



**HAL**  
open science

# Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés

Ludovic Ginelli

► **To cite this version:**

Ludovic Ginelli. Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés. Sociologie. Université de Bordeaux, 2015. Français. NNT : 2015BORD0050 . tel-01289632

**HAL Id: tel-01289632**

**<https://theses.hal.science/tel-01289632>**

Submitted on 17 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE  
POUR OBTENIR LE GRADE DE

**DOCTEUR DE**

**L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**

ÉCOLE DOCTORALE Sociétés, Politique, Santé publique  
SPÉCIALITÉ Sociologie

## **Jeux de nature, natures en jeu**

**Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés**

Thèse présentée et soutenue publiquement par

**Ludovic GINELLI**

Sous la direction de M. Charles-Henry CUIIN

Soutenue le 10 avril 2015

Membres du jury :

<b>Mme BARTHELEMY Carole</b> , Maître de conférences, LPED, Université Aix-Marseille	Examinatrice
<b>M. CALLEDE Jean-Paul</b> , Chargé de recherche HDR, CNRS, UMR GEMASS	Rapporteur
<b>Mme CANDAU Jacqueline</b> , Directrice de recherche, Irstea	Présidente
<b>M. CUIIN Charles-Henry</b> , Professeur, CED, Université de Bordeaux	Directeur de Thèse
<b>M. FABIANI Jean-Louis</b> , Directeur d'études, CESPRA-EHESS	Rapporteur
<b>M. LARRERE Raphaël</b> , Directeur de recherche, INRA-SAE2	Examineur



## **Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés**

### **RÉSUMÉ**

Aujourd'hui massivement pratiqués, les « sports et loisirs de nature » sont traversés par des tensions majeures à l'œuvre dans nos sociétés. Comment sont-ils remodelés par l'écologisation des sociétés, analysée ici comme un processus à la fois cognitif, normatif et politique ? Cette problématique est traitée à partir d'usages différents par leur histoire, leurs publics et leurs techniques (chasses anciennes, kayak de mer, chasse sous-marine et chasse à l'arc) mais travaillés par des processus analogues (naturalisation des espaces, sportivisation des usages) dans deux « hauts lieux de nature » en partie protégés, le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille. Pour l'analyse de tels processus socio-environnementaux, nous avons opté pour une démarche pragmatiste, en retenant notamment les concepts-clés d'expérience, de trouble, d'enquête et de prise.

La thèse défendue prend à contrepied le consensus écologique apparent : lorsqu'on les observe « en action », les normalisations écologiques actuelles créent davantage de tensions et de clivages au sein des collectifs d'usagers qu'elles ne les fédèrent.

En situations de co-présence au quotidien, les usagers inscrits dans d'autres mondes sociaux que ceux de l'écologie et contrariés dans leurs « passions cognitives » se montrent ambivalents envers les normalisations écologiques. Ils sont partagés entre l'impératif social d'adhésion à l'exemplarité écologique et le rejet de ses appuis normatifs, individualisants et experts (« impact », « écocompatibilité », « écoresponsabilité »). Ces appuis normatifs sont particulièrement présents dans les espaces protégés (parc national des Calanques, réserve naturelle sur le bassin d'Arcachon), où l'écologisation est portée par des acteurs mandatés, les normes sont légales ou réglementaires et traduites en dispositifs de gestion. C'est seulement en tant qu'experts que certains usagers et porte-parole peuvent se faire entendre, sans que ne changent véritablement ni le collectif des participants, ni les manières de formuler les enjeux et les réponses à apporter. Au plan théorique, ces résultats interrogent certaines propositions du pragmatisme. D'un point de vue plus politique, ils nous amènent également à discuter les appuis normatifs des écologisations contemporaines.

**Mots clés :** écologisation ; sportivisation ; pragmatisme ; sports et loisirs de nature ; chasse ; chasse sous-marine ; kayak ; chasse à l'arc ; bassin d'Arcachon ; Calanques

**Centre Émile Durkheim, UMR 5116,**  
3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux Cedex

**Irstea, unité de recherches « Environnement, territoires et infrastructures »**  
50 avenue de Verdun, 33612 Cestas Gazinet Cedex  
[Ludovic.ginelli@irstea.fr](mailto:Ludovic.ginelli@irstea.fr)



## **Nature is the name of the game - Leisure activities at odds with growing ecologisation**

### **ABSTRACT**

More and more practiced, “nature sports and leisure” are affected by strong tensions of our societies. How ecologisation of societies – a cognitive, normative and political process – redefines them?

This issue is addressed on the basis of various uses (traditional hunting, sea kayaking, submarine fishing, bowhunting) all affected by similar processes (naturalization of places, sportivisation of activities) in two major “places of nature” partly protected, the Arcachon bay and the creeks of Marseille.

To analyse these socio-environmental processes, we have chosen a pragmatist approach, particularly with the key-concepts of experience, trouble, inquiry and “prise”.

Our thesis refutes the apparent ecological consensus: when they are observed “in actions”, ecological normalisations create more tensions and splits between users than they federate them.

In everyday life situations of co-presence, the users aloofs towards ecology - who belong to others social spheres and annoyed in their “cognitive passions” - are ambivalents towards ecological normalisations. They are torn between the social imperative of being ecologically exemplary and the refusal of the individual and expert machinery (“impact”, “ecocompatibility”, “ecoresponsability”) of this process.

These norms are particularly strong in the protected areas (national park of Creeks, nature reserve of the Arcachon bay), where mandated actors support ecologisation and legal norms or rules are included in management devices. So it is only as experts that some users and spokesmen can be heard without real changes in the group of participants, nor the framing of the issues and decision-making.

At a theoretical level, these results question some assumptions of pragmatism. From a more political point of view, they lead to discuss the normative machinery of contemporary ecologisations.

**Keywords** : ecologisation ; sportivisation ; pragmatism ; nature sports and leisure ; hunting ; submarine fishing ; bowhunting ; sea kayaking ; Arcachon bay ; Creeks of Marseille

**Centre Émile Durkheim**, UMR 5116,  
3 ter place de la Victoire, 33076 Bordeaux Cedex

**Irstea**, unité de recherches « Environnement, territoires et infrastructures »  
50 avenue de Verdun, 33612 Cestas Gazinet Cedex

[Ludovic.ginelli@irstea.fr](mailto:Ludovic.ginelli@irstea.fr)



## REMERCIEMENTS

Tout en étant personnelle et assumée comme telle, la réalisation de cette thèse doit beaucoup à son « environnement matériel et social ». Mais cette froide formule sociologique ne suffit pas à remercier les belles personnes qui m'ont aidé dans cette entreprise...

Mes remerciements vont tout d'abord à Charles-Henry Cuin dont j'ai apprécié la confiance, les suggestions clairvoyantes et le soutien dans les phases décisives de ce travail. Il est aussi pour beaucoup dans les liens tissés entre le département de sociologie de l'Université de Bordeaux et l'unité ETBX dont je fais partie à Irstea. Je remercie également Carole Barthélémy pour s'être pleinement investie en tant que membre du comité de suivi de cette thèse. Comment, enfin, exprimer ma gratitude à Jacqueline Candau qui a encadré ce travail à l'Irstea ? Des collaborations antérieures m'avaient permis d'apprécier ses qualités humaines et scientifiques. J'ai retrouvé ici avec bonheur sa pugnacité, sa bienveillance et sa rigueur d'orfèvre.

Sans l'accord formel et le soutien de Frédéric Saudubray auprès de la direction d'Irstea, cette thèse n'aurait pas été possible. Qu'il soit remercié pour sa confiance et sa compréhension, ainsi que tous mes collègues de l'unité ETBX engagés de fait par mon projet. Je pense tout particulièrement à Valérie Deldrève et Sophie Le Floch, coordinatrices des deux projets de recherches liés à cette thèse. Merci pour votre total soutien et vos relectures à différents stades de ce travail ! Merci à Bruno Bouet, Philippe Deuffic, Sarah-Jane Krieger, Vincent Marquet, Nicolas Rocle, Denis Salles et Stéphanie Touvron qui, chacun à leur manière, m'ont aussi aidé par une référence bibliographique, une relecture, une discussion, un moment de rire ou un café. Mention spéciale pour Vincent Banos, qui m'a offert tout cela en plus de sa rigueur intellectuelle et de son amitié.

Je n'oublie pas la joyeuse équipe composée d'Aurélié, Benoît, Bénédicte, Corinne, Elodie, Gilles, Julien, Sandrine, Vanessa et quelques autres pour leur bonne humeur au quotidien. « Grâce soit rendue » à Florent pour sa folie musicale comme à Anaïs pour ses relectures joliment illustrées. *Last but not least*, la pudeur (et le manque de place...) m'empêchent d'exprimer à Alain C et Alain D, Aurore, Béa, Daniel, Emilie, Fred, Jonathan, Laurent et Roger, mes compagnons de toujours, combien ils comptent à mes yeux.

Merci à ma grande et belle famille, petits et grands sescassiens, pour tous ces moments partagés. En particulier, je remercie mes parents qui m'ont transmis le goût des mots et l'envie de comprendre le monde. Virginie, comme le chante Jean-Louis Aubert, j'aime à croire que « bien avant ta présence, tu m'étais annoncée ». Merci pour ton sourire et tes patientes relectures.

Enfin, je remercie toutes les personnes enquêtées qui m'ont accordé un peu de leur temps, ainsi que Julien Germade et Anne-Marie Lalande qui ont transcrit une grande partie des entretiens enregistrés.



## SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>1</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>1</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>7</b>
1. L'ENGOUEMENT CONTEMPORAIN POUR LES « LOISIRS DE NATURE » .....	7
2. AU PRISME DES « LOISIRS DE NATURE », INTERROGER DES CATÉGORISATIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET L'ARTICULATION DES ESPACES-TEMPS SOCIAUX .....	10
3. DE L'ÉCOLOGISATION DES SOCIÉTÉS AUX LOISIRS DE NATURE COMME « EXPÉRIENCES ÉCOLOGIQUES » ? .....	11
<b>PARTIE 1 : L'EXPÉRIENCE DES LOISIRS DE NATURE. UNE APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE ET PRAGMATISTE</b> .....	<b>17</b>
<b>CHAPITRE 1 : L'INVENTION DES LOISIRS DE NATURE</b> .....	<b>19</b>
1. DU LOISIR ÉLITISTE AUX LOISIRS DE MASSE (FIN XIX <sup>E</sup> - ANNÉES 1960) .....	19
2. USAGES RURAUX ET LOISIRS URBAINS DE LA NATURE : UNE OPPOSITION ESTOMPÉE .....	22
CONCLUSION .....	38
<b>CHAPITRE 2 : LA SPORTIVISATION DES LOISIRS DE NATURE</b> .....	<b>41</b>
1. DES JEUX D'EXERCICE PHYSIQUE AUX SPORTS MODERNES. LA SPORTIVISATION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES .....	41
2. LA THÉORIE DE LA SPORTIVISATION : À MANIPULER AVEC PRÉCAUTION.....	47
3. L'ÉCOLOGISATION DES LOISIRS DE NATURE. PROLONGEMENT OU RUPTURE AVEC LA SPORTIVISATION ?.....	52
CONCLUSION .....	55
<b>CHAPITRE 3 : UNE APPROCHE PRAGMATISTE DES EXPÉRIENCES D'ENVIRONNEMENTS SOCIO-NATURELS</b> .....	<b>59</b>
1. DES PHILOSOPHES FONDATEURS DU COURANT PRAGMATISTE (JAMES, PIERCE, DEWEY ET MEAD) .....	61
2. LES USAGES CONTRASTÉS DU PRAGMATISME PAR DES SOCIOLOGUES FRANÇAIS (À PARTIR DES ANNÉES 1980).....	69
3. PETITS ET GRANDS DÉFIS DES SOCIOLOGIES PRAGMATISTES : ÉCLECTISME, DILUTION DES CONCEPTS ET STATUT DES « NON-HUMAINS » .....	80
4. APPROCHES PRAGMATISTES DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES .....	84
5. EXPÉRIENCE, TROUBLE, ENQUÊTE, ET PRISES. À PROPOS DES MÉDIATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DES ENTREPRISES D'ÉCOLOGISATION DES LOISIRS DE NATURE.....	88
CONCLUSION PARTIE 1 : CONCILIER APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE ET PRAGMATISTE DES LOISIRS DE NATURE .....	95
<b>PARTIE 2. EXPÉRIENCES LUDIQUES DANS LES ESPACES NATURALISÉS DU BASSIN D'ARCACHON ET DES CALANQUES DE MARSEILLE</b> .....	<b>97</b>
<b>CHAPITRE 4 : MÉTHODES, DONNÉES, TERRAINS</b> .....	<b>99</b>
1. DES OBSERVATIONS ET ENTRETIENS EN SITUATION .....	99
2. INVESTIR L'ENVIRONNEMENT EN SOCIOLOGUE : UN IMPÉRATIF DE DISTANCIATION REDOUBLÉ.....	103
3. JUSTIFICATION DES USAGES ET DES TERRAINS .....	105
<b>CHAPITRE 5 : ENTRE « TRADITION » ET INVESTISSEMENT URBAIN DE LA NATURE. CHASSER SUR LE BASSIN D'ARCACHON ET DANS LES CALANQUES</b> .....	<b>129</b>
1. DE LA « CRISE » AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? DES RÉFÉRENTIELS CYNÉGÉTIQUES EN MOUVEMENT.....	130
2. CONSTANCE DES IDÉAUX, CHANGEMENT DES NORMES ET DES TECHNIQUES. CHASSER DES OISEAUX MIGRATEURS EN CABANE SUR LE BASSIN D'ARCACHON ET DANS LES CALANQUES.....	139
CONCLUSION : LA TRADITION, UNE « PRISE » PIÉGEUSE POUR LA QUALIFICATION DE PRATIQUES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES ANCIENNES .....	160

<b>CHAPITRE 6 : CHASSE À L'ARC, CHASSE SOUS-MARINE ET KAYAK DE MER. VARIATIONS SUR DES EXPÉRIENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES « SPORTIVISÉES »</b> .....	<b>163</b>
1. LA CHASSE À L'ARC. DE LA CLANDESTINITÉ À LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE D'UN RÉFÉRENTIEL GESTIONNAIRE.....	163
2. LA CHASSE SOUS-MARINE, UNE « SŒUR AINÉE » DEVENUE DISSIDENTE DE LA PLONGÉE .....	176
3. LE KAYAK DE MER SUR LE BASSIN D'ARCACHON.....	189
CONCLUSION PARTIE 2 : DES LOISIRS DE NATURE ENTRE USAGES SPORTIFS ET PASSIONS COGNITIVES DE L'ENVIRONNEMENT .....	202
 <b>PARTIE 3 : ÉCOLOGISATION(S). DE L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE À LA SURENCHÈRE...</b>	<b>211</b>
 <b>CHAPITRE 7 : INTERACTIONS ET COPRÉSENCE EN ESPACES NATURALISÉS : DES TROUBLES À L'ÉCOLOGISATION ?</b> .....	<b>213</b>
1. LES CHASSES ANCIENNES AUX OISEAUX MIGRATEURS. RÉSISTANCE À L'ÉCOLOGISATION OU OPPOSITION AUX « ÉCOLOS » ? .....	215
2. CHASSE À L'ARC, CHASSE SOUS-MARINE ET KAYAK DE MER : DES PRATIQUES SPORTIVISÉES LÉGITIMÉES ENVERS AUTRUI PAR L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE .....	227
CONCLUSION : LA NORMALISATION PAR L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE, QUELS EFFETS AU QUOTIDIEN ? .	246
<b>CHAPITRE 8 : L'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNELLE DES LOISIRS DE NATURE : MODALITÉS ET SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES</b> .....	<b>253</b>
1. DES RÉFÉRENTIELS DE PROTECTION DE LA NATURE EN MOUVEMENT.....	255
2. USAGES ET GESTIONS DE L'ENVIRONNEMENT À L'ÉPREUVE DE L'IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE ET PARTICIPATIF .....	266
3. FRAGILITÉS ET CONTESTATIONS POLITIQUES DES ACCORDS GESTIONNAIRES .....	286
CONCLUSION CHAPITRE 8 : DÉBATS EXPERTS, NORMES TECHNIQUES ET RESSOURCES POLITIQUES AU CENTRE DES ÉCOLOGISATIONS INSTITUTIONNELLES .....	303
CONCLUSION PARTIE 3 : DES EXPÉRIENCES ENVIRONNEMENTALES À L'ÉPREUVE DE L'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNELLE. COMMENT PASSER (OU NON) DE L'UNE À L'AUTRE ? .....	307
 <b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>311</b>
1. SPORTIVISATION ET ÉCOLOGISATION : UNE CONTINUITÉ APPARENTE, DU POINT DE VUE DES RÉFÉRENTIELS .....	312
2. LES LOISIRS DE NATURE : DES EXPÉRIENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES AUX PRISES AVEC LES NORMALISATIONS ÉCOLOGIQUES .....	314
3. PORTÉE ET LIMITES D'UNE ANALYSE PRAGMATISTE DES NORMALISATIONS ÉCOLOGIQUES ACTUELLES .....	320
4. DE LA CRITIQUE RADICALE À LA MODERNISATION ÉCOLOGIQUE, L'ÉQUIVOQUE DE L'ÉCOLOGISATION DES SOCIÉTÉS .....	323
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>327</b>
 <b>ANNEXES</b> .....	<b>357</b>
ANNEXE 1 .....	359
ANNEXE 2 .....	365
 <b>Liste des abréviations</b> .....	<b>367</b>
 <b>Table des illustrations</b> .....	<b>369</b>
 <b>Table des matières</b> .....	<b>371</b>

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

« C'est au pied du mur qu'on voit le maçon » (expression populaire)

« C'est au pied du mur ... qu'on voit le mieux le mur » (Coluche)

## 1. L'engouement contemporain pour les « loisirs de nature »

Depuis les années 1960, les activités de plein air sont très largement pratiquées et en progression dans de nombreux pays dits développés. Au-delà de la seule détente, motif classiquement avancé, elles deviennent recherchées pour l'expérience particulière de la nature qu'elles procurent (Pröbstl *et al.*, 2009). En 2011, elles concernaient 141 millions de personnes aux États-Unis, soit 49,4 % de la population (The Outdoor Foundation, 2012). Le cas français est tout à fait conforme à cette tendance puisque 63 % des Français qui disent pratiquer une activité sportive le font en « pleine nature » (Mignon et Truchot, 2001) et 80 % des pratiquants se déclarent motivés par le « contact avec la nature ». Bien sûr, des activités comme la randonnée, l'escalade, la pêche, le kayak de mer, la plongée ou les différentes formes de chasse diffèrent par leurs constructions historiques, leurs publics, leurs techniques, le prélèvement ou non de ressources naturelles. Pour autant, les convergences semblent aujourd'hui l'emporter et à cet égard, la requalification récente de ces usages en tant que « sports et loisirs de nature » est particulièrement suggestive. Toutes sont susceptibles de répondre aux « besoins de nature » (Masséna-Gourc, 1994b) de millions d'utilisateurs de plus en plus souvent urbains. Ainsi, ces « sports et loisirs de nature » nous semblent de plus en plus nettement inscrits dans un rapport dialectique d'opposition/compensation avec les espaces-temps sociaux contraints et urbains du quotidien. Nous défendons cette idée notamment à propos d'activités aussi diverses que la chasse à l'arc, le kayak de mer, les chasses anciennes et la chasse sous-marine, pratiquées sur nos deux terrains d'étude, le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille, érigés en « hauts lieux de nature » depuis plus d'un siècle.

Pour autant, l'engouement pour les « loisirs de nature » est sélectif : certains usages déclinent, sont contestés dans leur légitimité, voire interdits<sup>1</sup> quand d'autres sont en pleine expansion. À cet égard, comme nous le verrons, l'exemple des pratiques de chasse est instructif. Alors que la chasse au fusil est un loisir assez controversé et globalement en déclin depuis les années 1970, des chasses qualifiées de « sportives » par leurs adeptes et reconnues comme telles par certains non-chasseurs (chasse à l'arc, chasse sous-marine) connaissent une trajectoire inverse. Quels enseignements tirer de cet attrait croissant pour *certaines* activités au détriment d'autres ? Que nous apprend-il à propos de nos rapports contemporains avec des milieux socio-naturels qualifiés de « nature » ?

La fréquentation de la nature ne semble plus totalement comparable à celle d'un « musée vert » au sens où l'entendait Kalaora (1993 [1981]) dans ses écrits les plus bourdieusiens, c'est-à-dire des relations à l'environnement socialement différenciées et très directement induites par la position des individus dans l'espace social, repérée à partir des revenus, de la profession et du niveau de diplômes. Prenant acte de ce découplage relatif entre pratiques environnementales et positions sociales, Kalaora lui-même a récemment opéré un net revirement au point de proposer une lecture très individualisante de ce qu'il nomme le « culte contemporain de la nature » (Kalaora, 2001). Pour autant, les travaux récents de Coulangeon et Lemel (2009) invalident la thèse d'une totale indétermination sociale des « pratiques culturelles et sportives », catégorie statistique englobant les loisirs de nature<sup>2</sup>. Selon ces auteurs, la théorie de la distinction formulée par Bourdieu (1979) à l'aide de données récoltées dans les années 1960 conserve toujours un intérêt heuristique à condition de l'utiliser de façon probabiliste et idéal-typique plutôt que déterministe (en cherchant une correspondance entre toutes les pratiques et les positions sociales). Ces travaux s'inscrivent plus largement dans les débats actuels en sociologie de la culture entre d'une part les tenants d'une structuration relative et processuelle des attitudes et des styles de vie et d'autre part les partisans de

<sup>1</sup> Interdiction de la chasse à courre en Grande-Bretagne, encadrement des loisirs motorisés en France.

<sup>2</sup> Randonnée, chasse, pêche, alpinisme, sports de neige sont cités parmi d'autres. En analysant les données quantitatives du volet « pratiques culturelles et sportives » de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (2003), ces auteurs mettent en évidence une logique de cumul à l'œuvre dans cet espace de pratiques, logique principalement liée au niveau d'éducation et dans une moindre mesure à la profession et au revenu. Toutefois, dans la majorité des cas, il n'est pas possible d'établir une relation statistiquement significative entre ces variables et le choix d'une activité sportive ou culturelle.

« l'éclectisme culturel » postulant leur indétermination radicale<sup>3</sup>. Ils nous amènent à maintenir l'ambition d'identifier des normes et des régularités sociales en matière de conduites et de pratiques environnementales – ici, les loisirs de nature – sans pour autant verser dans une optique déterministe ni se limiter, pour en rendre compte, aux variables sociales classiquement avancées (CSP, diplômes, revenus). D'une part, des collectifs quelquefois distants de ceux du monde professionnel interviennent dans la structuration de cet espace de pratiques<sup>4</sup> au point de les constituer en « mondes » relativement autonomes, comme l'a montré Barthélémy (2013) à propos de différentes formes de pêche. D'autre part, partant des apports de la sociologie de l'environnement et du renouveau de la tradition pragmatiste, nous proposerons une analyse à rebours des lectures constructivistes radicales en étant attentif au rôle des entités matérielles et biologiques (le vivant, les objets, les techniques) dans la construction des « expériences environnementales » suscitées par les loisirs de nature, nous y reviendrons<sup>5</sup>.

Une autre manière de repérer des régularités et des changements normatifs est de prêter attention aux dénominations successives de telle ou telle activité. En matière d'environnement comme dans bien d'autres domaines, les changements de catégorisation annoncent très souvent de nouvelles manières de penser et d'agir (Micoud, 1992). Ainsi, nous allons voir que le passage des « activités de plein air » vantées par les hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle aux « sports et loisirs de pleine nature » d'aujourd'hui est révélateur de transformations significatives de ces pratiques. Comme le suggère Viard (2006), ces nouvelles dénominations pourraient même illustrer, depuis les années 1970, une refonte plus générale des équilibres entre les sphères et

<sup>3</sup> Pour une discussion de l'actualité des thèses défendues dans *La Distinction* (Bourdieu, 1979), voir l'ouvrage dirigé par Coulangeon et Duval (2013). On pourra notamment se référer aux propositions de Lahire (2013) et de Fabiani, en forme d'« hommage paradoxal » selon la formule de ce dernier (Fabiani, 2013a : 82). Nous rejoignons ces deux auteurs qui plaident pour la multiplication des mises à l'épreuve empirique de cette célèbre théorie, afin de mettre en évidence sa dimension processuelle et surtout discuter sa portée unificatrice, « contre l'affirmation facile et répétitive de la loi d'airain de la domination symbolique » (Fabiani, 2013a : 82).

<sup>4</sup> Plusieurs travaux font état de la désaffection des adeptes des loisirs de nature envers les associations très structurées (Mounet, 2007a) au profit de collectifs de pratiques affinitaires, comme les « groupes intermédiaires » et électifs dont Callède souligne l'importance à propos du fait sportif et récréatif (Callède, 2007 : 520-521).

<sup>5</sup> En particulier, le chapitre 3 est consacré à la justification de cette posture théorique.

les temporalités sociales relevant du travail d'une part, du temps libre et de la vie privée d'autre part.

## **2. Au prisme des « loisirs de nature », interroger des catégorisations de l'environnement et l'articulation des espaces-temps sociaux**

Les « loisirs » désignent aujourd'hui les activités à caractère libérateur, c'est-à-dire libérées des contraintes des autres temps sociaux (temps professionnel, temps domestique, temps physiologique) et accomplies pour le plaisir<sup>6</sup>. Le terme existait déjà dans l'Antiquité, mais cette conception hédoniste et antagoniste des mondes sociaux du quotidien date seulement du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Il suggère que le « non-travail » n'est plus réduit à un temps domestique ou un temps de repos comme il l'était dans les sociétés industrielles. Viard (2006) voit dans l'engouement généralisé pour les loisirs l'émergence d'un temps pour soi – inégalement distribué en fonction du niveau de diplômes et des catégories sociales, précise-t-il – autour duquel nous réorganiserions nos attentes. Les autres sphères sociales, celle du travail en particulier, en seraient modifiées. Ce dernier reste important mais il deviendrait moins central à l'échelle d'une vie que dans la France industrielle du siècle dernier<sup>7</sup>.

Que les termes « sports » et « loisirs » désignent aujourd'hui un certain nombre d'activités exercées dans des milieux socio-naturels n'est pas anodin. Par leur portée normative, les catégories cognitives de « sports et loisirs de nature » ou « sports et loisirs de *pleine* nature », devenues les plus fréquentes, renvoient à une profonde opposition entre espaces-temps sociaux. Plus précisément, la classique partition entre travail et temps libre est redoublée dans le cas des loisirs de nature par une opposition spatiale entre espaces du quotidien (urbains ou péri-urbains le plus souvent) et espaces de loisirs « naturalisés » et enchantés par la requalification des espaces ruraux depuis les années 1960. Le qualificatif de « sports », souvent accolé voire substitué à celui de loisirs lorsque l'on parle des « sports de nature »,

<sup>6</sup> Philippe Coulangeon, « loisirs », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 novembre 2014. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/loisirs/>

<sup>7</sup> Ne serait-ce qu'en termes quantitatifs, la part consacrée au travail à l'échelle d'une vie a été divisée par 4 depuis un siècle : « Nous disposons de plus de 400 000 heures de temps non travaillé hors sommeil, quand nos anciens d'avant 1914 disposaient en tout et pour tout de 100 000 heures » (Viard, 2006 : 12). C'est, ajoute-t-il « dans cette dilatation du temps à faible contrainte que se tient la révolution temporelle que nous vivons sans en être totalement conscients » (Viard, 2006 : 23).

signale lui aussi un processus normatif devenu central dans ces usages, la « sportivisation », sur lequel nous reviendrons pour construire notre problématisation.

À l'instar des loisirs et des sports, la catégorisation en termes de « nature » issue de la modernité, dirait Descola, nécessite d'être interrogée. Quels acteurs sociaux sont à l'initiative de cette « naturalisation » de certains espaces et de certaines pratiques ? Avec quelles conséquences pour la construction des savoirs, des normes et des sensibilités collectives associés aux activités environnementales aujourd'hui qualifiées de « loisirs de nature » ? De tels questionnements nous conduisent à prendre la « nature » comme objet sans la retenir comme catégorie d'analyse. Nous lui préférons la notion d'environnement ou « environnement socio-naturel » (Picon, 2008 [1978], Barthélémy, 2013) qui a l'avantage d'être plus ouverte et analytiquement plus juste, puisqu'elle permet de s'affranchir de la partition entre nature et culture.

Soulignons un point important à propos des catégories cognitives (loisir, nature, sport) que nous venons de présenter brièvement. Il serait excessif d'attribuer leur portée normative à la seule force du langage. Comme on le sait, la performativité de ces catégories dépend aussi du statut des acteurs qui les énoncent, des institutions et des sanctions sociales mises en place pour les faire respecter. Souvent décrites comme individuelles et authentiques par ceux qui les vivent, les différentes manières de qualifier et de pratiquer l'environnement (en tant que « nature », « paysage », « écosystème », etc.) se réfèrent à des groupes sociaux, à des normes et des valeurs socialement et historiquement situées (Corbin, 1995b). Il importe de les expliciter pour rendre compte dans un premier temps de la conception environnementale propre à ces groupes et à leurs pratiques pour, dans un second temps, clarifier leurs liens avec le processus cognitif et normatif d'« écologisation » de la pensée à l'œuvre dans nos sociétés, que l'on peut qualifier « d'impératif écologique ».

### **3. De l'écologisation des sociétés aux loisirs de nature comme « expériences écologiques » ?**

Au début des années 1970, en Europe occidentale et en Amérique du Nord croissent les contestations envers le progrès et les sciences, et les inquiétudes pour les dommages occasionnés sur les ressources naturelles. Elles sont rapidement captées par l'écologie politique qui se structure :

« L'écologisme a pu apparaître, à cette époque, comme une forme d'expression, valorisée par la conjoncture, de protestations qui dépassaient les seules attentes et préoccupations à l'égard de l'environnement. Elles touchaient, peut-être tout autant, au rejet du système politique, des partis traditionnels, des formes jugées surannées de la politique, au désir de démocratie directe, de participation et de libéralisme culturel. » (Sainteny, 2012 : 139).

Ce mouvement social diffus donne naissance à l'écologie politique, qualifiée par certains auteurs de dernier « grand récit » occidental sur la nature, né de l'essoufflement des deux précédents, celui de la religion et celui de la modernité (Bozonnet, 2010). Il est rejoint dans sa critique par l'écologie scientifique, alors en plein essor et héritière des sociétés savantes du début du siècle :

« Mouvement social et mouvement scientifique vont se rejoindre dans des questionnements relatifs aux finalités du progrès économique et technique, et sur les modes de décision, les choix qui président à sa réalisation. » (Aspe, 2008 : 519)

Ces préoccupations sont rapidement reprises par les pouvoirs publics et mises en politique. Au plan mondial, dès 1972, le Club de Rome avertit solennellement l'opinion mondiale sur les « limites de la croissance » et les catastrophes écologiques à venir, tandis que la plupart des puissances occidentales amorcent la prise en charge institutionnelle de l'écologie (création de ministères de l'Environnement, ratification des premières conventions internationales...). En France, l'opérationnalisation de cette conception nouvelle de l'environnement commence en 1970 dans le cadre du programme public « 100 mesures pour l'environnement ». Elle précède la création du ministère de l'Environnement en 1971, qui n'a jamais cessé d'exister depuis. Ce mouvement d'institutionnalisation se poursuit aujourd'hui jusqu'à concerner la plupart des secteurs sociaux, et constituer un puissant facteur de socialisation à l'écologie. L'« écocitoyenneté » est désormais une expression consacrée, médiatisée (Comby, 2009) , soutenue par des institutions et le secteur associatif (Aspe et Jacqué, 2012). Le consensus écologique apparent est devenu si robuste qu'il devient difficile de revendiquer ouvertement une indifférence ou plus encore une opposition envers la protection de la nature, considérée globalement. À présent, ce sens commun « s'impose d'emblée comme une valeur de consensus, au même titre que le plein emploi ou le refus de la violence, par exemple auxquels il est quasi impossible de s'opposer, sauf à braver le « politiquement correct » (Bozonnet, 2012 : 150).

L'histoire du mot « environnement » illustre parfaitement cette écologisation de la pensée. Issu du verbe latin *virgo* (tourner autour), le terme environnement est tombé en désuétude

pendant plusieurs siècles, avant d'être réintroduit en 1921 par le géographe Vidal de la Blache – qui le reprend de l'anglais *environment* –, puis de faire son entrée dans le dictionnaire en 1963 (Charles, 2001). Dès lors, il se juxtapose aux termes utilisés jusque-là pour désigner les divers aspects du monde socio-naturel (milieu, nature, paysage) et leur transformation accélérée à partir des années 1960. De ce fait, le terme est devenu polysémique. S'appuyant sur une enquête quantitative, Eizner et al. (1994), relèvent trois sens différents, non exclusifs les uns des autres :

– au sens le plus littéral, le cadre de vie environnant, constitué d'objets et d'humains : l'habitation, les voisins, le lieu de travail, le quartier, le paysage...

– L'environnement social et humain : il désigne avant tout les relations sociales de l'individu, celles qu'il noue lors de ses pratiques de sociabilité, de l'usage des services publics ou lors de l'exercice de son activité professionnelle.

– La protection des ressources naturelles. Autrement dit, l'environnement devient ici synonyme de nature *menacée*. Cette acception du mot progresse dans toutes les catégories sociales, y compris celles où cette acception était majoritairement perçue de façon négative<sup>8</sup>.

Le mot environnement a donc connu une « écologisation sémantique », si l'on peut dire. De moins en moins souvent appréhendé comme création divine ou même « nature » à dominer, l'environnement socio-naturel serait de plus en plus souvent envisagé – dans nos sociétés – selon les catégorisations de l'écologie.

S'ils n'arrivent pas au premier rang des inquiétudes des citoyens, les problèmes environnementaux occupent une place constante parmi leurs préoccupations, à tel point que l'on peut parler d'une « demande sociale environnementale » des sociétés contemporaines (Salles, 2006 : 7). Celle-ci est régulièrement mesurée et confirmée par les grandes enquêtes nationales (CGDD, 2011) et les baromètres européens<sup>9</sup>. S'il constitue bien « l'environnement

<sup>8</sup> Par exemple, à partir d'une enquête nationale auprès d'agriculteurs Candau et *al.* (2005: 70) montrent « sans conteste une progression de l'attention environnementale de la part des agriculteurs comme celle que l'on observe dans le reste de la sphère publique et de l'opinion (...). En effet, ces professionnels définissent aujourd'hui plus volontiers l'environnement comme un ensemble de ressources naturelles à préserver en relativisant la conception sociale et humaine qu'ils avaient en 1991 et 1995. »

<sup>9</sup> Le dernier baromètre annuel de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), daté de décembre 2012, indique que les Français sont 92 % à considérer que l'environnement au niveau mondial est « en mauvais état », taux le plus élevé, parmi 17 pays dans lesquels l'enquête a été réalisée, avec le Japon (93 %) et le Brésil (92 %). En France même, 73 %

en problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes » (Kalaora, 2001 : 592), ce consensus de principe résiste mal au passage à l'action, comme l'explique Bozonnet (2012 : 151) :

« Le consensus est réservé à une approbation de la protection *per se*, mais dans le monde réel, la défense de l'environnement est toujours mise en balance avec d'autres enjeux qui obligent à faire des choix et le consensus disparaît alors pour laisser place à différents degrés d'engagement. »

Dans le domaine des loisirs de nature qui nous intéresse ici, certains travaux soutiennent – selon nous trop rapidement – que ce consensus environnemental apparent conduit à une « écologisation » plutôt harmonieuse<sup>10</sup> des pratiques de nature, sans décrire pour autant les institutions, les collectifs, et les réseaux impliqués dans ce processus, ni leur conséquence normative et cognitive pour des pratiques et des collectifs déjà constitués, ayant leur logique propre. C'est précisément ce processus et ses différentes dimensions que nous allons prendre pour objet à propos des « loisirs de nature ».

À ce stade et au regard de la littérature existante, nous définissons l'écologisation comme une entreprise de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion écologique plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et des pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré (par exemple l'agriculture, la gestion des sports et loisirs de nature, ou la forêt). L'écologisation peut s'appuyer sur des normes précises (par exemple, le respect des rythmes biologiques de la faune sauvage) généralement portées par des acteurs institutionnels, ou bien être menée de façon plus informelle par des acteurs plus divers (institutions, associations, mais aussi usagers, citoyens) se référant à de registres pluriels (éthiques environnementales, écologie scientifique ou militante), souvent imbriqués en situation. Bien évidemment, les acteurs qui œuvrent à ces changements normatifs ambitionnent que tous s'y conforment. Pour cette raison, l'écologisation n'est généralement « ni simple, ni naturelle » (Mougenot et Roussel, 2005) pour des collectifs d'usagers déjà là, parfois constitués de longue date, et qui se réfèrent à d'autres savoirs, normes et sensibilités dans le cadre de leurs « loisirs de nature ».

des citoyens estiment que les conditions environnementales sont « moyennes » ou « mauvaises » dans leur propre pays. Source : R. Cairol, Huffington post, 25/06/14.

<sup>10</sup> Par exemple, la pratique d'un sport de nature est présentée comme « stimulant la construction d'une écocitoyenneté » (Bessy et Mouton, 2004 : 27).

La problématique générale de ce travail peut être formulée de la manière suivante : comment des activités sociales historiquement constituées en tant que « sports et loisirs de nature », fondées sur des sensibilités, des normes et des savoirs environnementaux spécifiques, sont-elles remodelées par l'écologisation en cours, définie comme processus à la fois cognitif, normatif et politique ? Pour le comprendre, il faut clarifier en premier lieu les liens entre deux processus normatifs de premier plan dans les loisirs de nature contemporains : la sportivisation et l'écologisation. Il importait de le faire aussi bien à partir de l'analyse socio-historique des référentiels d'usages que de discours, pratiques et expériences socio-environnementales « situés » et de leurs reformulations éventuelles en termes écologiques.

Suivant cette problématisation, nous présenterons dans une première partie le contexte d'émergence socio-historique d'activités aujourd'hui qualifiées, de façon générique, de « loisirs de nature », mais venues de différentes époques, différents groupes et espaces sociaux (chapitre 1). Nous détaillerons ensuite la « sportivisation », processus normatif devenu central dans ce domaine. La théorisation qu'en ont proposé – entre autres – Elias et Dunning (1994 [1986]) va nous permettre d'avancer notre propre problématisation de « l'écologisation des loisirs de nature » (chapitre 2). Cette dernière peut en effet apparaître comme un prolongement de la sportivisation des loisirs de nature. Mais le modèle d'Elias et Dunning doit être « affiné » par une sociologie attentive aux contextes d'interactions, outillée pour rendre compte des appropriations équivoques, des transgressions et des tensions entre les différentes normes induites par la sportivisation et l'écologisation des loisirs de nature. Pour cela, nous avons opté pour une approche pragmatiste qui, plus que les autres sociologies actionnistes, reconnaît le rôle de la matérialité dans les phénomènes sociaux et environnementaux, dont les loisirs de nature sont un exemple<sup>11</sup> (chapitre 3).

En conservant cette optique, nous analyserons, dans une deuxième partie, différents exemples d'expériences socio-environnementales du bassin d'Arcachon et des Calanques de Marseille, nos deux terrains d'étude, qui seront présentés dans le chapitre 4. Le chapitre 5 sera consacré à deux chasses anciennes sur ces territoires, tiraillées entre « tradition » et investissement urbain de la nature. Le chapitre 6 exposera trois loisirs de nature plus nettement sportivisés : la chasse à l'arc, la chasse sous-marine et le kayak de mer. Dans chaque cas, nous verrons que

<sup>11</sup> Nous reviendrons également sur ce choix théorique important, notamment dans le chapitre 3.

ces usages sont fondés sur des savoirs, des normes et des sensibilités socio-environnementales spécifiques.

Dans une troisième partie, nous pourrons alors confronter ces activités constituées et « sports et loisirs de nature » avec différentes formes de normalisation écologique. Le chapitre 7 les envisagera en situations de co-présence au quotidien sur le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille tandis que le chapitre 8 sera consacré à des écologisations en contexte institutionnel, au moment de la mise en place de deux espaces protégés inclus dans nos terrains d'étude, le parc national des Calanques et la réserve naturelle d'Arès et Lège-Cap ferret, sur le bassin d'Arcachon. Dans ces deux chapitres, nous pointerons notamment les effets normatifs, cognitifs et politiques de telles entreprises d'écologisations sur des activités se référant à des savoirs, des sensibilités environnementales et des groupes sociaux quelquefois distants de ceux de l'écologie.

## **PARTIE 1 : L'EXPÉRIENCE DES LOISIRS DE NATURE. UNE APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE ET PRAGMATISTE**

Cette partie est consacrée à l'exposé des systèmes normatifs (explicites et implicites) des loisirs de nature et à leur émergence. Elle s'inspire de la démarche « sédimentaire », également nommée « généalogique » par les auteurs pragmatistes : il s'agit d'identifier les moments historiques d'élaboration de normes et valeurs qui apparaissent mêlées et plus ou moins opérantes (certaines pouvant être quasiment « oubliées ») dans les cours d'action, les collectifs, et les institutions présents. Nous reviendrons tout d'abord (Chapitre 1) sur l'invention de ces activités sociales aujourd'hui qualifiées, de façon générique, de « loisirs de nature », mais venues de différentes époques, différents groupes et espaces sociaux. Nous insisterons ensuite (Chapitre 2) sur la « sportivisation », processus normatif ancien mais systématisé par l'invention des sports anglais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La théorisation qu'Elias et Dunning (Elias et Dunning, 1994 [1986]) en ont proposé va permettre d'avancer notre propre problématisation de « l'écologisation des loisirs de nature ». Cette dernière peut apparaître comme un prolongement de la sportivisation des loisirs de nature, surtout si on la considère, selon la méthode d'Elias, à partir de l'évolution des règles écrites dans la longue durée. Mais la théorie éliásienne, trop univoque, doit être « affinée » et discutée par une perspective plus attentive aux cours d'action et capable de rendre compte des appropriations équivoques, des transgressions et des tensions entre les différentes normes induites par la sportivisation et l'écologisation des loisirs de nature. Pour cela, nous avons opté pour le courant pragmatiste qui, plus que les autres sociologies actionnistes, reconnaît le rôle de la matérialité dans les phénomènes sociaux et environnementaux, dont les loisirs de nature sont un exemple. L'articulation avec la théorie éliásienne n'allant pas de soi, il était indispensable de détailler les travaux, nombreux et assez divers, qui se réclament aujourd'hui de ce courant. Le chapitre 3 sera donc consacré à la présentation de cette tradition de pensée, venue de philosophes du XIX<sup>e</sup> siècle puis revisitée par des sociologues de part et d'autre de l'Atlantique.



## CHAPITRE 1 : L'INVENTION DES LOISIRS DE NATURE

« Relèvent des loisirs toutes les activités qui réunissent simultanément les quatre caractéristiques suivantes : Activités à caractère libérateur, c'est-à-dire libérées des contraintes des autres temps sociaux (temps professionnel, temps domestique, temps physiologique), activités gratuites, personnelles, et accomplies pour le plaisir. » Ces quelques lignes résument le sens contemporain accordé aux loisirs. Elles sont tirées d'un article de l'*Encyclopædia Universalis*<sup>12</sup>, qui ne manque pas de souligner par ailleurs les variations historiques du mot « loisir », toujours liées à l'évolution d'autres domaines de la vie sociale, en particulier le travail. Notre propos part d'un constat similaire, resserré toutefois sur le cas particulier de « loisirs de nature », dénomination relativement récente et révélatrice de transformations significatives accordées au sens de ces pratiques en milieu naturel (Bessy et Mouton, 2004). Nous allons voir que ces transformations accompagnent celles du rapport entre temps de travail et temps de loisir et renvoient à la question de l'autonomie des individus, comme l'a montré Dumazedier (1962), sociologue pionnier en la matière. Mais de façon plus originale, nous voudrions insister dans ce chapitre sur quelques-unes des spécificités des loisirs de nature par rapport aux loisirs en général. Dans leur cas, l'opposition entre travail et temps libre – construction socio-historique datée du XIX<sup>e</sup> siècle – est redoublée d'une opposition spatiale entre espaces du quotidien (urbains ou péri-urbains le plus souvent) et espaces de loisirs « naturalisés » par la requalification des espaces ruraux entamée dans les années 1960.

### **1. Du loisir élitiste aux loisirs de masse (fin XIX<sup>e</sup>- années 1960)**

Il faut attendre les années 1960 pour que le mot « loisirs » désigne des distractions relativement démocratisées. Jusque-là, le loisir était réservé aux élites, et de la Révolution française à la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le mot n'est même plus synonyme de distraction. Sur cette dernière période, l'oisiveté est ouvertement conspuée du haut jusqu'en bas de l'échelle sociale, et par les principales institutions (l'Église, l'École, etc.) : « la pensée des Lumières a imposé la valorisation de l'activité, l'exaltation du travail productif et donc le

<sup>12</sup> Philippe Coulangeon, « loisirs », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 6 mai 2013. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/loisirs/>

mépris de l'oisiveté (...). Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la disparition progressive des oisifs est annoncée. La lente ascension du mérite aux dépens de la naissance et de la recommandation incite l'individu à l'effort. » (Corbin, 1995a : 73). Hérité de l'*otium* des Romains et repris par les philosophes des Lumières, le loisir cultivé est réservé à des élites bourgeoises qui ne le conçoivent pas comme une séquence de non-travail : « l'*otium* antique, tel qu'il se dessine dans l'esprit de l'homme des Lumières, n'est pas synonyme d'oisiveté ; il diffère profondément de ce repos imposé par la rationalisation ultérieure du temps, que nous appelons vacances » (Corbin, 1988 : 284). Bourgeois et aristocrates s'engagent par exemple dans des fonctions honorifiques dans des sociétés savantes, ou s'adonnent aux conversations philosophiques et épistolaires, à des collections diverses...

Un glissement sémantique s'opère en Grande-Bretagne puis au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle en France où une fraction des élites commence à se ménager un temps de distractions ou de délassement clairement opposé au temps de travail<sup>13</sup>. Ce basculement est particulièrement repérable sur le littoral, au moment où cet espace traditionnellement dévolu à l'*otium* depuis les Romains commence à ne plus être tout à fait le « territoire du vide » (Corbin, 1988). Les villes balnéaires (Dieppe, Boulogne-sur-Mer, Royan, La Rochelle) commencent à accueillir une fraction de l'élite sociale d'alors (rentiers aristocrates bientôt rejoints par de grands bourgeois). Durant le Second Empire, d'autres stations balnéaires (Trouville, Biarritz...) deviennent attractives, et la construction du réseau ferroviaire facilite le développement de ce tourisme littoral balbutiant. Cette élite sociale invente les normes et les valeurs réglant les vacances et les loisirs, en s'inspirant de l'hygiénisme et des mœurs nouvelles de l'aristocratie anglaise. De ce point de vue, le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle est décisif. L'air marin ou celui des montagnes n'est plus seulement prescrit pour ses vertus médicales. Marqués par la défaite française de 1870, des membres de l'élite sociale voient dans les activités de nature (excursionnisme, alpinisme) un support idéal pour encadrer la jeunesse et faire de bons soldats (Parisis et Péraldi, 1981b). Ils s'emploient à vanter les mérites du grand air, mais ils y associent l'exercice physique pratiqué en milieu naturel. Les premiers alpinistes pétris d'hygiénisme commencent aussi à défier la montagne et opposent la qualité de son air aux miasmes de la ville. Le Club Alpin Français (CAF) entend faire « œuvre nationale » (Rauch,

<sup>13</sup> Veblen proposera une célèbre interprétation dans son ouvrage sur « la classe de loisirs ». Pour lui, la manifestation ostensible du « gaspillage contrôlé » de la classe de loisir est source de prestige pour celui qui s'y adonne sous les yeux de la collectivité.

1995 : 138), et cherche à élargir le public de ses amateurs. Il est une société savante comme il s'en crée beaucoup d'autres à cette période :

« Intégrer le cercle suppose un sens civique et une certaine instruction : aimer l'étude, les excursions artistiques, scientifiques, etc., et justifier d'une conduite honorable ; il faut d'ailleurs être présenté par plusieurs membres et signer son adhésion. Un tel règlement est calqué sur les cercles bourgeois. La topographie fascine et mobilise, notamment dans les Calanques marseillaises. » (Rauch, 1995 : 139).

L'Entre-deux-guerres inaugure une nouvelle période, où l'idéologie du plein air s'affirme pour soutenir ces initiatives d'encadrement par la mise au vert des masses et de la jeunesse. Scoutisme et auberges de jeunesse, pour citer les plus connus, connaissent dans les années 1920 et 1930 un succès remarquable dans les principales puissances occidentales (États-Unis, France, Allemagne, Italie...), à la faveur des politiques d'encadrement de la jeunesse par les loisirs (Sirost, 2009), dans un contexte de montée des nationalismes. La montée des loisirs est aussi, on le devine, indissociable de l'instauration légale d'un temps hors travail. Celui-ci commence à acquérir un statut avec la loi de 1920 qui instaure la journée de travail de huit heures, et celles de 1936 qui instaurent la semaine des 40 heures et les premiers congés payés. Ces dispositions légales permettent une « recomposition des temps sociaux » (Parisis et Péraldi, 1981a : 187) mais la transition est très progressive. Ce sont d'abord les classes moyennes qui commencent à bénéficier de ces dispositions, aidées en cela par la poursuite du développement des transports. Les promoteurs des Auberges de jeunesse, colonies de vacances, et mouvements excursionnistes peinent à mobiliser les catégories populaires.

Il faudra attendre les années 1960 pour que les classes populaires soient vraiment nombreuses à partir en vacances (Rauch, 1995), encouragées notamment par une partie des classes dominantes et du mouvement d'éducation populaire. Les vacances sont aussi désormais « un signe majeur de l'intégration sociale », selon la formule de Rauch, et donc aussi de discrimination pour ceux qui ne peuvent pas partir. Dumazedier, théoricien des loisirs et du temps libre est lui-même engagé dans le mouvement d'éducation populaire. Callède (2007 : 202) présente son ouvrage majeur, *Vers une civilisation des loisirs ?* comme un « essai » qui est « le prolongement d'engagements militants anciens (...) relatifs à l'épanouissement de la personne en dehors des obligations du travail ». Dans cet ouvrage, Dumazedier qui croit aux vertus émancipatrices de la « culture du temps libre » (2007 : 203) affirme que le loisir de masse « devient un phénomène central de la civilisation contemporaine » (cité par Callède, 2007 : 202), en relation avec les autres sphères de la vie sociale, qu'il modifie. Les comités

d'entreprises, créés en 1945, ont parmi leurs missions l'organisation des loisirs des salariés et s'inscrivent dans cette logique d'éducation populaire. Mais l'offre de vacances qui se développe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale commence aussi à obéir à une logique de profit : l'industrie des vacances se développe sur le littoral et à la montagne. Ce qui était à l'origine rupture avec le mode de vie urbain et industriel est donc devenu à son tour activité industrielle et marchande (Bourdeau et Mao, 2002).

## **2. Usages ruraux et loisirs urbains de la nature : une opposition estompée**

### *L'expérience urbaine de la nature : de l'hygiénisme patriote à la désaffection institutionnelle (fin XIXe à nos jours)*

Malgré le travail des institutions spécialisées dans la stabilisation et le respect des normes sociales, celles-ci ne sont pas immuables. La production de normes est un processus permanent, les normes émergentes coexistant un moment avec les normes tenues pour légitimes. Le cas des loisirs de nature présente une illustration tout à fait significative de cette observation sociologique. Premier indice, les appellations successives de ces activités sont une illustration parmi d'autres de ces changements normatifs, comme le notent Bessy et Mouton (2004). Sans être toujours en parfaite adéquation avec les pratiques, les changements de catégorisation annoncent très souvent de nouvelles façons de penser et d'agir, comme le démontre la sociologie cognitive. Que signifie le passage des « activités de plein air » vantées par les hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle, et largement institutionnalisées après la Seconde Guerre mondiale aux « activités physiques de pleine nature » (APPN) et enfin aux « sports et loisirs de pleine nature », selon l'appellation parmi les plus usitées aujourd'hui ?

La démocratisation des loisirs de nature inventés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle reste relative : elle est circonscrite aux classes moyennes, même lorsqu'elle est portée par les mouvements d'éducation populaire. Par exemple, la tentative de « mise au vert » des masses par le scoutisme et les Auberges de Jeunesse après la Première Guerre mondiale, « écoles de santé physique et morale (de lieux) d'éducation et de formation du caractère » (Parisis et Péraldi, 1981b : 155), est motivée par l'idéal d'une démocratisation des loisirs, mais ne parvient guère à recruter ses membres au-delà des couches moyennes. La démocratisation incertaine des loisirs de nature hérités de l'hygiénisme et leur massification effective sont donc portées,

jusque dans les années 1960, par une forte présence associative, imprégnée de valeurs patriotiques. Sur cette période, l'observation est également valable pour les sports en général, rappellent Sirost (2009) ou encore Corneloup (2011), deux sociologues spécialistes des sports et loisirs de nature :

*« Une dominante institutionnelle, normative et républicaine s'impose lorsqu'il s'agit d'organiser du mieux possible ces pratiques pour favoriser les comparaisons et permettre le développement de pratiques nationales autour de la notion d'égalité, de victoire, de classement et de hiérarchie. Les sports de nature (alpinisme spéléologie, kayak, yachting, voile, randonnée...) sont liés à une culture énergétique, contemplative et prométhéenne dans la volonté de dominer la nature, son corps et les éléments. Une forte sociabilité masculine, urbaine et élitiste se développe autour des clubs et des institutions nationales (Fédérations, ministère, C.A.F., École nationale de ski et d'alpinisme). » (Corneloup, 2011)*

Des transformations significatives interviennent dans les années 1960. Côté montagne, les associations excursionnistes commencent à perdre nettement de leur influence. Elles sont concurrencées par de nouvelles associations, et certains usagers commencent à s'en détourner pour leur préférer des pratiques « libres », seuls ou dans des groupes affinitaires. Quant à l'alpinisme, il est progressivement remplacé par l'escalade en libre, inventée par des grimpeurs des années 1960 (Aubel, 2005 cité par Marquet, 2012). Ce changement n'est pas seulement technique : il inaugure un mouvement de prise de distance d'une partie de la jeunesse d'avec les idéaux modernes et patriotiques relayés jusque dans les pratiques de nature. L'importation en France du surf par des Américains à la fin des années 1950 est souvent citée comme moment d'invention d'une « contre-culture des sports de glisse » (Loret, 1995 cité par Sayeux, 2008) contestataire des valeurs alors dominantes : l'intégration sociale par le travail, la consommation, la croyance dans le progrès... S'il est vrai que cette nouvelle discipline sportive ouvre la voie à une myriade d'activités de glisse en mer, à la montagne ou en milieu urbain, l'idée d'une authentique « contre-culture » est relativisée à juste titre. Plusieurs auteurs notent que les pionniers du surf français – les « tontons surfeurs » biarrots – des années 1950, loin d'être des marginaux, étaient issus de catégories sociales relativement aisées (Sayeux, 2008 : 47, Duret, 2012 (2008) : 106). La génération suivante, plus influencée par la culture de la jeunesse américaine contestataire venue surfer sur les côtes atlantiques à la fin des années 1960, se caractérise par une volonté d'émancipation et de mise à distance des valeurs dominantes et de leurs institutions, plutôt qu'une adhésion massive à une « contre-culture » militante (Sayeux, 2008). Ce mouvement n'a pas cessé depuis, il serait même caractéristique des loisirs de nature en général (Mounet, 2007a, 2007b, Rech et Mounet, 2011).

Comme on l'a signalé plus haut, évolutions normatives et changements de catégorisations vont souvent de pair. Dans la littérature sociologique spécialisée comme dans le monde institutionnel, les « activités de plein air » des années 1960 seront renommées « activités physiques de *pleine nature*<sup>14</sup> » à compter des années 1980-1990. Plusieurs chercheurs spécialistes du domaine font le constat que ce changement d'appellation correspond à la mise en valeur des dimensions motrices, cognitives, et émotionnelles qui deviennent centrales dans ces « Activités Physiques de Pleine Nature » telles le parapente, l'escalade, le ski, le canoë-kayak...

« La motricité mise en jeu nécessite un décodage des informations et un contrôle de ses émotions, en relation avec une prise de risque relative, liée à l'incertitude plus ou moins grande du milieu. Les pratiquants sont à la recherche de sensations multiples (ludisme, extrême, bien-être, découverte, convivialité...) » (Bessy et Mouton, 2004 : 15)

« La pratique de ces activités de nature a souvent commencé il y a bien longtemps et sous une forme utilitaire comme en témoigne l'histoire de la raquette à neige ou celle des diverses embarcations de loisir. Puis, quelques rares pratiquants sportifs pionniers se sont aventurés dans le milieu naturel, parfois depuis plus d'un siècle (...). Ce n'est qu'au tournant des années soixante-dix et quatre-vingt que ces activités jusque-là très discrètes ont brusquement connu une forte démocratisation, puis une réelle massification. Les quelques pratiquants totalement autonomes et ne supportant pas des densités élevées sur les sites qu'ils fréquentaient ont d'abord été rejoints par des néophytes souvent formés dans des clubs sportifs, puis par les clients des prestataires sportifs. » (Mounet, 2007a)

Le consensus est donc quasi-total chez ces auteurs pour s'accorder sur l'émergence, à partir des années 1970, de nouvelles pratiques ou modalités de pratiques distantes vis-à-vis des loisirs de nature nés de la modernité triomphante, fortement encadrés et valorisant la conquête, la domination de la nature. Mais tous ou presque font remarquer à juste titre que ces changements normatifs n'effacent jamais totalement les normes, les collectifs, voire institutions antérieurs. En particulier, la performance, la victoire sur soi voire sur les éléments naturels, tant valorisées par les pionniers des loisirs de nature sont toujours d'actualité (Le Pogam, 1995, Duret, 2009), et peut-être renforcées dans les pratiques ordinaires :

« Si cette forme [moderne] a été dominante au cours du XX<sup>e</sup> siècle, il ne faut pas considérer que celle-ci n'innove pas aujourd'hui et ne continue pas à imprégner les imaginaires et les mentalités de nos contemporains. La baisse des symboliques de l'épreuve dans la conquête de la nature est relayée par les symboliques compétitives qui s'infiltrent de plus en plus dans les sports de nature. Jamais autant qu'actuellement se propagent ces

<sup>14</sup> C'est nous qui soulignons.

pratiques compétitives autour des trails, des raids, du ski-alpinisme, du VTT... »  
(Corneloup, 2011)

Ce constat conduit plusieurs auteurs (Dugas, 2007, Sayeux, 2008) à critiquer les analyses en termes de « génération glisse » (Loret, 1995), formule abusive qui laisse penser que chaque génération et chaque système normatif – ici, la « culture surf » californienne influencée par la *Beat generation* – chassent les précédents. Or, comme nous le verrons à partir de nos propres matériaux d'enquête, les expériences contemporaines des loisirs de nature apparaissent formées par une pluralité de normes plus ou moins activées (l'hygiénisme, l'esthétisme, la performance, etc.) qu'il s'agit de démêler en procédant au repérage du contexte socio-historique d'élaboration de chacune d'elles. Il s'agira également d'éclairer ces expériences récréatives au regard des postures plus institutionnelles, comme l'a fait Callède (2007) à propos des sports. Analysant l'état du « monde » sportif dans les années 1990, le sociologue constate qu'« une conception autre de l'activité sportive ordinaire, associative ou non, peut donner l'impression de correspondre à un modèle culturel alternatif par rapport à la stricte compétition : convivialité ponctuelle, fraternité des « déçus » du sport de club, petits groupes intimistes... Ce modèle culturel s'apparente pour partie au modèle de *l'individualisme sportif de masse*<sup>15</sup> » (Callède, 2007 : 332). Mais, fait-il remarquer, le monde sportif engendre aussi le sport spectacle marchandisé et professionnalisé (Jeux olympiques, etc.), qui valorise la haute performance. Loin d'être inexistante, la connexion entre sport-spectacle et loisirs ordinaires serait finalement assurée par les filières marchandes du secteur, en plein essor, et capables de fabriquer des produits (nouveaux matériaux, caméras embarquées) et des activités nouvelles facilitant les expériences sensorielles recherchées, tout en promouvant aussi les valeurs de haute performance au moyen de leurs stratégies marketing, leurs filières de distribution et les professionnels du secteur<sup>16</sup> (Augustin, 2002).

<sup>15</sup> C'est Callède qui souligne.

<sup>16</sup> Parlebas, autre sociologue spécialiste du sport va plus loin encore, en relevant que les sports sont une invention des sociétés démocratiques et capitalistes, suivant le modèle dominant de l'Angleterre dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : « Le sport est devenu une multinationale du spectacle. On voit bien se dessiner une forte compatibilité et d'indiscutables correspondances entre, d'une part le marché et le règne de la concurrence, et d'autre part la rencontre sportive et la loi de la compétition. L'ethos du sportif est en phase avec l'ethos du chef d'entreprise. La production de masse, caractéristique de ces deux secteurs, entraîne une foule de traits communs : la standardisation, l'alignement sur les mêmes règles, la rationalisation et la disparition des identités de terroir au profit d'une entité homogénéisée fondée sur l'uniformisation. » (Parlebas, 2002 : 342)

Ces précautions apportées, nous pouvons relever, avec bien des sociologues spécialistes du domaine (Kalaora, 2001, Augustin, 2002, Dugas, 2007, Sirost, 2009, Corneloup, 2011), la valorisation croissante de la dimension hédoniste, ludique et sensible des loisirs de nature à compter des années 1980, et le phénomène paraît d'envergure internationale (voir par exemple Cloke et Perkins (1998) à propos du tourisme d'aventure en Nouvelle-Zélande). Les dénominations successives rendent compte de catégorisations changeantes des pratiques : l'abandon de la référence au « plein air » signale le reflux des préoccupations hygiénistes ; sans disparaître tout à fait, elles sont éclipsées par la requalification des espaces de pratiques en tant que « pleine nature ». Celle-ci remodèle nécessairement les relations aux espaces socio-naturels : on appréhende très différemment un environnement selon que l'on veut le conquérir, y « performer », ou en privilégier la relation sensorielle et ludique. Ces changements sont à resituer par rapport à la requalification des espaces anciennement ruraux, investis en tant que « nature », et supports de « néo-territorialités » (Augustin, 2002) directement liées aux modalités de pratiques, individualisées ou affinitaires « en dehors des structures associatives ou sportives traditionnelles, et des rôles sociaux qui leur sont inévitablement liés » (Callède, 2007: 332).

### ***Des activités de subsistance d'origine rurale et populaire remodelées par les normes urbaines des loisirs de nature ? À propos des pratiques de prélèvement***

Les pratiques de prélèvement (chasse, pêche, cueillette) semblent intéresser une part non négligeable de Français. La chasse et la pêche amateur comptent chacune 1 400 000 pratiquants regroupés en associations locales. La France est ainsi le premier pays européen pour le nombre de ses chasseurs, devant l'Espagne (980 000), et la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), représentant la pêche amateur, serait la deuxième plus grosse fédération sportive de France<sup>17</sup>. Il n'est pas possible d'évaluer précisément le nombre de cueilleurs puisque cette pratique est libre, mais ils seraient plus nombreux encore que les chasseurs et les pêcheurs. Selon l'enquête « Modes de vie » de l'Insee (1988-1989) réalisée auprès de 6 800 ménages et analysée par Picon, dans 26 % des cas, au moins une

<sup>17</sup> Sources : <http://www.chasseurdefrance.com/> et <http://www.federationpeche.fr/>

personne du ménage pratiquait la cueillette, dans 14 % des cas, une personne au moins pêchait, et dans 7 % des cas, une personne au moins chassait (Picon, 1991). Même en tenant compte des polypratiquants, il est donc certain que toutes ces pratiques cumulées intéressent encore aujourd'hui *a minima* largement plus de 3 millions de Français. Les hésitations vernaculaires, institutionnelles, ou même scientifiques pour les qualifier tantôt de « pratiques traditionnelles », de « loisirs » ou plus récemment de « sports » (Guyon et Fuchs, 2013) sont à relever, parce qu'elles sont significatives des changements sociaux et normatifs à leur propos.

Bien que pratiquées depuis des temps immémoriaux, et donc bien avant l'invention moderne des loisirs, les pratiques de prélèvement de ressources naturelles n'ont été qualifiées de loisirs que très tardivement. Les travaux d'historiens nous apprennent que la notion de « loisir » est anachronique pour les catégories populaires dans les espaces ruraux jusqu'aux années 1950, où la villégiature à la campagne ne vaut que pour les classes dominantes.

La chasse fut longtemps pratiquée sans véritable encadrement législatif par des hommes de toute condition sociale, mais les modes de chasse différaient radicalement. La fauconnerie et la chasse à courre, chasses sportives et ostentatoires fort onéreuses, étaient pratiquées par les aristocrates. Les roturiers utilisaient quant à eux le piégeage, les frondes et les arcs pour défendre les cultures et assurer leur subsistance. L'invention des premiers fusils au XVI<sup>e</sup> siècle augmenta considérablement l'efficacité des prélèvements à la chasse, et conduisit les souverains successifs à légiférer de 1601 à 1669 pour en restreindre finalement le droit aux seigneurs propriétaires : « [L]'ordonnance d'avril 1669 indiqua la position officielle : les gentilshommes continueraient à chasser pour entretenir leurs armes, leur santé et leur force ; les roturiers cesseraient de chasser, l'exercice détournant les paysans de la terre, les marchands de leur commerce et les artisans de leur travail. » (Corvol, 2010 : 28). Ce sera l'un des privilèges abolis dans la nuit du 4 août 1789, qui instaura la chasse libre. Elle cessa en 1810 lorsque Napoléon fit instaurer un permis annuel payant ce qui, dans un contexte politique troublé, permettait aussi de recenser les détenteurs de fusils. En 1844, la monarchie de Juillet rattacha de nouveau le droit de chasse au droit de propriété. Le nombre de chasseurs titulaires d'un permis de chasser passa de 50 000 en 1850 à 400 000 en 1905 (Corvol, 2010 : 257-262).

Avant les années 1950, pour les ouvriers et les employés, le « retour à la campagne marque moins la découverte du naturel que le retour aux sources et aux origines familiales. Revenir signifie renouer avec les attaches terriennes, le village, la famille et les proches. [...] Le retour

aux travaux champêtres, la cueillette, les moissons et le jardinage, etc., séduisent ouvriers et petits employés. » (Rauch, 1995 : 121).

Farcy (1995) montre cependant qu'il faut se défaire de l'idée de communautés villageoises immuables. De 1830 à 1930, les structures communautaires déclinent bel et bien, et des pratiques festives et ludiques étroitement liées à l'exode rural font évoluer les usages sociaux du temps. En particulier explique-t-il, la multiplication des sociétés de chasse, de pêche, de sports ont une emprise grandissante sur les activités ludiques et festives au village (Farcy, 1995 : 301). L'acculturation du monde rural au modèle urbain tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle s'accompagne d'une dissolution de la culture ancestrale, mais ne semble guère déboucher sur des loisirs purement individuels, notent les historiens (Farcy, 1995, Corvol, 2010). Les loisirs ruraux sont pris en charge par des associations locales (club de football, société de chasse), des « sociétés d'hommes » animées par des jeunes villageois, où doit primer l'esprit communautaire. « Tout se passe comme si le mouvement associatif prenait, très inégalement et avec difficulté, le relais de la communauté dans l'organisation du temps hors du travail » (Farcy, 1995 : 323). En particulier, les sociétés de chasse, créées surtout à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle tentent de réserver l'espace communal aux chasseurs originaires du village. Cette volonté est encore marquée et revendiquée jusque dans les années 1980<sup>18</sup>.

À notre connaissance, tous les travaux relatifs à la pêche de loisir (Barthélémy, 2013), à la pêche à pied (Papinot, 2003), aux cueillettes (Larrère et De La Soudière, 1985, Dalla Bernardina, 2012) comme aux techniques de chasse les plus anciennes (Fortier, 2005) s'accordent pour relever leur caractère local *et* leur origine modeste. Finalement, l'existence d'une chasse « bourgeoise » pour partie héritée des chasses aristocratiques et pratiquée dans certaines régions de France (Bozon et Chamboredon, 1980) fait figure d'exception. De même,

<sup>18</sup> Cette fonction perdurait encore largement au début des années 1980, comme en témoignent plusieurs titres de contributions au numéro d'*Études Rurales*, devenu classique, consacré à la chasse et à la cueillette. Voir en particulier : Bages R. et Nevers J. Y. (1982). L'organisation locale de la chasse. Autodéfense collective et régulation des conflits, *Études rurales*, 87-88, 209-222 ; Weber F. (1982). Gens du pays, émigrés, étrangers : conflits autour d'une chasse en montagne, *Études rurales*, 87-88, juillet-décembre, 287-294. Aujourd'hui, cette fonction perdure (on le voit au travers des tarifs différenciés en fonction du lieu de résidence) mais de façon euphémisée : la plupart des présidents d'associations récuse le terme « d'étrangers » pour désigner les chasseurs résidant dans d'autres communes.

l'émergence au XIX<sup>e</sup> siècle de la pêche à la mouche inspirée du modèle sportif et esthétique anglais des *rural sports* de la gentry est tardive par rapport à l'historique de la pêche, et se veut très éloignée de ses formes populaires (pêche statique, parfois au moyen d'engins, où l'aspect ludique se combine avec le moyen de subsistance et le plaisir culinaire) qui se développent fortement, surtout près des villes, au XIX<sup>e</sup> siècle (Corbin, 1995b, Roux, 2007, Barthélémy, 2013 : 47-55).

### Des pratiques d'origine populaire

Il y a quelques années, Chenu et Herpin (2002 : 36) relevaient que « chasse et pêche se sont affirmées comme des pratiques plutôt caractéristiques des milieux populaires » entre 1974 et 1998. Récemment encore, Coulangeon et Lemel (2009) notaient à partir de l'enquête nationale sur les « pratiques culturelles et sportives » que la chasse et la pêche échappaient à la logique de cumul caractéristique de cet espace des pratiques. Autrement dit, dans cet espace de pratiques où le cumul d'activités est positivement corrélé avec le niveau d'éducation, la profession et, dans une moindre mesure, le revenu et un cadre de vie urbain, la chasse et la pêche sont – avec la télévision – négativement corrélées avec les autres pratiques culturelles et sportives. Plus on chasse, plus l'on pêche et plus on regarde la télévision, et moins on a statistiquement de chances de pratiquer un autre loisir. Le fait que les agriculteurs et les catégories sociales populaires (ouvriers, employés) soient surreprésentés pour la pratique de la chasse et de la pêche renforce l'hypothèse de pratiques majoritairement populaires et rurales, sans toutefois l'être complètement : les artisans, commerçants et chefs d'entreprise et les professions libérales sont également surreprésentés pour ces pratiques. Au regard de ces travaux, on peut dire que les pratiques de prélèvement (chasse, pêche, et cueillette), lorsqu'elles étaient pratiquées par des catégories populaires rurales ou d'origine rurale relevaient pleinement de « semi-loisirs », au sens de l'INSEE, au même titre que le bricolage ou le jardinage<sup>19</sup>. Elles comportaient, en plus de leur attrait ludique et parfois sociabilisant, une fonction nourricière, voire économique (revenus d'appoint), et engageaient également des connaissances acquises au travail, l'exemple le plus significatif étant celui des agriculteurs-

<sup>19</sup> Pour Coulangeon, l'INSEE qualifie le bricolage et le jardinage de « semis-loisirs », faute pour ces activités de satisfaire au critère de motivation purement hédoniste [et qui] manifestent l'importation, dans la sphère des loisirs, de dispositions acquises dans l'expérience du travail ». *Encyclopadia Universalis* [en ligne], consulté le 21 novembre 2013. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/loisirs/>

chasseurs. Mais les mobilités accrues, la circulation accélérée de l'information et les multi-appartenances des individus autorisent aussi les influences réciproques et les transformations d'activités ludiques auparavant peu perméables entre elles, parce que pratiquées dans des lieux distants et par des populations socialement très différenciées. Ce processus est néanmoins asymétrique. Compte tenu du fait que les relations urbain / rural correspondent schématiquement à des rapports centres / périphéries<sup>20</sup>, il existe une sorte d'« acculturation » des pratiques d'origine populaires et rurales sur le modèle dominant des pratiques urbaines de nature, promues par des catégories sociales moyennes et élevées. Ce processus est repérable par les catégorisations d'espaces et de pratiques, qui changent par la négociation... et le conflit.

### *Le temps des conflits (1970-2000)*

Il y a presque 30 ans, à partir d'une série d'enquêtes ethnographiques consacrées aux pratiques de cueillette dans le centre et le sud de la France, Larrère et De la Soudière (1985) relevaient la normalisation des pratiques de cueillette (interdictions, fermetures de parcelles) et ses effets néfastes. En particulier, les tensions et conflits entre urbains et ruraux seraient exacerbés par l'intervention du droit à propos d'espaces (terrains non cultivés, bois) et de pratiques justement recherchés pour leur marginalité, celle-ci les protégeant du processus de normalisation et de rationalisation à l'œuvre dans leurs professions et les espaces productifs. Ces pratiques conféraient ainsi aux cueilleurs une impression (toute temporaire) de liberté, notamment aux agriculteurs<sup>21</sup> et aux femmes<sup>22</sup>. Refusant de décrire ces pratiques comme des traditions immuables, les deux auteurs analysent comment l'intérêt pour ces pratiques sociales est reconstruit (tendanciellement) par chaque époque. Aux cueillettes intégrées à l'ensemble des activités agricoles de subsistance d'avant la modernisation succèdent celles qui

<sup>20</sup> « L'espace rural est le nom moderne de l'« arrière-pays », qui désigne ce qui n'est pas le lieu de la décision. Ceux qui s'en occupent le font depuis le centre » (Micoud, 2004 : 14).

<sup>21</sup> « Ces qualités accordées aux cueillettes devaient être déjà appréciées lorsque la vie collective des villages était intense. Elles le sont aujourd'hui par rapport, non plus aux normes sociales du groupe local, mais aux normes économiques de l'appareil d'encadrement de l'agriculture. On cueille en effet sans aide et sans filet, sans les multiples prescriptions, modes d'emploi, ratios qui entourent l'élevage de leurs conseils, avis, estimations. » (Larrère et De La Soudière, 1985 : 208)

<sup>22</sup> « Les femmes y trouvent une indépendance, une certaine autonomie qui commence avec la cueillette elle-même et se poursuit avec la vente sur le lieu de foire et les dépenses personnelles qu'elle leur permet. » (Larrère et De La Soudière, 1985 : 203)

symbolisent une résistance à la rationalisation de l'agriculture et la réaffirmation d'une identité locale et rurale questionnée par la naturalisation des espaces ruraux et l'attrait qu'elle suscite, pour leurs fonctions paysagères et résidentielles, chez des visiteurs urbains. À la même époque, Pradelles de Latour (1982 : 333) pointait ainsi les changements de la signification sociale de la chasse dans un territoire rural en pleine mutation, les Cévennes :

*« Autrefois, être cévenol, c'était mener une vie rythmée par le cycle agraire et les impératifs collectifs. C'était aussi être protestant. (...) Mais aujourd'hui, alors que s'éteint la ferveur religieuse et que s'estompent les modes de vie passés, l'identité culturelle exige d'autres supports. La chasse est le premier d'entre eux. Elle est réservée aux seuls cévenols ; elle implique la connaissance des lieux, l'appropriation de l'espace et la maîtrise de la vie sauvage. (...) « La chasse, m'a dit un Valleraugois, c'est la dernière chose qu'il nous reste ». Chasser, beaucoup plus que se distraire, c'est affirmer son appartenance à une terre à travers la poursuite de son gibier. »*

Les contestations sociales vis-à-vis de nouvelles réglementations ou envers l'engouement urbain pour les pratiques de cueillette et de prédation, qui peuvent paraître de prime abord disproportionnées ou irrationnelles, deviennent intelligibles lorsqu'on les replace par rapport à ces enjeux politiques et symboliques d'appropriation d'espaces. Ainsi, il a été démontré que la chasse (Chamboredon, 1982) comme la pêche (Papinot, 2003) étaient des pratiques sociales contribuant à la construction et à la réactivation d'une forme d'appartenance territoriale particulière, l'autochtonie « envisagée avant tout comme un rapport social où le fait d'être reconnu comme étant « vraiment » d'« ici » compose une ressource mobilisable, voire contribue à produire du « capital d'autochtonie » (Papinot, 2003 : 107), surtout lorsqu'elles sont patrimonialisées. S'interrogeant sur le regain de travaux en sciences sociales sur le sujet à partir du milieu années 1970 et leur appropriation très rapide par les représentants des chasseurs, Pelosse remarque à propos d'un processus dont il fut partie prenante que les résultats de ces recherches, pour convaincants qu'ils furent au plan scientifique, ont aussi contribué bon gré mal gré à la relégitimation sociale de ces pratiques – de chasse en particulier – alors au centre de conflits pour l'appropriation de la nature :

*« Comme l'a montré Jean Jamin à propos de la tenderie aux grives dans les Ardennes, pour faire pièce aux biologistes que mobilisent les protecteurs des animaux, les chasseurs enrôleraient volontiers les sciences humaines : à chacun ses scientifiques. (...) [L]es résultats de la recherche, dans la mesure où socialement ils produisent du sens, viennent servir d'arguments « naturels » pour légitimer une pratique cynégétique contestée. » (Pelosse, 1988 : 126)*

Au tournant des années 1970, ce large mouvement de requalification de pratiques et d'espaces sociaux anciennement ruraux, auxquels participent donc plus ou moins volontairement les

scientifiques, a aussi des répercussions sur les rapports à l'animal de plus en plus souvent analysé en tant qu'être sensible de ces espaces requalifiés :

« La campagne des néoruraux est avant tout une réserve de paysages (...). On recherche alors la jouissance qui consiste à contempler à distance une nature inaltérée par la main de l'homme. Au regard de ces représentations, l'animal sauvage apparaît souvent comme le témoignage le plus émouvant de cette nature immaculée qui suscite fascination et respect. » (Traïni, 2003b : 45)

Dans un article consacré aux catégorisations « sauvage » et « domestique », Micoud (2010) met en évidence les liens très directs entre les catégorisations des espaces et des animaux sauvages. Considérés comme ennemis des communautés rurales du passé, les espaces comme les animaux qualifiés de « sauvages » sont largement valorisés par nos sociétés urbanisées. Le consensus n'est toutefois pas total, parce que ces animaux continuent d'être qualifiés différemment dans certains espaces ruraux, soit dans le cadre de pratiques héritées (chasse), soit en raison des problèmes de gestion que posent des espèces animales introduites ou réintroduites (contrôle des populations de loups, etc.). Un ouvrage récent intitulé *L'animal sauvage, entre nuisance et patrimoine* ((Frioux et Pépy, 2009) témoigne, s'il en était besoin, de ces catégorisations concurrentes à propos des animaux qui peuplent encore les espaces ruraux naturalisés<sup>23</sup>, et des tensions persistantes à propos de l'euphémisation de la violence à leur égard, que nous examinerons dans le deuxième chapitre.

C'est dans ce contexte que croissent les contestations de l'activité cynégétique. Dans les années 1970, au moment où les effectifs des chasseurs atteignent également leur maximum historique, d'autres usagers récréatifs leur disputent le monopole et la légitimité de leur usage de la campagne comme lieu de récréation : « la sensibilité contemplative et protectionniste du plus grand nombre s'accommode mal, en effet, du spectacle de cet acte de prédation. » (Traïni, 2003b : 48). Pour Traïni, il y a bien à cette époque « une farouche concurrence autour d'un bien rare de plus en plus convoité : l'espace rural » qui oppose schématiquement « [d'un côté] d'anciens ruraux urbanisés passionnés par l'acte de prédation, de l'autre des urbains re-

<sup>23</sup> Micoud note également l'obsolescence de ces catégorisations « sauvages » et « domestiques » pour décrire la palette des situations des animaux dans nos sociétés. Du côté du « sauvage », il propose de distinguer les animaux « gibier », les animaux « naturalisés vivants » légalement protégés - mais aussi attentivement suivis et faisant parfois l'objet de tirs sélectifs (exemple : les loups)- et enfin les animaux « à problèmes » (comme actuellement les sangliers) en remplacement de la vieille notion d'animaux « nuisibles ».

ruralisés » (Traïni, 2003b : 51). Ces contestations sociales vont amener des chercheurs en sciences sociales – parfois à la demande expresse de ces usagers contestés – à interroger le sens de ces pratiques anciennes dans nos sociétés modernes. À partir de la fin des années 1970, une série de travaux conséquents sont menés autour de sociologues (Bozon, Chamboredon, Fabiani, Larrère, Pelosse...) et d'ethnologues (Bromberger, Bucher, De La Soudière, Jamin, Lenclud, Vourc'h, F. Weber). Rassemblés, pour l'essentiel, dans le numéro 87-88 d'Études Rurales, *La chasse et la cueillette aujourd'hui* (1982) et un ouvrage *L'imaginaire de la chasse, hier et demain* (Eizner, 1988), ces travaux ont participé, bon gré mal gré, à la requalification et à la relégitimation de ces pratiques, quelquefois directement, mais le plus souvent indirectement lorsque cueilleurs, pêcheurs, et surtout, chasseurs se sont appropriés ces analyses scientifiques pour se forger une légitimité patrimoniale et écologique, comme l'ont noté plusieurs auteurs dès cette époque (Fabiani, 1988, Jamin, 1988, Dalla Bernardina, 1989).

Cette pratique est également mise en cause pour sa dangerosité, à cause de l'usage d'armes à feu, et plus encore par les dispositions de la loi Verdeille : certains propriétaires néo-ruraux protestent contre l'obligation d'autoriser le droit de chasser aux membres de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de leur commune<sup>24</sup>.

Dans ce travail (notamment dans la Partie 2), nous verrons que des éléments structurels ont conduit, depuis les années 2000, à une moindre visibilité de ces conflits un temps politisés et médiatisés dans l'opposition entre associations de protection de la nature et le parti « Chasse, Pêche, Nature et Tradition », s'étant autoproclamé défenseur de la ruralité (Traïni, 2003b).

Mais des modifications dans les conditions de pratiques et d'expérience des activités de prélèvement expliquent aussi cette moindre conflictualité. Dans nos sociétés, où une partie non négligeable des adeptes de loisirs ruraux ne résident plus à proximité des lieux d'exercice de leur passion, « l'univers de la chasse, de la pêche et de la cueillette n'est plus lisible à la lumière des catégories qui lui donnaient du sens dans la civilisation rurale » (Dalla Bernardina, 2011 : 47). Cela a une conséquence tout à fait importante. Ces pratiques sont de plus en plus souvent dissociées des modes de vie, des métiers, des représentations du sauvage et du domestique par rapport auxquelles elles prenaient sens<sup>25</sup>. La disparition des référents

<sup>24</sup> Dans les années 1990, des associations de protection des animaux ou d'opposants à la chasse tentent des recours juridiques pour faire abroger ladite loi.

<sup>25</sup> Comme nous le verrons avec nos propres analyses de la chasse à l'arc, le regain des chasses au grand gibier, propices à la récolte de « trophées » « n'a pas grand-chose à voir avec les chasses

culturels qui l'ont fait naître et l'inévitable inscription dans les sociétés contemporaines et leurs valeurs dominantes conduisent à une grande variabilité dans les interprétations que les chasseurs font de leurs propres activités :

« Le propre du chasseur contemporain, à bien voir, est plutôt la pluralité des codes qu'il mobilise pour rendre compte de sa passion (qu'il appellera alternativement sport, loisir, dialogue avec la nature, mission écologique...). Et ceci, parce que, tout en se voulant proche de ses ancêtres, le lecteur de *Plaisirs de la chasse* n'évolue plus dans l'univers contraignant du chasseur-cueilleur. » (Dalla Bernardina, 2011 : 87)

Il y a presque 30 ans, Larrère et De la Soudière analysaient un glissement analogue à propos des pratiques de cueillettes, à l'initiative de cueilleurs urbains cette fois : « Et si, de plus en plus nombreux, les citadins s'y adonnent, c'est bien pour tenter de sortir de l'espace-temps aménagé des villes. » (Larrère et De La Soudière, 1985 : 217). Pour comprendre ces changements de signification, qui tendent à rapprocher les activités de prédation des loisirs de nature d'origine urbaine, il est particulièrement éclairant de s'attarder sur les qualifications des lieux où elles se déroulent, parce que ces qualifications sont toujours porteuses de normes.

### ***Du rural à la « nature sauvage ». A propos de la naturalisation des espaces de loisirs.***

Comme nous le rappellent les anthropologues, ce sont les civilisations urbaines qui assimilent « le sauvage » et le « rural », autrefois opposés, et les requalifient indistinctement en tant que « nature » idéalisée (*wilderness*), et opposée à la ville : « la ville a naturalisé la campagne : elle l'a convertie en nature. Depuis lors, la campagne, c'est la nature. » (Berque, 2011). S'appuyant entre autres sur ces travaux, Candau (2014) identifie les qualifications successives de ces espaces périphériques par des communautés rurales d'abord centrées sur la nature domestiquée, puis par des civilisations urbanisées :

« La forêt n'était pas un espace déserté par le social, mais au contraire un espace habité, et donc un monde plein et ordonné ; il ne devient attaché au sauvage qu'au fur et à mesure de l'émergence du monde rural. Puis le rural sera à son tour qualifié de sauvage à partir du moment où les villes sont construites et conçues en hauts-lieux de civilité. L'important n'est

alimentaires, ou défensives, liées à la gestion de la campagne » (Dalla Bernardina 2011 : 76), prolongement du travail agricole ou se logeant dans ses interstices.

évidemment pas de débattre sur le rapport à l'espace qui est premier, de la ville, du sauvage ou du rural. C'est de souligner la variabilité de leurs sens respectifs qui se redéfinissent constamment dans des jeux d'opposition et de complémentarité. » (Candau, 2014 : 32-33)

De façon schématique, on peut donc affirmer que la définition du sauvage comme une nature menaçante – toujours susceptible d'incursions dans l'espace domestiqué par les communautés rurales – commence à changer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où les puissances occidentales s'urbanisent plus résolument. Comme Berque, Dalla Bernardina rappelle ainsi que dans les sociétés rurales, le monde du sauvage désignait la part de la nature que les sociétés rurales ne parvenaient pas à domestiquer, et que le contact prolongé avec le sauvage était exceptionnel... et souvent suspect (Dalla Bernardina, 2012 : 211). Il était principalement le fait de populations elles-aussi hors du commun. Il pouvait s'agir soit de personnes situées tout en haut de l'échelle sociale (que l'on songe aux prestigieuses chasses royales réservées à l'aristocratie) soit tout en bas :

« Immigrés, retraités, jeunes, pêcheurs à pied... consommant des produits de cueillette étaient considérés comme des marginaux, suspectés de braconnage ou de commerce illicite. Quant aux fruits de leurs pratiques aux confins du sauvage, ils étaient considérés comme des mets "douteux" (...). Ayant grandi en dehors de tout contrôle, les espèces sauvages peuvent représenter la nature à son état virginal (...). Mais pour les mêmes raisons, elles peuvent aussi être une source d'inquiétude : qui nous garantit que le gibier n'est pas infecté par quelque maladie ? » (Dalla Bernardina, 2011 : 27)

Dans ces communautés rurales affranchies de l'état de nature par la domestication, l'enjeu n'était pas, comme dans nos sociétés aujourd'hui urbanisées, de valoriser cette nature sauvage mais de s'en protéger en réaffirmant régulièrement la frontière avec le monde domestique.

Cette conception s'inverse ensuite complètement dans les sociétés largement urbanisées que nous connaissons, où la nature sauvage devient fortement valorisée. Aux États-Unis, l'écologisme, dont la *land ethic* inventée par Léopold est une illustration qui sera prolongée par l'éthique écocentrée contemporaine, est une influence tardive – le début du XX<sup>e</sup> siècle – de la protection de la *wilderness*, d'abord empreinte de moralisme :

« Roderick Nash a montré comment la mentalité puritaine des colons américains avait donné une dimension religieuse à cette haine de la nature sauvage, symbole des forces du mal et de l'anarchie, d'une licence païenne qu'il fallait réduire et dompter. La *wilderness* ne paraît admirable que lorsqu'elle n'est plus à craindre : la valorisation de la nature sauvage est un sentiment importé d'Europe, développé dans l'élite aristocratique ou intellectuelle de l'Est des États-Unis, depuis longtemps à l'abri des duretés de la vie des pionniers. (...) L'apologie de la nature sauvage, dont Thoreau et Emerson exposent la philosophie, inverse

la valeur de la nature : de détestable, elle devient admirable. On ne sort pas, pour autant, du puritanisme. » (Larrère, 2006)

Cronon (1996) propose une critique de cette construction socio-historique enchantée de la *wilderness* venue du romantisme européen et renforcée aux États-Unis par la fin du mythe fondateur de la Frontière :

« Wilderness came to embody the national frontier myth, standing for the wild freedom of America's past and seeming to represent a highly attractive natural alternative to the ugly artificiality of modern civilization. »<sup>26</sup> (Cronon, 1996)

Il présente tout à la fois cette conception enchantée de la *wilderness* comme une construction de dominants masculins, urbains, membres des classes sociales supérieures, et anglo-saxons, loin d'être partagée par toutes les femmes, les ruraux, les catégories populaires et surtout les Indiens chassés de ces espaces :

« The myth of the wilderness as "virgin" uninhabited land had always been especially cruel when seen from the perspective of the Indians who had once called that land home. »<sup>27</sup> (Cronon, 1996).

En France, c'est seulement en 1931 que la population devient majoritairement urbaine (51.2 % de Français vivant dans une ville de plus de 2000 habitants), avec un peu plus d'un siècle de retard sur la Grande-Bretagne. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics, en particulier les institutions chargées de la planification et de l'aménagement du territoire, forment pour les espaces ruraux un ambitieux programme de « modernisation agricole », aux antipodes de sa requalification actuelle en tant qu'espaces naturels et patrimoniaux. Mais ce modèle moderniste triomphant jusqu'aux années 1970 n'est pas applicable partout. Les territoires où le modèle productiviste agricole peinait à être adopté (zones de montagne, zones de marais et autres zones « difficiles ») ont d'abord été marginalisés, avant d'être, pour certains d'entre eux, requalifiés en espaces de nature à partir des années 1960. La création d'espaces protégés, parcs naturels régionaux et parcs nationaux

<sup>26</sup> « La nature sauvage en vint à englober le mythe national de la frontière, symbolisant la liberté américaine passée, et semblant représenter une alternative hautement attractive et naturelle à l'hidieuse artificialité de la civilisation moderne » (traduction personnelle).

<sup>27</sup> « Le mythe de la nature sauvage comme terre vierge inhabitée apparaît toujours particulièrement cruel lorsqu'on le regarde du point de vue des Indiens qui l'ont autrefois nommée "maison" » (traduction personnelle).

est le principal dispositif politique de cette naturalisation<sup>28</sup>, d'abord réservée aux espaces marginalisés par la modernisation agricole. En conséquence, espaces agricoles et espaces de nature se trouvent la plupart du temps géographiquement séparés (Candau, 2014 : 42).

À partir des années 1980, cette naturalisation, jusqu'ici limitée à quelques espaces exceptionnels mis en réserve (parcs nationaux), va concerner une partie significative des espaces ruraux. Inexistants en 1960, les parcs régionaux et nationaux couvrent en 2010 environ 21 % du territoire national ; la mise en place de Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) entre 1982 et 1992 concerne 25 % du territoire français. Elle se prolongera avec la promulgation de la directive européenne Habitats de 1992, à l'origine du réseau écologique européen Natura 2000 visant à protéger la biodiversité à l'échelle communautaire. Cet empilement de dispositifs conduit à une requalification du monde rural, qui devient « campagne » écologisée d'une part, et patrimonialisée culturellement d'autre part (Micoud, 2004). Au même moment, la gestion des espaces ruraux jusqu'ici déléguée aux agriculteurs commence à être publiquement critiquée au nom de leur responsabilité sociale dans la dégradation de l'environnement (Berlan-Darqué et Kalaora, 1992). La gestion agricole sectorielle commence à être mise en cause par l'arrivée de nouveaux interlocuteurs avec lesquels doivent composer les acteurs agricoles.

Ces institutions (gestionnaires d'espaces naturels, mais aussi chambres d'agriculture, services déconcentrés de l'État...) et ces dispositifs véhiculent une perception de l'espace privilégiant la distanciation par le regard, un point de vue esthétique structuré par l'harmonie des formes et des couleurs (Candau *et al.*, 2007). Ce point de vue esthétique de plus en plus souvent associé à un point de vue scientifique (notamment des sciences de la nature) relaie et donc légitime « l'usage hédonique de l'espace rural, et [...] l'épanouissement d'un modèle urbain de représentation de la nature » (Lizet, 1991 : 173). Avec cette nouvelle perception apparaissent des nouveaux modes d'appropriation symbolique de l'espace, qui se différencient des formes dérivées des usages agricoles.

<sup>28</sup> La loi du 22 juillet 1960 institue les parcs nationaux, le décret du 1er mars 1967 instaure les parcs naturels régionaux. Ces derniers peuvent être considérés comme des acteurs chargés de la mise en patrimoine et en paysage généralisée des espaces ruraux, officialisée par la loi « paysage » de 2000. De la même manière, la loi de 2006 fait évoluer les missions des parcs nationaux, qui ont désormais pour objectif de préserver les patrimoines naturels, culturels, et paysagers.

Les lectures sociologiques divergent sur ce processus de naturalisation. Micoud (2004) considère positivement les parcs naturels régionaux, qui autorisent une relative publicisation des espaces ruraux concernés, en les ouvrant à d'autres acteurs que les seuls agriculteurs. Mais plusieurs auteurs, tels Chamboredon (1982, 1985) ou Sirost (2009 : 35-37) en France et Cronon (1996) aux États-Unis, en proposent une lecture beaucoup plus critique. La création d'espaces protégés, territoires exemplaires mais fréquentés par intermittence par une large majorité de citoyens, ne serait qu'un « alibi », une manière de se doter d'une bonne conscience environnementale sans remettre en question les modes de développement socio-économiques et les comportements par ailleurs largement dominants. Chamboredon considère en outre que les espaces protégés renforcent, en les institutionnalisant, la légitimité des usages sociaux basés sur un rapport esthétique de l'espace rural qui repose déjà sur la « forclusion du travail paysan » (Berque, 2011).

## Conclusion

L'opposition avec les temps sociaux contraints, par définition valable pour tous les loisirs, est redoublée dans le cas des loisirs de nature par une séparation croissante, spatiale cette fois, entre les lieux du quotidien et ceux de la récréation. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et de manière accélérée à partir des Trente Glorieuses, l'urbanisation, le développement des transports et des techniques de communication accentuent l'affectation de « fonctions » spécifiques aux différents espaces sociaux. L'approche fonctionnaliste, bien connue pour avoir été explicitée et mise en œuvre par Le Corbusier à propos de la ville, a été étendue aux espaces naturels à partir des années 1960, il est vrai de façon moins systématique. À cette époque, les pouvoirs publics s'interrogent essentiellement sur les « fonctions récréatives » des espaces naturels péri-urbains, en exprimant des inquiétudes en termes de « surfréquentation » (Masséna-Gourc, 1994b). Au même moment naissent les parcs naturels régionaux susceptibles de revitaliser des espaces ruraux à l'écart du développement économique et menacés de « déprise », risque inverse de celui de surfréquentation, mais la visée fonctionnaliste reste très marquée. Elle est redoublée par une intense requalification des espaces de pratiques qui de ruraux, deviennent « naturels ». Les activités sont également l'objet de catégorisations successives et souvent annonciatrices de nouvelles pratiques sociales puisqu'en matière d'environnement, nommer c'est presque toujours « normer » (Micoud, 1992). Les activités de « plein air » vantées au temps de l'hygiénisme pour remédier aux maux urbains sont devenues « loisirs sportifs de pleine nature » à l'heure de la naturalisation et de la *wilderness*, répondant à l'urbanisation

accrue et à la montée de l'écologisme. Ces catégorisations alimentent une opposition renforcée entre les espaces-temps des loisirs de nature et ceux du quotidien. Pour être très schématique, dans les espaces urbains se concentrent les activités économiques et sociales quotidiennes alors que les espaces anciennement ruraux et péri-urbains sont choisis pour leurs aménités propices à l'exercice des loisirs, voire comme lieu de résidence. Comme nous le verrons (partie 2), nos deux terrains d'études s'inscrivent particulièrement bien dans ce schéma général. Si comme nous l'avons dit, les catégorisations peuvent annoncer des changements normatifs, il nous reste à rendre compte de l'incursion du mot « sport » dans l'expression « loisirs sportifs de pleine nature ». C'est précisément l'objet de notre deuxième chapitre, consacré à la « sportivisation ».



## CHAPITRE 2 : LA SPORTIVISATION DES LOISIRS DE NATURE

« Un jour, j'irai vivre en Théorie, parce qu'en Théorie, tout fonctionne »

(Anonyme)

### **1. Des jeux d'exercice physique aux sports modernes. La sportivisation des sociétés contemporaines**

Le sport, cette forme particulière d'exercice physique inventée à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle en Grande-Bretagne, qui a essaimé au XIX<sup>e</sup> siècle dans les nations d'Europe occidentale, occupe désormais une très large place au niveau mondial. Le nombre de pratiquants et de spectateurs, l'attention que les médias lui prêtent régulièrement, les flux financiers qu'il génère, et sa prise en charge par les pouvoirs publics, pour des raisons aussi diverses que le désir de combattre la violence des hooligans, d'améliorer la santé publique ou de raviver la flamme patriotique lors de compétitions internationales, le démontrent régulièrement. Il n'est pas exagéré d'affirmer que nous vivons dans des sociétés sportivisées, compte tenu de l'énorme capacité qu'a manifesté le sport, surtout durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à transformer les habitudes sociales et les exercices physiques antérieurs, à rapprocher sa conception du « culte de la performance » des valeurs de l'entreprise où il a également cours (Ehrenberg, 2008 [1991]), mais aussi à diffuser l'esprit sportif dans d'autres sphères sociales, l'art par exemple, où il s'agit aussi de « performer » (Roques et Vigarello, 2008).

L'une des plus célèbres théorisations de la « sportivisation », formulée par Elias<sup>29</sup> (1976) et consolidée en collaboration avec Dunning (Elias, 1976, Elias et Dunning, 1994 [1986]) reste une référence largement utilisée en histoire, en sociologie, et en anthropologie du sport (Chartier et Vigarello, 1982, Bromberger, 1995, Callède, 2004, Duret, 2012 (2008)) et des loisirs (Buhot, 1985, Pinçon et Pinçon-Charlot, 1993 : 89-90, Traini, 2004, Fournier, 2009, Vigne et Dorvillé, 2009, Dalla Bernardina, 2012), tout en restant aussi très discutée (Darbon, 2011). Rappelons-la brièvement. Chez ces auteurs, la sportivisation est entendue comme la diffusion d'un esprit du sport inventé en premier lieu pour parfaire l'éducation de la jeunesse

<sup>29</sup> Callède (2007 : 374-375) montre de façon très convaincante que cette théorisation doit en réalité beaucoup à celle de l'historien Huizinga, publiée dès 1938 dans son ouvrage *Homo ludens*, mais resté méconnu jusqu'aux années 1970 parce que publié en néerlandais.

membre des élites britanniques aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Avec la diffusion plus large du temps libre et par le jeu des imitations / distinctions sociales s'étend le monde du sport, cet espace-temps séparé des activités quotidiennes, où s'effectue l'apprentissage du *fair-play* (respect des règles du jeu, de l'adversaire, coopération entre partenaires de jeu...). En adhérant à cet esprit sportif, les joueurs et les éventuels spectateurs disqualifient la « violence dangereuse » (blessures portant atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire, mort possible de l'adversaire) célèbrent aussi, paradoxalement, la « violence maîtrisée » (libération contrôlée des émotions et de l'agressivité assurée par le respect des règles du jeu, et l'intériorisation des contraintes). Cette théorie de la sportivisation est indissociable du processus de la civilisation des mœurs, processus plus général et de plus longue durée cher à Elias. Le sociologue allemand établit un lien entre la monopolisation progressive de la violence légitime par les États modernes occidentaux<sup>30</sup>, la « curialisation » de la noblesse (qui cesse de faire la guerre pour devenir noblesse de cour soumise à l'étiquette) et ce qu'il appelle une « poussée » dans le processus séculaire de civilisation des mœurs. Cette poussée civilisatrice est selon lui repérable à partir du XVI<sup>e</sup> siècle dans la « société de cour » par un abaissement du seuil de tolérance à l'égard de ce qui est ressenti comme relevant de l'animalité de l'homme : les fonctions et les odeurs corporelles, la nudité, les pulsions et les émotions. La civilisation des mœurs conduirait aussi, par intériorisation, à un abaissement du seuil de la violence physique socialement acceptable dans les affrontements ludiques (boxe à mains nues) ou non, mais ritualisés (duels, vendettas et autres formes de « justice privée »), leur disparition du Moyen-Age à nos jours en témoigne (Traïni, 2003b : 53).

Lors de la réinvention de l'Olympisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée d'une continuité historique entre jeux antiques (lutte, jeux de balles) et sports modernes a été particulièrement revendiquée. Contre cette vision erronée, Elias et Dunning affirment que le sport, en tant que compétition autorisant l'exercice d'une violence impérativement maîtrisée, est une forme moderne d'exercice physique radicalement distincte des formes antérieures. Ils considèrent l'invention des sports comme indissociable d'un moment historique de pacification des luttes sociales et politiques, comme les puissances occidentales, en particulier l'Angleterre et la

<sup>30</sup> La monopolisation de la violence légitime étant très directement liée à la centralisation des pouvoirs et à la constitution des États eux-mêmes, elle est repérable à partir du XVI<sup>e</sup> siècle en Grande-Bretagne et en France, mais beaucoup plus tardive et connaît davantage de soubresauts en Italie et en Allemagne (Elias, 1973, Dunning, 1997).

France, en ont connu aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Dunning, 1997). Il s'agit de distraire les jeunes élites aristocratiques (qui ne font plus la guerre) tout en les éduquant à certaines valeurs, en particulier le *fair-play*, qu'ils devront honorer dans d'autres situations.

Elias et Dunning expliquent qu'avec la mise en place de régimes parlementaires, les joutes entre adversaires politiques issus de ces mêmes élites doivent rester verbales et loyales, c'est-à-dire répondre d'un même « autocontrôle ». L'émergence d'un gouvernement parlementaire « caractérisé par une rotation en douceur de partis rivaux conformément à des règles convenues » (Elias et Dunning, 1994 [1986] : 33) susciterait des jeux et des joutes aux règles du jeu analogues à celles des sports. Cette éthique se serait ensuite diffusée dans les autres groupes sociaux par le jeu des imitations et distinctions sociales.

Bourdieu, l'autre figure longtemps tutélaire de la sociologie du sport, considère également à la suite d'Elias et Dunning et sur les mêmes critères que le sport induit une rupture fondamentale avec les formes antérieures de jeux. Il s'inscrit en faux contre les théories qui postulent une continuité et qui recherchent dans les jeux antiques les « origines » des sports modernes coupables selon lui d'anachronisme (Bourdieu, 1987). La sportivisation étant un processus, elle conduit à dessiner un continuum de pratiques plutôt qu'à distinguer de façon définitive des activités sportives et d'autres qui ne le seraient pas. Ainsi, au-delà des sports modernes d'emblée créés comme tels au XIX<sup>e</sup> siècle (le football, le tennis, etc.), Elias et Dunning étendent leur analyse centrée sur le « relâchement contrôlé des émotions » à « des activités de loisir de caractère « mimétique » ou « ludique » (Elias et Dunning, 1994 [1986] : 19). Ce processus a d'ailleurs été amorcé dès le XVIII<sup>e</sup> siècle pour des distractions telles que le cricket, les courses de chevaux, le golf ou la chasse au renard (Dunning, 1997). On peut parler de loisir mimétique à partir du moment où existe une relation d'adversité régulée, engagée avec des éléments naturels (la montagne, la mer...), des animaux ou des humains :

« [Q]ue l'adversaire soit une montagne, la mer, un renard ou un être humain, le sport consiste toujours à livrer un combat contrôlé sur un champ de bataille imaginaire. » (Elias et Dunning, 1994 [1986]: 67)

Ces activités, « qui ne sont pas toutes sportives, permettent de ressentir et d'exprimer des émotions qui, d'ordinaire, doivent être bridées ou censurées » (Elias et Dunning, 1994 [1986] : 18). La sportivisation suscite une éthique de la loyauté (*fair-play*) qui ne sépare pas le désir de victoire du respect des règles et du plaisir du jeu. Nous allons voir dans ce chapitre qu'elle se poursuit aujourd'hui encore dans de nombreux sports inventés au XIX<sup>e</sup> siècle, mais qu'elle concerne aussi les loisirs contemporains qui impliquent une prédation (Fabiani, 1982,

Traïni, 2003a, Traini, 2004, Guyon et Fuchs, 2013). La performance y prévaut sur la fonction de subsistance, mais pour être reconnue comme telle elle doit en principe être réalisée dans « les règles de l'art », c'est-à-dire le respect des règles de ces jeux avec le vivant.

### ***Des jeux d'exercice anciens aux activités sportivisées. Effets sociaux de valeurs « nouvelles »***

Elias et Dunning voient dans l'un de ces loisirs de nature « prédateurs », la chasse à courre au renard inventée en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle, la première manifestation d'une pratique en voie de sportivisation. Cette pratique, où des cavaliers s'affrontent à distance et de manière euphémisée succède à une chasse où le corps-à-corps avec l'animal procurait, en temps de paix, l'excitation qu'il pouvait y avoir à tuer des hommes en temps de guerre. Le choix d'un animal non comestible comme le renard prouve que dans la chasse sportivisée, « c'est justement l'absence de nécessité (alimentaire ou entraînement à la guerre) qui fonde la grandeur de la pratique » (Traïni, 2003b : 57). La chasse à courre jugée par certains groupes sociaux et à une époque donnée comme propice à la réalisation des valeurs de la civilisation, est aujourd'hui controversée, et même interdite depuis 2004 en Grande-Bretagne, où elle est pourtant née. La corrida inventée dans sa forme actuelle à Ronda par la noblesse andalouse est concernée par un processus analogue, puisqu'elle fut interdite en Catalogne en 2010. Ces travaux plaident pour la nécessaire contextualisation du processus de civilisation, pointée par Elias lui-même et rappelée par Traïni (Traïni, 2003a, Traini, 2004) qui évoque les « voies plurielles de la civilisation » (Traïni, 2003b : 58), pour désigner la coexistence de conceptions différentes de la morale dans une même société. Ainsi, les mouvements d'opposition à la chasse ou à la corrida relèvent d'une certaine conception des relations entre les hommes et les animaux, indexée sur une certaine idée de la civilisation, au nom de laquelle ils sont prompts à disqualifier leurs opposants jugés « barbares » et anachroniques. Mais les travaux anthropologiques et sociologiques disponibles nous montrent que la chasse comme la corrida contemporaines sont elles aussi héritières de la modernité, puisqu'elles sont sportivisées. Contrairement à ce que laissent penser les débats passionnés entre opposants et défenseurs de ces pratiques, il ne s'agit pas pour l'analyste d'opposer « civilisation » et « barbarie ». L'on assiste en réalité à un « combat de registres de valeurs » incommensurables, l'éthique des opposants contre l'esthétique et l'esprit sportif des passionnés (Heinich, 1992), *mais* tous deux sont bel et bien affectés par le processus de civilisation des sociétés occidentales modernes (Saumade, 1995, Traïni, 2003a, Traini, 2004). À propos de la corrida, la

controverse porte également sur la nécessité ou non d'appliquer ces principes de civilisation / sportivisation aux animaux. Pour les opposants, ils doivent s'appliquer à tous les êtres alors que chez les *aficionados*, ils sont réservés aux humains et largement fictifs pour le taureau, ce que dénoncent les protecteurs des animaux. La controverse est analogue à propos de la chasse :

« La pratique de la chasse se voit d'autant plus inscrite à l'index qu'elle est soupçonnée de provoquer en l'homme des états intérieurs d'excitation, de plaisir, incompatibles avec la valorisation de l'autocontrôle des émotions, mais dans le même temps, les chasseurs vivent leur passion comme un sport au sens éliasien, en inscrivant systématiquement leur pratique dans le respect des règles de l'art et en disqualifiant ceux qui les transgressent. » (Traïni, 2003b : 62)

S'inspirant explicitement des travaux d'Elias, Chartier et Vigarello (1982) puis Bourdieu (1987) rappellent qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des jeux populaires commencent à être pratiqués dans les grandes écoles anglaises, par des enfants de la bourgeoisie et changent alors de sens et de fonction, pour donner naissance à deux sports, le rugby et le football. Ce basculement s'opère notamment par la coupure d'avec les sociabilités ordinaires (fêtes agraires) et de leurs fonctions rituelles (mise en scène ludique des divisions sociales) qu'avaient les jeux dans les sociétés précapitalistes. Ils deviennent des exercices corporels avec leur calendrier propre, et leurs systèmes normatifs changent.

Plus près de nous, ethnologues et sociologues (Camy, 1995, Vigne et Dorvillé, 2009) analysent un processus analogue de sportivisation de jeux traditionnels locaux tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. Prenant l'exemple des jeux de quilles gascons, Camy montre que cette rupture est notamment repérable au fait « qu'une activité centrée sur l'efficacité corporelle comme fin ultime s'est substituée à une pratique où l'exercice est avant tout l'occasion de manifester son appartenance à un collectif » lors de fêtes, d'échanges verbaux permanents avec le public. Ces jeux pratiqués dans des lieux publics (salles des fêtes) sans calendrier spécifique sont remplacés par des sports qui nécessitent des séances d'entraînement, sont arbitrés et organisés par des fédérations qui fixent une temporalité spécifique, standardisent les règlements et des matériels pour permettre la comparaison des performances (Camy, 1995). Ces pratiques sportivisées attirent enfin de nouveaux publics (employés et catégories moyennes du secteur public) qui ne sont plus guère intéressés par les sociabilités festives et pour lesquels la quille est un sport parmi d'autres :

« La mutation de sens ainsi opérée entre jeux et sports manifeste donc aussi l'incapacité d'une collectivité à maintenir certains usages aussi fondamentaux que celui de la rencontre de ses adultes masculins en un lieu et autour d'une pratique spécifique. Elle traduit l'affaiblissement d'un certain type de relations sociales (...). Cela nous invite à une

attention particulière lors de l'étude des jeux traditionnels pour échapper à une approche réductrice qui ne verrait derrière ces conduites culturelles complexes qu'un exercice corporel parmi d'autres. » (Camy, 1995 : 11)

D'autres auteurs ont confirmé récemment les ambivalences de la sportivisation pour les jeux anciens. Si elle a permis à certaines activités de perdurer aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles, elle apparaît comme une figure imposée ayant pour contrepartie une transformation importante des sociabilités, et parfois des publics, tous deux tendus vers la performance devenue centrale :

« De prime abord, la "sportivisation" de ces activités traditionnelles intervient de façon tardive (courant XX<sup>e</sup> siècle) et ne relève pas, *a contrario* des sports modernes, d'un phénomène de développement, mais plutôt d'une situation critique à laquelle ce processus apparaît comme une solution idoine. » (Pruneau *et al.*, 2006 : 520)

« Les orientations individualistes, technicistes et tendues vers la performance sportive mettent en tension les relations communautaires de fête, d'amitié, constitutives des pratiques anciennes et effacent progressivement les valeurs traditionnelles. Si la sportification [sic] est un facteur du développement de la pratique, elle est aussi porteuse de contraintes et d'étiollement des valeurs communautaires en uniformisant l'activité pour respecter la mise en conformité sportive. » (Vigne et Dorvillé, 2009)

La sportivisation des pratiques de prélèvement, dont on a vu qu'elles étaient antérieures à l'invention des sports n'est pas non plus dénuée d'effets sociaux, comme l'ont montré Fabiani (Fabiani, 1982) à propos de la chasse et plus récemment Guyon et Fuchs (2013) pour la chasse, la pêche et la cueillette. Ces auteurs montrent que la qualification de ces activités en tant que « sport » par certains pratiquants (plus jeunes, plus urbains et membres des catégories sociales moyennes) est une définition socialement avantageuse pour désamorcer les critiques sociales adressées à ces pratiques de prédation depuis les années 1970. Au plan institutionnel cette fois, les campagnes promotionnelles des fédérations de chasse et de pêche usent de la même rhétorique sportive. Combinée aux registres de la justification écologique et à la naturalisation des espaces et des pratiques — « Non ! La pêche n'est pas une activité ringarde, c'est un loisir de pleine nature moderne », peut-on lire dans un récent magazine de pêche<sup>31</sup> — la sportivisation conduit nécessairement à une certaine sélection sociale. Barthélémy (2013) établit une polarité analogue à propos de la pêche amateur dans le Rhône. Elle distingue d'une part les pêcheurs d'aloses plutôt âgés, adeptes de pêches statiques, consommant leurs prises et attachés à une forme populaire de rapport à la nature (valorisation de la récupération et de

<sup>31</sup> *Pêche Mag*, n°4, juin 2009, cité par Guyon et Fuchs (2013).

l'autoconsommation en réaction à la société de consommation) et d'autre part des pêcheurs de carpes plus jeunes. En se définissant comme sportifs, ces derniers peuvent souligner l'importance du « combat chevaleresque » avec un poisson combatif et déprécier la prédation, puisqu'ils relâchent leurs prises au nom du *fair-play* sportif, que Bourdieu définissait comme « la manière de jouer le jeu de ceux qui ne se laissent pas prendre au jeu au point d'oublier que c'est un jeu, de ceux qui savent maintenir la « distance au rôle », comme dit Goffman » (Bourdieu, 1980 : 178).

Les usagers plutôt jeunes, urbains et membres des catégories moyennes semblent en mesure de s'approprier cette nouvelle définition distanciée et sportive de leur pratique, valorisée et valorisante, quand les pratiquants d'origine rurale, plutôt agriculteurs et ouvriers, maintiennent souvent une définition sociale de la pratique historiquement antérieure (détente, régulation, pratique ludique) qui les prépare moins aux critiques sociales, et contribue à les marginaliser aux yeux de leurs propres fédérations : ils sont les pratiquants de « l'activité ringarde » que des représentants de pêcheurs précédemment cités essaient de faire oublier pour conquérir de nouveaux publics.

## **2. La théorie de la sportivisation : à manipuler avec précaution**

La théorie éliásienne, centrée sur la très longue durée, permet une intéressante montée en généralité, mais compte tenu des réserves qu'elle a suscitées, son prolongement doit être critique. Une première série de critiques porte sur la théorie générale du processus de civilisation, dont la sportivisation est une déclinaison particulière. Dans les années 1990, une vive controverse a opposé Elias et ses collaborateurs à un anthropologue, Duerr, à propos de l'ethnocentrisme inhérent au terme « civilisation », qu'Elias récuse dans son usage scientifique du mot (à ce sujet voir notamment Linhardt, 2001). Dunning, collaborateur d'Elias et co-auteur de l'ouvrage consacré aux sports, l'affirme encore :

« Comme je l'ai signalé précédemment, il devrait être clair que Norbert Elias a reconnu explicitement le fait que le terme de "civilisation" est dans l'usage commun un terme chargé en valeur. À l'inverse, dans son usage sociologique, et plus particulièrement sous la forme du concept "processus civilisationnel", c'est un mot technique, différent, utilisé sans aucune connotation en termes de valeur. Elias l'utilise, plus particulièrement, pour se référer à la séquence potentiellement réversible des changements sur une longue durée expérimentés par les sociétés dominantes de l'Europe occidentale, qui fait que leur développement social amena, dans un premier temps, les groupes dirigeants de ces sociétés et plus tard des sections plus larges de leurs populations à se percevoir eux-mêmes comme "civilisés". Le corollaire de cette image de soi était, bien sûr, que les peuples des autres parties du monde étaient de plus en plus perçus par les Européens comme des peuples

"incivilisés" et "barbares". En effet, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et, de manière décroissante, au XX<sup>e</sup> siècle, ces mêmes épithètes furent communément utilisées par les élites des sociétés occidentales pour qualifier les membres des "classes inférieures" de leurs propres sociétés. » (Dunning, 1997 : 133)

Pour eux comme pour les nombreux chercheurs qui continuent de se référer à leurs travaux, il ne s'agit pas d'opposer des nations ni même des groupes sociaux civilisés à d'autres qui ne le seraient pas, mais d'affirmer que la « civilisation » est un *processus* (plutôt qu'un attribut définitif de certaines sociétés) *tendanciel* (plutôt que linéaire) et *pluriel*, puisqu'il est décliné différemment en fonction des pays et même des groupes sociaux (Heinich, 1997, Traïni, 2003a, 2011).

La controverse n'est pas close, mais elle a permis de mettre à l'épreuve cette théorie, et de l'amender sur certains points. Dans ses derniers travaux datés des années 1980, Elias insiste davantage qu'il ne le faisait dans ses textes des années 1930 (Linhardt, 2001 : 178) sur les possibles effets délétères du processus de civilisation (Déchaux, 2001). Fait de tendances contradictoires et de résistances à sa mise en œuvre, ce processus est précaire et réversible (Dunning, 1997, Mennell, 1997, Linhardt, 2001, Agard, 2009). Dans certaines conditions socio-historiques (faiblesse de l'État, particularités de l'idéologie nationale) des sociétés modernes peuvent même basculer dans un épisode de « décivilisation » extrême, lorsque les sciences et les technologies sont perverties (Linhardt, 2001, Delmotte, 2010) pour être mises au service d'un projet totalitaire, comme l'Holocauste l'a monstrueusement démontré. L'Histoire a également tristement démontré que de grandes puissances occidentales pouvaient se représenter elles-mêmes comme les plus civilisées jusque dans leurs passe-temps sportifs, tout en commettant simultanément des génocides coloniaux pour accroître leur développement économique et leur domination politique (Dunning, 1997).

Ces indispensables précautions étant apportées à propos du processus de civilisation, revenons-en au processus de sportivisation qui en découle. En particulier, développons un peu plus l'analyse proposée par Traïni à propos de la chasse et de la corrida, intéressantes pour la suite de notre propos en tant qu'exemple de loisirs « prédateurs » et controversés.

Pour Traïni, les chasseurs partagent bel et bien les normes de civilisation, comme le prouve le souci quasi systématique, dans leurs récits, d'« effacer systématiquement toute référence à la truculence de la mise à mort, à l'excitation de la prédation brute (...). Dans la grande majorité

des propos, la volonté de faire de la mort un aspect *inessentiel*<sup>32</sup> de la pratique transparaît de manière éclatante. » (Traïni, 2003b : 71). Ces discours quasi systématiques et antérieurs aux critiques des opposants à la chasse sont selon lui irréductibles à des stratégies défensives destinées à désamorcer les critiques. Ils révèlent des dispositions durablement acquises, en particulier à propos de la mort, que l'intensification de la pudeur, dans le cadre de la civilisation des mœurs, a conduit à considérer comme une réalité indicible. En tant que membres des sociétés modernes, les chasseurs sont affectés par le processus de civilisation des mœurs, la mort leur devient moins familière et moins ritualisée (Traïni, 2003b : 55). Ce trouble relatif à la mort animale est régulièrement cultivé par les récits cynégétiques, qui viennent rappeler les règles de l'esprit sportif :

« La loyauté à l'égard de règles exigeantes, en effet, est constamment présentée comme la qualité essentielle qui permet de distinguer le "bon chasseur" du vulgaire "viandard", "bidochard" ou autres "tireurs". » (Traïni, 2003b : 73)

Les loisirs de nature sont tous caractérisés par un processus de « civilisation » / « sportivisation » - les archives qu'il cite l'attestent- mais il se décline de façon plurielle. Pour se prémunir de toute lecture évolutionniste, Traïni (2004) montre, documents d'archives à l'appui, cette fois à propos des opposants et des *aficionados* de la corrida, que chacun des deux camps s'est « civilisé » par un abaissement du seuil de violence tolérable. Du côté des *aficionados*, la mise en place de protections pour ne plus risquer l'éventration des chevaux de picadors par les taureaux dès 1830, bien avant que la tauromachie ne soit contestée en constitue un bon exemple. D'autre part, les seuils de sensibilité s'abaissent aussi pour les défenseurs de la cause animale, qui n'ont étendu que récemment leur lutte au monde sauvage, longtemps éclipsée par la défense des animaux domestiques.

Une deuxième critique porte sur un point plus précis de la théorie de la sportivisation chez Elias et Dunning, à savoir la définition de la violence, restreinte à sa dimension physique alors que des travaux contemporains insistent sur la relativité sociale de la notion et sur l'impossibilité de réduire la violence à cet aspect (la violence physique peut être accompagnée ou résulter de violence symbolique, psychologique, d'incivilités, de rivalités entre sportifs...). La violence institutionnelle et les rivalités nationales exacerbées par le spectacle sportif ne peuvent être intégrées dans ce schéma explicatif, qui exclut les formes de violence

<sup>32</sup> Souligné par l'auteur.

symbolique et les rivalités souvent préalables au déclenchement de la violence physique. Par exemple, l'explication du hooliganisme qu'ils proposent repose exclusivement sur l'idée de « décivilisation d'outsiders » : une frange radicale de la classe ouvrière masculine trouverait dans l'exercice de la violence physique une manière d'actualiser une identité populaire virile.

Parlebas (2002) nous amène à une troisième critique, à propos des effets « civilisateurs » de la sportivisation, implicitement jugés positifs par Elias et Dunning. S'il partage avec eux l'idée que les sports sont une invention des sociétés démocratiques modernes et avance même une « homologie structurale » entre les deux<sup>33</sup>, Parlebas récuse leur interprétation univoque (implicitement positive) en termes de « processus de civilisation ». Les États eux-mêmes peuvent détourner le système sportif qui se réfère explicitement aux valeurs démocratiques de la compétition entre égaux (méritocratie) pour en faire un instrument du nationalisme, voire du totalitarisme, dans les moments les plus sombres de l'Histoire :

« Il faut reconnaître qu'il est tentant pour un pouvoir politique peu scrupuleux, de détourner à son profit l'organisation et la discipline sportives. Lorsqu'il prête au sport une valeur civilisatrice éminente, Elias a-t-il oublié qu'en 1933 il a dû fuir les persécutions antisémites nazies, exercées pourtant par un régime qui avait fait du sport un rouage très important de son dispositif institutionnel ? » (Parlebas, 2002)

En fait, explique Callède (2007 : 383), la critique peut être généralisée à toutes les analyses univoques du phénomène ludique (Huizinga et sa théorie de l'*homo-ludens*), et plus récemment celles de la sportivisation, qu'elles n'en retiennent que ses effets positifs et « civilisateurs » (chez Elias et Dunning ou encore chez Caillois), ou au contraire uniquement ses effets délétères (chez J.M Brohm) :

« Nous devons nous rendre à l'évidence. Il n'est pas réaliste d'associer à la pratique sportive des effets sociaux unilatéraux qui seraient obtenus de façon quasi mécanique. Prétendre que le sport développe certaines conséquences sur un mode strictement déterminé est une illusion. Aussi est-il déroutant que d'éminents sociologues, ainsi que nous l'avons observé, défendent des points de vue particulièrement tranchés et hautement antinomiques les uns des autres. » (Parlebas, 2002 : 346)

<sup>33</sup> « Il apparaît que les grands traits du phénomène sportif, dont certains ont été mis en évidence dans l'étude des réseaux, sont en étroite correspondance avec les caractéristiques du régime démocratique : le contrat fondateur régissant la rencontre, l'égalité des chances offerte à tous, la clarté et la loyauté des échanges, l'assurance d'un arbitrage juste et équitable, le respect du vaincu qui pourra retenter sa chance ultérieurement. » (Parlebas, 2002 : 340-341)

Pour sortir de ces analyses irréconciliables, il faut combiner deux niveaux d'analyse, nous disent Parlebas et d'autres sociologues spécialistes du fait sportif. D'une part, celui des normes gouvernant les systèmes sportifs, dont Parlebas prouve sans ambiguïté qu'ils sont structurés autour de la compétition<sup>34</sup>. Dès leur invention au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, ces normes sont toujours ambivalentes dans leurs effets. Le contrôle de soi qu'elles exigent passe par le « redressement des corps », et la discipline des masses, comme les historiens en apportent la preuve :

*« Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le sport a tenu un rôle essentiel - longtemps ignoré par les historiens des sociétés et des États - dans deux stratégies fondamentales : celle qui visait à contrôler et discipliner les masses populaires, celle qui tendait à intégrer les classes ouvrières dans le cadre des États nationaux. Il est clair, en effet, que le sport a constitué une pièce importante des dispositifs paternalistes puisque à la fois, il devait occuper les travailleurs pendant leur temps de liberté, assurer une meilleure identification à l'entreprise et inculquer un système de valeurs et de conduites, un esprit de corps et de compétition rendant plus efficaces les gestes du travail. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nombreuses sont les entreprises qui installent leur propre club ou société de sport destinés à l'exercice ou à la récréation de leurs ouvriers. » (Chartier et Vigarello, 1982 : 10)*

D'autre part, à un niveau d'analyse plus fin, il faut rendre compte du fait que ces entreprises normatives entraînent toujours des détournements, comme Chartier et Vigarello l'illustrent à nouveau très bien à propos des clubs sportifs paternalistes de la même époque. Certains se professionnalisent et s'émancipent avec leur propre logique économique, et par ailleurs le mouvement ouvrier crée ses propres clubs, en réaction à ces initiatives d'entrepreneurs capitalistes. Autrement dit, il faut toujours rendre compte des appropriations différenciées, des écarts et des transgressions de normes sportives dominantes, que ne peuvent saisir les théories unilatérales de la sportivisation. Dans le même ordre d'idée, Callède suggère de s'intéresser aux mécanismes précis d'intériorisation, mais aussi d'appropriation et de jeu à l'œuvre dans les sociabilités sportives (Callède, 2007 : 383). Sinon, en s'en tenant à la seule théorie éliásienne, comment comprendre par exemple que les Anglais ont massivement intégré dans leur éthique du sport les usages policés en vigueur chez leurs élites parlementaires ? Elias avance certes des effets d'imitation / distinction et la notion de « configuration » pour l'expliquer, mais la définition de cette notion, quasiment réduite à celle d'interdépendances

<sup>34</sup> Si les relations de coopération existent notamment entre membres d'une même équipe, elles restent au service de l'objectif compétitif.

sociales contraignantes n'est guère éclairante (Callède, 2004) pour comprendre les mécanismes précis des changements sociaux :

« L'évolution multiséculaire des règles de bienséance, la régulation toujours plus étroite et subtile des pulsions et des émotions est expliquée comme un effet de l'interdépendance sociale. » (Déchaux, 1995 : 300)

La théorie éliásienne pose donc question quant au « traitement sociologique des normes et des valeurs » qu'elle propose (Callède, 2007 : 372), parce qu'elle confère la même importance à des normes de types très différents, des normes morales implicites intériorisées et partagées par de grands groupes sociaux, aux règles du jeu sportif, qui sont des prescriptions explicites, limitées à des espaces et des groupes spécifiques, et circonscrites au temps du jeu sportif :

« Ce qui fait défaut, à notre avis, c'est la formalisation des *médiations*<sup>35</sup> qui permettent de rompre avec la circularité du développement (propre à un certain culturalisme holiste). » (Callède, 2007 : 373)

### **3. L'écologisation des loisirs de nature. Prolongement ou rupture avec la sportivisation ?**

Dans nos sociétés, la portée cognitive et normative de l'écologie est considérablement renforcée. Comme nous l'avons vu, elle est particulièrement explicite dans la requalification écologique des espaces de pratique, qui interroge directement les activités de pleine nature. On s'intéressera ici à l'articulation entre l'écologisation – envisagée comme recadrage cognitif et normatif – avec des activités de nature qui lui sont antérieures. Parce qu'ils se déroulent dans des milieux socio-naturels, les loisirs de nature sont très fortement et directement interpellés par ce processus.

Notre hypothèse est la suivante. Par rapport à d'autres activités récréatives, les loisirs de nature auraient pour spécificité d'articuler « sportivisation » et « écologisation », parce que cette dernière prolongerait la sportivisation séculaire, en étendant ce processus d'abaissement de la violence acceptable non seulement aux humains, mais aussi aux environnements socio-naturels. Pour accréditer cette hypothèse, relevons que les notions de surfréquentation, d'impact, de dérangement, inspirées par l'écologie sont reprises dans les textes législatifs (Natura 2000, loi sur les Parcs nationaux, Parcs marins) pour régler ou inciter – selon

<sup>35</sup> Souligné dans le texte. Par médiations, Callède (2007 : 373) entend les « systèmes de valeurs, idéaux collectifs, normes, et le rôle des médiateurs (promoteurs de sport, de stature historique ou plus anonyme) ».

les cas – à des pratiques plus « douces », « non-perturbantes », en accord avec le « respect du milieu naturel ». De telles notions, éminemment normatives, sont sous-tendues par l'idée selon laquelle « il existerait des droits de la nature qui plaideraient en faveur de son intégrité » (Kalaora, 2001)<sup>36</sup>. Ce mouvement conduit à réévaluer l'ensemble des activités de plein air à l'aune de leur « impact », difficilement mesurable (Mounet, 2007b), pour les écosystèmes. Dans cette perspective, l'écologisation peut être considérée comme l'instauration de nouvelles « règles du jeu » avec la nature prolongeant la sportivisation qui définit quant à elle les « règles du jeu » entre les humains.

La théorie de la sportivisation telle que formulée par Elias et Dunning (Elias et Dunning, 1994 [1986]) semble particulièrement stimulante pour l'analyse des loisirs de nature contemporains, à condition cependant d'en déduire des questions et des hypothèses opératoires, et de prendre en compte ses limites. Dans quelles situations le processus d'écologisation suscite-t-il des résistances, et/ou est-il approprié et traduit en pratiques ? Quelles en sont les ambiguïtés ? Comment s'articule-t-il avec la sportivisation qui œuvre à la recherche de la performance ?

Les travaux qui traitent de l'écologisation, par exemple dans le domaine de la gestion de la nature (Alphandéry et Fortier, 2007), ou celui de l'agriculture (Deuffic et Candau, 2006, Deverre et de Sainte Marie, 2008), soulignent systématiquement que ce processus est toujours plus qu'une simple mise à l'agenda politique. Parce qu'elle bouscule les catégories de pensée antérieures, l'écologisation possède une dimension critique et potentiellement conflictuelle. Nous l'avons définie comme une initiative de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré. Selon les cas et la force de la prescription, elle peut susciter, tensions, conflits, ou indifférence de la part de collectifs d'utilisateurs déjà là, parfois anciens, et qui ne placent ni l'écologie ni même la prise en compte de l'environnement au centre de leurs pratiques en milieu naturel. Parce que l'écologisation a toujours une dimension morale, elle

<sup>36</sup> Ces normes seront précisées à la fin du chapitre 3, lors de la présentation de nos deux terrains, les Calanques, dans les Bouches-du-Rhône et le bassin d'Arcachon, en Gironde. Elles sont repérables très précisément dans les documents relatifs aux espaces protégés en vigueur ou en projet sur ces deux espaces (voir <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Bassin-d-Arcachon-et-son-ouvert> et <http://www.calanques-parcnational.fr/index.php/documents>).

est toujours indexée explicitement ou non, sur une éthique environnementale (soit écocentrée soit biocentrée) qui accorde des droits à la nature<sup>37</sup>. Entre autres conséquences, leur audience croissante pourrait conduire à une « euphémisation de la violence acceptable » envers les éléments naturels, pour parler en termes éliasiens. Il est néanmoins délicat d'appliquer à la nature des notions aussi connotées que celles de « violence » et de « civilité », en principe réservées aux rapports entre humains, sans donner l'impression d'un ralliement de l'analyste aux positions des entrepreneurs écologiques. Pour éviter ce genre de méprise et maintenir ici, autant que possible, l'impératif de neutralité axiologique, nous parlerons « d'impact » ou de « perturbation » envers les écosystèmes. Ces notions présentent en effet l'intérêt de ne pas être empreintes d'anthropomorphisme, contrairement à celles de « dérangement » (terme consacré dans la directive européenne Habitats) ou de « violence » envers la nature.

Chamboredon (1985) affirmait que l'écologie, qu'elle soit militante ou scientifique, participe aussi d'un tel processus d'euphémisation des usages sociaux de la nature parce que les catégorisations qu'elle renforce (paysage, patrimoine naturel) privilégient les usages contemplatifs et déprécient, selon un principe de distinction sociale, les usages de prélèvement (chasse, cueillette) ou productifs (agriculture intensive), jugés excessifs et utilitaires. Il détaille ensuite les rouages de cette euphémisation à une échelle plus interactionniste lorsqu'il évoque la volonté de réforme morale qui anime les écologistes, volonté qu'il rapproche de l'analyse éliásienne des censures :

*« Sous l'effet de ces critiques [inspirées par l'écologie politique ou scientifique] et par transaction (intériorisation partielle des critiques et développement d'une contre-idéologie qui en reprend certains aspects par souci de justification) se développe, chez les gestionnaires de la chasse et chez certains porte-parole, une nouvelle manière de présenter la chasse comme activité inscrite dans le cycle des échanges naturels. »  
(Chamboredon, 1985 : 146)*

Ces travaux tendent à présenter l'écologisation comme un prolongement de la sportivisation. Pourtant, de la même manière que la diffusion des normes sportives n'est jamais ni totale ni univoque dans ses effets, nous allons voir que l'écologisation est un processus ambivalent, dont l'articulation avec la sportivisation est incertaine. Lorsqu'elle a pour conséquence d'étendre le principe d'autocontrôle de soi aux pratiques impliquant des non-humains, on peut effectivement considérer l'écologisation comme une extension de la logique sportive : il

<sup>37</sup> À propos des éthiques environnementales voir Larrère C., Larrère R. (1997b) et Larrère (2010).

s'agit, selon la formule consacrée, de « respecter la nature » comme il convient d'être *fair-play* avec un adversaire sportif. C'est le cas par exemple, lorsque la modération ou l'interdiction de pratiques de chasse et de cueillette est justifiée par la préservation des ressources naturelles. C'est également le cas lorsque la pratique de l'escalade est réglementée dans le parc national des Calanques pour préserver des « zones de quiétude » [*sic*] pour l'emblématique aigle de Bonelli (Marquet, 2012).

Pour autant, l'écologisation n'introduit-elle pas aussi de nouvelles ruptures, des résistances et des transgressions comme en provoque la sportivisation de jeux anciens ? Encore plus fortement que la sportivisation, l'écologisation pourrait questionner les sociabilités locales liées aux activités physiques anciennes, et même interroger les sociabilités sportives plus récentes des loisirs de nature (par exemple en remettant en cause la valeur de performance héritée de la modernité sportive). L'écologisation tend à faire abandonner une logique anthropocentrée pour faire prévaloir une perspective écocentrée, et elle a pour particularité d'être d'abord définie par des experts à l'échelle internationale (Mormont, 2009). Même si elle est ensuite déclinée à des échelles plus locales, cette prévalence des savoirs experts questionne très fortement les savoirs locaux, souvent liés à l'usage (Barthélémy, 2005). Pour éviter l'écueil d'analyses trop globalisantes ou univoques, et éclairer plutôt les ambivalences des effets combinés et parfois contradictoires de la sportivisation et de l'écologisation, il nous a paru indispensable de mobiliser une perspective pragmatiste, attentive aux contextes d'interaction et reconnaissant certaines compétences aux acteurs, évoluant dans des territoires spécifiques.

## **Conclusion**

La théorie éliásienne nous a été précieuse pour formuler notre hypothèse à propos de l'écologisation des loisirs de nature, processus qui viendrait prolonger leur sportivisation. Pour autant, nous avons vu aussi que cette théorie générale et sans doute trop univoque du phénomène sportif ne permettait pas d'observer les « médiations » (Callède, 2007 : 373) par lesquelles se diffusent de telles normes et valeurs, ni les ambiguïtés des rapports effectifs envers la sportivisation. En toute logique, cette théorie pose les mêmes difficultés pour le traitement de l'écologisation et de ses combinaisons ambiguës avec la sportivisation qui la précède. Quand les normes écologiques suscitent-elles des résistances, et/ou sont-elles appropriées et traduites en pratiques écologisées ? En prise avec quels objets matériels ?

Comment s'articulent-elles avec la sportivisation, qui œuvre à la recherche de la performance, qu'elle soit sportive ou prédatrice ? Dans certains cas, l'écologisation des pratiques ne conduit-elle pas elle aussi à la recherche de « performances » morales ? À ces questions cruciales, la théorie éliásienne ne permet guère de répondre. La tradition pragmatiste, ou plus précisément un certain nombre de propositions théoriques et méthodologiques consécutives au « tournant pragmatiste », postérieur à l'essentiel de l'œuvre d'Elias, paraît mieux armée, puisqu'elle prête une attention particulière aux compétences des acteurs et à l'analyse des « situations » pour rendre compte de l'action en train de se faire. Cette proposition peut paraître provocatrice, mais l'opposition entre la pensée d'Elias et la tradition pragmatiste est moins frontale qu'il n'y paraît. En dépit d'une approche indéniablement structuraliste et privilégiant la très longue durée, Elias lui-même a avancé des thèses (remise en cause de l'opposition individus / société) et des notions, comme la « configuration » qui le rapprochent de la mouvance interactionniste (Dosse, 1995, Callède, 2007), en particulier de Mead (Callède, 2007 : 367).

« Elias s'efforce de ne jamais perdre de vue l'activité de l'individu au sein de la société. L'aptitude au changement est le propre de l'homme en société impliqué dans de multiples réseaux d'interdépendances, au sein desquels un nombre grandissant d'agents s'efforce d'occuper une place avantageuse. De ce point de vue, taxer Elias d'évolutionniste n'a pas grand sens. » (Callède, 2007 : 371-372)

En particulier, bien que dépassée aujourd'hui par des concepts plus précis, la notion de *configuration* proposée par Elias en 1970 pour rendre compte de l'idée d'interdépendance sociale (Déchaux, 1995), présente au moins l'intérêt d'éviter la « réduction de la notion de situation à l'ensemble des relations perçues, connues et utilisées consciemment par les acteurs sociaux (...) en attirant l'attention sur des interdépendances à beaucoup plus longue distance, non nécessairement perceptibles » (Dosse, 1995 : 112). Cette notion centrale dans la pensée d'Elias<sup>38</sup> le rapproche de la mouvance pragmatiste. Notons également qu'Heinich, l'une des représentantes françaises de la sociologie pragmatiste est aussi spécialiste d'Elias (Heinich, 1997). Elle définit les valeurs comme des « principes au nom desquels sont produites des évaluations » (Heinich, 2006 : 288) et en propose une sociologie « pragmatique et

<sup>38</sup> « En disséquant ce concept, c'est [...] cette théorie que nous interrogeons » écrit Déchaux (1995).

compréhensive », qui se focalise sur le « rapport effectif aux valeurs »<sup>39</sup>, d'acteurs sociaux relativement autonomes et réflexifs, comme toujours chez les pragmatistes. Tout en s'inspirant d'Elias pour fonder son propre programme de « sociologie descriptive et pragmatique des valeurs » Heinich (2006a) explique que le sociologue allemand ne parvient pas à cerner le « rapport effectif aux valeurs » à cause de son approche de très longue durée et surtout de ses matériaux (il travaille essentiellement à partir de données historiques, et notamment de manuels de savoir-vivre). Pour tester notre hypothèse relative à l'écologisation des loisirs de nature, il nous faut donc recourir à un modèle plus réaliste – c'est-à-dire plus précis et moins linéaire – des changements normatifs (i.e l'écologisation) et capable de rendre compte du rapport effectif des acteurs sociaux envers ceux-ci. La mouvance pragmatiste va nous permettre par l'apport de ses propres concepts, d'analyser les différentes formes d'écologisation comme des processus normatifs dont l'intégration ne va pas de soi pour les adeptes de loisirs de nature, dont les conduites sont déjà cadrées par les normes et valeurs (esthétiques, sportives, hédoniques) en vigueur dans le loisir de nature considéré. Ces travaux vont nous permettre de discuter notre hypothèse générale selon laquelle l'écologisation prolongerait la sportivisation à l'œuvre dans les loisirs de nature. Il était donc important de consacrer le chapitre qui suit à la présentation de ce courant pragmatiste et de certains de ses concepts, indispensables pour un traitement plus fin de notre hypothèse d'inspiration éliásienne, et au-delà, une vision plus réaliste des différents positionnements possibles d'acteurs sociaux confrontés à des changements normatifs, ici illustrés par l'écologisation des loisirs de nature.

<sup>39</sup> Cette définition des valeurs comme des principes ultimes orientant nos jugements et nos conduites est désormais admise en sociologie. Depuis Weber, on sait également que les valeurs sont plurielles et potentiellement contradictoires dans nos sociétés modernes. D'où la distinction, introduite par de nombreux auteurs entre les valeurs et les normes sociales, les secondes étant dérivées des premières (Chazel, 1997). Les normes peuvent être définies comme des règles de conduite et des catégories de jugement destinées à faire face à un certain nombre de situations sociales (et ajustées en situation d'interaction). Voir par exemple Becker (1985 : 154-155) : « Les normes sont dérivées des valeurs qui jouent ainsi le rôle de principes ultimes. Les groupes particularisent et précisent les valeurs sous forme de normes dans les situations problématiques de leur existence (...). Parmi les différentes valeurs auxquelles ils adhèrent, ils choisissent une ou plusieurs qui se rapportent à ces difficultés et ils en dérivent une norme spécifique. »



### CHAPITRE 3 : UNE APPROCHE PRAGMATISTE DES EXPÉRIENCES D'ENVIRONNEMENTS SOCIO-NATURELS

Nous l'avons vu, la théorie éliásienne nous est précieuse pour formuler des hypothèses fortes à propos des normes instituées dans les loisirs de nature (sportivisation) et à propos de leur évolution tendancielle (écologisation). Toutefois, elle ne nous permet pas d'identifier précisément les médiations sociales (institutions, normes sociales de différents niveaux) et matérielles (innovations techniques par exemple) par lesquelles ces normes se diffusent et se transforment, ni les rapports effectifs et pluriels (appropriation, résistance, mise à distance...) des acteurs sociaux envers elles. Pour que notre cadre analytique soit complet, il nous faut donc interroger le premier pan « structurel » (inspiré d'Elias) en faisant appel à une sociologie de l'action, ou plus justement une sociologie de l'expérience sociale suffisamment fine, et reconnaissant le rôle des facteurs techniques – non négligeables dans les loisirs de nature – dans l'explication des faits sociaux : nous avons opté pour la sociologie pragmatiste, du moins certaines de ses versions, qui remplit ces différentes conditions.

Par rapport à d'autres programmes pragmatistes, celui d'Heinich présente l'intérêt de ne pas rester cantonné au contexte étroit de l'interaction. Le rapport effectif des acteurs à des valeurs toujours plurielles voire contradictoires est un moment important de son analyse mais sa démarche vise bien *in fine* la reconstruction inductive de cadres axiologiques pertinents pour les acteurs *mais qui leur préexistent* :

« Les valeurs sont présentes trois fois : tout d'abord, elles existent avant la situation d'évaluation (c'est la dimension structurale, déterministe, de l'expérience commune) ; ensuite, elles s'élaborent dans la situation, en s'exerçant concrètement sur tel ou tel objet, avec une efficacité variable (c'est la dimension pragmatique et interactionniste) ; et enfin, elles se construisent après la situation d'évaluation, grâce à leur mise à l'épreuve au contact des objets et dans l'influence des contextes, de sorte qu'elles se modulent, s'affinent, s'affirment ou au contraire se périment, entraînant une réélaboration permanente du répertoire dont disposent les acteurs. » (Heinich, 2006a : 314)

Cette mise en correspondance du micro avec les processus macro et diachronique – qui nous paraît décisive – est partagée par d'autres auteurs pragmatistes, comme Céfaï et Trom, ou encore Chateauraynaud... mais pas tous, loin s'en faut ! À vrai dire, le pragmatisme est aujourd'hui victime de son succès : dès que l'on s'écarte de quelques principes théoriques et méthodologiques fédérateurs (très discutés dans les années 1980-1990 mais désormais admis par bien des sociologues au-delà de ce courant), on ne peut que s'interroger sur sa spécificité et son unité, au regard des différences sensibles entre, par exemple, les écrits de Boltanski et

ceux de Latour, qui se réclament tous deux du pragmatisme. La question n'a d'ailleurs pas échappé à plusieurs représentants actuels de ce courant qui proposent une synthèse des différentes ramifications, et font un certain nombre de propositions que nous ne partageons pas toujours (en particulier les appellations de « sociologie pragmatique » et celle de « sociologie des épreuves », ainsi que l'option strictement situationniste et le principe de symétrie entre humains et non-humains défendus dans certains de ces travaux). On le voit, compte tenu de la très grande diversité de travaux affiliés au pragmatisme, une clarification de notre propre positionnement s'impose.

Dans un premier point, il nous est apparu indispensable de revenir brièvement sur le courant philosophique du même nom, né à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et vis-à-vis duquel les sociologues pragmatistes entretiennent des rapports plus ou moins distants. S'inspirant des sociologues (Chateauraynaud, Cefaï et Trom, Heinich) les plus directement influencés par le pragmatisme américain via l'interactionnisme et l'approche « écologique » de l'École de Chicago et les plus attentifs au rôle des facteurs matériels sur les processus sociaux, notre travail est plus éloigné de ceux menés dans les années 1990 à la suite de Boltanski et Thévenot sur les justifications publiques des biens communs, labellisés « sociologie pragmatique ». Dans un deuxième point, nous préciserons notre positionnement à propos de quatre aspects importants et diversement traités par les tenants du pragmatisme : les rapports entre micro et macro ; la prise en compte de la temporalité des phénomènes sociaux ; le fondement pratique et les effets sociaux des expériences ; la prise en compte des rapports de pouvoir. Dans un troisième point, nous signalerons les « petits et grands défis » qui se posent dans une telle perspective. Armés de ces indispensables clarifications, nous pourrions alors nous rapprocher de notre objet d'étude en mentionnant les analyses pragmatistes des questions environnementales (quatrième point), puis en détaillant (cinquième point) les concepts-clés (expérience, trouble, enquête et prise) qui nous ont semblé pertinents au regard de notre problématisation. En particulier, nous justifierons l'acceptation pragmatiste de « l'expérience d'un milieu » qui nous est apparue intéressante pour construire une sociologie des expériences récréatives de l'environnement. Elle vient préciser la notion éliásienne de « configuration » en permettant de surcroît d'intégrer pleinement la dimension technique et matérielle des interactions sociales, très importante pour le traitement sociologique des objets environnementaux.

# 1. Des philosophes fondateurs du courant pragmatiste (James, Pierce, Dewey et Mead)

Le succès du pragmatisme en sociologie depuis les années 1980 et les différences théoriques notables entre plusieurs auteurs qui s'en réclament justifient une présentation historique de ce courant, d'abord philosophique et américain, et de sa réception, en particulier par Durkheim, au moment où celui-ci œuvre à la construction de la discipline sociologique. La sociologie pragmatique est-elle vraiment l'héritière directe de ce courant pragmatiste ? Quelles autres écoles sociologiques ce courant a-t-il influencées de part et d'autre de l'Atlantique, et quels concepts sociologiques a-t-il suscités ? Quel est l'apport de ces derniers pour l'analyse des questions environnementales ?

La philosophie pragmatiste est pour ses fondateurs une théorie qui rompt avec la conception classique de la connaissance comme « reflétant » une réalité objective, totalement indépendante du sujet connaissant. Dès 1870, ces philosophes défendent au contraire une théorie relationnelle des catégorisations qui réfute la théorie cartésienne d'un sujet pensant qui serait extérieur à son environnement. Cette intuition, d'abord formulée par Pierce, sera abondamment prolongée et empiriquement étayée en sciences sociales (sociologie, histoire mais aussi linguistique) au XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. En ce qui concerne la sociologie, on peut citer par ordre chronologique, les travaux de Mead sur l'individuation, la tradition interactionniste de Chicago, et de ce côté-ci de l'Atlantique, l'École de Francfort.

Durkheim jugea ce courant philosophique suffisamment important et préoccupant pour lui consacrer un cours en Sorbonne en 1913-1914<sup>40</sup>, restitué par Cuvillier à partir de notes d'étudiants. Dès l'introduction de ce cours, le père de la sociologie française fait état de son appréciation très ambivalente de ce courant de pensée :

*« Quelles sont les raisons qui m'ont amené à choisir le sujet de ce cours ? Pourquoi l'ai-je intitulé Pragmatisme et Sociologie ? C'est d'abord l'actualité du Pragmatisme, qui est à peu près la seule théorie de la vérité actuellement existante. C'est ensuite qu'il y a dans le Pragmatisme un sens de la vie et de l'action qui lui est commun avec la Sociologie : les deux*

<sup>40</sup> Ce cours est accessible en ligne, avec bien d'autres ouvrages classiques, sur le site de l'Université du Québec à Chicoutimi :

[http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim\\_emile/pragmatisme\\_et\\_socio/pragmatisme\\_et\\_socio.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/pragmatisme_et_socio/pragmatisme_et_socio.html)

tendances sont filles d'une même époque. Et pourtant, pour les conclusions du Pragmatisme, je n'ai qu'éloignement. Il y a donc intérêt à marquer les positions respectives des deux doctrines. » (Durkheim, [1913] 1955 : 9-10)

Durkheim voyait dans le pragmatisme une critique suffisamment puissante pour la considérer à la fois comme « intéressante » et « grave ». Au plan scientifique, la critique pragmatiste pointe selon lui avec raison certaines insuffisances du rationalisme cartésien. Mais Durkheim est dans le même temps interloqué par les philosophes les plus radicaux du courant pragmatiste, à savoir James et Schiller et leur théorie de la vérité qui rompt avec la conception rationaliste, pour laquelle des jugements de vérité sont nécessaires de manière à rechercher et à établir des vérités objectives, transcendantales. Les philosophes pragmatistes *radicaux* proposent une tout autre théorie de la vérité, relativiste et utilitariste : « le vrai, c'est l'utile, c'est là le principe même du Pragmatisme », résume Durkheim ([1913] 1955 : 13).

Pour lui, cette théorie de la vérité est une attaque préoccupante pour la pensée rationaliste mais aussi, sur un plan plus politique, une préoccupation pour la nation et la culture françaises, si imprégnées de l'esprit des Lumières<sup>41</sup>. Pour toutes ces raisons, Durkheim jugea indispensable de produire une lecture critique du pragmatisme, nourrie d'une quinzaine d'années de débats et de ses propres recherches, en particulier celles sur les classifications, exposées dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Voici l'ambition qu'il propose de donner à ce cours :

« Le problème est de trouver une formule qui maintienne l'essentiel du Rationalisme, tout en satisfaisant aux critiques fondées que lui adresse le Pragmatisme. » (Durkheim, [1913] 1955 : 11).

À la lecture de ces notes, il apparaît clairement que Durkheim vise essentiellement les pragmatistes les plus radicaux, à savoir Schiller et surtout James : « l'adversaire privilégié, lu avec attention dès la fin des années 1890, est William James, "véritable père" du pragmatisme dans la généalogie que Durkheim (1955, p. 16) accrédite. » (Karsenti, 2004 : 321). Durkheim ne rejetait pas complètement le mouvement pragmatiste, « mais il filtrait ce qui devait en être

<sup>41</sup> Cet étonnant argument nationaliste est en réalité commun à la plupart des critiques françaises de l'époque à l'égard du pragmatisme américain. Il est significatif des enjeux politiques et nationaux de la réception de ce courant en France. L'anticartésianisme caractéristique du pragmatisme américain est couramment interprété comme une attaque contre la philosophie nationale, dont Descartes est l'archétype (Pudal, 2011 : 757).

retenu, de son point de vue à lui. Il tenait surtout compte de M. Dewey pour lequel il avait une vive admiration » (Mauss [1925] 1969, p. 476, cité par Pudal, 2011). Ses plus vives critiques portent sur la conception subjectiviste de la vérité défendue par James<sup>42</sup>, qui ne fait pas du tout l'unanimité, y compris chez les pragmatistes (Pudal, 2011). Pierce, autre fondateur de ce courant et inventeur du mot « pragmatisme » se désolidarise de la conception empiriste radicale de James et pour marquer sa différence, parle ensuite de « pragmaticisme » (Durkheim, [1913] 1955 : 16). Dewey s'est également désolidarisé de James en refusant énergiquement d'admettre qu'une satisfaction engendrée par une idée soit un critère suffisant de la vérité (Durkheim, [1913] 1955 : 65). Comme l'écrit Durkheim pour appuyer la position de Dewey contre James, un tel critère n'est pas logiquement tenable puisque, dans le cas d'un effet placebo par exemple : « L'idée initiale [l'efficacité du traitement] peut être fausse, et la satisfaction sera obtenue cependant » (Durkheim, [1913] 1955 : 66). Durkheim reproche enfin à l'empirisme radical de James de mettre « tout sur un seul plan », celui de l'expérience pure et des sensations éprouvées, et en conséquence de récuser toute validité à la pensée parce qu'elle échoue toujours à rendre compte de la complexité du monde. Dewey, dont Durkheim et d'autres sociologues après lui diront que « C'est autour de [lui] que s'est formée l'École de Chicago » (Durkheim, [1913] 1955 : 19), s'écarte aussi de cet empirisme radical par sa définition de l'expérience. Celle-ci n'est pas comme chez James la sensation du flux continu et désordonné de la réalité. Pour Dewey, l'expérience est d'abord et avant tout le processus d'organisation d'un système en continuelle transformation : « celui formé par les interactions, ou mieux les transactions, entre un organisme et son environnement » (Quéré, 2002 : 133). Sa « théorie de l'enquête » réintègre la pensée, définie comme « programme de réaction à ce qui se passe » (Dewey, 2003 : 128-130 cité par Karsenti, 2004). Les activités cognitives de conceptualisation et catégorisation organisent l'expérience de la réalité, et sont révisées régulièrement à son contact.

<sup>42</sup> « Il faut s'en tenir au monde tel qu'il nous apparaît sans se préoccuper de savoir s'il y a autre chose. William JAMES présente lui-même sa doctrine comme un *empirisme radical* et son argumentation consiste souvent à tourner en ridicule le raisonnement et la logique. Pour lui, seul importe ce qui apparaît dans l'expérience immédiate : la pensée ne se meut jamais que sur un plan unique, non sur deux plans différents. La preuve en est que, même quand le Pragmatisme semble admettre quelque chose qui dépasse l'expérience, -quelque chose au-dessus du monde des phénomènes, en réalité il n'en sort pas. » (Durkheim, [1913] 1955 : 12-13)

Résumons, à la suite de Durkheim, les principales critiques que les pragmatistes (James, Schiller et Dewey, et dans une moindre mesure Pierce qui s'en distancie) dirigent contre le rationalisme cartésien<sup>43</sup>. Leur critique la plus radicale, avancée par James, porte donc sur la théorie rationaliste de la vérité, qui serait transcendantale, objective et immuable, existant en dehors de nos consciences, et copie de la réalité objective (Durkheim, [1913] 1955 : 66). Les pragmatistes ont le mérite de poser la question suivante : comment accéder à la vérité et à la réalité, et *in fine* à la connaissance si celles-ci nous sont extérieures, si elles existent en dehors de nous, comme le prétendent les rationalistes ?

« Si la pensée est une copie des choses, on ne voit pas comment elle peut atteindre celles-ci; car il y a un abîme entre l'esprit et l'objet. (...) Nous ne pouvons atteindre l'objet qu'en le pensant. S'il est pensé, il nous est intérieur. Il est alors impossible de contrôler la vérité de l'idée. » (Durkheim, [1913] 1955 : 27)

La réponse apportée par les pragmatistes est la suivante. Il faut cesser de séparer d'une part la pensée comme pur produit de l'esprit et d'autre part la réalité comme vérité extérieure à découvrir. Puisque la vérité ne nous est pas extérieure, elle n'est pas non plus immuable. La réalité et la vérité sont indissociables d'un acte de pensée, qui n'est pas une simple copie du réel objectif. Ce sont des constructions socio-historiques toujours révisables, dirions-nous aujourd'hui. Plus précisément encore, chez Dewey c'est le processus de valuation<sup>44</sup> (ex : j'aime ce tableau » pour devenir évaluation : « ce tableau est beau »), qui est le point central, non la valeur.

La « vérité » apparaît ainsi non comme un absolu immuable et fixe, mais plutôt comme une « assertion garantie » à la suite d'un processus d' « enquête » et de justification qui implique forcément une délibération. Elle est aussi sujette à révision constante. Dewey plaide pour « l'ancrage de la connaissance dans de réelles situations problématiques ». Quant à Mead, sa

<sup>43</sup> Nous ne présentons ici que les critiques importantes pour notre propos, à savoir les plus marquantes et/ou qui seront reprises par différents courants sociologiques.

<sup>44</sup> « [L]a notion de valuation – procès par lequel un élément de l'expérience prend valeur, importance, pour l'organisme humain – récuse la coupure même entre affect et cognition, émotion et intelligence, valorisation (prizing) et appréciation (appraisal). À travers la critique du fossé entre langage « émotionnel » et langage « scientifique », Dewey appelle à passer d'une théorie a priori à une théorie empirique des valuations – faits concrets, et non plus objets de spéculation intellectuelle – et il en voit le prérequis dans une « sociologie » ou « anthropologie culturelle » des interactions entre l'organisme humain et ses conditions environnantes. » (Bidet, 2008 : 212)

célèbre théorie de la constitution de la conscience de soi par l'interaction avec d'autres et l'intériorisation d'un autrui généralisé, rend caduque la représentation cartésienne d'un sujet pensant isolé, remplacée par l'idée d'une « recherche coopérative de la vérité en vue de venir à bout de problèmes d'action. » (Joas, 2002 : 22). Précisons enfin que ces propositions théoriques de Mead et Dewey sont indissociables de leurs préoccupations constantes à propos de la démocratie américaine et leur foi en sa vitalité. Ils les ont concrétisées par leur engagement dans la réforme sociale (Joas, 2002, Joseph, 2002). Dewey en a proposé une théorisation ambitieuse, pour ne pas dire optimiste, du « public enquêteur » (Karsenti et Quéré, 2004). Leur pensée est imprégnée de l'observation des changements sociaux rapides et des débats scientifiques de leur temps. Pour Dewey, la démocratie est avant tout une méthode pour résoudre des problèmes concrets qui mettent en jeu ce à quoi nous tenons collectivement. Elle matérialise un appel à s'engager dans la voie de l'intelligence collective pour résoudre des problèmes :

« En conformité avec la formidable ébullition de l'ère progressiste, ils [Dewey et Mead] s'engageaient dans une foule d'interrogations scientifiques, tout en continuant à prendre part à des entreprises de réformisme social et d'activisme démocratique. (...) La théorie sociale et l'enquête sociale, tout en se professionnalisant et en répondant de plus en plus à des canons scientifiques, restaient au service de la démocratie. » (Céfaï et Joseph, 2002 : 7)

Opposé aux paradigmes dominants (rationalisme, utilitarisme, et behaviorisme), Dewey en prend le contrepied :

« Adopter un point de vue pragmatiste, c'est historiciser le présent en l'affranchissant des utopies et des théologies autant que des pensées libérales de la main invisible et considérer "le monde en train de se faire". » (Dewey, cité par Joseph (2002 : 104-105))

Durkheim approuvait la critique adressée par les philosophes pragmatistes à la théorie rationaliste cartésienne de la vérité. À partir du moment où la vérité n'est plus pensée en dehors de la réalité et de la vie, nous dit-il :

« La voici placée alors dans la série des faits, au sein même de ce qui comporte des antécédents et des conséquents. Elle pose des problèmes : on est autorisé à se demander d'où elle vient, à quoi elle sert, etc. Elle devient elle-même objet de science. C'est cela qui fait l'intérêt de l'entreprise pragmatiste : on peut y voir un effort pour *comprendre*<sup>45</sup> la vérité et la raison elles-mêmes, pour leur restituer leur intérêt humain, pour en faire des choses humaines relevant de causes temporelles et engendrant des conséquences temporelles. "Déraider" la vérité, c'est en faire quelque chose d'analysable et d'explicable. » (Durkheim, [1913] 1955 : 89)

<sup>45</sup> Souligné par Durkheim.

Ce projet d'analyse de la vérité et de la raison comme des productions socio-historiques permet à Durkheim de faire un parallèle entre le mouvement pragmatiste et la sociologie qu'il fonde, « filles d'une même époque », écrivait-il en introduction à son cours. Mais pour lui, le parallèle s'arrête là. Durkheim récuse la réponse pragmatiste au problème posé par la théorie rationaliste de la vérité sur deux points. Premièrement, pour les pragmatistes la pensée est toujours intentionnelle c'est-à-dire orientée vers l'action qu'elle préfigure toujours. Durkheim reconnaît l'existence de telles pensées, mais il en existe d'autres. Par exemple, des pensées purement spéculatives simplement destinées à interpréter la réalité ont toujours existé dans toutes les sociétés occidentales – la philosophie des Grecs, puis le rationalisme en sont des exemples anciens<sup>46</sup> – comme dans les sociétés alors dites « primitives » :

*« Les croyances mythologiques qu'on rencontre dans les sociétés primitives sont des cosmologies et sont orientées, non vers l'avenir, mais vers le passé et le présent. Ce qui est à la racine des mythes, ce n'est pas le besoin pratique, c'est le besoin intellectuel de comprendre. (...) Après la mythologie, est venue la philosophie qui est née d'elle et qui satisfait elle aussi des besoins spécifiquement intellectuels. » (Durkheim, [1913] 1955 : 102)*

Deuxièmement, écrit Durkheim, les pragmatistes – en fait, James – affirment le primat de l'expérience individuelle<sup>47</sup>. À ses yeux, ce primat accordé aux expériences individuelles plutôt qu'aux expériences collectives affaiblit considérablement la capacité explicative du pragmatisme. Pour lui, l'approche sociologique de la vérité est plus puissante et peut être définie comme la recherche des causes et des conditions socio-historiques de construction d'énoncés (mythes, vérités scientifiques...) valables à un moment donné, pour un groupe social donné :

*« Toutes les cosmologies qui sont immanentes aux systèmes mythologiques sont différentes les unes des autres, et pourtant ces cosmologies différentes peuvent être*

<sup>46</sup> Il en va de même, dit-il, pour les sciences de la nature certes nées d'une interrogation pratique (les alchimistes), mais qui s'en détachent au cours de son développement. Quant à l'Histoire, qui s'intéresse en premier lieu à la compréhension du passé, elle ne correspond pas non plus à la définition pragmatiste de la connaissance, toujours orientée chez eux par l'action (Durkheim, [1913] 1955 : 103).

<sup>47</sup> La critique durkheimienne est surtout valable pour la version la plus radicale du pragmatisme, encore une fois défendue par James. Pour lui, le réel ne peut être que l'expérience que l'individu en éprouve parce que la pensée, toujours classificatoire, échoue systématiquement à le représenter dans sa complexité. La critique durkheimienne est beaucoup moins appropriée pour les pensées de Dewey et Mead, qui formulent des versions plus collectives de l'expérience, respectivement dans la « théorie de l'enquête » et dans la constitution du moi social par l'intériorisation d'un autrui généralisé.

dites à bon droit également vraies, parce qu'elles ont rempli les mêmes fonctions par rapport aux peuples qui y ajoutèrent foi, parce qu'elles ont eu le même rôle social.» (Durkheim, [1913] 1955 : 114)

Comme toujours dans l'approche durkheimienne, les vérités, en tant que « représentations collectives », autrement dit en tant que productions socio-historiques, exercent une pression sociale qui s'impose à nous. Érigées en normes collectives, elles ont un pouvoir coercitif plus grand que les pensées individuelles. C'est cet aspect que négligent les philosophes pragmatistes alors qu'il est pourtant décisif pour comprendre comment ces vérités collectivement partagées au sein d'une société s'imposent à nous. Plus loin, Durkheim reconnaît malgré tout que ces représentations ne peuvent devenir collectives (et le rester) par leur seule capacité coercitive :

« Toute représentation collective doit servir, sur le plan pratique, aux individus, c'est-à-dire qu'elle doit susciter des actes qui soient ajustés aux choses, aux réalités auxquelles elle correspond. Or, pour pouvoir susciter ces actes, il faut bien que la représentation elle-même soit adaptée à ces réalités. Les créations mythologiques ne sont donc pas sans rapports avec le réel. Il faut qu'il existe une réalité dont ces représentations mythologiques soient l'expression. Cette réalité n'est autre que la société. (...) Ce que la religion traduit dans ses représentations, ses croyances et ses mythes, ce sont les réalités sociales et la manière dont celles-ci agissent sur les individus. » (Durkheim, [1913] 1955 : 113)

Si elles ne répondent à rien de réel, si elles ne résistent pas au contrôle par l'expérience individuelle, alors ces « représentations collectives » se transforment. Cette idée du contrôle des représentations collectives par l'expérience était également présente dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, mais a souvent été éclipsée dans ses lectures ultérieures :

« Contrairement à une interprétation courante, la théorie durkheimienne de la connaissance n'a donc pas pour seuls éléments constitutifs des représentations collectives et des sanctions mutuelles à travers lesquelles les individus s'obligent à penser et à agir conformément à ces représentations. (...) Cette théorie pointe aussi vers les notions d'expérience et de contrôle par l'expérience, c'est-à-dire vers l'idée que la matérialité du monde a le pouvoir de troubler notre sens de la réalité et de nous en faire douter. Ainsi des représentations collectives qui seraient trop peu adéquates à ce que Durkheim appelle la « nature des choses » courraient-elles le risque d'être régulièrement invalidées par l'expérience et de poser des problèmes pratiques persistants. C'est ce qui explique pourquoi, selon Durkheim et Mauss, les contradictions qui ne manquent pas d'apparaître entre des systèmes de classification et des expériences individuelles et collectives sont au principe d'une dynamique d'évolution et de révision continue de ces systèmes de classification. » (Lemieux, 2012 : 178)

Des sociologues pragmatistes la rappellent aujourd'hui pour « prendre au sérieux la perturbation que la matérialité des pratiques fait subir aux croyances collectives » (Lemieux,

2012 : 180) et ainsi tempérer le constructivisme qui, victime de son succès, risque de s'abîmer dans un relativisme extrême où vaudraient toutes les constructions sociales de la réalité. Le lecteur sera peut-être surpris de voir ces sociologues pragmatiques se référer ainsi à Durkheim, lui-même en son temps très réservé vis-à-vis du courant philosophique éponyme. Aussi, il importe de clarifier les positionnements, parfois très différents de ceux qui s'en réclament.

## 2. Les usages contrastés du pragmatisme par des sociologues français (à partir des années 1980)

Il y a quelques années, Boltanski (2006), initiateur avec Thévenot d'une série de travaux d'abord considérés comme relevant de la « sociologie pragmatique » et rebaptisés il y a peu sous la dénomination de « sociologie des épreuves » (Lemieux, 2011, Barthe *et al.*, 2013), revenait sur le contexte scientifique d'émergence de ce courant au début des années 1980. Confirmant l'influence indirecte et inégale selon les auteurs du pragmatisme américain, il rappelle que ces travaux empiriques se sont d'abord focalisés sur les disputes et les « épreuves » publiques de justification. Leur transfert pour l'analyse de situations quotidiennes moins publicisées est plus récent (années 2000) et n'est pas sans produire certaines distorsions conceptuelles, nous y reviendrons. Ces travaux se sont attachés à mettre en évidence des « grammaires » d'argumentation plus générales (ou Cités). Celles-ci sont des figures plurielles et idéales du bien commun auxquelles des acteurs se réfèrent pour critiquer la réalité lorsqu'ils sont amenés à se justifier en public (Boltanski, 2006). Moins soucieux à l'époque d'échafauder une théorie unifiant ces différents travaux que de multiplier les terrains et les objets, les sociologues affiliés au pragmatisme dans les années 1980 se reconnaissent dans le projet de « poser à nouveau frais la question de l'action »<sup>48</sup> en rompant avec le paradigme de la domination<sup>49</sup> qui, du moins dans ses usages les plus schématiques, la réduisait à l'accomplissement d'habitus de classe intériorisés, et considéraient que les situations sont déterminées par les structures. Récemment, plusieurs sociologues familiers du « Groupe de Sociologie Politique et Morale » fondé dans le milieu des années 1980 par Boltanski, Thévenot et Pollak, ont tenté de clarifier les attendus méthodologiques et théoriques de leur « sociologie pragmatique » en repérant certains déplacements par rapport à leurs travaux pionniers (voir en particulier Lemieux, 2011, Barthe *et al.*, 2013). C'est avec précaution que ces sociologues assument l'héritage des philosophes pragmatistes, comme une influence tardive et parmi d'autres plus essentielles.

<sup>48</sup> Boltanski, L. Préface de Nachi, M (2006) *Introduction à la sociologie pragmatique : Vers un nouveau « style » sociologique ?* Armand Colin.

<sup>49</sup> Sans pour autant se rallier à l'individualisme méthodologique de Boudon, notamment dans sa version la plus utilitariste, antérieure à sa théorie des « bonnes raisons » (Boudon, 2003).

Notre propre travail s'inscrit bel et bien dans la lignée des travaux pragmatistes mais n'est que partiellement ancré dans la « sociologie pragmatique » ou « sociologie des épreuves » telle que définie par ces auteurs proches de Boltanski et Thévenot<sup>50</sup>. Nous puisons davantage dans d'autres travaux sociologiques influencés plus directement par le pragmatisme américain et l'interactionnisme (Céfaï et Trom, Chateauraynaud, Heinich, Quéré...). Chez ces sociologues, l'empirisme radical de James est d'emblée écarté - sauf chez Latour<sup>51</sup> - au profit de Pierce et plus encore de Dewey et Mead, pour leur influence directe sur les sociologues venus des différentes Écoles de Chicago (Dosse, 1995, Barthe *et al.*, 2013), tels Park, Blumer, puis Glaser et Strauss, Goffman (Joas, 2002) mais aussi, de ce côté-ci de l'Atlantique, Habermas ou Joseph. Ces sociologues font leur la position anti-kantienne et anti-cartésienne des philosophes du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui récusent l'idée d'un individu naturellement doté de conscience, délibérant seul sur le monde, hors de tout contexte social. Pour autant, ces intuitions et théorisations philosophiques ne peuvent pas constituer un référent direct pour les sociologues :

*« D'une part, cette sociologie ne se veut pas un propos d'ordre philosophique sur le monde social et physique mais, bel et bien, une sociologie : ceci implique notamment que l'enquête empirique, menée selon des méthodologies éprouvées des sciences sociales, y joue un rôle central et irremplaçable. » (Barthe *et al.*, 2013 : 176)*

Ceci nous mènera notamment à défendre, comme certains d'entre eux, le maintien de l'appellation de sociologie « pragmatiste » plutôt que « pragmatique » et la distinction entre « trouble » et « épreuve », que fait disparaître l'usage très extensif de la notion d'épreuve (Lemieux 2011; Barthe et al. 2013).

Symptôme du succès du « style pragmatique », certains de ses attendus paraîtront bien consensuels voire convenus pour le lecteur d'aujourd'hui, mais il convient de revenir brièvement sur le contexte sociologique français des années 1980, dominé par le clivage sociologie de la domination / individualisme méthodologique, pour mesurer qu'ils n'allaient pas de soi. La radicalité de certains principes (la capacité critique des acteurs en particulier,

<sup>50</sup> Terme choisi pour signifier des emprunts « libres » à la pragmatique linguistique et marquer une certaine distance avec la tradition pragmatiste américaine (Boltanski, 2006).

<sup>51</sup> « Le besoin de classification et de norme, d'ailleurs la notion même de norme ressort d'un type de science sociale qui revient à découper un continuum. Or, je suis jamesien, deweyen, pragmatiste, donc c'est vraiment un type de paradigme qui ne m'intéresse pas. » (Entretien avec Bruno Latour, Tracés, 2006 (10) : 115)

l'importance accordée à l'analyse de la situation présente) n'est compréhensible qu'à la lumière de l'hégémonie bourdieusienne de cette période. Aujourd'hui, le succès considérable du « style pragmatique » et les tentatives d'extension à des scènes moins publicisées de cette façon de faire de la sociologie, menées de façon plus ou moins convaincante, posent de nouvelles questions, que nous allons également examiner.

### ***Le niveau micro comme accomplissement pratique du niveau macro***

Prenant le contrepied de l'opposition entre holisme et individualisme longtemps clivante en sociologie, les sociologues pragmatiques et pragmatistes sont particulièrement attentifs aux médiations entre ces deux niveaux de réalité sans rabattre l'un sur l'autre : la détermination des situations par les structures n'est jamais totale, et les effets structurels ne sont jamais réductibles à l'agrégation des rationalités individuelles. Le niveau microsociologique est le point de départ de leur analyse, mais l'objectif de généralisation n'est pas abandonné. Simplement, le niveau macro est appréhendé à partir de ses manifestations pratiques : « de situation en situation, le niveau « macro » lui-même est accompli, réalisé et objectivé à travers des pratiques, des dispositifs et des institutions, sans lesquels il pourrait certes être réputé exister mais ne serait plus en mesure, cependant, d'être rendu visible et descriptible » (Barthe *et al.*, 2013 : 178). Le niveau macro est rendu descriptible par les agrégats (statistiques, modélisation, cartographie...) et toutes formes de « sommation, agrandissement, totalisation », procédures et instruments qui permettent aux acteurs de se représenter des phénomènes sociaux, de les quantifier, d'établir des chaînes de causalités. Prenons l'exemple de l'invention de l'environnement en France, étudiée par Charvolin (2012), qui montre qu'elle n'est pas le fruit d'une « prise de conscience écologique ». L'opérationnalisation de cette notion transversale – que plusieurs siècles de spécialisation des sciences et de politiques sectorielles de la nature (la mer et le littoral, la protection des sites et des paysages, les espaces protégés, la gestion de la faune sauvage, etc.) avaient fini par rendre désuète – commence en 1970 dans le cadre du programme public « 100 mesures pour l'environnement ». Il précède l'institution de l'environnement en tant que domaine d'intervention publique, concrétisée l'année suivante, et la naissance d'un sens commun environnemental. Autrement dit, dans la perspective pragmatiste dont se réclame Charvolin, le phénomène social « environnement » est indissociable des dispositifs (de mesure, de cartographie, d'action publique, etc.) qui le rendent observable. Prenons un autre exemple dans le domaine de la sécurité sanitaire et environnementale, à savoir le risque généré par l'exposition à des faibles doses de substances dangereuses (radioactivité, pesticides...).

Chateauraynaud *et al.* (2013) montrent qu'en la matière le paradigme selon lequel « c'est la dose qui fait le poison » a longtemps prévalu. Porté par les pouvoirs publics et institutions spécialisées, celui-ci s'est concrétisé par des dispositifs de mesure chargés de définir des seuils acceptables (car faibles) d'exposition aux risques sanitaires et environnementaux. On le voit ici, la sécurité sanitaire est constituée en problème public d'une manière qui dépend bien sûr des institutions mais aussi des instruments de sa mesure. Pour preuve, les perturbateurs endocriniens, récemment identifiés comme des poisons actifs même à très faible dose reconfigurent le problème public « sécurité sanitaire » en amenant à critiquer le paradigme en place, la fiabilité de ses institutions et de ses experts et en remettant immédiatement en cause sa mesure (Chateauraynaud *et al.*, 2013). Autrement dit, il est impossible de séparer le problème public « sécurité sanitaire » des dispositifs qui le rendent observable. Les controverses à propos de la réalité du changement climatique, largement nourries par la question de sa mesure et de sa prévision (incertitudes, échelles spatiale et temporelle de référence) constituent une autre illustration intéressante pour ce cadre analytique.

Bien sûr, cette attention particulière aux médiations micro/macro, que nous ferons nôtre, n'est pas l'apanage du pragmatisme sociologique. Dans un article précurseur récemment traduit en français, Cicourel pointait dès 1981 le fait que ces médiations s'opèrent par un dispositif de totalisation, le « résumé » (Cicourel, 2008). Citons également Déchaux (2010) s'inspirant de la théorie de la structuration de Giddens. Tout en conservant une démarche cognitiviste d'inspiration boudonienne, celui-ci montre que l'individualisme méthodologique surestime l'autonomie cognitive de l'acteur à cause de sa focale excessivement micro. Au nom d'une plus grande exigence de réalisme, il est donc nécessaire, écrit-il, de « tempérer » cette modélisation individualiste en reconnaissant d'une part les « effets de cadrage » des situations par les structures sociales, les institutions et les règles qui en découlent, et constituent à la fois des contraintes mais aussi des ressources pour l'action collective ; d'autre part en tenant compte des trajectoires historiques des individus, toujours dotés en situation d'expériences sociales antérieures et de schèmes cognitifs orientant leurs jugements et leurs actions (« effets de disposition »). Toutefois, contrairement au pragmatisme que nous lui avons préféré, ce modèle n'intègre pas les facteurs techniques et affectuels des changements.

## ***L'intégration de la temporalité historique des phénomènes sociaux***

Pour tous les sociologues se réclamant du pragmatisme, l'observation de la situation présente est bien le point de départ de l'analyse. Cependant ce « présentisme méthodologique » conduit à deux postures différentes parmi eux. La première, d'inspiration ethnométhodologique, est la plus « situationniste » :

« Elle s'en tient à l'interdit d'inspiration ethnométhodologique selon lequel aucun élément extérieur à l'ordre qui naît de l'accomplissement de l'action ne doit être pris en considération par le chercheur dans l'analyse de cet accomplissement. Selon cette perspective, le passé historique ne saurait être inclus dans l'enquête qu'en tant qu'il y est appelé explicitement par les participants de la situation eux-mêmes. » (Barthe *et al.*, 2013 : 181).

Mais cette option ethnométhodologique court le risque d'une « focalisation, terriblement restrictive, sur les conditions immédiates de l'action concrète » (Dodier, 1993 : 66). Tout semble s'expliquer par des logiques d'action microsociologiques et de court terme, sans que soient considérés ni le poids des processus plus longs ni celui des effets de structures, repérables dans les changements relatifs aux institutions, référentiels et règles d'action et de jugements qui en découlent.

Réfutant cette posture en partant de l'idée que l'analyse gagne à intégrer des éléments extérieurs au cours d'action, nous opterons pour la deuxième posture possible à partir de ce « présentisme méthodologique ». Elle consiste à reconnaître que « les acteurs contemporains sont confrontés, dans leurs actions et leurs jugements, à des contraintes dont ils héritent, mais aussi qu'ils trouvent à leur disposition un certain type de ressources léguées par leurs prédécesseurs (voies d'action déjà frayées, justifications déjà formées, etc.). » (Barthe *et al.*, 2013 : 182). Autrement dit, en partant de l'analyse de la situation présente, il s'agit de rendre compte de la constitution historique de certains schèmes de raisonnement et de sensibilités – par exemple le patrimoine (Heinich, 2009) – que les acteurs mobilisent de façon inégale. Les travaux de Chateauraynaud et son équipe illustrent bien cette démarche de reconstitution des trajectoires – courant quelquefois sur plusieurs décennies – de différentes affaires publiques (amiante, maladie de la « vache folle », contamination par faibles doses) en revenant à leurs prémisses déclenchées par des lanceurs d'alerte s'appuyant sur des « signaux faibles » (Chateauraynaud et Torny, 1999, Chateauraynaud *et al.*, 2013). Dans un tout autre domaine, cette démarche généalogique a aussi permis d'expliquer l'absence d'émotions et de mobilisations collectives lorsque les schèmes d'appréhension de phénomènes sociaux ne sont pas stabilisés et ne permettent pas de les catégoriser comme des problèmes publics. Prenant appui sur des enjeux sociaux aussi différents que le chômage et la protection des paysages,

qui n'étaient pas constitués en problèmes publics jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Trom et Zimmermann (2001 : 282) notent ainsi que « [t]oute mobilisation est contrainte par la disponibilité de catégories et de problèmes légitimes sans lesquels une situation problématique ne pourrait être thématifiée ». La mise en œuvre d'une démarche analogue dans notre propre travail vient justifier la connotation historique des deux précédents chapitres, consacrés à l'évolution dans le temps long des sensibilités, des catégorisations et des normes relatives aux loisirs de nature.

Nous intégrerons également la temporalité en nous appuyant sur les travaux pragmatistes à propos des citoyens ordinaires concertés, que nous retrouverons sur nos deux terrains. Berger (2008) montre comment ces acteurs, auxquels les experts imposent généralement la définition du cadre d'interaction, peuvent néanmoins s'en dégager en puisant dans leur expérience des discussions publiques antérieures. Leur prise de parole respectueuse des grammaires établies accrédite leur capacité communicationnelle aux yeux des experts. Mais en s'appuyant sur des expériences collectives antérieures de la discussion, elle leur permet aussi de ré-orienter, ne serait-ce que temporairement, la discussion publique sur un enjeu ou un aspect auquel ils sont particulièrement attachés. Ainsi, ils retrouvent une relative autonomie dans ce que Berger (2008: 205) nomme un « régime de réaction », désignant par là l'engagement et l'expression de citoyens profanes dans des dispositifs de discussion publique définis par d'autres, généralement des élus et des experts. L'expérience participative peut aussi conduire les citoyens dans une direction diamétralement opposée, à la limite du désengagement : il s'agit de l'ironie à l'égard de la participation, une autre compétence profane identifiée par Barbier (2005).

***« Prendre au sérieux » les acteurs ... mais comment ? Fondements pratiques et effets sociaux des expériences.***

Peu de sociologues refuseraient aujourd'hui de prendre en considération, au moins partiellement, les discours et justifications des acteurs sociaux pour élaborer leurs interprétations sociologiques. Bien sûr, cette voie fait écho à la classique sociologie « compréhensive » et aux sociologies contemporaines de l'acteur dont on connaît la variété. Mais que signifie précisément « prendre au sérieux » les acteurs sociaux dans la tradition pragmatiste ?

Au regard de notre problématique – l'écologisation incertaine des loisirs de nature, ces activités sociales à forte composante matérielle –, l'intérêt principal du pragmatisme est premièrement, d'insister plus que d'autres sur les situations d'instabilité catégorielle et normative, et deuxièmement de faire l'hypothèse que le « mouvement des normes » (Darré, 1994) tient en partie aux contradictions fréquentes entre expérience matérielle de la réalité et normes mobilisées dans les activités sociales (jugements, actions, affects). L'apport paraît important par rapport à certaines sociologies culturalistes qui contestent l'idée même d'un changement social mais il est aussi probant vis-à-vis des sociologies de l'acteur les plus classiques. Précisons notre propos : il a souvent été relevé que la définition bourdieusienne de l'habitus comme système cohérent de dispositions durables et incorporées était largement inopérante pour rendre compte des changements cognitifs et pratiques. Mais cette difficulté se retrouve aussi dans le modèle cognitif de Boudon, pour des raisons bien sûr très différentes. Dans son optique, la difficulté à rendre compte des changements de normes ne tient pas comme chez Bourdieu aux poids des structures et des dispositions sociales, mais au processus plus individuel de recherche « d'équilibre cognitif » :

*« Le fait, dans l'analyse, de majorer la recherche de l'équilibre cognitif rend bien difficile d'expliquer l'adhésion à des idées ou croyances nouvelles, qui, par définition, rompent avec les anciennes. Pour croire quelque chose de nouveau, l'acteur doit en effet accepter un minimum de dissonance cognitive ou (plutôt) faire en sorte que cette coexistence ne crée pas de tensions cognitives trop vives. » (Déchaux, 2010 : 731)*

Le modèle de Boudon conduit à surestimer la congruence (ou « équilibre cognitif ») entre l'expérience et la connaissance (Déchaux, 2010) tout comme la continuité entre les croyances et l'action, oubliant que « ce que l'acteur croit ou se représente n'explique pas nécessairement ce qu'il fait » (Cuin, 2005 : 564). Les sociologues pragmatistes, qui s'intéressent particulièrement à ces situations de « déséquilibre », postulent que ces dissonances ne sont pas seulement mentales. Ils expliquent qu'une contradiction trop « problématique » entre l'expérience de la réalité et les équipements cognitifs disponibles pour l'appréhender (catégories de pensée, dispositifs), peut amorcer des changements cognitifs et normatifs. En effet, éprouvant ce désajustement, certains acteurs peuvent s'interroger individuellement sur la validité de ces schèmes d'appréhension, voire s'engager dans une entreprise collective de révision de ces catégorisations et des dispositifs matériels associés. Bien sûr, le passage de ce doute individuel à l'engagement collectif n'est ni systématique, ni aisé à accomplir. Ceux qui l'entreprennent doivent mobiliser des acteurs auparavant séparés autour de schèmes d'appréhension encore fragiles et instables, et se heurtent aux résistances d'autres acteurs qui

soutiennent les catégorisations et les dispositifs institués, voire fondés en droit. Par exemple, en prolongeant les analyses de Trom et Zimmermann (2001) sur la constitution du chômage en problème public en Allemagne, on peut affirmer que des acteurs qui, à partir de leurs observations personnelles (nombre élevé de chômeurs et de travailleurs à temps partiel dans leur entourage) en viendraient à douter des statistiques officielles<sup>52</sup> au point de vouloir en faire un problème public, devraient également faire la démonstration de l'inadéquation de ces dispositifs de calcul avec la réalité du chômage, et se heurteraient alors aux statisticiens du ministère du Travail – qui y verraient une contestation de leur expertise – et au pouvoir en place, dont l'intérêt est bien évidemment d'afficher un taux de chômage le plus faible possible. La même hypothèse pourrait, entre autres exemples, être formulée à propos du « sentiment d'insécurité », et des controverses régulières à propos du mode de calcul des statistiques en matière de délinquance.

Nous rejoignons également les sociologues pragmatistes lorsqu'ils pointent les effets sociaux de ces opérations critiques, potentiellement instituant. Ces effets peuvent sembler minimes dans une situation particulière mais ils doivent être minutieusement consignés et pris au sérieux car ils conduisent, de situation en situation « à explorer les effets que peut avoir la critique sur la refonte des collectifs, la transformation des dispositifs socio-techniques et la réforme des institutions » (Barthe et al., 2013 : 186). Le travail du sociologue consiste ici à rendre compte des contradictions pratiques d'où peut naître la critique ; à montrer avec quels types de preuves, d'appuis matériels et avec *quel inégal succès* les acteurs sociaux formulent leurs critiques ; et enfin à pointer les mécanismes sociaux ou institutionnels qui limitent le déploiement public de cette critique. Le travail mené par Chateauraynaud et Torny (1999) à partir du suivi longitudinal de trois affaires (les dangers de la radioactivité, l'amiante, et la maladie de la « vache folle ») constitue une illustration exemplaire des tentatives de « confinement » d'alertes sanitaires. Cette démarche compréhensive ne cantonne donc le sociologue ni à la seule description, ni à l'enregistrement des justifications des acteurs. Il vise bien, par la spécificité de sa démarche scientifique, à un surcroît de réflexivité par rapport à

<sup>52</sup> En France, Pôle Emploi et le service statistique du ministère du Travail distinguent 5 catégories différentes demandeurs d'emploi, et les chiffres mensuels relayés dans les médias sont ceux de la catégorie la plus restrictive, celles des personnes inscrites à Pôle Emploi et n'ayant exercé aucune activité salariée durant le mois précédent. Ils sont régulièrement critiqués, puisque selon les critères retenus, le nombre de demandeurs d'emploi en France varie de 3 à plus 5 millions.

des acteurs qui ne sont pas parfaitement conscients de leurs raisons en toutes circonstances (Cuin, 2005), qui ne sont pas toujours prêts à les énoncer (Heinich, 2006b, Heinich, 2009), et qui n'ont pas toujours besoin de le faire (Boltanski, 2006)<sup>53</sup>. Les épreuves de justification caractérisées par de « fortes contraintes de publicité » orientent les acteurs vers une réflexivité élevée mais dans les situations plus confinées, ces exigences sont moindres, au point que le rapport réflexif peut devenir minimal, sans toutefois jamais devenir nul. Les auteurs affiliés à la sociologie des épreuves considèrent qu'une réflexivité est déjà à l'œuvre dans les situations familières ou peu publicisées par « une hésitation, un réajustement du corps, un regard furtif, etc. » (Barthe *et al.*, 2013 : 188) significatifs d'un désajustement, d'un trouble même minime dans une « tendance à agir »<sup>54</sup> bien établie.

### ***De la domination généralisée aux rapports de pouvoir descriptibles et réversibles***

Des principes précédents (refus du déterminisme social, appréhension des phénomènes macrosociologiques en partant de leurs manifestations pratiques observables) découle la conception pragmatiste du pouvoir, « à distance des approches théoriques du pouvoir comme domination à laquelle les théories bourdieusiennes ou d'ailleurs foucaaldiennes (du moins le premier Michel Foucault) du pouvoir tendaient à le réduire » (Genard, 2011 : 4).

Au lieu de partir du postulat selon lequel les personnes dites « ordinaires » seraient dupes des contraintes et des rapports de domination qui pèsent sur elles, les sociologues pragmatiques leur reconnaissent des *compétences critiques* qui les rendent capables de dénoncer des

<sup>53</sup> Il y a quelques proximités ici avec la suggestion de Cuin d'enrichir la théorie cognitive de Boudon d'un type d'action « rationnel pragmatique » pour en corriger le caractère trop mentaliste. Dans l'idéal-type « rationnel pragmatique », les acteurs choisissent une conduite et la réitèrent parce qu'ils font l'expérience de son efficacité. Ils jugent ses effets empiriquement satisfaisants sans que cette décision soit le fruit d'une délibération parfaitement logique et consciente, dont ils peuvent se dispenser ici (Cuin, 2005).

<sup>54</sup> Les pionniers de la sociologie des épreuves ont mis entre parenthèses les concepts dispositionnistes, au premier chef l'habitus tel que développé chez Bourdieu. Les plus jeunes représentants du pragmatisme réintègrent aujourd'hui des notions dispositionnistes mais non-déterministes. Nous pensons notamment à celle de « tendance à agir » empruntée à Mead (Lemieux, 2011 : 266 ; Barthe, 2013) et définie simplement comme durabilité des préférences et des attitudes qui rend un comportement probable sans jamais le déterminer. On le voit, le modèle de l'acteur réflexif dégagé dans un premier temps à partir des disputes publiques est aujourd'hui amendé au fur et à mesure que les sociologues pragmatistes investissent des terrains et des objets moins publicisés. Ce retour à un dispositionnalisme modéré est probablement facilité parce que le besoin de rupture avec la sociologie bourdieusienne se fait moins sentir, y compris chez des auteurs comme Boltanski, dans son ouvrage *De la critique* (2009).

injustices, de critiquer des rapports de pouvoir asymétriques mais potentiellement réversibles. Comme le notent Chateauraynaud et Torny (1999 : 33) : « Il est vrai que si le lanceur d'alarme n'a aucun mandat ni compétence *a priori*, et se fonde uniquement sur son expérience directe du monde, l'épreuve de crédibilité sur sa personne est maximale. Mais la prise en compte des statuts des personnes dans l'analyse ne doit pas réifier les compétences des agents ni prédéterminer les chances qu'une alerte soit prise au sérieux », car des experts peuvent être désavoués et des lanceurs d'alerte peuvent être légitimés pour leur action exemplaire lors des mises à l'épreuve. Dans ces sociologies, les rapports de pouvoir ne sont pas totalement donnés d'avance par les statuts sociaux, ils sont donc toujours indissociables et en partie rejoués dans les épreuves qui les rendent observables.

C'est un principe *méthodologique* que de ne pas préjuger des compétences des acteurs, ce qui ne veut pas dire que tous en sont également dotés (Barthe *et al.*, 2013 : 193). Selon leur configuration, les dispositifs socio-techniques tendront à l'accroissement ou à l'amointrissement de ces compétences. Il en découle une grande attention à leur description et à leur utilisation chez les auteurs affiliés au pragmatisme. Cette optique est particulièrement pertinente pour l'analyse des débats environnementaux où les indicateurs sont devenus si centraux que : « les échelles pertinentes, le grain d'observation et les instruments de mesure font partie du débat. Ne pas débattre politiquement des choix de méthodes et de leurs effets conduit à adopter de manière non-intentionnelle des outils qui favorisent certains intérêts » (Bouleau, 2012 : 645), souvent ceux des porteurs de cause environnementale ou bien ceux des institutions gestionnaires.

Par rapport à la sociologie critique de la domination, la critique sociologique n'a pas disparu, mais elle s'est déplacée. Il ne s'agit plus de dévoiler aux acteurs leurs intérêts cachés (une opération critique devenue très fréquente chez les acteurs sociaux engagés dans des épreuves publiques, et par rapport à laquelle la dénonciation sociologique apporterait peu), mais de reconnaître que le sociologue n'a pas le monopole de la clairvoyance et de la capacité critique. Il peut néanmoins produire par rapport aux acteurs sociaux un effort réflexif supplémentaire et spécifique grâce à l'appareillage conceptuel et méthodologique dont il dispose. Il peut notamment rendre visibles certains éléments ou des contradictions que des acteurs engagés n'ont pas intérêt à exprimer pour ne pas briser le cours d'action (Boltanski, 2006). En pointant notamment les mécanismes sociaux ou institutionnels qui limitent le déploiement public et les effets sociaux de la critique, le sociologue pragmatiste n'est bien évidemment pas totalement neutre, il assume sa préférence démocratique pour la relance de la

critique plutôt que son empêchement. Par leur analyse diachronique des affaires, Chateauraynaud et Torny proposent une illustration intéressante de la critique pragmatiste : sans opérer de « dévoilement » des intérêts ou des enjeux ignorés des acteurs eux-mêmes, la démarche pragmatiste « donne à voir des précédents oubliés, qu'elle ajoute aux innombrables pièces produites par les acteurs » (Chateauraynaud et Torny, 1999 : 90). Ils montrent ainsi que le « précédent oublié » de la syphilis pour laquelle les centres de transfusion sanguine furent condamnés dans les années 1950 aurait pu changer le traitement juridique du scandale du sang contaminé<sup>55</sup>. La mise en œuvre de cette démarche « généalogique » va nous permettre, sur des sujets certes bien plus légers, de proposer une critique pragmatiste des cours d'action observés (pour un exemple, voir la déconstruction de la « tradition » développée dans le chapitre 5).

Plusieurs tenants du pragmatisme français ont récemment tenté de réconcilier sociologie pragmatique et sociologie critique. Chateauraynaud (2006) avance les notions « d'asymétrie de prises » et de « relations d'emprises » afin de ré-armer, écrit-il, la sociologie pragmatique pour l'analyse des relations de pouvoir. Il entend notamment se démarquer de façon nette du modèle des Cités de Boltanski et ses collaborateurs – emblématique de la première génération des travaux pragmatiques en France. En insistant sur les grands registres de justifications, ce modèle ferait perdre de vue leur activité concrète des acteurs, et la manière dont les mieux dotés de pouvoir s'accrochent de ces normes de morale et de justification :

« La dimension pragmatique de l'exercice d'un pouvoir légitime reste assez peu décrite et analysée en tant que telle : les procédés de légitimation supposent, pour être opératoires et provoquer les comportements attendus (acceptation, soumission, alignement, renoncement), des prises durables sur autrui ». (Chateauraynaud, 2006 : 3)

Avec l'idée d'asymétrie de prise, Chateauraynaud entend montrer que, dans la logique du réseau, puisque les hiérarchies sont moins visibles l'acteur ou le collectif qui réussit à s'imposer est celui qui parvient à contrôler les « points de passage obligés » et à « faire peser sur l'autre une contrainte de justification dont les effets se feront sentir bien au-delà des situations de mise en présence », et sans bien sûr avoir à s'y soumettre lui-même, ou beaucoup moins fortement (Chateauraynaud, 2006 : 9).

<sup>55</sup> L'ouvrage d'Hermitte, *Le sang et le droit* (1996), cité par Chateauraynaud et Torny (1999 : 90-91) et qui reconstitue cette affaire passée, amène à porter une autre interprétation de l'affaire du sang contaminé, qui n'était pas sans précédent contrairement à la ligne de défense des acteurs incriminés lors du procès, qui n'avaient donc pas retenu la leçon de l'affaire de la syphilis.

D'autre part, Boltanski (2009) et Corcuff (2012) ont récemment tenté de renforcer la capacité critique de la sociologie pragmatique mais semble-t-il au prix d'un retour partiel à la sociologie de la domination. Faut-il y voir une difficulté, pour la perspective pragmatique, voire une impossibilité de rendre compte à elle seule, avec son seul outillage conceptuel (forgé en réaction à la sociologie de la domination) des rapports de pouvoir et surtout des normes dominantes autour desquelles ils s'organisent ? Plus précisément en ce qui nous concerne ici, la perspective pragmatiste nous permettra-t-elle de lire également les processus d'écologisation des loisirs de nature en termes de rapports de pouvoir (qu'ils soient modifiés ou confirmés par ces processus) ? La réponse apparaît prématurée à ce stade de la réflexion : nous laissons donc provisoirement la question ouverte, pour y revenir, en conclusion, au terme de l'analyse pragmatiste des loisirs de nature et des entreprises d'écologisation.

### **3. Petits et grands défis des sociologies pragmatistes : éclectisme, dilution des concepts et statut des « non-humains »**

#### *Un éclectisme empirique et théorique assumé*

Réunis à partir des années 1980 par leur critique de la sociologie de la domination déclinée en quelques principes communs (réflexivité, action située) éprouvés dans de très nombreuses recherches empiriques, les sociologues pragmatistes assument un certain éclectisme méthodologique (par exemple : strict présentisme versus enquête généalogique) et théorique, voire de franches divergences dans leurs théorisations de l'acteur. Chez Boltanski par exemple, l'intentionnalité est réservée aux humains compétents, quand Latour l'étend aux « actants » non-humains. D'où la tentative actuelle de préciser les attendus du « style » pragmatiste, de renforcer sa cohérence théorique et de préciser son objet, en la rebaptisant « sociologie des épreuves » (Lemieux, 2011, 2012, Barthe *et al.*, 2013). Si l'exercice est salutaire – il nous a été précieux –, il comporte aussi quelques risques que nous voudrions préciser. Notre première réserve concerne l'appellation de ce courant. Les auteurs cités ci-dessus optent pour « sociologie pragmatique » plutôt que « pragmatiste », mais nous ferons le choix contraire. Outre le fait que la formule « sociologie pragmatique » peut être trompeuse (puisque le terme est employé dans un sens très différent du sens commun), l'alternative pragmatiste / pragmatique renvoie à des postures différentes. Ceux qui écartent l'appellation « pragmatiste » le font pour signaler que cette tradition n'a qu'une influence tardive et non exclusive sur leurs travaux, beaucoup plus redevables à ceux menés à propos des « épreuves »

et des controverses à partir des années 1980, d'où leur proposition de rebaptiser ce courant « sociologie des épreuves » (Barthe *et al.*, 2013). D'autres chercheurs (Chateauraynaud et Tornay, 1999, Karsenti et Quéré, 2004, Chateauraynaud, 2011, Céfaï et Terzi, 2012), dont nous sommes, préfèrent conserver l'appellation « pragmatiste » pour signaler la filiation plus directe avec Mead et Dewey et proposent de revisiter cette tradition interactionniste en accordant plus d'importance au rôle de la matérialité dans l'analyse. Céfaï (2002) par exemple s'intéresse aux problèmes publics « en gestation », en train de se faire, pour partie dans les situations peu publicisées et dans les « arrangements entre les choses et les personnes » (Céfaï, 2002 : 55). Dans le même ouvrage, Joseph (2002) se réfère à Park et Burgess qui, dès 1921, avancent que la forme basique de l'action collective est un *social unrest*, un inconfort, une insatisfaction, un trouble (nous reviendrons bientôt sur cette notion) dans l'expérience de la réalité (Joseph, 2002 : 90).

### ***Au risque d'une définition extensive des « épreuves »***

La définition du terme « épreuve » est considérablement étendue chez les sociologues qui revendiquent cette appellation. Le mot n'est pas défini dans le sens commun comme un test voire un rapport de force et il n'est plus réservé, comme c'était le cas dans les premiers travaux de ce courant, aux disputes publiques à propos des conceptions du juste. Le terme « épreuve » recouvrirait une palette de situations beaucoup plus large, incluant le doute le plus localisé et le plus éphémère, éprouvé au contact des personnes ou des objets, dans des situations quotidiennes. Ce sont « des petits sentiments d'étrangeté qui surgissent, et sont résorbés, dans les cours d'action – par exemple, face à un tiroir qui fait des difficultés pour s'ouvrir ou à un plat qui se révèle avoir un léger goût de brûlé » explique Lemieux (2011 : 252) en reprenant des exemples choisis par Thévenot pour illustrer les régimes d'engagement en familiarité. Pour ces auteurs, « constitue une épreuve toute situation au cours de laquelle des acteurs font l'expérience de la vulnérabilité de l'ordre social, du fait même qu'ils éprouvent un doute au sujet de ce qu'est la réalité » (Lemieux, 2012 : 174). Outre le fait qu'elle est encore une fois trompeuse par rapport au sens commun du mot, cette définition très large reprise dans l'article programmatique de Barthe *et al.* (2013) affaiblit beaucoup, selon nous, l'intérêt du concept qui perd considérablement en précision. Pour notre part, nous maintiendrons donc la distinction entre « trouble » (désignant les doutes éprouvés en situation peu publicisée quant à l'arrangement entre des personnes ou entre des personnes et des choses) et l'épreuve, réservée à l'expression et aux désaccords publics quant à ces

arrangements. Certes, il y a des ponts possibles entre l'un et l'autre, lorsque le trouble cesse d'être micro et éphémère en s'amplifiant selon le schéma de mobilisation et de montée en généralité bien mis en évidence par les sociologues pragmatistes. Sa dimension collective devient plus visible et il est susceptible de mettre en doute la validité des institutions et de l'ordre social. Néanmoins, parce que les échelles (micro/macro), les temporalités (éphémères ou non), les dimensions collectives (du trouble individuel à la mobilisation collective) comme les entités sur lesquelles portent le trouble (des arrangements localisés avec des personnes ou des objets à la critique publicisée d'institutions nationales ou internationales) varient considérablement, la distinction entre le trouble et l'épreuve nécessite selon nous d'être maintenue pour l'analyse (cf. dans ce chapitre, « trouble, enquête, et prise »).

### ***Le statut des non-humains, ou le problématique « principe de symétrie »***

Nous l'avons dit, tous ces travaux pragmatiques reconnaissent un certain rôle aux objets matériels dans l'explication du social. Toutefois, dans la version modérée de ce principe (chez des auteurs comme Boltanski et Thévenot, Chateauraynaud, Heinich, Lemieux) les facteurs sociaux restent décisifs. Même si le rôle de la matérialité est rendu plus visible, elle n'a pas d'intentionnalité propre contrairement aux travaux menés en sociologie des sciences et techniques autour de Callon et Latour, qui affirment ce principe de façon radicale. Pour eux, les objets sont si importants dans l'explication des faits sociaux qu'il faut les considérer comme des « actants », c'est-à-dire des acteurs sociaux à part entière, dont il faut représenter les intérêts au nom du principe de symétrie. Sans entrer ici dans le détail des controverses, toujours en cours, à propos de la nouvelle sociologie des sciences et des techniques, précisons notre position à propos de cette référence obligée en sociologie de l'environnement. Conformément aux travaux pragmatistes, nous accorderons une attention particulière au rôle de la matérialité dans l'analyse des processus sociaux sans adopter sa version radicale, défendue en particulier par Latour, par trop problématique :

« Quelle qu'ait été son efficacité initiale pour attirer l'attention sur les objets et déplacer des lignes de front conceptuelles ou disciplinaires trop figées, la formule de « l'acteur non-humain » nous paraît aujourd'hui contre-productive. Elle heurte un sens commun attaché à maintenir un lien entre action et intentionnalité, sans de surcroît être techniquement indispensable au déploiement de la sociologie des collectifs [i.e la prise en compte de la matérialité dans l'analyse]. » (Barbier et Trepos, 2007 : 37)

Pour novatrice qu'elle ait été<sup>56</sup>, l'œuvre de Latour nous est apparue difficile à manier, pour des raisons de forme comme de fond. Pour Flipo, le goût de l'auteur pour les formules provocantes et polysémiques (par exemple « Dieu merci la nature va mourir » ; « l'Empire du Milieu est un inconnu ») associées au détournement sémantique de mots employés dans un sens très différent de leur acception habituelle (dans les deux exemples ci-dessus, la « nature » semble renvoyer à « la conception occidentale de la nature » et « l'Empire du Milieu » désignerait les non-humains) augmentent les risques de contresens analytiques pour le lecteur, d'autant plus que certaines définitions latouriennes sont instables (Flipo, 2006 : 481).

Abordons maintenant une importante question de fond, à propos de laquelle la sociologie des sciences et des techniques a souvent été critiquée. Dans une note critique de *Changer de société, refaire de la sociologie* de Latour, Grossetti explicite quant à lui ce qui fait problème avec le « principe de symétrie » appliqué aux non-humains<sup>57</sup>, principe phare de l'anthropologie du même nom défendue par Callon et Latour (Callon, 1986, Latour, 2006). Si les termes d'actants et de non-humains ont permis de formaliser et de systématiser le rôle des objets dans l'explication des processus sociaux et d'ouvrir de nouveaux fronts de recherche, le principe de symétrie pose un considérable problème par rapport à toute l'entreprise des sciences sociales qui repose sur la spécificité des humains. Il semble oublier que le langage fait la spécificité humaine et interdit, en pratique, de pouvoir traiter véritablement sur le même plan humains et non-humains. Comment prendre en compte les non-humains et prétendre les représenter autrement que par l'intervention humaine ?

« D'autant plus que le langage revient en force lorsqu'il s'agit de lister les non humains à prendre compte dans l'analyse : il faut qu'ils soient « mis en mot ». Ils ne peuvent l'être que par des humains. Il existe donc une limite intrinsèque à la symétrie humains/non-humains : l'observateur peut analyser directement les associations entre les premiers, mais pour celles qui impliquent des non-humains, il doit s'appuyer sur des descriptions humaines. Il y a donc un problème dans la prémisse de la théorie, qui a précisément pour effet d'effacer une source essentielle de différences entre humains et non-humains. L'effacement de cette différence est probablement nécessaire à l'établissement d'une théorie générale sur la base du dogme de la symétrie généralisée. Mais, outre qu'il est contestable, cet

<sup>56</sup> En particulier, le vif débat suscité par ses travaux de sociologie des sciences et de l'innovation a permis de nuancer fortement le dogme de l'autonomie de la science. Aujourd'hui, nombre de travaux proposent des versions plus réalistes de l'activité scientifique, sans toutefois les aligner sur les activités sociales ordinaires comme le fait Latour.

<sup>57</sup> Ce principe consiste à traiter sur un pied d'égalité, en sciences comme en politique, les acteurs humains et les actants non-humains, et à considérer que l'opération qui consiste à devenir porte-parole d'humains n'est pas fondamentalement différente de la représentation de non-humains.

effacement conduit à renoncer à de nombreux acquis des sciences sociales, qui sont fondés sur les spécificités des humains et de leurs interactions. » {Grossetti, 2006 #1256 : 5}

Ces limites, sans doute trop rapidement esquissées, nous conduisent à ne pas retenir l'anthropologie symétrique de Callon et Latour. Nous lui préférons d'autres sociologies pragmatistes qui nous permettront de relever l'importance des objets hybrides (objets sociotechniques, environnements sacionaturels...) sans mobiliser le problématique principe de symétrie entre humains et non-humains.

#### **4. Approches pragmatistes des questions environnementales**

Pour les sociologues pragmatistes, les cadres de l'action sont non seulement sociaux mais aussi matériels, d'où la nécessité de déplacer l'analyse sur « l'observation des formes d'ajustement des personnes entre elles ou avec leur environnement dans des actions concrètes » (Dodier, 1993 : 65). C'est pourquoi cette perspective a été largement utilisée en sociologie de l'environnement, un champ de recherches où les facteurs matériels et biologiques des processus sociaux sont particulièrement pris en compte. La réintégration de la matérialité dans l'analyse sociologique permet d'apporter une réponse à l'une des plus épineuses questions des approches constructivistes : comment échapper à l'écueil relativiste si tout est « construction sociale » ?

En soulignant les transactions multiples (indissociablement cognitives et sensibles) entre des acteurs et leur environnement matériel et social, l'approche pragmatiste permet une avancée par rapport aux approches constructivistes radicales - menacées de relativisme extrême puisque tout ne serait que « construction sociale »<sup>58</sup>. Ces propositions sont cohérentes avec le projet fondateur de la sociologie de l'environnement née dans les années 1970 qui consiste à réintégrer les facteurs matériels (biologiques, écologiques, etc.) dans l'analyse des phénomènes environnementaux, contre les traditions sociologiques bâties sur la règle durkheimienne d'expliquer le social uniquement par le social. Ceci explique qu'une partie conséquente des conceptualisations sociologiques des enjeux environnementaux ait retenu la

<sup>58</sup> Ces préoccupations traversent des disciplines voisines. En géographie, Berque (1990) a le premier avancé la notion de *médiance*, très proche de celle d'« expérience du milieu » proposée par les sociologues, et qui désigne les rapports écologiques, mais aussi techniques, axiologiques que les sociétés entretiennent avec l'espace et la nature, à un moment donné de leur histoire.

perspective pragmatiste (Doidy et Gramaglia, 2012 : 307). Sociologie pragmatiste et sociologie de l'environnement et des risques ont d'ailleurs des filiations communes, via les figures de Mead et Dewey, inspireurs directs de l'approche « écologique » des sociologues de Chicago, Park en particulier :

« Une chose à noter concernant la conception de l'environnement développée par Dewey ou Mead est qu'elle associe environnement physique et social, comme on les dénomme aujourd'hui, et qu'elle ne les oppose nullement. (...) Bien évidemment, Dewey ou Mead ne peuvent être considérés comme des environnementalistes, au sens contemporain du terme, et pourtant leur contribution constitue un apport décisif à la vision moderne de l'environnement à travers la notion d'un monde commun, partagé, et la vision particulièrement ouverte des relations qui l'animent. » (Charles, 2002)

Les travaux de ce dernier inspireront Catton et Dunlap puis Buttel, trois sociologues américains communément considérés comme les fondateurs, à la fin des années 1970, d'une sociologie de l'environnement qui prend pour objet la dépendance réciproque entre des sociétés humaines et les écosystèmes. Pour Catton et Dunlap (1978), auteurs d'un article pionnier en forme de manifeste intitulé : « Environmental Sociology : a new paradigm », cette révolution paradigmatique est indispensable pour analyser les phénomènes environnementaux contemporains (pénuries de ressources, changements globaux etc.), qu'interdirait d'appréhender l'impératif durkheimien d'explication des phénomènes sociaux par des variables sociales, énoncé dans le contexte particulier où celui-ci s'efforçait de marquer la frontière disciplinaire entre la sociologie française naissante et des disciplines qui proposaient des théories concurrentes (déterminisme biologique en particulier) des comportements humains. Cette entreprise fut nécessaire à la naissance de la discipline, mais peut devenir contreproductive lorsqu'elle conduit à un « réductionnisme social » et nous prive d'une partie des facteurs explicatifs des faits environnementaux. Dans ses travaux empiriques, Durkheim lui-même ne s'est pas totalement conformé aux postulats qu'il énonçait dans *Les règles de la méthode sociologique* (voir à ce propos le quatrième chapitre de Cuin, 2011), en particulier celui de l'explication du social par des variables sociales. Sans nier totalement le poids des facteurs biologiques et écologiques dans l'explication des faits sociaux, le suicide par exemple, il refuse, dans ses travaux empiriques, le déterminisme biologique et « il leur confère un rôle second en les assujettissant aux variables sociologiques » (Candau et Lewis, 2012 : 70). Ces travaux-là inspireront même le champ sociologique de la morphologie sociale inauguré par Mauss et Durkheim, puis Halbwachs. De ce point de vue, la critique adressée par

certain sociologues de l'environnement à l'auteur des *Règles de la méthode sociologique* n'est pas appropriée pour l'auteur du *Suicide*<sup>59</sup>. Ces règles ont néanmoins eu un poids considérable dans la structuration de la discipline sociologique. Lorsqu'elles ont été lues de façon dogmatique, elles ont conduit au rejet pur et simple des facteurs matériels et biologiques dans l'explication des faits sociaux, d'où la difficile structuration de la sociologie de l'environnement dans la patrie de Durkheim (Boudes, 2008).

En France, la constitution d'une sociologie de l'environnement fut particulièrement difficile et tardive<sup>60</sup>. Quelques figures de la sociologie française comme Touraine et son équipe (Touraine *et al.*, 1980) s'intéressent assez tôt aux questions d'environnement, mais de façon ponctuelle. Plusieurs précurseurs plaident pourtant, à partir de la fin des années 1970 (Jollivet, 1992, Picon, 2008 [1978]) pour une réconciliation du social et du biologique, indispensable pour construire l'objet des sciences sociales de l'environnement. Dans les années 1990, le champ de la sociologie de l'environnement se structure au plan international et européen mais la sociologie française n'y participe pas. Les sociologies pragmatiques, qui connaissent à ce moment-là un succès croissant, ont largement contribué – non sans controverses, surtout venues de la nouvelle sociologie des sciences et des techniques – à réintégrer le rôle des objets et des non-humains dans l'analyse des processus sociaux en général, et les questions environnementales s'y prêtaient tout particulièrement.

Depuis, beaucoup de travaux ont développé cette perspective pragmatiste à propos des risques, des menaces sanitaires et des alertes environnementales (voir notamment Chateauraynaud et Tornay, 1999, Akrich *et al.*, 2010b) et plus récemment, autour de Chateauraynaud, à propos de l'alimentation et de l'agriculture biologique (Lamine, 2008, 2011, Cardona, 2014). Illustrons nos propos à partir de quelques résultats intéressants pour notre objet d'étude. Les travaux menés à propos du rôle des citoyens dans les controverses publiques environnementales (Akrich *et al.*, 2010b, Barbier et Rémy, 2012) nous seront précieux pour l'analyse des différentes formes d'écologisation :

« [D]ans ces controverses, l'environnement ne forme pas un arrière-plan stable de ressources ou de contraintes qui seraient disponibles pour les protagonistes (...). C'est au

<sup>59</sup> « Et d'abord, il n'est pas vrai que la société ne soit composée que d'individus ; elle comprend aussi des choses matérielles et qui jouent un rôle essentiel dans la vie commune. » Durkheim, 1987, *Le Suicide*, livre III, en ligne : <http://classiques.uqac.ca/>

<sup>60</sup> Pour un panorama complet de sa structuration, voir Boudes (2008).

contraire un enjeu débattu par des catégories d'acteurs diversement équipées sur le plan cognitif, relationnel, politique... pour s'en faire reconnaître le statut de porte-parole légitime » (Barbier et Rémy, 2012 : 194).

Ces controverses environnementales sont doublement publiques. D'une part, divers acteurs ont intérêt à leur publicisation pour mobiliser le public concerné, que ce soit pour critiquer ou soutenir un projet en cours. D'autre part, cette controverse environnementale est réglée par des grammaires de la vie publique certes contraignantes mais perméables à la critique des citoyens, qui les appréhendent par leurs actions et leurs compétences propres : des habitants concernés peuvent devenir, par un travail collectif d'enquête, des lanceurs d'alerte, voire des experts citoyens capables de s'approprier de façon pertinente des démarches et des résultats scientifiques afin de servir leur cause (Akrich *et al.*, 2010b : 26). Ce sont là des performances exigeantes<sup>61</sup>, étant donné la légitimité *a priori* des pouvoirs publics et des experts à représenter l'intérêt général. Pour être efficaces, les « profanes » doivent respecter un certain nombre de règles de la vie publique (par exemple : la critique de leurs adversaires ne doit pas porter atteinte au principe de commune humanité sous peine d'être disqualifiée), et se livrent toujours à des performances risquées : « les acteurs peuvent se tromper de motif de mobilisation, voir le cours d'action leur échapper, heurter le sens commun, se trouver durablement disqualifiés comme extrémistes... » (Barbier et Rémy, 2012 : 196). Ces controverses ont aussi un caractère instituant et contribuent aux changements normatifs : par le jeu de la critique sous contrainte de publicité, elles conduisent à préciser des intérêts, font évoluer des collectifs et des référentiels, des qualifications d'espaces ou d'espèces. Les concepts pragmatistes de « trouble », « enquête » et de « prise » vont nous permettre d'envisager de façon dynamique les relations entre « expériences » des loisirs de nature, point de départ de l'analyse, et les entreprises d'écologisation.

<sup>61</sup> Barbier et Rémy (2012) détaillent trois types de performances profanes dans les controverses environnementales : le recadrage d'un projet technique dans un « milieu » de vie et une histoire locale souvent ignorés par les promoteurs du projet ; la mise à l'épreuve de l'expertise officielle par des expertises profanes ou des contre-expertises ; la transformation d'un motif de contestation en mobilisation au moyen d'arguments capables de résister à la critique (suspicion de défense d'intérêts particuliers, mobilisation arbitraire ou irrationnelle...).

## **5. Expérience, trouble, enquête, et prises. À propos des médiations environnementales et des entreprises d'écologisation des loisirs de nature**

### *Sociologies de l'expérience*

La tradition pragmatiste n'est pas la seule sociologie de l'expérience, loin s'en faut. Citons par exemple, l'ouvrage célèbre de Goffman, *Les cadres de l'expérience* (1992 [1974]). Notre ambition n'est donc pas de proposer ici une « nouvelle » sociologie de l'expérience, synthèse ou dépassement des précédentes : il s'agit plutôt de montrer l'apport de la définition pragmatiste de ce concept pour l'analyse de notre objet, et de dialoguer avec d'autres sociologies de l'expérience, celle de Dubet notamment (voir la conclusion de la partie 2). Comment se concrétisent, dans le domaine des loisirs, les trois logiques d'action qu'il a identifiées à partir des travaux empiriques sur l'expérience du travail et de l'école, activités sociales contraintes et donc *a priori* antinomiques avec les loisirs ?

Le sociologue bordelais (Dubet, 1994) a conceptualisé la notion d'expérience sans renoncer à l'ambition de montée en généralité : l'expérience des acteurs sociaux reste son point d'entrée pour saisir le « travail des sociétés » (Dubet, 2009). Selon lui, avec le déclin des États-nations (dont la France était l'archétype) et le déclin de leurs institutions, l'intégration systémique tend à la globalisation et se sépare profondément de l'intégration sociale, qui était assurée par les systèmes de représentation, les conflits et les mouvements sociaux, mais qui débordent aujourd'hui les classes sociales et les frontières nationales. Souvent éloignés de ces intégrations systémiques et sociales affranchies des frontières nationales, les individus sont moins fortement ancrés dans tel ou tel groupe social, mais ils sont aussi plus vulnérables, « désaffiliés », dirait Castel. Sans pouvoir s'appuyer systématiquement sur des institutions nationales, des classes sociales, et toute autre appartenance sociale durablement assignée, les acteurs sociaux doivent endosser de façon singulière et problématique des injonctions sociales contradictoires, qu'ils s'efforcent d'articuler et de convertir en logiques d'actions (logique stratégique, logique d'intégration, et logique de subjectivation) avec plus ou moins de succès et de tensions en fonction de leurs ressources sociales. Pour Dubet, c'est cette expérience que la sociologie doit prendre pour point d'entrée pour saisir en dernière analyse le « travail des sociétés » (Dubet, 2009). Ce sociologue n'a pour ainsi dire jamais focalisé ses travaux sur la sphère des loisirs. Toutefois, au terme d'une enquête sur l'expérience des injustices au travail, il suggère leur importance croissante pour l'expérience sociale des acteurs. Ceux-ci

valoriseraient et s'investiraient davantage dans les loisirs pour mettre à distance les temps sociaux contraints, notamment les injustices au travail :

« Les individus peuvent se protéger des injustices en se tenant à l'écart. Sans être dupes ou indifférents, ils s'abritent en « cultivant leur jardin » [...]. On s'accommode mieux des injustices au travail quand on possède une vie à côté, quand on refuse d'être totalement défini par son travail, quand on pense qu'il faut d'abord construire une existence personnelle protégée des désordres du monde. » (Dubet *et al.*, 2006 : 425)

Il s'agit alors de « déconnecter », « s'extraire du travail » par des sociabilités elles aussi déconnectées du monde professionnel, dont on souhaite « fermer la porte » lorsqu'on s'adonne à ses loisirs :

« On est d'ailleurs surpris par l'importance que les individus accordent à la construction de micro-espaces de bonheur personnel. L'entourage familial et amical, les loisirs et les passions ne sont pas seulement des sas de décompression, ce sont aussi de véritables supports d'épanouissement. » (Dubet *et al.*, 2006 : 428)

Sa sociologie converge avec la critique pragmatiste du déterminisme social et propose, comme d'autres, un acteur pluriel (comme Lahire) dont l'autonomie dépend de la capacité à maîtriser les logiques d'intégration, stratégique, et subjective. Toutefois, elle n'est pas du tout caractérisée par une attention particulière à la matérialité, aux techniques, et aux dispositifs socio-techniques dont il nous faudra rendre compte à propos des loisirs de nature. Nous retiendrons donc la définition pragmatiste de l'expérience qui les intègre bien plus nettement.

Prolongeant la déconstruction par Mead de l'opposition entre conscience de soi et société comme l'approche « écologique » de Park, notre analyse ne prend pas pour point de départ l'individu, mais « l'expérience d'un milieu », c'est-à-dire les transactions qui unissent les acteurs individuels et collectifs à un environnement physique, social et historique (Céfaï et Terzi, 2012 : 11). Avec la notion d'expérience engageant par des acteurs réflexifs et situés, l'accent est mis sur les tensions (troubles, hésitations, dilemmes moraux mais aussi inventivité) inhérentes aux transactions avec d'autres individus et des objets plutôt que sur l'incorporation durable et stable de dispositions. Nous préférons le terme d'expérience à celui d'action, trop restrictif par rapport à la palette des activités sociales (de jugements par exemple) et de leurs motifs (les affects par exemple), se référant à des schèmes tout aussi divers (Heinich, 2006b : 407). Cette optique pragmatiste permet de poser avec plus de finesse la question de l'écologisation des loisirs de nature. Elle permet d'une part de tenir compte de

la dimension affectuelle de l'action chère à Elias<sup>62</sup>, et d'autre part de ne pas restreindre l'analyse à la seule focale publique (rapports de force, mobilisations et justifications publiques etc.) d'un fait social :

« [I] s'agira de retracer les transformations de ces situations problématiques, de manière à rendre compte de la manière dont des collectivités se sont formées — ou ont échoué à le faire — pour y faire face, en les suivant, de l'expérience initiale d'un « trouble » indéfini jusqu'à un « dénouement », établissant la nature du problème et institutionnalisant les moyens d'y répondre. » (Céfaï et Terzi, 2012 : 11)

### ***Trouble, enquête et prise***

En prenant pour point de départ le concept d'« expérience du milieu », nous mobiliserons les concepts pragmatistes de « trouble », et « d'enquête » pour questionner l'écologisation des loisirs de nature telle que définie ci-dessus.

#### *Le trouble*

Plutôt que de nous focaliser, classiquement, sur les seules épreuves publiques et les seuls niveaux macrosociologiques et de postuler nécessairement l'alignement sur ceux-ci des niveaux microsociologiques et des régimes d'action moins publics, nous allons pouvoir proposer, grâce aux concepts pragmatistes de trouble, d'enquête et de prise, une lecture plus dynamique des articulations et des distorsions éventuelles à l'œuvre entre expériences des loisirs de nature, catégorisations disponibles et entreprises d'écologisation. Le trouble nous place donc d'emblée très en amont de la formation d'un problème public. Comme l'écrivent Bréviglieri et Trom, il est indispensable de restituer les problèmes publics dans leurs dimensions sensible, temporelle et processuelle :

« Certes, *in fine*, dans l'arène publique, la nécessité d'user des catégories génériques est requise, mais elle ne devrait pas obérer ces accommodements préalables, de nature très faiblement publics, qui contribuent largement à rendre compte de l'ancrage sensible et l'épaisseur temporelle des problèmes publics. » (Bréviglieri et Trom, 2003)

Chez Dewey, tout processus de connaissance commence par un trouble, une situation « problématique », c'est-à-dire un ébranlement des repères de l'expérience. Les sociologues de Chicago ont repris cette idée pour signaler que beaucoup de problèmes publicisés provenaient de « troubles ordinaires » d'abord éprouvés en situation d'interaction, avant

<sup>62</sup> Voir sa théorie de l'autocontrôle croissant de nos émotions et celle de leur relâchement contrôlé dans le cadre du sport.

d'être examinés, réfléchis, catégorisés, et disputés (Emerson et Messinger, 2012 (1977)). Plus récemment, Chateauraynaud (2011) s'éloignait lui aussi, à l'occasion de deux chapitres (intitulés « l'épreuve du tangible » et « dire son expérience publique du milieu »), des seules arènes publiques et des controverses pour examiner leurs prémisses, souvent nées d'un « trouble ». Il peut être éphémère, parfois éprouvé individuellement et celui ou ceux qui le ressentent ne disposent pas (encore) des schèmes cognitifs pour rendre intelligible ce qui fait problème. Autrement dit, le travail collectif de mise en visibilité du problème n'a pas encore été engagé. Le trouble est le vecteur possible mais non systématique d'une vigilance accrue des acteurs, par exemple lorsque des usagers observent un changement de leur environnement de pratique (pollution, disparition ou prolifération d'une espèce) en décalage par rapport à sa qualification d'espace « naturel », « préservé », et entament une démarche pour comprendre ce changement inopiné, voire agir. Le trouble peut donc annoncer des activités d'enquêtes qui peuvent être propices à la formation ou au renforcement d'un collectif autour de nouvelles « prises communes », c'est-à-dire un accord collectif sur une certaine interprétation de la réalité (cet espace est-il si « naturel » ou bien de plus en plus pollué ? Faut-il intervenir pour que cela change ?). Cela ne signifie pas, bien entendu, que chaque trouble génère un problème public :

« De toute évidence, il peut arriver qu'une personne en vienne à reconnaître l'existence de ces problèmes, sans pour autant jamais rien faire pour y remédier. Il peut arriver qu'après avoir ruminé le supposé problème, la personne décide que, tout compte fait, ce n'en est pas vraiment un (...), ou encore que le problème disparaîtra à la longue, sera résolu par d'autres... » (Emerson et Messinger, 2012 (1977) : 59)

Cette attention portée au trouble conduit aussi à une réconciliation entre les dimensions cognitives et sensibles des conduites sociales. Depuis peu, des chercheurs insistent sur la portée cognitive des émotions, qu'il faudrait cesser de considérer comme des états d'âme mentaux individuels et instables pour les analyser comme une modalité de l'expérience sociale, qui peut être durable. Cette nécessaire réconciliation apparaît indispensable pour saisir les transformations dans les manières de penser et d'agir sur l'environnement (Charles et Kalaora, 2007). Dans le domaine plus précis des loisirs de nature, la notion de « passions ordinaires » (Bromberger, 1998a), et plus précisément encore le concept de « passions cognitives » (Charvolin, 2009, Roux *et al.*, 2009) relève du même projet, nous y reviendrons dans la deuxième partie de ce travail.

### L'enquête des « profanes »

Dans un article consacré au problème des algues vertes en Bretagne, Quéré tente d'isoler les effets propres des émotions dans les mobilisations sociales, et montre que les activités d'enquête collective ne sont pas seulement intellectuelles : « non seulement les émotions suscitent l'enquête mais elles opèrent aussi dans la configuration du problème et de sa solution. (...) L'indignation, et des émotions proches – l'irritation, l'exaspération, la rage ou la colère – jouent un rôle essentiel dans l'institution d'un problème public. » (Quéré, 2012 : 154-155). Pour lui comme pour les autres auteurs pragmatistes, l'enquête est ce par quoi un trouble est problématisé et publicisé, par tâtonnements successifs. Le temps d'enquête n'est pas réductible à une simple opération de collecte et de vérification d'informations. Il peut amener à un déplacement du problème initial, et il est surtout propice à la formation ou au renforcement d'un collectif autour de « prises communes » :

« Les dispositions collectives ne sont pas complètement déterminées par des représentations forgées antérieurement ou des alignements régis par l'intérêt bien compris : elles résultent d'une série d'épreuves de tangibilité à travers lesquelles se forgent de nouvelles prises, qui sont d'autant plus solides qu'elles ont traversé de multiples controverses et conflits » (Chateauraynaud, 2011 : 259).

À partir des controverses en santé environnementale, Akrich, Barthe, et Rémy (2010a) montrent que des « non-spécialistes » (habitants, usagers, riverains improprement appelés « profanes ») s'engagent dans des recherches pour *rendre visibles* les menaces auxquelles ils estiment être exposés. Dans cette entreprise, ils font souvent appel à des enquêteurs professionnels (experts scientifiques, journalistes, juristes...), alliés précieux pour « rendre tangible l'existence d'un problème sanitaire lié à leur environnement » (Akrich *et al.*, 2010a : 10). Lorsque la tangibilité d'un fait est suffisamment assurée, les acteurs n'ont plus de raison de poursuivre l'enquête et « le sens commun dispose d'un nouveau point d'appui, qui rend déraisonnables les tentatives pour relancer l'épreuve et réinstaurer le doute ». (Chateauraynaud, 2011 : 261). Ces activités d'enquêtes ne sont toutefois pas l'apanage des épreuves publiques ou des situations de crise. L'activité sociale ordinaire nécessite aussi que nous fassions preuve de telles capacités, sans que, bien sûr, elles soient aussi exigeantes dans l'administration de la preuve que les enquêtes et les épreuves publiques. On retrouve cette idée chez Quéré, qui s'est particulièrement intéressé à l'activité sociale quotidienne, qui selon lui :

« se passe le plus souvent d'analyses conscientes et de raisonnements proprement intellectuels ; elle repose plutôt sur la mise en œuvre d'une intelligence pratique, étayée sur des capacités « incarnées » de perception, d'orientation. » (Quéré, 2002 : 151)

En insistant sur les rapports dialectiques entre cognition et expérience de la réalité, les concepts de trouble et d'enquête permettent de dépasser l'opposition artificielle entre « pratiques » et « représentations » (ou « discours »). La notion « d'enquête » permet d'éviter une lecture déterministe des catégories de pensée et des statuts sociaux, en relevant les déplacements potentiellement opérés par les activités d'enquêtes (reformulation de problèmes, alliance entre experts et profanes...), et potentiellement instituant de nouvelles « prises » sur la réalité.

### Les prises (ou appuis conventionnels)

Les sociologies pragmatistes considèrent que le monde social est une succession d'épreuves plus ou moins importantes, et que l'ordre social se joue dans la tension permanente entre des logiques instituant et logiques instituées (Barthe *et al.*, 2013). Il s'agit de « renoncer à considérer comme définitivement acquises tant la stabilité des appuis matériels et organisationnels que les acteurs trouvent à leur disposition pour produire des jugements et pour agir que la pérennité de leur sens commun de la réalité » (Lemieux, 2012 : 175). La notion pragmatiste de prise (ou appui conventionnel) est justement au croisement de ces deux logiques, qu'elle matérialise et rend observables. Heinich y voit un concept particulièrement intéressant pour défendre la prise en compte de la matérialité comme une avancée par rapport au pur constructivisme, qu'elle vient tempérer :

« Une telle notion permet de conjuguer l'action exercée par l'objet sur les humains et l'action exercée sur les objets par les humains, sans privilégier aucune de ces deux dimensions mais au contraire en les nouant dans l'observation concrète des situations. Du coup, cette prise au sérieux des possibilités que les objets offrent — ou interdisent — à l'action permet de relativiser la pertinence des théories constructivistes : si le rapport au monde est, en partie, « socialement construit », il n'en reste pas moins largement formaté par des contraintes extérieures aux humains » (Heinich, 2009 : 36).

Les prises sont toujours partagées entre individus et objets, et ne sont jamais totalement du côté des objets (qui n'ont aucune valeur intrinsèque indépendante des jugements humains), ni totalement du côté des évaluations humaines. Elles désignent la mise en relation – parfois problématique – entre des propriétés matérielles perçues et leur évaluation à l'aune de catégorisations et d'orientations normatives venues d'un ou plusieurs collectifs de référence, et qui orientent l'attention, le jugement et l'action. Mais les prises ne sont pas immuables, elles sont régulièrement remises en question par l'expérience matérielle (Barbier et Trepos, 2007). Pour illustrer cette idée, Bessy et Chateauraynaud (1995) ont choisi le cas du commissaire-priseur qui a parfois besoin de manipuler un objet pour tenter de déterminer son

adéquation (ou non) avec les critères théoriques qui définissent l'authenticité d'un objet. En nous appuyant sur nos propres travaux, nous pouvons également considérer le paysage comme un bon exemple de prise, c'est-à-dire une mise en rapport, potentiellement problématique, entre une catégorisation esthétique de l'espace et une expérience matérielle des lieux. Ainsi, les réticences d'agriculteurs à adhérer aux politiques d'entretien paysager s'expliquent en partie par le décalage entre la vision esthétisante que véhiculent ces politiques publiques à propos d'espaces agricoles, et leurs propres conceptions de l'entretien des lieux (Candau et Ginelli, 2011). L'observation des adeptes de loisirs de nature se livrant à des pratiques et évoluant dans des environnements socio-naturels objets de qualifications plurielles et évolutives (le rural / la nature ; le jeu / le sport) se prête aussi très bien à une telle problématisation. Par exemple, un animal sera tour à tour qualifié de nuisible, de sauvage, ou d'être vivant sensible ; les qualifications d'un lieu en tant qu'espace agricole, paysage, ou écosystème se réfèrent à des « points d'appuis conventionnels » ou « prises » très différents, articulés à des référentiels parfois concurrents (la politique agricole, le paysagisme, l'écologie). Ils peuvent ouvrir à des actions tout aussi antagonistes (le développement agricole, la mise en paysage, la conservation ou la gestion d'un espace protégé) et des jugements contradictoires envers les initiatives d'écologisation.

Précisons pour terminer que si les notions de « trouble », d'« enquête » et de « prises » sont bel et bien liées dans la perspective pragmatiste, il faut se départir de l'idée d'un rapport systématique entre le trouble, l'enquête et la mobilisation collective. Le trouble ou les problèmes éprouvés par certains peuvent demeurer en l'état en ne suscitant que de la passivité de la part d'acteurs indifférents, affaiblis ou trop démunis de ressources comme l'illustre Stavo-Debaugé (2012) à propos de l'accident et de la maladie du travail. Systématisant ce cas d'étude, Céfaï et Terzi (2012 : 22) insistent sur la figure du « pâtir » et du « subir » pour éviter de systématiser le lien entre trouble et amorce d'une action collective. Même lorsque le « trouble » permet l'amorce d'une action, les logiques de l'enquête et de la preuve peuvent être entravées par l'ordre social préexistant : « les routines ordinaires ont pour caractéristique de suspendre ou d'écarter la question de la vérité », rappelle Chateauraynaud (2011 : 255).

Dans notre cas, les logiques de l'enquête et de la recherche de preuves pour de nouvelles prises « écologisées » pourraient donc être entravées par les normes et valeurs des loisirs de nature (l'utopie de liberté, la performance sportive ou prédatrice, l'hédonisme) historiquement et socialement constituées, qui cadrent l'expérience du milieu naturel.

## **Conclusion Partie 1 : Concilier approche socio-historique et pragmatiste des loisirs de nature**

Pour clore ce chapitre et cette première partie, résumons l'intérêt de l'optique pragmatiste choisie. Il vise à interroger notre hypothèse d'inspiration éliásienne d'une continuité entre sportivisation et écologisation des loisirs de nature avec une théorie suffisamment fine de l'action, du jugement et de l'expérience sociale. Si l'on prolonge la théorie d'Éliás, les individus intérioriseraient les catégorisations et les normes écologiques comme ils ont intériorisé les normes sportives. Mais cette continuité ne paraît assurée que du point de vue des normes écrites et instituées (règlements, lois) qui étendent à la Nature le *fair play* sportif jusqu'ici réservé aux humains en introduisant dans le droit des notions telles qu'activités « douces », « non-perturbantes », absence de « dérangement » pour la nature... (cf. conclusion du chapitre 2). Ce modèle trop univoque a été critiqué pour son insuffisante prise en compte des écarts et des transgressions des normes sportives instituées et en toute logique, il nous conduirait aussi à surestimer la conformité des acteurs sociaux aux normes écologiques.

La sociologie pragmatiste, qui connaît un regain en France depuis les années 1980, partage avec la sociologie de l'environnement un intérêt marqué pour la prise en compte des facteurs matériels et biologiques dans l'analyse des faits sociaux, une optique longtemps marginalisée par les approches sociologiques plus classiques pour se conformer à l'impératif durkheimien de toujours « expliquer le social par le social » (chapitre 3). Mieux que d'autres sociologies, le courant pragmatiste va également nous permettre de souligner que les loisirs de nature ne sont pas seulement des pratiques « socialement construites ». Elles sont d'abord recherchées en tant qu'expériences du contact avec la matérialité et le vivant, qui deviennent de plus en plus rares dans nos sociétés urbanisées et tertiarisées. En France, où le secteur primaire représente moins de 5 % de la population active, très peu de métiers engagent une expérience pratique de la nature et du vivant. La valeur de celle-ci tient à son caractère qui devient littéralement « extra-ordinaire », et au fait qu'elle soit inscrite dans le temps des loisirs. Ceci nous permet de formuler notre principale hypothèse de travail, contre-intuitive par rapport au consensus environnemental apparent : la relecture à l'aune des normalisations écologiques de pratiques historiquement constituées et très souvent vécues comme libératrices et opposées aux espaces-temps contraints du quotidien ne va pas de soi. L'utopie de liberté et les expériences socio-environnementales recherchées par les amateurs de loisirs de nature pourraient même être frontalement contrariées par le processus protéiforme d'écologisation. La volonté de

s'affranchir temporairement des mondes sociaux du quotidien et de leurs modes de régulation, combinée au le profond attachement à des espaces que ces pratiques ludiques contribuent à territorialiser (Bromberger et Lenclud, 1982 ; Griffet, 1999 ; Papinot 2003) pourraient s'avérer particulièrement éclairantes pour comprendre les ambiguïtés des adeptes de loisirs de nature envers les injonctions d'écologisation et de « civilisation » (lorsque des considérations éthiques entrent en jeu) qui leur sont adressées. Celles-ci peuvent être explicites et formelles (lorsque ces attentes sont transcrites dans des règles écrites, réglementaires ou juridiques), ou plus diffuses (lorsque ces normes sont signalées par le contrôle social).

Les sociologies pragmatistes proposent une boîte à outils analytiques – « l'expérience du milieu », stabilisée par des « prises » (*affordance*) et potentiellement affectée par des « troubles », des « enquêtes » — qui permet de décrire de façon plus exhaustive ce qui se joue dans ces loisirs de nature et leur mise à l'épreuve écologique. C'est là, nous dit Heinich (2009 : 36), l'intérêt de la prise en compte de la matérialité par rapport aux approches constructivistes, qu'elle vient tempérer :

« [C]ette prise au sérieux des possibilités que les objets offrent — ou interdisent — à l'action permet de relativiser la pertinence des théories constructivistes : si le rapport au monde est, en partie, " socialement construit ", il n'en reste pas moins largement formaté par des contraintes extérieures aux humains ».

Cette perspective va nous permettre de préciser le rapport effectif et parfois contradictoire à ces normes sportives et écologiques en le contextualisant largement. Sur ce point, nous nous écartons des options strictement interactionnistes ou ethnométhodologiques choisies par certains auteurs pragmatistes qui focalisent l'analyse uniquement sur le cours d'action observable.

## **PARTIE 2. EXPÉRIENCES LUDIQUES DANS LES ESPACES NATURALISÉS DU BASSIN D'ARCACHON ET DES CALANQUES DE MARSEILLE**

Cette partie est consacrée à l'exposé des dispositifs d'enquête, des terrains et des activités choisis pour traiter la problématisation qui précède. Elle correspond également au « moment pragmatiste » de la thèse, attentif aux différentes logiques de jugement et d'action formant les expériences sociales et environnementales des adeptes de loisirs de nature sur nos deux terrains, le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille.

Après avoir repéré l'intégration des normes sportives et écologiques dans les référentiels d'usage, nous remobiliserons les concepts d'expérience, de trouble, d'enquête et de prise pour mettre en évidence les dynamiques socio-environnementales des loisirs de nature sur ces deux terrains d'étude. Celles-ci résultent de normes, de valeurs et de qualifications plurielles et quelquefois contradictoires. Certaines d'entre elles, influentes à un moment donné de l'histoire des espaces et des pratiques considérés ici, sont remises en cause par d'autres façons de qualifier et de normer l'environnement et ses usages, instituées à leur tour, sans toutefois faire disparaître complètement celles qui prévalaient auparavant. C'est pourquoi conformément à la voie « généalogique » que nous avons retenue, chacun des chapitres comporte une section socio-historique, qu'il s'agisse des territoires où furent menées nos enquêtes (chapitre 4), des référentiels changeants des pratiques de chasse anciennes (chapitre 5) ou bien de la chasse à l'arc, de la chasse sous-marine et du kayak de mer (chapitre 6). Ceci nous permettra ensuite (partie 3) de les confronter aux entreprises d'écologisation dans différentes situations et d'interroger la continuité entre sportivisation et écologisation, tangible du point de vue des référentiels.



L'option pragmatiste que nous venons de préciser au plan théorique a, bien sûr, des répercussions méthodologiques. Elle a nécessité la mise en place d'un dispositif d'enquête accordant une large place aux observations et entretiens « en situation », à propos d'usages de la nature dont la dimension écologique n'est pas donnée *a priori*. Quant à notre objet, comme toutes les problématiques environnementales, il nécessite une distanciation redoublée pour être traité d'un point de vue sociologique. Pour mettre à l'épreuve ces options théoriques, méthodologiques et épistémologiques, nous avons retenu deux terrains d'étude, le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille, en raison de leur trajectoire socio-historique, de leur diversité d'usages, et de la mise en protection d'une partie de leur territoire.

### 1. Des observations et entretiens en situation

L'attention portée aux situations doit cependant éviter l'écueil de l'enfermement dans une microsociologie, comme le souligne par exemple Cicourel (2008). Pour cela, l'analyse du contexte ne doit pas se limiter à l'analyse conversationnelle, ni même à celle de la situation immédiate. Nos matériaux et nos analyses des cours d'action observables seront donc contextualisés à plus grande échelle (nationale, voire internationale) et mis en perspective historique au moyen de « l'enquête généalogique » amorcée à propos de l'écologisation, des loisirs de nature, et des valeurs sportives (chapitre 1 et 2), et à venir pour chaque terrain et chaque usage étudié. L'observation des acteurs et des objets dans différents cours d'action nécessite, quant à elle, de varier les méthodes d'enquête :

« Pour être en mesure de décrire ce qui s'impose aux personnes dès lors où celles-ci doivent traverser des scènes successives, il convient, d'un point de vue méthodologique, de suivre des personnes singulières. D'où le slogan « suivre les acteurs », qui ne signifie pas tant les suivre dans leurs points de vue (...) mais trouver les méthodes permettant de suivre les contraintes pragmatiques qu'ils rencontrent en agissant. Cette stratégie d'entrée dans l'action ne signifie pas un désintérêt pour les entités agrégées. Mais elle implique d'étudier en tant que tels les procédés d'agrégation (statistiques, monographiques, politiques...) qui permettent de faire parler, penser, ressentir et décider des entités collectives. » (Dodier, 1993 : 68).

C'est par l'attention particulière aux objets, aux dispositifs, aux « prises » et à leur rôle dans les cours d'action que les « entités collectives » seront rendues descriptibles dans l'analyse. Sur un plan plus méthodologique, ces « prises » sont aussi des ressources considérables pour l'enquêteur et l'enquêté, au cours des entretiens en situation et des observations. Elles sont

des points d'appui qui permettent d'enrichir considérablement les interactions par rapport à un entretien classique décontextualisé, puisque l'enquêteur et la personne interviewée peuvent s'en saisir pour aborder une question, en l'incarnant, comme nous l'avons constaté lors de cette recherche. C'est par exemple, la vision d'une villa en construction sur le front de mer au cours d'une sortie qui permet à un kayakiste de soulever le « problème » plus général de l'urbanisation et de la spéculation immobilière sur un lieu qu'il investit en tant qu'espace de nature ; ou encore, un chasseur qui fait part à l'enquêteur du « problème » de plantes « invasives » en s'appuyant sur son constat d'apparition de nouvelles espèces végétales aux abords de sa cabane de chasse...

La combinaison d'entretiens en situation avec des observations est un atout certain par rapport à l'usage exclusif d'entretiens, surtout lorsqu'ils sont décontextualisés du cours d'action. Dans la perspective qui est la nôtre, reconnaître des capacités réflexives et des compétences aux acteurs sociaux ne revient pas à aligner l'interprétation sociologique sur leurs seuls discours pour plusieurs raisons : les compétences des acteurs peuvent dépendre de capitaux sociaux inégalement distribués ; ils n'en ont pas toujours besoin pour agir ; leur prise de parole publique en partie destinée à produire des justifications en pareille situation est insuffisante pour comprendre leurs expériences dans des situations quotidiennes ; enfin, les conditions de validité sociale de leurs discours diffèrent des critères d'administration de la preuve sociologique. Sur ce point, notre démarche s'inscrit dans la très classique tradition « compréhensive » prônée comme on le sait par Weber – mais également mise en œuvre de façon plus clandestine par Durkheim – , et qui prend toujours quelque distance avec les interprétations des acteurs sociaux (Cuin, 2011 : 127-159). La variation des situations et des méthodes permet de saisir des acteurs ayant des appartenances multiples<sup>63</sup> et soumis à différentes « logiques », dirait Dubet dans le langage de sa sociologie de l'expérience ou plutôt, dirons-nous plus volontiers à la manière des pragmatistes, des acteurs engagés dans des cours d'action plus ou moins publicisés, réglés par des grammaires différentes, et dans lesquels les entités matérielles et le vivant, constitutifs de l'environnement ont aussi une influence.

<sup>63</sup> Cette pluralité des scènes sociales ne confère pas une autonomie totale aux acteurs, qui doivent régulièrement rendre compte de la cohérence de leurs conduites (pour s'en convaincre, il suffit d'observer le malaise et les protestations d'une personne placée face à des prises de positions contradictoires).

Dans nos sociétés, la plus grande circulation des discours « savants » complique encore un peu plus les enquêtes sociologiques qui s'appuient exclusivement sur le discours des acteurs sociaux. Lorsque ces derniers s'approprient des discours « savants » pour interpréter leurs propres conduites, le chercheur est amené, avec peut-être encore plus de soin qu'à l'accoutumée, à les contextualiser et à les confronter, par des observations de type ethnographique, au « rapport pratique à l'expérience qui n'est pas le plus verbalisé par les acteurs eux-mêmes, puisque leur verbalisation est marquée par l'injection des schémas des sciences »<sup>64</sup>. Par exemple, dans notre cas, l'extension à toutes sortes d'objets et d'activités sociales de la catégorie « patrimoine » initialement réservée à la qualification de monuments d'exception, et sa reprise par certains enquêtés pour requalifier leurs propres pratiques pose de redoutables problèmes interprétatifs. Un exemple choisi dans une commune que nous connaissons suffisamment bien pour y avoir grandi va nous convaincre, s'il en était besoin, des limites qu'il y aurait à s'appuyer uniquement sur des discours décontextualisés. Il s'agit des vœux (2011) de la société de chasse locale publiés dans la gazette d'une commune girondine :

*« Forte de 80 membres actifs, l'ACCA [Association Communale de Chasse Agréée] regroupe tous les pratiquants quel que soit le type de chasse exercée (...). Écologiste à part entière, cette communauté constitue un facteur d'équilibre, d'intégration et d'osmose dans le monde rural. (...) Cette activité de chasse est indispensable dans nos campagnes pour le maintien de l'équilibre des espèces. Le chasseur remplace les prédateurs naturels qui ont pratiquement tous disparu. Et si quelques nuisances provoquées par des tirs peuvent parfois gêner, il est si plaisant de suivre la course fière d'un chevreuil dans les vignes, le vol zigzagant d'une bécasse dans la lumière du soir, le poser d'un vol de palombes ou l'envol rasant d'une compagnie de perdrix. Alors, pour ces plaisirs simples et le bonheur de continuer à vivre à la campagne, soyons tolérants et respectons-nous mutuellement. »*

Ces propos feront apparaître les chasseurs locaux comme des écologistes de terrain, de quasi-scientifiques réglant leurs prélèvements pour assurer l'équilibre des écosystèmes. Faut-il les prendre au pied de la lettre ou s'en défier en se ralliant à une sociologie du soupçon ? Notre propos n'est pas celui-là. Il s'agit plutôt de s'intéresser aux conditions locales de production de ce discours public (une commune agricole d'environ 500 habitants où se diversifient les usages récréatifs de la nature, à la faveur de l'arrivée de populations plus urbaines), de le resituer par rapport à des processus plus larges (depuis une quinzaine d'années, les

<sup>64</sup> Conférence filmée de Corcuff P. « La thèse, le penser par soi-même et le penser contre soi-même », cycle de conférences « Les aspects concrets de la thèse, EHESS, 3 juin 2013. <http://docteo.tumblr.com/post/52295537007/these-seminaire-act-philippe-corcuff>

représentants cynégétiques français s'efforcent de construire une légitimité écologique à leur pratique socialement controversée) et de le mettre en relation avec des discours et des conduites produits par les mêmes acteurs dans des situations moins publicisées (ce discours public est-il repris, sur quels aspects, et en prise avec quels dispositifs socio-techniques ?). Pour la présente recherche, la variation des contextes d'observation des pratiques et d'énonciation des discours permet d'interroger le sens commun environnemental à l'aune de ces différents cas (dans quelles situations est-il observable et quels motifs peut-on avancer ?), sans qu'il soit question de saisir la « vérité » des conduites pour les opposer à des discours qui seraient « faux ». Les observations de type ethnographique ont aussi une valeur propre et même décisive pour cerner des savoirs pratiques incorporés et peu verbalisés volontairement ou non, comme Fortier (2005) l'a montré pour la tenderie, une technique ancienne de chasse aux oiseaux migrateurs. Dans son étude de cas consacrée à la pêche amateur, un loisir de nature proche de ceux étudiés ici, Barthélémy a montré tout le bénéfice d'une « mise en situation discursive » où il s'agit de « parler de pêche à la pêche » sur les lieux de pratique et en inscrivant l'échange « dans le temps hors norme du loisir, le plus souvent partagé exclusivement entre hommes » et d'aborder spontanément des aspects délicats de la pratique (Barthélémy, 2013 : 27-28).

## **2. Investir l'environnement en sociologue : un impératif de distanciation redoublé**

Nous avons détaillé plus haut les conditions de possibilité de la critique pragmatiste, qui doit se différencier de la critique sociale en apportant, grâce aux méthodes et aux contraintes spécifiques de la preuve sociologique, une forme particulière de réflexivité dont peuvent éventuellement se saisir les acteurs sociaux et les pouvoirs publics. Explicitons quelque peu nos propos en indiquant nos différents positionnements par rapport à notre objet de recherche, et le type d'objectivation qu'ils nécessitent. À titre personnel tout d'abord, la pratique de plusieurs loisirs de nature – parfois consensuels et valorisés (marche, surf), d'autres fois plus controversés (chasse) – peut être un atout (mobilisation des savoirs associés au cours de l'enquête et de l'analyse), mais présente bien évidemment toujours le risque d'une trop grande proximité du chercheur avec son objet de recherche. Notre position professionnelle de chercheur à l'Irstea (Institut national de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), un institut de recherches pluridisciplinaires en environnement, où ces pratiques peuvent être questionnées au plan scientifique (« impact » des loisirs sur les écosystèmes) comme au plan éthique (la chasse en particulier, vis-à-vis de la prédation) présente le risque inverse d'un regard plus sévère porté sur les usages de la nature au nom de préoccupations écologiques (la perturbation des écosystèmes par exemple). En d'autres termes, investir l'environnement en tant que sociologue et acteur social pose la question très classique de la distance du chercheur à son objet mais demande une réponse plus originale en ce qu'elle oblige à une double distanciation. En plus de la classique règle de neutralité axiologique énoncée par Weber à propos des conduites humaines, prendre l'environnement pour objet oblige à nous tenir à distance dans nos analyses du débat social et philosophique à propos des éthiques de la nature – faut-il adopter une éthique anthropocentrée, écocentrée, voire biocentrée ? (Larrère et Larrère, 1997a, Larrère, 2010) – qui se pose nécessairement pour les loisirs de nature. Cette double position d'utilisateur de la nature / chercheur dans un centre de recherche en environnement peut être perçue comme inconfortable, voire schizophrène, mais on peut aussi en espérer – ce sera au lecteur d'en juger – une position plus distancée par la multiplication des points de vue sur un même objet. Reprenant la distinction bourdieusienne entre engagements (volontaires) et adhésions (appartenances moins conscientes ou semi-conscientes), Corcuff explique que l'un et l'autre

sont à la fois obstacles et points d'appui pour le chercheur, qui doit tendre vers ce qu'il appelle « distanciation compréhensive »<sup>65</sup>. Bien évidemment, cet exercice de funambule entre le pôle de la distanciation critique et celui de la compréhension n'est jamais accompli seul et sans filet. Le respect des règles classiques de l'administration de la preuve en sciences sociales et son contrôle par les pairs sont également de précieux moyens d'objectivation.

***« Contre, tout contre » l'expérience des acteurs. L'exemple des savoirs pratiques de l'environnement***

Nous avons été amené à expérimenter cette « distanciation compréhensive » dès la phase d'enquête pour faciliter ou même rendre possible l'accès à certains terrains. De façon générale, nos connaissances liées à la pratique d'activités de nature ont probablement renforcé notre crédibilité lorsque des enquêtés nous sollicitaient à ce propos. Pour le cas particulier de la chasse, le fait que nous soyons nous-même chasseur a facilité l'intercompréhension à propos de savoirs pratiques classiquement peu verbalisés (Fortier, 2005) et a même rendu possible la réalisation d'entretiens et d'observations auprès de chasseurs sur leurs lieux de pratique. Certains les ont acceptés uniquement pour cette raison, et ont déclaré qu'ils les auraient refusés si nous avions été « écologiste » (*i.e* membre d'une association de protection de la nature, la Ligue de Protection des Oiseaux en l'occurrence). S'est alors posée la délicate question de dévoiler ou non des éléments personnels du chercheur à propos d'une pratique sociale controversée, ici notre pratique d'une chasse comparable à celles des personnes enquêtées dans ses modalités comme dans ses débats. Nous avons choisi une position cohérente par rapport au principe de « distanciation critique », en dévoilant cette information aux enquêtés qui posaient la question ou pour estomper les réticentes de certains, tout en précisant les objectifs de ce travail de recherche, où il ne s'agit pas de prendre position dans la controverse politisée entre certains représentants des chasseurs et certaines associations de protection de la nature ou des animaux.

<sup>65</sup> Conférence filmée de Corcuff P. « La thèse, le penser par soi-même et le penser contre soi-même », cycle de conférences « Les aspects concrets de la thèse, EHESS, 3 juin 2013. <http://docteo.tumblr.com/post/52295537007/these-seminaire-act-philippe-corcuff>

### 3. Justification des usages et des terrains

Nous avons retenu pour cette recherche le Bassin d’Arcachon et les Calanques de Marseille, sur lesquels nous ont amené deux projets de recherche pluridisciplinaires (voir encadré 1), eux-mêmes significatifs du regard écologisé porté sur ces espaces. Comme son acronyme l’indique, le projet « Ostréiculture et Qualité du bassin d’Arcachon » (OSQUAR, 2010-2012) financé par la Région Aquitaine est né de vives inquiétudes quant à la qualité environnementale et à la pérennité de l’ostréiculture, du fait de la relation forte qu’elle entretient avec le milieu et parce qu’elle est emblématique pour ce territoire, devenu un haut-lieu touristique au terme d’environ un siècle de « naturalisation ». Quant au second projet de recherche, financé par le programme « Concertation Décision Environnement » (2008-2011) du Ministère chargé de l’environnement, il consistait en une analyse pluridisciplinaire de la construction territoriale et des modalités de participation locale à la création du parc national des Calanques alors en train de se faire<sup>66</sup>, là encore au terme d’environ un siècle de « naturalisation » des lieux. Pour cette raison, il est apparu indispensable de resituer ce projet de parc national par rapport à l’histoire des usages et de la protection de cet espace aux portes de l’agglomération marseillaise (Deldrève et Deboudt, 2012, Ginelli *et al.*, 2014).

<sup>66</sup> Cette recherche a donné lieu à la publication d’un ouvrage collectif. Deldrève V. et Deboudt P. (coord., 2012). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Versailles, Quae, 231 p.

### Encadré 1 : Des matériaux empiriques éclairés par la contribution à deux recherches collectives

Dans le cadre de la recherche portant sur les Calanques, une quarantaine d'observations (réunions de concertation, manifestations collectives) ont été réalisées ainsi qu'une centaine d'entretiens auprès de résidents et d'utilisateurs participants et de non-participants aux réunions, diversifiés selon leurs pratiques (côté Terre, cabanoniers, excursionnistes, grimpeurs, et côté Mer plongeurs, chasseurs sous-marins et dans une moindre mesure plaisanciers). Ont également été analysés de nombreux documents émanant du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques, des collectifs de soutien ou d'opposants au parc, de la presse, ou des propriétaires et gestionnaires des Calanques. Notre propre contribution a principalement porté sur les usages des Calanques, présentés dans la troisième partie de l'ouvrage issu de cette recherche (voir ci-dessous figure 2 Deldrève et Deboudt, coord. (2012)).

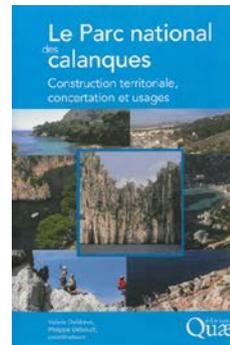


Illustration 1 : Jeunes plongeurs dans les Calanques, des usagers « sans voix » (photo : R. Cresp)

Illustration 2 : Ouvrage issu de la recherche coordonnée par Deldrève et Deboudt

Sur le bassin d'Arcachon, notre contribution au projet Osquar (Le Floch et Ginelli, 2013) s'est appuyée sur des entretiens avec 38 personnes, dont 21 usagers résidents ou non (aux chasseurs et kayakistes déjà cités, s'ajoutaient des pêcheurs à pied, des plaisanciers, des plongeurs et des marcheurs), 13 représentants d'utilisateurs, de services de l'État, d'associations, et 4 scientifiques. Neuf observations d'événements locaux à caractère environnemental ont également été réalisées.



Illustration 3 : Présentation de résultats aux acteurs enquêtés

Illustration 4 : Observation participante d'un chantier écocitoyen (bassin d'Arcachon, 2012, photo L.Ginelli)

Notre contribution à ces deux recherches collectives nous permettra de mentionner certaines données et analyses mûries au cours de discussions quelquefois informelles, de séminaires, ou de publications collectives, tous précieux pour la contextualisation de nos propos et une plus grande genericité des résultats présentés ici.

Le bassin d'Arcachon et le massif des Calanques de Marseille présentent l'intérêt d'être tous deux concernés par la mise en place d'un espace protégé sur *une partie seulement* de leur territoire. Le parc national des Calanques a été créé en avril 2012 sur une partie du massif et du littoral ; le bassin d'Arcachon comprend plusieurs espaces protégés<sup>67</sup> et la création d'un parc naturel marin, à l'étude depuis 2010, est effective depuis juin 2014<sup>68</sup>. Par ailleurs, ces lieux sont investis pour une grande diversité de loisirs de nature. Certains sont antérieurs de plusieurs siècles à la naturalisation de ces espaces (activités de prélèvement comme la chasse, la cueillette et la pêche), ce qui ne veut pas dire qu'ils se perpétuent à l'identique. D'autres, comme les associations excursionnistes où se pratiquaient la randonnée et l'alpinisme ont été des acteurs importants de la naturalisation des lieux dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, avant de voir leur suprématie disputée par des loisirs de nature plus variés (kayak de mer, plongée, vélos tous terrains), parfois motorisés (nautisme, jet-ski) et porteurs d'autres valeurs, et d'autres sociabilités (Ginelli *et al.*, 2014). Par exemple, lorsque l'alpinisme cède le pas à l'escalade dans les Calanques dans les années 1970, les modalités de pratiques en sont profondément transformées (Marquet, 2012).

Parmi la grande diversité des activités récréatives de ces deux terrains, nous avons retenu des activités pour lesquelles la mise en œuvre de normes écologiques semblait problématique aux dires d'experts (chasse à la glu et chasse sous-marine dans les Calanques de Marseille ; chasse au gibier d'eau sur le bassin d'Arcachon) et les avons mises en perspective avec d'autres qui leur semblaient moins problématiques (kayak de mer, chasse à l'arc). La comparaison entre ces pratiques *a priori* éloignées est rendue possible parce qu'elles se déroulent sur un même site. Il est alors possible de caractériser les jugements portés par différents acteurs sur un même espace concerné par les mêmes normes écologiques. Mais ces loisirs de nature sont-ils vraiment comparables ? Pour Vigour (2005 : 160), reprenant les règles de la méthode durkheimienne, il faut parvenir à identifier des caractéristiques communes et significatives pour pouvoir considérer des systèmes (ou pour ce qui nous concerne ici, des pratiques sociales) comme « très similaires », et considérer alors certaines différences comme des variables explicatives. On fait donc abstraction des différences mineures pour ne s'intéresser

<sup>67</sup> La réserve naturelle nationale du banc d'Arguin, celle des prés salés d'Arès-Lège Cap-ferret, et le site classé de l'île aux Oiseaux.

<sup>68</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-nouveau-parc-naturel-marin-dans.html>

qu'à un nombre restreint de différences fondamentales. Une fois chaque situation particulière étudiée et comparée, il est tentant de vouloir les généraliser. Cela est souvent source de tensions entre la volonté de rendre compte de la complexité et de la diversité de la réalité sociale et le désir de la modéliser en dégagant des régularités. On peut réduire cette tension en se donnant un objectif de validité (qualité de la description) et de généralité (ou de robustesse, c'est-à-dire de capacité d'une idée ou d'une hypothèse à rendre compte d'un plus grand nombre de cas).

Dans les Calanques marseillaises et sur le bassin d'Arcachon, les adeptes de chasses anciennes et aujourd'hui qualifiées de « traditionnelles » sont, comme souvent, d'origine rurale et dépositaires d'une socialisation juvénile spécifique dans leur rapport à l'animal. Cet héritage se double d'une emprise sur les lieux de pratique - relevant ici du domaine public<sup>69</sup> - matérialisée par les installations de chasse et l'intervention humaine sur l'espace environnant (entretien des zones humides, chemins pédestres). À première vue, ces caractéristiques les éloignent considérablement des autres loisirs étudiés, plus itinérants tels le kayak de mer ou la chasse sous-marine pratiqués dans des espaces plus ouverts et accessibles gratuitement<sup>70</sup>. Cette idée mérite pourtant d'être fortement nuancée. Sur le bassin d'Arcachon comme dans les Calanques, les pratiques considérées sont toutes héritières de la civilisation des loisirs, présentée dans le premier chapitre. L'invention du temps libre, des congés payés, la réduction du temps de travail conquis au XX<sup>e</sup> siècle ont bouleversé les conditions d'exercice de pratiques – de prélèvement en particulier – auparavant logées dans les interstices temporels des modes de vie ruraux et souvent agricoles sans être considérées comme des « loisirs » à part entière. Ces mondes et ces modes de vie ayant très largement régressé en France, la signification sociale de ces pratiques a évolué, globalement, dans le sens d'une plus grande « sportivisation » (cf. chapitre 2). Pour mieux comprendre ces changements de pratiques, il est nécessaire de les resituer par rapport à l'évolution des deux territoires où elles sont exercées, les Calanques de Marseille et le bassin d'Arcachon.

<sup>69</sup> Sur le bassin d'Arcachon, toutes les installations de chasse au gibier d'eau sont situées sur le domaine public maritime. Dans le massif des Calanques, les installations de chasse sont construites sur les propriétés de plusieurs acteurs publics comme l'ONF (Office National des Forêts), et le Conseil Général. Certaines sont situées dans le cœur du parc national des Calanques et relèvent à ce titre de sa réglementation spécifique.

<sup>70</sup> Contrairement à la chasse terrestre et à la pêche, la chasse sous-marine peut être pratiquée sans s'acquitter d'un permis.

### ***Les Calanques de Marseille et le bassin d'Arcachon. Deux territoires aux trajectoires comparables***

Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et même jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle (pour les Calanques) nos deux terrains n'étaient pas les célèbres lieux touristiques que nous connaissons aujourd'hui. Ils étaient des espaces en marge des villes, pauvres sinon faiblement peuplés par des populations elles-mêmes marginalisées. Leur requalification en tant que hauts-lieux de nature résulte du processus général de naturalisation des espaces ruraux présenté dans le chapitre 1. Détaillons-le quelque peu sur le bassin d'Arcachon et les Calanques.

#### *Les Calanques de Marseille*<sup>71</sup>

Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans la plupart des villes d'Europe occidentale, les rapports ville-nature sont essentiellement d'ordre productif : les villes sont ceinturées de banlieues agricoles et industrielles qui les approvisionnent. Ce constat vaut également pour Marseille qui, dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, comprend sur son territoire une agriculture intensive « mobilisant environ 9000 hectares et 25 000 personnes » (Claeys *et al.*, 2012 : 71-72), qui prospère jusque dans la deuxième moitié de ce même siècle. La révolution industrielle, qui se traduit à Marseille par l'extension considérable des activités portuaires et industrielles, suscite des inquiétudes auxquelles la pensée hygiéniste tente de répondre en s'inspirant de l'exemple parisien : « les édiles municipaux conçoivent des projets d'aménagements paysagers et de jardins publics répondant à la volonté de la classe bourgeoise dominante de voir la "ville à la campagne" » (Claeys *et al.*, 2012 : 73).

Paradoxalement, le site des Calanques, dont 8500 hectares à terre et 43 500 hectares en mer forment depuis 2012 le parc national des Calanques, qui s'étend au sud d'une agglomération Marseille-Cassis d'un million d'habitants, et qui est fréquenté par environ 2 millions de visiteurs par an est longtemps resté à l'écart de ces velléités d'aménagement. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ce massif calcaire semi-aride n'est que peu investi par une agriculture d'élevage

<sup>71</sup> Certains passages de cette section sont adaptés d'un article collectif : Ginelli L., Marquet V. et Deldrève V., (2014) « Bien pratiquer la nature... pour protéger les Calanques ? », *Ethnologie française*, 44 (3).

extensif, et de façon générale, ce territoire est une marge de l'agglomération marseillaise, difficilement accessible, pauvre et parfois même lieu de relégation sociale pour des populations en transit (Hérat, 2012).



Illustration 5 : Les Calanques, un espace marginal institué en haut-lieu de nature (source : Parc national des Calanques)

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le site connaît une brève mais intense activité industrielle (usines de fabrication de plomb, de soude et d'acides) dont les sols contaminés témoignent encore. L'histoire de la protection du massif des Calanques commence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque cesse presque totalement leur exploitation agricole et industrielle (Melin, 2012). Les années 1880 peuvent être considérées comme inaugurales de cette période où sont créées des associations excursionnistes, telles la section marseillaise du Club Alpin Français (CAF) et les Sociétés Excursionnistes, à la fois hygiénistes, patriotes et érudites (Ginelli *et al.*, 2014). En rompant ostensiblement avec les sociabilités traditionnelles populaires (fêtes, parties de cabanons, processions païennes) ou bourgeoises (cercles, troquets), leurs fondateurs ont la conviction d'œuvrer pour l'intérêt de la Nation en travaillant à l'hygiène physique et morale de leurs concitoyens, « sous l'influence d'un mouvement patriotique fort depuis la défaite de 1870 » (Attard-Maraninchi, 1998 : 77). Ils font également valoir un rapport savant à

la nature, parfois mêlé d'esthétisme. Cette érudition, régulièrement soumise au jugement collectif, est aussi empreinte de la tradition française de l'expérience de la nature, où elle n'est elle-même « qu'un prétexte, un faire-valoir de l'excellence des constructions pédagogiques ou cognitives développées à son endroit » (Charles et Kalaora, 2008 : 5).

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on dénombre 10 à 15 000 excursionnistes à Marseille, répartis dans environ 150 associations créées entre 1870 et 1914. Certaines personnalités marseillaises de tout premier plan circulent entre elles et y cumulent les responsabilités. Elles font de l'excursionnisme marseillais une « constellation associative qui investit progressivement tous les domaines où la question des espaces naturels se pose », et lui confère sa « force normalisante » (Parisis et Péraldi, 1981b). Ces personnalités permettent au mouvement excursionniste de décliner localement certaines valeurs, tel le patriotisme promu nationalement par le CAF. La période 1880-1938 correspond à l'apogée de leur influence : ces personnalités « ont opéré un marquage de l'espace, normalisé des pratiques, élaboré et diffusé un code de bon usage transmué en principes moraux, qui les institue propriétaires symboliques et garants de l'intégrité d'un monument naturel » (Masséna-Gourc, 1994a : 154).

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le « cabanonage » est l'autre grande modalité d'investissement du massif des Calanques comme espace de loisir. D'abord lié à la pêche de subsistance, il devient le symbole d'un certain art de vivre à partir des années 1950 et 1960, lorsque l'usage récréatif ou résidentiel des cabanons devient systématique (Gontier, 1991). Dans un premier temps populaire et réservé aux Marseillais des quartiers proches des Calanques, celui-ci est devenu dans les années 1960-70 de plus en plus convoité. Cette attractivité nouvelle et l'ascension sociale des descendants de cabanoniers à la faveur des Trente glorieuses ont mué progressivement le « cabanonage » en art de vivre dont les origines populaires sont très valorisées bien qu'il soit devenu réservé à une minorité de locataires ou propriétaires relativement aisés (artisans-commençants, cadres, chefs d'entreprise...). Ce statut et les relations de proximité qu'ils ont tissées avec les élus locaux — parfois eux-mêmes cabanoniers — à travers des comités d'intérêt de quartier vont faire d'eux des acteurs importants des Calanques et de leur devenir. Ainsi deviennent-ils, aux côtés des excursionnistes, l'un des groupes « dont les activités structurent le fonctionnement de ce territoire de loisirs » (Masséna-Gourc, 1994a : 155) puis l'un des garants de sa protection. Leur relation au massif des Calanques est désormais urbaine et détachée de toute nécessité de subsistance, comme celle des excursionnistes, mais les manières d'appréhender ces lieux

continuent de les opposer. Les cabanoniers privilégient des sociabilités festives (Melin, 2012) propices à la mise à distance des conventions sociales à l'écart de la ville, dans un « espace de marge, de limite, voire [...] hors la loi » (Gontier, 1991 : 73), des sociabilités combattues dès leur naissance par les associations excursionnistes. Ces deux groupes fondent, en outre, leur forte capacité d'influence sur des registres différents. Les cabanoniers s'appuient sur des élus locaux pour défendre un usage festif voire transgressif des conventions sociales, quand les associations excursionnistes se posent en « entrepreneurs de morale ». Leurs compétences techniques et scientifiques sont mobilisées auprès des pouvoirs publics pour lutter, au nom de la protection de l'environnement, contre ceux qu'ils considèrent comme des « ennemis de la nature » (Parisis et Péraldi, 1981 : 284). Pourtant, à partir des années 1990, à la faveur d'une large mobilisation d'usagers contre un projet de modification du Plan d'occupation des sols (POS) de Marseille (rendant constructible une partie du site classé des Calanques), les cabanoniers endossent à leur tour un rôle de « protecteur historique des Calanques »<sup>72</sup>, qu'ils ne cesseront de revendiquer par la suite. La création simultanée de l'UCL (Union Calanques Littoral)<sup>73</sup> consacre cette « alliance conflictuelle » (Massena-Gourc, 1994). Des pratiques « d'origine populaire » et « d'origine élitiste » convergent ainsi pour définir une acception plus large des loisirs légitimes des lieux, mais restent prescrites par une minorité de résidents-usagers, issus de catégories moyennes et supérieures et impliqués dans la protection des Calanques.

Dans les années 1960 s'ouvre une période aménagiste durant laquelle l'État vient occuper, entre autres sphères, celle des loisirs. Ce tournant majeur s'accompagne d'une modification de l'action collective puisque le CAF, le Touring Club de France et les Excursionnistes Marseillais décident une nouvelle fois d'intervenir contre un projet routier qui menace les Calanques. Après avoir manifesté sous leurs seules bannières respectives en 1910 et 1913 (contre la création d'une carrière dans la calanque de Port Miou, sans succès) puis en 1923 (un rassemblement de 100 000 adhérents mène à l'abandon d'un projet de carrière dans la

<sup>72</sup> C'est par exemple en 1992 que l'Association des calanquais de Sormiou est créée en riposte aux projets d'urbanisation du site. La même année est créée Union Calanques Littoral (UCL).

<sup>73</sup> Cette autre association d'usagers (Loi de 1901), l'UCL « reprend le flambeau » à la suite du COSINA (Comité de défense des Sites Naturels) pour défendre, avec le concours de membres scientifiques, « l'intégralité du site classé ». Très présente dans la genèse du parc national, elle perdure jusqu'à aujourd'hui, mais se divise en 2002 (sur des questions de leaders et d'actions à engager) avec la formation d'un nouveau collectif - Les Portes de Calanques - réunissant « promeneurs et résidents des calanques », réputé pour son engagement actif en faveur du parc.

calanque d'En Vau)<sup>74</sup>, ils créent ensemble le Comité de Défense des Sites Naturels<sup>75</sup> (COSINA). Sorti victorieux de cette mobilisation, le COSINA perdure et lutte contre la construction et la transformation illégales de cabanons, ainsi que pour le classement du site au titre de la Loi de 1930. Ce double objectif est atteint en 1975, tandis que sa gestion reste problématique en l'absence de structure réunissant ses différents propriétaires et gestionnaires (Deboudt, 2012b). Le projet de parc national est ancien, suggéré dès le début des années 1970 par Gaston Defferre, mais reçoit un avis négatif de Robert Poujade Premier ministre à être chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Mais il n'est véritablement ravivé qu'en 1999 à la naissance du Groupement d'intérêt public des Calanques (GIP), dont les statuts ont été préférés à ceux d'un syndicat mixte parce qu'ils permettaient d'associer les collectifs d'usagers mobilisés pour protéger les Calanques. Le GIP a eu dès l'origine pour objectif de coordonner les actions de protection sur le site classé et de préparer la création d'un parc national. Mais comme en d'autres lieux, l'opposition d'élus locaux à ce que « leur territoire » soit sous la compétence directe d'un haut fonctionnaire de l'État, et celle d'usagers inquiets de voir le site naturel « mis sous cloche » et dédié au tourisme, expliquent en grande partie sa longue genèse. La loi de 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux répond aux réticences locales, en renforçant notamment au sein du conseil d'administration du parc le pouvoir des élus locaux et celui des représentants d'usagers locaux, appelés en amont à participer à la définition du projet de parc. Le processus de création du parc national des Calanques, amorcé en 2007 est clos le 18 avril 2012 avec la signature du décret par le Premier ministre. Sur sa partie maritime, il s'inscrit dans le nouveau référentiel public des littoraux et de la mer, la « gestion intégrée », impulsée localement et successivement par le projet de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC, 2005), le schéma des vocations littorales (2007), et le plan de gestion de la rade de Marseille en 2009 (Deboudt, 2012a : 28-30). Elle doit articuler les dispositifs de protection déjà en vigueur sur certains sites terrestres et maritimes distingués pour leur valeur patrimoniale, et dont certains perdurent<sup>76</sup>. Il s'agit surtout de permettre la coordination des différents propriétaires ou

<sup>74</sup> Sources : archives du COSINA.

<sup>75</sup> Ce collectif d'usagers, militant pour les activités de pleine nature, est une association Loi de 1901, fondée en 1965. Le COSINA est également connu pour avoir lutté contre un projet de densification d'un quartier « sensible » aux portes des calanques : celui de La Cayolle appelé alors Bao de Sormiou (Deboudt, 2012a, Hérat, 2012).

<sup>76</sup> Depuis le milieu des années 1970, 5500 hectares sur la partie terrestre et 2 500 hectares sur la partie maritime sont classés au titre de la loi de 1930. Une partie du site a ensuite été intégré au

gestionnaires actuels des parties terrestre et maritime des Calanques (Office National des Forêts, mairie de Marseille, propriétaires privés, Conservatoire du littoral, conseil général des Bouches-du-Rhône, mairie de Cassis, EDF, et ministère de la Défense), tout en consultant les représentants d'usagers, les élus locaux, les scientifiques et personnalités qualifiées, et les associations de protection de la nature !

### Le bassin d'Arcachon

Le bassin d'Arcachon, situé à 60 kilomètres de Bordeaux est une lagune dont la superficie varie entre 180 km<sup>2</sup> (18 232 ha) à marée haute et environ 50 km<sup>2</sup> (4 900 ha) à marée basse. Il est bordé de 10 communes qui se succèdent sur 140 kilomètres de linéaire côtier. La population résidant sur le bassin d'Arcachon est d'environ 100 000 habitants à l'année, mais elle est souvent multipliée par 2,5 durant l'été, du fait de nombreuses résidences secondaires. Il faut y ajouter la fréquentation touristique annuelle estimée à 10 millions de nuitées<sup>77</sup>. Parmi les nombreuses activités de loisirs pratiquées, le nautisme s'est particulièrement développé sur le site depuis les années 1960, pour atteindre environ 12 000 embarcations<sup>78</sup>.

réseau européen Natura 2000. Il faut y ajouter l'archipel de Riou, classé réserve naturelle depuis 2003.

<sup>77</sup> Sources : Préfecture de la Gironde (2004), *Schéma de mise en valeur de la mer*, 132 p. ; Direction Régionale de l'Équipement d'Aquitaine / D.D.E de la Gironde / Agence B.K.M (2006), *Étude des enjeux paysagers du littoral du bassin d'Arcachon*, 77 p.

<sup>78</sup> Source : Le Berre, S., Courtel J., Brigand L., (2010) *Étude de la fréquentation nautique du bassin d'Arcachon*, Géomer / Direction régionale des affaires maritimes d'Aquitaine, 97 p.

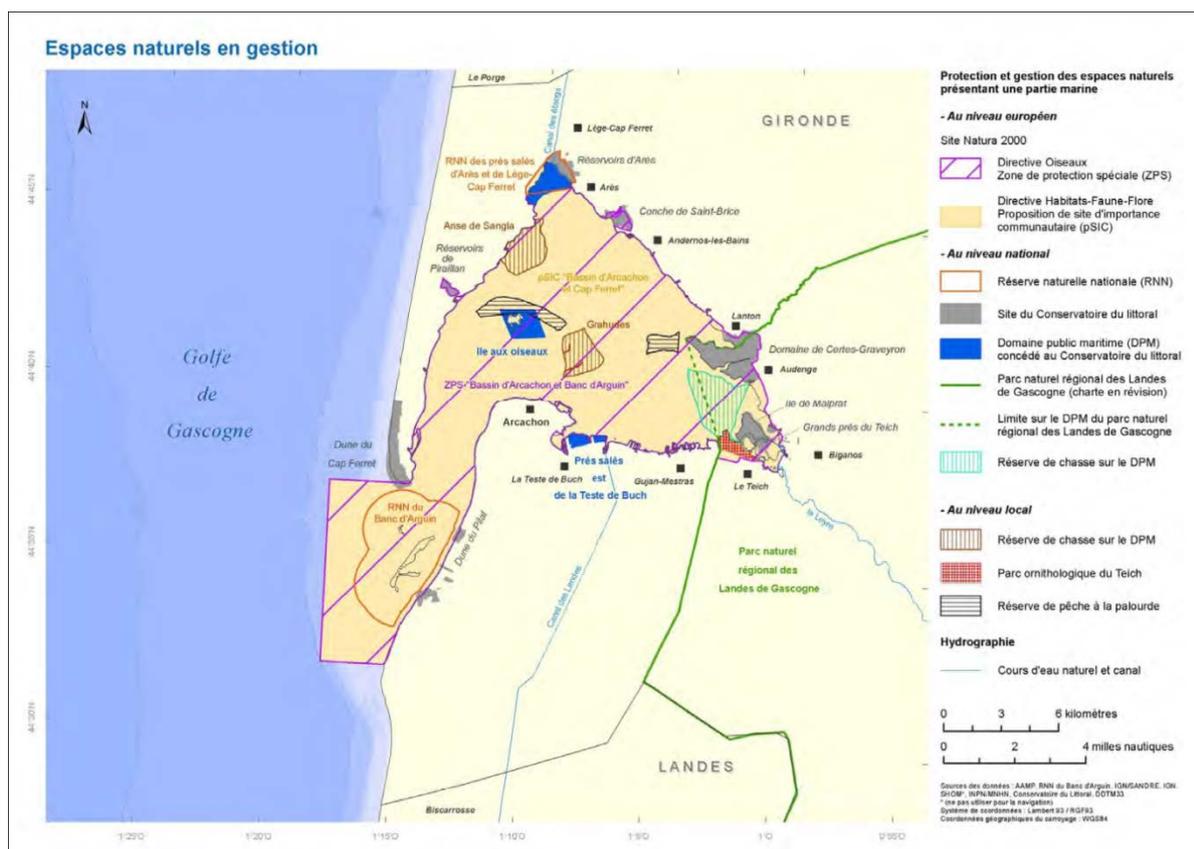


Illustration 6 : Le bassin d'Arcachon et ses outils de gestion des espaces naturels (Source : mission pour la création d'un parc naturel marin, 2011)

S'inspirant de l'approche historique des sensibilités de Corbin, Berkovitz et Briffaud (2013) identifient deux grandes périodes de qualification et d'action (l'une et l'autre s'alimentant mutuellement) relatives à cet espace. La première période, entre les années 1720 et les années 1830, est caractérisée par de nombreux projets d'aménagements, d'assainissement et de mise en culture des lieux. Elle correspond à un espace jusqu'ici catégorisé comme un havre calme, contrastant avec les hostiles littoraux atlantiques et l'insalubre désert landais, mais un havre tout de même largement isolé et improductif voire « un pays misérable » (Auly et Veiga, 2010 : 151) qui reste à valoriser au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. À partir de la seconde moitié de ce siècle sont menées des campagnes de plantation de pins sur les vastes étendues de landes (ajoncs, bruyères) et les dunes côtières, campagnes analogues à celle menée par Brémontier dans les Landes de Gascogne. S'y ajouteront de 1768 à 1772 d'immenses travaux d'endiguement voulus par le seigneur d'Audenge et destinés à transformer certains prés salés du Bassin d'Arcachon en marais salants (Auly et Veiga, 2010 : 175). Certains marais endigués caractérisés par des digues en terre sont encore repérables aujourd'hui en divers endroits (domaines de Certes, Lanton, Graveyron, Malprat, Le Teich, Réserve Naturelle des prés salés d'Arès et Lège-Cap ferret).

La seconde période débute vers 1830, où « l'hygiénisme fait désormais figure de paradigme dominant. (...) Les composants fondamentaux du paysage — l'air, la mer, le sable — forment ensemble la ressource qui assure une attractivité et une prospérité nouvelle au lieu. La douceur du climat, l'« air balsamique » des forêts de pins, ainsi que les bienfaits des bains de mer s'imposent comme des remèdes aux maladies infectieuses, à une époque hantée par la propagation des miasmes. » (Bercovitz et Briffaud, 2013 : 5). Les cures thermales seront le creuset des premières qualifications esthétiques des lieux et des éléments naturels, initialement vantés pour leurs vertus médicinales :

*« La grille de lecture hygiéniste du paysage est celle qui s'impose aux curistes eux-mêmes, découvrant le bassin. (...) La découverte du bassin d'Arcachon est bien, pour ces touristes curistes, une expérience qui engage tout le corps. Au cours de la promenade, rituel qui relève lui-même de la prescription médicale, le paysage est respiré autant que regardé. » (Bercovitz et Briffaud, 2013 : 15).*

Ces qualifications plus nettement esthétiques et ludiques, qui s'autonomisent progressivement des schèmes hygiénistes puis les supplantent, selon le schéma plus général établi par Corbin (Corbin, 1995b) et ses collaborateurs à propos de l'invention des loisirs, susciteront les balbutiements du tourisme balnéaire arcachonnais dès les années 1820, et plus nettement les années 1840 avec l'arrivée du chemin de fer à La Teste de Buch. L'expérience polysensorielle avec la mer est tout particulièrement célébrée, tout en restant imprégnée du paradigme hygiéniste ; la ville d'hiver, « véritable sanatorium à ciel ouvert » construit à partir de 1862 en témoigne. Napoléon III et l'impératrice Eugénie contribueront de façon décisive à la réputation des lieux, désormais fréquentés par les monarques, hommes politiques, artistes, venus de toute l'Europe, jusqu'en 1914. Arcachon, inventée en 1823, devient en quelques décennies l'une des premières stations balnéaires d'Europe.



Illustration 7 : La plage d’Arcachon, 1905 (Source : Dupuyoo, 2005).

Cette période d’invention d’un tourisme mondain et des qualifications des lieux qui lui sont associées (espace « sauvage », exotique) est en réalité contemporaine des tentatives d’aménagements importants du milieu naturel. L’invention de l’ostréiculture par Victor Coste (1852) perfectionnée par Jean Michelet en 1865 constitue un célèbre exemple de valorisation à des fins productives des ressources naturelles du bassin d’Arcachon, mais l’exploitation du milieu est en réalité généralisée<sup>79</sup>.

<sup>79</sup> Source : Dupuyoo J. (2005). *Autrefois... Le bassin d’Arcachon. Pêcheurs, ostréiculteurs et chasseurs*. Éditions Confluences.



**Illustration 8 : L'ostréiculture arcachonnaise vers 1860 : une spectaculaire exploitation du milieu à des fins productives (Source : Dupuyoo, 2005).**

À cette époque, les marais salants sont convertis, après creusement, en réservoirs piscicoles et complétés par une activité de pâturage extensif et de fauche des joncs sur les marais endigués et sur les prés salés, directement soumis à l'influence des marées. À ces productions agricoles et piscicoles (bars, mulets, anguilles, dorades, carrelets) s'ajoutaient les huîtres et les canards sauvages. Ces derniers, chassés et même « pêchés » de longue date à l'aide de filets, étaient source de précieux revenus pour les habitants<sup>80</sup> avant d'être un loisir. Ces denrées étaient ensuite écoulées sur les marchés locaux mais aussi et surtout à Bordeaux : « Implantés sur près de 800 hectares de prés salés et associés à des élevages bovins et ovins, ces réservoirs fournissaient en moyenne 70 à 90 tonnes de poisson par an pour une valeur de 90 000 à 120 000 francs dans les années 1870/1880 » (Auly et Veiga, 2010 : 175). L'activité piscicole périclité après la Seconde Guerre mondiale et s'éteint à Arès dans les années 1960. Des

<sup>80</sup> En 1584, la chasse au gibier fut concédée pour la première fois par un seigneur de Lège à certains habitants en échange d'argent ou de gibier. Le droit de chasse du gibier d'eau fut généralisé bien plus tard à l'ensemble des habitants du bassin, lors de la Révolution française, le 30 novembre 1792 (Source : Dupuyoo, 2005 : 165). Selon les statistiques du ministère de la Marine, les prises annuelles au moyen de filets tendus sur les vasières, étaient estimées à 15 000 canards en 1870, 5 à 6000 vers 1880, et 2 à 3000 en 1890, en raison du moindre nombre d'installations (Auly et Veiga, 2010 : 179).

témoignages évoquent une activité résiduelle d'élevage jusque vers 1975<sup>81</sup>. L'ostréiculture, qui s'était développée de façon spectaculaire au XX<sup>e</sup> siècle est en recul significatif depuis les années 1980-1990. La production annuelle reste constante (de 10 000 à 14 000 tonnes depuis les années 1960), mais le nombre d'ostréiculteurs est divisé par 5 de 1960 à 2009 (on passe de 2 527 à 462 concessionnaires) et la surface des parcs ostréicoles diminue de presque 57 % (de 1 738 hectares à 750 hectares) sur cette même période (Auly et Veiga, 2010 : 201).

Sur les espaces protégés du bassin d'Arcachon, ces marais endigués (Réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège-Cap ferret, Domaine de Certes à Audenge) ont été acquis depuis une quinzaine d'années par le Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (couramment appelé Conservatoire du littoral ou CEL), un nouvel acteur public important de la politique de gestion patrimoniale des littoraux français, créé en 1975 et renforcé par la loi Littoral de 1984<sup>82</sup>. Aujourd'hui, les marais acquis par lui sur le bassin d'Arcachon font l'objet d'une attention et de gestions circonstanciées (remise en état des vannes pour la mise en eau des marais endigués, élimination des *baccharis* sur les berges des réservoirs ou à l'inverse *dépoldérisation* sur le domaine de Graveyron jouxtant celui de Certes) en fonction des objectifs naturalistes retenus (gestion de l'eau et des milieux destinée à favoriser la présence d'espèces animales et végétales dites « patrimoniales »).

De façon plus générale, c'est bien un mouvement de mise en protection du bassin d'Arcachon qui est amorcé au XX<sup>e</sup> siècle, comme dans les Calanques, mais de façon plus tardive et à l'initiative de l'État et des associations de protection de la nature plutôt que des usagers. Classiquement, les lieux dits « emblématiques » ont été les premiers à être protégés par des outils de protection forte circonscrits à des sites précis. Dès 1943, l'île aux Oiseaux devient site inscrit au titre de la loi sur les paysages de 1930. En 1972, une réserve naturelle est créée par décret ministériel sur le banc d'Arguin (environ 2 200 ha) en raison de son intérêt

<sup>81</sup> Sources : Plan de gestion de la Réserve naturelle des prés salés d'Arès et de Lège, et du site des « Abberts », 2010-2014, Tome 1, p. 68. et Morel P, Labourg, P.J (1988) « Zones humides du bassin d'Arcachon : synthèse des connaissances, activités, impacts et planification spatiale », Institut universitaire de biologie marine d'Arcachon / DRAE d'Aquitaine, 146 p.

<sup>82</sup> Il s'agit d'un établissement public qui a pour mission d'acquérir des terrains littoraux menacés, dans le but de les soustraire à l'urbanisation. Leur gestion est confiée à une collectivité locale, à une association agréée ou à une fondation.

floristique et faunistique, en particulier pour l'hivernage et la nidification d'oiseaux de mer<sup>83</sup>. La seconde réserve naturelle, celle des Prés salés d'Arès Lège Cap Ferret qui s'étend sur environ 500 hectares, est l'un de nos deux sites arcachonnais. En 1971, des travaux universitaires font valoir les particularités faunistiques et floristiques de cette mosaïque de zones humides, alors très convoitée par des projets immobiliers :

« Cette réserve, elle avait été faite dans les années 80 parce qu'il y avait des projets d'urbanisation, de port, de marina, etc. et donc la SEPANSO et les chasseurs s'étaient entendus justement. Il y avait déjà un circuit automobile, ici un ball-trap, qui marchait la nuit, hein... C'était la boulimie de consumérisme des années 60. » (entretien avec Gérard, ONCFS, salarié sur la réserve naturelle)

L'année suivante, la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) propose le classement de la zone en Réserve Naturelle<sup>84</sup>. Celle-ci est créée par arrêté du Premier ministre le 7 septembre 1983. L'accès et les usages y sont strictement réglementés comme dans toutes les réserves naturelles mais pour éviter de trop fortes oppositions, des dérogations sont accordées pour la chasse ainsi que la pêche et une gestion bipartite entre chasseurs et naturalistes est prévue. Le décret de création de 1983 prévoit un comité consultatif, composé d'un tiers d'acteurs locaux (élus, propriétaires et usagers), d'un tiers de services de l'État, et d'un tiers de scientifiques et d'associations agréées pour la protection de la nature<sup>85</sup>. L'échec rapide d'une gestion bipartite entre représentants cynégétiques et associations naturalistes suivie deux décennies conflictuelles (1984-2006) aboutit à l'absence de gestion effective<sup>86</sup>, de surveillance et de dotation budgétaire pour la réserve naturelle, au point que sa dissolution est même envisagée :

« La réserve naturelle est devenue un espace, tout a été permis, parce que plus rien n'était respecté, il ne faisait plus rien respecté, il n'y avait plus d'étude, plus de suivi, plus rien. » (Gaël, 42 ans, kayakiste et ancien bénévole de la réserve)

<sup>83</sup> L'accès est strictement limité et même interdit sur la partie classée en réserve intégrale. Source : <http://www.reserves-naturelles.org/banc-d-arguin>

<sup>84</sup> La MIACA (1967-1992) était un ambitieux programme d'aménagement du littoral aquitain visant à développer la fréquentation touristique tout en ménageant des « secteurs d'équilibre naturel ».

<sup>85</sup> Source : <http://www.reserves-naturelles.org/pres-sales-d-ares-et-de-lege-cap-ferret>

<sup>86</sup> Source : plan de gestion de la Réserve naturelle 2010-2014, p. 6

« Cette association entre l'association pour la gestion des prés salés d'Arès, entre la fédération de chasse et la SEPANSO, ça n'a jamais fonctionné. Le préfet et la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) disaient : "cette réserve elle a été créée en 1983, y'a pas de gestionnaire. Ils ont dit cette réserve, soit on la supprime - et la procédure c'est quand même quatre ou cinq ans- et c'était dommage [compte tenu de son intérêt écologique], soit on désigne un nouveau gestionnaire. » (entretien avec Gérard, ONCFS, salarié sur la réserve naturelle)

En 2006, le préfet désigne finalement l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) en tant que nouveau gestionnaire du site, en le dotant de nouvelles ressources budgétaires. En 2010, un nouveau plan de gestion est élaboré et définit pour 5 ans les actions d'étude et de suivi du patrimoine naturel, de gestion des milieux, d'encadrement des activités humaines, et de valorisation auprès du public. Cette date marque le début d'un recadrage de la gestion du site et de ses usages par rapport au référentiel des réserves naturelles.

En 1986, la loi sur la protection et la mise en valeur du littoral impulse de nouveaux dispositifs, dans lesquels changent le type mais aussi *l'échelle d'intervention* : il s'agit davantage de *gérer* et de maîtriser le développement d'activités à l'échelle du bassin d'Arcachon que de protéger strictement quelques sites emblématiques mais de taille réduite. Depuis les années 1990, le bassin d'Arcachon, aussi bien dans sa partie terrestre que marine, a ainsi été classé au titre de plusieurs inventaires à faible portée réglementaire : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réseau européen Natura 2000, et depuis 2008, réseau « Natura 2000 en mer » (Auly et Veiga, 2010 : 141-145). La loi « littoral » conduit à élaborer successivement le « Schéma directeur du bassin d'Arcachon » (1994), puis le « Schéma de mise en valeur de la mer » (2006). Les acteurs publics en charge de la protection et de la gestion des littoraux, en particulier le Conservatoire du littoral (créé en 1975) et l'Agence des Aires Marines Protégées (créée en 2006, et sollicitée sur le bassin d'Arcachon depuis 2010 en vue de la création du parc naturel marin) ont vocation à préciser et à hiérarchiser les enjeux écologiques, paysagers et patrimoniaux sur cet espace soumis à une pression urbaine et touristique croissante. Récemment créé<sup>87</sup>, le parc naturel marin gouverné par un collège pluraliste (représentants de l'État, élus, usagers de loisirs, professionnels, associations de

<sup>87</sup> Décret du 5 juin 2014.  
Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029053075&categorieLien=id>

protection de la nature, et personnalités qualifiées) aura vocation à consolider ce référentiel public de gestion « intégrée » et à le mettre en œuvre à l'échelle du bassin d'Arcachon, qui fait l'objet d'un véritable « millefeuille des zonages environnementaux » :

« La multiplicité des usages professionnels et récréatifs fragilise les équilibres naturels. Le parc naturel marin peut apporter une vision globale et une gestion intégrée, nécessaires à la conservation de ce patrimoine et à sa gestion durable »<sup>88</sup>.

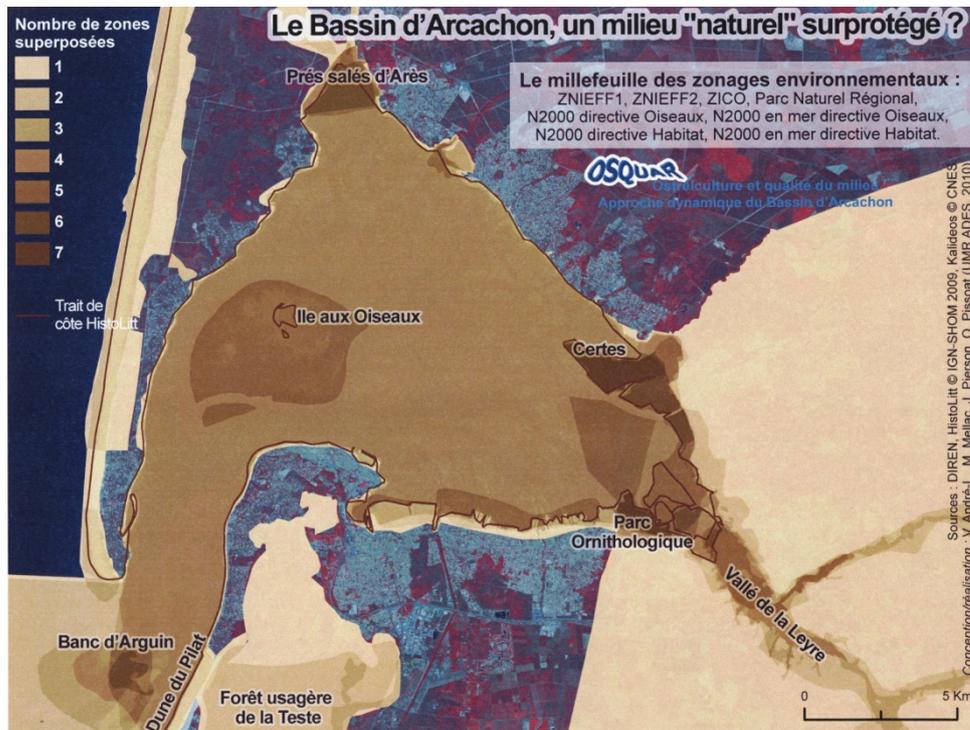


Illustration 9 : Un parc naturel marin bientôt aux commandes du « millefeuille environnemental » du bassin d'Arcachon ? (réalisation : André-L, Mellac, Pierson, Pissoat, 2010, projet Osquar, rapport intermédiaire année 1)

### *La chasse au gibier d'eau, le kayak, et la chasse à l'arc sur le bassin d'Arcachon (33)*

Sur le bassin d'Arcachon, outre les communes d'Arès et de Lège Cap-Ferret au Nord, notre choix s'est porté sur les communes de La Teste et de Gujan-Mestras, au sud, où la chasse au

<sup>88</sup> Source : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Bassin-d-Arcachon-et-son-ouvert>. Pour une présentation plus détaillée, voir le rapport d'enquête publique établi par le commissaire enquêteur du projet : Durand F. (2012) *Création d'un parc naturel marin sur le bassin d'Arcachon et son ouvert. Rapport d'enquête publique, analyse, conclusions et avis motivé*, 200 p. <http://www.gironde.pref.gouv.fr/Annonces-avis/Autres-enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur-Enquete-publique-du-26-decembre-2011-au-02-fevrier-2012>

gibier d'eau est pratiquée sur le même type de milieux, les prés salés, sans faire partie d'un espace naturel protégé (leur intégration dans le parc naturel marin a été envisagée, avant d'être écartée). Cet espace est également connu et fréquenté par des kayakistes, en particulier ceux de la commune voisine de La Teste, même s'ils fréquentent aussi bien d'autres secteurs sur le Bassin d'Arcachon (et au-delà). Nous avons également opté pour le cas de la chasse à l'arc, dans la mesure où cette pratique, certes confidentielle mais en développement au plan local et national présente *a priori* certaines proximités avec les formes de chasse « euphémisées » et « sportivisées » analysées par Elias et Dunning.

Sur la réserve naturelle des prés salés d'Arès et Lège Cap Ferret, le renforcement des normes de protection sur ce site depuis 2007 (interdiction de pénétrer dans certaines zones durant la période de nidification des oiseaux, intégration paysagère des installations de chasse, etc.) questionne explicitement la chasse au gibier d'eau et le kayak de mer (entre autres usages), puisque ces deux pratiques sont identifiées comme porteuses d'enjeux de conservation par le gestionnaire du site. Si l'application de ces normes est locale, leur élaboration ne l'est pas puisqu'elles doivent être cohérentes par rapport au référentiel partagé par le réseau national des « réserves naturelles de France » et aux objectifs de protection fixés par des directives européennes (directives Oiseaux et Habitats) et des conventions internationales. Cette mise en cohérence de normes de protection met en jeu des institutions locales (comité consultatif de gestion, municipalités...), régionales (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, délégation régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et nationales (Conseil National pour la Protection de la Nature), qui ont vocation à les faire appliquer sur un espace public (domaine public maritime) où les droits d'usage occupent traditionnellement une place importante<sup>89</sup>. Par ailleurs, le gestionnaire de cette réserve naturelle sollicite les chasseurs de gibier d'eau adhérents de l'Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA) aux côtés d'autres acteurs (association « surf insertion », publics scolaires, chasseurs de l'ACCA d'Arès et Lège Cap Ferret) pour participer à des actions communes telles que les chantiers « éco-citoyens » d'élimination du baccharis — un arbuste considéré comme invasif dans les zones humides — ou la journée annuelle de

<sup>89</sup>Dans le cas de la chasse terrestre, le droit d'usage de la chasse est reconnu par la loi Verdeille (1964) qui délègue officiellement le droit de chasser, habituellement attaché au droit de propriété, à une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

nettoyage du site à l'occasion de la semaine du développement durable<sup>90</sup>. Quel regard les chasseurs locaux portent-ils sur ces initiatives d'écologisation « cadrée » ? Ces « pratiques de chasseurs » nettement séparées de l'acte de prédation conduisent-elles à une écologisation des pratiques de chasse ?

Pour le kayak, la tension suscitée tient moins à la remise en cause d'une pratique comme la chasse, historiquement constituée et fortement structurée en France, qu'à la confrontation entre ces normes de protection et celles partagées par les adeptes des loisirs de nature, ainsi qu'à l'insertion locale du kayak dans une activité marchande, théoriquement incompatible avec le statut de Réserve naturelle.

### *Chasse sous-marine et chasse à la glu dans les Calanques de Marseille (13)*

La création d'un parc national pour l'espace terrestre et marin d'une partie des calanques de Marseille a été inscrite dans la loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement promulguée en août 2009. Des concertations ont été organisées par l'acteur en charge de la préfiguration du parc national, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) des calanques de Marseille à Cassis (GIP des calanques). La chasse terrestre et la chasse sous-marine ont été choisies parmi les nombreux usages récréatifs des Calanques parce qu'elles semblent être de bons témoins pour observer comment s'opère la conciliation entre deux objectifs potentiellement contradictoires - protection du patrimoine naturel, culturel et paysager d'une part, et maintien d'une pratique d'autre part - du futur parc National. La chasse sous-marine peut faire l'objet de remises en cause similaires à celle de la chasse terrestre à cause de son impact sur la ressource halieutique, tout en étant caractérisée par un référentiel gestionnaire voire écologique, plus récent, moins solide et moins partagé (Ginelli, 2012b). Toutefois, certaines de ses caractéristiques autorisent une comparaison avec le cas de la chasse à la glu. Ces deux pratiques de prélèvement du vivant ont été historiquement constituées en droits d'usage mais sont aujourd'hui publiquement contestées en vertu de principes écologiques et/ou éthiques. Ces tensions trouvent un écho dans l'opposition entre la protection du « patrimoine naturel » et celle du « patrimoine culturel » (lorsqu'un usage est reconnu comme tel), deux missions potentiellement contradictoires du futur Parc national, mais elles sont aussi repérables dans les espaces et les interactions « ordinaires » dans lesquels sont engagés ces

<sup>90</sup>De telles initiatives sont aussi observées hors de la réserve naturelle, sur la commune voisine d'Andernos, où chasseurs et protecteurs de l'environnement sont localement liés par une charte.

praticiens, et débordent donc largement des espaces protégés<sup>91</sup> ; le statut d'exception de ces espaces peut simplement les rendre plus saillantes.

Plus que d'autres formes de chasse terrestre, la chasse à la « glu » porte la marque historique de droits d'usage anciens qui justifient aujourd'hui encore leur légalité à titre dérogatoire dans trois départements français, dont les Bouches-du-Rhône. Mais cette reconnaissance du caractère traditionnel de cette chasse par le droit français se heurte d'une part à une Directive européenne (directive « Oiseaux »). Sa reconnaissance par le Parc national des Calanques reste également débattue. Cette pratique sera-t-elle reconnue en vertu de la protection du patrimoine culturel qui incombe aux nouveaux parcs nationaux, ou faut-il la réglementer davantage, voire l'interdire, au nom du patrimoine naturel ? Une comparaison sera effectuée entre deux communes voisines, où la chasse à la glu est pratiquée. D'une part, la commune de Cassis qui fera partie du « cœur » de Parc national, où la chasse à la glu fera l'objet d'une réglementation spécifique et, d'autre part, celle de Roquefort-la-Bédoule où s'appliquera le droit commun, puisque cette commune est finalement exclue du périmètre du cœur de Parc national.

D'un point de vue empirique, cette pratique permettra de mettre en œuvre le dispositif d'enquête retenu (entretiens en situation et observation participante) sans trop de difficultés. Même s'il ne nous est pas possible de suivre les chasseurs sous-marins dans leurs apnées les plus profondes (qui nécessitent un entraînement spécifique), rien ne s'oppose à l'observation de toutes les autres dimensions de cette activité (préparatifs, interactions, arrivée sur les lieux de la pratique, observation des apnées...) et à la réalisation d'entretiens à l'issue de la sortie. La plongée, usage répandu dans les calanques, qu'il est tentant de considérer comme l'ennemi et le jumeau de la chasse sous-marine<sup>92</sup> ne sera pas étudiée en tant que telle, ni aussi finement mais nous disposons de matériaux (6 entretiens avec des plongeurs et représentants, comptes-

<sup>91</sup> Ainsi, un amendement adopté par les députés en juin 2014 dans le cadre du projet de loi sur la biodiversité vise à interdire la chasse à la glu en France. Les termes de la controverse opposant partisans d'une « tradition » méridionale et pourfendeurs d'une pratique « préjudiciable à la biodiversité » et « particulièrement cruelle » (selon les termes de l'auteur de l'amendement) rappellent ceux employés en 2009-2012 à propos du maintien de la chasse à la glu dans le parc national des Calanques. Source : [http://www.huffingtonpost.fr/2014/06/26/chasse-glu-deputes-amendement-interdire\\_n\\_5532839.html](http://www.huffingtonpost.fr/2014/06/26/chasse-glu-deputes-amendement-interdire_n_5532839.html)

<sup>92</sup> Elles étaient regroupées dans la même fédération nationale jusque dans les années 2000.

rendus de réunions) utiles pour préciser les registres de qualification et de justification réciproques entre ces usagers d'un même site. Quelles expériences les chasseurs sous-marins et les chasseurs à la glu ont-ils de leurs environnements socio-naturels, et en référence à quelles normes sociales ? Comment se positionnent-ils par rapport aux normes légales ou réglementaires d'encadrement de leurs pratiques, en particulier celles qui s'appuient sur l'écologie ? Ces expériences sont-elles affectées lorsqu'est envisagée la création d'un espace protégé (en l'occurrence, la création d'un Parc national dans les Calanques en 2012) ? Telles sont les principales interrogations qui guident nos investigations sur ce terrain.

Ces caractéristiques permettront une double comparaison selon le type d'usage (chasse terrestre, sous-marine et kayak, définis comme plus ou moins « éco-compatibles » au regard des normes écologiques) et selon le type d'espace (protégé ou non). Il est particulièrement intéressant de mettre en perspective l'ordinaire des loisirs de nature avec le moment particulier que constitue l'éventualité de la création d'un espace protégé. Les débats préalables constituent déjà une épreuve publique qui incite chaque protagoniste à affûter ses arguments : les prises des loisirs de nature et les enjeux que leur écologisation institutionnelle soulève sont rendus plus saillants, bien avant la mise en œuvre effective des dispositifs de protection... qui peut finalement ne jamais voir le jour.

Au total, 76 entretiens et 43 observations d'évènements ont été réalisés et retranscrits (intégralement pour tous les entretiens et pour la plupart des réunions enregistrées) auprès de différents acteurs, et complétés de documents officiels (plan de gestion de réserve naturelle, décret et charte du parc national des Calanques) ou produits par des collectifs d'usagers (blogs, lettres ouvertes, pétitions, etc.), et d'articles de presse.

**Les usagers** : Ils constituent la principale population enquêtée. Conformément aux postulats pragmatistes, il s'agissait tout d'abord de caractériser l'expérience des usagers au moyen d'observations (N= 21) et d'entretiens semi-directifs (N=57) réalisés le plus souvent possible en situation, en faisant varier les situations d'énonciation et d'observation (lieux fréquentés pour le loisir ; réunions publiques d'information ou de concertation ; participation à des initiatives « écocitoyennes » ...), et diversifiés en fonction de différents critères (âge, loisir de nature, pratiqué en espace protégé ou non, lieu de résidence, l'appartenance ou non à une association de protection de la nature). Les thèmes suivants étaient systématiquement abordés lors des entretiens : description et justification des activités de nature pratiquées, jugements à

propos d'éventuels changements environnementaux et réglementaires en lien avec leurs pratiques, et relations aux autres usagers des lieux. L'enquête portait également sur le recensement et l'explication d'éventuels décalages avec les discours des acteurs institutionnels en charge de l'encadrement de la pratique (cf. annexe 2 pour un exemple de guide d'entretien).

**Les représentants d'usagers et les acteurs institutionnels** : il s'agissait de caractériser les positions de ces acteurs mandatés pour l'organisation d'une ou plusieurs activités, et éventuellement concernés par des initiatives institutionnelles d'écologisation. Là encore, nous avons diversifié les contextes d'entretiens (N = 19) et d'observations (N = 22) de ces acteurs décisifs du processus de représentation et à l'initiative de l'écologisation institutionnelle : manifestations publiques avec des élus ou des scientifiques, initiatives « écocitoyennes », voire entretiens et observation sur les lieux de pratique des loisirs de nature.

Tous les entretiens ont été enregistrés afin d'éviter les biais de la prise de notes, inévitablement influencée par nos questionnements *a priori*. L'analyse s'est déroulée en deux temps : une analyse de contenu thématique entretien par entretien (ou événement par événement) consistant à cerner les objets centraux du discours ou de l'observation. Dans un résumé, il s'agissait de dégager des registres d'argumentation et d'action, des cheminements de pensée, en particulier à propos de changements dans l'environnement de pratique (questionnements, velléités d'action, résistance ou indifférence). Quant à l'analyse de contenu transversale réalisée dans un second temps, elle permet d'observer et de chercher à expliquer la diversité des positionnements sur des thèmes et des objets significatifs pour tout ou partie du corpus d'ensemble.



**CHAPITRE 5 : ENTRE « TRADITION » ET INVESTISSEMENT URBAIN DE LA NATURE. CHASSER SUR LE BASSIN  
D'ARCACHON ET DANS LES CALANQUES**

Bien que souvent associé à une image de « tradition », le monde cynégétique a connu de nombreux bouleversements depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Il suffit pour s'en convaincre de rapporter la position officielle de la Fédération nationale des chasseurs, récemment exprimée par la voix de son directeur de communication :

*« Les chasseurs ont eu le tort dans le passé de ne pas suffisamment se justifier et d'avancer d'arguments scientifiques. La vraie question aujourd'hui - et les chasseurs le savent-, c'est que plus personne dans le monde ne peut consommer une ressource naturelle sans en rendre compte à la société et sans avoir une idée des stocks. »<sup>93</sup>*

À partir des années 1960, une partie des dirigeants cynégétiques avancent le modèle de la « chasse-gestion » (ou « chasse récolte »), pour supplanter la « chasse-cueillette », très peu régulée. Ce modèle, traduit en référentiel public par la loi de 1963, est remis en cause à partir de 2000 par celui de la « chasse écologique », associé à une nouvelle loi chasse (26 juillet 2000), et dont Alphandéry et Fortier (2007) ont montré qu'il s'impose avec difficultés. À l'inverse, la notion de chasse durable, encore plus récente, est rapidement reprise par des dirigeants cynégétiques (Raison du Cleuziou, 2008, Ginelli, 2012a). L'évolution législative y contribue avec la transcription de la directive européenne Habitats dans le droit français, mais il y a plus. L'engagement du monde cynégétique en faveur de la durabilité pourrait surprendre lorsqu'on connaît les divers contentieux qui ont longtemps opposé les chasseurs français et les instances européennes autour de la célèbre directive Oiseaux, ou la guerre larvée entre chasseurs et protecteurs de la nature. Dans une première partie, un bref détour par l'évolution de la chasse française depuis les années 1960-1970, qui à bien des égards marquent un tournant dans l'histoire de la pratique, nous permettra de sonder l'éventuelle écologisation de ses référentiels. Qu'en est-il de l'autre versant du processus d'écologisation, à savoir son appropriation par les chasseurs plus éloignés des cercles institutionnels et lors des situations plus informelles ? L'examen des « expériences » que des chasseurs font du bassin d'Arcachon et des Calanques – autrement dit l'examen de leurs interactions avec des environnements

<sup>93</sup> Pierre de Boisguilbert, directeur de communication de la Fédération Nationale des Chasseurs de France « Service public » sur France Inter, émission du 6 septembre 2013 consacrée à la chasse. <http://www.franceinter.fr/emission-service-public-un-chasseur-sachant-chasser-sans-son-chien-est-il-un-bon-chasseur>.

matériels et sociaux – est un préalable indispensable pour commencer à répondre à cette question.

## **1. De la « crise » au développement durable ? Des référentiels cynégétiques en mouvement**

### *Avant l'écologie : chasse-cueillette et chasse-gestion*

Tenir compte de l'état de conservation de la faune sauvage n'est pas une préoccupation nouvelle. Elle était déjà au fondement de la chasse-gestion qui se développe en France des années 1950 aux années 1970 (Fabiani, 1984, Traini, 2004, Alphanéry et Fortier, 2007) de façon concomitante avec de profondes transformations de la pratique (raréfaction du gibier, modification des milieux induite par la modernisation agricole et l'urbanisation...). Dans les années 1960, les dirigeants cynégétiques cherchent à promouvoir de nouvelles pratiques au moment où le nombre de chasseurs ne cesse de croître. Ils édifient le modèle de la « gestion cynégétique », dont la vocation première était bien d'être « l'un des éléments d'une discipline interne grâce à laquelle les notables cynégétiques s'efforcèrent, entre autres, de juguler l'accroissement des effectifs qui marqua les années 1960-1975 » (Traini, 2003b : 77). Rapidement, ce qui n'était qu'un modèle cynégétique est transformé en référentiel d'action publique, par des lois successives. Celle du 30 juillet 1963 instaure les plans de chasse obligatoires pour les ongulés (cervidés et sangliers). Leur objectif est de limiter le nombre de prises pour assurer le renouvellement du « capital cynégétique » (notons au passage l'introduction de la rhétorique gestionnaire) qu'il s'agit de faire fructifier dans le respect d'« un nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique »<sup>94</sup>. D'abord limités à certains départements, les plans de chasse sont étendus à la France entière en 1979. En 1972, Pujade crée par décret l'Office national de la chasse, « établissement public doté dès 1977 d'une importante base administrative et qui va donner une pleine réalité au système français de cogestion cynégétique » (Baticle, 2007 : 92).

La « chasse-gestion » ou « chasse-récolte » fait du chasseur un « producteur de gibier » mais jusqu'au milieu des années 1970, il n'est guère question d'intervention sur les milieux naturels. Dans les faits, la gestion de la faune est circonscrite au grand gibier (cervidés et sangliers) et à des modes de chasse particuliers, plutôt individuels et emblématiques de l'Est

<sup>94</sup> Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000509518>

et du Nord de la France (Hell, 1985). Les chasses plus collectives au petit gibier sédentaire et aux oiseaux migrateurs du Sud et de l'Ouest de la France, qui nous intéressent ici, ne sont guère concernées à l'époque, au point que Bromberger et Lenclud (1982 : 11) confèrent « quelque valeur anthropologique à la ligne de fracture dont on subodore l'existence en Europe entre cultures du Nord et du Centre, par exemple, et cultures méridionales en ce qui concerne les conduites cynégétiques et les comportements vis-à-vis du gibier ».

### ***Les années 1970, début de la « crise » pour la chasse française***

À compter des années 1970, la nature devient un domaine d'intervention des politiques européennes : les conventions internationales de Ramsar sur les zones humides (1971), celle de Bonn sur les oiseaux migrateurs (1979) ; les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992), doivent être, en principe, appliquées par les États membres, dont la France. Leur application va conduire à d'importantes modifications des pratiques cynégétiques, notamment les chasses aux oiseaux migrateurs qui nous intéressent ici. La protection de l'avifaune, principe central de la directive Oiseaux, interdit l'exercice de la chasse en période de reproduction des oiseaux, et prohibe certaines techniques de chasse anciennes jugées « non-sélectives ». Parmi les 19 articles de cette directive, c'est le 7<sup>e</sup> qui, dans son 4<sup>e</sup> alinéa, soulève le plus de polémiques<sup>95</sup>. Très vite, l'interprétation controversée de cette directive va ouvrir de vifs débats entre chasseurs, associations de protection de la nature ou d'opposants à la chasse, la France et l'Europe, à propos des périodes et des techniques de chasse<sup>96</sup>. Ces différends se déclinent aussi bien sur les terrains politiques et juridiques (Darbon, 1997, Traïni, 2003b) que sur fond de controverses scientifiques entre les deux camps, par experts interposés (Lazarotti, 2000 : 27, Raison du Cleuziou, 2009 : 350). La décennie 1970 est aussi marquée par l'émergence d'un mouvement d'opinion défavorable à la chasse, et une concurrence accrue entre la chasse et les autres usages récréatifs de la nature (Chamboredon, 1982). Les instances cynégétiques, bénéficiant de solides appuis politiques grâce au système de co-

<sup>95</sup> « Les États-membres veillent en particulier à ce que les espèces auxquelles s'applique la législation de la chasse ne soient pas chassées pendant la période nidicole ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance [...]. Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, ils veillent en particulier à ce que les espèces [...] ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction et pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification. » (cité par Lazarotti, 2000 : 30).

<sup>96</sup> En particulier : avec quels indicateurs définir la période de reproduction ? Qu'est-ce qu'une technique de chasse « non sélective » ?

gestion de la chasse<sup>97</sup>, réagissent en opposant à ces « nouvelles » sensibilités la rhétorique traditionaliste, parfois retranscrite dans le droit français.

### *Des chasses anciennes instituées au nom de la « tradition »*

Dans ce contexte, la France a tenté de maintenir ces chasses anciennes pourtant en contradiction avec cette directive. Les deux pratiques étudiées, la chasse au gibier d'eau sur le bassin d'Arcachon et la chasse des grives à la glu dans les Calanques de Marseille (qui daterait de l'Antiquité) font partie des chasses légalisées par le droit français au nom de leur caractère traditionnel pour déroger à la directive européenne Oiseaux du 2 avril 1979. Pour donner un cadre légal à ces pratiques, la loi française du 30 décembre 1988 (article 55) les définit ainsi :

« Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées et de manière sélective, la chasse de certains oiseaux de passage en petites quantités, le ministre chargé de la chasse autorise, dans les conditions qu'il détermine, l'utilisation des modes et moyens de chasse consacrés par les usages traditionnels, dérogoires à ceux autorisés par le premier alinéa » (loi du 30 décembre 1988, article 55).

Cet argument traditionaliste sera rapidement utilisé sur la scène politique, avec la création du parti « Chasse, pêche, nature, tradition » en 1989. Malgré ses succès électoraux, il ne parvient guère à enrayer « la fin d'un monde » (Darbon, 1997) : ces pratiques de chasse anciennes s'épuisent partout en France, l'argument traditionaliste employé seul s'avère inefficace dans les controverses sociales et juridiques à propos de la chasse, où les experts scientifiques sont de plus en plus convoqués. De multiples contentieux juridiques (condamnation de la France par la Cour de justice européenne en 1994, puis par le Conseil d'État en 2001) ont conduit à la transcription progressive de la directive Oiseaux dans le droit français (Darbon, 1997, Traïni, 2003b). Les querelles d'interprétation sont légion, mais les représentants des chasseurs sont amenés à composer avec des référentiels écologiques traduits en lois et directives européennes. Sous l'égide des instances européennes, ils ratifient successivement la « Charte

<sup>97</sup> De nombreux travaux l'attestent, et d'une certaine façon, le rapport parlementaire de Scherrer le réaffirme : « Encore aujourd'hui, de très nombreux élus sont chasseurs, et se regroupent au sein d'intergroupes chasse où l'étiquette politique compte moins que la passion partagée. Celui de l'Assemblée regroupait, dans la précédente législature, 138 députés. Le Parlement européen a un intergroupe de la chasse, de la pêche et des sports de plein air. » (Scherrer, 2002).

européenne de la chasse et de la biodiversité<sup>98</sup> » (2007), et le « guide interprétatif pour une chasse durable dans le cadre de la directive Oiseaux » (2008), deux documents insistant sur l'impératif écologique pour légitimer la chasse durable, qui ne doit pas mettre en péril la biodiversité et les aspirations des générations futures (Ginelli, 2012a : 44).

### ***Une écologisation en tensions (années 1990 à 2005)***

Jusque dans les années 1990, la chasse-gestion, qui s'étend géographiquement en même temps qu'augmentent les effectifs de grand gibier, cohabite donc parfois sur un même territoire, avec des chasses aux oiseaux migrateurs peu régulées et défendues au nom de la tradition, y compris par le droit français. Les tentatives pour étendre la logique gestionnaire à tous les modes de chasse sont peu nombreuses et se limitent généralement à des opérations de dénombrements. Les associations cynégétiques militant pour une écologisation de la pratique sont rares et se heurtent à l'opposition des instances cynégétiques officielles. À cet égard, la trajectoire de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (ANCER) est instructive. Créée en 1989, la même année que le mouvement Chasse-Pêche-Nature et Traditions (CPNT) afin de lutter « contre les dérives du monde de la chasse », elle se donne pour objectif de dépasser les conflits récurrents entre chasseurs et associations de protection de l'environnement (Ginelli, 2012a). En dépit d'un nombre d'adhérents très faible (500 environ), cette association bénéficie d'une audience nationale fondée sur son expertise environnementale et juridique, qui lui permet de participer fortement à l'élaboration de la loi sur la chasse du 26 juillet 2000 qui, selon les vœux de son rapporteur devait promouvoir une chasse « responsable et apaisée » (Patriat, 2000). Cette loi est la première à prendre acte du primat en la matière du droit européen sur les lois nationales, et elle conduit à redéfinir le référentiel de la chasse, transcrit dans l'article L-420-1 du Code de l'environnement, en fonction d'objectifs écologiques et de durabilité :

« La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Le principe de prélèvement raisonnable sur les ressources naturelles renouvelables s'impose aux activités

<sup>98</sup> Cette charte, élaborée par le Comité permanent de la Convention de Berne, est présentée comme l'aboutissement d'un travail commun initié en 2005 entre la Fédération des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'Union européenne (FACE), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), et Birdlife international, à laquelle est affiliée la Ligue de protection des oiseaux (LPO), pour la France.

d'usage et d'exploitation de ces ressources. En contrepartie de ces prélèvements raisonnés sur les espèces dont la chasse est autorisée, les chasseurs doivent contribuer à la gestion équilibrée des écosystèmes. La chasse s'exerce dans des conditions compatibles avec les usages non appropriatifs de la nature, dans le respect du droit de propriété. » (cité par Baticle, 2007 : 98).

Ce nouveau référentiel implique de se détacher de la perspective cynégétique : on passe d'une gestion centrée sur les espèces chassables à une gestion écologique de la nature dans son ensemble. Cette évolution vient consacrer – de façon certes heurtée et régionalement contrastée – de nouvelles normes jusqu'ici minoritaires dans les milieux cynégétiques, qui relèvent de l'éthique écocentrique que Larrère (2004) identifiait comme la seule capable de concilier chasse et protection<sup>99</sup>. Fait nouveau, des acteurs influents du monde cynégétique, comme Havet<sup>100</sup> et Scherrer<sup>101</sup>, l'encouragent. Comment comprendre l'institutionnalisation si rapide du développement durable, dans un contexte assez consensuel, quelques années seulement après les conflits répétés entre chasseurs et associations naturalistes, encore exacerbés par l'entrée en politique d'une partie des responsables cynégétiques nationaux via le parti « Chasse, Pêche, Nature, et Traditions » ? Notre hypothèse est la suivante : le succès institutionnel de la chasse durable s'appuie sur l'écologisation progressive et heurtée de la chasse française depuis les années 1990, mais l'analyse de son contenu montre que cette notion est davantage une reformulation qu'un approfondissement de l'écologisation de la chasse. La chasse durable tire son succès de sa capacité à remobiliser des rhétoriques préexistantes chez les dirigeants cynégétiques (valeur économique, morale, et sociale de la

<sup>99</sup> Selon cette éthique, il s'agit de prendre en considération la pérennité des espèces (chassables ou non) et les milieux qui leur sont associés sans toutefois accorder une valeur intrinsèque aux individus de chaque espèce, contrairement à ce que proposent les thèses biocentriques, incompatibles avec l'exercice de la chasse.

<sup>100</sup> Paul Havet est l'auteur d'essais sur la chasse. Il a contribué à l'évolution du cadre législatif et réglementaire de la chasse en participant à deux initiatives parlementaires et à la réflexion du Conseil économique, social et environnemental sur la réinvention de la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Il a participé à la rédaction de deux rapports relatifs à la chasse, celui du député François Patriat (2000), rapporteur de la loi sur la chasse de juillet 2000, et celui de Victor Scherrer pour le compte du Conseil économique et social (Scherrer, 2002).

<sup>101</sup> Victor Scherrer, auteur de plusieurs rapports et ouvrage sur la « chasse durable » fut membre du Conseil économique et social et environnemental à partir de 1994, où il a présidé un intergroupe de réflexion et de mise en œuvre pour la chasse. Il est également administrateur à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Membre de l'Institut Thomas More, un « think tank » à vocation européenne, dont il préside le comité français, il fut aussi vice-président du MEDEF.

chasse). On les retrouve aisément dans les « piliers » économique et social de la chasse durable qui sont articulés avec l'impératif écologique, que rappelle le pilier éponyme.

### ***Depuis 2002 : la « chasse durable » promue par les dirigeants cynégétiques***

#### *Une stratégie défensive ?*

On peut penser qu'en se saisissant de la thématique du développement durable, le monde cynégétique tente de désamorcer la critique sociale vis-à-vis de sa pratique, de « prendre tout le monde à contre-pied », comme l'explique Havet (2007 : 110). Sans nier cette perspective stratégique il convient de se pencher sur le contenu précis donné à cette notion de « durabilité », potentiellement polysémique. En effet, nous faisons l'hypothèse que l'appropriation du développement durable par les milieux cynégétiques n'est pas sans conséquences. Elle pourrait s'assortir de changements normatifs importants repérables dans le droit (lorsqu'elle devient référentiel d'action publique), mais aussi dans les discours et les pratiques dits « ordinaires ».

#### *La chasse durable : une entreprise de refondation en passe de réussir ?*

Les tentatives pour définir précisément la notion de chasse durable sont récentes (de 2002 à nos jours) et remarquablement convergentes dans leurs contenus. Un point commun retient particulièrement l'attention : ces productions se caractérisent par des options assez précises et fortement affirmées, notamment en matière de respect de la directive européenne « Oiseaux », longtemps contestée. Outre cet aspect important, la chasse durable permet aux représentants cynégétiques de convoquer à nouveau, en les synthétisant, des rhétoriques antérieures, ce que ne permettait pas le référentiel de la chasse écologique, qu'ils contestaient (Ginelli, 2012). Précisons notre propos. Le poids économique de la chasse et sa contribution à la vitalité économique des territoires ruraux sont convoqués pour constituer le pilier économique de la chasse durable. Quant à la dimension sociale de la chasse durable, elle est développée dans deux directions : la nécessaire moralisation de la chasse d'une part, et son utilité sociale, d'autre part. La première direction plaide fortement en faveur d'une compétence et d'une morale irréprochables des chasseurs. Forts d'une éthique conforme aux « attentes de la société », ils pourraient être investis en retour d'une mission moralisatrice :

« C'est peut-être la fonction nouvelle de la chasse d'être la boussole, la butte-témoin qui rappelle les aspérités du réel. La chasse peut prendre tout le monde à contre-pied si elle se construit une triple aventure : écologique (s'immerger dans la nature), éthique (donner la mort dans une société qui évacue la violence du vivant et entretient par là même la confusion dans la hiérarchie homme/animal), et civique (chasser sur le territoire de l'autre

exige pour tous une reconnaissance mutuelle en actes et non en paroles en un temps où l'on veut privatiser le monde et être partout chez soi sur la terre). » (Havet, 2007 : 110)

Trente ans plus tôt, ces velléités éthiques et morales étaient déjà repérables chez les dirigeants cynégétiques, à la recherche d'un positionnement en réponse aux critiques sociales croissantes :

« La dévalorisation médiatique des chasseurs a créé la nécessité de justifier un ordinaire que l'évidence sociale ne suffit plus à légitimer [...]. En outre, les responsables associatifs partant du constat que "certains chasseurs sont les premiers ennemis de la chasse" vont entreprendre de discipliner les comportements des chasseurs [...]. Cette police des conduites doit effacer toutes les attitudes qui pourraient confirmer chez les touristes [et les autres usagers de la nature] l'image médiatique du chasseur "populaire" : violent, viandard, alcoolique et en tenue paramilitaire. Le chasseur doit, pour être un "bon chasseur", avoir ces attributs : souriant, élégant, poli, écologiste et partageur. » (Raison du Cleuziou, 2009 : 349)

Le pilier social (ou socioculturel) de la chasse durable permet également de présenter la chasse comme « socialement utile », source de « vitalité économique et sociale » pour certains territoires, et qui contribuerait « de plus en plus à garantir la viabilité des modes de valorisation agricole ou sylvicole du territoire » (Bodin, 2008). De façon générale, le rôle des chasseurs dans la gestion des espaces et de la faune sauvage (plantations de haies, jachères, faune sauvage, maintien de zones humides) est réaffirmé et, en dernière analyse, ceux-ci rendraient un service à la collectivité en assurant une mission « d'intérêt général » (Scherrer, 2002). Enfin, l'utilité sociale de la chasse se concrétiserait par sa contribution à la vitalité sociale de territoires ruraux, et au « brassage social » qu'elle permettrait entre différentes catégories sociales<sup>102</sup>, voire entre urbains et ruraux (Bodin, 2008).

En somme, la notion de chasse durable semble donc constituer une confirmation plutôt qu'un approfondissement de l'écologisation conflictuelle de la chasse amorcée dans les années 1990-2000, essentiellement par la transcription conflictuelle des directives européennes Oiseaux et Habitats. La promotion de la « chasse durable » par les instances cynégétiques hexagonales se double d'ailleurs d'un retour à une forme de cogestion plus classique de la chasse française, autrement dit « le retour à un lobbying politique plus feutré que les arènes électorales », explique Baticle (2007 : 100), faisant allusion à l'engagement d'une partie des

<sup>102</sup> Pour une critique nuancée de l'idée d'abolition des hiérarchies sociales souvent avancée dans les milieux cynégétiques, voir par exemple Pinçon et Pinçon-Charlot (1993).

représentants des chasseurs dans le parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions. Plusieurs fédérations départementales des chasseurs, dont celle de la Gironde présidée par un ancien élu CPNT, tentent de préciser la notion (illustration n°11) et ont choisi depuis le printemps 2011 de s'associer à la « semaine du développement durable » en réalisant des actions de nettoyage des espaces naturels (ramassage de déchets, nettoyage de sentiers... (illustration n°10).



Illustration 10 : Affiche de l'opération « Forêt propre » à l'occasion de la semaine du développement durable. Andernos-les-Bains (33), printemps 2011.

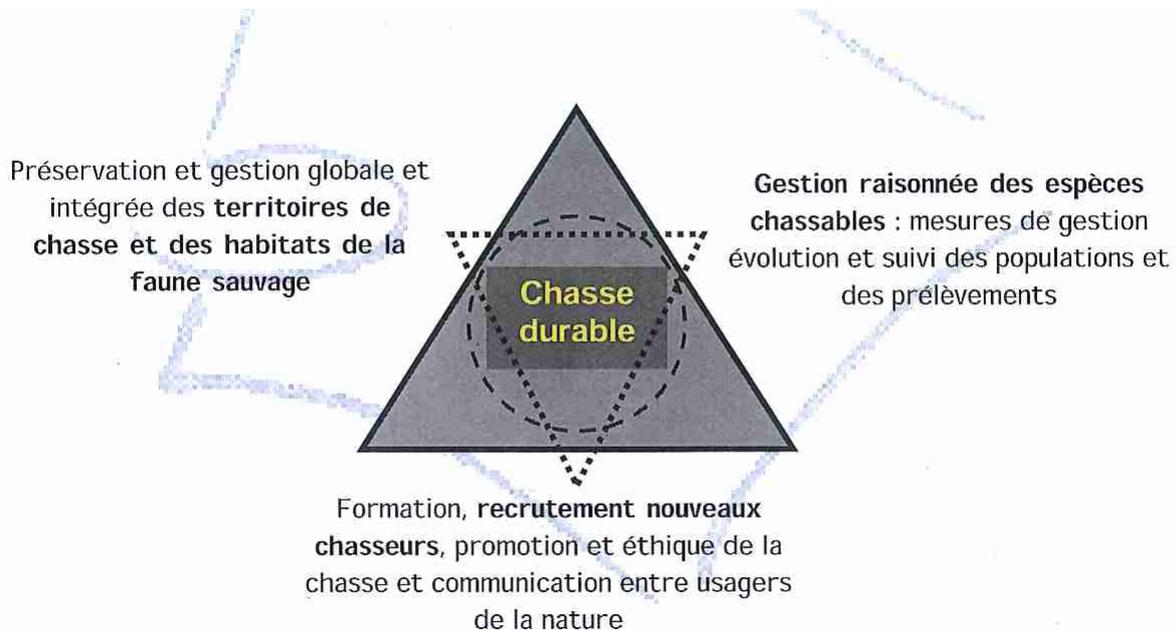


Illustration 11 : La fédération des chasseurs de la Gironde, de la contestation à la promotion de la chasse durable. (source : SDGC 2007-2013, p. 2)

Par rapport à l'écologisation de la chasse impulsée par ces deux directives, la véritable plus-value de la « chasse durable », son appropriation bien plus rapide par les dirigeants cynégétiques engagés dans le parti Chasse, Pêche, Nature et Traditions provient, semble-t-il, de la combinaison opérée avec des préoccupations anciennes des responsables cynégétiques (moralisation des chasseurs et utilité sociale de la pratique). Mais qu'en est-il de ce succès institutionnel auprès des chasseurs ? Sur nos terrains, la notion est peu connue des chasseurs. Seuls Max et Florian, en contact régulier avec la fédération des chasseurs de la Gironde, se sont risqués à donner leur sentiment à ce sujet, après que nous les ayons sollicités explicitement :

« La chasse durable c'est... — je pense ! — on dit chasse durable parce qu'on aimerait pouvoir continuer à chasser (...). Je pense que c'est dans cet esprit-là, c'est-à-dire que les chasseurs et les écologistes, il va falloir qu'on fasse des concessions pour trouver un terrain d'entente. Il faut faire des efforts, parce qu'on s'est imposé un PMA [Prélèvement maximum autorisé], c'est les chasseurs eux-mêmes qui essaient de s'autogérer, et qui essaient de trouver des solutions justement pour avoir une chasse apaisée. (...) Mais ça va être difficile, je pense parce que justement on a affaire à des gens qui sont pas tolérants, malheureusement. » (Florian, 50 ans, chasseur de gibier d'eau)

*Enquêteur : pour concrétiser la chasse durable, par exemple, il y a : « créer une charte éthique du chasseur, sensibiliser sur la communication avec les autres usagers ». Vous avez eu connaissance de ça ?*

« Non, ni de près ni de loin. Mais c'est vrai qu'on est obligé d'en passer par là. Le problème de la chasse aujourd'hui, c'est qu'on a pas su se défendre ni se faire valoir vis-à-vis de l'opinion publique assez tôt. (...) Ce qui fait mal, c'est l'opinion publique. (...) De toute façon, il faut leur présenter les choses telles qu'elles sont, pas les exemples de viandards, ou des actes de chasse qui sont dégradants pour les autres. C'est ça qui fait mal à la chasse aujourd'hui, c'est pas les chasses traditionnelles telles qu'elles sont pratiquées ici. Des vraies chasses, avec de vrais chasseurs ! » (Max, 55 ans, chasseur de gibier d'eau)

La durabilité apparaît donc comme une figure imposée pour les responsables cynégétiques et quelques chasseurs proches de ces réseaux. Mais qu'en est-il, sur nos terrains d'étude, des chasseurs plus éloignés de ces cercles ? L'évolution des référentiels de la chasse, impulsée par des changements importants dans les sphères institutionnelles, politiques et juridiques, se retrouve-t-elle ou non dans l'expérience que les chasseurs font du bassin d'Arcachon et des Calanques de Marseille, deux environnements socio-naturels également fréquentés par d'autres usagers récréatifs ? Pour le savoir, il est nécessaire de saisir celle-ci en la contextualisant au-delà des situations d'interactions ou de coprésence observables.

## **2. Constance des idéaux, changement des normes et des techniques. Chasser des oiseaux migrateurs en cabane sur le bassin d’Arcachon et dans les Calanques**

### *Du côté de l’affiliation. La « gloire de mon père » et les réjouissances du passé*

Les 23 chasseurs d’oiseaux migrateurs rencontrés (13 sur le bassin d’Arcachon et 10 dans le massif des Calanques) sont prompts à souligner les continuités plutôt que les transformations de leur « passion » transmise par un père, un oncle, quelquefois des amis d’enfance. Le terme de « passion » est choisi à dessein par ces chasseurs - comme par d’autres usagers de la nature, nous le verrons bientôt (chapitre 6) pour qualifier leur loisir de prédilection. L’importance de la transmission familiale, la focalisation sur un objet que ces passionnés transforment en « sujet partenaire », le sentiment de liberté démiurgique qu’ils en retirent sont quelques-unes des caractéristiques des « passions » (Bromberger, 1998b), éclairantes pour comprendre les définitions subjectives que ces personnes donnent de leur usage. Roux et *al.* (2009 : 372) ajoutent qu’à la différence des émotions, les passions s’inscrivent nécessairement dans le temps long pour se développer, et, surtout, placent l’individu dans des « collectivités de passionnés et de contre-passionnés ». Généralement, ces passions emplissent la vie de leurs adeptes durant le temps libre et celui des congés, mais elles les conduisent à des choix plus radicaux, tels ceux de Jules (38 ans, jardinier paysagiste, célibataire) qui se dit chasseur « depuis sa naissance » et déclare avoir « établi [sa] vie en fonction de la chasse ». Les adeptes de Diane naturalisent volontiers leur goût pour la chasse par le recours à des métaphores biologiques. Il s’agirait d’un « virus », « atavisme familial », que l’on a « dans le sang », ou « dans les gènes » :

« C’est inné chez moi. Dès que j’ai pu trotter, j’ai essayé d’attraper avec un lance-pierre, un arc, des flèches qu’on faisait... J’ai toujours eu ça dans le sang, alors que mon père chassait pas. » (Barnabé, 72 ans, chasseur à la glu, viticulteur retraité)

« Moi, je suis devenu chasseur de gibier d’eau parce que je travaille dans les huîtres, je suis ostréiculteur... c’est venu avec le métier. J’ai commencé mon apprentissage à Andernos et à côté de moi, c’étaient des passionnés de gibier d’eau. Ils m’ont amené une fois et voilà quoi, je suis tombé dedans ! » (José, 33 ans, ouvrier ostréicole)

L’apprentissage de ces modes de chasse spécifiques à l’âge adulte est moins fréquent : quatre enquêtés qui étaient déjà chasseurs ont été initiés entre 20 à 35 ans, et un autre le fut au moment de sa retraite. Ce cas de figure ne change rien à l’affaire, tous mettent l’accent sur la transmission des savoirs anciens dont il faut s’enquérir pour devenir un « bon » chasseur.

Acquérir ce que Larrère (2002) nomme des « regards initiés » sur la nature, fréquents chez les chasseurs et autres gens du lieu, suppose un apprentissage au long cours par la fréquentation répétée des mêmes endroits, le marais par exemple pour les chasseurs de gibier d'eau (Raison du Cleuziou, 2009 : 343). L'assiduité au marais est une vertu du « vrai » chasseur de canard : « Moi je suis pas un vrai sauvaginier. J'ai un pote, il fait 3 nuits par semaine au marais toute l'année. » (Félix, 40 ans, employé du secteur public). Lors d'une observation, Giacomo, policier marseillais initié sur le tard à la chasse à la glu, explique qu'il s'inspire beaucoup de Brice (62 ans, ouvrier retraité) qui, dit-il, est un « postier réputé », qui « connaît la colline ». Cette expression locale récurrente désigne des aptitudes précises telles que savoir disposer les appelants au mieux pour attirer les oiseaux, et connaître leurs couloirs de migration : « si l'ancien avait installé son poste là, c'est qu'il devait être bon », explique-t-il encore.

### ***Un idéal de chasses entre égaux pour se délasser du quotidien***

Surtout pratiquées par des hommes issus des catégories sociales modestes (ouvriers, employés) habitant des espaces ruraux et périurbain des régions industrielles (Baticle, 2007, Mischi, 2008, Raison du Cleuziou, 2009), ces chasses-là se prêtent bien au déploiement de l'imaginaire cynégétique « qui depuis l'Antiquité valorise l'homme intelligent, astucieux, adroit, courageux, endurant qui grâce au rapport intime qu'il entretient avec la nature obtient d'elle des ressources que la plupart des humains ne se procurent qu'en aliénant leur liberté dans le travail » (Picon, 1991 : 90). L'ancrage local de ces chasses, encore très marqué dans les années 1980, a amené Bozon et Chamboredon à forger le concept d'autochtonie où cette pratique pouvait être analysée comme « une relation particulière au terroir villageois comme compensation à la dépaysement » (Bozon et Chamboredon, 1980 : 73). Il y a peu, Baticle (2012) relevait encore que la chasse au gibier migrateur permettait aux hommes de condition modeste d'avoir le sentiment d'être « de quelque part », et d'« échapper au marché » par leur présence quasi-quotidienne en baie de Somme. Ces chasses anciennes, qu'elles soient individuelles ou exercées dans des espaces sociaux relativement homogènes et électifs (groupes d'hommes locaux) correspondent à la mise en retrait vis-à-vis des ordres sociaux du quotidien (contraintes attachées aux rôles domestiques, professionnels) : « Je n'ai jamais pratiqué le poste, c'est une vie à part ! », explique un chasseur marseillais. Ainsi, lorsqu'ils ne sont pas retraités, les chasseurs à la glu prennent deux à trois semaines de congés pour se consacrer à leur chasse de prédilection, et doivent prendre soin de leur élevage d'appelants tout au long de l'année. C'est le cas également des chasseurs arcachonnais qui, durant l'automne et l'hiver, quittent régulièrement leurs foyers en soirée pour s'adonner à la

chasse du gibier d'eau, qui se pratique de nuit. Même si l'hypothèse d'une séparation totale d'avec les mondes sociaux du quotidien ne résiste guère à l'examen, beaucoup de chasseurs veulent préserver leurs espaces ludiques et idéalisés des contraintes comme des relations marchandes et inégalitaires qui caractérisent ce quotidien :

« Je suis chasseur depuis la naissance. Je suis issu d'une famille plus ou moins d'immigrés italiens, qui sont arrivés pour travailler notamment dans les coupes de bois, ensuite ils ont travaillé en cimenterie, mais enfin ce sont des gens qui sont restés au contact de la nature depuis toujours. Au début c'est parce que ça les faisait vivre, et puis après ça a été, comment dirais-je ? Le seul endroit où ils pouvaient "se changer un peu les idées". Ils avaient une passion à la chasse débordante, on va dire ! Et moi j'ai été élevé dans ce milieu. » (Jules, 38 ans, chasseur à la glu, jardinier-paysagiste)

*« Enquêteur : et ça coûte cher la concession pour une tonne de chasse ? C'est variable peut-être en fonction de l'installation ?*

Non, elles sont toutes au même prix [265€ par saison]. Non, ce serait difficile à définir. Et après, on en reviendrait toujours à une question d'argent. C'est celui qui a le plus d'argent qui va avoir le meilleur endroit ? Non, c'est pas le but, là. (...) Y'a qu'à prendre 10 mecs qui ont un peu les moyens, et ils vont se prendre tout le Bassin ? Non, ça peut pas marcher. (...) Ça existe ailleurs, pour les cols dans les Pyrénées, pour... mais ici ça ne peut pas marcher, parce que la grande majorité des chasseurs sont du coin, des villages autour. Des gens comme moi, qui n'ont pas les moyens, qui ne sont pas fortunés. » (Jacques, 72 ans, chasseur de gibier d'eau, responsable de l'association de chasse maritime)

On le voit, des règles du jeu sont fixées pour pérenniser ce que nous sommes tentés d'appeler un idéal de juste compétition entre égaux, proche de l'idéal sportif, qui permet lui aussi de mettre à distance les mondes sociaux du quotidien (cf. chapitre 2). Pour Griffet (Griffet, 1997) et Parlebas (2002 : 336), l'égalisation des chances entre les protagonistes est caractéristique de la sportivisation par rapport aux formes antérieures de jeux, où les statuts des adversaires et les chances de victoire pouvaient être explicitement définis comme inégaux par les règles du jeu. Dans les chasses aux oiseaux au contraire, les nemrods jouent, en principe, à armes égales, et les inégalités de performance sont acceptées par les pairs lorsqu'elles peuvent être attribuées au talent d'un « grand chasseur ». Celui-ci consiste à faire la preuve, auprès des autres chasseurs, de sa capacité à maîtriser l'environnement en mobilisant des connaissances mises au service du jeu cynégétique, ici attirer des oiseaux à un endroit précis :

« La technique du gluau, c'est quelque chose qui est particulier. Vous êtes obligés de vous mettre en osmose avec le milieu, avec l'oiseau, c'est-à-dire qu'il faut anticiper les endroits où les oiseaux vont pouvoir se poser, donc vous êtes systématiquement en train de modifier votre technique. Alors quand ça marche, vous êtes le roi ! » (Jules, 38 ans, jardinier-paysagiste)

« Le vrai chasseur de tonne, il ne tire pas les canards au vol. Le fin du fin, c'est de les faire poser ! On élève des appelants, on les sélectionne, puis on les dispose sur le plan d'eau, du mieux qu'on croit, ou que l'on peut, ou que l'on sait, pour que les autres viennent et soient trompés, et qu'ils se posent. Déjà, le fait de les avoir fait poser... Alors bien sûr on peut dire : eh bien alors, ne les tirez pas ! Bien sûr... Mais enfin, la chasse, c'est quand même ça, il faut prélever. » (Jacques, 72 ans, ostréiculteur retraité)

Certains chasseurs combinent la transmission des savoirs et l'ancrage local de la chasse en reprenant la rhétorique traditionaliste, largement présente chez les porte-parole des chasseurs, mais d'invention tout à fait récente (Dalla Bernardina, 1989, Traini, 2004). Jules et Pierre rappellent ainsi que la chasse « populaire » du sud de la France est un acquis de la Révolution française :

« En France, il faut assumer on a une chasse populaire depuis 1789, ça a été les premiers acquis de la Révolution Française, et moi je l'assume pleinement la chasse elle est faite pour tous ! Et bon la chasse, je pense que c'est le premier acte social qu'a connu l'humanité ! Se regrouper pour chasser, je pense que c'est peut-être ce qui a fait l'homme ! » (Pierre, 50 ans, plombier, militant syndical et président de société de chasse)

« J'ai eu l'occasion de chasser, j'ai été invité plusieurs fois à chasser en Alsace, par exemple c'est une autre culture. C'est un endroit où la chasse est totalement différente d'ici. C'est quand même une culture de chasse noble. Il y a que les riches qui peuvent chasser, les gens du peuple comme nous, on n'a pas le droit. » (Jules, 38 ans, chasseur à la glu, jardinier-paysagiste)

Les associations locales de défense de ces usages, connues des chasseurs, se placent totalement dans ce registre. Par exemple, le groupement régional des chasseurs traditionnels de Provence-Côte d'Azur précise que la chasse « traditionnelle » au poste à grives autour de Marseille et en Provence existe depuis l'Antiquité. La technique de chasse à la glu, importée dès cette époque par les Grecs, puis par les Romains, permettait de capturer les oiseaux à des fins culinaires <sup>103</sup>. Lorsqu'elle est systématisée, la qualification de ces chasses anciennes en tant que traditions locales est une « prise », au sens pragmatique du terme, qui tend à occulter leurs transformations matérielles et sociales. Certes, de nombreux changements techniques et normatifs, motivés par leur objectif de performance respectueuse du jeu cynégétique, émaillent les propos des chasseurs : évolution des matériaux de construction des cabanes, hybridation d'espèces pour les appelants, recours à des glus manufacturées, mécanisation

<sup>103</sup> Source : Groupement régional des chasseurs traditionnels de PACA, « La chasse traditionnelle au poste à grives autour de Marseille », 2 p.

controversée de l'entretien des lacs de tonne. Mais dans le même temps, et avant toute chose, ils évaluent leur passion à l'aune de la tradition. Cette prise traditionaliste influence le jugement sur leurs propres pratiques, et tend à leur faire minimiser leurs tâtonnements et expérimentations, pourtant fréquents, et à juger négativement les changements techniques et les innovations technologiques (forums et sites internet, téléphones mobiles par exemple). Il faut donc nous distancier ici du discours des acteurs pour éviter l'écueil de la « naturalisation » de ces chasses anciennes, dont les conditions d'exercice ont beaucoup changé depuis les années 1970.

### ***Des chasseurs moins souvent ruraux et rarement agriculteurs***

L'urbanisation relative des chasseurs a été relevée pour la France dès la fin des années 1970 (Darbon, 1997). La Gironde ne dément pas cette tendance (Menault, 1994), et selon les statistiques de la fédération départementale des chasseurs, elle est même particulièrement marquée sur les communes du bassin d'Arcachon<sup>104</sup>. Consciente de cette tendance générale, la fédération départementale a d'ailleurs tenté, dans une campagne récente diffusée dans la communauté urbaine de Bordeaux, de recruter dans ses rangs des citoyens en associant la chasse à une « action sur la Nature », ici curieusement représentée de façon très bucolique (présence d'abeilles et de coccinelles, de fleurs), très éloignée de l'image d'une nature cynégétique giboyeuse et peuplée de chasseurs, ou même d'une campagne agricole cultivée par des hommes.

<sup>104</sup> Dans le contexte politique tendu de la création du Parc national des Calanques, nous n'avons pas eu accès aux données équivalentes pour les Bouches-du-Rhône.



Illustration 12 : Les chasseurs, des urbains comme les autres ? Campagne de promotion pour la chasse en Gironde. Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, printemps 2011.

En moyenne, de 2005 à 2010, 31 % des chasseurs des onze sociétés de chasse locales (Audenge, Arcachon, Gujan-Mestras, Lanton, Lège-Cap-Ferret, Andernos, Arès, Biganos, La Teste, Le Teich, Mios) résidaient en dehors de leur commune de chasse, et parmi eux, 70 % résidaient dans la communauté urbaine de Bordeaux (Auly et Veiga, 2010 : 213). Parmi les chasseurs arcachonnais rencontrés, les ordres de grandeur sont similaires : 7 sur 16 ne chassent pas sur leur commune de résidence, située pour cinq d'entre eux hors du bassin d'Arcachon. De la même manière que l'activité cynégétique terrestre, issue du droit d'usage ancestral accordé aux paysans (Corvol, 2010) est devenue à partir des années 1960 un loisir largement dissocié du métier et des intérêts agricoles (Vourc'h et Pelosse, 1985 : 110-117), les liens entre chasse au gibier d'eau et ostréiculture se distendent en même temps que leurs publics se différencient. À titre d'exemple, parmi les 16 chasseurs de gibier d'eau, seulement quatre sont ostréiculteurs, dont deux retraités.

Chez les dix chasseurs à la glu rencontrés dans les Bouches-du-Rhône, l'ancrage local des chasseurs est plus marqué – un seul ne chasse pas sur sa commune de résidence – mais les liens avec le secteur agricole ne sont pas plus étroits : deux enquêtés sur dix sont agriculteurs. L'un d'eux présente trois attributs rarement associés : être une femme, agricultrice et chasser les grives à la glu, mais ses pairs sont en majorité retraités (7 sur 10) anciennement employés ou ouvriers du secteur industriel, plus rarement chefs d'entreprise (viticulteur, restaurateur). Bien sûr, ces données qualitatives n'ont pas de valeur statistique. Relevons tout de même leur convergence avec les enquêtes quantitatives qui montrent que les chasseurs, en particulier ceux qui pratiquent la chasse aux oiseaux migrateurs (Baticle, 2012, Mischi, 2012), sont

d'abord membres de catégories sociales modestes, et quelquefois moyennes (agriculteurs aisés, par exemple).

Au fur et à mesure que l'origine géographique des chasseurs se diversifie, les liens avec l'autochtonie et le monde agricole ou ostréicole se distendent, et les conditions d'exercice de cet usage ancien se transforment considérablement. Parallèlement, les attentes des chasseurs de gibier d'eau, habitant moins souvent en milieu rural, se rapprochent de celles formulées en termes de « besoin de nature » assouvi durant un temps spécifique (les week-ends ou les congés) et clairement dissociées du temps et des espaces contraints du quotidien et des modes de vie urbains :

*« Je prends autant de plaisir avec mes jumelles à regarder les canards là devant... C'est ça que beaucoup de gens ne veulent pas comprendre. Pour eux la chasse, c'est tuer... Non, c'est pas que ça. C'est déjà le fait d'être dans la nature. (...) C'est vrai qu'on en a besoin. Y'a des moments, moi je peux pas partir d'ici, quand je viens faire mes "mattes"<sup>105</sup> en plein été... »  
(Max, 55 ans, contremaître retraité, habite dans la banlieue de Bordeaux)*

Développons quelque peu le cas des ostréiculteurs-chasseurs de gibier d'eau arcachonnais qui font encore exception à cette logique dominante, pour prendre la mesure des transformations significatives survenues depuis les années 1970-1980. En France, le nombre d'actifs du secteur primaire a considérablement diminué depuis les années 1950. Selon l'INSEE, ce secteur représente 3 % des actifs en 2009, et très peu de métiers nécessitent de mobiliser au quotidien des savoirs pratiques sur la nature. Pour la grande majorité d'entre nous, le contact avec les éléments naturels résulte d'une démarche volontaire, et s'opère à des moments et dans des lieux nettement distincts de ceux du travail (congés, week-ends, retraite). À l'inverse, ces ostréiculteurs, parfois nommés localement « paysans de la mer » peuvent, par la chasse au gibier d'eau, prolonger le contact avec un milieu qu'il s'agit de maîtriser comme dans leur métier. L'ostréiculteur installe et entretient des parcs à huîtres, manipule régulièrement des coquillages mis en culture en milieu marin. Tout au long de l'année, le chasseur de gibier d'eau intervient sur des espaces soumis à l'influence des marées et élève

<sup>105</sup> Les mattes sont des « briques » d'argile réalisées à l'aide d'une pelle sur des espaces généralement proches des installations de chasse, et choisis par le chasseur pour la qualité de leur argile. Une fois ces mattes réalisées, leur transport s'effectue souvent par bateau et nécessite alors le concours d'une « plate » ostréicole, embarcation à fond plat adaptée à la navigation sur le Bassin d'Arcachon.

des canards sauvages utilisés comme appelants vivants au moment de la chasse. Dans les deux cas, la reconnaissance par les pairs repose largement sur la capacité à démontrer son « sens marin » et sa capacité à maîtriser le vivant :

*« C'est le plaisir d'être là, dans mon coin [...]. Vivre sur l'eau, toujours sur l'eau ! C'est ça, j'ai travaillé sur l'eau, j'ai chassé au pédalo aussi [...]. Pour la chasse au pédalo, il faut être chasseur, il faut aimer les canards, les approcher, les voir de près, et les voir vivre. Et puis il faut être un peu "marin". Pas marin dans le sens professionnel mais dans le sens où il faut avoir le sens de l'eau, des vagues, du courant... du vent. » (Jacques, 72 ans, ostréiculteur retraité)*

La chasse au gibier d'eau est pour eux une activité qui se glisse encore dans les interstices de temps laissé libre par leur métier. Pourtant, le lien local, historiquement avéré, entre chasseurs de gibier d'eau et ostréiculteurs s'amenuise. À dire d'acteurs, de nombreux ostréiculteurs seraient encore chasseurs de gibier d'eau, mais sur l'espace protégé qui nous intéresse, ils ne représentent plus qu'un quart des effectifs cynégétiques. Leur influence dépasse encore leur nombre, parce qu'ils restent les détenteurs privilégiés de ressources matérielles utiles aux autres chasseurs (utilisation de leurs bateaux pour l'entretien des lacs de tonne), et en bonne place au sein des associations cynégétiques : l'un d'eux, figure locale, a des responsabilités au sein de l'association de chasse au gibier d'eau que préside un enseignant retraité. Finalement, les ostréiculteurs-chasseurs de gibier d'eau sont pour beaucoup de chasseurs, les médiateurs incontournables d'un rapport à la localité qui devient plus ténu. L'ancrage local indispensable pour l'accès aux territoires de chasse, l'apprentissage puis l'exercice des chasses dites « traditionnelles », devient de plus en plus problématique pour ces chasseurs de gibier d'eau. Contrairement aux années 1970, la chasse n'est plus le vecteur privilégié pour les hommes d'origine rurale ou agricole, d'expression de son appartenance légitime à la société locale. Les mutations importantes des espaces ruraux conjuguées au développement de nouvelles pratiques de loisir en ces lieux conduisent à une « démonétisation du "symbolisme d'autochtonie" procuré par cette activité masculine dont les effectifs diminuent, vieillissent et se prolétarisent » (Mischi, 2012 : 159). C'est ce qu'expriment très concrètement plusieurs enquêtés. Moins familiers du monde ostréicole et de ses cercles d'interconnaissance, les plus jeunes seraient ignorants de la « culture de la chasse à la tonne », ce labeur qui prolongeait autrefois le métier ostréicole :

*« C'est un problème de formation, moi je l'analyse comme ça. C'est à dire que le jeune autrefois, ben il chassait avec son père, avec son grand-père donc la formation elle se faisait dès le plus jeune âge. Il savait où prendre les mattes, comment les poser, il savait comment tenir son lac. Aujourd'hui on voit arriver des jeunes extérieurs au milieu, ici, qui ne sont pas forcément issus du milieu, du milieu de la chasse et du milieu ostréicole, et qui*

voilà vont vouloir prendre un lac de tonne et se dire c'est tout beau, tout rose, non ! C'est un entretien je dirai quasi-quotidien, il faut avoir le matériel, il faut avoir le chaland mais il faut avoir les connaissances aussi. » (David, 42 ans, chasseur de gibier d'eau et responsable cynégétique sur le bassin d'Arcachon)

### *Des cabanes et des modes de chasse davantage réglementés*

Pour la capture des grives à la glu comme pour la chasse au gibier d'eau, l'appropriation cynégétique des lieux est matérialisée par la présence de cabanes, appelées « postes » dans les Calanques, et « tonne » ou « gabion » sur le bassin d'Arcachon. Tantôt abris éphémères ou bien bâties en briques depuis des décennies dans les Calanques, les cabanes de chasse deviennent sur le bassin d'Arcachon de petites maisons flottantes, qui doivent être parfaitement étanches et robustes pour résister aux fréquentes tempêtes hivernales (illustration 13). Les tonnes de chasse arcachonnaises et les « postes » marseillais relèvent donc des habitats temporaires, aux contours traditionnellement flous. Ils ne relèvent pas du régime de la propriété mais de celui de l'appropriation tolérée, et cette forme sociale d'appropriation des espaces de loisirs repose sur l'incertitude : rien ne la garantit, ni du côté des éléments naturels généralement hostiles, ni du côté de l'environnement social et institutionnel (Brun *et al.*, 2000).



Illustration 13 : Extérieur et intérieur d'une tonne de chasse, sur le bassin d'Arcachon (photo : L. Ginelli)



Illustration 14 : Cabane de chasse dans le massif des Calanques, extérieur et intérieur (photo : L. Ginelli)

Toutefois, de la même manière qu'il faut se garder de « naturaliser » les chasses anciennes, il nous faut confronter la constance de l'imaginaire avec l'encadrement réglementaire et législatif croissant dont les cabanes cynégétiques font l'objet. Sur nos deux terrains, celles-ci appartiennent aux chasseurs, mais sont construites sur des espaces publics. Sur le bassin d'Arcachon, il s'agit du Domaine Public Maritime (DPM), propriété du Conservatoire du Littoral qui loue à l'association locale de chasse maritime ; quant aux terrains sur lesquels sont installés les chasseurs à la glu, ils appartiennent à l'un des propriétaires publics du massif des Calanques (selon les cas, communes, Office national des Forêts, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conservatoire du littoral, ou depuis 2012, parc national des Calanques). Dans le massif des Calanques, les chasses au poste sont l'objet d'une autorisation préalable auprès du propriétaire public concerné, mais la concession est gratuite. Ces cabanes font l'objet d'un encadrement réglementaire renforcé, qui a pu conduire en certains endroits, comme sur le DPM de Camargue, à la destruction de cabanes illégales mais auparavant tolérées (Brun *et al.*, 2000, Picon, 2008 [1978]).

Depuis les années 1980-1990, la plupart des cabanes dédiées à ces chasses sont répertoriées. À cette époque, l'application de la directive Oiseaux a ouvert de vifs débats quant à la pérennité des modes de chasse associés à ces cabanes (techniques de capture, chasse de nuit), que la directive interdit. La France a alors légiféré pour permettre leur maintien à titre dérogatoire, dans certains départements, tout en limitant cette dérogation aux installations de chasse existantes, d'où la nécessité de les recenser.

La chasse à la glu dans le massif des Calanques relève des dispositions législatives de 1989 assurant des prises « sélectives » et en « petite quantité », condition indispensable pour

déroger à la directive Oiseaux. Ces dispositions s'appliquent aux Bouches-du-Rhône, et à quatre autres départements<sup>106</sup> où ces chasses ont été reconnues comme « traditionnelles » parce que jugées « ininterrompues ». Dans les Bouches-du-Rhône, 2242 autorisations de chasse à la glu sont délivrées annuellement par le préfet. Cette pratique est autorisée du 1<sup>er</sup> octobre au 12 décembre, de l'aube à 11 heures du matin. Selon les années, les prises sont limitées de 6 à 10 oiseaux par chasseur et par saison. Elles doivent être quotidiennement consignées sur un « carnet de prélèvement » transmis à la préfecture avant la fin de l'année civile (illustration 15).

Quant à la chasse à la tonne, elle est le mode de chasse au gibier d'eau le plus pratiqué en Gironde avec 2 185 installations déclarées<sup>107</sup>. Sur le bassin d'Arcachon, l'interlocuteur premier des chasseurs de gibier d'eau est l'Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA), créée en 1975. Dotée d'un garde salarié, l'association gère les demandes de concessions de chasse, s'assure notamment de la conformité des aménagements avec le cahier des charges établi sous la tutelle de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et exerce une mission de police de la chasse. L'histoire de son encadrement réglementaire est plus complexe que celle de la chasse à la glu. Cette chasse de nuit rendue illégale par la ratification de la directive Oiseaux par la France a de nouveau été régularisée par la loi chasse de juillet 2000, au terme de nombreux contentieux juridiques, avec pour contrepartie le recensement obligatoire de chaque installation auprès de la préfecture et la limitation du nombre d'installations à l'existant. Chaque tonne est pourvue d'un numéro local attribué par l'ACMBA et d'un numéro d'immatriculation national (illustration 16). Lors de son installation, le chasseur doit déclarer son élevage d'appelants auprès de la fédération de son département puis tenir un registre indiquant *a minima* le nombre et les origines de ses oiseaux. Les titulaires de ces installations doivent remplir chaque jour un « carnet de prélèvement ». En fin de saison de chasse, ils doivent le remettre à la fédération de chasse de leur département qui utilise ces données pour établir son propre bilan de l'état des populations et le suivi des flux migratoires.

<sup>106</sup> Alpes de Haute-Provence, Alpes-Martimes, Var et Vaucluse.

<sup>107</sup> Source : site de la fédération des chasseurs de la Gironde, <http://www.chasseurs33.com/index.php/modes-de-chasse/gibier-d-eau>

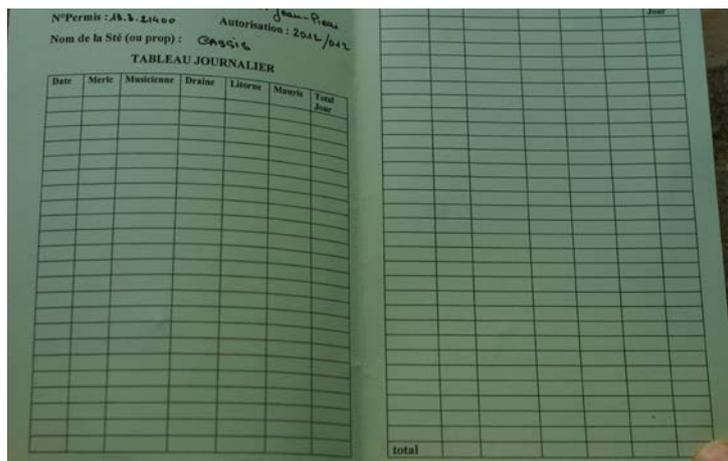


Illustration 15 : Carnet de prélèvement pour la chasse à la glu (photo : L.Ginelli)



Illustration 16 : Une tonne arcachonnaise doublement immatriculée (photo : L.Ginelli)

L'intervention des chasseurs à la « tonne » de chasse sur les zones humides attenantes à la cabane de chasse (lacs de tonne, roselières et autres espèces végétales) est quelque peu jalonnée. Comme le rappelle la fédération départementale des chasseurs, la déclaration d'un poste fixe engage son propriétaire à participer à l'entretien des mares et des parcelles attenantes selon les modalités prévues dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, une disposition législative également issue de la loi 2000 sur la chasse. En Gironde, ce schéma, opposable aux chasseurs et aux sociétés de chasse du département<sup>108</sup>, prévoit notamment de « conserver et gérer les zones humides favorables à la nidification, au stationnement et à l'hivernage du gibier d'eau » (p 19), et d'élaborer un « guide ou une charte de bonnes pratiques pour la création, la restauration et l'entretien d'une mare de

<sup>108</sup> Source : Schéma départemental de gestion cynégétique de la Gironde : <http://www.chasseurs33.com/images/stories/documents/schema/SDGC33.pdf>

tonne »<sup>109</sup> (p. 81). Toutefois, d'après nos observations et entretiens, ces orientations générales, non précisées techniquement en termes d'interventions sur l'espace, laissent aux chasseurs une certaine latitude dans l'entretien de leurs chasses. L'encadrement croissant de la chasse au gibier d'eau, sur le bassin d'Arcachon comme partout en France est lié à d'autres facteurs. Après plusieurs reports d'interdiction, l'objectif de protection des espèces migratrices fixé par la Convention de Bonn a conduit à l'interdiction en France des munitions au plomb dans les zones humides en 2002, justifiée par le risque de saturnisme aviaire<sup>110</sup>. Depuis 2006, suite aux épizooties de grippe aviaire – des oiseaux migrateurs avaient été suspectés de transmettre le virus – les canards sauvages utilisés comme appelants vivants doivent être identifiés au moyen de bagues délivrées par des organismes certifiés.

Ces indispensables précisions sont révélatrices de l'encadrement réglementaire important de ces deux chasses anciennes, particulièrement à l'oeuvre depuis les années 1990. Ces chasses ne changent pas seulement « sur le papier » et par la voie législative et réglementaire. Elles se transforment aussi dans leur accomplissement pratique, et dans les sociabilités qu'elles suscitent.

### ***Des sociabilités plus resserrées***

Les travaux antérieurs sur les activités de prélèvement ont tantôt souligné le caractère collectif des sociabilités viriles à l'oeuvre dans les sociétés de chasse, tantôt cet aspect a été relativisé en montrant des pratiques individuelles ou accomplies dans de petits groupes affinitaires. Schwartz notamment analyse la chasse et la pêche à la ligne comme des déclinaisons particulières du « monde privé des ouvriers » masculins. Elles seraient des « domaines réservés » pour les hommes entre travail et famille (Schwartz, 1990, cité par (Mischi, 2012 : 153). Ce type de sociabilités perdure sur nos deux terrains, mais s'épuise. À Roquefort-la-Bédoule par exemple, certains chasseurs continuent de se retrouver au « Cercle Républicain

<sup>109</sup> Ce schéma s'inscrit explicitement dans le référentiel de la chasse durable et décline ainsi son pilier écologique pour la chasse au gibier d'eau. La FDC33 s'attachera à « démontrer l'importance de cette pratique et du rôle du chasseur de gibier d'eau dans la conservation et dans la gestion des zones humides et à « valoriser le rôle des mares de tonne permanentes ou temporaires en terme de biodiversité végétale et animale », par une étude sur la biodiversité des mares de tonne (p 81).

<sup>110</sup> Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/014000534/0000.pdf>

des Travailleurs », une institution locale créée en 1871, mais le temps n'est plus celui de la « République au village », dirait Agulhon. Seuls certains chasseurs s'y réunissent, et de moins en moins nombreux : « Avant on était mille avec six bars qui marchaient, aujourd'hui il n'y en a plus que deux et ils ne marchent plus », rapporte un chasseur de la commune (observation, novembre 2009).

Certains chasseurs, quel que soit leur âge (Barnabé, 72 ans, viticulteur retraité ; Jules, 38 ans, jardinier-paysagiste ; Esteban, 28 ans, et José, 33 ans, ostréiculteurs ; Philippe, 40 ans, intérimaire) se tiennent à distance de ces lieux de rassemblement et de sociabilités cynégétiques parfois démonstratives. Ils privilégient des échanges plus resserrés entre coéquipiers ou « voisins » de cabanes de chasses. Ceux qui ont connu et apprécié les sociabilités éminemment collectives et visibles du passé interprètent négativement cette évolution, à l'aune d'une communauté perdue, celle des hommes du village :

« Je suis né à Gemenos, comme je vous ai dit. M. Le Curé qui était un grand chasseur disait : " Chaque fois que je baptise un petit Gemenosien, il naît avec un piège sur le ventre ", parce que **tout le monde** mettait des pièges à l'époque. C'était vraiment... C'était Pagnol, vous voyez, exactement. Et on était 3 millions et demi, maintenant on est 1 million 450 000, il y en a deux millions qui ont disparu. » (Gabin, 74 ans, gendarme retraité)

« Quand on réparait les tonnes l'été, on mangeait tout ça ensemble, il y avait une ambiance... Ça n'a rien à voir avec maintenant. Enfin bref... C'était une autre époque, il y avait plus de canards, y avait plus de froid, y avait des saisons plus marquées que maintenant, c'était une autre époque. » (Jean-Marie, 54 ans, employé SNCF)

Les plus jeunes affirment qu'« on se parle pas trop ! C'est un peu ça qui est dommage ». Les lieux de discussion deviennent en partie virtuels, avec le développement de forums internet spécialisés. Alors qu'auparavant tous devaient mobiliser leur expérience et leurs réseaux de discussions locaux (chasseurs voisins ou amis), et se référaient éventuellement à certains adages (dictons, influence réputée de la lune sur la migration), beaucoup consultent désormais les observations migratoires rapportées par d'autres chasseurs sur les forums virtuels et les sites spécialisés, dotés d'outils pour suivre la migration des oiseaux à l'échelle nationale voire internationale. Là encore, il est significatif de relever combien le recours à toutes les technologies (ceci vaut aussi pour les téléphones mobiles) est critiqué... y compris par ceux qui l'utilisent, comme à regret. Tentants, ces outils sont aussi perçus comme une atteinte au « mystère » de la chasse ; à leurs yeux, ils sont les instruments du désenchantement de l'imaginaire cynégétique de l'immersion dans la « nature sauvage » :

« Tous les jours, je m'en sers. On a un site, autant s'en servir. Mais... c'est un peu dommage qu'il y ait ça. Ça gâche un peu le mystère de la migration, je trouve. Et oui, si on s'appuie là-dessus, s'il y a des canards dans le nord, forcément on va aller à la tonne. Avant,

les vieux ils allaient à la tonne parce que c'était leur instinct qui leur disait d'y aller. Ils s'appuyaient sur des faits de « vieux », disons. La lune... et puis des présages : des bécassines, et puis des petits oiseaux qui sont en migration. Alors que là, avec l'outil informatique, trois clics et on sait si y'a eu de la migration en baie de Somme. (...) C'est un peu dommage, ça je trouve. C'est pas "trop facile", mais bon... » (Max, 55 ans, chasseur de gibier d'eau).

« S'il y a bien un truc dont j'ai horreur c'est bien la lumière de ce truc à la tonne [l'écran de son téléphone portable s'illumine]. Comment veux-tu rester dans un côté sauvage avec ce machin ? C'est pas compatible !

*Enquêteur : Et malgré tout, quand même, tu l'emmènes ?*

T'es obligé ! Tu chasses tout seul, il t'arrive quoi que ce soit... En cas d'urgence, tu le prends. » (Philippe, 40 ans, chasseur de gibier d'eau)

Une fois encore, on voit que la prise traditionaliste oriente les chasseurs vers des jugements négatifs vis-à-vis des innovations techniques et technologiques que pourtant, ils adoptent. Nous verrons que le rapport à la technologie se pose en des termes tout à fait différents pour les chasseurs à l'arc et les chasseurs sous-marins (chapitre 6).

### **« La chasse, c'est du boulot » ! Jugements discordants sur le travail cynégétique**

Les techniques d'entretien de l'espace sont un thème important des discussions et des jugements entre chasseurs. À partir d'une vaste enquête menée dans la Somme, Baticle (2012 : 160) évalue à 95 heures, en moyenne et par saison, le temps passé par les chasseurs de gibier d'eau à l'entretien de leurs installations. Cet ordre de grandeur est confirmé par nos enquêtés, qui soulignent volontiers que « la chasse, c'est du boulot » :

« Ça me prend pas loin d'un mois mis bout à bout, et puis pas tout seul ! Un mois pour moi, et autant pour les autres parce que quand on fait les travaux, on les fait à deux ou à trois. » (Boris, chasseur de gibier d'eau, 60 ans, retraité)

Ces interventions sur l'environnement et sur les animaux durant la saison de chasse (automne-hiver) se poursuivent au printemps et en été, lors de l'entretien des zones de chasse et de l'élevage des appelants (grives et merles dans les Calanques, canards sauvages sur le bassin d'Arcachon), qui nécessite de les détenir chez soi tout au long de l'année, voire de les faire reproduire en captivité, pour les canards sauvages : « C'est plaisant ! On fait les sélections de canards, on les échange... », explique Boris.

Les objectifs généraux de ces interventions sur l'espace et les animaux sont connus de tous – leurrer les oiseaux en camouflant tout ce qui ne paraît pas naturel, obtenir de bons appelants, assurer l'étanchéité des lacs artificiels des tonnes de chasse – mais certaines techniques pour les atteindre sont tenues secrètes :

« Chacun a sa méthode, chacun a son secret. Parce qu'en Provence, on a tous des secrets, hein ? » (Gabin, 74 ans, chasseur à la glu, gendarme retraité)

« Les conseils, niet ! Non, non, là, le mec qui sait chasser, il va pas dire à l'autre "non, fais comme ça, tu vas mieux réussir". Parce que le mec se dit "si lui réussit, moins je réussirai plus". Non, ça, ça se demande pas, surtout au voisin ! » (Jacques, 72 ans, chasseur de gibier d'eau, ostréiculteur retraité)

Les techniques d'entretien des installations de chasse et les espaces environnants sont l'objet de discussions en aparté, entre deux ou trois chasseurs sur leurs lieux de chasse, au café, ou sur les sentiers qui mènent aux cabanes de chasse. L'entretien est un subtil dosage, objet de moult discussions, entre nettoyage (coupe des roseaux, élagage des arbres pour une bonne visibilité) et maintien d'un aspect naturel des lieux. Certaines techniques d'entretien divisent. Pour les puristes, la réfection des lacs de tonne<sup>111</sup> au moyen de « mattes » d'argile fait partie intégrante du plaisir de l'acte cynégétique et participe de sa perpétuation (Illustration 17). D'autres, plus jeunes ou nouveaux venus, délaisseraient cette technique au profit d'engins mécaniques ou d'autres matériaux jugés moins orthodoxes (planches, tôles ondulées, traverses de chemin de fer) :

« Vous savez je ne prépare pas l'avenir en faisant ça, j'entretiens le passé, parce que j'ai tellement eu de bons moments à cette chasse-là que bon... (...) Je suis pratiquement le seul à faire des mattes comme ça, maintenant... Comprenne qui pourra ! Quand vous pensez que maintenant ils laissent venir ces petits engins mécaniques, type tractopelle pour entretenir les lacs... Moi ça me gêne pas, mais le plaisir de la chasse, ça commence par un entretien. Je comprends pas. » (Auguste, ostréiculteur à la retraite, 70 ans) »

<sup>111</sup> Grâce à des digues de terre peu élevées, les chasseurs de gibier d'eau réalisent des lacs artificiels. Recouverts à marée haute, ils sont destinés à attirer les canards sauvages à l'aide d'appelants.



**Illustration 17 : Des mattes d'argiles utilisées pour la réfection des lacs de tonne (photos L.Ginelli)**

On le voit ici, comme souvent, la définition du travail bien fait, indexée sur des systèmes normatifs, n'est pas totalement univoque ni stabilisée. Ces jugements discordants sur l'entretien se retrouvent à propos des techniques de chasse, qui feront la différence entre le « bon » et le « mauvais » chasseur. Observations et entretiens sont riches de ces interrogations et tâtonnements, d'allers-retours entre formalisations théoriques (Illustration 18) et savoirs techniques (Illustrations 19 à 21) pour tenter de « penser comme un oiseau » (Max, 55 ans, chasseur de gibier d'eau). Il s'agit notamment de disposer ses appelants différemment en fonction des conditions météorologiques du jour (vent, coefficient de marée, phase de la lune) mais aussi... en fonction des « voisins », les autres chasseurs du site. L'objectif étant ici d'éviter de faire le jeu de ses « concurrents » par une mauvaise disposition des appelants, qui profitera aux autres.

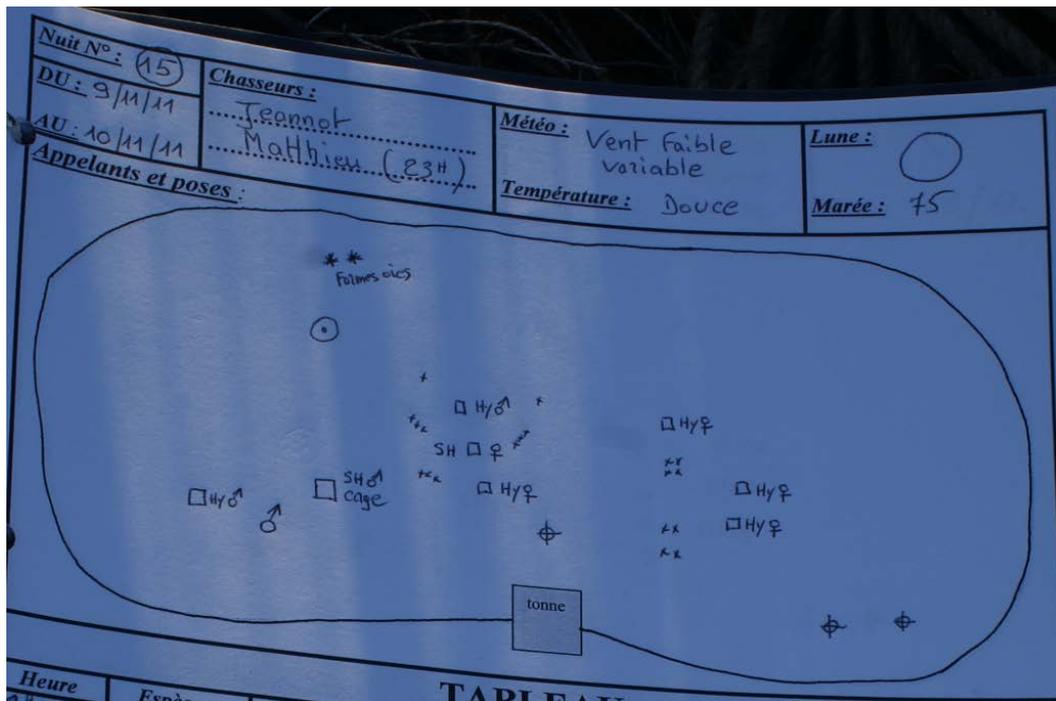


Illustration 18 : Une disposition évolutive des appelants précisément consignée à titre personnel (photos L. Ginelli)



Illustrations 19 et 20 : De la théorie aux savoirs techniques... Mise en place des appelants sur le plan d'eau au moyen d'attaches coulissantes (photo L. Ginelli)



Illustration 21 : Installation des appelants à l'aube pour la chasse des grives (photo L. Ginelli)

**« Belles chasses » et pratiques « honteuses ». Pourquoi transgresser l'esprit sportif ?**

À l'instar d'autres pratiques de prélèvement présentées dans le chapitre 2 et comme nous en avons fait l'hypothèse, ces chasses aux oiseaux migrateurs sont concernées par la sportivisation. L'abaissement de seuil de violence socialement acceptable envers les animaux chassés ou utilisés à la chasse, y est repérable, selon un processus analogue à celui observé à propos de la corrida<sup>112</sup>. En principe, dans ces chasses sportivisées, la fin ne justifie donc pas les moyens, et la plupart sont prompts à l'affirmer. Les jugements peu flatteurs portés sur les chasseurs réfractaires à l'esprit sportif (« viandards », « pauvres types ») apparaissent sans ambiguïté comme des sanctions morales à la transgression des valeurs sportives, qui se sont imposées depuis les années 1970, en partie en réponse aux mouvements d'opposants à la chasse (Fabiani, 1984). Ainsi, plusieurs chasseurs se désolidarisent des excès qui seraient commis par d'autres. Ils sont favorables au « prélèvement maximum autorisé » (PMA), une limitation des prises journalières à 25 canards, mise en place par la fédération nationale des chasseurs :

« J'étais en baie de Somme il y a 4 ans, j'écoutais les gonzes parler, le PMA ils le dépassent tous ! (...) Moi je suis pas solidaire de ça ! Moi je me battrais pas pour que des gonzes continuent à tuer. » (Félix, 40 ans, employé du secteur public)

<sup>112</sup> Dans le cas de la corrida, il s'agit de protéger les chevaux des picadors pour éviter de graves blessures (Traïni, 2004). Dans le cas de la chasse, il s'agit de l'interdiction légale d'aveugler ou de mutiler des appelants. L'aveuglement de grives utilisées comme appelants et l'éjointage des canards - amputation de l'extrémité de l'aile d'un caneton de manière à rendre impossible l'envol de l'oiseau à l'âge adulte - ont été respectivement interdits par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 et l'arrêté du Conseil d'État du 28 décembre 2005, à la suite de la directive Oiseaux.

« Moi j'en connais, s'ils peuvent aller flinguer des canards dans la réserve, ils vont y aller. (...) Il y avait plus de 200 colverts cette année. Je suis sûr qu'il y en a qui y ont été les tirer, jusqu'au dernier. Moi j'appelle ça des... des pauvres types ! » (Max, 55 ans, contremaître retraité, habitant de la banlieue bordelaise)

Mais comme souvent, les normes dominantes ne font pas disparaître totalement les jugements et les conduites liés aux systèmes normatifs antérieurs. Ainsi, le braconnage est unanimement rejeté par les chasseurs convertis à l'éthos sportif, mais il reste valorisé avec malice dans certains cercles d'initiés (Bromberger et Dufour, 1982, Traïmond, 1984) où l'on distingue encore le « bon » braconnier (celui que l'on admire parce qu'il ose défier l'autorité) du « mauvais » (celui qui cède à la tentation mercantile). Ici, observations et entretiens informels démontrent tout leur intérêt. « Tout ce qui est interdit a bon goût », ou encore « c'était la tradition provençale de les chasser. Bon, maintenant, on n'en mange plus, mais ils sont bons (rire) ! » affirment avec malice quelques chasseurs dont nous préserverons l'anonymat, l'éthique professionnelle obligeant ici à une complicité braconnière !

À l'opposé du braconnage résultant d'une faible intégration de la norme sportive, il existe un autre motif de transgression associé, au contraire, à une forte valorisation de la performance sportive à la chasse. De la même manière que certains compétiteurs finissent par se doper au nom de la performance, les innovations techniques (nouveaux matériaux, techniques de chasse plus efficaces) et les manipulations sur les animaux (hybridation de canards sauvages et domestiques, inversion des rythmes biologiques des grives pour une plus grande attractivité des appelants) motivées par la recherche d'une performance prédatrice peuvent mener à la transgression de l'éthique de la chasse. L'esprit sportif peut être débordé par la soif de performance prédatrice :

« C'est pas tellement pour la viande que les jeunes chasseurs font des dégâts, c'est plutôt pour le score. Il y a une espèce de notion de compétition et ce qui les intéresse c'est faire du score. » (Charles, chasseur de gibier d'eau, enseignant retraité, 68 ans)

Ces transgressions et écarts entre normes érigées à des moments différents d'une pratique sociale, sont fréquents, et Traïni (2004) les a bien mises en évidence à propos de la chasse. Elles sont lisibles dans les jugements et les conduites antagonistes entre différents acteurs, mais aussi dans les dilemmes moraux et les attitudes en apparence contradictoires d'une même personne.

Certains chasseurs ne positionnent pas leur pratique uniquement par rapport aux groupes de chasseurs et à leurs normes sportives. Ils se réfèrent également à des non-chasseurs familiers, à savoir leur cellule conjugale ou familiale. Nous avons mentionné dans ce chapitre la prise de distance de certains vis-à-vis des sociabilités collectives et démonstratives associées à la chasse et analysées dans les années 1980 comme expression d'une réserve culturelle, terrain d'expression de valeurs viriles sur des scènes sociales secondaires. Statistiquement, très peu de femmes chassent – de 1 % à 3 % des chasseurs selon Bozon (1980) et Picon (1991) –, et de façon corollaire, des travaux monographiques ont relevé le rôle identitaire de la chasse pour les hommes de catégories sociales modestes, dans certaines zones rurales et industrielles. Pour Fortier (1992 : 493) par exemple, qui a étudié la tenderie aux grives, une chasse comparable à la chasse à la glu des Calanques : « s'adonner à la pratique de la chasse signifie, entre autres, se retrouver entre hommes, à l'écart des femmes, et cultiver, non sans une certaine ferveur, un semblant de valeurs, d'attitudes viriles, qui trouvent de moins en moins à s'exprimer dans le cadre de la vie courante ». Nos propres matériaux, recueillis plus de 20 ans après, viennent relativiser ces analyses. Nous constatons une ouverture – certes relative – de cet entre soi masculin à la sphère conjugale et familiale, auparavant considérée comme incongrue, voire suspecte :

*« Je venais à la tonne avec ma femme. C'est-à-dire que j'étais très différent. Ils [les autres chasseurs] ne comprenaient pas que l'on puisse pratiquer comme ça. Pour ce qui est des femmes, petit à petit ils ont amené leurs femmes, leurs enfants à la tonne, ça c'était assez drôle... J'étais le seul au début, et puis après ça c'est fait. » (Charles, chasseur de gibier d'eau, enseignant à la retraite, 68 ans)*

Cette attention à l'équilibre avec la sphère conjugale ou familiale, qu'il s'agit de ménager, est concomitante du déclin de l'identification au groupe d'hommes locaux, vis-à-vis desquels les chasseurs se démarquent. Ce changement s'accompagne de nouvelles identifications pour des chasseurs qui privilégient la sphère familiale plutôt que le monde d'hommes locaux que représente la société de chasse, et qui cède du terrain, non sans tensions, à des identifications alternatives :

*« Y'a des cas de divorce avec ces conneries ! Le moment que je passe à faire ça [la chasse au gibier d'eau], je suis pas avec ma femme, ni mon gosse ! C'est la nuit, ma famille est chez moi, dans mon foyer. C'est un truc qui est dur, qui est dur. Elle le conçoit plus ou moins, du fait qu'elle soit pas forcément ancrée là-dedans... » (Philippe, 40 ans, travailleur intérimaire, chasseur de gibier d'eau)*

Partant d'un constat analogue chez les chasseurs de gibier d'eau de Loire-Atlantique, Mischi (2012) voit dans ces recompositions le déclin de la chasse comme « symbole d'autochtonie » :

« La pratique de la chasse populaire comme expression d'une appartenance légitime à la société locale, (...) semble bien en crise. Face au développement de nouvelles pratiques de loisir (randonnée, vtt, promenade en chaland, équitation, visite patrimoniale, etc.) au sein même des populations locales, on observe une démonétisation du "symbolisme d'autochtonie" procuré par cette activité masculine dont les effectifs diminuent, vieillissent et se prolétarisent. » (Mischi, 2012 : 159)

La fonction d'identification de la chasse au groupe d'hommes locaux, sur laquelle ont insisté à juste titre de nombreux travaux sociologiques dans les années 1980 et 1990, gagnerait donc probablement aujourd'hui à être revisitée de façon plus dynamique, en termes d'identifications plurielles. D'autres motifs d'investissement dans la chasse (« besoin de nature » individuel), et d'autres groupes d'identifications (la famille, voire les non-chasseurs en général) se font jour. Ce rapprochement vis-à-vis de groupes sociaux porteurs d'autres sensibilités à l'égard de la nature est-il vecteur d'écologisation ou bien le clivage politisé et publicisé entre chasse et écologie, l'emporte-t-il ? Nous réservons cette question pour le chapitre 7, consacré aux écologisations des loisirs de nature en situation de coprésence ordinaire dans les espaces « naturalisés ».

## **Conclusion : la tradition, une « prise » piégeuse pour la qualification de pratiques socio-environnementales anciennes**

Depuis le début des années 2000, la moindre efficacité du registre traditionaliste sur la scène publique (déclin de CPNT, montée en puissance de l'expertise scientifique, conflits juridiques et politiques avec les protecteurs de la nature) a orienté les responsables cynégétiques vers le compromis institutionnel de chasse durable. Ne nous y trompons pas toutefois : ce repositionnement stratégique n'est pas sans conséquences. Il suppose que ces représentants adhèrent à des dispositifs d'action publique, par exemple les schémas départementaux de gestion cynégétique, et que les chasseurs ré-évaluent leurs pratiques à l'aune de la durabilité, notamment de son pilier « écologique » et de son pilier « social », ce dernier impliquant la redéfinition de la légitimité de la chasse en fonction des attentes réelles ou supposées des non-chasseurs et des autres usagers de la nature, ce qui jusque-là n'allait pas de soi (Raison du Cleuziou, 2009).

Les chasseurs se sont-ils approprié ce référentiel ? Un point mérite ici d'être relevé, et s'avère riche d'enseignements quant à la nature des processus normatifs en matière d'environnement. Lorsqu'un nouveau référentiel s'impose, il s'ajoute à un répertoire de jugements et d'actions

possibles (en premier lieu pour les chasseurs les plus proches des réseaux institutionnels), mais ne il balaie pas complètement les précédents, loin s'en faut. Cette « sédimentation de justifications » (Traini, 2004) est très nettement repérable dans les discours et les expériences environnementales des chasseurs arcachonnais et marseillais. Très peu sont familiers de la chasse durable, et beaucoup se réfèrent bien plus volontiers à la « tradition », qualification renforcée dans les années 1980-1990, pour justifier l'exercice de leur passion, dont on a pourtant montré la transformation par « sportivisation ». Comment expliquer un tel hiatus, d'autant plus intéressant qu'il n'est pas présent chez les autres chasseurs sportivisés, comme nous le verrons dans le chapitre à venir ?

Selon nous, la « prise » traditionaliste est devenue si solide qu'elle conduit ces passionnés de chasses anciennes à mettre l'accent sur la perpétuation à l'identique et à s'avère inapte à rendre compte des changements techniques et sociaux pourtant majeurs (utilisation de nouvelles technologies, introduction de nouvelles techniques dans le « travail cynégétique », sportivisation, urbanisation des modes de vie, moindre identification au groupe d'hommes locaux au profit des non-chasseurs familiers) qui affectent l'exercice de ces chasses anciennes. Dès lors, il n'est pas surprenant que ces changements soient tus ou mis en œuvre sur le mode du désenchantement (voir à cet égard leur utilisation des nouvelles technologies) : la « prise » traditionaliste n'offre guère d'autres réponses possibles aux chasseurs pour surmonter leur « trouble » à propos de pratiques dont les conditions d'exercice changent. Nous verrons que ce point s'avèrera décisif pour comprendre l'attitude de ces adeptes de chasses anciennes envers les initiatives d'écologisation. Ces résultats confirment aussi que la « tradition » ne peut servir de catégorie analytique : toutes les pratiques anciennes ne sont pas qualifiées de « traditionnelles », et celles labellisées ainsi l'ont été depuis peu, dans un contexte social particulier. Comme l'autochtonie analysée par Retière (2003) dans le sillage des travaux de Chamboredon sur la chasse (Chamboredon, 1982), la construction du discours sur la « tradition » traduit donc un rapport social ; en l'occurrence, elle est la réponse institutionnelle et politique des représentants chasseurs à leurs opposants, élaborée à compter des années 1980, et aujourd'hui constituée en sens commun parmi les chasseurs et même certains non-chasseurs qui légitiment la chasse en se référant eux aussi à la « tradition ». Ce contexte tout à fait spécifique des chasses anciennes requalifiées assez tardivement à l'aune de la tradition – noté très tôt par Jamin (1988) – va nous apparaître maintenant par la comparaison avec d'autres usages de la nature.



Pourquoi contrairement aux adeptes de chasses anciennes les chasseurs sous-marins et les chasseurs à l'arc n'hésitent-ils pas à qualifier leur pratique de « sport » ? Pourquoi n'entretiennent-ils pas le même rapport désenchanté à la technologie qui, bien au contraire, les fascine et qu'ils mettent au service de leur passion, comme du reste les kayakistes en mer ? Ce chapitre vise à apporter des éléments de réponse en mettant en rapport qualifications, référentiels en mouvement et expériences des environnements socio-naturels associés à trois pratiques constituées en loisirs de nature – la chasse à l'arc, la chasse sous-marine et le kayak de mer – tout aussi anciennes que les chasses aux oiseaux migrateurs et quelquefois prédatrices mais élaborées dans un contexte socio-historique différent.

## **1. La chasse à l'arc. De la clandestinité à la reconnaissance publique d'un référentiel gestionnaire**

### *Une chasse clandestine jusqu'en 1995*

Pratique de subsistance immémoriale, la chasse à l'arc est tombée en désuétude avec l'invention des armes à feu au XV<sup>e</sup> siècle. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle se développe à nouveau, dans une optique de loisir cette fois, notamment aux États-Unis à tel point qu'aujourd'hui 3,5 millions de personnes (27 % des chasseurs) la pratiquent dans ce pays. En France, le phénomène reste plus confidentiel et il est plus tardif. Dans les années 1970, quelques dizaines de personnes s'y intéressent et la pratiquent de façon clandestine, dans un certain vide juridique, la loi du 3 mai 1844 relative à la police de la chasse alors en vigueur ne mentionnant pas expressément ce mode de chasse. Au début des années 1980, l'Office National de la Chasse, interrogé par des archers sur la légalité de cette pratique, ne lève pas l'ambiguïté juridique mais autorise des expérimentations dans certaines forêts domaniales, en accord avec l'Office National des Forêts, après avis favorable du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS), une instance présidée par un représentant du ministre chargé de la chasse <sup>113</sup>. En 1986, la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc (FFCA) est créée et milite pour la reconnaissance légale de cette chasse, obtenue neuf ans plus tard (arrêté

<sup>113</sup> Source : Charlez, A. (2009) « La chasse à l'arc évolue », Faune sauvage, n°283, p. 59-62

ministériel du 15 février 1995), à la suite d'une jurisprudence favorable et au terme d'une intense bataille juridique (Baticle, 2007 : 26) contre une association anti-chasse, le Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC). Depuis 1995, pour pouvoir pratiquer légalement la chasse à l'arc, il faut être détenteur du permis de chasser classique et effectuer en complément une journée de formation obligatoire et spécifique. Co-organisée par les Fédérations départementales des chasseurs et des membres de la FFCA<sup>114</sup>, celle-ci est principalement axée sur le maniement des arcs, la législation en vigueur, la sécurité, et l'acquisition des connaissances anatomiques à propos des ongulés indispensables pour la réalisation d'un tir « efficace » [sic]. Depuis 1995, 17 000 personnes ont suivi cette formation obligatoire et selon les rares données chiffrées disponibles, on peut estimer entre 7 000<sup>115</sup> et 10 000 (Baticle, 2007 : 26) le nombre de pratiquants réguliers, dont 2 300 sont membres de la Fédération Française de Chasse à l'Arc<sup>116</sup>. Ces effectifs sont bien sûr sans commune mesure avec ceux des chasseurs au fusil, avoisinant 1,4 million. Toutefois, leur dynamique contraire à la tendance globale d'érosion du nombre de chasseurs mérite d'être relevée et interrogée. Mieux que la chasse au fusil, la chasse à l'arc pourrait-elle attirer des nouveaux publics ? C'est en tout cas l'analyse des instances cynégétiques qui la soutiennent dans leur optique de recrutement de nouveaux chasseurs et la vantent comme une « passion » vécue « en osmose avec la Nature ». Voici par exemple ce que l'on peut lire sur le site officiel de la fédération départementale des chasseurs des Landes, qui vient corroborer les propos de l'un de nos enquêtés :

« [L'] on s'est vite aperçu de l'attrait indiscutable de cette technique, et surtout de son potentiel de recrutement de "nouveaux chasseurs", essentiellement jeunes, à l'heure où la chasse française connaissait un tournant dans sa longue histoire, et où ses effectifs commençaient à périr inexorablement... (...) Côté prélèvements cynégétiques, même si ces derniers restent anecdotiques en regard des prélèvements à l'arme à feu, ils sont pour les archers la quintessence du plaisir et de la passion, le tout vécu en osmose avec la Nature. »<sup>117</sup> (site officiel de la fédération départementale des chasseurs des Landes)

<sup>114</sup> Source : arrêté du 18 août 2008. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019417281>.

La journée de formation comporte une partie pratique de tir et de maniement de l'arc, et une partie théorique sur la législation, les différents types d'arcs et modes de chasse à l'arc, sur l'anatomie des ongulés (principaux gibiers chassés à l'arc) et les zones vitales à atteindre, et enfin les règles de sécurité.

<sup>115</sup> Source : Fédération départementale des chasseurs des Landes. <http://www.fedechasseurslandes.com/Chasse-a-l-arc.html>

<sup>116</sup> Selon leur site officiel pour l'année 2012 : <http://www.ffca.net/newffca/index.php>

<sup>117</sup> Source : <http://www.fedechasseurslandes.com/Chasse-a-l-arc.html>

« La chasse à l'arc est devenue ce qu'elle est parce que c'est aussi une volonté des fédérations des chasseurs. Bon, je sais pas si c'est vraiment la raison, mais mon idée à moi, c'est que comme ils avaient un déficit de vente de permis depuis déjà... - les jeunes ça ne les intéresse pas de chasser -, ils ont trouvé avec les chasseurs à l'arc un tout petit souffle pour pouvoir continuer à vendre des permis, des cartes, etc. » (Sébastien, 46 ans, chasseur à l'arc, indépendant à Lège-Cap Ferret)

### ***L'appropriation du référentiel cynégétique global par les archers : rapide mais critique***

Les États-Unis, de loin le pays du monde où la chasse à l'arc est la plus pratiquée, constituent pour les initiés – et nos enquêtés le confirment – un idéal tant pour la structuration de l'activité, la connaissance des techniques de chasse et l'approvisionnement en matériel que pour l'imaginaire de la *wilderness* suscité par les paysages d'Amérique du Nord :

« Moi, je suis un passionné des grands espaces, comme je vous ai dit j'ai été au Canada au mois de septembre, moi c'est la forêt : même quand la chasse est fermée, je vais me balader en forêt. Il faut que j'aie au moins trois fois en forêt par semaine sinon je suis pas bien. C'est un besoin, quoi, ça s'explique pas (rire). C'est vrai que la nature, c'est mon dada. » (Cédric, 42 ans, employé et habitant à Lège)

« Moi, je suis venu à tout ça grâce à ma passion pour la nature en fait. Quand j'étais gosse, moi je me voyais garde forestier au Canada pour pêcher les saumons à la mouche et voir des ours ! » (Gilles, 54 ans, technicien dans un espace protégé, habitant sur le bassin d'Arcachon)

Mais du fait de ses modes de chasse, l'approche et l'affût, la chasse à l'arc est aussi influencée dès ses débuts par le modèle de la chasse-gestion, typique quant à lui des pays germaniques et de l'Est de la France (Hell, 1985, Traini, 2004). L'usage de l'arc diffère des armes à feu habituelles mais l'objectif reste le même : précédés d'une longue phase d'observation, ces modes de chasse individuels permettent de mettre en œuvre les principes de la chasse-gestion applicables surtout aux ongulés : sélection des plus beaux spécimens, élimination des animaux malades, recherche d'un ratio mâle/femelle équilibré...

Toutefois, jusqu'en 1995 ces différentes influences américaines et germaniques ne pouvaient être instituées en référentiel public puisque, nous l'avons précisé, la chasse à l'arc n'était pas reconnue légalement en France. Sa régularisation en tant que mode de chasse parmi d'autres n'a, en toute logique, pas conduit à élaborer un référentiel spécifique. La chasse à l'arc relève aujourd'hui du référentiel cynégétique global, dont nous avons présenté l'écologisation conflictuelle et la promotion plus consensuelle de la durabilité au début du chapitre précédent.

Très concrètement, cela signifie que les archers sont tenus aux règles de gestion de la faune et aux politiques de l'environnement en vigueur dans les associations communales de chasse qu'ils intègrent, elles-mêmes dépendantes des référentiels départementaux (plans de chasse, schémas départementaux de gestion de la faune sauvage, etc.), nationaux et internationaux (directive Oiseaux et Habitats par exemple).

Quelle est la position de la Fédération Française de Chasse à l'Arc vis-à-vis de l'évolution du référentiel cynégétique global ? Tout en travaillant avec les instances cynégétiques officielles, cette association spécialisée revendique une liberté de ton et la capacité à porter un discours sur la chasse en général sans en laisser le monopole à la Fédération nationale des chasseurs, peut-on lire par exemple dans un éditorial récent de la revue associative<sup>118</sup>. Outre la promotion de l'activité et la formation de nouveaux membres, la FFCA se donne pour objectif de « développer la sensibilité et l'engagement des chasseurs à l'arc en faveur de l'environnement ». Comment cette formule très générale se concrétise-t-elle ? Parmi les partenaires mentionnés sur le site de la FFCA se trouve l'Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement Responsable, longtemps dissidente vis-à-vis des instances cynégétiques mais influente lors de l'adoption de la loi chasse de 2000, instaurant le référentiel public de la chasse écologique (Ginelli, 2012a). Les prises de position officielles de la FFCA et des fédérations départementales affiliées attestent de l'appropriation rapide de l'écologisation et de la durabilité de la chasse à l'arc :

*« Ce mode de chasse s'inscrit pleinement dans les règles modernes de gestion de la faune sauvage (...). En effet, chasser à l'arc nécessite une immersion active dans la nature et le sauvage, où le chasseur retrouve et aiguise les sens qui unissent l'homme à son environnement. C'est une découverte de la nature comme de soi-même, au travers de l'émotion que provoque l'acte de chasse. (...) Avec l'arc, la bredouille est normale, le tableau exceptionnel : les prélèvements modestes sur la faune sauvage en font une chasse durable par excellence. Acte primitif qui rapproche l'homme de la nature, la chasse à l'arc surgit dans un monde hautement technologique ; en cela, elle constitue un phénomène de résilience aux dérives du tout technologique. » (source : association des chasseurs à l'arc de Haute-Loire)*

Mais, dans le même temps, par la voix de son président qui se réfère explicitement à des philosophes (Gauchet) et des anthropologues (Dalla Bernardina, Descola), la FFCA revendique aussi une écologie pratique construite par les archers au contact des éléments

<sup>118</sup> Source : L.Wild « Éditorial : La chasse en général, c'est aussi une affaire de spécialistes ! » Trait d'Union, n°27, mai 2012, en ligne : <http://www.ffca.net>

naturels, présentée comme une voie de « réenchantement du monde », et se montre vertement critique – s’il l’on peut dire ! – envers l’écologie politique surtout lorsqu’elle devient « technocratique » ou rejoint « l’écologie radicale », décriée ici parce qu’elle excluerait l’Homme<sup>119</sup>.

Quelle place ces appropriations critiques de l’écologie et du référentiel cynégétique global par les responsables associatifs occupent-elles dans l’expérience de l’environnement des archers arcachonnais ? Comment se combinent-elles avec les autres influences assez éclectiques (imaginaire américain de la *wilderness*, modèle germanique de la chasse-gestion) identifiées à propos de ce loisir récent ? Interviennent-elles dans les positionnements quotidiens des archers vis-à-vis des autres acteurs du territoire, en particulier les chasseurs au fusil, majoritaires au sein des associations locales de chasse ? Tel est l’objet de la section qui suit.

### ***Faire l’expérience de la chasse à l’arc : des savoirs environnementaux portés par une éthique sportive***

#### *Des chasseurs au fusil locaux « convertis » à l’arc cynégétique*

Cinq des six chasseurs à l’arc rencontrés sont natifs des communes arcachonnaises où ils chassent (Arès et sa voisine Lège-Cap Ferret) et sont d’anciens chasseurs locaux au fusil. Deux sont employés dans une collectivité locale (l’un est cuisinier, l’autre en charge de l’entretien des espaces verts), et trois sont des professionnels indépendants (deux électriciens, un commerçant). Un seul présente un profil plus atypique : salarié dans un espace naturel protégé du bassin d’Arcachon, il n’a jamais chassé au fusil et milita plus jeune contre une chasse au fusil illégale, la chasse des tourterelles au mois de mai. Ces quelques éléments permettent d’écarter d’emblée l’hypothèse d’un mode de chasse introduit par des individus venus d’ailleurs (néo-ruraux par exemple), et significativement distincts par leur profession, leur diplôme ou leur lieu de résidence. Le processus est plus complexe : la chasse à l’arc est bel et bien investie par des locaux, mais des locaux insatisfaits des pratiques de chasse qui leur étaient proposées. Comme souvent, le besoin de « nature sauvage » de ces archers

<sup>119</sup> Voir en particulier les éditoriaux du président, J.M Harmand, publiés dans *Trait d’Union*, la revue de la FFCA : « Chasser à l’arc à notre époque », n° 16, juin 2009 ; « Chasser à l’arc au XXI<sup>e</sup> siècle ne s’explique pas scientifiquement », n°26, janvier 2012 ; « Quand écologie rime avec technocratie », n°19, juin 2010, et celui de L. Wild « Mettre l’homme au centre » dans le même numéro. Voir également le dossier « Bien être animal : entretien avec Pierre de Boisguilbert », n°18, janvier 2010. Textes accessibles sur le site officiel de la FFCA : <http://www.ffca.net/>

souvent locaux et natifs du bassin d'Arcachon prend sens dans un rapport d'opposition avec le mode de vie urbain et les espaces-temps contraints, notamment professionnels, de ceux qui l'expriment. Travaillant souvent dans les secteurs secondaires et tertiaires, ceux-ci ne font plus guère l'expérience matérielle de l'environnement dans leur métier, comme une majorité des adeptes de chasses anciennes (cf. chapitre 5). À tous, cette passion permet de renouveler l'attrait du jeu cynégétique et de croire – au moins temporairement – à l'immersion dans une nature sauvage proche de l'idée de *wilderness* :

« J'ai appris tout seul, en fait. Et après j'ai connu quelqu'un qui a une archerie dans le Lot-et-Garonne, ça s'appelle Frères Houx, et donc c'est quelqu'un qui a longtemps chassé aux États-Unis, qui organise des chasses un peu partout sur la planète, et lui nous a appris beaucoup de choses. Parce qu'il y a beaucoup de choses à savoir (...). Il a beaucoup chassé aux États-Unis, il va chasser en Afrique un petit peu... J'aimerais bien qu'il nous organise une chasse au Canada dans quelques années parce que ça, c'est mon plus grand rêve. » (Cédric, 42 ans, employé et habitant de Lège)

« Ici, y'a les bruits des voitures, mais là-bas c'est pas un bruit, on est pris dedans. J'ai vu les écureuils monter au pied d'un arbre, les éperviers se poser à côté de moi. On est en osmose avec... et ça j'ai jamais connu avant. » (Laurent, 34 ans, indépendant exerçant et habitant à Lège)

Dans les années 1980, l'origine arcachonnaise des pionniers de la chasse à l'arc ne suffit pas à compenser leur isolement au sein des chasseurs locaux, d'autant qu'il se conjugue aux difficultés d'accès aux territoires de chasse, et de fournitures en matériel. La plupart abandonnent alors jusqu'à ce qu'en 1995, la légalisation et la structuration associative ne commencent à changer considérablement les conditions d'exercice de la pratique. L'un des pionniers, un temps découragé, s'investit aujourd'hui dans l'une des associations de chasse locale pour porter la voix des archers. Quant aux novices, leur apprentissage commence désormais comme pour la chasse au fusil, dans des cercles informels de sociabilités à ceci près qu'il se fait auprès d'amis à l'âge adulte quand la plupart des chasseurs au fusil sont initiés dès l'enfance par un père ou un oncle. Les revues spécialisées dans la chasse à l'arc sont lues avec attention – quelques exemplaires apparaissent bien en vue au domicile de l'un d'eux, dans le local qu'il a spécialement dédié à sa passion – et jouent un rôle dans la transmission et le perfectionnement des savoirs et des manières de faire. Mais, signe des temps sans doute et d'une faible structuration au plan communal, les archers pointent surtout en la matière l'importance des forums internet spécialisés :

« C'est un collègue à moi, qui n'était pas du tout chasseur, qui avait un arc chez lui et on discutait autour de cet arc, j'avais essayé déjà un peu, je m'étais renseigné déjà sur des forums et j'ai mordu à l'hameçon, ça m'a pris depuis 6 ans maintenant. Et j'en suis maintenant totalement fou, c'est vraiment une chasse, c'est... comme on dit : ça, c'est de la

chasse ! Comme je vous disais tout à l'heure, il faut vraiment être en relation avec la nature pour tirer les animaux au plus près, c'est vraiment de la chasse. » (Cédric, 42 ans, employé à Lège)

« En fait, j'ai toujours été attiré par les arcs, et j'ai découvert il y a 6 ans que l'on pouvait chasser à l'arc, que la chasse à l'arc était légalisée depuis 1995 en France. Il y avait qu'une formation à passer à la Fédération des Chasseurs en Gironde pour pouvoir chasser à l'arc. (...) Et puis après, je me suis lancé dans l'achat des arcs, d'un arc, mais sans savoir et je me suis trompé au départ. Et petit à petit sur les forums, en discutant à droite, à gauche, puisqu'après le gars qui nous a formés, il a justement formé l'Union des Chasseurs à l'Arc de la Gironde, dont je fais partie aussi. » (Zachary, 40 ans, habitant à Lège)

Dans les années 2000, une association départementale des chasseurs à l'arc est en effet créée en Gironde pour faciliter l'apprentissage des techniques et de l'éthique de la pratique. À ce titre, elle participe à la journée de formation obligatoire organisée par la Fédération Départementale de la Gironde. Mais cette association a également pour vocation de faciliter l'accès des archers à des territoires de chasse, qui nécessite l'accord des sociétés de chasse locales (adhésion obligatoire et attribution des quotas communaux pour la chasse de certains ongulés). Or, beaucoup sont réticentes à ce mode de chasse récent, et il existe des tensions entre chasseurs au fusil et archers, nous y reviendrons. Ces derniers présentent d'ailleurs leur choix comme une conversion irréversible à une chasse plus exigeante, assortie de la dépréciation des chasses au fusil jugées « trop faciles » :

« Je chassais au fusil depuis longtemps et tout, et le jour où je me suis mis chasseur à l'arc ... ça n'a plus été pareil. » (Cédric, 42 ans, employé à Lège)

« Je me suis mis à la chasse à l'arc, le fusil je ne peux plus le reprendre, c'est inconcevable. C'est bizarre, avant la chasse au fusil je trouvais ça normal, mais une fois que j'ai goûté à la difficulté... Je suis incapable de prendre un fusil, je ne pourrais plus. Je trouve ça trop facile ! » (Laurent, 34 ans, indépendant à Lège)

Maîtriser ses émotions dans l'expérience du sauvage : une composante valorisée de l'éthique sportive des archers

Pour être reconnu par ses pairs comme de bons chasseurs à l'arc, il convient en premier lieu de mobiliser des savoirs sur la nature et les animaux (connaître leurs mœurs, leurs habitudes alimentaires, l'influence des facteurs météorologiques sur celles-ci, etc.) régulièrement soumis à leur vérification empirique sur les lieux de chasse. L'objectif est d'anticiper les lieux de passage des animaux pour aller à leur rencontre sans être vu (technique de l'approche) ou plus souvent en Gironde, de les attendre en s'installant à un poste fixe, généralement à quelques mètres de haut dans un arbre, selon la technique plus répandue de l'affût dans les arbres à l'aide d'un *tree-stand* (illustration 22) :

« C'est une sorte de chaise exprès que l'on monte dans les chênes ou dans les pins. Et là on se confond avec la nature. Il ne faut plus bouger, éviter de faire du bruit, pas sentir... Justement, l'odeur est en haut, le gibier ne la sent pas en bas, elle se diffuse plus loin, et il faut se confondre avec la nature, voilà. Il y a de longues heures d'attente. » (Zachary, 40 ans, habitant de Lège)



Illustration 22 : Un archer sur son *tree-stand* (photo C. Gesta)

Si l'archer a mobilisé ses savoirs et savoir-faire à bon escient, il se trouve en position d'observateur privilégié – littéralement surplombant – vis-à-vis de l'animal et en capacité d'agir dans une logique mêlant l'éthique sportive et les principes de la chasse-gestion. Il juge si l'animal correspond aux critères d'un beau trophée, digne d'être fléché « dans les règles de l'art », ou bien s'il vaut mieux l'épargner au nom du *fair-play* et de la « chasse gestion », qui préconise de faire fructifier cette ressource cynégétique :

« En plus ce qui est bien avec cette chasse à l'arc, c'est qu'on peut faire une chasse de sélection. Nous, on ne tire que les mâles, on ne tire aucune femelle, parce que c'est elles qui font les petits et il vaut mieux qu'il reste 10 femelles pour un mâle plutôt que le contraire. Nous, pour le chevreuil et pour le sanglier, on ne tire que les mâles. » (Cédric, 42 ans, employé à Lège)

*In fine*, c'est bien le geste sportif et les « sensations » procurées par la confrontation rapprochée aux animaux sauvages qui font aux yeux des initiés la grandeur de la chasse à l'arc, choisie par lassitude ou rejet de certaines chasses au fusil, jugées trop « faciles » ou trop focalisées sur le tir au détriment de la manière de faire. En ce sens, cette pratique est largement sportivisée, au sens où l'entendent Elias et Dunning puisque l'on peut y repérer sans ambiguïté une éthique qui ne sépare pas le désir de victoire du respect des règles du jeu, quelle qu'en soit l'issue (cf. chapitre 2). Ici, la grandeur des gibiers convoités tient à la difficulté de l'exercice, comme le résume un adage connu des archers : « tout gibier à l'arc est un grand trophée » :

« L'animal, il faut connaître toutes ses habitudes par cœur, savoir par où il passe, à quelle heure il sort... Il y a ce côté un peu traque, repérage. Parce que la chasse à l'arc, il faut être à 10 - 15 mètres de l'animal. Il faut arriver à l'approcher, l'avoir très près... Et puis cette sensation ! Quand on voit l'animal, on a le cœur qui tape, y'a vraiment une émotion qui est... Et puis la chasse à l'arc a une éthique, un peu comme les 10 commandements, quoi. Quand on tue un animal il faut toujours lui "rendre les honneurs" (...). Chaque animal est un trophée à la chasse à l'arc. C'est ce côté-là qui m'a plu. C'est la chasse anti-rendement, voilà ! » (Laurent, 34 ans, indépendant à Lège)

« Mais comme je vous dis, on chasse pas pour manger, à la différence de certaines personnes qu'il y a dans cette ACCA, où plus on en ramène dans les congélateurs et plus on est content. Pour vous dire, les dix sangliers qu'on a tués l'an dernier, j'en ai pas mangé un morceau, j'ai tout donné. On fait plaisir aux gens qui chassent pas justement. Donc je donne tout ce que je tue. » (Cédric, 42 ans, employé)

Contrairement aux adeptes de chasses anciennes enclins à qualifier de « traditionnelle » leur passion pourtant en partie sportivisée, les archers qualifient volontiers leur pratique de sportive. Un entraînement – journalier pour certains – est d'ailleurs nécessaire pour conserver intacte la performance de l'archer décochant sa flèche, qu'un interviewé compare à celle du golfeur à cause de la prise en compte du vent, de la force de frappe de l'instrument, de la trajectoire parabolique du projectile ! Cinq des six archers s'adonnent à d'autres loisirs de nature, engageant ou non une prédation, mais tous réglés par une éthique sportivisée au sens d'Elias. Deux d'entre eux pratiquent la pêche à la mouche, où « la quête de la rentabilité est remplacée par une culture du jeu et de l'émotion » (Roux, 2007 : 100), et trois chassent la bécasse, mode de chasse considéré par les chasseurs comme « noble » en raison de sa

difficulté et de son éthique exigeante. Quant au dernier enquêté, il explique que le kayak de mer et la chasse à l'arc lui permettent de satisfaire un même désir d'inclusion dans la nature sauvage (illustration 23) et, du fait de leur origine ancienne, de renouer avec des pratiques immémoriales :

« C'est ce que je te disais tout à l'heure [à propos du kayak de mer], j'ai pas l'impression d'être une pièce rapportée. J'ai l'impression que je fais partie intégrante du milieu dans lequel je suis. Tout simplement parce que tu te maquilles, tu te camoufles, tu chasses avec un arc traditionnel, avec une façon traditionnelle de chasser qui... L'arc existe depuis plus de 4000 ans, on trouve des représentations rupestres un peu partout. » (Gilles, 54 ans, salarié dans un espace protégé)



Illustration 23 : Archer à l'affût en tenue de camouflage intégral (photo : C. Gesta)

À l'instar d'autres amateurs de pratiques de prélèvement sportivisées, comme la pêche à la mouche (Roux, 2007) ou la pêche *no kill* (Barthélémy, 2013), les chasseurs à l'arc célèbrent abondamment les émotions et les sensations procurées au contact de la « nature sauvage » en général et de l'animal sauvage en particulier, tandis que la prédation est présentée comme un aspect tout à fait accessoire – et même absent pour les pêcheurs *no kill* – par rapport à la manière de vaincre l'animal convoité :

« On se rapproche des animaux, puis on les voit. J'ai des photos, tu vois la mère avec les petits, les faons, ils peuvent passer la soirée devant nous. (...) Y'a que la chasse à l'arc qui peut faire ça. (...) Et ça c'est des images qu'on a à vie. (...) La chasse à l'arc, je trouve ça beau parce qu'il y a les approches sur les animaux, que j'ai jamais connues dans une autre chasse. » (Laurent, 34 ans, indépendant habitant et exerçant à Lège)

« Toutes mes activités dans la nature sont soit en rapport avec la chasse, soit en rapport avec la pêche. C'est un travail... un peu de détective, de trouver... Ça, ça me plaît, je ne viens pas en forêt uniquement pour me balader. » (Sébastien, 46 ans, indépendant et résident à Lège)

« Je me suis mis à l'arc pour avoir des sensations parce que le tir à la carabine et au fusil cela ne m'apportait plus rien. Et quand on chasse à l'arc, on a ce que l'on appelle le *bug fever* c'est-à-dire ... À l'approche du grand gibier que tu vois ou de l'animal que tu vois au loin, que ce soit un ragondin, un sanglier, un chevreuil, tu as ton corps qui te trahit. Tu as des sentiments qui te submergent donc tu trembles, t'as le cœur qui s'emballe ... Donc après il faut arriver à maîtriser le *bug fever* pour arriver à placer une bonne flèche, et ça c'est vachement important. La chasse à l'arc traditionnel demande un minimum d'effort physique que tu n'as pas avec un arc à poulie et à mon avis beaucoup de *self control*. Donc ça demande un certain investissement, physique, intellectuel, moral... » (Gilles, 54 ans, salarié dans un espace protégé, habitant sur le bassin d'Arcachon)

Comme le note Baticle (2007 : 32), dans la chasse à l'arc est particulièrement valorisée l'aptitude du chasseur à se fondre dans le paysage, à se couler en silence dans la verdure à contresens du vent pour éviter d'être trahi par son odeur. Pour ce faire, les archers mobilisent d'ailleurs une foule de techniques d'ensauvagement (maquillage, neutralisation des odeurs corporelles, longues attentes, mimétisme avec la nature, au point de passer inaperçus auprès des autres usagers des lieux) qui viennent accréditer cette expérience :

« À chaque sortie je m'entraîne, une demi-heure avant, j'ai mes habitudes, je me lave toujours sans savon, sans parfum, je fais attention à toutes les odeurs... C'est un rituel. » (Laurent, 34 ans, indépendant, habitant de Lège)

« Il n'y a pas que le gibier que l'on voit, y a plein d'autres choses. Moi un jour j'ai un épervier qui s'est posé à côté de moi, il ne m'avait pas vu, il était à moins d'un mètre de moi. Et là, là on est content, parce que l'on est vraiment confondu avec la nature, on sait que l'on fait partie de l'arbre, quoi ! » (Zachary, 40 ans, habitant de Lège)

Au terme de l'observation, l'archer peut donc décider le tir d'une flèche entraînant la mort du gibier. Un archer va jusqu'à construire une signification assez singulière à sa pratique en empruntant de manière très éclectique des rituels dans des univers sociaux parfois très éloignés du sien, puisant aussi bien dans la religion chrétienne que chez les Inuits, les Indiens, les hommes préhistoriques... :

« Moi, souvent ça m'arrive de caresser l'animal et le remercier, de prendre du sang et de baptiser mon arc avec. Il y a une chose que je fais aussi systématiquement, je mange le cœur de l'animal que j'ai tué. C'est un vieux truc Indien, c'est une vieille croyance indienne. Ça c'est un truc perso ... parce que c'est bon, et puis parce que ça fait partie du rituel aussi. » (Gilles, 54 ans, salarié dans un espace protégé)

Sans partager cette pratique faite de syncrétismes, deux autres archers ont spontanément décrit le même cérémonial succédant la mort de l'animal, analogue à celui des chasseurs à l'approche ou à l'affût de l'est de la France. Ce cérémonial qui consiste, selon l'expression consacrée, à « rendre les honneurs » à l'animal vaincu permet de perpétuer l'imaginaire d'une

lutte loyale, d'égal à égal entre l'homme et l'animal, typique des pratiques sportivisées déjà évoquées et que l'on retrouvera bientôt chez les chasseurs sous-marins :

« On l'expose sous sa meilleure face, sur son plus joli côté. On lui met une feuille de chêne dans la bouche parce que c'est, c'est... c'est traditionnel et on dit que c'est son dernier repas, et puis la photo est plus jolie. On met en avant l'animal, pas le chasseur. Le chasseur il est toujours en arrière plan... c'est l'animal en premier. » (Sébastien, 46 ans, indépendant et résident à Lège)

Ce « cérémonial », pour reprendre le terme de Barthélémy (2013 : 122) à propos de la pêche *no kill*, signale comme souvent une situation extra-ordinaire, au sens étymologique du terme, situation à laquelle il faut donner une signification. En effet, la mise à mort accomplie dans les règles de l'art est le dénouement attendu du geste sportif, mais cet acte n'a rien d'anodin au regard des sensibilités contemporaines à l'égard des animaux, vis-à-vis desquelles les chasseurs à l'arc ont à se positionner, et qu'ils peuvent même avoir partiellement intégrées en tant que membres d'une société où ces sensibilités sont largement publicisées. La flèche décochée entraînant la mort suscite un trouble particulier chez plusieurs archers, significatif d'un conflit de normes intériorisées :

« Ce que j'aime en fin de compte c'est passer du temps en forêt avec un arc, et tenter ma chance. Si la chance me sourit, de tirer l'animal que j'ai choisi je le fais, toujours avec du remords malgré tout...

*Enquêteur : Ah bon ?*

Toujours avec des remords, parce qu'en fin de compte je suis un chasseur qui n'aime pas trop tuer les animaux. Ça me fait toujours un petit peu de peine, mais c'est plus fort que moi. Ça me laisse toujours un pincement au cœur. Ça me procure de la peine et de la joie, c'est contradictoire mais pourtant c'est la vérité ! » (Sébastien, 46 ans, indépendant et résident à Lège)

### Éthique sportive et valorisation de la modernité technologique

L'immersion dans le sauvage est rêvée par ces archers, mais soulignons-le, elle n'est pas du tout antinomique d'une recherche tout aussi passionnée de raffinement technique et d'un recours important à la technologie :

« Au départ je pensais que c'était une pratique simple, la chasse à l'arc. Traditionnelle. Et en fin de compte il s'avère que c'est extrêmement complexe. Il y a des calibres de flèches différents, y a des poids de flèches différents, des arcs différents. (...) Les cordages changent, y a des cordes en matériaux synthétiques maintenant super modernes (...) qui propulsent des flèches encore plus vite, et tout ça cela doit être adapté. La flèche doit être adaptée à une certaine longueur, à un certain poids, à une certaine rigidité et c'est indissociable du tireur, sa qualité de décoche, de son type d'arc, de son type de corde... C'est ce qui me plaît aussi dans la pratique. C'est complexe, on passe du temps à faire des

entraînements, on passe du temps à faire nos réglages. Ça demande du temps et de la pratique, si on veut être... heu, efficace. » (Laurent, 34 ans, indépendant)

Alors que les adeptes de chasses anciennes témoignent d'un rapport ambigu à la technologie c'est-à-dire désenchanté voire honteux en raison de la prégnance de la « prise » traditionaliste désignant leurs pratiques (cf. chapitre 5), les archers se disent volontiers à l'affût des dernières innovations touchant aux types d'arcs, de flèches dotées de diodes électroluminescentes, qu'ils se procurent souvent aux États-Unis, via internet. L'un d'eux a par exemple recours à une caméra de surveillance installée en forêt pour surveiller les allées et venues des animaux, et mieux repérer leurs habitudes. Sur ce point, nous verrons que les archers sont proches des chasseurs sous-marins des Calanques, férus de technologies qui leur permettent d'affirmer une certaine modernité sportive, quelquefois pour mieux se démarquer de leurs concurrents locaux. Comme certains pêcheurs à la mouche et pêcheurs *no kill* disqualifient les autres pêcheurs par le qualificatif récurrent de « viandard » (Roux, 2007, Barthélémy, 2013), les archers désignent dans les mêmes termes les autres chasseurs locaux de grand gibier au fusil. Dans leur bouche, ce qualificatif renvoie leurs concurrents au statut de prédateurs immodérés, peu enviable à l'aune de cette morale sportive du *fair-play*, et permet de souligner leur méconnaissance de la nature :

« Il y a plein de choses à savoir justement, eux [les chasseurs d'ongulés au fusil] veulent vous apprendre plein de choses mais c'est eux qui devraient retourner à l'école. Il y a plein de choses qu'ils savent pas : on ne tire pas une laie pleine, on ne tire pas une laie meneuse, et nous, tout ça, on arrive à le respecter. Ce qui est bien dans cette chasse à l'arc c'est que c'est vraiment une chasse sélective. » (Cédric, 42 ans, employé et habitant de Lège)

Ces expériences d'environnements socio-naturels, justifiées comme bien d'autres en référence à un « besoin de nature sauvage » et pourtant marquées dans le même temps par des différenciations – quelquefois subtiles – avec des usages de la nature qui paraissent très proches ne vaudrait-elle que pour les archers arcachonnais, chasseurs locaux soucieux de se démarquer des chasseurs de grand gibier au fusil ? Bien au contraire, nous allons voir maintenant qu'un processus analogue mettant en jeu à nouveau l'éthique sportivisée et sa relecture à l'aune de référentiels écologiques se joue – en mer cette fois – à propos d'une autre pratique prédatrice, la chasse sous-marine dans les Calanques de Marseille et s'inscrit dans les relations avec les autres usagers des lieux, en particulier les plongeurs, leurs « meilleurs ennemis ».

## 2. La chasse sous-marine, une « sœur aînée » devenue dissidente de la plongée

Inspirée par les pêches en apnée pratiquées de façon immémoriale dans certaines régions du globe, notamment en Grèce, pour des raisons de subsistance (cueillette d'éponges, de crustacés, de corail), la chasse sous-marine de loisir commence à être pratiquée dans les années 1930 (Griffet, 2001 : 655, Mascret, 2010 : 76) par quelques pionniers<sup>120</sup>. Dès les années 1930, la chasse sous-marine commence à se structurer au plan commercial sur la côte d'Azur, où les premiers magasins spécialisés ouvrent leurs portes. *Au Vieux plongeur*, un des premiers magasins de plongée créé en 1934 à Marseille existe toujours aujourd'hui. Le développement de l'activité est facilité par l'invention du masque sous-marin (1938), puis des palmes et du fusil sous-marin. La Société Sportive Nationale de Pêche à la Nage, la toute première fédération de chasseurs sous-marins est créée en 1939. Très vite, ses membres portent les valeurs sportives d'une activité physique désintéressée et gratuite, en s'inscrivant en faux contre toute activité commerciale tirée de la pêche sous-marine. Cette insistance est en réalité une réponse aux vives critiques des pêcheurs professionnels dès les années 1940 qui tentent de la faire interdire (Mascret, 2010 : 165). Au lendemain de la Libération, les premières compétitions de chasse sous-marine sont organisées sur la Côte d'Azur dans le même esprit. Lors de la première compétition à Cannes en 1946, deux épreuves strictement sportives (une course avec palmes et un parcours subaquatique) s'ajoutent au concours de pêche proprement dit, et viennent ostensiblement relativiser la dimension prédatrice de la chasse sous-marine de manière à désamorcer les suspicions des pêcheurs professionnels. Plus largement, Griffet note que les compétitions maritimes inventées dans les années 1930 (organisation des premières courses autour du monde à la voile, premiers tours de France en canoë) préfigurent une relation sportive aux éléments marins qui s'affirmera surtout dans les années 1960 : « Le processus qui semble unifier les pratiques marines par le biais de la forme compétitive serait plutôt à chercher dans l'esprit du temps qui germe au milieu du [XX<sup>e</sup>] siècle, et s'épanouit au milieu des années 1960. » (Griffet, 1995 : 140)

Cette définition sportive de la chasse sous-marine se double d'une dimension scientifique dès 1948 avec la création d'une nouvelle entité, la Fédération des sociétés de pêche à la nage et

<sup>120</sup> Dont le docteur Pulvéris, quelquefois présenté comme son « inventeur » et Philippe Tailliez, qui deviendra, au côté du commandant Cousteau, le père de la plongée en scaphandre autonome après la Seconde Guerre mondiale.

d'études sous-marines (FSPNES) créée à Marseille par Jean-Flavien Bonelli. En 1955, elle prend son nom actuel et devient la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM), qui rassemble les plongeurs et chasseurs sous-marins, aux côtés d'autres activités subaquatiques (photographie sous-marine, exploration scientifique). Les liens historiques précédemment évoqués entre la chasse sous-marine et la plongée naissante prennent alors une forme plus institutionnelle, via des figures dont la plus célèbre est sans doute le Commandant Cousteau, justement à l'initiative de cette nouvelle fédération à vocation plus scientifique (Mascret, 2010 : 157-166).

À partir des années 1970, des tensions internes aux loisirs subaquatiques s'ajoutent aux conflits persistants avec les pêcheurs professionnels, au moment où naissent de nouvelles sensibilités environnementales. Cousteau, devenu hostile à la chasse sous-marine, démissionne de son titre de président d'honneur de la FFESSM en 1978 au motif que la fédération continue d'encourager cette pratique et d'organiser des championnats internationaux ; la même année, certains membres de la FFESSM signent une pétition adressée au ministère de l'Environnement pour demander leur interdiction. Ces tensions persistantes sont ravivées bien plus tard, à partir de 2002, peu après que le nouveau président de la FFESSM a pris des positions hostiles à la chasse sous-marine, qu'il considère alors comme anachronique et « réactionnaire » notamment lorsqu'elle fait l'objet d'une compétition :

*« Il faut se rendre à l'évidence : activité fondatrice de la fédération, la compétition de pêche ne s'accorde plus avec les courants de pensée écologique de notre époque. La position ambiguë que nous tenons jusqu'à aujourd'hui est devenue injustifiable : on ne peut faire cohabiter deux attitudes contradictoires : le souci de préserver et celui de supprimer des vies pour désigner un vainqueur. C'est ainsi et c'est le sens de l'histoire. Nous sommes en 2008, et n'en déplaise aux conservateurs et réactionnaires de tous poils, il faut vivre avec son époque ! » (extrait de l'éditorial de *Subaqua*, n°216, janvier 2008 par Roland Blanc, président de la FFESSM, 2008)*

En réaction à cette marginalisation au sein de leur institution, deux nouvelles fédérations nationales sont rapidement créées par des chasseurs sous-marins. La Fédération Nautique de Pêche Sous-marine en Apnée (FNPSA), créée fin 2002, défend notamment le principe des compétitions de chasse sous-marine, qu'elle organise désormais. La Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP) souhaite quant à elle promouvoir une chasse sous-marine « écoresponsable » auprès de ses adhérents et des autres usagers de la mer, et ne soutient pas

le principe des compétitions. De façon générale, cette fédération prône une exemplarité écologique fondée sur le principe de responsabilité environnementale :

« Toutes les mesures de protection de la ressource (maille biologique<sup>121</sup>, période de repos biologique, quotas, etc.) dès lors qu'elles s'appliquent à tous les pêcheurs (professionnels ou récréatifs) nous apparaissent bien fondées. Nous comprenons que les efforts drastiques qui seront exigés des professionnels doivent s'accompagner d'efforts importants des récréatifs afin d'être socialement acceptables. »<sup>122</sup>

Quant à la FFESSM, la fédération historique, elle pouvait jusqu'en 2010<sup>123</sup> se prévaloir de l'agrément de l'État pour la délivrance des licences sportives nécessaires à la pratique des compétitions, et comporte aujourd'hui encore une commission nationale dédiée à la chasse sous-marine. Aujourd'hui, ces trois fédérations peuvent encore revendiquer la représentation des chasseurs sous-marins, et ont fait valoir leurs positions vis-à-vis des différents dispositifs publics environnementaux, récents en la matière, tels le Grenelle de l'environnement et de la mer, les parcs naturels marins, et comme nous le verrons, le parc national des Calanques.

### ***Un encadrement réglementaire amorcé en 1990***

En comparaison de la chasse terrestre cadrée de longue date et qui fait régulièrement l'objet de lois spécifiques, l'encadrement législatif de la chasse sous-marine paraît récent et sommaire : il tient en un seul décret ministériel relatif à la pêche maritime de loisir, daté de 1990, légèrement modifié en 1999 puis 2009<sup>124</sup>. À ce jour, la pratique de la chasse sous-marine ne nécessite pas la réussite d'un examen préalable, seul un âge minimum légal est fixé à 16 ans depuis 1999. La déclaration de pratique auprès du service des Affaires ou d'affiliation à une fédération sportive (historiquement, la FFESSM) est devenue facultative en 2009, et les personnes désireuses de pratiquer doivent simplement s'acquitter d'une assurance

<sup>121</sup> Taille minimale de prélèvement d'un poisson, garantissant qu'il a accompli au moins un cycle de reproduction.

<sup>122</sup> <http://www.fcsmpassion.com/index.php/Grenelle-Permis-Payant/Grenelle-Permis-Payant/Maree-amer-gestion-durable-de-la-peche-professionnelle-et-regulation-de-la-peche-loisir.html>

<sup>123</sup> L'arrêt du 11 juin du Conseil d'État a annulé la délégation à la FFESSM pour la discipline de la pêche sous-marine, eu égard aux motifs que l'AG de la FFESSM des 11 et 12 avril 2008 avait voté l'arrêt des compétitions pour cette activité.

<sup>124</sup> Décret n°90-618 du 11 juillet 1990 relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir modifié par le décret n°2009-727 du 18 juin 2009 - art. 1.

en responsabilité civile. Cette suppression s'est faite au grand dam de personnes impliquées dans cette activité (responsables de clubs, vendeur de matériel spécialisé) qui redoutent le manque de connaissances des débutants hors-club :

« Jusqu'à maintenant les Affaires maritimes délivraient une autorisation pour faire la pêche sous-marine aux gens qui n'avaient pas de licence en club. Les gens qui prennent une licence sont censés avoir une information sur la réglementation et les gens qui ne voulaient pas passer par des clubs devaient passer par les Affaires maritimes qui leur donnaient un papier où il y avait tous les règlements : ne pas pêcher la nuit, ne pas vendre son poisson etc. Cette autorisation a été annulée. C'est-à-dire que demain si vous voulez, vous vous mettez à l'eau, vous ne connaissez rien de la réglementation, vous pouvez tirer un mérrou [qui est une espèce protégée]. » (Roger, 55 ans, enseignant, responsable au sein de la FNPSA)

« S'il ne va pas dans un club et si on ne l'informe pas, il va passer 10 ans de sa vie en tirant des poissons qui sont peut-être même interdits ! Il y a quand même des poissons protégés. » (Paul, 54 ans, responsable d'un magasin de chasse sous-marine à Marseille)

À ce jour, l'encadrement légal de la chasse sous-marine – et plus largement de la pêche maritime de loisir – ne se réfère pas, pour l'essentiel, à un référentiel écologique. Certaines dispositions du décret mentionné ci-dessus visent à interdire la vente des animaux pêchés, d'autres à préciser les conditions d'exercice<sup>125</sup> d'autres enfin sont destinées à prévenir les conflits avec les autres pêcheurs professionnels ou de loisir<sup>126</sup>. Seul l'article 5, qui prévoit la possibilité de mesures limitatives « en vue d'empêcher la dégradation des ressources halieutiques lorsque celles-ci apparaissent comme menacées », semble se référer explicitement à un référentiel écologique. Relevons toutefois qu'il correspond à une approche par les stocks (« ressources halieutiques menacées ») ne mentionnant pas l'état ou la protection des écosystèmes abritant ces espèces halieutiques. Sur ce point, le référentiel en vigueur pour la chasse sous-marine est comparable à celui de la « gestion » des espèces qui a prévalu pour la chasse terrestre jusqu'aux années 2000 avant la généralisation d'une approche écosystémique.

<sup>125</sup> Interdiction de la chasse de nuit, de l'usage des bouteilles de plongée et tous types d'appareils respiratoires, d'armes et d'engins explosifs.

<sup>126</sup> Application des mêmes règles que pour la pêche professionnelle pour les tailles minimales de capture, les périodes et les zones de prélèvement ; interdiction de s'approcher à moins de 150 mètres des embarcations de pêche ; interdiction de capturer des animaux marins pris dans des filets ou engins placés par d'autres).

## *Un référentiel écologique structuré lors du Grenelle de l'environnement (2007) et du Grenelle de la Mer (2009)*

Les initiatives d'encadrement écologique de la chasse sous-marine sont formulées seulement à partir de 2007-2008 lors du Grenelle de l'environnement, plus précisément dans le cadre du Comité opérationnel n° 12, chargé de réfléchir à l'encadrement de la pêche récréative. Elles interviennent peu après la publication des premières tentatives d'évaluation scientifique des prélèvements par la pêche maritime de loisir. La première, réalisée par l'Ifremer (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER) en 2004, estimait les prélèvements du bar, première espèce de poisson pêchée en France métropolitaine, à 5 000 tonnes par an du fait des pêcheurs maritimes, soit un chiffre du même ordre de grandeur que celui de la pêche professionnelle<sup>127</sup>. En 2006-2007, l'institut consacre une enquête élargie à l'ensemble des pratiques de pêche maritime amateur selon laquelle environ 2,45 millions de personnes âgées de 15 ans et plus ont pratiqué la pêche de loisir. Parmi elles, 7 % pratiquaient la chasse sous-marine, soit environ 170 000 personnes en France Métropolitaine<sup>128</sup>. Dans cette deuxième étude, l'estimation des prélèvements de bars est nettement revue à la baisse – ils représenteraient environ la moitié des prises des pêcheurs professionnels –, et complétée par des données chiffrées à propos d'espèces relativement communes<sup>129</sup>. Bien que présentées avec les précautions d'usage, ces estimations scientifiques publiées peu avant le Grenelle de l'environnement et venues d'un organisme dont la vocation historique est liée à l'exploitation commerciale de la mer, sont rapidement contestées par les pêcheurs amateurs et les chasseurs sous-marins. Elles constituent un bon exemple du rôle central joué par les dispositifs socio-techniques dans l'appréhension et les controverses à propos de phénomènes environnementaux (ici, l'évaluation chiffrée du nombre de chasseurs sous-marins et de leur impact sur les ressources halieutiques) que nous évoquions dans le chapitre 3.

<sup>127</sup> <http://archimer.ifremer.fr/doc/00111/22177/19833.pdf>

<sup>128</sup> En 2002, la FFESSM estimait à 300 000 le nombre total de pratiquants en France, dont seulement 40 000 licenciés au sein de sa structure. <http://www.securiteconso.org/avis-relatif-aux-fusils-de-chasse-sous-marine/>

<sup>129</sup> 450 tonnes par an pour le lieu jaune (environ 16 % des prises des pêcheurs professionnels), 3300 tonnes pour les maquereaux (soit environ 25%), 1900 tonnes pour les dorades et les sars (soit 37 %) et 750 tonnes par an pour les soles (9 % des prélèvements par les pêcheurs professionnels).

Contrairement aux années 1970, les représentants de chasseurs sous-marins n'ont plus seulement à répondre aux critiques formulées au nom de sensibilités écologiques naissantes dans l'opinion publique, ou de rassurer les pêcheurs professionnels en défendant une conception « sportive » et désintéressée. Ils doivent également se positionner vis-à-vis d'expertises scientifiques souvent reprises dans les dispositifs de gestion et de protection de la mer et des littoraux, c'est pourquoi les deux nouvelles fédérations créées en 2003 font appel à leurs propres scientifiques, entendent participer aux études scientifiques du milieu marin (pour la FCSMP) et se dotent d'une « commission environnement ». Par exemple, celle mise en place au sein de la FNPSA vise à répondre aux controverses à propos de l'impact des compétitions sur les ressources halieutiques par des données chiffrées cautionnées par des scientifiques (biologistes, chercheurs spécialistes des paléoenvironnements) membres de cette commission :

« Nous, au sein de la FNPSA il y a une commission environnement qui a été créée avec des scientifiques, des biologistes, donc on est capable de dire le prélèvement par compétiteur. Les chiffres, mon collègue, il peut vous en parler c'est du 0,5 poisson par compétiteur et par heure. Quand je vous dis que c'est infime, c'est infime. » (Pablo, policier, 31 ans, responsable au sein de la FNPSA)

Le Grenelle de l'environnement puis le Grenelle de la Mer sont des moments forts, pour ne pas dire sans précédent, de la structuration d'un référentiel écologique applicable à la chasse sous-marine et plus largement à toutes les pêches maritimes de loisir. Ces travaux parlementaires ou scientifiques permettent à la FNPSA et la FCSMP d'affirmer leurs positions publiques selon des principes que l'on retrouvera par la suite vis-à-vis du parc national des Calanques, comme l'expliquait en 2009 ce membre de la commission environnement de la FNPSA :

« Cela fait au moins 3 ans qu'on est sur le coup maintenant. Entre les différentes actions qui sont menées, les différentes études, le parc marin, les aires maritimes protégées, il y a beaucoup de choses qui se greffent en même temps. Si vous voulez le parc national, c'est Marseille, c'est localisé, mais ça rentre dans un contexte beaucoup plus large de protection de la mer. Donc des fois on est amené à discuter avec des gens de Paris, qui sortent de ce cadre-là. Donc on a des discussions à plusieurs niveaux. » (Roger, 55 ans, enseignant, porte-parole de la FNPSA)

En dépit de leurs divergences à propos des compétitions, les deux fédérations s'accordent pour démontrer « l'écocompatibilité » de leur activité à partir de données chiffrées, et exiger un traitement équitable avec les autres pêcheurs de loisir d'une part, et avec les pêcheurs professionnels d'autre part. Elles jugent non seulement inefficaces d'un point de vue

environnemental mais aussi socialement inéquitables les mesures de gestion qui seraient appliquées uniquement à la pêche de loisir voire à la seule chasse sous-marine.

Les discussions menées en 2007-2008 entre Organisations non-gouvernementales (ONG), pêcheurs professionnels et associations d'usagers de la mer lors du Grenelle de l'environnement puis en 2009 dans le cadre du Grenelle de la Mer (Comité opérationnel n°12) conduiront à opter pour le principe de responsabilisation des pêcheurs de loisir en mer, un principe devenu central en matière de gouvernance environnementale (Salles, 2009). La mise en place d'un examen du permis de pêche, un temps évoquée et défendue par des ONG et des pêcheurs professionnels, est finalement écartée au profit d'une « charte du pêcheur sous-marin éco-responsable » pour la pêche de loisir, option défendue par les fédérations de chasseurs sous-marins. Une « charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable » élaborée en 2009 dans le cadre du Grenelle de la Mer, est ratifiée en 2010 par plusieurs fédérations d'usagers de mer<sup>130</sup> (dont la FFESSM et la FCSMP mais pas la FNPSA) sous l'égide des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement. La mise en œuvre de cette charte est pilotée par un comité composé des cinq fédérations d'usagers signataires, et suivie par un comité élargi où sont également représentés les pêcheurs professionnels, certaines ONG et les services de l'État concernés par cette thématique (ministère en charge de l'écologie, de l'agriculture, Conservatoire du Littoral, Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Direction des Affaires Maritimes).

Les principaux engagements des signataires de cette charte sont la lutte contre le braconnage, la vente illicite de poissons par des pêcheurs amateurs et la révision à la hausse des tailles minimales de capture pour la pêche maritime de loisir. En 2012, ces principes trouvent un écho très direct dans les préconisations de chercheurs d'Ifremer<sup>131</sup>. La même année, tout en les confirmant lors du bilan de la mise en œuvre de la charte, la FCSMP, avec le soutien des ONG signataires, pose une condition très forte au respect de ces engagements par les pêcheurs

<sup>130</sup> Les signataires sont : la Fédération Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP), la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins (FFESSM), la Fédération Française des Pêcheurs en Mer (FFPM), et l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN).

<sup>131</sup> Source : Ifremer, octobre 2012, « note relative à la pêche maritime de loisir et à sa gestion », en ligne : <http://archimer.ifremer.fr/doc/00111/22177/19833.pdf>

de loisir en mer. Elle s'appuie une nouvelle fois sur l'argument que pour être « juste et équitable », le principe « d'écoresponsabilité » doit être applicable par tous les pêcheurs professionnels et de loisir, pour demander que les pêcheurs professionnels soient également mis à contribution (généralisation des tailles minimales de capture à tous les modes de pêche en mer, amateurs et professionnels, mise en place d'un repos biologique et protection des frayères ; interdiction de chalutage dans les 3 miles, récifs artificiels) :

« À l'initiative des pêcheurs loisirs, la révision à la hausse des tailles minimales de capture pour la pêche maritime de loisir est une mesure juste et équitable. Les ONG participant au comité de suivi de la charte ont apprécié ce geste fort, qui démontre de notre part, un souci constant de préservation de la ressource. Elles rejoignent aujourd'hui les fédérations de pêcheurs loisirs qui attendent maintenant un ralliement des pêcheurs professionnels à cette mesure d'augmentation. Cet état de fait place aujourd'hui les pêcheurs loisirs en position de force dans les négociations face aux professionnels. »  
(Président de FCSMP)<sup>132</sup>

Au terme de ces quelques pages consacrées à la socio-histoire de chasse sous-marine française, il apparaît que le référentiel sportif, promu dès les années 1940-1950 pour permettre à ce loisir naissant de perdurer en répondant aux craintes des pêcheurs professionnels, commence à être lui-même critiqué à partir des années 1970, à la faveur de sensibilités environnementales nouvelles. Pour une partie de la population et surtout une partie des plongeurs affiliés à la même fédération que les chasseurs sous-marins, le principe de prédation des poissons n'est plus acceptable, surtout lorsqu'il est l'objet de compétitions. À compter des années 2000, les tensions internes avec les plongeurs deviennent si fortes que certains chasseurs sous-marins quittent la FFESSM pour fonder deux nouvelles fédérations. La FNPSA continue de promouvoir le référentiel sportif en soutenant les compétitions, contrairement à la FCSMP, mais – fait nouveau et significatif du poids normatif de l'impératif écologique – l'une et l'autre justifient d'abord leurs positions en termes d'écocompatibilité, et participent à des degrés divers à l'élaboration du référentiel d'une pêche de loisir « écoresponsable ». Mais qu'en est-il, sur notre terrain d'étude marseillais, des chasseurs sous-marins plus éloignés de ces cercles institutionnels ? Dans quelle mesure leurs expériences des Calanques s'appuient-elles sur ces référentiels sportif et écologique ?

<sup>132</sup><http://www.fcsmpassion.com/index.php/Grenelle-de-la-Mer/Grenelle-de-la-Mer/16/03/13-Charte-d-engagement-Bilan.html>

## *La « passion sportive », une prise centrale dans l'expérience des Calanques et des jugements entre chasseurs sous-marins*

Il n'existe pas de statistiques officielles au plan local, mais un responsable associatif évalue à 5 000 le nombre de chasseurs sous-marins en région PACA. Pour les seules calanques de Marseille, les pratiquants réguliers – que les initiés distinguent soigneusement des chasseurs estivants, plus nombreux – seraient moins d'une centaine. Comme les chasseurs terrestres, ils s'inscrivent presque toujours dans des « lignées » familiales de « passionnés ». Ils insistent sur la précocité de leurs contacts répétés avec la mer, généralement durant l'enfance, qui préparent l'officialisation de leur statut de chasseur sous-marin, à partir de l'âge minimum légal de 16 ans :

« Mon père il m'a acheté mon 1<sup>er</sup> fusil sous-marin, j'avais peut-être 8 ou 10 ans. Je veux dire... je suis né dans l'eau et je compte y rester jusqu'à la fin de ma vie. Je n'ai qu'un endroit à l'heure d'aujourd'hui où je me sens libre, et quand je suis sur mon bateau j'ai une sensation que peu de gens comprennent et c'est pour ça que l'on nous traite de fou ?! Mais en fait ces gens-là ils n'ont rien compris à la vie ! C'est peut-être nous qui sommes dans la réalité. » (Michel, 53 ans, employé de la fonction publique)

« Ça m'a toujours intéressé. J'ai même essayé d'être muté très loin pour pouvoir continuer à le faire, et c'est vrai que c'est une grosse partie de ma vie, et je comprendrais pas qu'on me l'interdise. Je crois que c'est Hugues Dessaux qui disait ça, un ex-champion de pêche sous-marine, et il disait : "le plaisir de la chasse sous-marine s'arrête quand on repousse les arêtes sur le rebord de l'assiette". » (Alphonse, 52 ans, enseignant, résidant à Marseille)

L'observation de la faune pendant plusieurs années est souvent signalée comme un préalable indispensable à l'acquisition de savoirs pratiques (techniques de chasse, connaissance des lieux et des milieux naturels auxquels les animaux convoités sont inféodés) mobilisés dans un jeu mimétique avec l'animal et le milieu naturel :

« Nous, en fait, on suit le même chemin que celui du poisson, c'est tout simple. Quand on met une combinaison nous on devient un peu des poissons. On suit les courants, on fait exactement le même chemin, le même tracé que font les poissons dans l'eau, parce que sinon on n'attraperait jamais rien. Bon mais ça, c'est toujours pareil, ça prend des années ! » (Michel, 53 ans, employé de la fonction publique)

Être natif de Marseille ou des communes environnantes, pratiquer de longue date et tout au long de l'année sont autant d'attributs qui distingueront le « vrai » chasseur du « chasseur décathlon », qualificatif peu flatteur désignant le débutant ou l'estivant équipé à peu de frais dans la fameuse enseigne commerciale, et qui ignorerait tout ou presque des techniques, de l'éthique, et des émotions suscitées par la « passion sportive ». Car c'est bien au sport que les chasseurs sous-marins se réfèrent en premier lieu pour qualifier leur passion :

« C'est un sport. Moi, je considère ça comme de la varappe, on n'escalade pas la montagne si on n'a pas un peu de connaissances. » (Paul, 54 ans, responsable d'un magasin de chasse sous-marine)

Comme toutes les pratiques de prélèvement sportivisées, la chasse sous-marine donne lieu à l'imaginaire d'un combat chevaleresque entre l'homme et l'animal (illustrations 24 et 25). Les « poissons rois », les plus prisés, ont une valeur gustative mais ils sont surtout les plus combatifs, et deviendront des trophées d'autant plus valorisants pour ceux qui intégreront « l'élite » (sic) des chasseurs sous-marins en parvenant à les vaincre dans le respect des règles du jeu sportif :

« Le denti c'est un prédateur, qui est poisson magnifique. Ça peut devenir très gros, il y a des spécimens énormes. Alors on appelle ça Denti parce qu'il a une mâchoire, il a un peu le nez de la dorade royale mais il a des dents acérées, il a des crocs. Il a des crocs ! Sa particularité c'est que c'est un poisson très très difficile en chasse sous-marine. C'est vraiment un poisson réservé à l'élite. Moi, ça m'est arrivé une fois de faire un tir dessus parce que j'ai eu l'occasion. » (Olivier, 41 ans, assureur, habitant à Marseille)



Illustrations 24 et 25 : Mimétisme avec la nature et quête sportive d'un trophée. Prise d'un Denti (*Dentex dentex*) après une plongée en apnée de 20 mètres (photo L. Ginelli, mai 2012)

À la noblesse de l'animal convoité doit aussi faire écho celle du chasseur, qui doit privilégier, en principe, la manière sans céder à la tentation de la facilité. Il est ainsi admis par les initiés que la « chasse à trou » de poissons statiques est réservée aux débutants, alors que la chasse « à l'agachon », qui suppose des apnées plus longues et des tirs sur des poissons en mouvement, atteste aux yeux des pairs de la maîtrise de son art. Bien sûr, la règle n'est pas toujours respectée... Lors d'une observation réalisée en 2012, un chasseur sous-marin que nous accompagnions remonte à la surface en disant avec malice : « j'ai été très vilain, mais

tant pis, c'est trop bon ! ». Il venait de chasser un mérou, espèce protégée depuis 1992. Ce poisson peu farouche considéré comme une proie facile, presque indigne, est aussi un mets très apprécié, indiquait-il, avant de réaffirmer peu après son adhésion à l'éthique sportive :

*« Moi je préfère chasser les poissons qui se défendent, qui se battent. [...] Y a les chasseurs qui chassent pour se faire plaisir et tirer sur tout ce qui bouge, et il y a ce que l'on appelle nous les chasseurs de trophée. Moi je suis un chasseur de trophée. » (Herbert, 62 ans, cadre en milieu médical habitant Marseille).*

Cette observation n'illustre pas simplement la possible transgression d'une norme instituée, elle nous confirme l'hypothèse de « sédimentations » de justifications avancée par Traïni (2004) à propos de la chasse : l'éthique sportive devenue norme dominante n'a pas totalement remplacé la vocation alimentaire de la chasse sous-marine, à laquelle il est toujours possible de se référer en tant que justification première dans certaines situations (ici, personne d'autre que l'enquêteur n'a assisté à la scène, et le mérou sera dégusté entre initiés).

La référence récurrente au modèle sportif reste toutefois d'autant plus crédible qu'elle se traduit par une dépense physique, l'apnée, comportant tous les critères de la performance sportive : mesure des temps d'apnée (tous les chasseurs connaissent le leur), entraînement physique, et pour certains, préparation mentale par la pratique du yoga, régime alimentaire de sportif, pratique en club et en compétition. Comme d'autres pêches maritimes de loisir, la chasse sous-marine prend souvent le sens d'une activité « athlétique » (Roux, 2007 : 8) légitimant la prédation par les prises de risques et la performance physique : « Le poisson qu'on met dans l'assiette, on le mérite », résume Michel, 53 ans, chasseur expérimenté. Comme dans toutes les pratiques de prélèvement sportivisées, il convient d'affirmer que l'on ne chasse plus par nécessité ou pour l'appât du gain. L'éthos sportif conduit ainsi à condamner le braconnage, répandu et toléré il y a 25-30 ans lorsque les poissons étaient pléthoriques et les contrôles moins fréquents, nous ont confié des chasseurs « repentis ». Désormais, l'esprit sportif commande de chasser « pour la gloire » et le plaisir de consommer entre initiés des mets d'exception obtenus « avec la manière » :

*« Là c'est vrai que c'est pour la gloire. En fait un poisson, on le mange entre nous, en famille. C'est plus le plaisir de dire : "c'est mon poisson, ça c'est moi qui l'ai pêché". Là, j'ai fêté mes trente ans, on a fait quatre gros dentis qu'on a mangés, on était cinquante à table. » (Germain, 30 ans, pompier habitant Marseille)*

Pratiquée en binômes ou en club, la chasse sous-marine suscite des sociabilités masculines centrées autour de l'usage, jusque dans ses déclinaisons sportives et techniques, et potentiellement exclusives pour les non-initiés (conjoint, enfants) :

« C'est pas une activité quotidienne, mais tous les jours j'ai une pensée ou je vais voir un truc : je répare un truc sur le bateau, je peaufine un fusil, je change un réglage, un truc, tous les jours ou presque j'ai quelque chose lié à la chasse sous-marine ! [...] C'est une véritable passion ! [...] On va dire que je suis dans un cadre d'amis qui font pratiquement tous la chasse sous-marine, donc c'est vrai que quand on arrive, nos femmes n'en peuvent plus parce que quand on se rencontre ça tourne toujours autour de la chasse sous-marine. » (Herbert, 62 ans, cadre en milieu médical)

Volontiers qualifiées de « familiales » ou de « fraternelles », les relations entre coéquipiers aboliraient les hiérarchies sociales. On retrouve là l'idéal égalitaire déjà repéré à propos de la chasse terrestre et des sports en général : « Il y a un conducteur de bus, un chirurgien cardiaque qui sont sur le même bateau. Là je parle d'un cas précis que j'ai en tête qui reflète exactement la réalité. » (Arsène, 51 ans, architecte à Marseille). Ces relations sont vécues de façon d'autant plus intense que l'une de leurs fonctions est la maîtrise collective des risques de noyade par syncope, causée par des apnées trop longues. Sans séquelle si la personne qui perd ainsi connaissance est remontée rapidement à la surface, la syncope, que presque tous les chasseurs interviewés ont connue, devient fatale pour un chasseur isolé :

*Enquêteur : Est-ce que vous avez un bon souvenir, quelque chose qui vous a marqué ?*

« Tous les week-ends, les sorties entre amis. (...) Et l'entraide ! Moi, j'ai eu la chance - c'est pour ça que je défends les structures fédérales - un jour en sortie de club, j'ai récupéré un gars, un de mes très bons amis, qui a fait une syncope sur une apnée un peu poussée, et en fait je l'ai récupéré. » (Pablo, 31 ans, policier)

« Y en a quelques-uns qui me doivent la vie, hein ! Un copain jeune, qui était dentiste en Corse, qui nous avait fait une syncope sous le bateau : je regarde, et paf ! Je l'ai vu couler, j'ai eu juste le temps de l'attraper, de le sortir. Il avait 16 ans à l'époque. » (Gustave, 68 ans, enseignant retraité à la Ciotat)

Ces expériences entre initiés, vécues dans des espaces socio-naturels libérateurs sur le mode de l'intensification de la vie quotidienne (Griffet, 1999) y compris dans ses aspects les plus dramatiques, sont l'objet d'investissements affectifs importants traduits par leur terme récurrent de « passion ». Pour les plus radicalement engagés, ces pratiques en viennent à constituer des supports identitaires de tout premier plan, à distance d'un quotidien déprécié. Elles deviennent alors résolument inconciliables avec certaines initiatives d'écologisation, comme ici la logique jugée abstraite de définition des périmètres des réserves marines :

« Après il y a des gens qui vont tirer un trait sur une carte et qui vont m'enlever mon jardin. Moi j'ai failli mourir pour mon jardin ! » (Michel, 53 ans, employé de la fonction publique)

La prise sportive, centrale dans les propos des chasseurs sous-marins, ouvre sur des jugements quelquefois très différents de ceux des chasseurs terrestres présentés au chapitre 5, pour lesquels prime la prise traditionaliste. Les chasseurs sous-marins ne font pas état de la même ambivalence que les chasseurs terrestres vis-à-vis des innovations technologiques, ou des nouvelles façons de faire. Nouveaux matériaux pour les combinaisons, palmes, masques et fusils plus performants, sondeurs et même GPS sont jugés comme des innovations intéressantes (illustration 26).



Illustration 26 : Retour au Vieux-Port à bord d'un zodiac équipé pour la chasse sous-marine (Marseille, mai 2012, photo L. Ginelli)

Ils permettent aux chasseurs sous-marins comme aux archers évoqués précédemment, comme aux pêcheurs *no kill* étudiés par Barthélémy (2013 : 125), ou aux adeptes des pêches « technologiques » (Roux, 2013 : 360) d'apparaître comme des individus « modernes », en accord avec leur temps, quelquefois pour mieux se distinguer d'autres usages à la fois proches et concurrents (par exemple, les chasseurs « décathlon » équipés à bas prix et raillés des puristes). Dans le chapitre 7, nous verrons comment cette « prise » sportive, centrale chez les archers comme chez les chasseurs sous-marins, les incline à s'approprier plus facilement – à certaines conditions et dans une certaine mesure – les normes écologiques au quotidien, tandis que la prise traditionaliste oriente une majorité de pratiquants de chasses anciennes vers une résistance aux entreprises d'écologisation. Mais abordons tout d'abord un dernier loisir, le kayak de mer pratiqué sur le bassin d'Arcachon. Même s'il n'implique pas de prélèvement de

ressources naturelles, il présente bien des points communs avec la chasse à l'arc et la chasse sous-marine, en raison de sa sportivisation marquée et de l'appropriation rapide et aisée du référentiel écologique.

### **3. Le kayak de mer sur le bassin d'Arcachon**

#### *Du tourisme élitiste au développement durable ? Du côté des référentiels*

Le kayak, littéralement « bateau du chasseur », embarcation inuit vieille de plus de 4 000 ans, devient avec le canoë le support d'une activité de loisir à compter du début du XX<sup>e</sup> siècle, en s'inscrivant pleinement dans le processus d'invention des loisirs de nature par des membres de l'élite sociale européenne, d'abord parisienne pour ce qui est du cas du kayak français (voir chapitre 1). Quant au bassin et à la ville d'Arcachon, ils furent des hauts lieux d'expression de ces nouvelles sensibilités portées par la bourgeoisie de l'époque, au temps de l'hygiénisme et des balbutiements du tourisme balnéaire (Bercovitz et Briffaud, 2012 ; Corbin, 1995). Cet aspect est important, nous le verrons, car ces qualifications touristiques anciennes constituant les espaces en « hauts-lieux » influencent encore les sensibilités, les pratiques et les jugements des adeptes du kayak de mer, une activité pourtant tout à fait récente sur le bassin d'Arcachon (années 1990-2000). Ces origines élitistes impliquent-elles d'analyser exclusivement la pratique actuelle du kayak de mer en termes de distinction sociale ? Dans cette optique, l'exemplarité écologique dont se réclament certains kayakistes serait-elle une nouvelle manière de se distinguer socialement ? Nous discuterons cette idée un peu plus loin dans ce chapitre, mais revenons sur quelques repères historiques à propos de cette activité et l'évolution de son référentiel depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Pétris d'hygiénisme et de patriotisme, les pionniers français du canoë-kayak, pratique d'abord cantonnée aux canaux et aux rivières, vont se détacher de ces valeurs premières à partir des années 1930 pour vanter une approche plus hédoniste à la recherche de sensations au contact de la nature, puis dans les années 1960-1970 une conception plus strictement sportive, centrée sur la performance (Griffet, 2001, Marsac, 2011). Sur cette dernière période, l'augmentation du nombre de kayakistes conjuguée à l'aménagement de barrages hydroélectriques et à la pollution croissante des rivières conduisent à la création des premiers parcours artificiels : le canoë-kayak ne se déroule plus uniquement en milieu naturel. À compter de cette décennie, la Fédération Française de Canoë-Kayak – créée en 1932 – s'approprie tout particulièrement ces enjeux environnementaux pour revendiquer à son tour une légitimité écologique, qu'elle

concrétise en 1982 par son affiliation au ministère de l'Environnement, mais que lui conteste aujourd'hui une partie des pratiquants ralliés à des associations de protection de la nature comme *Mountain Wilderness* (Marsac, 2011). Comme pour la plupart des loisirs de nature, l'estimation du nombre de pratiquants est délicate. Selon Dugas (2007 : 9), à la fin des années 1980 la Fédération française de canoë-kayak enregistrait 20 000 licenciés pratiquants et 300 000 participants en période estivale ; les chiffres actuels oscilleraient de 400 000 licenciés à un million de pratiquants l'été. Mais l'écart entre les chiffres d'hier et ceux d'aujourd'hui étant en partie imputable à un changement récent de réglementation (obligation de prendre une licence sportive y compris pour une sortie unique), la conclusion suivante s'impose : « *De facto*, le nombre croissant de licenciés ne doit et ne peut pas être associé à une pratique régulière ou/et compétitive. » (Dugas, 2007 : 9)

Au regard de ces repères généraux sur le canoë-kayak en France, le cas arcachonnais présente néanmoins une spécificité de taille, celle d'être pratiqué en mer et non en rivière, et pour cette raison celle d'y avoir été introduit tardivement, au début des années 2000, par une poignée d'acteurs. Il se pratique soit librement, soit dans les deux structures écotouristiques qui accueillent en moyenne mille clients chacune par an, soit au sein de trois petits clubs sportifs (La Teste, Lège-Cap ferret et Arès) regroupant au total moins d'une centaine de licenciés (60 licenciés à La Teste en 2014, effectifs doublés depuis 2007). Nos entretiens et observations portent sur des pratiquants réguliers ou assez réguliers<sup>133</sup> (plus d'une fois par an) dans ces deux structures écotouristiques ou dans deux clubs arcachonnais, le Club Arésien Kayak Environnement (CAKE) et la section canoë-kayak de l'Association Sportive de La Teste (AST). Tous deux ont été créés en 2002 et affichent entre autres objectifs celui de « sensibiliser les adhérents à la connaissance et à la préservation de l'environnement » (site internet de l'AST), au point de faire figurer le terme dans le nom de l'association, pour ce qui concerne le Club Arésien Kayak Environnement. Tous deux sont affiliés à l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique), fédération sportive qui présente le développement durable comme un prolongement des valeurs citoyennes et éducatives fondatrices des mouvements d'éducation populaire dont elle est issue : « convaincue que les conditions de vie des générations futures sont déjà bien obérées, l'UFOLEP s'est engagée

<sup>133</sup> Ce critère retenu pour favoriser la richesse des matériaux relatifs à la pratique, aux lieux et à l'environnement, nous a donc amenés à ne pas retenir les clients ponctuels d'entreprises touristiques.

depuis 2002 dans une démarche de développement durable », peut-on lire par exemple dans un document qu'elle destine aux organisateurs de manifestations sportives <sup>134</sup>. Concrètement, la durabilité se traduit dans ce guide par des recommandations tous azimuts relatives aux transports en commun, à l'utilisation de matériaux recyclables, la consommation de produits alimentaires locaux, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable, la consultation et validation du parcours par les gestionnaires d'espaces naturels concernés, etc.

Le « guide de la plaisance et des loisirs nautiques » (rédigé par le ministère de la mer) et sa déclinaison locale (établie par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)<sup>135</sup>) ont vocation à préciser l'encadrement légal du kayak de mer sur le bassin d'Arcachon. La consultation de ces documents montre que l'encadrement légal porte essentiellement sur la sécurité en mer<sup>136</sup>. Quant aux préconisations environnementales, elles ne sont pas réglementaires mais prennent la forme d'incitations non contraignantes à l'adoption des « bonnes pratiques » ou « écogestes » (à l'exception des espaces protégés comportant une réglementation spécifique). Ces préconisations environnementales portent sur la gestion des déchets, le « dérangement de la faune et de la flore » (lieux de nidification, mouillages hors des zones qualifiées de « sensibles » en raison de la présence d'espèces protégées : herbiers de posidonies, de zostères...)<sup>137</sup>. La diffusion du référentiel de la durabilité par la promotion de « bonnes pratiques » et son appropriation par les responsables associatifs doit-elle être interprétée comme une simple « modernisation sémantique » sans réelles conséquences pratiques, comme l'a avancé Marsac (2011 : 9) à propos du kayak de rivière ? Ou préfigurent-elles des changements normatifs et pratiques plus importants, comme l'a suggéré pour sa part Micoud (1993) à propos des catégorisations des animaux sauvages ? L'examen de l'expérience des kayakistes arcachonnais par le croisement d'observations et d'entretiens en situation permet d'apporter certains éléments de réponse.

<sup>134</sup> UFOLEP (2012), Guide « manifestations sportives et développement durable ». <http://www.cd.ufolep.org/gironde>

<sup>135</sup>Source :[http://www.gironde.gouv.fr/content/download/11157/56756/file/Guide\\_de\\_la\\_Plaisance\\_2014\\_-\\_200\\_dpi.pdf](http://www.gironde.gouv.fr/content/download/11157/56756/file/Guide_de_la_Plaisance_2014_-_200_dpi.pdf)

<sup>136</sup> La navigation des kayaks non-immatriculés est limitée aux 300 premiers mètres du rivage, et autorisée jusqu'à 2 miles marins pour les embarcations immatriculées. Dans les deux cas, elle nécessite du matériel de sécurité (gilet de sauvetage, radio, moyen de repérage lumineux...).

<sup>137</sup> Source : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13058-2\\_GUIDE\\_Loisirs-nautiques-mer.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13058-2_GUIDE_Loisirs-nautiques-mer.pdf)

***Entre randonnée maritime, fusion avec le sauvage, et pratique sportive. Variations autour des expériences environnementales des kayakistes*** <sup>138</sup>

Contrairement à certaines pratiques de chasse, l'initiation au kayak de mer n'est pas le fait d'une tradition familiale sur notre terrain d'étude. Elle intervient plus fréquemment à l'âge adulte à la faveur d'un réseau amical ou de la prise en charge par une structure associative ou commerciale. Les personnes enquêtées justifient spontanément leur choix comme une réponse à un impérieux « besoin » d'être « sur l'eau », déclinant ainsi sur un mode aquatique la thématique classique du « besoin de nature » (Chamboredon, 1980, Masséna-Gourc, 1994b, Kalaora, 2001). Certains enquêtés considèrent le kayak comme une activité « thérapeutique » (sic), parfois salvatrice et souvent nécessaire pour compenser leur quotidien (pour les actifs), ou l'emplir de façon agréable (pour les inactifs).

Il faut pourtant dépasser cette lecture fonctionnaliste – le kayak de mer comme assouvissement d'un « besoin de nature » compensatoire de modes de vie urbains – pour entrer dans les modalités concrètes de l'expérience du milieu que la pratique suscite, et *in fine* mieux comprendre les positionnements envers les initiatives d'écologisation, que nous aborderons dans la troisième partie. Bien que la plupart des kayakistes les présentent et les éprouvent individuellement, les différentes facettes de leur expérience de la nature sont bien évidemment collectives. En effet, leurs cadres de définition et d'interprétation des lieux de pratique sont pour partie hérités et pour partie transmis, réactivés et discutés lors de discussions ordinaires à propos du paysage, de la progression de l'urbanisation littorale, ou des autres usages des lieux. Ces cadres d'interprétation (ou « prises », ces fameux points d'appui pour évaluer la réalité matérielle et éventuellement agir) sont aussi influencés par la formation et les sensibilités des référents en club. Ainsi, dans l'un des deux clubs arcachonnais, les trois encadrants sont naturalistes et ornithologues amateurs et peu intéressés par l'aspect plus technique du kayak (rame, technique d'esquimautage pour remettre à flot un kayak à l'envers...). Dans l'autre club, les valeurs des membres fondateurs tournés vers les aspects « balade et observation » plutôt que sportifs continuent d'être portées par les référents actuels contre une approche plus strictement sportive, centrée sur la technique et la

<sup>138</sup> Certains passages de cette section sont inspirés d'un article à paraître : Krieger S.-J. et Ginelli L. (2014, à paraître) « Le kayak de mer. Du « besoin de nature »... à l'"expérience écologique" ? », *Nature et Récréation. Revue pluridisciplinaire de recherche sur les pratiques récréatives de nature*, n°2.

performance, défendue par d'autres. Ces préférences pour les pratiques contemplatives plutôt que sportives (axées sur la performance) s'avèrent historiquement et socialement situées comme l'a montré Marsac (2008, 2011) à propos du kayak de rivière. Au regard de nos matériaux, il est possible de dégager trois « cadres de l'expérience » – dirait peut-être Goffman – du kayak en mer, dont nous rappellerons au fur et à mesure le caractère socio-historique et « situé » : la randonnée maritime, l'immersion dans la *wilderness*, et la pratique sportive.

Tous nos enquêtés à l'exception d'un seul choisissent le kayak parce qu'il leur permet de contempler plus ou moins lentement la nature et de goûter autrement les hauts lieux touristiques (illustration 27) du bassin d'Arcachon (dune du Pyla, banc d'Arguin, île aux Oiseaux, Cap Ferret), les ports ostréicoles ou encore les tuiles chaulées utilisées dans les parcs à huîtres. Ce sont là autant de points d'appui matériel donnant prise à la qualification patrimoniale des lieux :

« On n'a pas d'aileron, on n'a rien, donc on peut passer juste au-dessus des parcs à huîtres (...). Quand il y a les tuiles chaulées, c'est magnifique ! C'est tout blanc dans l'eau, y a un clapotis extraordinaire, ça chante dans les tuiles... enfin c'est indescriptible. C'est un truc qui se ressent. Un bateau à moteur, tu vis pas la même chose quoi ! » (Sylvie, 41 ans, kayakiste chevronnée, profession indépendante, 41 ans, habitante d'Arès).



Illustration 27 : Une autre perspective sur la dune du Pyla (source : blog AST kayak, 2014)

Fuyant l'ennui et la monotonie, recherchant la diversité floristique et surtout faunistique, la grande majorité des kayakistes apprécie la variété des paysages au gré des marées et des saisons, qui compense la monotonie des allers-retours. Ce faisant, ils s'inscrivent dans une expérience le plus souvent paysagère et quelquefois naturaliste que nous nommons « randonnée maritime », modalité de pratique qui mobilise les mêmes

catégorisations patrimoniales et paysagères de la nature que les kayakistes « touristes » identifiés par Lapiere (cité par Pociello, 1999 : 57). Ici, la technique et la performance sportives sont accessoires, elles ne sont que des moyens au service de la contemplation esthétique ou savante :

« Au départ, c'était pas un but sportif avec de la technique à apprendre. [...] Non non, c'était pas du tout ça. On était plus proche de la randonnée découverte, si vous voulez. [...] Le bassin, c'est des eaux très calmes. Si on veut pouvoir faire des randonnées à l'extérieur, il faut acquérir d'autres compétences. Si vous allez en Bretagne, vous êtes plus soumis à des conditions quand même de haute mer... Donc là j'y pense, maintenant. » (Émilie, 45 ans, habitant en périphérie de Bordeaux, pratique en club).

Une deuxième figure cadrant l'expérience de l'environnement, à savoir l'immersion dans la *wilderness* peut être dégagée à partir de nos matériaux. Mentionnée par une partie des kayakistes adeptes de la « randonnée maritime », cette figure se démarque toutefois de l'appréciation paysagère par une attitude moins distancée et moins strictement visuelle. Le toucher, l'odorat, l'ouïe sont en effet sollicités pour nourrir la sensation d'une immersion dans la « nature sauvage ». Presque tous les kayakistes sont attirés par la présence de la faune migratrice saisonnière impressionnante par son nombre (55 000 oies bernaches hivernant sur le bassin d'Arcachon), perçue comme un « spectacle naturel » qui donne crédit à l'imaginaire d'inclusion dans une nature sauvage :

« Pour aller voir les oiseaux, les animaux c'est fabuleux ! Donc je me suis mis au kayak de mer comme ça, et puis... Et puis après ça m'a permis d'approcher encore d'un peu plus près la nature, d'avoir ce sentiment de faire partie intégrante d'un milieu, la nature, et de ne pas être une pièce rapportée. D'avoir des moments de plénitude comme ça m'est rarement arrivé quoi... Ça c'est des souvenirs, qui sont quand même un peu au-dessus de la mêlée. » (Gilles, 54 ans, chasseur à l'arc et kayakiste, employé dans un espace protégé)

« Et puis arriver sur un endroit comme l'île aux oiseaux, on a beau savoir que c'est pas... C'est loin d'être un désert, c'est loin d'être une île déserte, j'ai un peu l'impression d'arriver comme quelqu'un qui découvre une île, quoi ! Il y a un côté mythique aussi, on aborde une île et y a personne ! » (Béatrice, 34 ans, sans emploi, habitant en périphérie de Bordeaux)

Néanmoins, la relation de ces kayakistes à leur environnement apparaît profondément ambivalente, oscillant entre « nature sauvage » durant le temps fugace de l'immersion dans le milieu et « nature anthropisée », connotée tantôt positivement tantôt négativement. Ainsi, les kayakistes proches ou membres d'association de protection de l'environnement, s'inquiètent de la sur-fréquentation des lieux et des problèmes environnementaux. Mais, ils le reconnaissent volontiers, leurs jugements sont produits à distance de l'expérience des lieux en kayak de mer. En donnant prise à l'imaginaire d'immersion dans la *wilderness*, celle-ci est

plutôt propice à la *suspension* de leurs inquiétudes. L'extrait d'entretien ci-dessous vient ainsi confirmer les allers-retours fréquents entre activité cognitive et expérience de la réalité matérielle, qui tantôt convergent et tantôt se contredisent, ce « trouble » pouvant alors – dans certaines conditions sociales que nous préciserons – ouvrir la voie à des changements de « prise » sur l'environnement <sup>139</sup>:

« Je pense que je suis par rapport à la moyenne des gens qui habitent ici, je suis plutôt surinformé, donc, je peux pas trouver que c'est un milieu de bonne qualité environnementale ça c'est évident. Ça c'est ce que je me dis quand je suis à la maison. Après quand je suis sur l'eau et que l'on est en train de regarder les oiseaux ou ici je me dis « waouh ! » (...) Le fait d'être sur l'eau si vous voulez que ce soit pour ça ou pour un autre truc ça permet... Enfin on évacue tout ! » (Jean-Philippe, 50 ans, enseignant, ornithologue amateur et membre de plusieurs associations de protection de la nature, habitant sur le bassin d'Arcachon)

L'anthropisation peut être également connotée positivement par des kayakistes souvent habitants ou résidents secondaires, qui s'approprient des lieux tout au long de l'année, et le temps d'un pique-nique sur l'île aux Oiseaux ou au banc d'Arguin (illustrations 28 et 29).



Illustrations 28 et 29 : Départ du port nautique et pique-nique au banc d'Arguin lors d'une sortie (photos : blog de l'AST kayak, 2014)

Présentons la troisième et dernière sensibilité en kayak de mer : l'expérience sportive (qualifiée d'« engagée »). Elle est mentionnée par trois kayakistes chevronnés, qui la pratiquent de façon ponctuelle et non exclusive avec les deux figures précédentes<sup>140</sup>. L'un d'eux, « qui a prouvé certaines choses » en termes de prise de risques et de performance à

<sup>139</sup> « Ce lieu que je croyais sauvage et préservé n'est-il pas en réalité menacé ? Ne devrais-je pas chercher à m'informer davantage à ce sujet, voire m'engager pour sa protection ? » serait une séquence possible.

<sup>140</sup> Différents styles de pratiques peuvent donc tout à fait être choisis par les mêmes personnes, kayakistes chevronnés. À l'opposition entre kayakistes « puristes », « touristes », et « compétiteurs » suggérée par Pociello (1999) à la suite de Lapierre, nous préférons donc substituer un gradient allant des novices aux kayakistes expérimentés.

l'eau s'autorise aujourd'hui une pratique plus contemplative (photo, dessin). Mais il éprouve encore l'envie de se « défoncer » ou de « se mettre en danger » lorsqu'il entreprend une pratique « engagée » avec des kayakistes aguerris dans un environnement hostile comme les îles bretonnes. Les membres de la « tribu » jugés trop faibles sont écartés de ce combat musclé, sinon viril, avec les éléments :

« C'est tribal ! C'est un peu comme Crazy Horse qui dit "on va aller combattre l'Homme blanc", et puis il voit un vieux, un jeune et il leur dit : "non, vous allez rester ici pour surveiller les filles" ». (Olivier, 52 ans, moniteur de kayak, habitant sur le bassin d'Arcachon)

Maîtrisant une large palette de pratiques, ces initiés varient leur pratique en fonction des situations (humeur personnelle, présence ou non d'accompagnant et prise en compte de leur niveau) :

« Ça peut être complètement sportif c'est-à-dire tu tires de l'eau, tu... tu te défoules, tu vas dans les vagues, tu peux passer une journée à t'exploser et rentrer complètement "ruiné". Ça peut aussi être complètement le rythme balade, coucou les piafs et tout, et regarder ce qui se passe. » (Fiona, 43 ans, kayakiste chevronnée, habitant sur le bassin d'Arcachon)

On le voit, loin de s'exclure systématiquement, les différentes conceptions du kayak construites à différents moments de son histoire se constituent en « sédimentation de justifications », notamment chez les plus expérimentés qui les mettent en œuvre en fonction des situations. Plus largement, ces différentes dimensions ici illustrées à partir du kayak de mer sont significatives des transformations des expériences touristiques contemporaines dépassant la seule relation paysagère pour devenir polysensorielle : « Plus que la simple contemplation du paysage, le touriste recherche désormais le plaisir éprouvé à travers des expériences sensorielles fortes et diversifiées. » (Hanula *et al.*, 2011 : 167).

### ***Une expérience cognitive : le kayak comme vecteur de savoirs sur l'environnement***

Ces différentes sensibilités sont associées à la production de savoirs spécifiques. La connaissance et la maîtrise du milieu de pratique sont principalement avancées par les kayakistes expérimentés, qu'ils soient organisateurs de sorties en club ou qu'ils pratiquent en autonomie. Cette connaissance préalable au déroulement de la pratique concerne essentiellement les données météorologiques telles que la force et l'orientation du vent, la température, et surtout les horaires et les coefficients de marée, déterminants pour l'organisation des excursions. Cette indispensable « gymnastique intellectuelle » prisée des

plus aguerris, les conduit à qualifier leur pratique d'« écologique », dans la mesure où l'état du milieu marin conditionne leur pratique :

« T'es obligé de calculer aussi comment tu navigues, sinon tu te fais avoir par la marée, t'es obligé d'attendre 6 heures qu'elle revienne ! C'est hyper éducatif en fait. Tu navigues jamais à contre-courant. C'est écologique dans ce sens-là, parce que... tu ne t'amuses pas à naviguer à contre-courant. » (Sylvie, 41 ans, kayakiste chevronnée, profession indépendante, 41 ans, habitante d'Arès)

Cette composante cognitive guidant l'expérience du milieu par les kayakistes (maîtrise des éléments naturels, capacité à « lire l'eau ») peut, elle aussi, être resituée par rapport à l'histoire de la pratique. Elle fait écho aux « composantes informationnelles » (Marsac, 2008 : 91) mobilisées en canoë-kayak à partir des années 1930, au moment où « [l]'eau n'attire plus uniquement l' "excursionnisme cultivé". Elle devient également un support d'apprentissage » (ibid.), que nous retrouvons très nettement chez les kayakistes arcachonnais :

« On recrute, entre guillemets, allez... on va dire 80 % de nos adhérents, même les plus jeunes, ce qui les motive c'est la découverte du milieu. (...) Donc c'est assez intéressant, les mouvements de banc de sable d'Arguin et tout ça. Les mouvements de sable du Toulinguet d'Arguin par exemple vont faire partie de nos conversations assez régulièrement, tu vois ? (Fiona, 43 ans, responsable dans un club arcachonnais, en reprise d'études dans le domaine de l'environnement)

Cette dimension collective n'est pas spontanément explicitée par les personnes enquêtées lors des entretiens, qui tendent à souligner la singularité de leur expérience et de leur point de vue. Ici, les observations *in situ* et les sollicitations du chercheur permettent de prouver malgré tout la nature collective de cette expérience en identifiant les réseaux de dialogue des kayakistes. On peut en distinguer deux principaux. D'une part, les réseaux liés aux sociabilités électives, affinitaires, y compris à l'intérieur des clubs, par le jeu du choix des référents. D'autre part, les réseaux naturalistes ou environnementalistes (LPO, associations locales de protection de l'environnement) qui redoublent cette tension lorsqu'ils relisent certaines sociabilités collectives à l'aune de leur impact écologique. Ces jugements contradictoires à propos de la pratique mènent à des tiraillements entre partisans d'une pratique « conviviale » pratiquée en nombre, ceux qui privilégient l'objectif naturaliste/ornithologique, ou bien encore ceux attachés à avoir l'impact écologique le plus faible possible, parce que ces modalités de pratique impliquent des normes de conduite assez différentes. Quelquefois, ce conflit de normes devient dilemme personnel, comme nous le verrons (chapitre 7) à propos d'un kayakiste qui, sous l'influence de ses compagnons de sortie, fut mené à transgresser des normes écologiques auxquelles il adhère et qu'il diffuse habituellement. Ces tensions sont

palpables lorsqu'une poignée de kayakistes férus d'ornithologie et sensibilisés aux enjeux environnementaux peinent à faire partager leur passion et leurs convictions :

« Quand je fais du kayak, alors là on est un groupe de 10-15 kayakistes et on est 2-3 membres de la Ligue de Protection des Oiseaux. Donc quand on fait des sorties, on dit aux autres "voyez ça c'est tel oiseau, tel oiseau"... Et on essaie de leur dire quand il y a un groupe d'oies bernaches, on va pas vers eux, on essaie de ne pas les laisser faire trop s'envoler pour ne pas trop les déranger. Alors, les autres ils sont super contents, au début ils nous disent :

- "Ah ouais c'est des Bernaches ? Ouais ok"

Et puis la fois d'après :

- "ça c'est quoi ?", "ben des Bernaches". Bon on voit que la passion a du mal à être partagée. » (Gaël, 42 ans environ, enseignant, habitant le bassin d'Arcachon, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux)

Ni les savoirs sur la nature, ni la qualification des lieux de pratiques en tant que paysage ou *wilderness* ne sont socialement neutres et l'on sait que le kayak, comme la catégorie de pensée « paysage » ont des origines élitistes communes. Pour autant, faut-il analyser la pratique contemporaine du kayak de mer comme pure distinction sociale ? Nous allons maintenant discuter l'hypothèse d'une nouvelle manière de se distinguer socialement par un comportement écologiquement exemplaire et un discours savant sur la nature.

### ***Le kayak comme « musée bleu »<sup>141</sup> ?***

Si les kayakistes insistent sur la valeur et l'intérêt de leur propre appréhension des lieux de pratiques, les discours relatifs à la présence d'autres sont plus critiques. Plus que tel ou tel usage, c'est d'abord le « problème du nombre » qui porte atteinte à l'idée de nature que les kayakistes – comme la plupart des usagers – voudraient associer au bassin d'Arcachon (Le Floch et Ginelli, 2013). Ce sentiment d'évoluer dans un espace saturé de monde, surtout l'été, leur interdit de faire – ou de croire même temporairement – à l'expérience d'une « vraie nature », préservée de la foule. Pour autant, le « bon usage » des lieux ou la mise en cause « d'autres » porte d'abord sur certaines manières de pratiquer la nature plutôt que la condamnation de telle ou telle activité, tel ou tel usage. La nuance est importante : ainsi, des pratiques *a priori* jugées « douces » (la randonnée, le kayak) peuvent être critiquées par ceux

<sup>141</sup> Merci à S.J Krieger pour cette métaphore allusive au « musée vert », expression choisie par Kalaora (1993 [1981]) à propos de la fréquentation des forêts péri-urbaines qu'il envisage, dans ses travaux les plus bourdieusiens, comme une pratique culturelle sous-tendue par une logique de distinction sociale.

qui sont sensibilisés à une vision en termes « d'impact écologique » lorsqu'elles sont exercées dans certaines conditions.

La disqualification est plus explicite et marquée à l'égard des usages nautiques motorisés, bateaux et jets-skis. Les bateaux de plaisance motorisés, dont le nombre est estimé à environ dix mille dans le cadre d'une étude scientifique préalable à la création du parc naturel marin (Le Berre *et al.*, 2010), sont perçus comme des pollueurs de « leur nature » tant au plan symbolique (l'idéal d'inclusion et de relation privilégiée à la nature est compromis par leur présence massive) que matériel (bruit, gaspillage de carburant, présence d'hydrocarbures, fragilisation et dérangement du milieu naturel). Ce très récent billet du blog arcachonnais résume parfaitement le propos :

« Nous étions **sept courageux à braver le froid**, les tenues le démontrent, pour rallier le Pyla au départ du Teich. Le soleil pourtant annoncé sur tous les sites météo n'a jamais été au rendez-vous. (...) Le **bonheur du jour** était : **pas de bateaux, pas de touristes, pas de vagues, que le bruit des pagaies fendait l'eau et le cri de quelques bernaches ou de cormorans**, les seuls qui nous ont accompagnés durant les 3 heures que nous avons passées pour effectuer les 19,5 km du parcours. » (Blog AST Kayak, 4 mars 2013).

La disqualification et l'« incompréhension » sont particulièrement fortes à propos des jets-skis. Leur manière de pratiquer les lieux est considérée comme « une nuisance », « une peste », autrement dit un mauvais usage de la nature (Ginelli *et al.*, 2014 ; Massena-Gourc, 1994) emblématique de la société de consommation qu'ils tentent de mettre à distance par la pratique du kayak :

« Alors le jet-ski c'est vraiment de la consommation pure. C'est une moto des mers donc, on est vraiment sur de la consommation pure, on le voit. Ils louent un jet-ski à Arcachon, ils vont tous en colonne le plus vite possible sur Arguin, ils posent tous les jet-skis sur l'alignement sur le banc de sable, ils font au mieux 5 mètres, sinon 3 mètres, ils se mettent en groupe et ils discutent ! Ils ne regardent pas les oiseaux, rien ! Y'a vraiment une pratique là qui est... Alors pourquoi pas si elle était moins nombreuse et s'il n'y avait pas de nuisances sonores, de nuisances olfactives parce que des fois en plein mois d'août nous on tousse ! On a des vapeurs d'huile. Tu ne sais pas que tu es sur de l'eau salée quoi ! Ah ouais t'as des odeurs de gasoil et d'huile ! C'est impressionnant quoi ! C'est épouvantable ! » (Fiona, 43 ans, responsable dans un club arcachonnais, en reprise d'études dans le domaine de l'environnement)

Ces jugements sévères envers les loisirs motorisés renvoient à des appropriations territoriales très différentes des leurs. Entre kayakistes, la reconnaissance mutuelle repose sur le partage d'une même expérience des lieux, tout au long de l'année. L'accès aux lieux est justifié en référence à l'effort sportif et au mérite (« il y a une petite fierté », « on est là tout le temps, nous »), et il est donc tentant pour eux de dénier ce droit aux usagers motorisés. Ils ont le

sentiment d'une invasion estivale par des « hordes de jets-skis » brisant l'atmosphère « quasi silencieuse » et « quasi naturelle » goûtée par quelques-uns en hiver :

« L'hiver on a l'impression d'être les "happy few" quoi ! Y a quelques ostréiculteurs qui passent, et puis bon ben y a le spectacle des bernaches, y a les courlis, tous les oiseaux qui stationnent sur le Bassin, et une qualité sonore, un environnement très sympa, quasiment naturel. C'est vrai qu'il y a une petite fierté quoi, on est là tout le temps, nous... on est vraiment là toute l'année, même dans des conditions enfin, des conditions un peu extrêmes. (...) Après l'été ça perd beaucoup de son intérêt parce que... On ne voit plus que des jet-skis et puis des bateaux à moteur donc... c'est moins charmant, quoi ! Pour moi c'est vraiment une nuisance. » (Jean-Philippe, 50 ans, enseignant et membre de la LPO, kayakiste en club)

Compte tenu de l'origine élitiste du canoë-kayak et des catégorisations de l'environnement qui lui sont associées, faut-il interpréter les positions des kayakistes enquêtés comme une nouvelle manière de se distinguer vis-à-vis des autres usagers, au nom de l'écologie cette fois ? Nos matériaux amènent à tempérer cette hypothèse, en raison d'une part de la démocratisation relative de la pratique, et d'autre part à cause de la réflexivité de certains kayakistes envers leurs propres jugements d'autrui.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le kayak avait clairement, pour ses (rares) promoteurs venus des élites parisiennes (Marsac, 2011), une vocation de découverte touristique et érudite de la nature, dans le droit fil de la pensée hygiéniste de l'époque. Malgré une certaine démocratisation dans les années 1980-1990 grâce à l'utilisation de nouveaux matériaux de fabrication (polyéthylène en particulier) rendant l'achat d'un kayak moins onéreux, la composition sociale des kayakistes de mer montre qu'une sélection sociale perdure, moins pour des raisons économiques que *via* les inégales dotations en capitaux scolaire et culturel : les professions intellectuelles supérieures et les cadres (enseignant, cadre, travailleur social en reprise d'études supérieures en environnement) sont largement surreprésentés alors que les ouvriers sont absents, au grand regret de certains responsables associatifs, sensibles à la mission d'éducation populaire d'UFOLEP, la fédération sportive à laquelle ils sont affiliés :

« On est le club le moins onéreux du coin [le tarif d'une adhésion annuelle est d'environ 100 €] parce que l'on considère aussi qu'il faut essayer, on ne pourrait pas baisser les tarifs mais il faut essayer de pouvoir l'offrir à un plus grand nombre. Par contre... de ce que je connais des adhérents, on n'a pas par exemple d'ouvrier ostréicole dans nos pratiquants et on n'a pas - je crois pas d'ailleurs - qui en termes de CSP si tu veux sont des gens qui font partie des catégories ouvriers ou employés. On est sur du début classe moyenne et on en a quelques-uns qui sont des médicaux d'ailleurs, qui sont dans les classes bien aisées si tu veux. » (Fiona, 43 ans, responsable au sein d'un club, en reprise d'études dans l'environnement)

Ce marquage social de la pratique converge avec celui observé au Québec (Krieger et Ginelli, à paraître.), et en France par Marsac (2006) à propos du kayak de rivière. Comme la promenade en forêt, le kayak « ne relève pas d'une économie individuelle des besoins », écrivait également Kalaora (1993 [1981] : 12) dans ses analyses les plus bourdieusiennes mais d'une pratique culturellement différenciée selon les groupes sociaux. Pour autant, en plus de la démocratisation relative du kayak, un autre élément nous amène à pondérer une lecture en termes de « distinction sociale ». Plusieurs kayakistes modèrent leur impression première d'invasion éprouvée sur les lieux de pratique par un discours plus réflexif, à distance de la situation d'interaction. Il y a de leur part un refus de la stigmatisation : de quel droit refuserait-on à d'autres ce dont on peut bénéficier ?

« On a fait une sortie en kayak il y a 3 semaines. (...) Et il y avait un monde sur l'eau, sous l'eau...Y avait des jet-skis, y avait des pêcheurs, des bateaux, des voiliers, donc y avait tout ce petit monde de plaisanciers habituels et y avait des groupes de plongeurs, qui plongeaient en apnée pour ramasser des araignées peut-être (...) Et donc quand on pagayait nous, on pagayait sur les bulles, ça nous faisait rire et on se disait "*tiens si ça se trouve y en a un qui va remonter, il va nous cogner...*". Mais là c'était incroyable, l'occupation de l'espace ! [E]t c'est là bien sûr... alors on est plusieurs à connaître le bassin depuis très longtemps, on se dit « *Wahou ! Tout ce monde, putain !* » et heu...on est plus ou moins conscient d'en faire partie, ben on se dit pourquoi nous et pas eux ? On n'a pas plus de droits, on est quasiment né là ou presque... on va pas les chasser ! » (Gaël, 42 ans environ, enseignant, habitant le bassin d'Arcachon, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux)

Prenons un autre exemple, celui de la chasse, qui suscite chez les kayakistes des jugements plus ambivalents encore. Ici, ce n'est pas un groupe qui est disqualifié dans son ensemble (comme c'est quasiment le cas, même si certains s'efforcent de surmonter leur rejet, pour les adeptes du nautisme ou du jet-ski) mais plutôt certaines pratiques jugées immodérées mais minoritaires (consommation excessive d'alcool, tableaux de chasse excessifs ; chasse artificialisée ; politisation de ce loisir) :

« On a toujours la vision du méchant chasseur un peu réac' mais je pense que... malgré tout, ce sont des gens qui aiment vraiment la nature (...). Après, (...) politiquement on peut leur reprocher des choses, mais c'est un autre débat. » (Béatrice, 34 ans, sans emploi, habitant près de Bordeaux)

Plus précisément, ils reconnaissent à certains chasseurs des connaissances environnementales sur une longue durée, et un réel « engagement » vis-à-vis du milieu, par exemple, en entretenant certains espaces autour des tonnes de chasse :

« C'est toujours le même problème si tu veux : t'as toujours le même pourcentage de mecs qui "craignent". Mais (...) quand ils entretiennent les tonnes à canard et tout ça, enfin moi, mon point de vue : il y a un aspect intéressant parce qu'ils offrent des sites de pose pour les oiseaux migrateurs entre autres (...). Il semblerait quand même qu'il y ait une partie de

la pratique de la chasse qui se soit ben... réfléchie, je dirais. » (Fiona, 43 ans, responsable au sein d'un club, en reprise d'études dans l'environnement)

Quelques-uns vont même jusqu'à apprécier « l'esthétique » de certaines chasses :

« C'est vrai que je suis pas chasseur du tout, mais dans la chasse à la tonne ben y a ce côté un petit peu, un petit peu de, de... ben d'engagement quoi ! Parce que je veux dire construire une tonne, l'entretenir, le lac de tonne, les appelants heu, les soins aux appelants etc... Une espèce je dirais pas de symbiose, mais une communauté qui s'est créée entre le chasseur, son chien et ses oiseaux... bon ... Ça n'a rien avoir avec le connard de chasseur de faisan qui vient me gonfler chez moi quoi ! » (Jean-Philippe, 50 ans, enseignant, membre de la LPO, kayakiste en club)

Comme dans les Calanques, on semble confronté à une « légitimité » ou une reconnaissance sous conditions accordée à certaines chasses – dont la chasse au gibier d'eau – pour l'entretien et l'accès aux zones humides lorsqu'elles sont pratiquées de manière « raisonnable », c'est-à-dire sportive (cf. la figure repoussoir du « viandard »). Ces scrupules récurrents des enquêtés au sujet de leur propre intolérance vis-à-vis des autres usagers des lieux sont un bémol supplémentaire à une lecture en termes de distinction sociale. Sans nier cette dimension, ils nous inciteront à analyser avec nuance les différenciations sociales à l'œuvre dans les processus d'écologisation (prise en compte de jugements formulés dans différentes situations, réflexivité...) dans la troisième partie de ce travail.

## **Conclusion Partie 2 : Des loisirs de nature entre usages sportifs et passions cognitives de l'environnement**

En dépit de constructions historiques et d'origines sociales fort différentes, les pratiques considérées ici, que « l'avènement des loisirs » (Corbin, 1995b) avait déjà rapprochées, convergent de plus en plus par leurs expériences sociales de l'environnement, entendu ici non au sens écologique du terme, mais au sens large de « milieu » socio-naturel (Eizner *et al.*, 1994, Picon, 2008 [1978]). Qu'est-ce à dire plus précisément ?

### ***Loisirs de nature et mondes sociaux du quotidien : une « double frontière »***

Nous avons tout d'abord relevé des rapprochements significatifs dans leurs conditions d'exercice. Tous ces pratiquants, y compris les passionnés d'activités d'origine rurale, sont de plus en plus souvent urbains par leur lieu de résidence et surtout leur mode de vie. En particulier, ils sont de moins en moins nombreux à exercer un métier en contact direct avec l'environnement (métiers du secteur primaire par exemple). Dans ce contexte, les usagers considérés ici investissent les Calanques et le bassin d'Arcachon comme des hauts-lieux de nature opposés en tout point avec les « espaces-temps contraints » (Le Guirriec, 2012) et la « pesanteur sociale » de leur quotidien (Lebreton *et al.*, 2008). Cette partition socialement construite marque d'autant plus leurs expériences que la « naturalisation » de ces deux espaces aujourd'hui presque vidés de leurs fonctions productives est plus que centenaire. Les politiques de la nature sur ces espaces l'amplifient encore. En cela, nos résultats confirment et même étendent à de nouveaux publics, d'origine rurale, la fonction sociale d'assouvissement d'un « besoin de nature » (Masséna-Gourc, 1994b) assignée aux espaces anciennement ruraux ou péri-urbains « naturalisés » depuis la fin des années 1960. Mais il y a plus. L'examen attentif de ces expériences environnementales révèle une logique de séparation croissante entre celles-ci et les mondes sociaux du quotidien. L'opposition avec les temps sociaux contraints, par définition valable pour tous les loisirs, est redoublée dans le cas des loisirs de nature par une opposition spatiale. Se dessine alors pour ces usagers une « double frontière » entre des espaces-temps urbains du quotidien et des activités libératoires accomplies dans des environnements « naturalisés ».

### ***Des expériences environnementales relevant d'une « logique de subjectivation » ?***

L'idée de loisirs de nature fonctionnant comme des sphères sociales autonomes et capables de neutraliser, par leurs expériences et leurs systèmes normatifs spécifiques (les règles du jeu), les contraintes et les hiérarchies sociales ordinaires est probablement discutable au regard de certains travaux sociologiques (Duret, 2009)<sup>142</sup>, mais elle s'impose souvent à ceux qui les éprouvent comme tels. Ici, comme nous l'annoncions précédemment (chapitre 4), il est possible de faire raisonner l'acceptation pragmatiste de l'expérience avec d'autres sociologies

<sup>142</sup> Ses travaux montrent, à la suite de ceux d'Ehrenberg, que le « culte de la performance » est devenu à partir des années 1980 en France une valeur transversale à tous les domaines de la vie sociale, au-delà de leurs normes spécifiques.

qui s'y intéressent. Ces expériences, vécues comme de plus en plus personnelles, font des loisirs de nature l'un des domaines privilégiés d'expression de ce que Dubet (1994 ; 2009) nomme « logique de subjectivation », au même titre que toutes les activités (l'art, la religion, la culture...) qui tentent de mettre à distance la vie sociale ordinaire, et en particulier les situations professionnelles. L'acteur social habituellement guidé dans ses actions par la tension entre logique d'intégration (l'individu comme produit de la socialisation) et logique stratégique (l'individu stratège dans un monde social concurrentiel) tente de s'y soustraire par la logique de subjectivation. Il en appelle alors « à ses convictions, à sa liberté, à sa singularité, à ses droits, à sa créativité » (Dubet, 2009 : 192) pour tenter de mettre à distance tout ce qui, dans la vie sociale, l'empêche de se percevoir comme l'auteur de sa propre vie<sup>143</sup>.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi nos enquêtés décrivent leur attachement à des espaces et des pratiques de nature idéalisés comme « leur vraie vie », c'est-à-dire propices à l'expression de la subjectivation. En termes interprétatifs, de telles prises de position gagnent selon nous à être resituées par rapport à l'omniprésence des systèmes experts et gestionnaires caractéristiques de nos sociétés, et interprétées comme une manière de les mettre à distance en valorisant l'expérience et la maîtrise d'un environnement socio-naturel (Barthémély, 2013). Lolive ne dit pas autre chose lorsqu'il écrit, à propos des chasseurs de palombes – comparables sur bien des points aux chasseurs d'oiseaux arcachonnais et marseillais – qu'ils « témoignent de la capacité humaine de s'approprier un environnement biophysique pour en faire un petit monde sensible qui participe de la constitution du sujet », et que ces « territoires existentiels » les dotent d'une relative autonomie (Lolive, 2014 : 59). Une partition très forte, pour ne pas dire une « double frontière », freine considérablement les échanges entre les mondes socio-professionnels et quotidiens de plus en plus urbains de ces usagers et leurs expériences d'environnements « naturalisés » : les chasseurs prennent littéralement congé de leur activité professionnelle pour s'adonner à leur passion, les kayakistes y voient une pratique « hors du temps, hors des préoccupations du quotidien ». Cette frontière n'est-elle pas aussi un puissant facteur de résistance à tout encadrement de la pratique perçu comme

<sup>143</sup> Dans les espaces-temps contraints et en particulier dans le domaine professionnel, la subjectivation serait si souvent entravée qu'elle apparaît comme un idéal très difficilement accessible, voire une rationalisation « ayant pour objectif de maintenir une certaine forme de contrôle sur sa propre définition sociale » (Ragouet, 2012 : 153), plutôt qu'une véritable logique d'action.

exogène et menaçant pour cette dichotomie ? Par exemple, dans les espaces protégés, lorsque des individus résistent à des normes écologiques instituées et perçues comme extérieures à leur espace de jeu, s'opposent-ils seulement à un règlement ou à une norme particulière, ou bien défendent-ils également un espace-temps qu'ils imaginent autonome et inversé par rapport à celui de leur quotidien ? Il nous faudra garder cette question en mémoire pour l'analyse des initiatives d'écologisation, que nous allons aborder dans la troisième partie.

### **« Passions cognitives » et savoirs environnementaux**

Nos matériaux permettent de dégager de façon très nette un troisième élément commun à ces usages de l'environnement : il s'agit de leur caractère « passionné » et affectuel (« amour de la nature », sensation d'inclusion dans la *wilderness*, passion « malade », prise de risque « déraisonnable » de certains chasseurs sous-marins...). Cet aspect sur lequel insistent tant d'enquêtés nous amène à réfléchir aux relations entre « passions » et savoirs environnementaux. Sont-ils nécessairement exclusifs l'un de l'autre, comment le suggère la classique partition philosophique entre « raison » et « passion » ? En réalité, loin d'être des états individuels instables, les émotions produisent nombre d'identifications collectives et peuvent dans certaines conditions jouer un rôle décisif dans l'action et le changement social, comme le montre par exemple Quéré (2012 : 159), à propos d'une autre question environnementale, à savoir les mobilisations sociales à propos des algues vertes en Bretagne<sup>144</sup>. Plus près encore de notre sujet, Heinich (1992) a bien montré que le débat récurrent à propos de la corrida, à l'origine de nombreuses actions collectives (manifestations d'opposants, mobilisation réussie des *aficionados* pour la reconnaissance par l'Unesco de la corrida en tant que patrimoine culturel immatériel) était un combat entre deux registres émotionnels irréconciliables : le spectacle tauromachique suscite l'émotion esthétique des aficionados et provoque en même temps l'émotion des opposants, heurtés dans leur éthique à l'égard des animaux. D'une manière tout aussi symétrique, Traini (2011) a pointé l'importance du registre émotionnel dans la mobilisation en faveur de la cause animale, comme dans l'engagement militant de chasseurs dans le mouvement CPNT, né pour partie de

<sup>144</sup> Le regain d'intérêt actuel pour le rôle des émotions dans l'action sociale et le changement renoue avec une préoccupation omniprésente chez les pères fondateurs de la sociologie – notamment Weber et Durkheim – mais délaissée par leurs successeurs, à l'exception notable d'Élias dans sa théorie de l'autocontrôle des émotions. Pour le « dernier Durkheim » (celui des *Formes élémentaires de la vie religieuse*), les émotions deviennent même l'essence de la vie sociale (Cuin, 2001).

la remise en cause, au nom d'autres sensibilités à l'environnement et à l'animal, d'émotions acquises et partagées précocement dans des cercles d'interconnaissance cynégétiques (Traïni, 2003b : 16). Quant à l'histoire de la protection du massif des Calanques, où des excursionnistes choqués par des projets d'exploitation minière puis immobilière se sont mobilisés avec succès tout au long du XX<sup>e</sup> siècle pour préserver les lieux (Masséna-Gourc, 1994a), elle confirme que la composante émotionnelle ne doit pas être négligée dans l'analyse des actions collectives en matière environnementale.

Mais en ne relevant guère la composante cognitive des émotions suscitées par ces pratiques sociales, ces auteurs maintiennent d'une certaine manière dans la classique césure entre connaissance et émotion que nous évoquions plus haut. Déclinaison particulière de l'expérience sociale telle que définie par Dubet (2009 : 174), comportant un versant affectif et un versant cognitif, la notion « passions ordinaires » (Bromberger, 1998a) ou mieux, celle de « passion cognitive » récemment mise à l'essai (Charvolin, 2009, Roux *et al.*, 2009) nous permet de poser à nouveau frais la question de ces usages et savoirs environnementaux et de leur changement, sans les séparer artificiellement de leur composante affective<sup>145</sup>, qui est elle aussi socialement normée et évolutive.

La redéfinition de ces usages quelquefois anciens en tant que « passions sportives » bouscule tout à la fois les savoirs, des techniques *et* les sensibilités environnementales qui en cadraient l'expérience et sont désormais concurrencés par d'autres, venus de la sportivisation. Les adeptes de loisirs de nature passent beaucoup de temps à observer leur environnement pour en perfectionner la maîtrise. Mais ces activités ne mettent pas simplement aux prises un individu et un objet, elles prennent sens dans un « milieu » (ou environnement socio-naturel) socialement construit en partie dans les cercles d'interconnaissance de passionnés dont les membres discutent et stabilisent des « prises communes » (Chateauraynaud, 2011 : 259), interprétations de la réalité régulièrement éprouvées et discutées. La connaissance de l'environnement, toujours nécessaire au déroulement de la pratique voire à la maîtrise du risque sportif (en kayak de mer, chasse sous-marine) est un enjeu central de

<sup>145</sup> Alphanféry et Fortier (2013) font le même constat à propos de la production des données naturalistes en France, qui, en dépit de leur rationalisation croissante reste inséparable des rapports « passionnés » que les naturalistes amateurs, grands pourvoyeurs de données, entretiennent avec leur objet. C'est pourquoi la rationalisation à l'œuvre (intégration des données dans de vastes systèmes d'informations d'envergure internationale, professionnalisation) génère de fortes tensions de la part de ces acteurs associatifs.

reconnaissance entre pairs et entre usagers. Elle distingue le chasseur chevronné, capable de mettre à profit ses connaissances pour vaincre un gibier prisé, du simple « chasseur du dimanche ». De même, la maîtrise du milieu naturel fait la différence aux yeux des pairs entre le kayakiste expérimenté capable d'organiser un parcours en mer en tenant compte des conditions de pratique et un kayakiste moins autonome. Pour autant, « ce qui fait milieu pour les êtres suppose des réseaux qui débordent le local » (Chateauraynaud, 2011 : 303). Pour les pratiques de nature étudiées ici, trois réseaux dessinent les « milieux » des usagers. À un premier niveau, il est possible de distinguer les collectifs de pratiques informels (équipes de chasseurs, groupe affinitaire au sein des clubs de kayak...). Les relations sociales reposent ici sur la confiance, d'autant que la vie des participants peut être en jeu<sup>146</sup>. À un deuxième niveau, ces collectifs peuvent être englobés par des structures locales formelles, auxquelles les usagers sont légalement tenus d'adhérer, et qui sont parfois incontournables pour l'accès à la pratique. Les fédérations départementales et nationales (fédérations départementales et nationales de chasse, fédération française de canoë-kayak) constituent le troisième échelon, le plus élevé et le plus institutionnel, avec lesquels les usagers n'ont guère de liens. Ces affiliations légales croisent l'adhésion volontaire de certains usagers à des associations tantôt environnementales (adhésion à la Ligue de Protection des Oiseaux pour plusieurs kayakistes, associations locales de défense de l'environnement), ou bien liées à la promotion d'une certaine conception de la pratique (association de chasseurs sous-marins marseillais défendant une approche « éco-responsable » ; réseaux d'observation de la faune chassable de la fédération des chasseurs de la Gironde). Ces multi-appartenances forment le « milieu » dans lequel évoluent les usagers. Comme nous le verrons (chapitre 8), elles sont à l'origine de positionnements particuliers (des kayakistes-naturalistes amateurs, des chasseurs sous-marins « éco-responsables ») aussi bien envers l'écologisation diffuse que dans les épreuves environnementales que représente de leur point de vue la mise en œuvre d'espaces protégés.

### ***Des « passions » contrôlées par l'éthique sportive***

Nous l'avons dit, les pères fondateurs de la sociologie accordaient aux émotions un rôle décisif dans les dynamiques d'action et le changement des sociétés. C'est notamment, écrit Durkheim, parce que les individus ressentent la puissance des émotions dans les moments

<sup>146</sup> C'est notamment le cas en chasse sous-marine, où le risque de noyade par syncope étant très élevé, les chasseurs évoluent généralement en binômes remarquablement stables et se surveillent mutuellement.

d' « effervescence collective » (tribun s'adressant à une foule, rassemblements révolutionnaires et religieux...) où ils peinent à se contrôler et ne comprennent pas toujours leurs propres réactions, qu'ils éprouvent la nécessité d'inventer des normes sociales pour les encadrer (Durkheim, 1960 [1912]). Surtout, ils les respectent - quelquefois en les sacrifiant, comme dans les rites de l'expérience religieuse- parce que c'est leur intérêt objectif de vivre en société sans être esclaves de leurs passions (Cuin, 2001). Dans la conclusion de cette analyse très ambitieuse du fait religieux, on entrevoit les prémises de la théorie éliásienne de la sportivisation – c'est-à-dire le relâchement contrôlé des pulsions et des émotions – mieux calibrée par rapport à notre objet, et que nos résultats viennent confirmer à propos des loisirs de nature : ces « passions environnementales » sont de plus en plus encadrées, en tout cas *du point de vue des normes écrites et instituées*. Qu'il s'agisse de chasses anciennes au gibier d'eau, de chasse à la glu, à l'arc ou de chasse sous-marine, ou de kayak de mer... tous ces usages sont marqués par une harmonisation nationale voire supranationale des normes fixant les règles du jeu entre humains (sportivisation) et envers l'environnement (écologisation). Il apparaît aussi nettement que ces normes sportives et écologiques sont aujourd'hui instituées (par les fédérations chargées de transmettre le goût sportif, par les pouvoirs publics et les représentants d'usagers légiférant et négociant la mise en œuvre de référentiels d'usages écologisés), et traduites en prescriptions écrites plus locales. En revanche, le rapport effectif à ces normes sportives et écologiques est plus délicat à établir. Quelles sensibilités, quelles normes de jugement et de conduites, autrement dit quelles expériences de l'environnement ces normes suscitent-elles ? Pour le comprendre et saisir le rapport effectif aux valeurs sportives (deuxième partie) et écologiques (troisième partie) en intégrant ses composantes matérielles et affectuelles souvent sous-estimées, il nous a été nécessaire de compléter la théorie éliásienne par une perspective pragmatiste qui a notamment fait ses preuves pour l'analyse des processus environnementaux.

### ***Des prises instituées mais inégalement appropriées***

Dans cette deuxième partie, deux normes issues des valeurs sportives ont ainsi pu être identifiées : la performance (sportive ou prédatrice) et le *fair-play*. Dans le modèle sportif, l'égalité des chances entre les joueurs doit en principe être assurée. Ainsi, les inévitables inégalités de performances entre joueurs (victoire sur l'autre, sur un animal ou sur les éléments naturels) sont jugées respectables, voire admirables puisqu'elles peuvent être attribuées à un plus grand mérite personnel (connaissance du milieu de pratique, savoir-faire)

et sont conformes aux règles du jeu avec l'animal ou les éléments naturels. Mais dans les loisirs de nature comme en matière de sports, il arrive que l'éthique sportive soit transgressée..., processus que ne permet guère de comprendre la théorie éliásienne de la sportivisation.

L'un des apports du prisme pragmatiste est justement de montrer les variations fréquentes autour de ces valeurs sportives dominantes, et d'en préciser les processus, qui préfigurent quelquefois des changements normatifs. Les valeurs sportives peuvent susciter des normes contradictoires, lorsque la norme du *fair play* est transgressée au nom de la performance (pensons à certains sportifs qui se dopent pour gagner, ou à certains chasseurs envieux d'un beau trophée mais refusant de s'en s'acquitter avec la manière). Elles peuvent aussi être momentanément contredites lorsque les usagers s'orientent vers d'autres « motifs » (Mills, 1940) à la faveur des circonstances (influence du groupe, opportunité de prélever une espèce protégée mais dont la valeur culinaire sera appréciée entre initiés...). Ceci nous conduit à relever que la sportivisation, comme tout processus normatif, n'intervient jamais dans un vide social.

L'optique pragmatiste a ainsi permis de montrer que la « prise » sportive, devenue centrale dans la définition des loisirs de nature, est aussi maniée avec plus ou moins d'aisance en fonction des usages. Selon nous, cette inégale appropriation est plus clivante que l'opposition, *a priori* tentante, entre pratiques prédatrices et non-prédatrices, mais qui n'apparaît pas la plus pertinente de ces usages environnementaux. Par la dynamique de leurs effectifs, leur conception nettement urbaine de la nature et leur forte relativisation de la prédation, les chasseurs à l'arc et les chasseurs sous-marins, s'avèrent *in fine* aussi proches sinon sont plus des kayakistes que des chasseurs reconnus comme « traditionnels ». Ce qui distingue les premiers des seconds, c'est la capacité à s'approprier les normes sportives dominantes (présentes chez les pratiques anciennes mais de façon plus ambiguë, car contredites par la « tradition » instituée<sup>147</sup>). Cette différence tient en partie à des constitutions historiques différentes entre ces deux groupes d'usages. Les représentants des chasses anciennes ont largement répondu aux contestations sociales des années 1970 en construisant leur pratique en

<sup>147</sup> Ces résultats corroborent les observations de Guyon et Fuchs (2013 : 7), qui notent « une quête d'authenticité contrebalancée par un récent saupoudrage sportif » affichés par les représentants institutionnels des chasseurs au fusil et des pêcheurs. Ajoutons que ce « saupoudrage récent » contraste nettement avec la référence appuyée des représentants d'archers et de chasseurs sous-marins à l'éthique sportive.

« tradition », en empruntant pour cela la voie institutionnelle comme celle des urnes. Le succès de l'entreprise fut tel que l'on peut dire que la « tradition » est la prise la plus fréquemment employée par les chasseurs pour qualifier et justifier leur goût pour ces pratiques anciennes, et dont la pérennité est incertaine, pour diverses raisons (voir chapitre 5). La prégnance de cette prise qui tend, on le devine, à figer des pratiques sociales pourtant évolutives n'est pas propice à l'intégration de changements techniques et normatifs, qui sont soit rejetés soit mis en œuvre sur le mode du désenchantement (voir les jugements ambivalents à propos de la technologie). Le constat est tout autre à propos des chasseurs sous-marins et des archers. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur des valeurs sportives instituées nettement et de longue date par leurs représentants, et que leurs propres pratiques (valorisation du geste sportif plutôt que du nombre de captures, exercices physiques répondant aux critères de la définition sportive) leur permettent d'endosser aisément. De fait, cette redéfinition sportive est aussi un atout vis-à-vis des non-chasseurs, car « la qualification sportive des activités s'érige ici comme un outil de désamorçage de la critique » (Guyon et Fuchs, 2013 : 11), mais encore faut-il être doté d'une telle ressource.

Ces résultats relatifs aux appréhensions différenciées de la sportivisation sont tout à fait importants et riches d'enseignements pour aborder les processus d'écologisation. D'une part, la confirmation de l'hypothèse de la sportivisation permet de maintenir celle de l'écologisation, envisagée comme extension de cette logique à l'environnement. Cette dernière hypothèse est d'autant plus tangible que, nous l'avons vu, l'écologie et le développement durable sont mentionnés dans les référentiels de chaque usage, sous forme de règles écrites parfois très précises, au moins depuis les années 1990. Mais le rapport effectif à ces normes écologiques instituées reste quant à lui incertain : jusqu'ici, la perspective pragmatiste nous a permis de *mettre en évidence* et d'*expliquer* les ambiguïtés et les inégales appropriations des normes et des catégorisations sportives. Elle nous permet de faire l'hypothèse que ces ambiguïtés se retrouveront à propos de la redéfinition écologique de ces loisirs, ce qu'il nous reste maintenant à vérifier et à expliquer dans la troisième partie. La perspective pragmatiste permet également de formuler une question plus précise à propos des différents positionnements des usagers. Retrouve-t-on, à propos de l'écologisation, le clivage entre, d'une part, les adeptes de chasses anciennes privilégiant la prise traditionaliste et mal à l'aise avec les normes sportives dominantes, et d'autre part les usagers sportifs capables de requalifier leurs pratiques à l'aune des normes dominantes ?

### **PARTIE 3 : ÉCOLOGISATION(S). DE L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE À LA SURENCHÈRE**

Dans son programme de sociologie « descriptive, empirique, pragmatique et compréhensive des valeurs », Heinich (2006 : 313) montre que les composantes émotionnelles et matérielles du rapport effectif aux valeurs sont trop présentes pour être ignorées dans l'analyse. Suivant cette voie, nous avons cherché à montrer que les loisirs de nature sont recherchés pour les expériences socio-environnementales spécifiques qu'ils procurent à leurs adeptes.

Voyons maintenant ce qu'il advient de ces expériences et de leurs différentes dimensions dans les moments critiques où se joue leur « écologisation ». Rappelons-le, nous avons proposé de désigner par ce terme des entreprises de recadrage cognitif et normatif – un changement dans la manière de penser et de juger une conduite sociale – visant à une inflexion écologique plus ou moins forte des normes (légales ou implicites) et pratiques sociales en vigueur dans le domaine considéré (l'agriculture, la gestion des sports et loisirs de nature, la forêt...). L'écologisation peut s'appuyer sur des normes précises (par exemple, le respect des rythmes biologiques de la faune sauvage) généralement portées par des acteurs institutionnels, ou bien être menée de façon plus informelle par des acteurs plus divers (institutions, associations mais aussi usagers, citoyens...) se référant à de registres pluriels (éthiques environnementales, écologie scientifique ou militante...), souvent imbriqués en situation. Bien évidemment, les acteurs qui œuvrent à ces changements normatifs ambitionnent que tous s'y conforment. Pour cette raison, l'écologisation n'est généralement « ni simple, ni naturelle » (Mougenot et Roussel 2005) pour des collectifs d'usagers déjà là, parfois constitués de longue date, et qui ne qualifient pas leurs pratiques en termes écologiques. Dans ce contexte, certains usagers endossent un rôle que nous qualifierons volontiers « d'entrepreneurs d'écologisation », puisqu'ils sont à la fois des entrepreneurs de cause au sens de Gusfield *et* des entrepreneurs de morale, dirait Becker. Ils peuvent agir à titre personnel et de façon diffuse dans différentes situations de co-présence (chapitre 7), ou bien être mandatés en tant que professionnels ou porte-parole, par exemple dans les espaces protégés (chapitre 8).

Dans cette troisième partie, nous allons analyser ces deux configurations différentes où les normalisations écologiques travaillent les loisirs de nature dans leurs expériences et leurs référentiels. Nous observerons tout d'abord, dans le chapitre 7, des situations quotidiennes largement cadrées par les processus et les catégorisations identifiés dans les chapitres

précédents, notamment la sportivisation des usages et la naturalisation des lieux de pratique. Dans ce contexte, les usagers produisent et expérimentent des sensibilités, des normes et de savoirs socio-environnementaux spécifiques, et certains d'entre eux prennent l'initiative d'écologiser ces « passions cognitives ».

Le chapitre 8 interroge quant à lui le rôle des usagers et leurs porte-parole dans la coproduction de certaines normes écologiques, dans le contexte particulier des mises à l'épreuve que constitue pour eux la création d'espaces protégés. Nous parlerons alors d'écologisations « institutionnelles » pour souligner le rôle central des institutions édictant des normes légales ou réglementaires, dont la cohérence est en principe assurée par un référentiel d'action publique (Muller, 2005), ici celui des politiques de la nature.

Quels sont les modalités concrètes et les registres cognitifs de ces entreprises de normalisation écologiques ? Quelles sont leurs conséquences sur les expériences socio-environnementales et la cohésion des collectifs d'usagers ?

## CHAPITRE 7 : INTERACTIONS ET COPRÉSENCE EN ESPACES NATURALISÉS : DES TROUBLES À L'ÉCOLOGISATION ?

Dans ce chapitre, nous interrogeons la dimension environnementale des loisirs de nature à partir de situations dites ordinaires, où les personnes agissent et évaluent leur environnement en s'appuyant sur des catégorisations<sup>148</sup> et des normes souvent implicites<sup>149</sup>. Nous aborderons ici les catégorisations comme des « aiguilleurs de l'expérience » et « en actions » (Chauvin, 2006 : 32) conformément à la démarche pragmatiste.

Pour caractériser les situations dites ordinaires dans lesquelles se travaille l'écologisation de ces « passions cognitives » que sont les chasses aux oiseaux migrateurs, la chasse à l'arc, la chasse sous-marine et le kayak de mer, nous distinguerons plusieurs formes de « coprésence ». Ce concept a été avancé par la tradition interactionniste et pragmatiste (en particulier I. Joseph en France) à propos des modes de fréquentation, d'appropriation d'espaces urbains et des sociabilités qui leur sont associés. Il permet d'englober une palette de situations sociales, allant des interactions régulières et stabilisées entre adeptes d'un même usage, aux échanges les plus furtifs voire à l'évitement avec d'autres usagers des lieux. Nous nous inspirons plus directement ici de Banos et Candau (2014) qui mobilisent ce concept en contexte rural, à propos d'un espace rural particulièrement naturalisé et patrimonialisé, la Dordogne. Leur analyse des différents engagements des personnes en situations de coprésence organisée ou non (indifférence, expression de points de vue contradictoires, échanges plus superficiels mais nécessitant des gages de civilité), nous sera particulièrement utile ici. Comme la Dordogne qu'ils étudient, nos sites d'étude sont exemplaires de la naturalisation des espaces ruraux et concernés par l'écologisation des politiques publiques amorcée depuis les années 1980 et toujours en cours (Candau, 2014). Bien sûr, nos objets sont distincts sur certains points<sup>150</sup>. Pour autant, les relations entre les usagers des Calanques et du bassin

<sup>148</sup> Que nous distinguons des classifications plus formelles et éventuellement soutenues par le droit (Chauvin, 2006).

<sup>149</sup> Contrairement aux normes juridiques et réglementaires (Micoud, 1992, Candau *et al.*, 2007). Comme Trom (2001 : 253) l'a montré à propos du paysage – une relation environnementale aujourd'hui constituée en sens commun – ces normes et catégorisations n'ont pas besoin d'être explicitées tant que la portion d'espace ainsi qualifiée n'est pas l'objet d'un enjeu ou un problème collectif, par exemple un paysage menacé.

<sup>150</sup> Contrairement à ces auteurs, les situations de coprésence qui nous intéressent ici n'engagent ni des professionnels (agriculteurs) ni des résidents, mais simplement des « visiteurs » plus ou moins réguliers et locaux d'espaces relevant souvent du domaine public.

d’Arcachon – dont certains se disent « chez eux » et se qualifient entre eux de « voisins » – et leur confrontation avec l’altérité dans différents contextes<sup>151</sup> rendent comparables ces différentes situations de coprésence. Comme l’écrivent ces auteurs :

*« Historiquement constituée, chaque qualification véhicule un faisceau normatif qui tend à cadrer, sans pour autant les déterminer, les situations de coprésence et les échanges entre les protagonistes dans la mesure où elles codifient les relations à l’espace et le rapport à la nature des habitants et des usagers. Institutionnalisés et traduits dans l’espace par des choix de gestion publique, ces discours et représentations légitiment certaines pratiques (triptyque nature, écologie, patrimoine), tout en rendant d’autres moins visibles. » (Banos et Candau, 2014 : 16)*

Nous allons d’abord montrer que la composante environnementale est toujours présente dans les loisirs de nature, ces « passions cognitives », y compris lorsqu’elle est produite et discutée dans des mondes sociaux distants de ceux de l’écologie. Ceci nous permettra de mieux éclairer ensuite les effets des normalisations écologiques sur les collectifs d’usagers et leurs expériences socio-environnementales. Nous prendrons aussi en compte des scènes sociales plus larges (réseaux de discussion dans lesquels s’inscrivent ces usagers, cristallisation dans le champ politique de tensions pour l’usage de la nature) et des temporalités plus longues qui cadrent également ces situations de coprésence.

En particulier, à la faveur des politiques environnementales aujourd’hui étendues à la nature ordinaire et déclinées en de nombreux règlements, guides de bonnes pratiques et autres « éco-gestes », les normalisations écologiques sont présentes de manière diffuse bien au-delà des espaces protégés. Ceci explique sans doute pourquoi nous n’avons pas observé de différences significatives dans les catégorisations et dans les relations entre usagers, selon que les lieux de pratiques faisaient ou non l’objet d’une protection spécifique (réserve naturelle sur le bassin d’Arcachon, parc national dans les Calanques). Qu’ils puissent s’appuyer ou non sur des acteurs mandatés ou des classifications officielles d’espaces et d’usages joue probablement un rôle dans le devenir des entreprises d’écologisation, mais sur nos terrains la (re)mise en place d’espaces protégés est trop récente pour observer d’éventuels effets spécifiques dans les situations de coprésence<sup>152</sup>. Que nous les ayons observées à propos d’espaces récemment

<sup>151</sup> Directement sur les lieux de pratiques, mais aussi au travail ou lors de discussions avec des proches.

<sup>152</sup> Rappelons-le, notre enquête empirique a été conduite de 2009 à 2012 au moment de la (re)mise en place d’espaces protégés sur une partie des Calanques et du bassin d’Arcachon. Mener des entretiens et observer des acteurs au moment où se jouent de telles épreuves a permis de voir comment se négocient des normes de protection localisées à partir de référentiels plus globaux

protégés ou non, les entreprises écologiques de certains usagers prenaient les mêmes formes et étaient discutées dans les mêmes termes. Pourquoi dans de tels contextes, les entrepreneurs d'écologisation sont-ils avant tout des « autoentrepreneurs » qui, souvent par dépit, n'appliquent qu'à eux-mêmes les normalisations écologiques auxquelles ils adhèrent ? Pourquoi en dépit de l'attention environnementale de tous les usagers, ces révisions des façons de « voir » préfigurant souvent de nouveaux « devoirs » écologiques (Micoud, 1992 : 79) restent-elles confinées à de micro-collectifs ?

## **1. Les chasses anciennes aux oiseaux migrateurs. Résistance à l'écologisation ou opposition aux « écolos » ?**

### *Des expériences environnementales fréquemment troublées*

On le sait, dans toutes les sociétés, les préoccupations relatives à l'environnement et aux ressources naturelles sont anciennes et nettement antérieures à la naissance de l'écologie (Roué, 2012). Ainsi, le philosophe Calicott et certains courants environnementalistes se réclament d'Aldo Léopold, chasseur et propriétaire forestier de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et de son ouvrage *A Sand County Almanach* considéré comme précurseur de l'éthique environnementale écocentrée (Larrère, 2010). En France, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des pêcheurs s'inquiètent de la pollution des cours d'eau et des prélèvements excessifs, et les responsables prennent l'initiative d'encadrer leur activité (Barthélémy, 2013) ; dès 1947, la revue *Le chasseur français* relaie les inquiétudes à propos de la modernisation de l'agriculture (Traïni, 2003 : 75) ; le premier parc national, celui de la Vanoise créé en 1960, doit beaucoup à la mobilisation des instances cynégétiques dès les années 1930, ainsi qu'au Docteur Couturier, « naturaliste réputé et chasseur impénitent » (Mauz, 2002 : 35) dont le projet convergait largement avec celui des alpinistes du Club Alpin Français. Nos propres matériaux confirment que l'attention environnementale et les considérations éthiques sont bel et bien présentes, chez les usagers, même âgés et/ou distants des milieux écologistes. Pour autant, les rapports entre ces savoirs environnementaux et l'écologie sont profondément ambivalents. L'attention environnementale, centrale dans les phases d'invention et d'expérimentation d'un nouvel usage ou d'une nouvelle technique, peut être moindre selon les

(cf. chapitre 8), mais il est encore trop tôt pour observer leur appropriation « sur le terrain » par les usagers.

circonstances (pratiques routinisées, utilisation de nouvelles technologies telles internet ou sonar ; sorties encadrées où la maîtrise des paramètres environnementaux est assurée par le prestataire ou l'utilisateur référent). Elle peut aussi être mise au service d'une performance sportive ou prédatrice problématique avec l'usage modéré des ressources environnementales... au grand dam de certains pairs qui ne se réclament pas toujours de l'écologie. Ainsi, parmi nos enquêtés, plusieurs chasseurs âgés ne manquent pas de souligner les excès provoqués à partir des années 1970 par l'entrée de la chasse dans une logique consumériste alors triomphante dans l'ensemble de la société : développement d'une économie de la chasse, fabrication de munitions à bas prix, chasses commerciales en enclos, armes et nouvelles technologies de plus en plus performantes, tourisme cynégétique...

Nous l'avons vu dans le chapitre 5, l'observation de l'environnement reste une compétence valorisée chez les chasseurs d'oiseaux migrateurs, qu'elle soit nécessaire au jeu cynégétique ou motivée par le simple plaisir de la contemplation des lieux. Ces observations, au centre des conversations entre chasseurs, sont quelquefois consignées dans des carnets de chasse personnels conservés d'une saison à l'autre. Ceux-ci constituent alors des ressources personnelles dans lesquelles certains puisent pour conforter, par exemple, une impression de retard dans la migration, de changement climatique, ou de diminution des prises. Lorsque certaines observations leur paraissent anormales, autrement dit les « troublent », chasseurs de gibier d'eau arcachonnais et chasseurs de grives dans les Calanques élaborent des conjectures qu'ils discutent dans leurs réseaux de discussion, eux-mêmes porteurs de ressources cognitives : chasseurs de leur entourage, sites internet et forums de chasse<sup>153</sup>. Dans ces cercles cynégétiques, les changements dans la migration des oiseaux survolant le bassin d'Arcachon et les Calanques (retard, moindre intensité, changements des voies de migration) sont largement imputés au changement climatique et à l'urbanisation (habitations, infrastructures routières, éclairages nocturnes, installation d'antennes relais pour les téléphones mobiles) :

« Moi, je trouve que la Bédoule, avant, on avait moins de mistral que maintenant. Ils ont ouvert les montagnes [pour construire une autoroute]. Avant, on était quand même assez protégé. Ben là, ça fait des couloirs et ça doit changer aussi la trajectoire du gibier. »  
(Brice, 62 ans, ouvrier retraité, chasseur à la glu)

<sup>153</sup> *La butte virtuelle* et *grives.net* sont les plus souvent cités.

« On en voit de moins en moins... On en voit, mais tout a été dévié, peut-être par la construction, peut-être avec le climat qui a changé ou peut-être les vents... On voit plus le même gibier qu'on voyait avant, mais c'est pas pour ça qu'il y en a moins ! » (Boris, 60 ans, chasseur de gibier d'eau, contremaître retraité)

*« Enquêteur : Donc vous ne savez pas ce qui a pu depuis 5 ou 6 ans faire que les migrations de grives diminuent ?*

Alors il se dit un tas de trucs. Ils disent, c'est les constructions, c'est les antennes-relais, c'est... la zone industrielle de Gémenos-Aubagne bon, c'est assez important, et ça fait de la lumière artificielle. C'est possible qu'elles [les grives] passent de nuit, grâce à la lumière. Et nous, on suppose qu'elles passent sur la mer ! Parce que j'ai des collègues pêcheurs qui entendent les grives siffler dans la nuit. » (Frédéric, 67 ans, employé retraité, chasseur à la glu)

Cet intérêt d'abord cynégétique pour la migration des oiseaux est fréquemment un point d'ancrage pour une attention environnementale plus large, par exemple par rapport au risque d'incendie dans les Calanques ou à propos de l'impact des pesticides sur la faune dans son ensemble :

« Je vois pas qu'un "postier"<sup>154</sup> puisse nuire à l'environnement et je vais vous dire un truc : quand les chasseurs sont dans la colline, des incendies y'en a pas. » (Raymond, chasseur à la glu, 63 ans, restaurateur retraité)

« Et les pesticides aussi, ça agit ! Tous les poisons qu'il y a dans les rivières, regardez les rivières ! Et les oiseaux dans les champs, vous voyez les graines, tout est pollué ! C'est des graines rouges avec des pesticides. Et vous avez des pinsons, ils meurent par milliers et personne n'en parle. N'en parlent que ceux que ça intéresse. » (Gabin, 74 ans, chasseur à la glu, gendarme retraité)

Sur le bassin d'Arcachon, les chasseurs de gibier d'eau sont aussi des observateurs attentifs des changements environnementaux. En particulier, ils s'interrogent sur la raréfaction marquée des herbiers marins de zostères depuis 2005, qui suscite localement beaucoup d'interrogations et de craintes en raison de son importance pour l'écosystème du bassin d'Arcachon<sup>155</sup>. Ils constatent en particulier un important envasement des chenaux, concomitant de la raréfaction de cette herbe marine, de plus en plus clairsemée :

<sup>154</sup> Terme local désignant les chasseurs à poste fixe.

<sup>155</sup> Ces interrogations formulées aussi bien par des habitants que par des scientifiques sont l'une des justifications du projet de recherche « Ostréiculture et Qualité du bassin d'Arcachon » financé par la Région Aquitaine, auquel nous avons contribué (Le Floch et Ginelli, 2013).

« Il y a de grandes vasières, c'était recouvert... Nous on appelait ça de l'herbe, c'était recouvert d'herbe. C'est une herbe qui était longue comme ça et puis très fine, très serrée, c'était des tapis. On marchait presque... sur le tapis. (...) Il y en avait qui étaient longues comme ça et larges presque comme le doigt. Ces grandes-là, où les crevettes se tenaient, elles ont commencé à disparaître avant les autres, et ça ce n'est pas les oiseaux qui les ont mangées ! Quelque chose les a faites partir. (...) Quand elles repoussent, elles repoussent toutes fines, presque comme des cheveux, elles sont longues comme ça, toutes fines, clairsemées. » (Jacques, chasseur de gibier d'eau sur la réserve des prés salés et ostréiculteur retraité, 74 ans)



**Illustration 30 : Chasseur de gibier d'eau aux prises avec des zostères en installant ses appelants (photo : L. Ginelli)**

Partant de ces interrogations, beaucoup font l'hypothèse de causalités multiples (pollutions agricoles, utilisation de peintures antifouling pour la plaisance, voire une maladie des zostères déjà constatée dans les années 1930) quant à la raréfaction de ces herbiers, qui les concerne au premier chef en tant que chasseurs de gibier d'eau, puisqu'elles font partie de leur environnement de pratique (illustration 30) et constituent l'alimentation principale des oies et des canards qu'ils convoitent. Leur logique d'explication n'est pas sans affinité avec la pensée écologique dont elle partage l'approche systémique, et parfois aussi les dénominations scientifiques. La plupart connaissent et emploient les dénominations vernaculaire (« varech », « herbiers ») et botanique (« zostères », « petite zostère », « grande zostère »), indice que ces catégorisations circulent entre différents publics. Ainsi, lors d'un entretien mené dans les prés salés du bassin d'Arcachon, un ostréiculteur retraité nous interpellait en tant que scientifique :

« Les zostères, y a deux variétés, vous avez la "nana" [sic] ce que l'on appelle communément le varech, qui pousse elle sur les vasières, et après vous avez la "marina", qui est beaucoup plus longue, beaucoup plus... c'est une plante phanérogame, le nom est un peu plus juste, je me trompe pas ? » (Auguste, 70 ans, chasseur de gibier d'eau, ostréiculteur retraité)

Certains chasseurs comme Max et Louis, lecteurs assidus de revues cynégétiques, reprennent volontiers des concepts écologiques (« habitats », « biotopes ») pour exposer leur point de vue. À la lumière de ces résultats, la distinction souvent relevée entre savoirs environnementaux locaux et connaissances scientifiques paraît donc brouillée au profit des secondes : ces usagers ont fréquemment recours à des concepts de l'écologie scientifique pour exprimer leurs observations environnementales. Malgré la reconnaissance des savoirs environnementaux locaux sur la scène internationale depuis les années 1990 (Roué, 2012), c'est là un indice de l'influence considérable de l'expertise et de la science en la matière (Theys et Kalaora, 1992). Les fédérations des chasseurs s'en sont saisies en recrutant des écologues et en diffusant les résultats de suivis avifaunistiques dans leurs revues spécialisées appréciées des chasseurs. Étant donné l'association entre savoir et pouvoir, l'expertise scientifique et technique est devenue centrale dans la production de connaissances sur la nature (Alphandéry et Fortier, 2011). C'est particulièrement vrai en matière de migration des oiseaux, aussi bien pour l'évaluation du phénomène que pour la prise de décision politique :

« Une sorte de temps des scientifiques s'affirme de plus en plus dans la gestion concertée des habitats de la faune sauvage. (...) En mars 1999, ce ne sont pas moins de huit personnalités, reconnues pour leurs compétences en matière de biologie avifaunistique, qui sont requises pour rédiger un rapport quant à l'état des connaissances sur les oiseaux migrateurs. Le MEDD confie ainsi à Jean-Claude Lefeuvre, le directeur de l'Institut d'Écologie et de Gestion de la Biodiversité du Muséum National, la lourde tâche du texte scientifique le plus commenté de toute l'histoire cynégétique, mais également jamais égalé pour hanter les couloirs des assemblées parlementaires de la République. » (Baticle, 2007 : 95)

### ***Une opposition farouche aux entreprises adverses d'écologisation***

Ce contexte cynégétique dominé par l'expertise conduit-il les chasseurs d'oiseaux migrateurs à se rapprocher d'autres collectifs qui se réclament aussi de l'écologie, en particulier les partis écologistes et les associations de protection de la nature ? Loin s'en faut. Ce cas de figure existe, nous l'avons observé, mais il n'est pas le plus fréquent, et certains chasseurs d'oiseaux migrateurs sont des opposants déterminés de l'écologie politique et scientifique. Comme l'a bien noté Raison du Cleuziou à propos des chasseurs de gibier d'eau de la baie de Somme :

« Les sauvaginiens contestent les expertises savantes avec des contre-expertises savantes, mais aussi en se référant à leur savoir-faire (...) qui est opposé aux savoirs administratifs et scientifiques de ceux qui décident sans jamais être venus sur le terrain. » (Raison du Cleuziou, 2009 : 352)

Le plus souvent, les chasseurs d'oiseaux migrateurs enquêtés se définissent comme les « vrais écologistes », dans un rapport d'opposition avec les « pseudo-écologistes », désignant par là

certain experts scientifiques, les militants de la cause animale, les associations de protection de la nature, et même, pour certains chasseurs calanquais, l'Office National des Forêts. Au cours d'une discussion avec d'autres chasseurs que nous avons observée au Cercle républicain de Roquefort-la-Bédoule, un chasseur à la glu a ainsi rapporté son altercation avec un agent de l'ONF, propriétaire de l'endroit où il chasse, à propos de l'entretien de l'espace environnant sa cabane. Brice (62 ans, ouvrier retraité, chasseur à la glu) reproche à ces « écolos » d'avoir broyé mécaniquement un olivier et des petits pins qu'il avait plantés aux abords de sa cabane, et dans le même temps de se montrer plein de zèle envers lui lorsqu'il coupe quelques branches de pins pour améliorer la visibilité depuis son poste. Ce différend le conduit-il à se déclarer « anti-écologiste » ? Bien au contraire. Donnant raison à Fabiani pour lequel l'impératif environnemental est tel que « l'affirmation d'un point de vue anti-environmentaliste est devenue socialement très improbable » (Fabiani, 2001 : 39), Brice et d'autres chasseurs d'oiseaux migrateurs, relisant à ce prisme les connaissances et savoirs-faire et modes de gestion antérieurs, se définissent le plus souvent comme « plus écologistes que les écologistes », révélant ainsi le poids de la normalisation écologique à l'œuvre :

*« Je crois que je suis plus écologiste que les écologistes. Parce que la colline... J'aime la colline, donc je la respecte, je suis bien dans la colline. J'ai toujours été habitué. On allait enlever les nids de pies, les nids d'écureuils... (...) J'avais toujours 3, 4, 5 écureuils apprivoisés. J'ai toujours eu la passion. » (Brice, 62 ans, ouvrier retraité, chasseur à la glu)*

*« Ils [les ornithologues] restent en haut du marais [zone la plus praticable] parce qu'ils connaissent pas. On connaît beaucoup mieux, souvent, les oiseaux au chant, qu'eux... C'est des milliers d'heures d'observation, et d'écoute au marais. » (Tony, 65 ans, chasseur de gibier d'eau, artisan retraité)*

*« Les gens s'ils aiment vraiment la nature et tout, il faut qu'ils en voient tous les aspects (...) Ce ne sont pas des écolos, ce sont des anti-chasse. Eux, leur but c'est de fermer la chasse. Fermer la chasse ce n'est pas de l'écologie. La chasse, il la faut ne serait-ce que pour réguler. » (Louis, 40 ans, chasseur de gibier d'eau, agent hospitalier)*

Jean-Marie, chasseur de gibier d'eau arcachonnais, est encore plus radical. Très méfiant lors de notre prise de contact, il a accepté de nous répondre uniquement parce que nous sommes chasseur. Malgré cette première précaution, il a demandé l'avis d'un représentant de chasse local, qui l'a encouragé à nous répondre. Ancien électeur du parti Chasse Pêche Nature Traditions, sa vision du monde se structure autour de la « guerre » (sic) entre les pro et les anti-chasse, ses « ennemis » (sic). Il est notamment persuadé que les opposants à la chasse ont une « stratégie » d'élimination progressive de la chasse aux oiseaux migrateurs. Boris,

chasseur de gibier d'eau dans un espace non-protégé, partage son point de vue et regrette le manque de mobilisation de tous les chasseurs contre l'ennemi écologiste commun :

« Ça va de restrictions en restrictions alors... Et puis je pense que les écolos sont plus forts que les chasseurs alors... Ils ont plus de poids. Il faudrait qu'on soit plus solidaires, parce que chacun tire de son côté, les chasseurs de tonne, de palombes, les chasseurs d'alouettes, les chasseurs de terre, ils ne s'entendent pas alors... Si on était plus nombreux, et rassemblés peut-être que... » (Boris, 60 ans, contremaître retraité)

### ***Chasseurs « traditionnels » et « écolos » : des identifications clivantes***

Ici, le clivage entre représentants des chasseurs et associations de protection de la nature médiatisé et politisé depuis les années 1970 influence donc les prises de position des chasseurs d'oiseaux. Ceux-ci entendent se démarquer au moins autant des groupes sociaux et des institutions porteurs de ces écologisations que des normes et catégorisations écologiques elles-mêmes. Comment l'expliquer ? Il faut préciser ici que la normalisation écologique de ces chasses anciennes s'est largement opérée depuis l'échelon européen à partir de 1979, date d'adoption de la Directive Oiseaux. Sa traduction progressive et heurtée dans le droit français est liée à la mobilisation d'associations écologistes et de collectifs d'opposants à la chasse (Darbon, 1997 : 157 et sqq , Traïni, 2003b : 99-100 et 147). Plus récemment, la directive Habitats à l'origine du réseau Natura 2000 suscita l'opposition d'acteurs du monde rural, regroupés dans le « groupe des 9 », particulièrement actif à la fin des années 1990, et parmi lesquels se trouvaient les représentants des chasseurs : « Generally speaking, the Habitats directive was used by 'group 9' as a convenient means of taking action against European green' technocracy and its influence on a local level » (Alphandéry et Fortier, 2001 : 316). Au même moment, le parti Chasse Pêche Nature et Traditions né de la contestation de la Directive Oiseaux élargissait son audience en se posant en défenseur des traditions et de la ruralité contre « l'Europe technocratique » et les « ayatollahs de l'écologie » et enregistrait ses plus importants succès électoraux (Darbon, 1997 ; Traïni, 2003). Pour tenter de contrer ces initiatives, l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (ANCER) est créée en 1989, la même année que CPNT. Elle se donne pour objectif de dépasser les conflits récurrents entre chasseurs et associations de protection de l'environnement. En dépit d'un nombre d'adhérents limité à 500 environ, cette association qui recrute ses membres plutôt parmi les catégories socioprofessionnelles les plus élevées bénéficie auprès des pouvoirs publics nationaux d'une audience fondée sur son expertise environnementale. L'adhésion de l'ANCER à « France Nature Environnement » (FNE) en 1995 et ses prises de positions iconoclastes par rapport aux instances cynégétiques officielles sur des dossiers tels que la

transcription des directives « Oiseaux » et « Habitats » dans le droit français, correspondent à la volonté de ses membres d'apparaître comme des passeurs de frontières dans le conflit entre chasseurs et naturalistes. Cette position marginale par rapport à chacun des deux camps valut à l'association des slogans peu flatteurs dans certains milieux cynégétiques, tel « l'ANCER, cancer de la chasse »<sup>156</sup>, et une tribune inconfortable au sein de France Nature Environnement, qu'elle quitte finalement en début d'année 2006. Loin d'être anecdotique, la trajectoire de cette association donne à voir la position fragile des tenants d'une chasse écologique, dont la loi chasse de 2000 constitue la première manifestation législative, mais qui s'impose de façon très inégale en fonction des régions (Alphandéry et Fortier, 2007).

Dès lors, on comprend mieux l'ambivalence de ces chasseurs d'oiseaux marseillais et arcachonnais à l'égard des normes et des catégorisations écologiques. Alors qu'ils contestent les normes écologiques venues des directives européennes (limitation des périodes de chasse, interdiction des munitions au plomb pour la chasse du gibier d'eau), beaucoup se définissent comme les « vrais écologistes », certains emploient son langage (biotope, habitats), et la plupart approuvent les nouvelles normes – il est vrai moins restrictives – portées ou relayées par leurs représentants nationaux<sup>157</sup> et justifiées en référence à l'écologie.

Ce clivage amplement politisé et médiatisé déborde largement les scènes publiques à tel point que les quelques chasseurs à l'intersection des réseaux naturalistes et cynégétiques – nous en avons identifié trois sur le bassin d'Arcachon : Charles, enseignant retraité de 68 ans ; Auguste, ostréiculteur retraité de 70 ans et féru de sciences ; Max, contremaître retraité de 55 ans, amateur assidu d'ouvrages et d'émissions spécialisés – se sentent marginalisés et sommés de choisir un camp. Charles, ami d'un membre de la Ligue de Protection des Oiseaux pointe la force des identifications antagonistes entre chasseurs et associations de protection de la nature. Une opposition « structurelle », selon ses propres termes, qui l'a toujours retenu d'inviter son ami à la chasse :

*« Je me sens beaucoup plus proche de certains défenseurs de la nature que de certains chasseurs. Par contre le meilleur des défenseurs de la nature qui accepte mon idée de la chasse et tout, quand il va falloir qu'il prenne une décision, il va quand même prendre une décision de restriction de chasse même si je lui prouve qu'il y a encore du gibier, qu'on respecte les trucs, qu'on laisse de la graine, qu'on n'est pas du tout des prédateurs fous, il*

<sup>156</sup> Lettre de l'ANCER, janvier 2006.

<sup>157</sup> Mise en place de « Prélèvement Maximum Autorisé » journalier pour le gibier d'eau, cahier des charges pour l'entretien des tonnes de chasse respectueuses de la biodiversité...

va quand même voter contre la chasse. Et le chasseur, même s'il se conduit très mal, il va quand même défendre la chasse ... » (Charles, 68 ans, chasseur de gibier d'eau, enseignant retraité)

Dans le « camp » adverse, les positions semblent tout aussi radicales. Issu d'un milieu de chasseurs et initié enfant à la chasse, Joël est aujourd'hui ornithologue et fervent opposant des chasseurs. Il présente sa trajectoire comme une conversion irréversible, impliquant une rupture avec son milieu d'origine et le rapprochement des naturalistes :

« J'ai chassé à l'âge de 11 ans aux pantès à alouettes<sup>158</sup> par exemple. (...) J'étais un massacreur, un massacreur... Et puis après, à 12 ans, on m'offre des jumelles... Mon frère m'achète aussi pour mes 12 ans le *Peterson* [ouvrage d'identification des oiseaux]. Et là, voilà ! Là, abandon total de l'idée de flinguer les trucs, etc. J'étais isolé malheureusement, et doublement après en choisissant le camp des non-chasseurs, ça n'a pas été facile. Et puis après, plus tard la rencontre avec d'autres personnes. » (Joel, 55 ans, naturaliste sur le bassin d'Arcachon)

Souvent pris par ces logiques antagonistes, nombre de chasseurs résistent à la normalisation écologique de leur pratique, surtout lorsqu'elle n'est pas portée par leurs représentants. Si la chasse n'est qu'une cause, peut-être pas la principale, de la raréfaction du gibier, pourquoi n'agir que sur elle plutôt que sur l'agriculture intensive et l'urbanisation, causes premières selon eux des changements migratoires ? suggèrent-ils souvent. À ces interrogations, plusieurs répondent par la théorie du complot ourdi par des groupes anti-chasses. L'interdiction des munitions au plomb au motif d'un risque de saturnisme aviaire, qui pose des problèmes pratiques aux chasseurs de gibier d'eau (fusils à renouveler, munitions moins performantes), est interprétée dans ce sens, d'autant plus qu'elle contredit leurs observations empiriques<sup>159</sup> :

« Ça fait 40 ans que je chasse, j'ai jamais eu un canard mort de saturnisme. En fait c'est des conneries, quoi, c'est un coup des écologistes. » (Florian, chasseur de gibier d'eau, 50 ans)

En dépit de ces crispations identitaires réciproques cristallisées en joutes politiques au cours des années 1990-2000, nous avons pu observer dans les situations de co-présence quelques

<sup>158</sup> Chasse ancienne nécessitant une cabane et l'emploi de filet, autorisée dans quelques départements où son caractère « traditionnel » a été reconnu.

<sup>159</sup> Bien sûr, il ne s'agit pas de nous prononcer sur l'ampleur de ce phénomène, nous n'en avons pas les compétences. Remarquons plutôt que comme tous les processus environnementaux, celui-ci n'est pas totalement observable empiriquement. Quasi incontournable, leur objectivation de façon experte, et finalement leur « réalité » est aussi fréquemment contestée (Theys et Kalaora, 1992), comme on a pu le voir à propos des changements climatiques.

identifications alternatives et initiatives d'écologisation chez un petit nombre d'adeptes de chasses anciennes. Leur examen montre combien il est difficile de se départir de tels clivages et de telles prises sur ses propres pratiques.

### ***Des chasses au goût des autres ? Identifications cynégétiques alternatives et troubles en situation de coprésence***

Chez plusieurs chasseurs de gibier d'eau, la mise à mort de l'oiseau convoité, terme normal de l'acte cynégétique, a perdu son caractère d'évidence. Cette observation est valable chez les quelques personnes, comme Max et Charles, qui se réfèrent à des normes contradictoires, liées à des collectifs différents, pour évaluer leurs propres pratiques de chasse. Max, en particulier, est troublé par la dissonance entre la norme de prédation en vigueur entre chasseurs et les réprobations morales de non-chasseurs vis-à-vis desquels il se situe aussi. Son trouble est tel qu'il doute de la norme et donc de la conduite à adopter au point d'envisager l'arrêt de la chasse :

« Y'en a qui comprennent pas qu'on tue pour le plaisir. Bon, je respecte leurs dires. Quelque part, ils ont peut-être un peu raison. Y'a des moments, je me pose même des questions, moi. Je me dis "est-ce que c'est eux qui ont raison ?". Aujourd'hui, je suis à deux doigts d'arrêter la chasse. Je sais même pas si je vais continuer l'année prochaine. Pour vous dire, j'arrive à un stade où... Je sais pas. (...) Parce que le plaisir avant tout, il est d'être dans la nature. Il est là le premier plaisir ! L'acte final de prélever un oiseau c'est... Après y'a plus rien, quoi. Une fois qu'il a été prélevé, que vous avez tiré, y'a quoi ? Comme je vous ai dit, quelquefois, y'a des regrets. Mais c'est pas bon, ça ! » (Max, 55 ans environ, chasseur de gibier d'eau dans un espace protégé, résidant dans une commune péri-urbaine près de Bordeaux)

Pour se prémunir d'éventuelles critiques en situation de face-à-face à cause des sensibilités dominantes à la nature et aux animaux, les chasseurs de gibier d'eau disposent de plusieurs options. Comme l'ont montré Banos et *al.* (2009 : 430) à propos d'agriculteurs vis-à-vis de touristes accueillis dans leur ferme, le fait d'être conscient d'une relation sociale asymétrique en sa défaveur permet d'agir en conséquence. À l'aune des normes d'une réserve naturelle dont la vocation première est la protection du patrimoine naturel et l'appréciation esthétique des lieux, les chasseurs sont également en position délicate lors des situations de coprésence avec d'autres usagers de la nature. Dans un face-à-face qui risque de leur être défavorable, certains choisissent de donner des gages de civilité (politesse, fusil déchargé, voire invitation)

attendus des autres usagers des lieux, comme ici des kayakistes ou des non-chasseurs invités à la chasse <sup>160</sup> :

« Une fois, on a croisé un chasseur au cours d'une balade nature ; le mec avec son chien et son fusil cassé sur l'épaule, et il a gentiment discuté avec nous, on a discuté des plantes... Bon, ben c'était super parce qu'il s'y connaissait ! Après, bon c'est sûr qu'on croise aussi des mecs en 4x4 qui font tout pour nous faire peur, là on est contre. » (Edgar, 36 ans, kayakiste sur le bassin d'Arcachon, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux)

« J'invite des gens parce que c'est bien d'inviter des gens... Ce sont peut-être des gens qui sont censés te défendre un jour, qui peuvent dire "non, c'est pas des voyous, c'est pas...". Il faut faire participer. » (Jean-Marie, 54 ans, employé retraité, chasseur de gibier d'eau)

L'autre possibilité est l'évitement, choisi par un chasseur à la glu de Cassis « qui a été obligé de dégager parce que les VTT passaient devant son poste » (Frédéric, 67 ans, chasseur à la glu, employé à la retraite) et que l'on retrouve sur le bassin d'Arcachon. Max, placé dans la même situation de multi-usages (illustration 31) et qui redoute une possible altercation, évite les face-à-face avec les autres usagers des lieux. Il a également prévu de justifier - en dernier recours - sa présence par le paiement du permis de chasser, qui lui confère un droit :

« J'appréhende, y'a des moments. De toute manière, j'essaie d'éviter... J'essaie d'éviter des conflits avec des personnes qui arriveraient par exemple du sentier du littoral. Tu arrives le soir avec tes canards, et le fusil. Si les mecs sont anti-chasse, de suite, ça risque de dégénérer. J'essaie d'éviter de les affronter. Et ça c'est toujours bien passé !

*Vous les évitez physiquement, vous passez ailleurs ?*

Oui, ou j'attends qu'ils passent... Dans la mesure du possible, hein ! Y'a des moments, tu tombes nez-à-nez avec eux, mais ce que je veux dire, c'est que ça s'est toujours bien passé. Au contraire les gens voient les canards : "ah, les canards !" Mais y'a jamais de conflits, et je pense pas qu'il y en aura, ou alors il faudrait vraiment que je sois agressé. Mais après j'ai quelques arguments, quand même. Je vais leur dire : "écoutez, je viens là en toute légalité, et en plus je paye pour venir". Enfin ça, ce serait mon dernier argument, je leur dirais : "mais vous, vous payez pour venir ?" J'ai jamais eu l'occasion de le dire, ce serait en dernier recours. » (Max, 55 ans, contremaître retraité, habitant la banlieue bordelaise)

<sup>160</sup> Les normes de conduites à tenir à l'égard des non-chasseurs ont été imposées quelquefois avec force par les représentants cynégétiques dès les années 1970, au moment où ils prenaient la mesure d'un rapport social défavorable avec les autres usagers de la nature (Raison du Cleuziou, 2009). Ils les réaffirmèrent dans les années 2000 dans le pilier social de la chasse durable (Ginelli, 2012a).



**Illustration 31 : Des espaces de nature prisés par chasseurs et d'autres usagers. Ici, kite-surfeurs près des tonnes de chasse du bassin d'Arcachon (photo : L.Ginelli)**

Une anticipation si négative des face-à-face avec d'autres usagers peut surprendre puisque, nous l'avons observé sur nos deux terrains, les non-chasseurs sont plutôt modérés à l'égard des adeptes de ces chasses aux oiseaux migrateurs, bien plus qu'à l'égard des loisirs motorisés par exemple. Jugées « traditionnelles » et appréciables pour l'entretien des lieux, ces chasses anciennes ne sont pas critiquées contrairement à d'autres, qualifiées d'artificielles (lâchers de faisans, perdrix) ou dangereuses (chasse collective en battue). Mais la « prise » traditionaliste comme par la légitimation de la chasse par son action d'entretien de l'environnement éludent totalement la question de la prédation et celle de l'usage d'une arme à feu, que Max anticipe comme sensibles en situation de face-à-face :

*« Je suis pas chasseur du tout, mais dans la chasse à la tonne, y'a ce côté un petit peu... d'engagement. Construire une tonne, entretenir le lac de tonne, les soins aux appelants etc. Il y a une espèce de symbiose qui s'est créée entre le chasseur, son chien et ses oiseaux. Ça n'a rien avoir avec le connard de chasseur de faisans qui vient me gonfler chez moi ! »  
(Jean-Philippe, 50 ans, enseignant, kayakiste sur le bassin d'Arcachon)*

*« Je suis pas spécialement anti-chasse, je pense que c'est aussi une pratique ancestrale de l'Homme, je suis pas pour interdire la chasse complètement (...) parce que c'est aussi eux qui entretiennent un certain nombre de milieux. » (Béatrice, 34 ans, kayakiste sur le bassin d'Arcachon)*

Les contentieux politisés entre représentants des chasseurs et milieux écologistes portent bien au-delà des arènes publiques et des espaces protégés. Ils nourrissent des identifications

antagonistes jusque dans les situations de coprésence et l'expérience de l'environnement. Ils découragent également les entrepreneurs d'écologisation comme Charles, qui a renoncé à s'engager pour faire changer ses pairs et s'en tient aujourd'hui à une « écologisation pour soi » :

« Je discute, j'ai beaucoup discuté avec les chasseurs. À une époque j'aurais... je m'étais investi dans l'association de chasse de gibier d'eau sur le bassin d'Arcachon. (...) Et plus j'avais dans la discussion, dans la fréquentation des personnes, plus je me suis rendu compte que c'était hyper difficile d'avoir une réelle action de moralisation, entre guillemets. » (Charles, 68 ans, chasseur de gibier d'eau, enseignant retraité)

Seules quelques relations interpersonnelles, identifications alternatives et collaborations locales entre associations locales de chasse et de protection de la nature (par exemple à Andernos, sur le bassin d'Arcachon) viennent démentir les identifications antagonistes, non sans troubles normatifs pour ceux qui s'y engagent. Cette configuration politisée explique, en dépit d'expériences environnementales fréquemment troublées et parfois suivies d'enquêtes (voir l'exemple des herbiers de zostères), l'opposition d'une majorité des chasseurs d'oiseaux aux entreprises d'écologisation dès lors qu'elles sont portées par leurs ennemis « écolos ». La chasse à l'arc, la chasse sous-marine et le kayak de mer, moins marquées par les contentieux politiques et se référant plus volontiers à l'écologie scientifique donnent à voir d'autres positionnements d'usagers.

## **2. Chasse à l'arc, chasse sous-marine et kayak de mer : des pratiques sportivisées légitimées envers autrui par l'exemplarité écologique**

### *Troubles environnementaux et enquêtes dans l'expérience de la chasse à l'arc*

#### *Vellétés d'enquête et tensions avec des chasseurs au fusil*

Chez les archers arcachonnais, les savoirs environnementaux sont mobilisés en premier lieu dans l'optique du jeu mimétique avec l'animal, puisqu'il faut suffisamment connaître ses mœurs et le territoire qu'il parcourt pour parvenir à l'approcher. Mais comme chez les chasseurs d'oiseaux, cette fréquentation assidue des lieux de pratique conduit à une attention plus large à l'environnement, et selon l'expression d'un archer, à un « travail de détective », qui peut ouvrir sur des activités d'enquête au sens pragmatiste du terme :

« La technique de la chasse à l'arc demande avant tout une observation du territoire afin de définir les habitudes des animaux, afin de pouvoir les approcher ou se placer sur leur passage de la meilleure façon. » (William, 43 ans, habitant d'Arès, employé)

« C'est un travail de... de détective. Ça, ça me plaît, je ne viens pas en forêt uniquement pour me balader en forêt. Je viens en forêt aussi comme aujourd'hui pour donner à manger à cette période à des renardeaux que j'ai vus. Ça a toujours un rapport soit pour voir, soit pour aider les animaux. Je viens aussi en hiver, quand il y a de la neige par exemple pour leur donner à manger également. » ( Sébastien, 46 ans, commerçant à Lège)

S'appuyant sur leurs observations, plusieurs archers s'inquiètent de la diminution locale du nombre de chevreuils et voudraient agir collectivement selon une logique de « chasse-gestion » (mise en place des comptages, limitation du nombre de captures). Mais sur l'une des deux ACCA arcachonnaises, ils se heurtent aux railleries des chasseurs de chevreuils au fusil, qui s'appuient quant à eux sur les objectifs nationaux d'élimination drastique du nombre d'ongulés fixés par les fédérations de chasseurs<sup>161</sup> :

« Je pense qu'ils devraient pendant 1 ou 2 ans arrêter de chasser le chevreuil, bon ça il n'y a pas que moi qui le dit. Et avec tous les kilomètres que je fais dans la forêt, en regardant les traces et tout ça, je ne vois plus les chevreuils. » (Zachary, 40 ans, employé, habitant et archer à Lège)

« Et c'est vrai qu'on se bat par rapport à l'ACCA de Lège parce qu'il y a une diminution du chevreuil sur la commune. Et sur toutes les communes aux alentours, c'est pareil, et c'est vraiment inquiétant parce que tout le monde s'en fout. Nous, on a tapé du poing sur la table en disant qu'il fallait faire des comptages, des plans de gestion quoi, mais on nous rit au nez, tout le monde nous rit au nez. (...) Moi, j'arrive pas à comprendre qu'aujourd'hui, avec les normes européennes entre guillemets qui se pratiquent partout, je ne comprends pas que personne puisse rien faire. (...) Je sais pas quoi faire, je suis dépassé ! Je serais capable de faire n'importe quoi justement pour que quelqu'un entende raison et leur fasse entendre raison mais... tout le monde s'en fout, c'est ça qui me fait peur ! » (Cédric, 42 ans, employé, habitant et chasseur à Lège)

Ces tensions locales entre archers et chasseurs d'ongulés au fusil s'ajoutent à celles relatives à l'accès au territoire de chasse et à l'attribution des « bracelets » indispensables pour être autorisé à tuer un chevreuil ou un sanglier<sup>162</sup>. Cette concurrence est accrue depuis les années

<sup>161</sup> Avec le soutien des pouvoirs publics (ministère de l'Agriculture, préfectures), les fédérations des chasseurs essaient de réduire drastiquement les populations d'ongulés (cerfs, sangliers, chevreuils) en forte augmentation depuis les années 1970. Il leur revient en effet d'indemniser les propriétaires agricoles en cas de dégâts, et les victimes d'accidents de la route en cas de collision.

<sup>162</sup> Le nombre de chevreuils à tuer est fixé à l'avance chaque année, commune par commune, en fonction d'un plan de chasse défini par les fédérations départementales des chasseurs. L'ACCA doit s'acquitter d'autant de bracelets payants (17 € l'unité) apposés sur l'animal tué, et destinés aux indemnités versées pour cause de dégâts aux cultures. Pour le sanglier, qui fait l'objet d'un « plan

2000 puisque sur le bassin d'Arcachon et les communes environnantes, les tendances d'augmentation du nombre d'archers au plan national et départemental (voir chapitre 6) sont localement confirmées. Cette situation tendue, culminant avec la prise à partie des archers en assemblée générale de l'ACCA dont la presse locale s'était fait l'écho, a conduit à mettre en place en 2011 une section « archers » au sein de l'ACCA pour clarifier et apaiser les relations avec les chasseurs au fusil. Trois archers ont toutefois préféré quitter la société de chasse communale, puis ont eu l'opportunité de chasser dans une forêt domaniale toute proche, située au Cap ferret, et gérée par l'Office National des Forêts (forêt domaniale de « Lège et Garonne »). Depuis 2011, ce changement facilite la reconnaissance publique de cette chasse sportive en tant que « chasse écologique ». Par quel processus ?

*Faire rimer « efficacité cynégétique » avec « chasse écologique » : la justification publique de la chasse à l'arc*

Confronté au nombre important de sangliers causant des accidents de la route sur la très fréquentée route du Cap Ferret, le responsable local de la forêt domaniale de l'ONF souhaita éviter le recours aux battues collectives, qui mobilisent nombre d'hommes de fusils et de chiens. Il fit appel aux archers pour mettre en place un mode de chasse le plus discret possible dans cette forêt domaniale de Lège-et-Garonne<sup>163</sup>. Cette forêt littorale ayant vocation à la « protection générale des milieux (notamment du milieu dunaire) et des paysages, ainsi que l'accueil du public »<sup>164</sup> est en effet très fréquentée :

« J'ai discuté avec le responsable ONF de la réserve à côté, qui lui, avant tout est un écologiste. C'est lui qui nous [certains chasseurs à l'arc du secteur] a mis en poste dans la réserve. Comme il n'y avait aucun plan de gestion, bien sûr tous les accidents de la route qu'il y avait sur la commune, eh ben on disait que c'était à cause de lui. Donc lui a trouvé que la chasse à l'arc était une forme de chasse idéale pour cette réserve. Parce qu'il faut savoir qu'il y a des promeneurs, des ramasseurs de champignons, des gens qui font du vtt, des pistes cyclables... Et c'est vrai que nous, on passe inaperçu, on nous passe 10 mètres à côté, on nous voit pas. » (Cédric, 42 ans, employé, habitant et chasseur à Lège)

national de maîtrise » depuis 2009, comportant des mesures de « destruction », le nombre de prises est illimité ([http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200915/met\\_20090015\\_0100\\_0021PNMS.pdf](http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO200915/met_20090015_0100_0021PNMS.pdf)).

<sup>163</sup> Plus précisément sur la forêt de protection de 1300 hectares soit environ 33 % de la surface totale.

<sup>164</sup> Source : « Arrêté d'aménagement forestier (1995-2014) de la forêt domaniale de Lège-et-Garonne », Direction de l'espace rural et de la forêt, *ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation*, 16 décembre 1996.

Depuis 2011, un autre archer a été sollicité par le corps des « lieutenants de louveterie », placés sous l'autorité du préfet et en charge de l'organisation de battues aux animaux déclarés « nuisibles » (souvent des sangliers). Depuis, ceux-ci font régulièrement appel à l'association des archers girondins avec laquelle ils ont signé une convention pour intervenir en zone urbaine (voir illustration 32) et dans des espaces protégés détenus par le Conservatoire du Littoral (île nouvelle sur l'estuaire de la Gironde, domaine de Certes à Audenge),

La proximité entre les archers et les gestionnaires locaux d'espaces naturels (ONF, Conservatoire du littoral) est facilitée par les convergences entre le référentiel de la chasse-gestion mis en œuvre par les premiers, et le référentiel écologique des seconds. Les convergences sont d'autant plus facilitées que certains archers sont à titre professionnel salariés dans ces institutions (un technicien cynégétique, un agent de l'ONF, un agent du Parc naturel régional des Landes de Gascogne). Certains propos suggèrent des priorités quelquefois différentes entre les deux groupes (le gestionnaire de l'ONF est « avant tout un écologiste ») mais elles n'empêchent pas les archers de partager avec les riverains, les pouvoirs publics et les gestionnaires d'espaces protégés un objectif commun : la maîtrise des effectifs de sangliers au moyen d'une technique peu « dérangeante » pour la faune comme pour le public. Ils s'accordent pour éviter le recours aux battues collectives au fusil dans ces zones jugées sensibles soit parce qu'elles sont protégées, soit parce qu'elles sont urbanisées :

*« On a eu la chance de rencontrer cette personne, justement, [le gestionnaire ONF] qui lui était content justement parce qu'on lui rend service, quoi. C'est clair que le fait qu'on puisse chasser à l'arc sur la réserve et qu'il n'y ait pas de 4X4 qui viennent chasser avec des chiens et des fusils, lui ça l'arrange. Quelque part on lui a rendu service et c'est vrai que quelque part on a eu de la chance sinon on se retrouvait sans rien. » (Cédric, 42 ans, employé, habitant et chasseur à Lège)*

*« J'ai reçu un appel téléphonique du président de la louveterie de la Gironde, me demandant un coup de main, parce que c'était son dernier recours. Y'avait 4 sangliers qui se promenaient en zone péri-urbaine d'Andernos, qui couraient les vélos, qui attaquaient les chiens. (...) Donc l'ACCA d'Andernos est intervenue avec les carabines et apparemment ils ont fait peur à beaucoup de monde et ils n'ont pas été convaincants, donc le maire et le Préfet ont dit stop ! (...) Il y a des communes qui commencent à avoir marre des ACCA qui ne font rien, et ils vont introduire petit à petit les archers, et ça c'est grâce au lieutenant de louveterie qui nous pousse en avant. (...) Mais c'est très bien perçu, il y a de plus en plus de monde maintenant qui vient vers moi, qui m'en parle. (...) Parce qu'ils trouvent justement que cette chasse est écologique, efficace et propre. C'est une jolie chasse, quoi. Y a pas de coup de fusil, personne a peur... » (Zachary, 40 ans, employé communal à Lège)*

**Les louvetiers chassent à l'arc**  
**(article de *Sud Ouest*, 13 mai 2011)**



Au centre, Michel Prévot, président des louvetiers de Gironde avec les deux archers et leur butin (Photo : M. Mano)

« Avec leurs gilets à boutons dorés, ils ont investi la salle des fêtes samedi matin. Les 57 lieutenants de louveterie de la Gironde (un par canton) ont tenu leur congrès au Porge. Cette corporation a traversé les âges. Créée par Charlemagne pour protéger les habitants et leur élevage contre les loups, d'où leur nom, ils ont aujourd'hui fort à faire avec les sangliers, cerfs, renards, corbeaux, ragondins et autres nuisibles.

Comme le rappelle leur président, Michel Prévot, ils sont un peu « les médecins du monde cynégétique et régulent la population des nuisibles ». Ils interviennent en dehors des périodes de chasse, du 1er avril au début septembre, et toujours avec l'aval de l'administration puisqu'ils dépendent du préfet qui les nomme.

Deux nouveautés, cette année : la signature d'une convention avec le Conseil général et le Conservatoire du littoral, qui leur donne l'autorisation d'intervenir dans les zones protégées comme ce fut le cas sur le domaine de Certes à Audenge où les sangliers se réfugient. Il n'y aura donc plus de sanctuaire pour les nuisibles.

*En campagne et zone urbaine*

Autre nouveauté, l'apparition des tirs à l'arc administratifs. C'est que les louvetiers interviennent autant en campagne qu'en zone urbaine ou périurbaine. Peut-on tirer au fusil en plein centre de Cenon qui abrite des chevreuils aujourd'hui ou en plein centre de Bordeaux où un daim s'est écrasé sur le vitrage de l'hôpital Charles-Perrens ? Le président a donc pris contact avec une association de tireurs à l'arc où il a recruté pour certaines missions délicates, deux archers exceptionnels. Leur première intervention a eu lieu à Andernos sur des sangliers qui provoquaient des accidents de la route.

Si vous les croisez, n'ayez crainte : formés et prudents, ce ne sont pas des indiens dans la ville, simplement des louvetiers. »

**Illustration 32 : La presse locale, relais de la légitimité publique des archers.**

Attardons-nous sur cet exemple pour saisir le processus d'écologisation publique d'une pratique sportivisée et de requalification écologique d'expériences environnementales préexistantes. L'engagement dans la chasse à l'arc répond avant tout à une tentative de renouveler par une sportivisation accrue un jeu cynégétique devenu ennuyeux : l'emploi des arcs rend le jeu cynégétique plus difficile, et revalorise ainsi les performances. De plus, les archers investissent ces espaces protégés comme un « paradis cynégétique », puisque leur faune pléthorique et leur statut de protection leur permettent de réaliser pleinement l'expérience sportive et l'imaginaire d'immersion dans le sauvage tant recherchés, à distance de la civilisation urbaine :

« Ici, y'a les bruits des voitures, mais là-bas c'est pas un bruit, on est pris dedans. J'ai vu les écureuils monter au pied d'un arbre, les éperviers se poser à côté de moi. On est en osmose avec... et ça j'ai jamais connu avant. (...) J'ai cette opportunité de pouvoir accéder à cette réserve, qui n'a jamais été chassée. C'est du rêve, c'est du paradis pour un chasseur à l'arc. » (Laurent, 34 ans, artisan à Lège)

Mais alors que ces archers sportivisés insistent sur le caractère accessoire de la prédation dans leur conception de la pratique, c'est précisément leur « efficacité » à éliminer des sangliers qui légitime leur intervention dans les espaces protégés, puisque les gestionnaires et des pouvoirs publics cherchent à contenir la prolifération des animaux « nuisibles » qui menacent la gestion naturaliste mise en place sur ces espaces protégés :

« Nous ici à l'ONF ils nous ont demandé pas mal d'efficacité par rapport justement à la pression que mettait cette ACCA sur le sanglier. Donc l'année dernière, ils nous ont demandé de tuer le plus d'animaux possible. (...) Moi, je chasse pas pour remplir mon congélateur. On chasse pas obligatoirement pour tuer non plus. Y'a que sur le sanglier où on est obligé d'avoir du résultat sinon ils arriveront à force de faire pression à réussir à aller chasser là-bas, ça c'est clair. Et il l'a vite compris, M. X, qu'il fallait faire quelque chose (...). Comme il dit, entre toutes les pistes cyclables et tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, ce serait vraiment dommage de tout gâcher maintenant que c'est mis en place. » (Cédric, 42 ans, employé, habitant et chasseur à Lège)

« Ils [les gestionnaires] veulent les limiter justement parce que les sangliers mangent les œufs. Les faisans, les canards, les tadornes, tout niche par terre et les sangliers mangent les œufs et détruisent les nids. (...) C'est que j'expliquais, c'est que nous dans les arbres on piétine rien, on est écologique puisque bon ça laisse pas de trace, c'est silencieux, ça pollue pas. Et puis c'est efficace. » (Zachary, 40 ans, employé communal à Lège)

Dans le même ordre d'idée, Laurent qui déclare « C'est ce côté-là qui m'a plu, la chasse anti-rendement ! » indique par ailleurs que c'est pourtant cette efficacité gestionnaire qui est en train de leur ouvrir de nouveaux territoires cynégétiques. Ce terme de « rendement » prend sens par rapport au référentiel de la chasse-gestion, où le chasseur appréhende la faune

chassable tel un stock, un capital, dont il ne prélève que les dividendes annuels (Traïni, 2003). Une commission de l'ONF sélectionne sur ce critère les membres autorisés à chasser sur son territoire : « Ils demandent que l'on puisse prouver que l'on est capable de gérer une population de sanglier », explique encore Laurent.

Très attentifs à l'image publique de leur chasse, les archers intègrent nettement dans leurs jugements sur leur propre pratique les sensibilités supposées des non-chasseurs, vis-à-vis desquels il s'agit, selon leurs propres termes, de ne pas apparaître comme des « barbares » :

*« On met en avant l'animal, pas le chasseur. C'est l'animal en premier, c'est... S'il y a une photo c'est grâce à l'animal, donc y a pas besoin d'être devant, nous on est derrière. Y en a qui exposent les animaux - les chasseurs au fusil aussi bien que les chasseurs à l'arc- du sang partout, je trouve ça minable comme photo. Même pour un non-chasseur qui regarde ça, il se dit : "Mais c'est des barbares ces gens-là !" Ils n'ont pas trop tort ! Même moi le premier je le dis, c'est dégueulasse ! Surtout maintenant où on a accès à Internet. Il faut que les choses se fassent correctement si on ne veut pas avoir une image négative de nous, je parle des chasseurs en règle générale. » (Sébastien, 46 ans, commerçant à Lège)*

Les matériaux d'enquête recueillis auprès de ces archers arcachonnais convergent totalement avec les initiatives de moralisation menée en interne par la Fédération Française de Chasse à l'Arc. Un article au titre significatif, intitulé « éthique et esthétique » publié dans la revue officielle de cette association conseille les archers sur le cadrage de leur photo de trophée en anticipant explicitement les jugements portés par les non-chasseurs. Il s'agit de donner des gages de moralité à partir des sensibilités supposées des non-chasseurs : mettre en valeur l'animal plutôt que le chasseur, éviter la présence de sang, « éviter les visages hilares, un sourire suffit », éloigner toute personne avec une boisson alcoolisée à la main. L'auteur ajoute :

*« Montrer et publier une photo de trophée nous amène, en effet, à nous interroger sur le sens que peut donner la représentation d'un chasseur posant devant un animal mort. Loin de moi l'idée de ne pas assumer l'acte de tuer, la question n'est pas là, mais il n'en demeure pas moins que la photo qui sera montrée, surtout à un public non-chasseur, sera celle d'une image représentative de la chasse en général et de celle à l'arc en particulier. »<sup>165</sup>*

<sup>165</sup> [http://www.ffca.net/newffca/index.php?option=com\\_content&view=article&id=163:ffca-tu-19-photo-de-trophees-esthetique-et-ethique-sfont-2010-06&catid=73:publications-ffca&Itemid=114](http://www.ffca.net/newffca/index.php?option=com_content&view=article&id=163:ffca-tu-19-photo-de-trophees-esthetique-et-ethique-sfont-2010-06&catid=73:publications-ffca&Itemid=114)

Dans quelle mesure l'écologisation publique de la chasse à l'arc, cette pratique sportivisée, influe-t-elle sur le déroulé des situations de face-à-face avec d'autres usagers ?

*Des situations de coprésence avec les non-chasseurs facilitées par la prise sportive et écologique*

Nous évoquions plus haut le trouble de certains chasseurs de gibier d'eau vis-à-vis de la mise à mort d'un animal. Il est tout aussi repérable chez des archers arcachonnais :

« Si j'ai la chance de tirer l'animal que j'ai choisi, je le fais, toujours avec des remords malgré tout...

*Enquêteur : Ah bon ?*

Toujours avec des remords. C'est peut-être contradictoire de dire : "je suis chasseur et j'aime pas trop tuer les animaux" mais pourtant c'est vrai, je le fais, parce que ça me procure de la peine et de la joie. C'est contradictoire, mais pourtant c'est la vérité ! Je devrais peut-être consulter pour ça ! (rire) » (Sébastien, 46 ans, commerçant à Lège)

Pourtant, ce trouble ne suscite pas la même attitude. Loin d'éviter les situations de face-à-face par crainte d'altercation, les archers vont au devant des non-chasseurs inconnus fréquentant les mêmes espaces. En retour, ceux-ci se montrent curieux voire admiratifs d'une pratique jugée « originale » mais qu'ils respectent pour la performance technique et sportive qu'elle suppose, et qui, en l'absence d'arme à feu, ne les effraie pas. Lors de ses sorties, Sébastien va au devant des autres utilisateurs de la nature pour « briser la glace », et il estime que la chasse à l'arc est mieux acceptée que la chasse au fusil, y compris des « écologistes [qui] comprennent un peu plus ». Cédric, ancien chasseur au fusil en a fait l'expérience :

« C'est vrai que les gens qui font du vélo ou ceux qui se promènent sont beaucoup plus... Comment dirais-je ? Ils acceptent beaucoup mieux un chasseur à l'arc qu'un chasseur au fusil. Quand je chassais au fusil, je le voyais, on était critiqué alors que les gens qui vous voient avec un arc sur le bord d'une piste sont plus curieux. Ils vous posent des questions, ils veulent savoir comment vous chassez, comment vous pratiquez, c'est totalement différent. (...) Y a aucun danger et puis il n'y a pas de déflagration, y'a pas de pollution, c'est... Ça passe beaucoup mieux, quoi. Comme j'ai connu les deux, on voit vraiment la différence, c'est pas du tout pareil. » (Cédric, 42 ans, employé à Lège)

Comment expliquer des situations de face-à-face avec des autres usagers si différentes selon qu'elles impliquent des chasseurs d'oiseaux traditionnels ou des archers ? Une nouvelle fois, le clivage entre pratiques prédatrices et non-prédatrices n'est pas le plus pertinent. Alors que la prise « traditionnelle » ne permet pas aux chasseurs d'oiseaux migrateurs de se justifier vis-à-vis à l'évolution des sensibilités envers les animaux, les archers peuvent se prévaloir de la

prise sportive (des trophées obtenus difficilement, et des prélèvements rares et accessoires dans la pratique), combinée à une légitimité écologique publiquement validée par les acteurs institutionnels et relayée par la presse locale. Ici, la pratique sportivisée acquiert une légitimité écologique parce que ce mode de chasse discret et son référentiel de gestion cynégétique converge sur des objectifs précis – tels que l'élimination discrète d'espèces « à problèmes » – avec celui de la gestion écologique des propriétaires publics et la gestion prudentielle de l'État sur les zones habitées. Confortée par cette légitimité écologique publique, l'éthique sportive et gestionnaire est pour les archers une ressource d'autant plus appréciable dans les situations de face-à-face avec des non-chasseurs qu'elle peut aisément être relue au prisme du sens commun écologique (par exemple, dans cette optique, les archers jugent leur pratique « écologique » et « non-polluante » parce qu'il n'y a pas de risque de laisser des cartouches usagées).

On voit ainsi nettement comment ces archers, en s'engageant dans un processus d'écologisation publique se positionnent par rapport à des collectifs plus larges, celui des autres chasseurs d'un territoire et s'inscrivent dans une logique plus institutionnelle tournée vers les pouvoirs publics et les responsables locaux d'espaces protégés dont ils peuvent satisfaire les objectifs de gestion. La grande vigilance des archers à propos de leur image (sur les lieux de pratique et sur les forums internet) montre qu'ils se positionnent également par rapport à l'opinion publique. *In fine*, ces positionnements pour partie stratégiques ont bel et bien des effets pratiques, dans la mesure où certains archers endossent le rôle d'entrepreneur d'écologisation en veillant scrupuleusement au respect de ces conduites par leurs pairs : la légitimité publique de la chasse à l'arc et l'accès à certains territoires de chasse en dépendent. Cette exemplarité écologique pourvoyeuse de légitimité publique n'est pas réservée au cas de la chasse à l'arc. Nous allons voir qu'elle est devenue, en quelques années, centrale pour les usages de la mer dont la normalisation écologique est pourtant récente.

## *L'exemplarité écologique, au centre des (dis)qualifications entre usagers concurrents de la mer*

### *Les chasseurs sous-marins dans les Calanques : écologisation des savoirs environnementaux et velléités d'enquête*

Depuis les années 1970, les critiques publiques à l'encontre de la chasse sous-marine ont souvent été formulées par des plongeurs, quelquefois membres de la même fédération sportive (voir chapitre 6), et nous les retrouvons chez les quelques plongeurs que nous avons enquêtés, souvent opposés au principe de prédation et plus encore de compétition de chasse sous-marine. Comment les chasseurs sous-marins tentent-ils de répondre à ces critiques d'ordre éthique ? En se prévalant d'une présence en mer « toute l'année », ils entendent tout d'abord se démarquer de la masse des plongeurs, considérés en grande majorité comme des touristes estivants :

« Les plongeurs bouteille, en général c'est plongée l'été, et la neige l'hiver. Les vrais plongeurs qui pratiquent même l'hiver il n'y en a pas beaucoup. Les seuls qu'il y a à la mer, c'est les chasseurs. Donc l'hiver on a la mer pour nous tout seuls. » (Olivier, 41 ans, assureur habitant à Marseille)

D'autres font remarquer que la chasse sous-marine permet de consommer des poissons sains sans détruire les fonds marins. Ainsi, ils se distinguent de la foule des consommateurs, dont certains critiquent la chasse-sous marine... tout en consommant des poissons pêchés en chalut – une technique réputée dévastatrice – ou élevés dans des conditions sanitaires et environnementales douteuses :

« J'aime bien manger du poisson et eux aussi la plupart du temps, ils préfèrent manger un poisson qui a été pris par un chalut qui a tout dévasté. Moi non ! » (Arsène, 51 ans architecte et concepteur de récifs artificiels à Marseille)

Ils se réfèrent ensuite à la grandeur sportive – dont on vu l'importance pour les jugements entre chasseurs sous-marins – pour disqualifier la pratique de la plongée. Pratiquée avec des bouteilles, celle-ci leur apparaît « moins sportive », et si contraignante au plan logistique (matériel, paliers de décompression...) qu'elle ne permettrait pas l'authentique expérience « naturelle » accessible aux seuls apnéistes :

« C'est un délire d'organisation pour pouvoir rester 40, 50 minutes dans l'eau tandis que quand je pars en chasse, on part 2, 3, 4 heures des fois et donc c'est tout un autre esprit. (...) J'aime beaucoup ce côté apnée. Si je vois un beau poisson je suis bien content parce que j'ai l'esprit du pêcheur, mais en même temps, ce qui me plaît c'est d'aller au fond, de

plonger sans faire de bulles, sans bouteille, dans le sens que c'est un autre esprit, c'est beaucoup plus discret. » (Alain, 35 ans, biologiste marin à Marseille)

De l'expérience à la connaissance de l'environnement, le pas est rapidement franchi. Certes, deux chasseurs sous-marins opposent leurs savoirs « de terrain » à l'écologie « de salon » des experts et des scientifiques, mais c'est bien la relecture des pratiques sportives (recherche de beaux trophées) et des savoirs environnementaux à la lumière des catégorisations et des connaissances de l'écologie qui domine :

« On a une démarche relativement écologique. Ne pas tirer les femelles Loup c'est écologique, tirer que les gros prédateurs c'est écologique, on ne prend pas les petits poissons, voilà on respecte certaines interdictions... Pas toutes ! (rires faisant allusion à son braconnage de mérout le jour même). Voilà, je veux dire que l'on a quand même une démarche relativement honnête. Pas écolo, mais relativement honnête. On se débrouille pour nettoyer la mer, on ne laisse pas de saletés dans la mer et nous quand on trouve des saloperies on les enlève, on les met dans le bateau. » (Herbert, 62 ans, cadre du secteur médical à Marseille)

« [Mes parents] c'étaient des personnes quand même assez attentives [à l'environnement], même si bien sûr ce n'est pas une sensibilité écologique comme celle que l'on peut avoir aujourd'hui. (...) Qui regarde aujourd'hui la position du soleil ? Qui agit pour 3 heures en fonction de la position du soleil aujourd'hui ? Personne ! Juste quelques pêcheurs, quelques chasseurs. Et moi je trouve que c'est quelque chose de très important pour justement... et donc forcément après ça devient écologie, c'est une approche forcément très attentive. » (Alain, 35 ans, biologiste marin à Marseille)

Cette relecture au prisme écologique des savoirs d'usage et des éthiques environnementales héritées est particulièrement marquée chez les chasseurs sous-marins qui, au titre de leur activité professionnelle, exercent dans le domaine environnemental et/ou scientifique (Alain et Gaston, biologistes marins ; Gilbert, garde dans un espace naturel protégé, Arsène, concepteur de récifs artificiels ; Herbert, cadre du secteur médical). Celle-ci les dote de connaissances expertes qu'ils peuvent mettre en relation avec leurs savoirs d'usage et leur éthique sportive, pour les conforter scientifiquement et écologiquement. Réciproquement, ces usagers-scientifiques peuvent intégrer leurs savoirs pratiques sur les écosystèmes à leurs propres recherches scientifiques, ou s'y référer pour critiquer la fiabilité des comptages scientifiques réalisés par leurs collègues (faune effrayée par le plongeur, comptages réalisés à un instant T...) :

« J'ai appris beaucoup de choses sur l'écologie, qui me servent pour mon travail, en allant à la pêche ! Par exemple, certains comportements du poisson.[...] J'ai discuté avec des collègues qui me disaient : "on voit certains types de courants, il y a certains types de poissons". Et j'ai dit : " Oui, bien sûr ! Tous les chasseurs sous-marins de Marseille le savent !" » (Alain, 35 ans, biologiste marin à Marseille)

« Même si je connais les spots par cœur, à force de faire toujours le même truc, on voit plus de poissons à force de pratiquer. Y'a pas photo ! C'est pour ça un peu que tout ce qui est comptage scientifique etc., c'est vraiment à prendre avec des pincettes parce que c'est à un instant T, fait avec telle technique. (...) Au labo, je discute avec ceux qui font les recensements, c'est aussi à prendre avec des pincettes quoi ! » (Gaston, 30 ans, doctorant en biologie à Marseille)

*L'exemplarité écologique, au cœur des justifications publiques et des tensions entre collectifs d'usagers des Calanques*

Forts de ces registres écologiques et experts, les chasseurs sous-marins sont mieux dotés que d'autres pour répondre aux critiques écologiques en retournant les mêmes registres, moraux et scientifiques, contre ceux qui les formulent. Ils entendent ainsi lutter contre des « images » erronées et replacent leur propre impact par rapport à celui des autres usagers de la mer et des ressources halieutiques, en particulier les plongeurs, les autres pêcheurs amateurs, et les pêcheurs professionnels. Plusieurs font remarquer que la plongée en club s'est développée si fortement que les nombreuses palanquées, qu'ils surnomment les *boat-people*, ont un impact considérable sur les « habitats » de la faune marine, à cause de l'ancrage des bateaux et des coups de palmes des plongeurs. À l'image d'Épinal de plongeurs explorateurs respectueux des fonds marins qui insistent sur l'impact de la prédation et les valeurs « anachroniques » que véhiculeraient les chasseurs sous-marins, ces derniers opposent un autre constat : celui d'une plongée devenue massive et organisée en filière touristique lucrative, néfaste aux écosystèmes marins mais dont les intérêts seraient préservés en raison de la manne financière qu'elle représente :

« Les Plongeurs bouteille ils vont à Cap Caveau... Ils nous jettent l'ancre sur la figure ! Bon, on ne peut rien dire, parce que bon, ils sont vus comme les « saints ». (...) Les plongeurs bouteille sont responsables peut-être autant que les chasseurs sinon plus. Sur le Veyron, il y a de plus en plus de plongeurs qui y vont, qui passent en dessous avec les bulles d'air, les poches d'air restent en l'air et ça tue les langoustes. Ça tue toute la vie ! » (Germain, 30 ans, marin-pompier à Marseille)

« Dans la tête des gens à l'heure d'aujourd'hui - mais c'est international, pas qu'en France - le problème est que quand on voit un type en bouteille, on dit "tiens, lui il fait du bien à la mer" alors que c'est faux. C'est faux parce que les gens ne savent pas ce qui se passe. Quand on voit aujourd'hui, nous ce que l'on appelle les *boats people*, ces grosses embarcations semi-rigides avec 30 plongeurs à bord, qui font 4 rotations par jour... Le nombre de plongeurs au même endroit à la journée ! Ça déjà pour l'habitat du poisson, c'est inadmissible ! » (Arsène, 51 ans architecte et concepteur de récifs artificiels à Marseille)

« Les chasseurs sous-marins ça rapporte que dalle, par contre les plongeurs ça rapporte. (...) C'est un touriste, donc il va consommer : restaurant, hôtel. Il va amener de l'argent et ça les chasseurs sous-marins n'amènent pas d'argent. Donc on n'a pas de puissance vis-à-vis de la plongée. » (Herbert, 62 ans, cadre du secteur médical à Marseille)

La charge des chasseurs sous-marins n'est pas moins forte à l'égard des pêcheurs professionnels, avec lesquels le contentieux date de l'invention de la chasse sous-marine à Marseille, dans les années 1930 (voir chapitre 6). Ils s'appuient là encore sur leurs observations empiriques en tant qu'usagers, mais des usagers informés et préoccupés des enjeux maritimes, formés aux catégorisations écologiques en mer. S'il y a consensus autour de l'augmentation de certaines espèces de poissons (notamment le denti), qu'ils imputent au réchauffement des eaux, ils se montrent très inquiets vis-à-vis des populations de bars (localement appelés « loups »), « massacrés » par les chalutiers à la sortie de l'étang de Fos. Partant du constat d'une « pression de pêche » excessive imputée aux chalutiers, une majorité des chasseurs se dit favorable depuis longtemps à la création de réserves marines dans les Calanques, tout en posant une condition *sine qua non*. Pour être écologiquement efficaces et socialement équitables, ces réserves doivent s'appliquer à tous les types de pêche, voire à tous les usages marins :

« Chaque année, les loups ils se prennent une rouste en arrivant donc quand ils sortent des étangs à Fos, les chaluts qui les croisent qui les massacrent. » (Germain, 30 ans, marin-pompier à Marseille)

« Le pire du pire pour moi c'est le chalutage ! Ça défonce l'écosystème, ça met des années à se restaurer et c'est facile de détruire en amont un banc de poissons, et y'a pas de tri ! Petits, gros, femelles, mâles, juvéniles... Et les trop petits on les enlève à la pelle et on les balance à l'eau ! » (Gaston, 30 ans, doctorant en biologie à Marseille)

« Un chapelet d'îles comme ça, avec mon collègue on en a toujours parlé. Ça fait longtemps déjà qu'on en discute qu'il fallait qu'il y ait un parc marin à Marseille ou dans ces environs. » (Olivier, 41 ans, assureur habitant à Marseille)

« Il pourrait y avoir aussi des interdictions partielles : par exemple interdire le loup l'hiver à Riou. En gros, c'est un biotope qui est extrêmement favorable pour la reproduction. Au moins pour le loup, peut-être pas les autres espèces, mais c'est vrai qu'en période de frai, c'est un vrai massacre, quoi. Les chasseurs, eux, ils en attrapent pas des quantités astronomiques, mais ça contribue au tout. (...) Il faut quand même que les gens soient conscients que ça peut plus durer ainsi. Je peux vous dire : moi j'ai 52 ans, je pêche depuis l'âge de 15 ans, je peux vous dire que les femelles sont de plus en plus petites. (...) Une chose qui serait *insupportable*, et là je pense que les gens seraient vraiment révoltés, c'est si on l'interdisait uniquement aux pêcheurs sous-marins. Soit on interdit le loup à tout le monde, soit on l'interdit à personne. (...) Ceux qui font le plus de mal au loup, ce sont les

chaluts. *Y'a aucune comparaison entre ce que fait la pêche récréative, et ce que font les chaluts.* » (Alphonse, 52 ans, enseignant à Marseille)

L'exemplarité écologique, registre construit par les chasseurs sous-marins en prenant appui sur l'écologisation de la pensée et le poids de l'expertise, n'est pas réductible à un simple « verdissement » sans conséquence sur les pratiques et les savoirs environnementaux. Ses effets cognitifs, mais aussi normatifs sont loin d'être neutres. Comme on vient de le voir, la pression à l'exemplarité écologique réactive des tensions sociales anciennes entre chasseurs sous-marins, plongeurs et pêcheurs professionnels, mais elle ouvre également des débats parmi les chasseurs sous-marins. C'est notamment le cas des compétitions de chasse sous-marine, qui divisent également les trois fédérations nationales de chasseurs sous-marins depuis leur scission en 2002 (voir chapitre 6). Certains chasseurs sous-marins qui les rejetaient depuis longtemps trouvent désormais dans l'écologie un argument de poids pour défendre la modération sportive (le fameux autocontrôle d'Elias) contre les « prédateurs » immodérés dans leurs propres rangs :

« L'idée même de compétition avec la vie du poisson, c'est quelque chose... Moi, j'en ai fait quand j'étais plus jeune, mais j'ai vite abandonné parce que j'ai compris que c'était pas... Alors qu'à l'époque, on parlait pas d'écologie et de trucs comme ça, mais je trouvais qu'il y avait un non-sens là dedans. Donc l'interdiction pure et simple des compétitions, c'est peut-être pas une mauvaise chose. Ça rime à quoi ? Ça veut dire quoi, "je suis le plus grand prédateur" ? C'est pas du tout intéressant... Enfin, moi, ça me pose un problème. (...) Mais par contre je serais quand même acharné à défendre le sport en lui-même, parce que c'est un excellent dérivatif, c'est quand même une école où on cherche plus ou moins à se dépasser même s'il faut être prudent. (...) La différence que j'ai par rapport à mes débuts, c'est que maintenant, quand j'attrape un poisson, je suis content, ça a finalisé la chose et souvent j'arrête là. Je ne cherche plus à faire le score, des records... Enfin, tout ça ne m'intéresse pas, ça m'est passé largement. » (Alphonse, 52 ans, enseignant à Marseille)

Cette pression à l'exemplarité écologique, pour ne pas dire cette surenchère entre usagers enrôlant des experts, contribue *in fine* au cadrage des situations de co-présence entre usagers dans les espaces naturalisés, mais aussi à celui de certaines interactions professionnelles au quotidien. Par exemple, des chasseurs sous-marins qui exercent dans des milieux professionnels où l'écologie est centrale (deux sont biologistes marins, le troisième travaille dans une réserve naturelle marine) abordent volontairement la question de l'impact écologique de la chasse sous-marine avec leurs collègues pour tenter de désamorcer des oppositions de principe avec des arguments scientifiques :

« Moi j'en parle en permanence ! Souvent on en parle, et mes collègues ils savent que je suis passionné, donc souvent le lundi à midi on en discute un petit peu. (...) Donc oui c'est souvent une discussion, parce qu'après il y a aussi des discussions par rapport justement à

l'écosystème. (...) Donc y a aussi une interface avec mon travail, donc forcément avec les collègues j'en parle. Bon, après y a les 2-3 fundamentalistes, animalistes bon... Chaque opinion est respectable mais à ce moment-là ça devient un peu plus difficile d'en discuter. » (Alain, 35 ans, biologiste marin à Marseille)

« Ben justement je fais exprès d'en parler ! Pour bien montrer que l'on peut faire de la biologie marine et concilier la chasse sous-marine si c'est fait intelligemment. Donc y a des collègues que je trouve stupides, qui ont un rejet, en disant que cela n'est pas normal, alors que j'ai beau leur expliquer que si on choisit les poissons... Enfin, c'est pas un chasseur sous-marin qui va vider la mer ni même la communauté des chasseurs, il faut pas croire. C'est là-dessus que j'en parle pas mal au labo justement. Quand on fait une étude d'impact etc., il ne faut pas partir avec des *a priori* en disant : "voilà c'est les chasseurs sous-marins... on va prouver que c'est vrai !" Ça c'est déjà partir avec une idée reçue. » (Gaston, 30 ans, doctorant en biologie à Marseille)

Si l'échange et la confrontation d'arguments avec des personnes de sensibilités différentes sont bel et bien possibles, les extraits ci-dessus (« 2-3 fundamentalistes animalistes » ; « a priori ») montrent aussi des oppositions de principe entre des éthiques environnementales inconciliables. Anticipant ce risque, certains chasseurs sous-marins préfèrent l'évitement lorsqu'ils se trouvent en présence de plongeurs, groupe d'utilisateurs réputé pour son opposition à la chasse sous-marine :

« Il m'est arrivé une fois d'être apostrophé sur la Côte bleue, par quelqu'un que je connaissais pas, parce que j'avais deux poissons. (...) Et il a pas eu de chance, parce qu'à ce moment-là, y'a eu un chalut qui était au large, et je lui ai dit : "vous voyez, lui ce qu'il fait en un coup de filet, moi je le ferai pas en une vie. Donc vous vous trompez d'interlocuteur." Alors après, comme c'était pas un gars complètement débile, il a dit : "non mais c'est une question d'éthique". Alors si on parle d'éthique, effectivement... (...) Honnêtement parmi les plongeurs, même si y'a pas de vraies frictions, y'a beaucoup de gens qui nous aiment pas, ça c'est clair. On l'entend dans leur discours. Parce que quand vous dites pas que vous êtes pêcheur, vous l'entendez... » (Alphonse, 52 ans, enseignant à Marseille)

« J'évite le sujet quand je sors en club en plongée, parce que là par contre... Autant tu as des chasseurs qui sont assez "anti-bulleux", autant à l'inverse t'as des plongeurs encore plus virulents, certainement plus virulents. Là, tu as des casse-couilles, quoi, vraiment anti-chasse ! Et les conflits d'usage que ça peut entraîner... (...). Et quand tu sors le dimanche pour aller plonger en loisir, t'as qu'une envie c'est de ne pas te prendre la tête avec le gars avec qui tu vas plonger sur ce genre de sujet là quoi... J'ai beaucoup plus de facilité à en parler au travail ou avec les gars qui bossent dans l'environnement qu'avec des plongeurs en bouteille. » (Gilbert, 32 ans, garde de l'environnement à Marseille)

Force est de constater que la pression à l'exemplarité écologique crée davantage de tensions et d'évitements en situation de coprésence qu'elle ne fédère les usagers, y compris les adeptes d'une même pratique. C'est pourquoi les usagers convaincus par les vertus de l'écologie s'en tiennent à une « écologisation pour soi » ou à des initiatives confinées à des infra-collectifs au

sein des fédérations d'usagers. C'est le cas de cet écologue et chasseur sous-marin, qui se définit comme «écologiste convaincu», et qui a réfléchi à une chasse sous-marine à l'empreinte écologique la plus faible possible :

« J'ai cherché aussi à faire un truc, que j'ai appelé "chasse sous-marine à faible contenu de CO2" (rire) c'est-à-dire que j'allais chasser en bus, en vélo, ou avec les navettes du Frioul.

*Enquêteur : Et comment t'est venue cette idée d'avoir... d'essayer d'avoir une pratique zéro carbone ?*

Ben parce que je suis écologiste convaincu ! Malgré de longues discussions avec les gens qui disent que c'est pas possible d'être écologiste et pêcheur, mais bon... Tant pis pour eux, ils ont rien compris ! (rire) » (Alain, 35 ans, biologiste marin à Marseille)

### ***Les kayakistes arcachonnais, du « besoin de nature » à l'expérience écologique ?***

L'observation des lieux de pratique, figure imposée pour la pratique du kayak de mer, combinée au plaisir de la contemplation des paysages ou de la faune permet à la plupart des pratiquants de livrer de fines observations et d'échanger entre eux à propos des lieux qu'ils fréquentent assidument comme le bassin d'Arcachon dans son ensemble (voir chapitre 6) :

*« Aujourd'hui, comment tu l'entretiens, cette attention environnementale ? Tu fais partie d'associations peut-être ?*

Même pas ! Beaucoup par l'observation, la lecture et puis mes études donc du coup maintenant depuis 2 ans. Et puis beaucoup la pratique de terrain au sens plus basique, marcher, courir, faire du vélo, la photo... Faut regarder ce que fait un oiseau, regarder des espèces d'oiseaux qui existent, regarder les champignons qu'il y a à Saule... En se baladant sur la plage, regarder ce qu'il y a comme algues, ce qu'on voit comme méduses qui s'échouent, ce que l'on appelle les "lièvres de mer" aussi. Enfin, voilà des trucs comme ça. Regarder ce qui existe et puis si je peux avoir à les creuser après... Ce que c'est, comment ça marche. » (Fiona, 43 ans, en reprise d'études en environnement, habitante de La Teste)

Leurs observations portent également sur les évolutions tantôt naturelles et connotées positivement, tantôt perçues comme anormales. Ces évolutions, directement expérimentées puisqu'elles peuvent faire obstacle à la pratique, suscitent des interrogations. Celles-ci portent aussi bien sur la raréfaction des herbiers de zostères que l'envasement accéléré du bassin d'Arcachon, ou la prolifération des « rochers » d'huîtres sauvages, dangereuse (risque de blessures) et obstruant les chenaux (illustration 33).



Illustration 33 : Des rochers d’huîtres en bord de chenaux, près de l’île aux Oiseaux (photo : L. Ginelli, janvier 2012)

Un kayakiste, observateur attentif de ce milieu voit dans l’apparition sur certains rochers d’huîtres du bécasseau violet, habituellement inféodé aux rochers littoraux, un signe de l’ampleur problématique du phénomène :

« Je vois beaucoup de parcs à huitres à l’abandon donc avec des rochers d’huitres etc., qui se créent sur les infrastructures. (...) Ça, je me demande dans quelle mesure ça joue sur l’hydraulique du bassin. Moi c’est plutôt ces questions-là que j’aurais. (...) *A priori* j’ai cru comprendre que ça a changé le milieu à un point tel qu’on voit par exemple des bécasseaux violets. Je les ai vus en Islande donc, ils sont plutôt dans des milieux rocheux. Et ils arrivent à stationner ici l’hiver (...) On en voit aussi un petit peu le long du Cap, ils viennent sur les rochers d’huîtres, donc apparemment c’est pas anodin. » (Jean-Philippe, 50 ans, enseignant, habitant de Biganos)

Les oiseaux de milieux humides présents sur le bassin d’Arcachon (oies bernaches cravant, cygnes tuberculés, mais aussi limicoles, espèces endémiques des prés salés telles la gorgebleue à miroir de Nantes) font l’objet de dispositifs de comptage très élaborés, initialement conçus dans un objectif de dénombrement dans les années 1960. Mais ils pourraient être utilisés à l’avenir comme un indicateur de l’état de l’écosystème du bassin d’Arcachon, dans le contexte des interrogations récentes à propos de cet état en général, et de celui des herbiers de zostères en particulier. Ces comptages sont d’ores et déjà souvent versés aux débats publics, utilisés dans les recherches scientifiques et les kayakistes, comme

beaucoup d'autres usagers « habitués » des lieux (Le Floch et Ginelli, 2013) s'y réfèrent pour forger leur propre jugement. Ils témoignent, plus largement, d'une attention soutenue de ces personnes aux relations entre la dynamique des populations d'oiseaux et l'écosystème qui les accueille. C'est par exemple le cas d'un kayakiste, jusqu'ici convaincu du caractère totalement « éco-compatible » de son activité, qui s'interroge désormais sur le dérangement occasionné aux oiseaux migrateurs : est-il négligeable, ou bien la dépense de calories nécessaire à l'envol de ces oiseaux risque-t-elle de compromettre leurs chances de survie (en période d'hivernage) ou celles de leurs couvées (en période de nidification) ? Toutefois, l'expérience d'un « trouble » environnemental peut être source de vive inquiétude, comme ici pour une kayakiste professionnelle, tout en restant en l'état, sans conduire à une action collective, ni même à des échanges avec d'autres :

« Avant, on arrivait à avoir des eaux translucides ici, même dans le fond du bassin. Là, ça fait des années que je n'ai pas vu d'eau translucide. Elle est marron en permanence... Ça, je ne sais pas du tout à quoi c'est dû. J'en ai parlé avec personne d'autre, je le subis, c'est vrai que je n'ai pas creusé le truc, non. » (Sylvie, 40 ans, profession indépendante à Arès)

La traduction d'un trouble environnemental en « problème écologique » n'est donc pas systématique chez ces kayakistes en mer. Pour quelles raisons ? La position ambivalente de Sylvie, citée ci-dessus est éclairante. Cette kayakiste chevronnée observe minutieusement l'environnement, considère le kayak comme forcément « écologique » puisqu'il faut adapter sa pratique aux éléments (courants, marées). Pour autant, Sylvie ne s'engage pas dans une enquête écologique et fut en profond désaccord avec les gestionnaires de la réserve naturelle voisine à propos de l'impact écologique de son activité. La compétence en matière d'éducation à l'environnement, qu'elle revendiquait, lui était également contestée pour ses connaissances naturalistes jugées insuffisantes. En avançant des catégorisations inspirées de la science écologique (« facteur de dérangement », impact) les entrepreneurs d'écologisation questionnent à la fois des types de savoirs et certains motifs de pratique (hédonisme, attrait pour les hauts-lieux touristiques, désir d'inclusion dans la *wilderness*) :

« On a conscience - certains d'entre nous - d'être un facteur de dérangement pour les oiseaux ; ça, c'est vachement dur à faire passer comme idée... (...) C'est compliqué, la notion de dérangement animal... Parce que ça peut être des gens très sensibilisés qui vont dire "ouais les vilains chasseurs, ils les tirent, ils les tuent, nous on les regarde, on s'approche un peu, on les dérange pas", alors que si, on les dérange. » (Gaël, 42 ans environ, enseignant, habitant le bassin d'Arcachon, membre de la Ligue de Protection des Oiseaux)

« Je ne suis pas trop d'accord pour faire des sorties à 25 sur le banc d'Arguin, parce que pour les piafs, pour... (...). Y a une pression qui à mon sens est trop importante : "ouais tu fais chier, c'est pas parce qu'on le fait 3 fois par an ou 2 fois par an que ça va avoir un

impact". Et ben si ça a un impact parce qu'il y a nous et puis il n'y a pas que nous. Et ça ce n'est pas entendu ! » (Fiona, 43 ans, en reprise d'études en environnement, habitante de La Teste)

Les kayakistes témoignent, dans leurs discours et dans leurs actes, de certaines préoccupations environnementales (ramassage de déchets, pollutions visibles, conséquences de l'urbanisation du bassin d'Arcachon...) mais la plupart peinent – ou refusent – à se rallier à l'idée d'impact écologique du kayak, qu'ils considèrent comme négligeable voire nul. N'est-ce pas une manière de manifester leur distance vis-à-vis de cette catégorisation experte qui contredit leurs observations empiriques et leur conception d'une « pratique écologique »? Comme chez les autres usagers non familiers des réseaux experts ou associatifs de l'écologie, celle-ci est sous-tendue par le sens commun écologique, attentif aux pollutions visibles (déchets, pollution par les engins motorisés) d'une part, et d'autre part, à l'environnement immédiat de résidence et de pratique (CGDD, 2011). Ces kayakistes se réfèrent à ces mêmes registres pour considérer leur pratique comme « douce » et « non-impactante » donc « écologique »... et disqualifier les autres usagers des lieux – ici, les usages motorisés plus encore que les usages prédateurs – en ces lieux naturalisés :

« Nous, on ne fait aucune pollution. Et maintenant, je me mets à ramasser les bouteilles plastiques qui traînent, etc. Donc on ne génère pas de pollution. (...) Notre pratique, à nous, ne peut pas être une dégradation de l'environnement. » (Emilie, 45 ans, habitant près de Bordeaux, kayakiste en club)

Ce sens commun environnemental, par définition institué et largement partagé, vient aussi légitimer la pratique du kayak dans les situations de coprésence avec les autres usagers des lieux, qui les observent souvent avec bienveillance, voire admiration, et les photographient quelquefois :

« Ah oui oui, les gens souvent s'arrêtent, nous regardent passer. Des fois on a un peu l'impression d'être des extraterrestres ! On est photographié un nombre incalculable de fois. (...) Les gens s'arrêtent, et la première chose que l'on voit c'est un sourire. C'est tout simple, très souvent il n'y a aucun échange, mais on est perçu tellement comme quelque chose de calme et de doux... » (Fiona, 43 ans, responsable au sein d'un club, en reprise d'études dans l'environnement)

## **Conclusion : la normalisation par l'exemplarité écologique, quels effets au quotidien ?**

Les activités de nature abordées ici sont parfois techniquement éloignées, mais leur écologisation dans différentes situations de coprésence (multi-usages et face à face dans les espaces naturalisés, contrôle de l'image publique vis-à-vis des autres usagers et des acteurs institutionnels) donne à voir des pratiques environnementales travaillées par des processus comparables. Les tensions suscitées par les catégorisations de l'écologie « en actions » (Chauvin, 2006) vis-à-vis des expériences environnementales déjà constituées nous amène à relativiser le passage d'un « trouble » environnemental à l'expérience voire à l'engagement écologique qui semble aller de soi pour certains sociologues spécialistes des activités de pleine nature (Kalaora, 2001, Bessy et Mouton, 2004, Corneloup, 2011). Pourtant, en tant que « passions cognitives », les loisirs de nature suscitent une importante production de savoirs environnementaux et l'exemplarité écologique est l'objet d'une surenchère de la part de tous les usagers, entre eux ou vis-à-vis des « écolos ». Comment expliquer ce paradoxe ?

### ***La surenchère écologique au centre des disputes et des légitimités en espaces naturalisés***

Qu'ils soient chasseurs d'oiseaux migrateurs, kayakistes, chasseurs sous-marins ou archers, tous ou presque s'interrogent et discutent régulièrement entre pairs des changements (modification inexplicée de la faune et de la flore...) qui affectent leurs environnements catégorisés en tant que « nature ». Ils sont également nombreux à relier leurs observations à des problèmes environnementaux largement publicisés (pollutions, changement climatique, conséquences de l'urbanisation). Enfin, beaucoup revendiquent une attention et une attitude environnementale exemplaires au cours de leurs pratiques (ramassage des déchets, vigilance pour les incendies dans les Calanques, inquiétudes pour la disparition des herbiers de zostères sur le bassin d'Arcachon). Mais dans chacun de ces groupes, ce trouble environnemental et ce sens commun écologisés ne conduisent pas systématiquement – loin s'en faut – à une « enquête » écologique collective au sens où l'entendent les auteurs pragmatistes. Quant aux entrepreneurs d'écologisation, ils semblent se replier sur une « écologisation pour soi », et peuvent être isolés par rapport à leur communauté de pratique. Comment l'expliquer ?

Dans les situations de face-à-face souvent éphémères (limitées à des salutations, voire à l'échange de regards) les usagers ont recours à des catégorisations et au sens commun écologique pour juger les autres occupants des lieux (pratique écologique ou non, traditionnelle ou non) plus qu'ils ne se risquent à des expériences d'altérité qui nécessiteraient que « les personnes s'engagent dans les discussions au-delà des catégorisations stéréotypiques » (Banos et Candau, 2014 : 218). Anticipant des catégorisations négatives à leur endroit, certains chasseurs optent pour l'évitement d'autrui. L'écologisation de la pensée que l'on voit ici « en actions » crée donc ses propres clivages : tendance à la surenchère et à la disqualification des autres usagers au nom de l'exemplarité écologique, scission de collectifs d'usagers, rejet des entrepreneurs d'écologisation... Les uns (chasseurs d'oiseaux migrateurs) se définissent volontiers comme écologistes « de terrain » et d'un genre très différent des écologistes militants et scientifiques qu'ils qualifient volontiers d'ennemis, quand les autres (chasseurs à l'arc) s'en sont fait des alliés et bénéficient en retour d'une légitimation publique conférée par les acteurs institutionnels et relayée par les médias locaux.

Des groupes d'usagers et des pratiques environnementales (chasseurs à l'arc et kayakistes) sont aisément catégorisés comme écologiques par les pouvoirs publics et les autres usagers des lieux, sans que leurs savoirs et leurs troubles environnementaux ne relèvent plus nettement des référentiels écologiques que ceux des autres usagers. D'ailleurs, comme la sportivisation, la promotion de l'écologie et sa traduction en normes guidant les usages engendre inévitablement écarts et transgressions dont les « motifs » (Mills, 1940) historiquement constitués (alimentaires, ludiques ou sportifs) varient. Chaque usage illustre ponctuellement ce cas de figure. Rappelons l'exemple de ce chasseur sous-marin qui, en prédatant un mérou au motif qu'il s'agit d'un mets apprécié, s'est affranchi en un seul geste d'une norme sportive (le mérou est une proie facile) et d'une norme écologique (c'est aussi une espèce protégée depuis quelques années). Citons aussi le cas de certains chasseurs de gibier d'eau arcachonnais qui réservent encore leurs cartouches au plomb -plus sûres mais interdites- pour les oies sauvages, les trophées les plus valorisés par leur éthique sportive. Mentionnons enfin le dilemme d'usagers qui, en temps normal, militent en faveur des normes écologiques (absence de « dérangement » de la faune, « impact » des activités humaines sur la nature), mais les transgressent sous l'influence de leur groupe de pairs, comme le relate ce kayakiste naturaliste membre de la Ligue de Protection des Oiseaux :

*« On a conscience -certains d'entre nous- d'être un facteur de dérangement pour les oiseaux. Ça c'est vachement dur à faire passer comme idée. [...] La dernière fois on était en groupe, mes amis du club ont dit "on va dans la roselière" [où des oiseaux se reposent et*

nichent]. Pff, je les ai suivis, mais on a discuté un moment et... on y est allé. Mais individuellement, pour moi c'est compliqué. »

Ces résultats prouvent que la traduction des catégories écologiques en actions et les liens entre sportivisation et écologisation sont éminemment ambigus, et l'approche pragmatiste attentive au rapport effectif aux normes et aux valeurs est nettement mieux outillée que la théorie d'Élias pour les saisir. Nous l'avions d'ailleurs déjà observé à propos de la sportivisation (partie 2). Il ne s'agit pas bien entendu de juger d'un point de vue sociologique de telles discordances et ambiguïtés<sup>166</sup>. Il nous revient, en revanche, de les interpréter.

Selon nous, les tensions suscitées par l'impératif d'exemplarité écologique diffèrent de celles induites par la sportivisation sur un point majeur. Certes, la distance plus ou moins grande aux normes sportives conduit à un continuum de pratiques plus ou moins reconnues et légitimées comme telles, mais cette norme sportive sert avant tout d'étalon « interne » entre adeptes de pratiques proches et concurrentes. Elle n'a pas la portée publique de la pression à l'exemplarité écologique, registre devenu incontournable en termes de légitimation publique et d'accès aux espaces naturels très convoités. On comprend mieux pourquoi nombre de clivages et de débats à propos de ces usages se redéfinissent autour de cette norme sociale d'exemplarité écologique.

### ***Des « passions cognitives » de l'environnement rétives à la normalisation par l'expertise et l'exemplarité écologiques***

Certains usagers tirent toutes les conséquences normatives de la requalification écologique généralisée en réinterrogeant à ce prisme leurs pratiques et celles d'autrui. Précision importante, ces adeptes de loisirs de nature convaincus par les valeurs de l'écologie ont la particularité par rapport à leurs pairs de s'inscrire également dans des réseaux où celle-ci est

<sup>166</sup> Dissipons ici un possible malentendu. Comme nous avons essayé de le montrer, presque tous manifestent une attention environnementale soutenue et font état de nombreux troubles, qui les interrogent. Il n'y a aucune raison de disqualifier des pratiques et des expériences environnementales qui, bien qu'elles ne soient pas traduites en langage écologique, sont porteuses de savoirs environnementaux, peuvent être intéressantes pour leurs effets écologiques, et ont une raison d'être d'un point de vue sociologique, comme a pu le faire remarquer Barthélémy (2013) à propos des pêches amateurs. Nous engager dans une telle critique nous conduirait à entériner de façon non réflexive le processus de normalisation écologique en cours, dont le principe phare, la responsabilité, est loin d'être socialement neutre.

présentée comme centrale et appréhendée de façon experte (association naturaliste, écologues professionnels, réseaux d'experts cynégétiques, chasseurs terrestres et sous marins « écologiquement responsables »). Ils se retrouvent peu souvent dans les réseaux d'interconnaissance et de dialogue des autres usagers, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement suspectés d'être passés dans l'autre « camp ». Position inconfortable qui leur permet toutefois de s'appuyer plus facilement sur des normes et des réseaux experts pour définir les modalités d'usages éco-compatibles. Celles-ci sont informées par les catégorisations savantes de l'environnement (prise en compte et tentative d'objectivation de leur « impact sur les écosystèmes », recours à des études scientifiques...) et traduites en dispositifs (zonage, périodisation, quotas de prélèvements...). Par l'intermédiaire de ces derniers, les normes induites par l'écologisation de la pensée devenue dominante, opèrent donc non seulement au niveau macro des institutions et des référentiels comme à celui, plus micro, dans les relations interpersonnelles et des expériences de l'environnement.

L'entreprise écologique n'est pas toujours limitée à une « écologisation pour soi ». Elle peut devenir plus militante et ce projet d'écologisation doit faire face aux normes sociales déjà là, aux « contre-cadrages » (Deuffic, 2012 : 207) et « contre-enquêtes » d'autres collectifs visant à la définition d'autres prises communes pour défendre leur propre conception. Ces résultats peuvent être utilement rapprochés de la littérature sociologique sur la construction des problèmes publics. Appliquée à des objets environnementaux<sup>167</sup>, cette tradition de recherches montre que la constitution de troubles en problèmes notoirement publics capables d'ébranler l'expérience commune soutenue par des catégories instituées de l'espace (ici, la nature) et de pratiques (ici, la tradition et le sport) n'est jamais acquise. Une telle mobilisation nécessite l'indispensable relais des précurseurs (Micoud, 1992), autrement dit des porteurs des causes écologiques (Chateauraynaud, 2011, Céfaï et Terzi, 2012) au sein des collectifs d'usagers. Si leur entreprise réussit, peuvent alors entrer en scène des « bâtisseurs » (Micoud, 1992) de normes juridiques ou réglementaires. Mais ce bel ordonnancement est tout théorique. Les entrepreneurs d'écologisation doivent se plier à un certain nombre de contraintes et lever nombre d'obstacles pour pouvoir espérer constituer leur cause en problème public. Pour espérer l'intervention des pouvoirs publics alertés, il faut apporter la preuve de la généralité

<sup>167</sup> Voir par exemple Deuffic (2012) à propos de la biodiversité et Trom et Zimmermann (2001) à propos du paysage.

du problème – local jusqu'à preuve du contraire. L'existence (ou l'invention) d'une catégorisation générique permettant de nommer et de mettre en relation des phénomènes et des troubles disparates est également décisive pour leur donner une portée publique et les convertir en cause collective (Céfaï, 2009).

Malgré une large publicisation des problèmes environnementaux, les usagers sont ambivalents parce qu'ils sont partagés entre l'impératif d'adhésion à l'exemplarité écologique et la crainte des effets de la normalisation écologique. Il y a plusieurs raisons à cela. Les connaissances expertes et des dispositifs de gestion qu'elle véhicule pourraient disqualifier leurs savoirs environnementaux discutés entre pairs et plus largement porte atteinte aux expériences socio-environnementales qu'ils recherchent. Ces réticences sont renforcées si elles font écho à des identifications adverses dans le champ politique, par exemple entre « chasseurs traditionnels » et « écolos ». De ce point de vue, le clivage politisé entre « tradition » et « écologie » est un cas d'école. Aux catégorisations sociales de l'écologie politique et aux concepts de l'écologie scientifique parfois transcrites en classifications juridiques<sup>168</sup> répondent celles de la « tradition », elle aussi transcrite dans le droit pour certaines chasses anciennes, et plus récemment la contre-expertise écologique des porte-parole des chasseurs. Mais les oppositions à la normalisation écologique concernent à des degrés divers tous les usages, et renvoient aux acteurs sociaux porteurs de cette cause et aux types de savoirs qu'ils véhiculent. On sait que la construction de l'écologie en tant que problème public depuis les années 1970, fut principalement le fait des membres des classes moyennes urbanisées et diplômées avec le concours d'experts et de gestionnaires au plan national et international (ministère de l'Environnement, Europe, associations de protection de la nature, experts, gestionnaires publics d'espaces naturels). La mise en cause à partir des années 1970 des loisirs de prélèvements (chasse, pêche récréative dont fait partie la chasse sous-marine), puis à partir des années 1990 de l'ensemble des loisirs de nature, relus à l'aune de leur impact sur les écosystèmes (Mounet, 2007b), procède du même mouvement, marqué par le rôle croissant de l'expertise.

<sup>168</sup> Les notions d'impact et de dérangement pour la faune et la flore, traduites en directives européennes, règlements, et impératifs moraux pour certains usagers sont deux bons exemples.

### *L'écologisation entre réforme de soi et confinement à des micro-collectifs*

Dans ce contexte, les entreprises d'écologisation dans les situations de coprésence se traduisent essentiellement par une écologisation « pour soi » des usagers convaincus, c'est-à-dire à des activités de recherches et de recoupements d'informations mobilisés dans la perspective d'une « réforme de soi » qui a toujours été centrale dans la pensée écologique, explique Fabiani (2013b). Dire que ce programme touche à la constitution de soi n'est pas exagéré, puisque l'écologie combine savoirs experts, injonctions morales et choix esthétiques, comme l'explique ce même sociologue et le confirment nos observations à propos des loisirs de nature. Citons un exemple. D'un même mouvement, certains chasseurs sous-marins s'appuient sur des savoirs scientifiques pour retourner la critique des autres usagers à leur endroit, revendiquer une exemplarité écologique et une modération dans l'usage de la nature, et faire valoir la supériorité de leur expérience de la nature, plus authentique que celle des plongeurs encombrés par leurs bouteilles et tout aussi perturbants pour les écosystèmes. Mais cette réévaluation de leurs pratiques à l'aune de ces catégorisations écologiques et expertes n'est pas partagée par tous leurs pairs et peut les isoler. Certains choisissent l'évitement et l'écologisation pour soi, d'autres préfèrent s'inscrire dans des micro-collectifs (kayakistes naturalistes, chasseurs sous-marins biologistes qui réfléchissent à une pratique « zéro carbone », chasseurs sous-marins signataires d'une charte précisant les modalités d'une chasse « éco-responsable »...) où de telles initiatives restent confinées.

Norme sociale devenue dominante, la pression à l'exemplarité écologique incite les usagers au « verdissement » et entretient « l'équivoque écologique » (Alphandéry *et al.*, 1991), pour reprendre le titre d'un ouvrage consacré à ce thème. Comme le rappellent les auteurs, les sensibilités écologiques sont héritières de traditions diverses, et forment une nébuleuse complexe :

« Elle peut servir de cadre à ceux qui aspirent à une transformation totale de leur vie, comme à ceux qui n'y cherchent que des activités ponctuelles. (...) La recherche urgente de nouveaux rapports entre la personne et la planète peut ainsi prendre mille détours et cette variété constitue l'un des fondements de la vitalité actuelle de l'écologie. Mais la médaille a son revers. Ainsi parée d'un flou artistique, l'écologie véhicule des valeurs et des choix apparemment contradictoires. (...) Et si pour tout un chacun, écologie rime avec nature, il est manifeste que tout le monde n'est pas d'accord avec la nature de l'écologie. » (Alphandéry *et al.*, 1991 : 6-7).

Cette équivoque écologique masque des tensions persistantes, nous semble-t-il à deux niveaux. Les surenchères et les (dis)qualifications au nom de l'exemplarité écologique

renvoient tout d'abord à des oppositions quelquefois anciennes entre groupes d'utilisateurs, ravivées autour de ce nouveau enjeu. La pression normative à l'exemplarité écologique provoque également ses propres clivages, y compris au sein des collectifs d'utilisateurs. Elle divise partisans et adversaires d'une réforme des expériences environnementales à l'aune de l'écologie scientifique pour inventer des expériences écologiques ou du moins éco-compatibles, c'est-à-dire conditionnées par la conformité à des normes écologiques (impact, perturbation...) En situations de co-présence dans les espaces naturalisés, nous avons vu que ces derniers étaient minoritaires. Qu'en est-il lors de la création d'espaces protégés, où l'expertise et la science écologique deviennent décisives ?

## CHAPITRE 8 : L'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNELLE DES LOISIRS DE NATURE : MODALITÉS ET SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES

Nos deux terrains présentent l'intérêt d'être tous deux concernés par un espace protégé sur *une partie* de leur territoire : le parc national des Calanques créé en avril 2012, dont nous avons pu observer la genèse concertée à partir de 2009<sup>169</sup>, et la réserve naturelle nationale d'Arès et Lège Cap Ferret, « reprise en main » à compter de 2007 après deux décennies de gestion chaotique. Nous étions donc en mesure d'observer au moment de leur (re)mise en place des dispositifs de protection de la nature parmi les plus forts... et les plus contestés.

Depuis la loi de 2006, le droit distingue nettement les parcs nationaux des réserves naturelles sur deux points : leur gouvernance doit être davantage concertée (concertation préalable ; pouvoir accru des élus locaux au conseil d'administration ; conseil économique, social et environnemental...) et le patrimoine naturel n'est plus leur unique vocation. Ces différences combinées aux spécificités territoriales de nos deux sites nous amène à délaissier provisoirement la logique de présentation par groupes d'usages que nous avons adoptée jusque-là. Pour rendre le propos plus clair, nous avons opté dans la suite de ce chapitre pour une présentation qui accorde davantage de place à la spécificité des deux dispositifs ajustés sur des territoires particuliers, parce que ce sont des variables importantes pour l'analyse.

Dans de telles situations d'écologisation institutionnelle, des acteurs mandatés<sup>170</sup> ré-évaluent les usages de ces espaces d'ores et déjà naturalisés de manière à les rendre plus conformes à des normes écologiques écrites et instituées. Ces normes sont localisées : elles se traduisent par des règlements et des dispositions techniques définis pour un espace précis, ici la réserve naturelle d'Arès et Lège et le parc national des Calanques. Mais elles restent dépendantes de standards construits à l'échelle nationale (fédération des réserves naturelles, Parcs nationaux de France...) et internationale (Union européenne, UICN, conventions internationales...) dont la cohérence est en principe assurée par un référentiel d'action publique (Muller, 2005). En ce sens, le processus d'écologisation est bel et bien multiscalair (Mormont, 2009).

<sup>169</sup> Voir à ce sujet la recherche collective (Deldrève et Deboudt, 2012).

<sup>170</sup> On pense bien sûr aux acteurs professionnels, mais les associations agréées au titre de la protection de l'environnement entrent également dans cette catégorie.

Si la pensée écologique occupe aujourd'hui une place croissante dans ces politiques de la nature, tel n'a pas toujours été le cas, nous allons y venir. Il n'empêche, le référentiel de la gestion de la biodiversité, issu de la biologie de la conservation s'est imposé dans les espaces protégés depuis les années 1990. Dans une telle configuration, la place des acteurs professionnels et mandatés est donc centrale : ils sont les principaux entrepreneurs d'écologisation et demandent aux usagers et à leurs représentants de justifier l'écocompatibilité de leurs pratiques. Face à cet impératif écologique redoublé d'un impératif participatif, ceux-ci se positionnent de manière variable, comme nous allons le voir à propos du parc national des Calanques et de la réserve naturelle d'Arès et Lège.

Dans l'analyse de ce processus d'institution écologique, il importe de déterminer si les usagers et leurs représentants peuvent faire valoir leurs propres expériences environnementales (y compris les savoirs, les sociabilités et registres passionnés) ou bien si leur reconnaissance résulte d'un certain alignement sur les registres experts et gestionnaires devenus dominants dans le domaine de la protection de la nature (Granjou, 2013) comme dans bien d'autres secteurs sociaux. Autrement dit, la mise à l'épreuve écologique que représente la création d'un espace protégé vient-elle conforter et finalement *instituer* des catégorisations d'usages, d'espaces et d'espèces déjà observables par ailleurs en raison de l'écologisation diffuse à l'œuvre dans tous les espaces naturalisés (cf. chapitre 7) ? Ou bien préfigure-t-elle un changement dans ces catégorisations, voire à la faveur de dispositif participatif, une meilleure reconnaissance des « sans-voix » et une modification des rapports sociaux entre usagers ? Se pose alors la question des publics capables de faire valoir la compatibilité de ces usages avec les exigences écologiques. Cette capacité n'est-elle pas restreinte à certains usagers déjà influents dans l'espace public local (Deldrève, 2012b) ?

Après avoir présenté les changements récents des référentiels de protection de la nature et la redéfinition des enjeux qu'ils induisent (1), nous présenterons les positionnements des usagers et surtout de leurs porte-parole, plus ou moins en capacité de défendre leurs usages et leur gestion de l'environnement dans ces épreuves écologiques où dominant les débats experts (2). Enfin, nous pointerons la fragilité de ces accords gestionnaires lorsqu'ils sont débordés par l'un ou l'autre des protagonistes (3).

# 1. Des référentiels de protection de la nature en mouvement

## *De la conservation des hauts lieux de nature à la gestion de la biodiversité*

Interroger les effets de la création d'un espace protégé et de ses référentiels écologiques sur la définition des enjeux d'écocompatibilité, indissociable de celle des « bons usages » des lieux, suppose de revenir au préalable sur la philosophie de ces dispositifs de protection de la nature et leur évolution récente. Rappelons tout d'abord que l'administration de la nature et la protection de la nature sont bien antérieures au succès de l'écologie à partir des années 1960-1970. En France, l'ordonnance de Colbert de 1669 sur les eaux et forêts constitue un précédent important, comme la création des espaces protégés à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans plusieurs puissances occidentales<sup>171</sup>. Cette volonté de conserver intacts des espaces naturels jugés remarquables est à relier au romantisme en Europe et au transcendantalisme, aux États-Unis<sup>172</sup> (Morin, 1992 : 67-68). Elle est aussi symptomatique des doutes des sociétés occidentales modernes à l'égard de leurs modèles de développement et de leurs propres idéaux (mythe fondateur de la « Frontière » pour les États-Unis, idéal carthésien de se faire « maître et possesseur de la nature » pour la France...). De menaçante, la nature devient menacée (Cronon, 1996).

En France, la tradition des parcs nationaux et des réserves naturelles puise ses origines dans les mobilisations de sociétés savantes dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour protéger la nature des actions humaines (Lepart et Marty, 2006, Selmi, 2009). Leur alliance avec quelques associations récréationnistes d'envergure nationale portées par les mêmes élites sociales (Club Alpin Français, Touring Club de France) aboutit à la mise en réserve de quelques sites où des espèces emblématiques sont menacées<sup>173</sup> et à la création du premier parc national français en

<sup>171</sup> Le premier parc national du monde est créé à Yellowstone en 1872.

<sup>172</sup> Il s'agit d'un mouvement intellectuel assez proche du romantisme, notamment pour son idéalisation de la nature et sa critique de la corruption de l'homme par la société. Il fut notamment initié par Emerson.

<sup>173</sup> Ainsi, l'année de sa création, en 1912, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) obtient la mise en réserve de l'archipel des Sept-îles, en Bretagne, où les populations de macareux étaient menacées par la chasse. Cette victoire symbolique donnera son logo à l'association.

1913 dans les Alpes<sup>174</sup>. La loi de 1930 sur la protection des sites et des monuments naturels qui instaure les notions de site classé et de site inscrit traduit dans le droit cette même logique de protection du patrimoine remarquable, qu'il soit naturel ou culturel.

Mais c'est au lendemain de la Seconde Guerre mondiale que la politique française de protection de la nature se structure véritablement. En 1946, le Conseil National pour la Protection de la Nature est créé, dans un contexte de fort développement économique et touristique, et semble aujourd'hui encore marqué par sa vocation historique de « soustraire quelques espaces de nature au grand "déménagement" du territoire. » (Lepart et Marty, 2006 : 490). Rendue possible par une loi de 1957, la création de réserves naturelles devient surtout significative au début des années 1970. Aujourd'hui encore, celles-ci « restent le territoire des scientifiques ou des naturalistes (...). Dans 60 % des cas, elles sont gérées par une association à dominante naturaliste » (Lepart et Marty, 2006 : 491). La première loi sur les parcs nationaux de 1960 témoigne de cette même influence, savante mais aussi esthétique, qui a nourri la protection des « monuments » de la nature patrimonialisée au même titre que d'autres biens communs architecturaux, artistiques... (Heinich, 2009).

Cet héritage perdure aujourd'hui, les discussions sur les nouveaux projets de parcs en témoignent. Pour autant, ces derniers s'inscrivent dans une nouvelle génération, celle de la loi de 2006, qui prend acte des résistances locales provoquées par les précédents projets de parcs, souvent perçus en termes de dépossession (d'où le pouvoir accru accordé aux élus et usagers locaux dans la définition et la gouvernance des parcs depuis 2006). Cette seconde loi entérine aussi un changement de philosophie reposant sur un nouveau paradigme écologique depuis les années 1990 : l'homme fait désormais partie intégrante de la nature, et la nature « ordinaire » devient digne d'attention au nom de la biodiversité. Dans les espaces protégés, il s'agit moins désormais de protéger des monuments de nature ou des curiosités exceptionnelles de toute perturbation humaine que de gérer la biodiversité voire d'entreprendre des actions de « renaturation » (illustration 34) et de restauration des écosystèmes : « Que la biodiversité soit devenue une norme pour l'action (...) a pour conséquence de déconstruire une politique de

<sup>174</sup> Ce parc national de la Bérarde, dont le périmètre sera progressivement agrandi, deviendra le parc national des Écrins en 1973. Source : <http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Dossiers-thematiques/Histoire-et-pionniers-des-parcs-nationaux>

protection de la nature qui s'était jusqu'alors focalisée sur le "remarquable" » (Larrère et Larrère, 2009 : 209). Fabiani en précise l'ampleur en indiquant que ce nouveau paradigme contribue à une révision considérable de nos manières d'appréhender ces espaces autrefois marginalisés. Cela est particulièrement vrai des zones humides dont les prés salés de la réserve naturelle arcachonnaise sont un exemple :

« Les grilles de lecture de la nature que les biologistes mettent à disposition du public constituent de nouveaux canons de la valeur : sont développés des critères inédits de jugement et d'évaluation des espaces perçus qui contribuent à réorienter le regard sur des espaces anciennement valorisés et surtout à conférer de la valeur à des espaces anciennement stigmatisés ou tenus pour négligeables (c'est le cas déjà évoqué des zones humides). » (Fabiani, 2000 : 7)

## 2 LA RENATURATION

**OBJECTIFS :**

- Restaurer des habitats naturels de type « haut schorre » et prés salés de contact avec talus sablonneux, en lieu et place de l'ancienne piste du circuit (0,3 Ha).
- Restaurer un marais saumâtre à roselières et à végétation basse dans les deux parties intérieures de l'ancien circuit jusqu'alors majoritairement envahies par des taillis de baccharis (2,5 Ha).
- Etendre les habitats potentiels des espèces végétales protégées, présentes à proximité (0,6 Ha), par une gestion «douce» des baccharis.
- Améliorer le fonctionnement hydraulique sous influence tidale des milieux restaurés.
- Connecter ces habitats entre eux en éliminant le talus séparant l'ancienne piste de la dépression centrale du circuit

**RÉALISATION DES TRAVAUX : DÉCEMBRE 2009**

- Travaux de terrassement : 23 350 € (DDE SME 33)
  - Exportation de 900 m<sup>3</sup> de matériaux
  - Sols profilés en pentes douces
- Travaux de broyage mécanique des taillis de Baccharis : 9 100 € (DIREN).
- Travaux de gestion du Baccharis aux abords des stations d'espèces protégées par coupe manuelle avec exportation des produits de coupe (hivers 2010, 2011 et 2012). Ces travaux ont été effectués en partenariat avec les associations locales (ACMBA, ACCA Lège Cap Ferret et Surf insertion) via l'organisation de chantiers de bénévoles. (Bénévolat valorisé non chiffré).



## 3 LE CIRCUIT RENATURÉ

- Une phragmitaie dense s'est substituée au taillis monospécifique de Baccharis à feuilles d'arroche.
- Dans la partie centrale, des espèces végétales caractéristiques d'habitats halophiles sont présentes : la Spartine maritime (*Spartina maritima*) et le Jonc de Gérard (*Juncus gerardi*).
- Dans la partie la plus élevée située à l'Ouest de cette dépression, présence de Spartine bigarée et du Chiendent du littoral (*Elytrigia atherica*).
- Des espèces patrimoniales telles que le Statice à feuille de lychnis (*Limonium auriculiursifolium*), la Spergulaire de Heldreich et la Renouée maritime commencent à coloniser l'ancienne piste.

Aujourd'hui, l'ensemble des habitats ciblés a été restauré : marais saumâtre et habitats de type «haut schorre» et «prés salés de contact avec talus sablonneux». Les habitats potentiels d'espèces végétales protégées et/ou patrimoniales ont été étendus. Cette renaturation est une réussite et l'objectif a été atteint.

A l'heure actuelle, le nouvel objectif est de conserver ces habitats en bon état écologique, notamment par une lutte raisonnée contre le baccharis à feuille d'arroche.



Illustration 34 : Un exemple de restauration écologique. La « renaturation » d'un ancien circuit d'auto-cross sur la réserve naturelle des prés salés d'Arès et Lège Cap-ferret (photo : L. Ginelli).

## ***Des dispositifs participatifs contrastés et restreints aux usages institués***

Les dispositions législatives récentes conduisent à distinguer les modalités officielles de participation du public dans les deux dispositifs de protection qui nous intéressent ici. Dans les réserves naturelles nationales, la gestion est confiée à un opérateur local placé sous l'autorité du préfet. Sur la réserve arcachonnaise, il s'agit de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage depuis 2007. Ce dernier définit pour 5 ans un plan de gestion à forte connotation écologique scientifique<sup>175</sup>, et informe annuellement de son avancement un comité consultatif placé sous l'autorité du préfet<sup>176</sup>. Ce dispositif relève sans ambiguïté de la tradition consultative de l'administration française dans laquelle les personnes et les associations sont nommées par décret parce qu'elles représentent des intérêts locaux déjà constitués (Fourniau, 2008).

Dans les Calanques, le dispositif participatif observé, mis en place préalablement à la création du parc national conformément à la loi de 2006 est plus délicat à qualifier. Il est assurément plus qu'une consultation puisqu'il intervient en amont de la création et la liste des participants n'est pas fixée par la loi. Il est officiellement présenté comme une « concertation » mais sa concrétisation en pointe aussi les limites. Guidé par le principe de représentativité et s'appuyant sur les intérêts constitués dans l'espace public autonome (Deldrève, 2012a), ce dispositif laisse sans voix une partie des usagers. Il est également loin d'incarner un « forum hybride » (Callon et Rip, 1992, Callon *et al.*, 2001) où les identités sont en principe suffisamment flexibles pour s'accorder, et où les compétences des experts et des non-spécialistes sont considérées à parts égales et peuvent se compléter.

<sup>175</sup> Il « s'appuie sur une évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve et de son évolution ». Source : article R332-15 et suivant du Code de l'environnement

<sup>176</sup> D'après le décret ministériel de création de cette réserve, le préfet de la Gironde peut prendre toute mesure de conservation d'espèces animales ou végétales, ou de « limitation d'animaux surabondants » après avis du comité consultatif (article 4), qu'il nomme pour 3 ans. Ce comité comprend des représentants « des collectivités locales, des propriétaires et des usagers ; des services départementaux et des établissements publics ; des associations de protection de la nature et des personnalités qualifiées, selon une répartition d'un tiers par catégorie » (article 15). Dans cette réserve, il est interdit d'introduire et de porter atteinte aux espèces non domestiques, « sous réserve de l'exercice de la chasse et de la pêche » (article 2). Source : décret ministériel de création de la réserve naturelle, 7 septembre 1983. [http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/reserves/rnn65\\_decretcreation\\_19830907.pdf](http://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/reserves/rnn65_decretcreation_19830907.pdf)

À ces dispositifs consultatifs et à cette inflexion qui concerne tous les parcs nationaux dits de « nouvelle génération »<sup>177</sup> s'ajoutent les spécificités marseillaises et arcachonnaises. Ici, il ne s'agit pas, comme dans les parcs nationaux montagnards, de protéger un espace naturel dont l'exemplarité tient à l'absence ou quasi-absence d'intervention humaine mais de renforcer la protection d'espaces terrestres et marins péri-urbains. Le bassin d'Arcachon, proche de l'agglomération bordelaise accueille chaque année environ 1,5 millions de visiteurs, dont environ 20 000 pour la réserve naturelle d'Arès et Lège-Cap ferret<sup>178</sup>. Quant aux Calanques, elles bordent la métropole marseillaise et sont aujourd'hui fréquentées par environ 2 millions de visiteurs par an<sup>179</sup>. Les enjeux et les oppositions suscités par la plupart des dispositifs de protection de la nature (par exemple Natura 2000 ou les récents parcs naturels marins) sont alors décuplés. Non seulement les réserves naturelles et les parcs nationaux figurent parmi les outils de protection les plus contraignants et les plus contestés<sup>180</sup> (Chlous-Ducharme, 2004) mais ils sont ici mis en oeuvre dans des espaces péri-urbains bien différents des espaces ruraux marginalisés où ils furent expérimentés et implantés en premier lieu.

### ***De l'« éco-compatibilité » des usages dans les espaces protégés. Des enjeux écologiques redéfinis***

Changement de référentiel, impératif participatif et contexte péri-urbain reconfigurent les enjeux associés aux usages dans les espaces protégés : il s'agit moins aujourd'hui d'interdire totalement ou d'autoriser sans condition tel ou tel usage que d'interroger l'écocompatibilité de chacun d'eux. Toutes les pratiques, qu'elles supposent un prélèvement ou non, sont relues à l'aune de leur impact potentiel sur la nature.

<sup>177</sup> Outre la concertation préalable à la création d'un parc national ou à la révision de sa charte, la loi de 2006 renouvelle aussi leur gouvernance. Le poids des élus et des acteurs locaux est renforcé au sein du conseil d'administration, et un conseil économique social et culturel est instauré.

<sup>178</sup> Source : Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon et comité de gestion de la réserve naturelle d'Arès et Lège.

<sup>179</sup> Source : parc national des Calanques.

<sup>180</sup> D'où la lente genèse des parcs nationaux voire leur abandon ou transformation au profit de statut de gestion moins contraignant, tel celui de parc marin pour la mer d'Iroise (cf. (Van Tilbeurgh et Charlier-Kerbiguet, 2007).

Lors des ateliers de concertation (2009-2011) organisés par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) en vue de créer le parc national des Calanques, c'est en termes d'impacts que les activités jusque-là qualifiées de « proches de la nature » « d'historiques » ou encore de « sports à belle éthique » sont interrogées. Localement, la notion d'impact n'est pas nouvelle. Au milieu des années 2000, elle a été initiée lors des discussions relatives au site Natura 2000 « Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet »<sup>181</sup>. Les associations présentes, actives dans la préservation du massif des Calanques, se sont relativement familiarisées avec ce terme et plus largement avec le registre écologique. Mais en ouvrant les ateliers de concertation sur la base d'enjeux naturalistes précis et segmentés, liés à la préservation de certaines espèces ou milieux, les chargés de mission du GIP font éclater la vision consensuelle et globalisante de la protection qui prévalait depuis le classement du site (1975) auquel des associations d'usagers avaient largement œuvré (Masséna-Gourc, 1994a, Ginelli *et al.*, 2014). La priorité est désormais donnée aux enjeux plus spécifiques relatifs à la gestion de la biodiversité ou à la présence d'espèces remarquables. Ce faisant, ils mettent en exergue l'impact objectif – ou supposé tel en l'absence d'études –, de pratiques ordinaires de prélèvement, de piétinement ou d'équipement qui revêtent alors un sens négatif d'endommagement ou de dérangement de la faune et de la flore sauvages. Tout usager se retrouve en position d'être incriminé, y compris les randonneurs qui tracent les sentiers, les grimpeurs qui équipent des voies, les cabanonniers qui introduisent des plantes exotiques dans le massif et n'ont pas de système d'assainissement collectif, les plaisanciers qui jettent leurs ancres dans l'herbier de posidonie et leurs eaux usées à la mer, les pêcheurs, cueilleurs et chasseurs qui captent une partie des ressources naturelles, les plongeurs et kayakistes qui dérangent la faune marine<sup>182</sup> ...

Sur le bassin d'Arcachon, le processus de requalification des usages de la réserve naturelle d'Arès et Lège à l'aune des enjeux d'écocompatibilité est analogue. Il est amorcé en 2006. Après deux décennies de gestion chaotique (cf. chapitre 4), le préfet désigne finalement l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en tant que nouveau gestionnaire du

<sup>181</sup> En 2009, le périmètre pris en considération dans la concertation sur le futur parc national était assez proche de celui du site Natura 2000. Au fil des discussions et des tractations, le périmètre définitif s'en écarte davantage (retrait de Roquefort-la-Bédoule du cœur de parc terrestre, et retrait des îles habitées du cœur de parc marin).

<sup>182</sup> Sur la redéfinition du « bon usage » des lieux lors de la création du parc national des Calanques, voir Ginelli, Marquet et Deldrève (2014) dont nous nous inspirons dans cette section.

site. Le ministère de l'Environnement assignant aux réserves naturelles la vocation à être des « laboratoires à ciel ouvert »<sup>183</sup>, plusieurs partenariats scientifiques sont noués avec les laboratoires de recherche en sciences du vivant (biologie, ornithologie, botanique, phytosociologie). Typologie et cartographie d'habitats naturels, recensement de la biodiversité aquatique, suivi d'espèces animales et végétales patrimoniales font l'objet de travaux d'universitaires et de mémoires d'étudiants. Parmi les objectifs prioritaires du plan de gestion figure la restauration du respect de la réglementation. Le rétablissement de restrictions d'accès est discuté avec les chasseurs et pêcheurs dans le cadre du comité de gestion<sup>184</sup> et par le biais de réunions au sein des associations :

« La première action, ça a été ça, le plan de circulation (...). On est allé voir les gens, on a repéré toutes les entrées de sites, on a cartographié tout le patrimoine naturel sensible et on a croisé ces cartos (...). Par exemple, les gens ils passaient en vélo, ils roulaient sur les stations d'espèces protégées... » (entretien avec Gérald, ONCFS)

Ces discussions montrent combien les « objets intermédiaires » (Mélard, 2008) tels que cartographies et signalétiques, loin d'être un simple support de discussion, servent et renforcent les processus d'écologisation par l'expertise. En particulier, l'interdiction par décret de la circulation à vélo et de la présence de chiens est réaffirmée par une nouvelle signalétique (illustration 35) et justifiée par la dégradation occasionnée sur la flore remarquable, à l'origine de la création de la réserve, et protégée à l'échelle européenne.

<sup>183</sup> Source : entretien avec l'ONCFS et site du ministère en charge de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-une-reserve-naturelle.html>

<sup>184</sup> En vertu du décret de création de la réserve, chasseurs et pêcheurs sont les seuls à être représentés dans cette instance et à être autorisés à accéder au site en voiture.



Illustration 35 : Une nouvelle signalétique pour réaffirmer des interdictions d'usage (photo : L. Ginelli)

Mais comme le suggère l'extrait ci-dessous, il ne s'agit pas seulement de faire respecter la réglementation existante dans le décret de création de 1983. Conformément au paradigme actuel de gestion de la biodiversité, comme dans les Calanques et comme dans le parc naturel marin du bassin d'Arcachon, tous les usages sont relus à l'aune de leur « impact écologique » :

« L'hiver il y a la chasse, au printemps il y a les ramasseurs de vers pour la pêche, les sports de nature l'été, et du coup la réserve elle souffle jamais. Nous ce qu'on voudrait c'est qu'elle souffle au printemps, parce qu'on a des espèces qui se reproduisent et d'autres qui stationnent. Quand ils regagnent leurs zones de reproduction, c'est important pour eux de bien s'alimenter, etc., d'avoir de la quiétude. » (entretien avec Gérald, ONCS)

Dans ce contexte, le kayak de mer et de chasse au gibier d'eau (et les travaux d'entretien des zones humides qu'elle nécessite tout au long de l'année) restent autorisés mais sont désormais appréhendés comme « facteur de dérangement pour les oiseaux »<sup>185</sup>. C'est pourquoi le gestionnaire et le propriétaire publics du site souhaitent négocier des zones et des périodes

<sup>185</sup> Source : Plan de gestion de la réserve naturelle des prés salés d'Arès et de Lège et du site des « Abberts » (2010-2014), p. 84.

(période de reproduction au printemps) où tout usage « perturbant » serait interdit. Dans cette logique d'écocompatibilité, l'impact peut quelquefois être défini plus positivement. Ainsi, les fonctions écologiques des lacs de tonne de chasse<sup>186</sup> pour la reproduction de poissons, les pratiques d'entretien favorables à des espèces végétales dites patrimoniales sont actuellement l'objet d'évaluations scientifiques sur la réserve naturelle arcachonnaise. Une nouvelle fois, il paraît bien difficile de dissocier cet intérêt scientifique de considérations plus subjectives et culturelles, puisque parallèlement, ces cabanes de chasse sont requalifiées positivement pour leur valeur paysagère et patrimoniale (illustration 36 et encadré 2).



**Illustration 36 : Des scientifiques visitant une installation de chasse, avril 2012 (photo : L. Ginelli)**

Pour (r)établir le respect de ces restrictions d'usage, la sensibilisation et l'argumentation sont préférées à la sanction. Avant même la création du parc national des Calanques, des « patrouilles vertes » et des « patrouilles bleues » informaient les usagers de la réglementation à terre et en mer, et des opérations de sensibilisation se poursuivent. Dans la réserve naturelle arcachonnaise, le gestionnaire du site a choisi de « sensibiliser les usagers *in situ* aux enjeux

<sup>186</sup> Des recherches sont actuellement menées sur deux aspects : la fonction de nurserie écologique (juvéniles de poissons, de crustacés ...) de ces lacs de chasse au gibier d'eau ; les effets écologiques de la confection des « mattes » extraites du marais pour réaliser les lacs. Cette technique crée des dépressions de quelques dizaines de centimètres dans le sol, favorables à certaines espèces végétales, mais potentiellement néfastes pour des alevins, piégés lorsque la mer se retire.

de conservation et à la réglementation » par des « argumentaires » leur précisant le bien-fondé de la réglementation, une option qui résulte d'une décision collective :

« En accord avec les autorités préfectorales, la DREAL, les Communes d'Arès, de Lège-Cap-Ferret et le Conservatoire du littoral, il a été décidé de privilégier la sensibilisation du public au respect de la réglementation. » (rapport d'activité de la réserve naturelle, 2012, p. 7)

**Encadré 2 : le gestionnaire, le biologiste et le chasseur d'oiseaux.  
Un exemple d'écologisation institutionnelle *in situ***

En février 2011, nous observons un échange entre le gestionnaire de la réserve, un biologiste et un chasseur de gibier d'eau qui a accepté que des pêches scientifiques soient menées pour préciser le rôle écologique des lacs de tonne. La discussion a lieu près de l'installation de chasse de celui-ci. Cette rencontre permet au gestionnaire de développer auprès de ce jeune chasseur sa vision de la chasse à la tonne sur la réserve. Selon lui, il convient d'évaluer ces effets « écosystémiques » mais également de porter attention à l'intégration paysagère des cabanes et des lacs de chasse. Ces deux aspects sont, explique-t-il au chasseur de gibier d'eau, des atouts pour justifier le maintien de ces modes de chasse auprès du Conservatoire du Littoral, propriétaire foncier du site. Ils sont d'autant plus justifiés qu'un parc naturel marin est alors à l'étude et englobera la réserve naturelle (il a été créé le 8 juin 2014). L'équipe en charge de sa création met en valeur ce rôle écologique des lacs de tonne, mais il convient de le mesurer scientifiquement, insiste le gestionnaire de la réserve auprès de son interlocuteur.

Au cours de la conversation, aux objections du jeune chasseur qui se plaint de la présence de renards qui dévorent ses appelants et qui répondent de la catégorie juridique contestée d'animaux « nuisibles » (Micoud, 1993), le gestionnaire de la réserve oppose une vision de la nature qui n'est plus anthropocentrée. Il faut, explique-t-il en faisant référence à un slogan de la fédération des chasseurs « la chasse, c'est naturel », considérer ces prédateurs comme « des collègues » plutôt que comme des « nuisibles » à éliminer, attitude qui n'est plus défendable à ses yeux.

En principe, cette tentative d'évaluation de l'impact des usages sur les écosystèmes est censée minorer le rôle des considérations éthiques ou idéologiques. Pour être jugée recevable, la décision d'interdire ou d'autoriser telle ou telle activité dans un espace naturel protégé doit être motivée par une objectivation scientifique de son impact. Mais comme souvent,

l'objectivité est un idéal difficilement atteignable. D'une part, les études scientifiques font souvent défaut, parce qu'elles sont coûteuses et techniquement lourdes à mettre en œuvre (Mounet, 2007b). D'autre part, comme l'ont fait remarquer Candau *et al.* (2007 : 169), tous les dispositifs d'action publique « véhiculent, souvent de manière implicite, des catégories, des valeurs, et des répertoires de normes [ou référentiel] », depuis leur conception même et jusque dans leur mise en œuvre. Dans les faits et en l'absence d'études scientifiques incontestables, l'impact et l'écocompatibilité des usages en espaces protégés renvoient aussi à la désignation de pratiques « douces », compatibles avec « l'esprit des lieux » et à la limitation drastique voire l'exclusion de celles qui ne le seraient pas. Comme le note l'ancien conservateur de la réserve des prés salés d'Arès et Lège, il existe « des principes, une éthique relative à l'esprit des lieux. On ne crie pas dans une réserve naturelle, il doit s'agir d'activités douces ». Le Conservatoire du littoral, en tant que propriétaire foncier, reprend cette même position à propos de l'ensemble des sites touristiques arcachonnais lors de la réunion du comité consultatif :

« C'est le problème général de l'attractivité des sites du bassin d'Arcachon, qui augmente de façon exponentielle, et le Conservatoire n'a plus les effectifs techniques suffisants pour endiguer l'impact de ces activités. Le Conservatoire du Littoral va interpeller la Région pour demander la mise en cohérence des documents de tourisme de nature avec la question de la limite du "respect des lieux". J'insiste sur cette expression, il ne s'agit pas de "contraintes". »

Ainsi, sur nos deux terrains, la compatibilité avec les principes philosophiques des espaces protégés – que le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a vocation à garantir – compte tout autant sinon plus que leur impact sur les ressources naturelles, délicat à objectiver. Dans les deux dossiers qui nous intéressent ici, le CNPN n'a d'ailleurs pas manqué de jouer son rôle en demandant au nom de ces principes une ambition de protection plus grande que celle proposée à l'issue des discussions locales. Pour autant, l'avis de cette institution reste consultatif. Surtout, les outils de protection de la nature ont été modifiés par le droit (consultation ou concertation, reconnaissance plus grande des acteurs locaux) et le référentiel de gestion de la biodiversité. Les « écologisations institutionnelles », encore nettement cadrées au plan national et international semblent donc *a priori* plus ouvertes à la prise en compte des spécificités locales, à la présence et à l'intervention humaine dans ces espaces protégés. Confrontés à des épreuves écologiques comparables, comment les usagers se positionnent-ils ?

## **2. Usages et gestions de l'environnement à l'épreuve de l'impératif écologique et participatif**

*« Traditions » et « patrimoine culturel » dans les espaces protégés. Une reconnaissance sous conditions et restreinte aux usages institués*

Dans les réserves naturelles, le code de l'environnement<sup>187</sup> conditionne la prise en compte des activités dites traditionnelles au respect des objectifs naturalistes à l'origine du classement, et celle-ci se limite à une simple consultation. En vertu du décret de création de la réserve naturelle d'Arès et de Lège, les chasseurs et les pêcheurs sont les seuls usagers locaux à être représentés par leurs propres porte-parole (associations communales et fédérations départementales) lors de la réunion annuelle du comité consultatif. Les kayakistes et tous les autres usagers (promeneurs, cyclistes, chasseurs à l'arc) ne le sont pas en tant que tels. Dans ces conditions, les velléités d'écologisation et de participation des usagers portées par le gestionnaire de la réserve se manifestent largement en dehors de cette procédure annuelle strictement consultative, nous y reviendrons (cf. point 3 dans ce chapitre). Mais focalisons-nous d'abord à partir du cas calanquais, sur les parcs nationaux où des dispositifs plus participatifs sont désormais prévus.

<sup>187</sup> Articles L-332-1 et suivants.

La loi de 2006 ne prévoit pas seulement une gouvernance davantage concertée des parcs nationaux. Le patrimoine naturel n'est plus leur unique vocation, puisqu'ils visent également à préserver les patrimoines culturels et paysagers... *sans que cette loi ne précise la hiérarchie entre ces différents principes potentiellement contradictoires*. Cet autre changement de philosophie est à relier d'une part à la reconnaissance des savoirs locaux et traditionnels initiée dans les années 1990 à l'échelle internationale, particulièrement en matière environnementale (Sommet de la Terre à Rio en 1992, convention sur la diversité biologique de 1993) via la notion de *Traditional Ecological Knowledge* (Barthélémy, 2005, Roué, 2009). Le débat entre vocation « naturaliste » et « culturaliste » posé dès la naissance des parcs nationaux français est ainsi ré-ouvert (Larrère, 2009). En dotant les parcs nationaux de dispositifs participatifs et mettant sur le même plan la protection des patrimoines naturels, culturels et paysagers<sup>188</sup>, la nouvelle loi semble ouvrir un espace d'expression pour des légitimités plurielles voire opposées. Qu'en est-il lorsque se concrétise, pour la première fois, cette loi avec la création du parc national des Calanques ?

### *Des « traditions » justifiées par la gestion : l'exemple de la chasse dans le parc national des Calanques*

Dans le cadre de la recherche collective relative au parc national des Calanques (Deldrève et Debout, 2012), notre questionnement portait sur l'évolution des référentiels et des normes envisagées pour régler l'exercice de la chasse dans le futur parc. Nous l'avons notamment saisie par l'observation des réunions du groupe de travail « chasse » (mai 2009 - février 2010) et des protagonistes mobilisés à cette occasion. Le suivi des débats et la configuration changeante de ce dispositif permettent en effet de préciser le cadre discursif progressivement stabilisé.

En décembre 2008, peu avant le lancement des ateliers de la concertation, le CNPN se déclare officiellement « défavorable aux activités de prélèvement de toute nature, notamment les pratiques de chasse terrestre et sous-marine dans les cœurs du futur parc national des Calanques » et demande la mise en place de zones de non-prélèvement terrestres et

<sup>188</sup> Articles L. 331-1 et L. 331-3 du code de l'environnement.

marines<sup>189</sup>. Ces deux activités seraient « le clignotant le plus rouge » pour le ministère de l'Environnement (un membre de l'équipe du GIP, mars 2009). Bien qu'émis par une institution respectée et écoutée, cet avis ne scelle pas pour autant le sort de la chasse terrestre (ni sous-marine) dans les Calanques. Le président du GIP, élu local et national, a pris publiquement position en faveur du maintien de la chasse terrestre et en fait une condition *sine qua non* du projet de parc national. Il décide de créer un dispositif *ad hoc* — le groupe de travail « chasse » — au sein de la concertation en gage de son engagement politique en faveur des chasseurs. Sa vocation est de « co-construire » avec eux les modalités de cette pratique dans le futur cœur de parc. Il s'agit d'un traitement d'exception : si des réunions bilatérales sont organisées pour chaque usage (chasseurs sous-marins, randonneurs, escaladeurs...) seuls les chasseurs terrestres bénéficient d'un dispositif aussi formel et élaboré.

Ce groupe de travail est au départ bicéphale. D'une part, des réunions sont organisées avec les présidents des sociétés de chasse concernées par le périmètre du futur cœur de parc, ainsi que la Fédération des Chasseurs des Bouches-du-Rhône. Elles sont animées par des chargés de mission du GIP et pilotées par un élu. D'autre part, « dans un objectif de concertation institutionnelle préalable » (un membre de l'équipe du GIP), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les propriétaires publics (ONF, conseil général des Bouches-du-Rhône, Conservatoire du littoral) sont conviés à titre d'experts ou de scientifiques à trois réunions à vocation moins informative et plus normative, qui doivent permettre d'établir un plan de gestion proposé ensuite aux représentants des chasseurs. Ces protagonistes, qui sont aussi souvent représentants de propriétaires publics, donnent à voir une figure de l'expert naturaliste dont les positions sont largement inspirées par la « gestion écologique de la biodiversité », qui n'exclut plus systématiquement l'intervention humaine sur la nature. C'est là une distinction décisive par rapport à l'écologie écosystémique traditionnelle, plus nettement exprimée dans les positions du CNPN. Au cours de ces réunions, les services de l'État et les propriétaires publics font également état de leurs relations avec les sociétés de chasse. Ils les évaluent en fonction de leur degré de collaboration et de réceptivité par rapport à la « gestion » :

« On a une connaissance de toutes les sociétés de chasse locales et de leurs pratiques sur l'ensemble du parc (...). La commune de [X] intervient avec nous sur des comptages, y compris dans nos zones de réserves, dans les zones non chassées et classées en réserves

<sup>189</sup> Conseil national de la protection de la nature, Avis préalable à la prise en considération du parc national des Calanques, séance du 11 décembre 2008, 2 p.

biologiques. (...) Ils savent qu'ils fonctionnent différemment des autres aussi, donc si on les met tous dans le même panier, on va faire des frustrés des deux côtés. » (un propriétaire public, réunion bilatérale « chasse », 2009)

Dans cette configuration, tout indique que les experts naturalistes et cynégétiques débattent pour organiser la chasse dans le futur parc national à partir d'un référentiel gestionnaire. Les objectifs naturalistes définis convergent en partie avec les pratiques cynégétiques encouragées par l'ONCFS et des propriétaires publics comme l'ONF. Conviés à titre d'experts cynégétiques, ces acteurs contribuent eux aussi à l'identification des enjeux et à la définition des critères d'écocompatibilité de la chasse dans le futur parc national<sup>190</sup>.

Cependant, les représentants des chasseurs locaux ne sont pas le réceptacle passif de normes gestionnaires qui s'imposeraient à eux « de l'extérieur ». Nous avons relevé une série de déplacements. Dans un premier temps, ces porte-parole locaux acceptent de participer à ces discussions expertes, sans que soient véritablement levées les ambiguïtés entre gestion écologique et gestion cynégétique. Les réunions avec les représentants des chasseurs visent dans un premier temps à établir une relation de confiance entre le GIP et les sociétés de chasse concernées, et également à obtenir des données sur les pratiques de chasse. La première réunion, considérée par le président de la fédération des chasseurs comme un « *round d'observation* », donne lieu à un jeu assez subtil à l'occasion de la collecte d'informations sur les pratiques de chasse existantes au moyen d'un tableau conçu par le GIP. Certains présidents de sociétés de chasse choisissent de jouer le jeu, mais une majorité refuse de hiérarchiser les modes de chasse locaux en notant un indice d'intérêt maximal pour toutes les espèces chassables et pour tous les chasseurs de leur commune. D'autres enfin répondent par l'absurde à des questions qu'ils considèrent infondées, dans la mesure où il leur est demandé de se prononcer sur des espèces théoriquement chassables mais concrètement absentes de leurs territoires. Ce faisant, ils manifestent ostensiblement la distance entre des savoirs locaux dont ils s'estiment détenteurs et l'approche des écologues du GIP, qui privilégie ici une démarche plus théorique et par indicateurs :

« On nous pose des questions qui sont parfois hors de la réalité, tout comme il y a des affirmations qui sont hors de la réalité. (...) On n'a pas d'ACCA dans les Bouches-du-Rhône. Tout comme le pluvier doré, le courlis, je crois que chez moi, j'en ai jamais vu, et si demain je tire sur un pluvier doré, j'ose espérer que les gardes me verbaliseront et me retireront

<sup>190</sup> Arrêt des lâchers de gibier de tir, du piégeage systématique des animaux dits « nuisibles », mise en place d'un groupement d'intérêt cynégétique, également demandé par le CNPN.

mon permis. (...) Donc en effet, moi j'ai joué un peu à l'imbécile, et j'ai joué jusqu'au bout, je vous le dis.» (Un président de société de chasse, réunion du groupe « chasse », juillet 2009)

Les représentants des chasseurs rappellent également leur rôle historique, au côté d'autres usagers des Calanques, dans la mobilisation réussie contre les projets d'urbanisation du site classé des Calanques dans les années 1990 (Masséna-Gourc, 1994). Ils partagent avec les partisans du futur parc national l'idée que cet outil de protection de la nature est aussi le plus sûr moyen d'éloigner les menaces d'urbanisation du site, toujours présentes :

« On est partagé parce que la chasse est condamnée à court terme si la pression immobilière se poursuit comme elle s'est déroulée depuis 10 ans. Face à cette menace, le parc est la meilleure protection, mais on a un peu "le cul entre deux chaises" si la chasse venait à être interdite dans le futur parc ». (Un président de société de chasse, entretien, septembre 2009).

Les mobilisations passées aux côtés d'autres usagers locaux (Masséna-Gourc, 1994a, Ginelli *et al.*, 2014) et ces propos indiquent un intérêt environnemental de ces représentants de longue date. Leur position n'est donc pas réductible à un « verdissement » uniquement rhétorique et stratégique dans le cadre de la concertation officielle. D'ailleurs, cette participation ne fut pas sans effets normatifs sur le monde cynégétique des Calanques, puisqu'elle a permis de conforter la place des chasseurs « gestionnaires », considérés comme les interlocuteurs légitimes du GIP. Une majorité de présidents de société de chasse, identifiés comme « raisonnables » par les experts, s'est ralliée au référentiel en train de se construire, et a joué un rôle de canalisation de la violence (Raison du Cleuziou, 2008) de certains adhérents :

« Moi en tant que président j'irai à la négociation jusqu'au bout, le pire ce serait la chaise vide. Bon, après, ils savent qui ils ont en face. Je leur ai dit : "faites attention, parce qu'il y a des gens qui ne le prennent pas comme nous". Tu en as eu l'expérience, il y en a qui le prennent beaucoup plus violemment. [...]. Il y a des chasseurs sensés, quand même, et je pense que ça, s'ils en tiennent compte, nous on restera sensés. Mais le jour où ils n'en tiendront plus compte, ben on laissera faire les fous. » (un président de société de chasse, entretien 2009)

Ces représentants des chasseurs terrestres se saisissent aussi d'arguments écologiques pour défendre leur logique d'action cynégétique. C'est ainsi qu'ils défendent, par exemple, les lâchers de gibier de tir mis en cause au regard des objectifs de la protection du patrimoine naturel. Reprenant le langage de l'écologie scientifique, ils requalifient ces gibiers lâchés d'« espèces fourrage » utiles aux espèces animales emblématiques ou menacées telles que l'aigle de Bonelli, dont un seul couple subsisterait dans les calanques. Certains associent le futur parc national à l'arrivée de professionnels mieux formés à l'écologie. Ils espèrent un

entretien plus soigné que celui réalisé par des sous-traitants sur le domaine public des Calanques :

« [Ils] ne distinguent pas un chêne kermès, d'une aubépine, d'un laurier. L'arrivée du parc est positive car enfin il y aura, dans l'idée du maintien de milieux ouverts, des gens qui travailleront correctement et qui connaîtront le biotope. » (un président de société de chasse, 30 octobre 2011).

Mais dans le même temps, ces représentants espéraient tirer profit du futur parc national pour harmoniser les pratiques de chasse locales à l'aune de la « gestion cynégétique » et rompre définitivement avec celui de la « chasse-cueillette » :

« Le chasseur provençal, c'est du passé. Permettez-moi d'être épidermique là-dessus. Le terme de pollution génétique<sup>191</sup>, on sait ce que c'est. » (un président de société de chasse, réunion bilatérale « chasse », 2009).

Durant les premières réunions du groupe « chasse », l'ambiguïté entre gestion cynégétique et gestion naturaliste persiste, et l'on peut même affirmer qu'elle facilite le dialogue tant que demeure en suspens la hiérarchie des normes d'intervention sur le territoire du futur parc national. Les présidents de sociétés de chasse font valoir leur intervention systématique sur le massif des Calanques au nom de la gestion cynégétique, et soulignent ses effets bénéfiques pour l'ensemble de la faune. Selon eux, leurs interventions sur l'espace peuvent être légitimement considérées comme des actions patrimoniales et paysagères. L' élu qui pilote la concertation valide cette revendication au nom du patrimoine culturel, plus précisément de « l'identité méditerranéenne » du futur parc national :

« Lorsqu'on ouvre le milieu sur des restanques<sup>192</sup>, que l'on y plante des oliviers ou des emblavures<sup>193</sup>, au-delà de la mesure cynégétique, il y a aussi un impact paysager à considérer qui s'inscrit parfaitement dans l'harmonie et le patrimoine provençal. » (élu pilote de la concertation, 30 octobre 2009).

Lors des discussions, les dispositifs sont régulièrement convoqués pour concrétiser les référentiels gestionnaires. Cartes, diagrammes et concepts naturalistes sont autant d' « objets intermédiaires d'écologisation » participant d'une définition partagée des enjeux (Mélard,

<sup>191</sup> La pollution génétique désigne l'introduction de gènes étrangers à une espèce ou une variété dans une population sauvage. Dans les calanques, il fut en particulier question de la pollution génétique des perdrix autochtones par la perdrix choukar, espèce allochtone.

<sup>192</sup> Terme occitan désignant un mur de retenue en pierres sèches laissant passer l'eau et créant une terrasse de culture en amont.

<sup>193</sup> Terreensemencée de blé, ou plus généralement de céréales.

2008). Par exemple, le label « agrifaune »<sup>194</sup> introduit à l'initiative des experts cynégétiques et retenu comme cahier des charges des cultures à gibier du futur cœur de parc illustre bien ce métissage des objectifs cynégétique et de préservation de la biodiversité :

*« Maintenant, [le terme « agrifaune »] c'est compris par tout le monde. C'est vraiment un moyen d'essayer d'apporter des éléments qui vont servir à la fois à la faune cynégétique, à la faune sauvage, à la biodiversité... » (représentant de l'ONCFS, réunion bilatérale, juin 2009)*

L'idée d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC), dispositif relevant de la gestion cynégétique, fédère les points de vue des chasseurs gestionnaires et des experts cynégétiques parce qu'il prend en compte « l'échelle vitale des espèces » plutôt que les « limites administratives » (ONCFS, réunion du 23 octobre 2009). Cet outil de gestion permet également de satisfaire les attentes du CNPN et du GIP des Calanques, qui y voient une opportunité de transformation des pratiques cynégétiques par les chasseurs eux-mêmes :

*« Le point central — c'est une demande du CNPN et une demande des présidents de sociétés de chasse pour certains — et je crois que c'est vraiment d'un grand intérêt pour tout le monde, c'est d'avoir un GIC pour avoir une réflexion globale et que tout le monde se connaisse. » (Un membre du GIP, Réunion avec les propriétaires publics, 23 octobre 2009)*

Le modèle de la chasse « raisonnée » défendue localement par les experts de l'ONCFS se dégage comme un point de convergence lors des premières réunions. Il n'est pas sans rappeler celui de la « chasse durable » en cours d'édification en France et en Europe (Ginelli, 2012). Symptomatique de cette stabilisation progressive des discussions sur le référentiel gestionnaire, la réunion du 30 octobre 2009 réunit pour la première fois les présidents de sociétés de chasse et les services de l'État en charge des questions cynégétiques. Elle fait l'objet de dissensions internes au monde cynégétique, liées à la venue d'opposants au parc national et vient confirmer le consensus gestionnaire. Une association de la Ciotat vient appuyer les opposants au projet de parc national, minoritaires parmi les représentants des chasseurs :

*« Notre comité est farouchement contre, nous regroupons une vingtaine d'associations à la Ciotat, nous faisons une pression considérable auprès du maire pour qu'il se retire et ne donne rien. Nous y arriverons, car nous avons une arme redoutable et radicale, nous les chasseurs, qui est le vote sanction. » (intervention du Comité de sauvegarde écologique de la Ciotat, réunion du groupe chasse, 30 octobre 2009)*

<sup>194</sup> Ce dispositif national est issu d'une convention entre les principaux acteurs cynégétiques et agricoles qui entendent « conjuguer leurs efforts au profit d'une agriculture, favorisant les habitats et la faune sauvage, que celle-ci soit chassable ou non chassable ». Source : [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

Ce positionnement radical se distingue nettement de celui exprimé par la majorité des présidents de sociétés de chasse, partisans d'un aménagement des pratiques cynégétiques. Cette intrusion inopinée dans l'arène de la concertation conduit très rapidement les représentants des chasseurs eux-mêmes à délégitimer ces opposants : « Pour moi, c'est la réunion des présidents des sociétés de chasse, et si d'autres personnes souhaitaient y assister, je serais contre », déclare le président de la fédération départementale des chasseurs (réunion du 30 octobre 2009). Cette prise de position confirme la mise en minorité des opposants au parc national parmi les représentants des chasseurs.

Pour autant, la convergence entre chasseurs et écologues gestionnaires construite lors des premières réunions est interrompue lorsque, à partir d'octobre 2009, ces derniers affirment plus nettement la primauté de la gestion naturaliste dans le futur parc national. Les discussions révèlent des conflits de normes techniques issues de deux référentiels de gestion différents, celui des chasseurs et celui des écologues. La réunion du 23 octobre 2009 réunit davantage d'experts écologues, conviés en tant que représentants des différents propriétaires publics des Calanques (Conservatoire du littoral, CEEP<sup>195</sup>, ONF). Certains d'entre eux sont par ailleurs membres d'instances nationales de protection de la nature. Ils souhaitent que l'on « élève le débat » en s'appuyant plus fermement sur les principes écologiques de la gestion du vivant, et agir en conséquence dans le futur parc :

*« Il faut d'abord s'interroger sur la qualité des habitats, fragmentation, maîtriser les facteurs qui font diminuer les populations et ensuite seulement, on peut effectuer des renforcements de populations, qui comme on le sait sont plus coûteux. Mais du point de vue de la logique scientifique et éthique, il me semble qu'il faut retourner les choses et les mettre dans le bon ordre »<sup>196</sup> (DREAL, réunion du 23 octobre 2009)*

Cette injonction à « remettre les choses dans le bon ordre » concerne toutes les formes d'intervention sur la nature. Elle conditionne la chasse et les pratiques qui lui sont associées (piégeage, apport d'eau, entretien de l'espace, lâchers de gibier...) à l'évaluation de l'état des écosystèmes et au respect de ce référentiel de gestion écologique. Lors de cette même réunion, plusieurs experts insistent pour que l'action de régulation des espèces soit clairement

<sup>195</sup> Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence

<sup>196</sup> C'est nous qui soulignons.

dissociée de l'action de chasse, manifestant ainsi l'abandon d'une perspective exclusivement cynégétique et la modification des normes d'intervention consécutive à la création du parc national :

« Il y a vraiment de la sémantique à faire. Comme j'expliquais tout à l'heure, des espèces nuisibles, ça n'existe pas dans la nature. C'est un concept humain, c'est nuisible pour de la ressource ou de l'intérêt humain. Chaque espèce a sa place dans le milieu, chaque espèce appartient à un réseau trophique, à une chaîne alimentaire et il peut y avoir des déséquilibres cependant (...) et amener des choses qui ne sont pas souhaitables. Là ce n'est plus aux sociétés de chasse de décider si une espèce est nuisible ou pas, si elle est surabondante ou pas, c'est un travail collectif à mener avec le Parc, au vu des succès de reproduction, au vu des espèces observées, au vu de tas de variables. » (Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence, réunion avec les propriétaires publics, 23 octobre 2009)

L'intervention des chasseurs sur les espaces et les espèces devra être soumise au respect des cinq objectifs de préservation des patrimoines (OPP) discutés avec les experts cynégétiques et naturalistes en juin puis octobre 2009, et fortement inspirés de la « gestion de la diversité biologique » (Larrère et Larrère, 2009). Ces objectifs sont les suivants : « maintenir des populations naturelles de la petite faune sauvage » (OPP1), diminuer la fragmentation des habitats, assurer la continuité écologique avec la trame verte (OPP2), assurer les quiétudes des lieux pour l'Homme et la nature (OPP3), « réguler des espèces surabondantes entraînant des déséquilibres écologiques avérés » (OPP4) et « assurer le maintien de la dynamique des passereaux » (OPP5). La hiérarchie des catégories cognitives, et donc des normes à privilégier, est désormais explicite. Il est clair par exemple que la catégorie cognitive « faune sauvage » s'impose à celle de « gibier » et appelle des actions en conséquence :

« L'objectif commun est de pouvoir maintenir une petite faune sauvage dont des espèces chassables. Si le lâcher, le repeuplement ou le renforcement est effectué dans cet objectif avec les aménagements nécessaires pour accompagner cette gestion, il n'y a pas de problème. Si le lâcher est effectué pour tuer et pour satisfaire une chasse cueillette au lieu d'une chasse gérée, l'objectif n'est pas compatible avec celui d'un parc national. » (GIP, Octobre 2009)

Cette hiérarchie peut parfois être bousculée par l'intervention politique, « en bisbille » avec l'animation technicienne du GIP (Deldrève, 2012). Par exemple, le principe de maintenir toute la faune chassable présente au moment de la création du parc — y compris faisans et perdrix autrefois lâchés artificiellement — plutôt que de se focaliser sur les espèces autochtones « naturelles », est retenu à l'initiative de l' élu pilote de la concertation. C'est là un glissement significatif qui conduit à patrimonialiser l'introduction controversée de cette espèce allochtone :

« Cela permet de valoriser les efforts des sociétés de chasse, antérieurs à la création du parc. C'est un héritage pour le parc ». (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), réunion avec les représentants des chasseurs et les services de l'État, janvier 2010)

À ces conflits de normes devant guider l'intervention sur la nature s'ajoutent des tensions persistantes dans la manière d'appréhender le territoire des Calanques, qui mettent en jeu des connaissances de types différents. Pour les représentants des chasseurs, la légitimité de leurs interlocuteurs se joue grandement dans leur connaissance empirique du territoire des calanques et de sa faune chassable. Ils font valoir les « spécificités territoriales » des Calanques, quand les experts naturalistes prônent prioritairement une approche écologique et souvent plus globale. Quand les responsables cynégétiques refusent de remplir des indicateurs demandés par le GIP et insistent sur les spécificités territoriales de la chasse dans les Calanques, ils s'éloignent de la position des experts pour se faire davantage les porte-parole des chasseurs « ordinaires » et défenseurs des usages des Calanques au nom du « patrimoine culturel ».

*In fine*, le type de connaissances à mobiliser pour intervenir sur le futur parc national est un enjeu crucial de ces réunions bilatérales, qui tend à séparer les « profanes » des « experts gestionnaires » de la faune sauvage, selon la partition pressentie par Micoud et Bobbé (Micoud et Bobbé, 2006). L'exigence de scientificité et la remise en cause de l'action inconditionnelle sur le territoire, que les partisans de la chasse « raisonnée » partagent avec les naturalistes, questionnent fortement les justifications et les pratiques des chasseurs locaux qui, nous l'avons vu, en appellent d'ordinaire aux « traditions » pour qualifier et justifier leur passion. Les débats relatifs au maintien de la chasse à la glu illustrent particulièrement ce processus qui conduit à un paradoxe : celui de la défense d'une pratique ancienne et volontiers qualifiée de « tradition » y compris par des experts qui la relisent à l'aune des référentiels gestionnaires.

*Choisir entre « patrimoine naturel » et « patrimoine culturel » : débats experts et arbitrages politiques sur la chasse à la glu*

Dans son avis du 11 décembre 2008 rendu avant le lancement des ateliers de la concertation, le CNPN demande l'interdiction de la chasse à la glu dans tout le cœur du futur parc national des Calanques. Très vite, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) informe la Fédération des chasseurs (FDC) des Bouches-du-Rhône de sa position minoritaire lors de cette séance du

CNPN. La FNC s'est opposée à ce projet d'avis et réfute la demande du CNPN d'interdire la chasse à la glu dans le futur parc national, parce qu'elle est uniquement motivée par l'éthique<sup>197</sup> : « les deux missions d'un parc national sont la protection de la nature et la protection du patrimoine culturel, l'éthique est hors de propos dans ce cadre », peut-on lire dans son courrier daté du 15 décembre 2008. La FNC demande au contraire la reconnaissance et la préservation de cette pratique en tant que « patrimoine culturel encore vivant » des Calanques, qu'elle resitue dans le contexte européen : « La raison qu'elle serait interdite ailleurs en France (et en Espagne comme avancé dans les débats), n'est pas une raison suffisante et légitime, sauf à vouloir considérer comme une raison légitime l'homogénéisation des modes de vie partout en Europe ». Implicitement, la FNC s'appuie sur le fait que certaines pratiques de chasse (dont la chasse à la glu) sont reconnues comme des « chasses traditionnelles », par la législation française et bénéficient à ce titre de dérogations à la directive européenne 79/409/CEE dite directive Oiseaux. Le 17 décembre 2008, la FDC adresse un courrier au président du GIP pour « relayer les interrogations, voire les objections » de la FNC, et demande de « préciser exactement quelle place sera réservée aux activités cynégétiques » dans le futur parc national.

Avant le début officiel de la concertation, le décor est donc planté : la chasse à la glu, pratique numériquement anecdotique mais présentée comme hautement symbolique, fait l'objet d'un débat contradictoire entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel qui croise celui de la hiérarchie des normes juridiques françaises et européennes. Dès les premières réunions avec les représentants des chasseurs (mai 2009, juillet 2009), deux présidents de sociétés de chasse identifiés comme des « gestionnaires » attirent l'attention du GIP sur la valeur particulière de la chasse à la glu dans les Calanques : « les prélèvements, c'est quasiment 0 aujourd'hui » mais « c'est un symbole, et si vous essayez de passer en force, vous allez à l'échec » (mai 2009). Leur argument culturel est très souvent assorti de données chiffrées<sup>198</sup>, et surtout d'une référence à une étude scientifique naturaliste, « birdlife », gage scientifique pour attester le bon état de conservation des populations de grives à l'échelle européenne.

<sup>197</sup> Cette position est analogue à celle des représentants des chasseurs sous-marins, qui refusent que la seule « morale » motive l'interdiction de la chasse sous-marine dans un Parc national.

<sup>198</sup> Selon la fédération départementale des chasseurs, la chasse au glauau concernerait 150 personnes pour un millier de captures dans le périmètre du cœur de Parc considéré au moment des discussions.

Les politiques locaux, pilotes de la concertation affirment que la chasse à la glu sera défendue en tant que spécificité territoriale au titre de la spécificité « méditerranéenne »<sup>199</sup> auprès du ministère de l'Environnement comme d'autres usages locaux reconnus au titre de patrimoine culturel :

« Une des spécificités qui nous apparaissait tellement évidente qu'on avait oublié de la mentionner, et qui finalement est très singulière et qui me semble-t-il va être très fortement impactante dans la création du parc, c'est la spécificité *méditerranéenne* [il appuie sur ce mot]. Avec ce que cela suppose d'habitats et de biotopes particuliers à la méditerranée, mais avec ce que cela suppose en termes de spécificités patrimoniales, historiques, ou autres, que ce soit la vie au cabanon, que ce soit la chasse que l'on pratique dans les Calanques, qui n'a rien à voir avec celle qui se pratique dans le Mercantour et autres. » (un élu pilotant la concertation, réunion du groupe de travail « chasse », juillet 2009)

La chasse à la glu serait-elle défendue de façon inconditionnelle au nom de la « tradition » par les élus et les experts, ceux-là mêmes qui ont privilégié le référentiel gestionnaire pour l'organisation de la chasse dans le futur parc national ? Pas exactement. Au cours de la même réunion, l'élu pilotant les discussions précise sa pensée à propos de la chasse à la glu. Pour pouvoir être défendue en tant que patrimoine culturel méditerranéen, la compatibilité de cette pratique ancienne avec les objectifs naturalistes prévalant dans le futur parc national doit être assurée :

« Pour la chasse au gluau, on a pas d'idées préconçues en la matière, simplement il faut que vous nous précisiez mieux comment elle se pratique, où elle se pratique... Nous, on a besoin d'avoir un état des lieux, déjà pour voir si c'est compatible avec nos objectifs ou pas, mais il n'y a pas d'*a priori*. (...) J'insiste beaucoup, mais c'est pour que je puisse, lorsqu'il s'agira d'aller défendre le dossier devant la ministre — et que nous puissions, les uns et les autres défendre le dossier — dire qu'une des spécificités méditerranéennes, c'est la chasse au gluau, voilà. »

Quant aux experts cynégétiques et à certains propriétaires publics, ils s'interrogent sur les arguments « techniques et scientifiques » qui motivent l'avis du CNPN demandant l'interdiction de la chasse à la glu et ils s'inquiètent des conséquences d'une telle décision en termes de « perturbation » de la faune :

« Le fait de capturer les oiseaux et de les utiliser dans des chasses traditionnelles qui consistent à aller au poste sont quand même d'une manière globale beaucoup moins

<sup>199</sup> Les trois autres spécificités du futur Parc national des Calanques envisagées par ces élus locaux sont : un parc national terrestre, un parc national maritime, et un parc national péri-urbain.

perturbantes — là, je suis en train d'analyser les choses d'une manière très technique. (...) Donc il faut mesurer les conséquences que peut avoir un comportement peut-être comme vous le dites, dérogatoire, mais qui peut ensuite déboucher sur uniquement de la chasse à l'avant, des gens qui vont se déplacer un peu partout n'importe où, qui vont commencer à bastonner la grive, enfin les turbidés du matin 7 heures jusqu'au soir 17 heures... Il faut voir qu'en termes de gestion, je me répète lourdement, un élément peut entraîner beaucoup, beaucoup de dérives. » (ONCFS, réunion du groupe chasse, juin 2009)

Pour ces experts, il s'agit donc de maintenir la chasse à la glu, qu'ils qualifient volontiers de traditionnelle, mais de la justifier d'un point de vue gestionnaire. Ils préconisent une « chasse raisonnée » c'est-à-dire « un prélèvement qui correspond à l'état de conservation de l'espèce » plutôt qu'une interdiction totale de la chasse à la glu qui générerait du braconnage et des pratiques de chasse plus perturbantes. Ces arguments n'ont semble-t-il été que partiellement entendus par le ministère de l'Environnement. Dans ses recommandations adressées aux préfets fin 2010, il reconnaît la « place de ces activités [de chasse] dans le patrimoine culturel local » mais demande aussi l'interdiction « décadente »<sup>200</sup> de la chasse à la glu, considérée comme incompatible avec « une pratique [de la chasse] plus durable et responsable qui doit convenir à un niveau d'exigence élevé d'un cœur de parc national » (courrier du 4 décembre 2010). Cette position qui, en dernière analyse, conditionne la reconnaissance d'un patrimoine culturel à la préservation du patrimoine naturel est finalement portée dans la charte du parc national d'avril 2012.

De façon plus générale, la définition de ce qui relève du patrimoine culturel sur ces scènes de discussion restreintes à certains groupes d'utilisateurs a pu être invalidée par les canons du Conseil National pour la Protection de la Nature, garant de la tradition des parcs nationaux français. Celui-ci « regrette » la banalisation de la chasse dans le futur parc national et le maintien, même provisoire, de la chasse à la glu contraire à la « vocation » et aux « valeurs » historiques de protection des parcs nationaux<sup>201</sup> (CNP, examen technique sur le projet de parc national, 15 février 2011). Ce positionnement l'avait également conduit à considérer que les cabanons des Calanques ne répondaient pas suffisamment aux exigences d'ancienneté et

<sup>200</sup> C'est-à-dire une autorisation dérogatoire qui cesse lors du décès de l'ayant-droit.

<sup>201</sup> « Le CNPN s'inquiète d'une façon générale du manque d'ambition du projet, considéré comme en deçà des attentes d'un parc national, et de l'effet de précédent qu'il pourrait avoir dans la création de futurs parcs nationaux, voire même pour les parcs actuels. » (CNP, Examen technique sur le projet de parc national, séance du 15 février 2011).

d'esthétisme du patrimoine bâti. Ainsi le maintien en cœur de parc de calanques habitées par des cabanoniers, réputées pour leur patrimoine paysager, telles celles de Sormiou et de Morgiou, a fait débat avant d'être finalement jugé « digne d'un parc national » - pour reprendre une formulation courante lors de la concertation. Ces exemples montrent que la prise en compte de ces usages anciens (via les dénominations de « tradition », « patrimoine culturel », « identité méditerranéenne » subsumées dans la notion de « caractère » prévue dans la loi sur les parcs nationaux) est effective mais restreinte à certains usages des Calanques jugés « bons » (Ginelli et *al.*, 2014). De fait, elle exclut la reconnaissance d'usages tout aussi anciens mais non représentés dans les arènes de débats, quand bien même certains d'entre eux sont anciens et transmis de génération en génération, comme la fréquentation des Calanques de Sormiou et Morgiou par les jeunes des résidences de la Cayolle (Deldrève et Hérat, 2012). Nous voyons aussi que même pour les usagers concertés, la prise en compte des usages reconnus comme « traditionnels » et « culturels » reste conditionnée aux objectifs naturalistes prévalant historiquement dans les parcs nationaux. La hiérarchie des principes établie dans les faits apparaît donc ici identique à celle fixée par le droit dans les réserves naturelles<sup>202</sup>.

Le suivi du groupe « chasse » chargé de dessiner des modalités de la pratique dans le parc national qui allait bientôt être créé nous a permis d'entrevoir le poids de l'expertise et du référentiel gestionnaire, y compris pour défendre des usages comme la chasse à la glu par ailleurs institués en tant que « tradition ». Le cas de la chasse sous-marine, dont la justification s'est davantage construite sur l'exemplarité écologique que sur la défense d'une tradition, va nous permettre d'observer l'expertise écologique encore plus nettement à l'oeuvre, chez les usagers et leurs porte-parole.

<sup>202</sup> La généralité de ce résultat mériterait d'être examinée dans les autres parcs nationaux qui élaborent actuellement leur charte, rendue obligatoire par la loi de 2006, et sont amenés à faire des arbitrages similaires entre patrimoine naturel et patrimoine culturel.

## ***L'expertise écologique : une figure imposée pour représenter publiquement des usages sportivisés***

Dans les Calanques, l'analyse des avis exprimés par certains représentants des chasseurs terrestres et sous-marins sur l'avant-projet de parc national montre que le registre écologique est présent, parfois de façon très précise voire experte. Il n'est plus seulement la « référence obligée » qui n'engage « pas vraiment » qu'il était il y a un peu plus de 30 ans pour les chasseurs (Fabiani, 1984 : 84). Même si l'appropriation de ce registre reste ambiguë et inégalement partagée, elle suppose en amont une importante mobilisation (disponibilité, capacité à discuter en des termes adéquats des documents experts) et conduit certains représentants à entrer dans un véritable processus d'apprentissage, comme le note Deldrève à propos d'autres usagers concertés : « Bien que bénévoles, ils se sont "professionnalisés" dans le sens où ils ont développé, au gré des processus participatifs, des connaissances et savoir-faire de représentants-participants et bénéficient d'une carrière en tant que tels » (Deldrève, 2012a : 123). Les porte-parole des chasseurs sous-marins peuvent ainsi se prévaloir de leur participation aux discussions antérieures pour la mise en place de sites Natura 2000 (dont le périmètre est très proche de ceux proposés pour les futurs cœurs de parc national), ou plus largement de leur participation à des débats nationaux (Grenelle de l'environnement) où ils furent amenés à défendre leur pratique<sup>203</sup>.

Malgré des divergences profondes, en particulier au sujet des compétitions de chasse sous-marine, les trois fédérations qui peuvent revendiquer la représentation des chasseurs sous-marins ont en commun de se référer à la science écologique pour défendre leurs positions, en particulier lors des débats relatifs à la définition de zones de non-pêche. L'évaluation scientifique de l'impact de toutes les formes de pêche (y compris la pêche professionnelle) est selon eux la seule manière de définir de zones de non-prélèvement qui soient *socialement*

<sup>203</sup> Contrairement à la chasse terrestre, pour laquelle un « groupe de travail » a été organisé, la chasse sous-marine n'a donné lieu qu'à une seule réunion bilatérale consacrée à l'organisation de la pratique, en particulier la définition de zones de non-pêche. Il n'a pas été possible d'observer cette réunion restreinte aux représentants des loisirs concernés, néanmoins des entretiens réalisés avec les protagonistes de ces réunions et le dépouillement de documents (analyse des avis exprimés sur l'avant-projet, pré-projet de charte, etc.) nous permettent de reconstituer la nature des débats et des arguments avancés.

*équitable* et *écologiquement efficace* pour la préservation des ressources halieutiques et les écosystèmes marins :

« Attention ! On est favorable à des zones d'interdiction totale. Ce qui nous faisait un petit peu souffrir avant, c'est que quand on faisait des zones d'interdiction, c'était toujours pour les chasseurs sous-marins en premier. Il est interdit de chasser le mérrou depuis plusieurs années. Mais à qui il était interdit ? Aux chasseurs sous-marins. Moi j'étais le premier à souhaiter l'interdiction du mérrou, attention, mais les pêcheurs à la canne arrivaient à prendre jusqu'à 450 kilos de mérrou sur les îles dans l'année. » (entretien avec Roger, enseignant, représentant de la FNPSA)

Sur ce point, ils relaient la position de plusieurs de leurs adhérents, qui se disent prêts à être écologiquement exemplaires et tout à fait favorables à la création de zones de réserve à la condition expresse qu'elles s'appliquent à tous les usages et non aux seuls chasseurs sous-marins. Dans le cas contraire, ce parc national ne serait à leurs yeux qu'« outil politique » destiné à honorer les engagements internationaux de la France en matière de création d'aires marines protégées, mais écologiquement inefficace.

Ces représentants refusent catégoriquement que leur pratique soit remise en cause au nom des « principes éthiques », quelquefois explicités lors de la concertation à propos d'usages controversés. La question des compétitions de chasse sous-marine, dont le *principe* posait problème dans le parc national à venir, en est un bon exemple. En l'absence d'étude d'impact, ce sujet conduisit les animateurs scientifiques et politiques du futur parc national à sortir du registre scientifique habituel pour invoquer explicitement le registre éthique des « principes fondateurs qui font l'identité des parcs nationaux » (courrier de la ministre de l'Environnement au préfet des Bouches-du-Rhône, 4 décembre 2010) :

« Même si on est sur un esprit qui n'a rien à voir avec un prélèvement bête et méchant, il faut bien reconnaître que sur le principe — je ne parle que des principes, là — on est sur le maximum de ce que l'on peut faire en termes de prélèvements. [...] C'est vrai que la chasse sous-marine version compétition nous pose un problème. Et ce qui prime *in fine*, ce sont les grands principes du parc national. On ne va pas faire un Parc national de seconde zone. » (un élu pilotant la concertation, atelier « mer », 2009)

Au-delà du cas particulier des compétitions dont le principe divise les chasseurs sous-marins eux-mêmes, ces représentants en appellent à une science plus rigoureuse « idéologiquement irréprochable » pour tenter d'échapper à un « combat de registres » (Heinich, 1992) dont ils sont convaincus de sortir perdants. Ils mobilisent leurs propres commissions environnementales, et leurs propres experts pour s'opposer à la mesure, toujours controversée, de « l'impact » de leur pratique et gagner en crédibilité publique :

« Pour nous, la concertation avait au moins ce point positif, c'est qu'on pouvait enfin s'exprimer, sortir des chiffres. Par rapport à des affabulations qui ne sortaient de nulle part, nous on avait des chiffres. » (Roger, Représentant d'association de chasseurs sous-marins, enseignant du secondaire, 55 ans)

Dans de telles configurations où l'expertise est au cœur des discussions, les scientifiques-usagers jouent un rôle prépondérant, comme le présentait un chasseur sous-marin avant le lancement de la concertation et des contestations qu'elle allait susciter :

« Concernant la chasse sous-marine, il va y avoir probablement une guéguerre [...] entre certains scientifiques qui ne savent pas ce qu'est la chasse sous-marine et qui sont farouchement contre, et les chasseurs sous-marins qui eux vont vouloir défendre leur territoire. Parmi les scientifiques, vous avez un certain nombre de biologistes marins qui sont eux-mêmes chasseurs, donc ils ont une vision très claire de l'impact de la prédation. » (Arsène, architecte, 51 ans)

Cette demande d'équité établie sur des critères scientifiques fut semble-t-il entendue par le GIP des Calanques lors de l'unique réunion bilatérale consacrée à la chasse sous-marine. En janvier 2010, un premier zonage est présenté lors de l'atelier « usages marins », à la suite de réunions organisées avec les acteurs de la pêche<sup>204</sup>. À l'issue de celui-ci, une commission « zones de non-pêche » s'est réunie et a semble-t-il permis un zonage accepté par une majorité de protagonistes, en combinant l'objectif de protection du patrimoine naturel (« enjeu écologique ») avec la volonté de préserver la diversité de modes de chasse sous-marine, conformément au souhait de leurs représentants. Mais début 2012, peu avant la mise en place officielle du parc national des Calanques et des zones de non-prélèvement, le représentant local d'une fédération de chasse sous-marine pourtant acquise à la cause de la responsabilité écologique critique vertement les dispositions prévues dans le futur parc national. Selon quel registre et au terme de quel processus ?

### ***Les dispositifs de mesure : une « prise » pour la contre-expertise des usagers***

Lors des ateliers de la concertation, le GIP et son conseil scientifique se sont appuyés sur les conclusions du Grenelle de l'environnement, découlant elles-mêmes des engagements internationaux de la France, pour demander que 10 % du cœur marin du parc national soit en

<sup>204</sup> Prud'homies de pêche, fédérations de pêche récréative, gestionnaires des îles, scientifiques, Agence des Aires Marines Protégées et les services de l'État concernés.

zone de non-prélèvement. C'est précisément sur le mode de calcul de ce pourcentage que des porte-parole des chasseurs sous-marins vont fonder leur contre-expertise. S'appuyant sur l'expertise écologique de leur fédération qui a participé aux discussions du Grenelle de l'environnement, l'un d'eux affirme que c'est le cœur marin tout entier du parc national qui est pris en compte pour atteindre l'engagement de la France de classer en aires marines protégées de 10 % des eaux placées sous sa juridiction. Les zones de non-prélèvement ne sont quant à elles qu'un outil de gestion parmi d'autres de cette aire marine protégée. Le mode de calcul de la proportion du cœur marin mis en Zone de non-pêche (ZNP) est également contesté. Pour le GIP, ce pourcentage s'élève à 10 %, mais les représentants de chasseurs sous-marins affirment dans les ateliers de la concertation « usages de la mer » qu'une partie seulement de ce cœur marin est intéressant pour les activités de pêche (linéaire côtier des calanques et des îles, canyons sous-marins). Selon leurs calculs, les ZNP représentent 30 % du linéaire côtier, et près de 50 % des canyons sous-marins et pourtours des îles intéressants pour la chasse sous-marine<sup>205</sup>. À l'issue d'une réunion d'information, ces représentants regrettent de ne pas avoir été écoutés et concluent :

« En toute logique c'est donc par rapport à la surface totale de ces zones (...) que devrait se calculer la surface des ZNP écologiquement, socialement et économiquement acceptables et non pas par rapport à la surface totale du Parc. »<sup>206</sup>

Ils voient dans ces zonages différents de ceux précédemment discutés et très défavorables à leur activité une stratégie délibérée de la part du GIP pour interdire à terme l'activité de chasse sous-marine dans le parc national. Ils dénoncent conjointement l'influence d'acteurs professionnels de la mer (pêcheurs, clubs de plongée) sur la définition de ces ZNP au détriment d'une justification scientifique solide :

« Nous regrettons qu'aucune logique sérieuse ne valide les choix des ZNP par leur intérêt écologique, leur connectivité, leur facilité de gestion (notamment surveillance et repérage des limites). Les ZNP proposées sont morcelées et incompatibles avec une gestion raisonnée. Nous déplorons une politique de confiscation des sites remarquables, au fort parfum de clientélisme, et au profit seul de la plongée club. » (avis institutionnel de la FCSMP sur le parc national des calanques, octobre 2011).

<sup>205</sup> Source : FCSMP, « Le Mag » n°5, Février 2012. <http://www.fcsmppassion.com/index.php/Aires-Marines-Protegees/Actualites-Parcs-Marins/25/07/12-Calanques-reunion-information-usagers.html>

<sup>206</sup> Source : idem.

Plutôt que de mobiliser des savoirs d'usage, ces représentants concertés se placent donc essentiellement dans un registre de contre-expertise pour défendre leurs positions. De la même manière, des grimpeurs marseillais ont agi – avec succès – comme de véritables « experts en action » (Marquet, 2012). Pour contester un projet de « zone de réserve intégrale » où l'escalade serait interdite, ils ont mobilisé leurs propres experts contre la justification scientifique avancée, et supplanté techniquement le GIP en fournissant des cartographies plus précises et des relevés GPS sur lesquels s'appuieront ensuite les débats à propos de cette zone.

La délégitimation de l'expertise peut donc reposer sur des critères extrêmement précis (connaissance experte de la faune ou de la flore, cartographie, dispositifs de mesure), d'où le recours fréquent à des professionnels issus des rangs des usagers. Exercer dans le domaine environnemental dote ces acteurs (scientifiques en général, biologistes, écologues, océanologues en particulier) d'une double compétence : ils sont à la fois détenteurs de savoirs d'usage et de connaissances expertes qu'ils mobilisent conjointement pour critiquer les protocoles et les savoirs écologiques qui leur sont opposés. Ce représentant de chasseurs sous-marins s'appuie sur sa propre expérience de la valeur scientifique d'une publication pour disqualifier la caution scientifique du parc national des Calanques en matière de chasse sous-marine :

*« Je connais bien ce milieu parce que j'y ai travaillé [...]. Les scientifiques, dans leurs analyses, font eux-mêmes l'amalgame, et là je pense que c'est beaucoup plus sciemment, cette confusion entre le braconnage et la chasse sous-marine [...]. Il n'empêche que c'est des publications qui font référence au sein du GIP [...]. Je pense à X qui ne fait ni avancer le débat, qui est un provocateur, qui a effectivement une liste de publications impressionnantes dans de très petits journaux à très faible impact factor, et une grande gueule ! » (Giovanni, représentant de chasseurs sous-marin, ingénieur de recherche, 50 ans)*

En octobre 2011, la commission environnement de sa fédération, la FCSMP, reprend le même argument en contestant fortement la fiabilité scientifique de l'étude mentionnée par le GIP lors de la concertation pour justifier les restrictions concernant la chasse sous-marine. Cette commission décline sur plus de 20 pages une critique accablante du protocole d'enquête, de l'interprétation des données et du mode de calcul de l'impact retenus pour cette étude.

Pour autant, la concertation ne se résume pas à un moment de confrontation. Elle est aussi un moment d'apprentissage de la philosophie des espaces protégés dont le CNPN est le garant, et de leur langage essentiellement écologique et gestionnaire, quitte à se doter de leurs propres

experts. Autrement dit, l'exemple du parc national des Calanques montre que la concertation est une occasion importante pour les usagers de consolider leur justification écologique et patrimoniale. Forts des ressources dont ils disposent, les collectifs d'usagers représentés vont rapidement mobiliser ces registres pour renforcer, construire ou restaurer la reconnaissance de leurs pratiques en tant que « bon usage » des lieux. Le registre écologique prévalant, ils argumentent sur « l'éco-compatibilité » de leurs pratiques « douces » puisque respectueuses de l'environnement : sans eau ni électricité, la vie au cabanon est « du développement durable avant l'heure »<sup>207</sup>, les grimpeurs mobilisent leurs propres experts naturalistes et rappellent qu'ils ont déséquipé nombre de voies (Marquet, 2012), les randonneurs mettent en exergue l'entretien des sentiers, les cueilleurs, pêcheurs leurs prélèvements « raisonnés », leurs connaissances en la matière...

Sauf exception (voir l'exemple de la chasse à la glu), justification écologique et patrimoniale tendent à se renforcer mutuellement. Cette reconnaissance « sous condition » de la tradition requalifie positivement des usages tels que la chasse, le cabanonage, comme elle relativise l'opposition classique entre usages contemplatifs valorisés, d'origine élitiste et pratiques de prélèvement d'origine populaire, autrefois disqualifiées. Les classiques clivages et conflits à propos des usages de la nature auraient-ils disparu ? Loin s'en faut, mais ils se redessinent selon une logique expert / profane transversale à tous les usages. Dans ces dispositifs, les usagers et les porte-parole dotés des compétences gestionnaires par leur profession ou leurs réseaux de dialogue parlent le même langage que les experts - qu'ils peuvent éventuellement contester- tandis que les usagers et les représentants moins à l'aise avec ces référentiels sont laissés « sans voix » alors qu'ils étaient déjà marginalisés dans l'espace local autonome (Deldrève et Hérat, 2012). Le paradigme de la gestion de la biodiversité à l'œuvre relativise l'opposition idéologique qui prévalait entre protecteurs et consommateurs ou exploitants de la nature jusque dans les années 1980. Certains usagers et leurs représentants s'érigent en gestionnaires de la biodiversité et sont alors en mesure de dialoguer et de contre-argumenter avec certains de leurs opposants traditionnels. S'il permet de faire coopérer des acteurs auparavant inconciliables, ce référentiel suscite ses propres clivages : les usagers ralliés au référentiel gestionnaire sont critiqués par certains de leurs pairs, et une partie des protecteurs

<sup>207</sup> Expressions récurrentes recueillies auprès de représentants d'usagers durant la concertation.

comme des usagers réticents ou démunis des ressources adéquates sont exclus des discussions et des accords gestionnaires et experts.

La place centrale de la gestion et de l'expertise dans les débats relatifs aux usages du parc national des Calanques provient d'un mouvement plus général de « techno-écologisation », pour reprendre l'expression de Granjou (2013). Selon cette auteure, depuis les années 1980, le paradigme de gestion de la biodiversité rend l'expertise et la production de savoirs quantitatifs (bases de données, inventaires...) décisives dans les négociations collectives et les activités relatives à la protection comme à l'usage de la nature (agriculture, chasse, pêche, foresterie), au détriment des logiques militantes et amateurs :

*« Pour les institutions sectorielles, comme pour les professions et les usagers de l'espace rural, la revendication d'expertise écologique représente un passage obligé pour revendiquer une existence dans le domaine de la protection et s'affirmer de cette manière comme professionnels de la nature. On peut ainsi dire que la logique d'écologisation et celle de technicisation ou de spécialisation non seulement marchent de concert mais se nourrissent aussi mutuellement. » (Granjou, 2013 : 74)*

### **3. Fragilités et contestations politiques des accords gestionnaires**

Comme nous venons de le voir, par la participation régulière à la mise en œuvre de politiques environnementales (sites Natura 2000, Grenelle de l'environnement), les porte-parole d'usagers s'approprient les registres et les savoirs de l'expertise écologique pour justifier la pérennité de leurs activités. Cette convergence cognitive permet des compromis sur des objectifs de gestion précis, parfois mis en œuvre « in situ » avec le concours des usagers, mais toujours impulsées par des professionnels de l'écologie. De ce point de vue, l'exemple le plus significatif nous est donné cette fois sur le terrain arcachonnais. Pour autant, ces accords gestionnaires peuvent toujours être débordés si les usagers concernés ne sont pas concertés, pour reprendre la distinction de Claeys (2001), ou lorsqu'ils sont contredits par la politisation des enjeux.

## ***Une entreprise d'écologisation diffuse : les chantiers « écocitoyens » de coupe du baccharis***

Depuis 2007, date de reprise en main de la réserve naturelle arcachonnaise d'Arès et Lège Cap-ferret, des opérations de sensibilisation « *in situ* » sont menées auprès des usagers. Nous l'avons dit, elles relèvent d'une stratégie collectivement définie qui concerne tous les usagers, concrétisée par une présence renforcée des gardes sur le site. La pédagogie et le rappel de la réglementation aux usagers en infraction sont privilégiés, tandis que la verbalisation est utilisée en dernier recours<sup>208</sup>. En ce qui concerne la chasse, la sensibilisation se fait également par la participation systématique des agents de la réserve aux assemblées générales des associations locales. Au moyen de diaporamas et de cartographies, ils présentent notamment le travail bénévole réalisé avec les chasseurs dans le cadre des « chantiers écocitoyens » – pour reprendre les termes du gestionnaire de la réserve – qui sont organisés dans une optique de « gestion raisonnée » du baccharis à feuille d'arroche (illustrations 37 et 38).



**Illustrations 37 et 38 : Chantiers bénévoles de coupe du baccharis, février 2011 et février 2012**

Sensibilisation des usagers *in situ* et gestion du baccharis sont deux actions qui relèvent du plan de gestion du site défini pour 5 ans (2007-2013). Commençons par les chantiers participatifs d'élimination du baccharis, un arbuste originaire du continent américain considéré par les naturalistes comme « invasif » des zones humides de plusieurs pays d'Europe du Sud. Pour le gestionnaire du site, la réduction drastique de cet arbuste se justifie

<sup>208</sup> En 2010, 65 jours ont été consacrés à la surveillance, et 952 rappels à la réglementation ont été effectués (pour environ 3 400 usagers observés). En 2011, pour 73 jours de surveillance et 4 816 personnes observées, 972 rappels à la loi ont été effectués, soit une baisse de 28 % par rapport à l'année précédente. Les procès-verbaux étaient au nombre de 2 en 2010, et de 4 en 2011. *Source* : rapport d'activité 2012 de la réserve naturelle.

par sa propagation rapide dans les prés salés au détriment de la biodiversité locale et des espèces patrimoniales à l'origine de la création de la réserve. Au total « près de 15 hectares d'habitats naturels d'intérêt communautaire et/ou d'habitats d'espèces protégées ont été restaurés depuis fin 2007 », peut-on lire dans le rapport d'activités 2012 de la réserve (p. 27). Ces chantiers amènent différents publics (chasseurs locaux, jeunes en difficulté) à coopérer pour entretenir l'espace naturel sans recourir à des moyens mécaniques, compte tenu du statut de protection de la réserve. Comment le gestionnaire naturaliste a-t-il réussi à mobiliser bénévolement des sociétés de chasse locales et les chasseurs de gibier d'eau pourtant méfiants vis-à-vis de ceux qu'ils considèrent comme des « écolos » ?

En premier lieu, l'appartenance de ce gestionnaire à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les contacts noués avec certains représentants de chasseurs de gibier d'eau lorsqu'il était employé à la fédération des chasseurs de la Gironde ont permis d'établir une relation de confiance avec les représentants des chasseurs de gibier d'eau. Pour l'un d'eux, c'est l'occasion de faire perdurer les bonnes relations avec la réserve naturelle : « Autant faire en sorte que cela se passe bien. Et puis je connais Gérald depuis le temps où il travaillait à la fédération des chasseurs », confiait le président de la société de chasse d'Arès, lors d'un chantier en février 2012. Ces responsables locaux jouent le rôle de relais auprès des chasseurs dans la participation des chasseurs à ces chantiers (informations, autorisation de chasser sur la réserve restreinte aux participants aux chantiers bénévoles) comme dans le respect de règles rétablies depuis 2007 (recul des parkings, interdiction de l'entretien mécanique des lacs de tonne pour assurer la « quiétude » de la faune et diminuer « l'impact » de ces activités pour la biodiversité). Pour les chasseurs arésiens, l'élimination des baccharis n'a pas d'intérêt direct pour la chasse au sanglier qu'ils pratiquent, mais c'est, disent-ils, une contrepartie acceptable à l'autorisation de chasser leur gibier favori dans la réserve naturelle. Au cours des chantiers que nous avons observés, des questions adressées aux gestionnaires de la réserve sont révélatrices de divergences de point de vue cynégétiques et naturalistes (intérêt de favoriser la nidification des passereaux, interdiction d'utiliser des outils de nettoyage motorisés dans une réserve naturelle), mais les chasseurs ne contestent pas l'objectif du chantier et s'y investissent physiquement sans retenue. Cette participation reconduite chaque année depuis 2007 amène les chasseurs d'Arès à revenir annuellement sur ces lieux et à visualiser les conséquences de leurs actions :

« Avant dans cette mare d'eau douce, il y avait des baccharis partout, ça étouffait tout, rien ne poussait et il n'y avait pas de lumière. Les feuilles qui tombaient dans l'eau ne

pourrissent pas. Maintenant c'est beaucoup plus ouvert, il y a des lentilles d'eau... »  
(chasseur participant à un chantier de coupe du baccharis, 21 février 2012)

Parallèlement à la sensibilisation de ces chasseurs à des considérations à la fois naturalistes et paysagères, ces chantiers sont aussi l'occasion de faire coopérer des publics socialement éloignés (voir ci après encadré 3 et illustration 39). Sous la houlette du garde de la réserve qui présente le site et précise les objectifs de la journée (justification de l'élimination des baccharis), des chasseurs arcachonnais coopèrent avec des adolescents bordelais en difficulté, encadrés par une association d'insertion et des éducateurs sociaux.

**Encadré 3 : Une entreprise d'écologisation réussie**  
**La participation des chasseurs d'Arès à la « gestion raisonnée » du baccharis**

L'observation a lieu sur la réserve d'Arès et de Lège, en février 2011. À l'initiative du gestionnaire, rendez-vous est donné à 9 heures. Les participants sont au nombre de 10 : sept chasseurs d'Arès dont le président de la société de chasse, les deux gardes de la réserve, et moi-même. En préambule, les gardes précisent l'objectif du jour, qui est de couper le baccharis ayant envahi les berges des anciens réservoirs à poissons. Selon le conservateur de la réserve, ces baccharis perturbent le rôle de « zones refuge » - un terme employé en écologie, précise-t-il- joué par ces lisières « très intéressantes pour les limicoles, espèces-proies qui ont besoin de voir leurs prédateurs éventuels ». Le garde-technicien de la réserve attire quant à lui l'attention des chasseurs sur les risques de confusion avec le tamaris présent parmi les baccharis et qu'il faudra épargner, car dit-il, il s'agit d'une espèce locale : « on le repère à ses branches rouges, que n'a pas le baccharis ». C'est lui qui encadre les sept chasseurs d'Arès présents, tous retraités. Parmi eux, des chasseurs de bécasses, de grives et surtout de sangliers, mais aucun chasseur de gibier d'eau, me fait incidemment remarquer le gestionnaire de la réserve. Un autre chantier est prévu le samedi suivant avec les chasseurs de gibier d'eau de Lège : « Ce sera la première fois qu'ils seront présents. Avec eux, c'est plus difficile, ils sont chez eux », m'indiquait-on du côté de l'ONCFS.

Le chantier s'organise rapidement. Chacun s'affaire avec scies, cisailles, gants ; l'ambiance est détendue, le tutoiement est de rigueur entre chasseurs, avec les gardes de la réserve, comme avec moi-même. Le rythme est assez soutenu, c'est une cadence de travail. En milieu de matinée, un chasseur déclare à propos d'une berge déjà complètement dégagée : « c'est quand même beaucoup plus joli comme ça ».

Le lendemain, le chantier reprend. Nous arrivons sur les lieux à 12h30 comme convenu. Contrairement à la veille, chasseurs et techniciens de l'ONCFS partagent leur repas, un pique-nique sur l'herbe sur les lieux du chantier : pâté de chevreuil et de sanglier, entrecôte grillée sur les baccharis fraîchement coupés, vin rouge... sont au menu. Au cours de la conversation, le gestionnaire glisse aux chasseurs présents : « Couper les baccharis comme vous le faites, c'est un geste généreux ». Il les incite à solliciter des subventions auprès de la fédération départementale des chasseurs pour rétribuer leur engagement dans les chantiers baccharis depuis 2007.

Durant le repas, il revient également sur un geste du président de la société de chasse d'Arès, à l'attention de jeunes en difficulté participant au chantier, dont certains sont de confession musulmane : « j'avais apprécié que tu portes du pâté de chevreuil et pas simplement du pâté de porc, tu avais dit "s'il y en a qui sont musulmans, peut-être qu'ils ne mangeront pas de pâté de porc" ». Un autre chasseur proteste : « s'ils n'aiment pas le pâté de porc, ils n'ont qu'à rentrer chez eux ». « Mais non, justement, j'avais trouvé ça bien de la part de Francis », intervient le gestionnaire.



**Illustration 39 : Jeunes bordelais et chasseurs aréziens après un chantier bénévole, février 2011**

Le choix de la sensibilisation *in situ* a permis de convaincre facilement les chasseurs les plus proches des réseaux experts et scientifiques comme Auguste ou Max. Pour ce dernier, les modifications de pratiques (recul des zones de stationnement, limitation de l'intervention sur les zones humides) sont des concessions légitimement demandées à ceux qui ont le privilège de pouvoir chasser dans une réserve naturelle, et qui pratiquent sur un domaine public (« ils ne sont pas chez eux », ajoute-t-il encore) :

« On est dans une réserve naturelle et on peut chasser : que demander de plus ? On peut faire des concessions, parce que ça aurait pu être interdit aussi du jour au lendemain. Ça s'est fait dans d'autres endroits. Là, on a encore l'embellie [sic] de pouvoir chasser, moyennant de sauvegarder les lieux. Les lacs de tonne, c'est vrai que pour la biodiversité, c'est enrichissant. Tout le monde a à y gagner. » (entretien avec Max, chasseur de gibier d'eau, 55 ans)

Cette stratégie de conciliation par la sensibilisation *in situ*, portée par un gestionnaire naturaliste venu du monde de la chasse, apparaît d'autant plus cruciale que des clivages anciens et politisés au plan national risquent de se rejouer localement (voir encadré 4). Encore une fois, les identifications antagonistes entre « chasseurs traditionnels » et « écolos » constituent, de ce point de vue, un cas d'école :

« Je sais que j'ai pas *a priori* le statut d'objectivité qui pèse sur moi, mais j'essaie de l'être quand même, de les comprendre aussi, mais j'essaie de les faire évoluer. Parce que forcément, eux me traitent d'écolo, et certains écolos me traitent de pro-chasse. C'est toujours comme ça mais ... j'ai ma conscience, quoi. (...) La population de chasseurs vieillit, elle diminue de 2,5 % par an, et on aimerait les amener à une gestion plus durable, comme on dit. » (entretien avec Gérald, gestionnaire ONCFS)

#### **Encadré 4 : Contentieux nationaux, crispations locales. Les chasseurs de gibier d'eau, acteurs dubitatifs de la « gestion raisonnée » du baccharis**

En février 2011, à la suite de l'opération menée à Arès, un chantier bénévole de « gestion raisonnée » du baccharis est organisé pour la première fois avec la société de chasse de Lège et l'association des chasseurs de gibier d'eau du bassin d'Arcachon (ACMBA). Le contexte est bien différent qu'à Arès, où les chasseurs sont impliqués depuis 3 ans dans ces chantiers. Le conservateur de la réserve commence par remercier les chasseurs présents pour leur participation et présente le baccharis, « une espèce envahissante venue d'Amérique du Sud », défavorable à l'évolution du milieu : « je vais prendre des exemples cynégétiques : c'est défavorable pour le chevreuil, ou la bécasse », dit-il en désignant une clairière colonisée par le baccharis.

À 14 heures, le chantier commence. Les chasseurs ont peu d'entrain pour couper ainsi les baccharis à la main : « ça irait plus vite avec une tronçonneuse »... « Ou du round up ! », plaisante un autre. Un autre se montre assez incrédule : « on fait ça, mais ça aura repoussé l'an prochain ! ». Le contraste est net avec le volontarisme des quelques chasseurs d'Arès observés quelques jours plus tôt, qui se sont appropriés les objectifs naturalistes et patrimoniaux de gestion de la plante. À la fin du chantier, vers 16 heures, le gestionnaire et moi-même croisons Jacques, responsable au sein de l'ACMBA, qui participait également au chantier. Les deux hommes se connaissent fort bien et s'apprécient, mais leurs échanges sont parfois vifs. Plusieurs sacs plastiques remplis de coquilles d'huîtres et utilisés pour l'aménagement des lacs de tonne ont été retrouvés dans le chenal : « Pour des chasseurs autoproclamés premiers écologistes, c'est un bien mauvais exemple ! », lance le gestionnaire à Jacques.

« Commence par faire fermer les "cochons" qui polluent... », lui rétorque ce dernier, qui fait allusion à la qualité des eaux qui se déversent dans les chenaux. Et d'ajouter : « Tu vas tous nous faire partir, on va arrêter de chasser ! »

En 2012, la reprise du contentieux national avec la LPO à propos des périodes de chasse a perturbé la participation des chasseurs de gibier d'eau aux chantiers de baccharis : « Jacques, il ne me parle pas en ce moment, je le recontacterai quand cet épisode sera passé », expliquait alors le gestionnaire de la réserve. Au-delà de cet épisode, chaque intervention sur l'espace semble l'occasion, pour Jacques et la majorité des chasseurs de gibier d'eau de réaffirmer l'antagonisme avec les « écolos ». Ainsi, Jacques raille les placettes destinées à une espèce protégée, matérialisées par des piquets et des cordes mais finalement dévastées par les sangliers : « Là, on ne dit rien, c'est la nature. Mais si j'avais franchi ce sentier, j'aurais été verbalisé ». Ces exemples révèlent à quel point les contentieux nationaux et politisés entre représentants des chasseurs et certaines associations de protection de la nature peuvent structurer des visions du monde antagonistes. Celles-ci trouvent alors à s'exprimer dans les critiques d'initiatives locales (gestion des baccharis, marquage de stations botaniques d'espèces patrimoniales) dès lors qu'elles sont menées par un acteur identifié comme un adversaire « écolo ». Ces critiques parfois acerbes conduisent-elles au conflit ouvert entre acteurs locaux ? Loin s'en faut. En dépit de critiques parfois acerbes, la participation des chasseurs de gibier d'eau se poursuit dans l'intérêt bien compris de chacun des protagonistes : « je suis obligé, je fais partie des responsables de l'ACMBA » confie l'un d'eux.

L'option choisie de la sensibilisation aux objectifs naturalistes, assortie d'une touche de convivialité (pique-nique, tutoiement...) telle qu'on l'observe entre les différents participants aux chantiers écocitoyens porte visiblement un peu au-delà du cercle des usagers déjà convaincus. Elle permet d'obtenir le consentement à participer de la part d'autres chasseurs, pourtant hostiles par ailleurs à ceux qu'ils nomment les « écolos » :

*« Dans les années 70, y'avait que de l'herbe. Aujourd'hui c'est envahi de baccharis. C'est une espèce envahissante venue d'Amérique du Sud. Ça s'étend. Ça serait plus efficace s'ils acceptaient des moyens mécaniques pour éliminer le baccharis. On lui dit, à Gérald. Sur les chantiers, on travaille comme au siècle dernier.*

*Enquêteur : Mais vous y revenez quand même ?*

*Oui, on y va toujours, c'est sympa, le matin on chasse au sanglier, après on casse la croûte, on boit un petit coup de rouge... Il est sympa, alors on lui passe ses petits caprices. » (entretien avec Tony, 65 ans, chasseur de gibier d'eau et de sanglier, artisan retraité)*

L'appropriation des normes écologiques par des usagers est facilitée lorsqu'elles sont portées par un interlocuteur local. Tout en restant assez intangible sur les objectifs naturalistes de la réserve naturelle arcachonnaise, celui-ci se place en position de médiateur, tour à tour naturaliste, garde et négociateur :

*« Ils passent environ 2 fois par semaine, ça se passe très bien. C'est pas des flics de la chasse, c'est des scientifiques, ils font des études sur la biodiversité. Soit disant qu'il y aurait des plantations uniques en Europe. Ils appellent ça des "stations", ils les ont repérées par des petits piquets. C'est pas gênant pour la chasse, on s'est mis d'accord pour éviter les stations quand elles sont sur le chemin d'accès à la tonne. Il n'y a pas de problème quand ce sont des gens de bonne foi, sérieux. On a la même passion de la nature. » (entretien avec Tony)*

Cette fonction de médiation devient de plus en plus courante chez tous les travailleurs de la nature depuis les années 1990 (Granjou et al., 2010). Elle repose ici sur une dimension cognitive. La familiarité des gestionnaires de l'ONCFS, tous deux chasseurs à titre personnel, avec l'univers de connaissances des chasseurs et celui des naturalistes est pourvoyeuse de légitimité et leur permet d'entrer dans des négociations de normes techniques, par exemple lorsqu'il s'agit de s'accorder sur le recul des parkings de stationnement pour les chasseurs de gibier d'eau, chargés de matériel ; ou encore de s'accorder sur un changement des pratiques de fauche et de construction de lacs de tonne dans les zones humides.

Pour autant, cette médiation permise par une double appartenance ne résout pas tous les conflits. Nous l'avons vu, elle trouve ses limites lorsqu'elle bute sur des groupes d'usagers et des porte-parole pris dans des logiques antagonistes et politisées de longue date. Elle peut

aussi achopper sur des choix techniques privilégiant tel élément de biodiversité, au détriment de tel autre. Dans les Calanques comme sur la réserve arcachonnaise, les ambiguïtés entre gestion cynégétique et gestion de la biodiversité, terreau du dialogue entre partisans de l'une et de l'autre, sont nécessairement levées lorsqu'il s'agit de les traduire techniquement en faisant des choix d'intervention ou de non-intervention sur la nature<sup>209</sup>. Prenons un exemple. La plupart des chasseurs de la réserve (y compris les partisans de la gestion cynégétique) protestent contre la limitation du fauchage des roselières justifiée par le gestionnaire pour favoriser la nidification d'un oiseau protégé, la fauvette aquatique : « On refuse de se voir dicter la façon d'entretenir les lacs de tonne », explique-t-on par exemple du côté de l'ACMBA. Pour Louis, Jacques, Félix et Jean-Marie en particulier, les roselières sont néfastes pour la présence du gibier d'eau « Ils ont leurs raisons », mais « c'est des politiques qui ont décidé à des niveaux qui ne nous regardent pas. C'est l'ONC avec bon... le truc des réserves naturelles, voilà c'est des trucs de bureaucrates, pas forcément sur le terrain », estime Louis. Jacques, responsable au sein de l'ACMBA et interlocuteur privilégié du gestionnaire de la réserve, a fait état de son rejet clair et net vis-à-vis de cet objectif de gestion (« tes joncs ») antagoniste avec ses pratiques de fauche motivées par un objectif cynégétique :

« Là où ça n'a pas été fauché, ce ne sont que des grands joncs, et en dessous, y'a rien. Y'a de la vase pourrie, y'a aucune autre plante, y'a que ça. (...) Je lui ai dit à Jérôme : "Là où il y a *tes* joncs, il n'y a plus rien. Tu peux raconter tout ce que tu veux, moi je le vois, je le constate. » (entretien avec Jacques, 72 ans, ostréiculteur retraité)

L'adhésion des usagers aux référentiels naturalistes est facilitée lorsqu'un interlocuteur local joue le rôle de médiateur, mais elle est susceptible d'être remise en cause par des conflits de normes techniques d'intervention sur l'espace, surtout s'ils concernent des acteurs traditionnellement en conflit. Comme nous allons le voir, ce fut le cas dans les Calanques pour la chasse terrestre et la chasse sous-marine, et finalement pour la plupart des usagers locaux capables de se faire entendre. Les normes écologiques instituées au plan national et

<sup>209</sup> Le référentiel de la gestion de la biodiversité conduit à des dilemmes d'intervention sur l'espace qui ne se posaient pas avec une telle intensité dans les espaces naturels qui avaient pour vocation première de protéger quelques espèces emblématiques. Par exemple, la remise en pâturage des prés salés est pour l'instant exclue, explique le conservateur de la réserve arcachonnaise. Elle serait bénéfique à certaines espèces végétales et à l'avifaune chassable qui les consomme, mais compromettrait une fonction écologique des prés salés, celle de nurserie piscicole. La présence d'ovins diminuerait fortement l'obione faux-pourpier, une plante très appétante pour ces animaux, et les juvéniles de bars, nombreux sur la zone, en pâtiraient, car ils se nourrissent quasi-exclusivement de cette plante (entretien informel, juillet 2013).

international (*via* l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature<sup>210</sup>) ont fait éclater l'alliance des usagers locaux au profit du parc. Chasseurs et grimpeurs ont rejoint le « camp des opposants » au parc national, fédérés au sein d'un nouveau collectif – Les amis de la Rade et des Calanques<sup>211</sup> –, à l'occasion d'un projet de réserve intégrale sur des falaises maritimes pour les uns, d'interdiction de chasse à la glu pour les autres. Des communautés de pratiques, telle celle des cabanonniers, se sont divisées, entre ceux qui pensent le parc comme la solution pérenne aux risques d'urbanisation des Calanques et ceux qui y perçoivent la volonté de mainmise de l'État (bien que le pouvoir des élus et représentants locaux soit renforcé par la Loi de 2006).

### ***Des dispositifs participatifs débordés par des acteurs politisés ou concernés***

L'expertise n'est donc pas la seule voie qui permette aux représentants d'usagers de se faire entendre dans les épreuves environnementales que représentent, de leur point de vue, les « nouveaux » espaces protégés. Parallèlement, lorsqu'ils le peuvent, ils mènent un travail politique en faisant appel à d'autres attributs conférés par l'exercice de certaines professions. Le profil de scientifiques-usagers est récurrent, mais reste numériquement minoritaire dans les associations d'usagers. Il constitue plutôt le cas-limite de la figure montante des citoyens-experts, généralement membres des catégories intellectuelles, qui mobilisent des « savoirs professionnels diffus » (Sintomer 2008 : 122) hors de leurs situations de travail. Sur ce point, nos deux terrains ne font pas exception : les enseignants figurent en bonne place parmi les représentants de kayakistes et de chasseurs de gibier d'eau arcachonnais, et des enseignants-chercheurs se font porte-parole des chasseurs sous-marins. Mais ils n'entendent pas limiter leur audience aux débats confinés entre experts. À Marseille, un porte-parole l'exprime clairement, il s'agit avant tout au travers des réunions de concertation de s'adresser au public et aux élus plutôt qu'aux seuls experts scientifiques :

<sup>210</sup> L'UICN est fondée en 1948 sous le nom d'Union Internationale pour la Protection de la nature (UIPN) après la conférence internationale de Fontainebleau. Elle devient l'UICN (IUCN en anglais) ou Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles en 1956. Cette organisation véhicule des normes très influentes en matière de protection (dont une catégorisation des aires protégées) et soutient nombre d'actions de gouvernements et d'ONG en la matière.

<sup>211</sup> Collectif créé en 2010 lors de la diffusion du premier projet de charte, fédérant notamment des professionnels de la mer, de l'escalade, des plaisanciers, contestant son contenu voire l'existence même d'un parc.

« Si on explique ça à deux universitaires qui doivent faire un rapport, c'est pas là qu'on gagne la bataille. Là où on marque des points, je pense, c'est quand il y a des réunions un peu plénières où on peut expliquer ça à tout le monde. [...] On gagne la bataille quand il y a des élus, d'autres usagers de la mer, des professionnels... » (Roger, représentant de chasseurs sous-marins, enseignant du secondaire, 55 ans)

Sur la réserve arcachonnaise, conformément au statut des réserves naturelles, le rôle du « public » est restreint. Le comité consultatif placé sous l'autorité du préfet est la seule instance officielle d'expression publique, pour une partie seulement des représentants d'usagers, à savoir ceux désignés par décret (chasseurs et pêcheurs) lors de la création de la réserve en 1983. Compte tenu de l'évolution des usages et de la montée des démarches concertées, il n'est pas surprenant que des dialogues et des « négociations » (sic) se tiennent parallèlement à la procédure consultative fixée par le droit.

#### *Dialogues et négociations techniques parallèles à la consultation*

Sur la réserve naturelle d'Arès et Lège, le kayak de mer – pratiqué en tant que loisir mais aussi support d'une activité commerciale – est identifié comme un enjeu en termes de dérangement de la faune mais cette activité n'est pas représentée en tant que telle au comité consultatif de cette structure, dont la composition a été fixée par décret en 1983.

Pour ce qui est du kayak en tant que loisir, les discussions prennent la forme d'une délégation officieuse à un usager-expert (ici, un kayakiste-naturaliste qui connaît la réserve de longue date). Pour l'heure, les réflexions en cours consisteraient à limiter la pratique à certains endroits et durant certaines périodes, en fonction d'enjeux pour l'avifaune. Informés de ces discussions, les autres kayakistes s'en remettent à la compétence de leur pair :

*« Enquêteur : Vous disiez que ça allait changer, le règlement de la réserve ?*

*Oui ! Alors je sais pas exactement ni à partir de quand, ni dans quelle mesure. D'après ce que j'ai compris - puisque là, Gaël est partie prenante, je sais pas trop à quel titre, de ces changements - et a priori les esteys ne seraient plus praticables pour les kayakistes, du fait des dérangements, des nidifications... Bon même si nous on y va pas trop, on essaie quand même de faire attention à ce genre de choses. » (Jean-Philippe, 50 ans, kayakiste, enseignant)*

Le kayak fait également l'objet de discussions en marge du comité consultatif annuel, cette fois-ci en tant qu'activité professionnelle. En règle générale, toute activité commerciale est prohibée dans les réserves naturelles, mais dans le cas présent une structure commerciale a été autorisée à s'installer au début des années 2000, alors qu'il n'existait plus de gestion effective

sur le site. À compter de 2007, lors de la reprise en main du site, le gestionnaire et la structure commerciale sont en désaccord sur plusieurs points : mise en cause d'une telle activité commerciale dans un espace protégé, respect de la réglementation, mise en doute des compétences revendiquées en matière d'éducation à l'environnement. En 2012, à la faveur de discussions répétées et d'un changement d'interlocuteur, un *modus vivendi* paraît se dessiner, une nouvelle fois par la médiation facilitée par la double appartenance du gestionnaire. Le nouveau garde-technicien, transfuge de l'Office du Tourisme local, connaît bien la responsable de cette structure avec laquelle il a déjà collaboré. Il semble désormais exclu d'interdire cette activité économique d'ampleur modeste, saisonnière, et jugée importante par les élus locaux et l'Office du tourisme (entretien informel, 2012). Il s'agirait plutôt de demander à cet acteur qui se réclame de l'éducation à l'environnement d'acquiescer une formation de manière à préciser son discours auprès des usagers, et à mieux se conformer au discours véhiculé par les naturalistes présents sur la réserve. En 2013, le processus paraît largement engagé pour cet acteur professionnel, qui « souhaite se mettre en conformité avec les objectifs de la Réserve » (entretien informel, juillet 2013). Lors des sorties qu'elle organise, cette personne informe désormais ses moniteurs sportifs et ses clients des normes de comportements attendues dans la réserve naturelle, « dédiée à l'observation de la faune, dont la quiétude doit être assurée et où la baignade y est interdite ». Enfin, elle souhaite promouvoir une « navigation sans trace » sur la Réserve naturelle, comme l'encouragent le PNR des Landes de Gascogne ou la RNN de la baie de Somme.

L'écologisation institutionnelle du kayak de mer, au sens de mise en conformité avec les normes attendues dans la réserve naturelle, s'opère donc pour l'essentiel en marge du comité consultatif prévu par la loi. Sur ce même site, le cas de la chasse à l'arc donne à voir un autre type de débordement de tels dispositifs consultatifs. Les présidents des associations locales de chasse sont les porte-parole officiels des chasseurs à l'arc mais rappelons-le, les désaccords sont nombreux avec les chasseurs au fusil (chapitre 7). En 2011, lors du comité consultatif, un de leurs porte-parole demande davantage d'aménagements sur la réserve (nouveaux coupe-feux, entretien du sous-bois) afin de faciliter et sécuriser l'exercice de la chasse du sanglier au fusil sur la réserve. À cette demande, l'ONCFS oppose aussitôt une reproblématisation de l'enjeu, en soulignant « qu'il faut aussi s'interroger sur le mode de chasse en battue qui n'est pas le plus approprié dans ces conditions. Il existe des possibilités de tir à l'affût, de tir à l'arc » (observation comité consultatif, juin 2012). Sans ouvrir le débat plus avant, un responsable de l'ONCFS signale en aparté au préfet que ses services lui feront parvenir une

note relative aux modes de chasse appropriés (capture, tir à l'affût, tir à l'arc) pour la régulation des sangliers dans cette réserve naturelle. Nous retrouvons ici la convergence déjà examinée (chapitre 7) entre gestion naturaliste et gestion cynégétique qui permet aux chasseurs à l'arc d'être légitimés par les experts et les pouvoirs publics pour intervenir dans les espaces protégés pour « réguler les espèces à problèmes », ici les sangliers. Nouvel exemple de débordement des dispositifs consultatifs, où les experts se font les porte-parole d'usagers absents, dont ils garantissent l'écocompatibilité.

Débordé, le dispositif consultatif l'est également pour discuter des normes relatives à la chasse au gibier d'eau, une activité pourtant représentée en son sein. Parallèlement à cette réunion annuelle, les gestionnaires du site « négocient » (sic) régulièrement avec des représentants cynégétiques officiels, mais aussi des usagers sans mandat qu'ils qualifient de « leaders d'opinion » (Jacques, Max, Auguste) avec lesquels ils entretiennent des relations personnelles privilégiées :

« Samedi, il [Max] a participé à un chantier, toute la journée, on a parlé d'une réserve pour favoriser les stationnements d'oiseaux et lui, il est hyper réceptif. Je vais essayer de m'appuyer sur lui comme relais d'opinion. Et puis, il se documente, il va sur internet... Alors que Jacques n'y va jamais, il vit dans le souvenir. » (entretien avec Gérald, ONCFS)

Que nous apprennent ces exemples arcachonnais ? Lorsque la prise en compte officielle du public est consultative et restreinte à certains usages historiques, l'écologisation dépend largement du volontarisme des acteurs institutionnels, plus précisément de leur capacité à s'affranchir eux-mêmes des dispositifs de consultation insuffisants pour atteindre les publics qu'ils visent (kayakistes, chasseurs au-delà de leurs représentants, etc.). Leur capacité de médiation tient pour beaucoup à leurs trajectoires personnelles et professionnelles. Il en résulte un paradoxe. Dans de tels contextes, l'écologisation institutionnelle se concrétise dans des discussions assez fortement *personnalisées* et *en marge des instances officielles* de consultation. Qu'en est-il lorsque des objectifs participatifs plus ambitieux sont affichés, comme cela fut le cas lors de la création du parc national des Calanques ?

### *Des compromis techniques au risque de la politisation*

Dans les Calanques, qu'ils soient pro ou anti parc national, tous les usagers dotés de ressources socioculturelles suffisantes ont investi l'espace public et « mobilisé un réseau qui déborde les frontières du local » (Deldrève, 2012a : 125). Ainsi, un représentant cynégétique marseillais, par ailleurs responsable syndicaliste, menaçait d'activer de puissants réseaux

syndicaux traditionnellement défenseurs des chasses populaires. Pour s'opposer au projet de réserve intégrale dans les Calanques, les escaladeurs ont joué le jeu de la contre-expertise sans s'interdire d'activer parallèlement leurs réseaux politiques jusqu'au sommet de l'État. Ils ont ainsi mobilisé le réseau professionnel et politique de leur prestigieuse profession (guide de haute montagne) et utilisé – avec succès – leurs compétences en communication (Marquet, 2012) pour porter politiquement leurs savoirs et leur expertise d'usage. Les compromis établis dans les réunions de concertation bilatérales consacrées à la chasse terrestre comme à la chasse sous-marine sont aussi remis en question par certains représentants, qui multiplient les formes de mobilisation en dehors de la concertation : sollicitation des élus locaux et des cabinets ministériels, lettre ouverte au président de la République... Comment rendre compte de ces engagements qui semblent contradictoires ?

En ce qui concerne la chasse terrestre, le cadre discursif semblait stabilisé autour du référentiel gestionnaire, et avait permis d'entrer dans une phase de discussion technique, paradoxalement favorisée par une ambiguïté sur la hiérarchie des normes d'intervention sur la nature dans le futur parc. Des tensions sont apparues en octobre 2009, lorsque fut exposée pour la première fois la primauté de la gestion écologique de la biodiversité sur la gestion cynégétique, sans toutefois que les chasseurs remettent en cause le principe de la concertation. Mais, en février et mars 2010, plusieurs réunions sont déprogrammées, tantôt à l'initiative des élus du GIP, tantôt à celle des représentants des chasseurs. La réunion devant clôturer les discussions de ce groupe est finalement suspendue à l'initiative du GIP « pour cause de blocage de la discussion par les présidents de sociétés de chasse ». Ces annulations interviennent dans le contexte politisé par les élections régionales et troublé par les démêlés judiciaires du président de la fédération des chasseurs. Le 3 mai 2010, après les élections régionales, le président du GIP propose d'organiser une réunion du groupe chasse regroupant les propriétaires du droit de chasse, l'ONCFS et les représentants des chasseurs. La présence des représentants des chasseurs est « souhaitée ». À la demande des représentants des chasseurs, le GIP diffuse le projet de charte concernant l'activité chasse dans le cœur, qui doit être discuté lors de cette réunion. Dans un courrier électronique adressé au président du GIP, les représentants des chasseurs refusent alors de participer à cette réunion, au motif que ce document ne prend pas suffisamment en compte leurs propositions et présente des

orientations qui n'ont pas été discutées en concertation<sup>212</sup>. Ils rompent ainsi ostensiblement avec leur principal soutien politique local. Un des présidents de ces sociétés de chasse confère à ce refus une signification éminemment politique. Selon lui, le document présenté « condamne la pratique de notre passion sur des territoires qui moralement sont la propriété des usagers qui les ont protégés », et témoigne de l'incapacité de ce parc national de nouvelle génération à prendre en compte « l'avis des femmes et des hommes qui ont su conserver ce site merveilleux face souvent aux spéculateurs immobiliers que vous souteniez à l'époque ». Il conduit les représentants des chasseurs, jusqu'ici « responsables, dont le souci premier est de préserver les espaces naturels pour pouvoir y chasser de façon durable et raisonnable », à devenir des « opposants farouches » au projet de parc national.

Suite à cette interruption des réunions du groupe de travail chasse, le pré-projet de charte diffusé en mai 2010 ne dit rien des dispositions relatives à la chasse, présentées comme étant en cours de « négociation ». Du printemps 2010 jusqu'à la création officielle du parc national en avril 2012, les échanges entre le GIP et les représentants des chasseurs s'apparentent à des négociations à distance, sur la base de documents écrits échangés par courrier électronique, d'auditions dans les cabinets ministériels, et deviennent beaucoup plus difficilement observables. Le nouveau groupement d'intérêt cynégétique des calanques, créé conformément aux vœux du CNPN, appose sa signature au bas de la lettre ouverte au président de la République, signée d'un nouveau collectif, Les Amis de la rade et des calanques, qui fédère les opposants au projet de parc national. Cette lettre critique profondément les modalités de la concertation organisée et plaide vigoureusement pour un rééquilibrage de ce projet en faveur de la prise en compte de la « culture », des « modes de vie » et des « traditions » de ces usagers-résidents. Cette requête, maintes fois exprimée par ces opposants, a visiblement été entendue de la ministre de l'Environnement qui, dans sa lettre de recommandation aux préfets de la région PACA et du département des Bouches-du-Rhône, qualifie la chasse dans les calanques de « patrimoine culturel local » (courrier du 4 décembre 2010). Cette reconnaissance reste néanmoins soumise à l'objectif premier de protection du patrimoine naturel, opposé par exemple au maintien de la chasse à la glu. Comme d'autres usagers, les

<sup>212</sup> Limitation du nombre de chiens, mise en place de Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) pour certaines espèces, interdiction de la chasse en cas de repeuplement.

chasseurs investissent donc parallèlement d'autres moyens d'action (politiques) pour faire valoir leur point de vue, au risque de délégitimer le compromis établi en concertation.

Un tel mouvement amène à proposer une lecture profondément ambivalente du rôle des représentants cynégétiques dans la diffusion de nouvelles normes portées par les politiques de la nature. L'expertise cynégétique et la science écologique jouent un rôle important dans l'adoption d'un référentiel « écologisé » à l'intérieur de la concertation, à l'exception notable de la chasse à la glu, dont les experts défendent le caractère traditionnel. La chasse à la glu, défendue par les experts au nom de la tradition, est finalement le seul cas d'hésitation entre écologisation et patrimonialisation d'un usage, finalement tranché par les instructions ministérielles de fin 2010 qui en demandent « l'interdiction décadente » (ministère de l'Environnement, courrier du 4 décembre 2010), c'est-à-dire un droit de chasse à la glu dérogatoire dans le cœur terrestre et non-transmissible, prenant fin lors du décès de son détenteur.

De la même manière, les dispositions prévues pour la chasse sous-marine dans le cadre du pré-projet de charte du 31 mai 2010 diffèrent parfois fortement des compromis établis dans les réunions bilatérales, en raison des mobilisations (lettres ouvertes, entretiens avec les élus locaux et nationaux) de certains représentants d'usagers en marge de la concertation. Celles-ci permettent de comprendre comment des pratiques telles que la compétition de chasse sous-marine, dont l'interdiction était considérée comme très probable dans la totalité du futur cœur marin, furent néanmoins inscrites dans le pré-projet de charte. Ce document fut lui-même remis en cause par le CNPN et le ministère en charge de l'Environnement, demandant l'interdiction de ces compétitions. *In fine*, toutes les compétitions de pêche de loisir (à la ligne ou sous marine) seront prohibées par la version finale de la charte et le décret de création du parc national (article 11), au motif du dérangement des espèces et de prélèvement ponctuels trop importants. Bien que contradictoires, ces décisions politiques locales et nationales contribuent toutes à affaiblir le rôle de la procédure participative.

Critiques à son égard, les porte-parole d'usagers la rejettent-ils de manière définitive ? En 2014, la nomination d'un responsable cynégétique et d'un porte-parole des chasseurs sous-marins parmi les 30 membres du Conseil économique, social et culturel du parc national des Calanques, indique le contraire, comme les opérations de comptage d'espèces piscicoles patrimoniales (mérus et corb) menées par les trois fédérations de chasseurs sous-marins,

avec la participation de la direction du parc national<sup>213</sup>. La recherche collective menée sur le parc national des Calanques a montré que les porte-parole d'usagers pouvaient tour à tour jouer le jeu de la concertation et celui de la contestation (voir en particulier (Deldrève, 2012a)). Les compromis établis en concertation, qui semblaient conduire à la reconnaissance d'une « tradition écologique » ou « durable » semblent pour l'heure considérablement fragilisés par deux logiques antagonistes, toujours en tension : d'une part, l'affirmation plus nette des « principes écologiques et éthiques » des parcs nationaux (à partir de fin 2009-début 2010) actés dans les versions finales du décret et de la charte et, d'autre part, la mobilisation croissante des porte-parole des chasseurs terrestres et sous-marins au sein de collectifs d'opposants, partisans du *statu quo*, toujours actifs et à l'initiative en juin 2012 de plusieurs recours en annulation du décret de création du parc national auprès du Conseil d'État. Entre ces deux logiques, une myriade de protagonistes (représentants d'usagers, élus locaux et nationaux, experts...) auront à concrétiser un référentiel « d'administration de la nature » (Alphandéry et Fortier, 2007) pour le parc national des calanques précisé dans sa charte et son décret de création mais qui reste à mettre en œuvre.

<sup>213</sup> Source : <http://www.fcsmpassion.com/v2/content/esp%C3%A8ces-qui-comptent-recensement-calanques-2014-0>

## **Conclusion chapitre 8 : Débats experts, normes techniques et ressources politiques au centre des écologisations institutionnelles**

En ouverture de ce chapitre, nous nous demandions si dans ces écologisations institutionnelles les usagers et leur représentants pouvaient faire valoir leurs propres expériences environnementales (y compris les savoirs, les sociabilités et registres passionnés) ou bien si leur reconnaissance résultait d'un certain alignement sur les registres experts et gestionnaires devenus dominants dans le domaine de la protection de la nature (Granjou, 2013) et dans les milieux écologistes (Ollitrault, 2001) depuis les années 1980. Sur nos deux terrains et quel que soit l'usage, la réponse apparaît assez nettement : dans les dispositifs de consultation et de concertation dominant bel et bien les débats d'experts et la discussion de normes de gestion, au prix d'ailleurs de quelques paradoxes. Des gestionnaires en viennent ainsi à défendre par des arguments experts une chasse ancienne – la chasse à la glu – volontiers qualifiée de « tradition » et classée comme telle par le droit français. Ils peuvent aussi se faire les porte-parole d'usagers absents avec lesquels ils s'accordent sur un objectif de gestion, comme l'a montré l'exemple de la chasse à l'arc, défendue par l'ONCFS comme un mode de gestion préférable à celui de la chasse au fusil dans une réserve naturelle.

Ces résultats peuvent être rapprochés d'une tendance plus générale à la techno-écologisation, pour reprendre l'expression de Granjou (2013). Par ce néologisme, l'auteure désigne le fait que depuis les années 1980 et à la faveur du paradigme de la gestion de la biodiversité, l'expertise et la production de savoirs quantitatifs sont devenues décisives dans les négociations collectives relatives à la protection comme à l'usage de la nature, ceci au détriment de l'amateurisme éclairé, des connaissances localisées et du militantisme qui étaient pourtant des ressorts essentiels de l'engagement dans ces activités (Alphandéry et Fortier, 2013). Le paradoxe vaut également pour les loisirs de nature considérés ici. Même si l'appropriation de ce registre expert reste ambiguë et inégalement partagée, elle suppose en amont un investissement important et conduit certains représentants à entrer dans un véritable processus d'apprentissage et de professionnalisation au gré des processus participatifs. Elle suscite également ses propres clivages, en séparant dans chaque collectif les « profanes » des « experts gestionnaires » (Micoud et Bobbé, 2006). Minoritaires parmi leurs pairs en situation de coprésence (cf. chapitre 7), la place des usagers-experts écologisés est ici confortée par les institutions. Dans ces dispositifs de participation, les usagers et les porte-parole dotés des

compétences gestionnaires par leur profession ou leurs réseaux de dialogue parlent le même langage que les experts. Ces convergences cognitives permettent de conclure des compromis de gestion (recul des parkings de stationnement et réflexions sur la mise en place d'une navigation en kayak « sans trace » dans la réserve arcachonnaise ; définition de zones de non-prélèvement dans le parc national des Calanques). Ces débats experts peuvent aussi conduire à des conflits de normes de gestion, auxquels les représentants répondent par une contre-expertise, comme le montre l'exemple de la chasse sous-marine et de l'escalade dans les Calanques. Ces conflits de normes techniques peuvent aussi être politisés, déborder les dispositifs participatifs et compromettre la participation aux entreprises d'écologisation diffuse (chantiers de gestion du baccharis), comme le montre l'exemple des chasses aux oiseaux migrateurs sur nos deux terrains. Les usagers et les représentants moins à l'aise avec ces référentiels sont quant à eux assez démunis, voire laissés « sans voix » quand ils étaient déjà marginalisés dans l'espace public local (Deldrève et Hérat, 2012).

Il est encore trop tôt pour mesurer complètement les effets de la gestion de la biodiversité qui se met en place dans le Parc national des Calanques et dans la réserve naturelle des prés salés d'Arès et Lège<sup>214</sup>. Par l'exposé de ces résultats, nous espérons avoir montré l'intérêt de replacer les dispositifs officiels, qu'ils soient consultatifs ou plus concertés, vis-à-vis des autres formes de mobilisation et de participation des usagers et de leurs représentants plutôt que de les considérer isolément. L'expertise écologique est devenue une condition nécessaire aux usagers pour se faire entendre dans les dispositifs participatifs, mais elle ne leur suffit pas toujours pour peser sur les décisions prises. Ceux qui le peuvent investissent donc largement le terrain du lobbying politique et de la contestation envers les écologisations institutionnelles. Des menaces de contestations violentes<sup>215</sup> et des pressions politiques peuvent tout à fait alterner avec des phases de discussions plus ouvertes et de débats techniques, où sont convoqués à nouveau la science et les (contre)-expertises. Elles sont parfois menées de front, et ne manquent pas alors de fragiliser considérablement les compromis gestionnaires

<sup>214</sup> Le parc national des Calanques a été créé en 2012, mais le recrutement des personnels, la désignation d'un président et d'un directeur, la mise en place des différentes instances de gestion, et la signalétique ne datent que de 2013 et 2014. Sur la réserve arcachonnaise, le départ du conservateur en 2013 (remplacé en 2014) a quelque peu retardé la mise en œuvre de certaines orientations de gestion.

<sup>215</sup> Cf. par exemple les propos formulés en ce sens par certains représentants cynégétiques concertés dans les Calanques, se positionnant en « garde-fous » vis-à-vis de leur base.

négociés. Analyser conjointement ces différents modes d'action nous est apparu indispensable pour saisir le jeu complexe des différents protagonistes de l'écologisation institutionnelle, qui se déploie sur différentes scènes (instances officielles, manifestations de rue, écologisation diffuse *in situ*), emprunte différents registres (expertise dans les arènes de débats, lobbying politique auprès des élus) et se joue à différents niveaux (local et national, voire international).



### **Conclusion Partie 3 : Des expériences environnementales à l'épreuve de l'écologisation institutionnelle. Comment passer (ou non) de l'une à l'autre ?**

Il y a plus de 20 ans, Theys et Kalaora (1992) faisaient le constat d'une dépendance accrue de nos sociétés à l'égard de la science, particulièrement en matière environnementale en raison de la complexité des problématiques (pluralités d'échelles, incertitudes sur la mesure et les effets) de plus en plus inaccessibles par l'observation directe « en amateur ». Il s'ensuit, ajoutaient les auteurs dans l'introduction de cet ouvrage collectif consacré à l'expertise écologique, une « déqualification du regard profane sur le monde » et la nécessité de : « mettre en question le monopole de la science comme mode de représentation de la nature et de l'environnement et lui substituer une pluralité de cultures possibles — allant de la connaissance pratique tirée de l'expérience jusqu'aux représentations mythiques ou imaginaires en passant par l'héritage menacé des cultures populaires traditionnelles, sans oublier naturellement la connaissance savante » (Theys et Kalaora, 1992 : 48).

En tant qu'expériences environnementales, les loisirs de nature nous ont fourni un exemple original et peu documenté pour réinterroger ces propos. Qu'en est-il aujourd'hui de ce diagnostic souvent réitéré, quelquefois sous la forme d'un plaidoyer en faveur de « forums hybrides » (Callon *et al.*, 2001) où les différentes manières de se représenter l'environnement pourraient s'exprimer et se confronter sur un pied d'égalité ?

Tendanciellement, nous avons observé que pour être audibles dans les dispositifs de protection de la nature, les usagers (et leurs représentants) doivent s'extraire de leur expérience du milieu et se conformer aux registres experts et gestionnaires dominants dans ces épreuves écologiques. Certains usagers ont tellement intégré cette logique qu'ils déprécient leurs propres expériences comme un « ressenti subjectif » sans valeur, et s'en remettent à leurs représentants et aux scientifiques. Face à cet impératif, leurs ressources socio-culturelles sont inégalement réparties (Sintomer, 2008 : 121). Puisqu'en tant que tels, ces savoirs et ces expériences environnementales de la nature sont peu audibles, leur visibilité et leur influence sur la prise de décision dépendent de ressources telles que la reconnaissance préalable des dimensions « culturelles » ou « traditionnelles » (restreinte aux usagers locaux les plus influents), et la capacité d'expertise profane plus ou moins hybridée avec les savoirs d'usage (chasse sous-marine, kayak, chasse à l'arc). En particulier, lors de la création du parc

national des Calanques, les ressources socioculturelles des usagers mobilisés de longue date pour la protection du site leur ont permis de réagir rapidement et avec compétence, si bien que l'équipe politique et technique du GIP chargée d'organiser la concertation est parvenue très facilement à les mobiliser et à rendre opérationnels le principe de reconnaissance des usagers locaux et l'impératif participatif affichés dans la Loi. Ceci ne signifie pas, bien entendu, que les positions des uns et des autres s'accordent naturellement, mais l'accès aux arènes de discussion est facilement obtenu, ce qui n'est pas le cas pour toutes les catégories d'usagers, loin s'en faut. Les professionnels qui figureront parmi les contestataires du parc en 2010 (alors que paraît la première proposition de charte), ainsi qu'un grand nombre de citoyens fréquentant le massif en tant que promeneurs, baigneurs ne seront pas conviés à la concertation, parce que peu organisés et restés silencieux (Ginelli *et al.*, 2014).

Force est de constater que les entreprises d'écologisations observées sur la réserve naturelle arcachonnaise et dans le parc national des Calanques sont loin d'incarner les forums hybrides que Callon *et al.* (2001) appellent de leurs vœux, à partir du constat suivant, que nous partageons ici : c'est seulement en se conformant aux registres de l'expertise que les non-spécialistes peuvent se faire entendre, et donc sans que ne changent véritablement ni le collectif des participants, ni les manières de formuler les enjeux et de débattre des réponses à apporter. Qu'elles soient consultatives, concertées ou menées *in situ*, les initiatives d'écologisation que nous avons observées semblent bel et bien conforter les registres de l'expertise écologique actuellement à l'œuvre dans la gestion de l'environnement.

Même pour les usagers en mesure de faire entendre leur voix, le passage des expériences environnementales – sportives, « passionnées », historiquement constituées et support de sociabilités intenses – sous les fourches caudines de la prise de parole publique dominée par l'expertise et la gestion de la biodiversité n'est pas exempte de tensions. Elle divise les collectifs d'usagers entre ceux qui adhèrent ou consentent à négocier un compromis gestionnaire autour de la biodiversité et ceux qui s'y opposent. Loin d'être spécifiques aux loisirs de nature, ces tensions se retrouvent dans bien des activités environnementales traversées par un processus analogue. Qu'il s'agisse de la production de données naturalistes (Alphandéry et Fortier, 2013) ou des professionnels de la protection de la nature (Granjou *et al.*, 2010), la scientification et la technicisation à l'œuvre favorisent les savoirs experts et les données quantifiables, au détriment de l'amateurisme éclairé, des connaissances localisées et du militantisme. Ils étaient pourtant des ressorts essentiels de l'engagement dans ces activités.

Le paradoxe vaut également pour les loisirs de nature considérés ici. Les représentants d'usagers sont à la jonction de deux mondes mobilisant des savoirs différents : leur engagement dans les arènes publiques « suppose qu'ils mobilisent, voire qu'ils produisent, des connaissances d'ordre technoscientifique en mesure de justifier leurs arguments et de trouver d'éventuelles voies à des solutions » (Brunet, 2008 : 323). Mais ils sont aussi porteurs d'expériences et de sensibilités particulières, ce qui « suppose de leur part une mobilisation cognitive plurielle » (Brunet, 2008 : 323), non sans tensions et paradoxes. Pris dans ce registre exigeant de l'expertise, ces représentants qui sont aussi des usagers mobilisent leurs compétences professionnelles voire sollicitent des experts dans leurs rangs pour défendre des expériences environnementales dans lesquelles la plupart se sont engagés précisément pour mettre à distance leur quotidien et leur profession (Ginelli, 2015).



## CONCLUSION GÉNÉRALE

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté », disait Churchill. Avec un brin d'humour et d'égoïsme, l'auteur de ces lignes se remémore cette formule au moment de conclure. Plus sérieusement, elle pourrait s'appliquer aux défis que pose l'environnement tant au plan scientifique, politique, que gestionnaire. Rappelons la problématique formulée au début de ce travail. Comment des activités sociales historiquement constituées en tant que « sports et loisirs de nature », fondées sur des sensibilités, des normes et des savoirs environnementaux spécifiques, sont-elles remodelées par l'écologisation en cours, définie comme un processus à la fois cognitif, normatif et politique ? Nous avons travaillé cette problématisation à partir d'activités différentes, mais toutes constituées aujourd'hui en loisirs de nature « sportivisés » (chasses anciennes, kayak de mer, chasse sous-marine, chasse à l'arc) pratiquées sur deux hauts lieux de nature en partie protégés, le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille.

La thèse défendue prend à contrepied le consensus écologique apparent, dont les référentiels institués se font souvent l'écho : lorsqu'on les observe « en action », les normalisations écologiques actuelles, pourtant centrales et intériorisées, créent davantage de clivages et de tensions qu'elles ne fédèrent les amateurs de « sports et loisirs de nature ». Pour le démontrer, notre démarche a consisté à produire en premier lieu une analyse pragmatiste des loisirs de nature en tant que tels, envisagés comme des expériences socio-environnementales ayant leurs logiques propres. En effet, « Hors de toute logique environnementale, ils méritent d'être considérés pour ce qu'ils expriment [en négatif] de notre société et des tensions qui la traversent. » (Barthélémy, 2013 : 159). C'était là un préalable indispensable pour nous distancier d'une lecture éco-centrée de la nature devenue dominante, faire apparaître plus nettement les « effets de cadrage » induits par les normalisations écologiques et finalement analyser les positionnements d'adeptes de loisirs de nature envers elles. La problématisation, la thèse défendue et la démarche de recherche étant rappelées, résumons les principaux résultats de cette thèse.

## **1. Sportivisation et écologisation : une continuité apparente, du point de vue des référentiels**

Les activités socio-environnementales étudiées ici diffèrent par leur histoire, leurs publics (ruraux, urbains, CSP plus ou moins élevées), les techniques qu'elles engagent avec le vivant, le prélèvement ou non de ressources naturelles. Pourtant, comme le suggère leur requalification récente en tant que « sports et loisirs de nature », leurs référentiels convergent en raison des effets conjugués de deux processus : la sportivisation des usages et la naturalisation des lieux de pratiques autrefois ruraux. Depuis les années 1990, un troisième processus – l'écologisation, dont l'articulation avec les deux précédents est incertaine –, travaille à différents degrés ces référentiels et ces usages sportivisés du bassin d'Arcachon et des Calanques de Marseille. Ces trois processus observés dans deux contextes différents (coprésence au quotidien dans les espaces naturalisés ; mise à l'épreuve écologique similaires lors de la création du parc national des Calanques et de la (re)mise en place de la réserve naturelle d'Arès et Lège-Cap ferret) rendent comparables des pratiques socio-environnementales initialement différentes.

Nous avons tout d'abord relevé des rapprochements significatifs dans les conditions d'exercice des loisirs de nature qui tiennent aussi bien aux espaces de pratiques qu'aux attentes de leurs différents publics. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, le bassin d'Arcachon et les Calanques de Marseille, étaient des espaces en marge des villes, peuplés par des populations elles-mêmes marginalisées. Leur requalification en tant que hauts lieux touristiques s'inscrit dans la naturalisation des espaces ruraux amorcée au début du XX<sup>e</sup> siècle et accélérée dans les années 1960. Elle marque d'autant plus les expériences que les amateurs de loisirs de nature sont devenus de plus en plus souvent urbains – y compris les passionnés d'activités d'origine rurale comme les chasses aux oiseaux migrateurs (chapitre 5) – par leur lieu de résidence et leur mode de vie. Se dessine alors, de leur point de vue, une « double frontière » entre des espaces-temps urbains du quotidien et des activités libératoires accomplies dans la « nature » des Calanques et du bassin d'Arcachon. Parallèlement, il n'est pas exagéré d'affirmer que nous vivons dans des sociétés sportivisées depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, compte tenu de la transformation considérable des activités physiques antérieures et des interférences

croissantes avec les autres sphères sociales<sup>216</sup>. Ainsi, les activités de « plein air » vantées au temps de l'hygiénisme sont devenues « loisirs sportifs de pleine nature » dans nos sociétés sportivisées et urbanisées. La norme de performance, et celle du *fair play* qui la tempère, en découlent et sont érigées en codes moraux envers l'adversaire et les éléments naturels. Sur nos deux terrains, elles remodelent à des degrés divers et avec certaines tensions des activités socio-environnementales aussi différentes que les chasses aux oiseaux migrateurs (chapitre 5), la chasse à l'arc, la chasse sous-marine et le kayak de mer (chapitre 6).

Tendanciellement, naturalisation des espaces et sportivisation des pratiques dominant donc les référentiels, les discours et les expériences environnementales. Quant à l'écologisation, plus récente, elle marque aussi de plus en plus nettement les référentiels des pratiques et des espaces naturels. Des normes réglementaires et juridiques teintées d'anthropomorphisme telles que le « respect de l'environnement », le « dérangement » de la faune par les activités humaines (directive Natura 2000) suggèrent que la norme sportive du *fair play* n'est plus réservée aux seuls humains (chapitre 2). Tous les usages étudiés ici sont marqués par une harmonisation nationale voire supranationale des normes fixant les règles du jeu entre humains (sportivisation) et envers l'environnement (écologisation).

Pour autant, l'observation de différentes formes d'écologisation sur le bassin d'Arcachon et dans les Calanques de Marseille nous amène à rompre avec l'idée d'une intégration harmonieuse des normalisations écologiques par les amateurs de loisirs de nature. À contre-courant du consensus écologique apparent, il apparaît que les entreprises d'écologisation – qu'elles soient portées par des usagers en situations de co-présence au quotidien, ou qu'elles soient le fait d'acteurs mandatés lors de la création d'espaces protégés – heurtent une partie des usagers, contrariés dans leurs passions sportives, et fragmentent les collectifs d'usagers plus qu'elles ne les fédèrent. Au-delà des usages et de ces terrains spécifiques étudiés ici, des résultats concordants observés à propos d'autres loisirs de nature tels que le surf (Terral et Weisbein, 2011) ou la pêche amateur (Barthélémy, 2013, Roux, 2013) indiquent qu'il s'agit là de processus structurels, dont il faut analyser les rouages.

<sup>216</sup> Sport et société se définissent toujours l'un par rapport à l'autre, tantôt par différenciation tantôt par mimétisme, comme l'indiquent les travaux pionniers d'Elias et Dunning (voir chapitre 2) et plus près de nous, ceux d'Ehrenberg, 2008 [1991] #871} sur le « culte de la performance ».

## **2. Les loisirs de nature : des expériences socio-environnementales aux prises avec les normalisations écologiques**

### *Des passions cognitives de l'environnement*

En cultivant un idéal de jeux sportifs entre égaux, les amateurs de loisirs de nature tentent de mettre à distance la vie sociale ordinaire. Mais, insistons sur ce point, ces expériences de « subjectivation » (Dubet, 1994, 2009) ne sont pas seulement « socialement construites ». Les loisirs de nature sont des pratiques socio-environnementales à forte connotation technique, à l'origine d'investissements cognitifs et identitaires tout à fait importants. En négatif, ils pointent des tensions majeures qui traversent nos sociétés : la concentration urbaine et les modes de vie associés, l'accélération des temps sociaux et l'emprise des systèmes gestionnaires se conjuguent et rendent de plus en plus rares de telles expériences socio-environnementales au quotidien. Autour des chasses anciennes, du kayak de mer, de la chasse sous-marine et de la chasse à l'arc sont construits des savoirs, des sociabilités et des règles du jeu entre protagonistes humains et avec le vivant. Connaissances des lieux, des milieux et des mœurs animales sont au centre des discussions et sont mobilisées dans l'optique d'un jeu mimétique avec le vivant et pour éprouver la sensation d'être immergé dans la *wilderness*. Leur mise en pratique en situation de coprésence est l'occasion pour chacun de confirmer ou de réviser des jugements sur des personnes et des façons de faire. Reconnaissance, connaissances et maîtrise technique de l'environnement sont donc indissociables entre passionnés de loisirs de nature (chapitres 5 et 6).

Ces savoirs d'usages sont souvent un point d'ancrage pour une attention plus large à l'environnement local et à ses changements. Pour des kayakistes, remarquer la prolifération de « rochers d'huîtres » encombrant les chenaux est l'occasion de s'interroger sur les raisons de leur présence et sur l'état de l'écosystème marin du bassin d'Arcachon. En observant le plan d'eau, des chasseurs d'oiseaux migrateurs ont noté la raréfaction des herbiers de zostères. En relayant l'information à leur fédération et aux pouvoirs publics locaux, certains ont fait partie des usagers « lanceurs d'alerte » sur le phénomène, que deux programmes de recherches régionaux ont pris pour objet. Quant aux chasseurs sous-marins, ils se prévalent de leur présence en mer toute l'année, voient dans la présence croissante d'espèces de poissons normalement inféodées aux eaux chaudes, un indice tangible des changements climatiques, etc.

Ces usagers inventent aussi régulièrement des normes et des techniques localisées en lien avec leurs conceptions passionnées et sportivisées de l'environnement socio-naturel. Certains, comme cet archer arcachonnais qui considère son attention quotidienne à l'environnement et aux animaux comme un « travail de détective », s'engagent même dans des « enquêtes », au sens pragmatiste du terme, sur leurs lieux de pratique. Ces expériences et ces enquêtes socio-environnementales font-elles systématiquement de ces usagers des entrepreneurs d'écologisation ? Loin s'en faut. Comment distinguer alors les uns et les autres ?

Dans ce travail, nous avons choisi de réserver les termes d'écologie et d'écologisation pour désigner les actions et les jugements qui se réfèrent explicitement à la science écologique ou à l'écologie politique<sup>217</sup>. Pour la clarté de l'analyse, il importait de les distinguer des activités et des personnes plus ambivalentes, voire très distantes envers les normalisations et les entrepreneurs écologiques. Au regard des techniques employées et des effets sur les écosystèmes, des activités qui ne se réfèrent pas à l'écologie pourraient tout à fait être qualifiées comme telles, un peu à la manière dont sont réhabilitées aujourd'hui des techniques agricoles anciennes à la faveur de l'« agro-écologie ». Notre choix présentait le risque d'une disqualification implicite de ces activités. Nous avons donc qualifié d'« environnementales », au sens large du terme (voir introduction), ces connaissances, sensibilités et normes largement produites à distance des mondes sociaux de l'écologie. Lorsque des individus résistent à des normes écologiques perçues comme extérieures à leur espace de jeu, s'opposent-ils seulement à un règlement ou à une norme particulière, ou bien défendent-ils également un espace-temps d'autonomie et des rapports pratiques à l'environnement, tous deux inversés par rapport à celui de leur quotidien et qu'ils estiment menacés par la gestion écologique et experte ? À la lumière des résultats empiriques obtenus, nous optons nettement pour cette seconde option. Mais les normalisations écologiques sont devenues si décisives en termes de légitimation publique que même lorsqu'ils les récusent, les amateurs de loisirs de nature doivent composer avec elles pour justifier leurs usages et obtenir l'accès à des espaces naturels convoités. Cette ambivalence est particulièrement nette dans ce que nous avons nommé la « norme

<sup>217</sup> Dans le même ordre d'idée, alors que nous aurions pu le faire, nous n'avons pas qualifié notre démarche d'« écologique » en nous référant à la définition de l'école de Chicago, Park en particulier, d'inspiration pragmatiste comme la nôtre : « Park revendique une perspective *écologique* et *naturaliste*. Une analyse peut être dite "écologique" si l'attention analytique est concentrée sur les transactions qui unissent un environnement (physique, historique, intellectuel, politique) et les organismes qui s'y développent (agents individuels et collectifs, problèmes, dispositifs techniques, etc.) » (Céfaï et Terzi, 2012).

d'exemplarité écologique » autour de laquelle nombre de clivages et de débats à propos de ces usages se (re)définissent.

### ***L'exemplarité écologique, une norme partagée... au risque de la surenchère***

Dans les situations de coprésence au quotidien, l'écologisation de la pensée crée ses propres clivages lorsque ses catégorisations entrent « en action » (Chauvin, 2006). Au sein des collectifs de pratiques, l'écologisation reste confinée à une minorité d'individus, qui tirent des conséquences normatives de la requalification écologique généralisée en réinterrogeant les usages à l'aune de critères experts et de la norme individualisante de l'écoresponsabilité. Par rapport à leurs pairs, ces personnes ont la particularité de s'inscrire également dans des réseaux associatifs, mais aussi professionnels, où l'écologie est centrale et appréhendée de façon experte. Ceux-ci leur permettent de relire des savoirs d'usage et des éthiques sportives pour les conforter scientifiquement. Ces usagers-experts sont les mieux placés pour désamorcer, au moyen d'arguments scientifiques et de dispositifs de mesure alternatifs<sup>218</sup>, des oppositions de principe et ainsi déconstruire les catégorisations *a priori* des « bons » et des « mauvais » usages environnementaux.

Mais les usagers convaincus par les vertus de l'écologie ne recoupent que très partiellement les réseaux d'interconnaissance et de dialogue des autres usagers vis-à-vis desquels ils sont relativement isolés, lorsqu'ils ne sont pas suspectés d'être passés dans l'autre « camp » (chapitre 7). C'est pourquoi ces entrepreneurs d'écologie s'en tiennent à une « écologisation pour soi », c'est-à-dire à des activités de recherches et de recoupements d'informations mobilisés dans la perspective d'une « réforme de soi » (Fabiani, 2013b) ou à des initiatives confinées à des infra-collectifs au sein des fédérations d'usagers.

Leurs pairs, inscrits dans d'autres milieux sociaux, se montrent distants voire hostiles vis-à-vis de l'écologie experte et politique parce qu'ils sont partagés entre l'impératif social d'adhésion à l'exemplarité écologique et le rejet des appuis normatifs individualisants et

<sup>218</sup> Par exemple, des chasseurs sous-marins soulignent la fiabilité des comptages de poissons qu'ils réalisent en apnée, qui serait largement supérieure à celle des comptages classiquement réalisés par des plongeurs équipés de bouteille, pour des raisons techniques (temps d'observation beaucoup plus longs, plus grande discrétion). Leurs porte-parole experts pointent le faible *impact factor* des cautions scientifiques avancées en défaveur de la chasse sous-marine et critiquent leur protocole de recherche dans un long document publié sur internet (voir chapitre 8).

experts des normalisations actuelles. Il y a plusieurs raisons à cela. Les connaissances expertes et des dispositifs de gestion associés pourraient disqualifier leurs savoirs environnementaux discutés entre pairs et plus largement porter atteinte aux expériences socio-environnementales qu'ils recherchent. Ces réticences sont renforcées si elles font écho à des identifications adverses dans le champ politique, par exemple entre « chasseurs traditionnels » et « écolos ». Force est donc de constater que la pression à l'exemplarité écologique, norme devenue incontournable en termes de légitimation publique et d'accès aux espaces naturels très convoités, crée davantage de tensions et d'évitements en situation de coprésence qu'elle ne fédère les usagers, y compris les adeptes d'une même pratique. Elle favorise aussi la surenchère et la disqualification d'autrui. Les uns (chasseurs d'oiseaux migrateurs) se définissent volontiers comme écologistes « de terrain » d'un genre très différent des écologistes militants et scientifiques qu'ils qualifient volontiers d'ennemis, quand les autres (chasseurs à l'arc) s'en sont fait des alliés et bénéficient en retour d'une légitimation publique conférée par les acteurs institutionnels, relayée par les médias locaux. Des groupes d'usagers et des pratiques environnementales (chasseurs à l'arc et kayakistes) sont aisément catégorisés comme écologiques par les pouvoirs publics et les autres usagers des lieux, sans que leurs savoirs et leurs troubles environnementaux ne relèvent plus nettement que les autres des référentiels écologiques. Les clivages entre ceux qui adhèrent à la normalisation écologique et ceux qui s'en distancient dépendent largement des réseaux de discussion et de la plus ou moins grande proximité cognitive avec les gestionnaires et les experts pourvoyeurs de légitimité écologique<sup>219</sup>.

Dire que l'écologisation touche à la constitution de soi n'est pas exagéré, puisque comme l'explique Fabiani (2013) et le confirment nos observations, la pensée écologique engage toujours simultanément des savoirs savants et des injonctions morales, concrétisées à l'heure actuelle par la norme de responsabilité écologique, en situations de coprésence comme dans les épreuves institutionnelles. C'est pourquoi le type d'espace (protégé / non-protégé) n'est pas apparu comme un facteur significatif pour différencier les processus observés. Depuis les

<sup>219</sup> Par exemple, les archers arcachonnais peuvent requalifier leur éthique sportive « d'écologique » parce qu'elle converge avec les objectifs de gestion de la faune et d'élimination discrète d'espèces « à problèmes » fixés par les gestionnaires d'espaces naturels et les pouvoirs publics. Cet accord technique est au fondement de la légitimité écologique des archers, publiquement validée aussi bien par d'autres usagers des lieux que par les acteurs institutionnels et la presse locale.

années 1990, l'écologisation par l'expertise et la responsabilité se déploient bien au-delà des espaces protégés et se concrétise, entre autres dispositifs, en guides locaux de bonnes pratiques, en opérations écocitoyennes de gestion d'espèces invasives, de ramassage ou de tri des déchets, etc. (Salles, 2009, Aspe et Jacqué, 2012). Que nous les ayons observées à propos d'espaces récemment protégés ou non, les catégorisations et les relations entre usagers étaient semblables et marquées par la surenchère écologique, et les velléités d'écologisation de certains d'entre eux prenaient les mêmes formes, expertes et confinées à de micro-collectifs. Dans le même ordre d'idée, le critère de l'absence de prélèvement de ressources naturelles n'est pas un critère discriminant quant à la problématique de l'écologisation. L'opposition, *a priori* tentante, entre pratiques prédatrices et non-prédatrices n'est pas apparue comme la plus pertinente pour l'analyse de ces usages environnementaux. Pour le dire très simplement, il n'y a pas d'une part les adeptes de loisirs « prédateurs », tous opposés aux entreprises écologiques, et d'autre part des adeptes de loisirs « doux » spontanément acquis à la cause écologique. Par exemple, par la dynamique de leurs effectifs, leur conception sportive et la justification experte de leurs passions, les chasseurs à l'arc et les chasseurs sous-marins s'avèrent *in fine* plus proches des kayakistes que des chasseurs reconnus comme « traditionnels ».

### ***Des passions cognitives à l'épreuve de l'écologie instituée***

La normalisation écologique est particulièrement nette dans le cas des écologisations institutionnelles, parce qu'elle correspond au mandat de certains acteurs institutionnels, et que les normes qu'ils portent sont légales ou réglementaires. Qui plus est, l'exemplarité écologique déjà présente au quotidien dans les espaces naturalisés est ici traduite en études d'impact pour les écosystèmes, quelquefois mises en balance avec l'évaluation de leurs fonctions écologiques et en dispositifs de gestion tels que les zones de protection renforcée et les zones de non-prélèvement (chapitre 8). Actuellement dominant dans la prise en charge publique de l'environnement (Salles, 2009, Comby et Grossetête, 2012), le référentiel gestionnaire et la norme d'éco-responsabilité appellent un registre « expert-citoyen » (Sintomer, 2008) de la part des usagers et de leurs porte-parole. L'écologie instituée leur impose donc la mise entre parenthèses des expériences pratiques et des sensibilités sportives et passionnées au profit de celui-ci. Force est de constater que sur nos deux terrains et quel que soit l'usage, les entreprises d'écologisations observées sont loin d'incarner les forums hybrides que Callon et *al.* (2001) appellent de leurs vœux. C'est seulement en se conformant aux registres de l'expertise que les non-spécialistes peuvent se faire entendre, et donc sans que

ne changent véritablement ni le collectif des participants, ni les manières de formuler les enjeux et de débattre des réponses à apporter<sup>220</sup>. En cas de désaccord, la contestation de la normalisation écologique reste experte et technique, comme l'illustrent les débats sur la définition des zones de non-pêche avec les chasseurs sous-marins (chapitre 8) et ceux sur les réserves intégrales avec les grimpeurs au moment de la création du parc national des Calanques (Marquet, 2012). Ces résultats peuvent être rapprochés d'une tendance plus générale à la « techno-écologisation » depuis les années 1980 (Granjou, 2013) : l'expertise et la production de savoirs quantitatifs sont devenues décisives dans le domaine de la connaissance et de la gestion de la nature, ceci au détriment de l'amateurisme éclairé, des connaissances localisées et du militantisme qui étaient pourtant des ressorts essentiels de l'engagement dans ces activités (Alphandéry et Fortier, 2013).

On le devine, ce processus génère des tensions considérables et quelquefois cristallisées dans le champ politique comme l'a illustré le parti « Chasse Pêche Nature et Traditions » dans les années 1990. Ses dirigeants ont progressivement érigé cette contestation sectorielle en mouvement identitaire défenseur des « traditions de la ruralité » contre l'Europe et sa vision de l'environnement, jugée directive et technocratique (Traïni, 2003b). Comme nous l'avons observé lors de la création du parc national des Calanques, ce type de mobilisations politiques peut être efficace à certains niveaux de décisions et sur certaines scènes, mais il trouve rapidement ses limites pour infléchir les normalisations écologiques par l'expertise et largement impulsées au niveau international<sup>221</sup>. La mobilisation d'élus au plus haut sommet de l'État, parmi lesquels figuraient des associations de chasseurs terrestres et sous-marins, n'a pas empêché la création du parc national des Calanques ni le maintien de sa partie marine, stratégique en raison des engagements internationaux de la France en matière d'aires marines protégées. Parallèlement à cette voie politique, les associations d'usagers se sont dotées de leurs propres experts. Autrement dit, « équipement politique et expert » (Trépos, 2002) des

<sup>220</sup> Des processus analogues ont été observés à propos d'un autre loisir de nature, le surf. La professionnalisation des dirigeants de la *Surfrider foundation Europe* et leur insertion croissante dans des réseaux d'action publique sollicitent davantage des savoirs et des compétences spécialisés. Le registre testimonial et celui de l'émotion devenant moins présents, l'association parvient à mettre à distance les stéréotypes sur les surfeurs et à être reconnue comme un interlocuteur public légitime, au prix d'une césure en son sein entre spécialistes et surfeurs détenteurs de savoirs « situés » (Terral et Weisbein, 2011).

<sup>221</sup> Ainsi, CPNT a réussi à retarder l'application de la directive Oiseaux en France mais s'est finalement heurté à la suprématie du droit européen et aujourd'hui, les chasseurs négocient l'interprétation de cette directive-cadre à partir de données scientifiques.

passions cognitives vont ici de pair, illustrant ainsi une tendance plus générale de la société civile.

Ces tensions suscitées par les entreprises d'écologisation vis-à-vis des expériences environnementales déjà constituées interrogent très fortement le passage d'un « trouble » environnemental à l'expérience, voire à l'engagement écologique qui semble aller de soi pour certains sociologues spécialistes des activités de pleine nature (Kalaora, 2001, Bessy et Mouton, 2004, Corneloup, 2011). Au plan théorique, ce résultat interroge certaines propositions des philosophes fondateurs du pragmatisme. D'un point de vue plus politique et sans nier la réalité des enjeux environnementaux, il nous amène à discuter les ressorts individualisants des normalisations écologiques contemporaines et la théorie de la modernisation écologique qui la sous-tend depuis les années 1990.

### **3. Portée et limites d'une analyse pragmatiste des normalisations écologiques actuelles**

Le positionnement pragmatiste adopté dans cette thèse est né d'une certaine insatisfaction vis-à-vis des théories sociologiques classiques pour rendre compte des processus socio-environnementaux observés. Précisons notre propos. Pour amorcer notre problématisation et formuler des hypothèses de recherche, certains travaux classiques, en particulier ceux d'Elias et Dunning, nous ont été précieux, mais en cherchant à expliquer uniquement par le social, ils relèvent d'un sociocentrisme (Larrère et Larrère, 2012) handicapant pour l'analyse des processus socio-environnementaux observés à propos des loisirs de nature. C'est ici que l'engouement des sciences sociales pour la tradition pragmatiste depuis les années 1980 a suscité notre intérêt. Déjà chez les philosophes pragmatistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'accent est mis sur l'indétermination des situations, le caractère contextuel de l'action plutôt que sur la fixité des normes et des ordres sociaux, l'expérience concrète du monde social, et l'influence de la matérialité sur celui-ci (Ogien, 2014). Pour autant, les philosophes pragmatistes ne disent rien de la généalogie des valeurs et des expériences mobilisées dans les cours d'action. La théorie de l'enquête de Dewey, selon laquelle chez les citoyens ordinaires l'expérimentation est constante et orientée vers la résolution de problèmes, est purement abstraite. Elle n'examine pas de façon empirique les modalités, les hésitations et les obstacles à la constitution d'un « public enquêteur » (Ogien, 2014). Au terme de la confrontation entre ce courant avec notre objet d'étude, nous sommes en mesure de formuler plusieurs remarques

ou critiques. Tout d'abord, au fil des lectures, il nous est apparu que le succès actuel du pragmatisme rejoignait également des pratiques de recherches bien établies dans les champs spécialisés de la sociologie rurale et de la sociologie de l'environnement (Picon, 1978, Billaud, 2012)<sup>222</sup>. Ceci pose la question de la spécificité du pragmatisme, que nous avons examinée en détail dans le chapitre 3. Il y a peu, Lemieux (2012) posait la question : « Peut-on ne pas être constructiviste ? ». On est en droit de s'interroger dans les mêmes termes à propos du pragmatisme. Nous avons voulu démontrer que, sous réserve d'un usage contrôlé des concepts (celui d'épreuve par exemple), certaines lectures sociologiques de l'héritage pragmatiste sont particulièrement heuristiques pour l'analyse des processus socio-environnementaux.

À rebours des approches strictement présentistes et/ou microsociologiques, nous avons opté pour une large contextualisation en portant une attention égale aux médiations sociales et matérielles et aux niveaux micro et macro (voir chapitre 3) toujours présents dans les entreprises d'écologisation (Mormont, 2009). Nous avons notamment repris les concepts d'« expérience d'un milieu » (Céfaï et Terzi, 2012 : 11), de trouble, d'enquête et de prise qui permettent d'articuler précisément « micro-processus et macro-structures » (Cicourel, 2008) et de réintroduire les facteurs techniques et biophysiques<sup>223</sup> dans l'analyse des dynamiques socio-environnementales des loisirs de nature et la problématique de leur écologisation.

L'indétermination des situations, totale et au principe de l'engagement dans une enquête pour les philosophes fondateurs du pragmatisme, est à relativiser dans notre cas d'étude. Selon nos observations, toutes les situations ne sont pas troublées, autrement dit ne font pas constamment problème, et n'entraînent pas systématiquement une enquête collective. Surtout, dans le cas fréquent où les usagers identifient un trouble environnemental, ils hésitent à s'engager dans une enquête collective et se montrent réticents à se référer à la pensée écologique, levier principal de la publicisation des dommages environnementaux depuis les années 1970. Ils préfèrent s'exprimer et agir en se référant à d'autres logiques socio-environnementales et d'autres mondes sociaux dont ils sont plus proches. En dépit de sa forte

<sup>222</sup> Pour n'évoquer que la sociologie. En anthropologie et en géographie, l'articulation entre le social et le matériel et les rapports des hommes à leur milieu sont des préoccupations aussi anciennes que ces disciplines.

<sup>223</sup> Traditionnellement secondaires dans les approches sociologiques plus classiques pour des raisons qui tiennent à la constitution de la discipline (voir chapitre 3).

institutionnalisation, l'écologisation des loisirs de nature reste, selon nos observations, confinée à des publics familiers des savoirs experts et des logiques gestionnaires. En ce sens, elle n'est pas un « véritable problème public », qui engagerait « tout le public, et pas seulement sa fraction la mieux dotée en capitaux de toutes espèces » (Fabiani, 2013).

Ces hésitations, ambiguïtés et tensions inhérentes aux normalisations écologiques actuelles contrastent avec l'optimisme de la conception du « public enquêteur » de Dewey qui renvoie à toutes les personnes ayant identifié un problème. Dans notre cas, le hiatus considérable entre les troubles environnementaux fréquents et les enquêtes écologiques confinées tient pour une bonne part à la forme experte et gestionnaire des normalisations écologiques et à leur concrétisation en « prises » pour penser et gérer les Calanques de Marseille et le bassin d'Arcachon. Elles contrarient ce que Céfaï et Terzi (2012) nomment *L'expérience des problèmes publics* dans leur ouvrage collectif éponyme. Comme Traïni (2011) et nous-mêmes, ces sociologues optent pour une large contextualisation des cours d'action et réintègrent le rôle des émotions (ou des passions) dans l'analyse. Comme nous avons essayé de le montrer, celles-ci sont indissociables des dynamiques normatives et cognitives propres aux loisirs de nature, et à nouveau mises en jeu par les adversaires comme par les partisans – scientifiques compris (Fabiani, 1985) – des normalisations écologiques. Ce modèle de « l'expérience des problèmes publics » inspiré de l'héritage pragmatiste nous paraît particulièrement heuristique lorsque l'on se donne pour objet d'étude des activités et des publics socialement éloignés des professionnels et des infrastructures de gestion en général, mais qui doivent se positionner vis-à-vis d'eux (par exemple, des habitants concernés par l'installation d'une infrastructure dite d'intérêt public, mais source de nuisance). En reliant ainsi les savoirs écologiques experts devenus dominants à leurs formes concrètes (dispositifs de gestion, études d'impact, critères de zonage) il est possible de réintroduire de façon précise l'analyse des rapports de pouvoir et leurs effets sur les cours d'action, tout en conservant l'optique pragmatiste. Toutes proportions gardées, notre travail rejoint ici les réflexions actuelles de Boltanski (2009) ou Ogien (1995) cherchant à définir une analyse pragmatique des rapports de pouvoir et domination gestionnaire, ici observée à propos de l'environnement. Pour Boltanski (2009 : 164) une critique pragmatiste consiste, en se saisissant d'épreuves existentielles et en les rendant visibles, à « défaire les relations généralement acceptées entre formes symboliques et états de choses », autrement dit à défaire des « prises », par exemple à propos de la « tradition » (chapitre 6).

## **4. De la critique radicale à la modernisation écologique, l'équivoque de l'écologisation des sociétés**

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les normalisations écologiques actuelles se caractérisent par leur registre expert et gestionnaire et les normes individualisantes d'écoresponsabilité et d'exemplarité écologique. Cela n'a pas toujours été le cas. Il y a plus de 30 ans, Touraine et son équipe (Touraine *et al.*, 1980) se demandaient si l'écologie politique était l'un des « nouveaux mouvements sociaux », susceptible d'occuper la même place centrale que le mouvement ouvrier dans les sociétés industrielles<sup>224</sup>. L'interrogation semblait légitime parce l'écologie était porteuse d'un projet collectif potentiellement révolutionnaire vis-à-vis des modes de développement des sociétés occidentales. Quels bouleversements sociaux, politiques et cognitifs ont conduit aux normalisations écologiques actuelles ?

Paradoxalement, la décennie 1970 est marquée par les premières difficultés de réalisation du programme de l'écologie politique, en particulier face au programme nucléaire civil du pays de Descartes. Dans ce contexte d'essoufflement de l'écologie révolutionnaire, des penseurs nord-européens opèrent dans les années 1980 un véritable « *aggiornamento* » (Fabiani, 2013) en avançant la théorie de la « modernisation écologique » (Mol et Spaargaren, 2000). Programme théorique et cadre d'actions concrètes, celle-ci ambitionne de réconcilier l'écologie et l'économie de marché et entend stimuler des innovations dans de nombreux domaines (d'où la référence à la « modernisation »), qu'ils soient institutionnels, organisationnels ou industriels (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Il ne s'agit plus, comme dans l'écologie politique radicale née dans les années 1970, de sortir du capitalisme, de rejeter les technologies et l'idéologie du progrès mais de trouver la voie d'un « développement durable », ou plus récemment d'assurer la « transition énergétique » de nos sociétés. Ce courant à la fois politique et scientifique, qui devient dominant dans les années 1990, repose sur des postulats implicites très forts qui modifient profondément les points d'appui des normalisations écologiques, et donc les formes concrètes de l'écologisation. Ce modèle

<sup>224</sup> En particulier, le mouvement anti-nucléaire a été analysé comme fédérateur de l'écologisme français autour de la contestation de la modernité industrielle et technocratique (Dobré, 2002, Sainteny, 2012 : 156).

composite, qui semble à peu près imparable, est en réalité fort éloigné du projet écologique des années 1970<sup>225</sup> :

« Ces théories tirent leur force du modèle qu'elles proposent : ce sont les efforts combinés des innovateurs, des associations et du marché qui, par différents processus, produisent peu à peu les changements en direction d'une société écologique, d'une économie propre. (...) La modernisation écologique constitue en fait le référentiel contemporain des politiques d'environnement, réalisant un compromis savant entre la vision néolibérale et les critiques environnementales. Elle inspire d'ailleurs explicitement les politiques européennes d'environnement. » (Mormont, 2013)

Dans les normalisations écologiques actuelles, largement inspirées par la modernisation écologique via les politiques européennes (Mormont, 2013), chacun est donc invité plus ou moins fermement à entreprendre un effort (Deldrève et Candau, 2014), voire une « réforme de soi » (Fabiani, 2013b). Ce traitement individualisant des enjeux environnementaux est loin d'être neutre dans ses appuis normatifs et dans ses effets sociaux. Dans le contexte politisé décrit plus haut, certains chasseurs d'oiseaux migrateurs contestent une normalisation écologique focalisée sur leurs pratiques et sans effets sur les principaux déterminants des dynamiques de populations d'oiseaux (agriculture intensive, changements globaux, urbanisation). Les chasseurs à l'arc, les kayakistes-naturalistes et chasseurs sous-marins biologistes, cognitivement plus proches de cette gestion et des acteurs qui la mettent en œuvre, s'accommodent mieux de ce type de normalisation par la responsabilité individuelle, qui postule implicitement « la contribution équivalente de chacun » aux problèmes publics (Comby et Grossetête, 2012 : 258). Pour autant, ils ne se privent pas de la contester – de façon experte – lorsqu'elle heurte leur sens de la justice. Par exemple, les chasseurs sous-marins engagés au plan national dans des objectifs de pratique « éco-responsable » posent une condition *sine qua non* : pour être écologiquement efficaces et socialement équitables, expliquent-ils, ces mesures doivent s'appliquer à tous les types de pêche, voire à tous les usages marins. Elles ne peuvent exclure de leur champ d'action le chalutage, principale cause de destruction des écosystèmes marins.

Au regard de ces travaux, il paraît donc difficile de fonder la gestion des usages de l'environnement sur le seul principe d'écoresponsabilité sans prendre en compte les « sentiments de justice » des usagers. Bien entendu, il ne s'agit pas de nier la réalité des

<sup>225</sup> À cet égard, son succès est éloquent au regard des résistances suscitées par les théories de la décroissance portant portées par le Club de Rome dès 1972, dans son rapport *The limits to growth*.

dommages environnementaux, dont beaucoup sont aujourd’hui précisément objectivés et font sentir leurs effets (changements globaux, pollutions, etc.). Il ne s’agit pas non plus de figer les loisirs de nature dans une dimension environnementale idéalisée et supposée éternelle. L’engouement pour les loisirs de nature et la sportivisation des usages engendrent nécessairement des impacts et la dimension environnementale de certaines pratiques et filières touristiques récentes peut être interrogée<sup>226</sup>. Mais du point de vue sociologique voire politique, il s’agit surtout de questionner la normalisation écologique actuelle, essentiellement fondée sur l’expertise et la norme de responsabilité. Le point d’équilibre entre gestion écologique et usages sociaux de la nature n’est pas aisé à définir, mais les travaux actuels à propos des effets sociaux des politiques environnementales ouvrent des pistes des plus stimulantes qui permettraient, à n’en pas douter, une meilleure appropriation des entreprises d’écologisation à l’œuvre dans la gestion de l’environnement. Les politiques environnementales qui découlent de la modernisation écologique sont décevantes au regard de leurs effets écologiques (Salles, 2009) et désormais critiquées pour leurs effets sociaux (Rudolph 2013). En mobilisant à plein le principe de responsabilité et le registre de l’expertise, ces normalisations focalisent l’attention – et l’action – sur des usages et l’évaluation écologique de leur impact<sup>227</sup>, mais sans réellement questionner ni les styles de vie des différentes catégories sociales (Comby et Grossetête, 2012), ni les modes de développement des sociétés, au risque d’accroître les inégalités environnementales (Deldrève et Candau, 2014). Plus que jamais, les propos de Theys et Kalaora (1992) dans l’ouvrage collectif consacré à l’expertise écologique restent d’actualité. « Mettre en question le monopole de la science comme mode de représentation de la nature et de l’environnement et lui substituer une pluralité de cultures possibles — allant de la connaissance pratique tirée de l’expérience jusqu’aux représentations mythiques ou imaginaires en passant par l’héritage menacé des cultures populaires traditionnelles, sans oublier naturellement la connaissance savante » (Theys et Kalaora, 1992 : 48) paraît indispensable pour, peut-être, parvenir à

<sup>226</sup> Certaines offres touristiques (tourisme cynégétique, escapades éclair en pleine nature) accentuent la logique consumériste des sports de nature. La tendance à l’*indoorisation* (Hanula *et al.*, 2011), c’est-à-dire l’artificialisation de lieux de pratiques (stades d’eau vive en kayak, vague artificielle pour le surf, murs d’escalade en salle) interroge la dimension environnementale de ces pratiques désormais centrées sur la performance technique et sportive.

<sup>227</sup> Prenant le cas de cabanons de camarguais détruits de façon discutable au nom de l’environnement, Picon (2008 [1978] : 214-222) pointe le risque majeur d’occulter par de telles mesures – symboliques – des menaces environnementales de premier plan, localement patentées (risques industriels, inondations).

inventer des normalisations socio-environnementales moins clivantes que les entreprises écologiques actuelles.

## BIBLIOGRAPHIE

Agard O. (2009). Les Studien über die Deutschen : un correctif à la théorie du processus de civilisation ? , *Textes & Contextes*.Vol. 3.

Akrich M., Barthe Y. et Rémy C. (2010a). "Les enquêtes "profanes" et la dynamique des controverses en santé environnementale". Dans M. Akrich, Y. Barthe et C. Rémy, (coord). *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisation profanes*. Presses des mines, p. 7-52.

Akrich M., Barthe Y. et Rémy C. (2010b). *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisation profanes*. Presses des mines.

Alphandéry P., Bitoun P. et Dupont Y. (1991). *L'équivoque écologique*. La découverte.

Alphandéry P. et Fortier A. (2001). "Can a territorial policy be based on science alone? The system for creating the Natura 2000 network in France", *Sociologia ruralis* 41, 3, 311-328.

Alphandéry P. et Fortier A. (2007). "A new approach to wildlife management in France : Regional guidelines as tools for the conservation of biodiversity", *Sociologia Ruralis* 47, 1, 42-62.

Alphandéry P. et Fortier A. (2011). "Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes", *Natures Sciences Sociétés* 19, 1, 22-30.

Alphandéry P. et Fortier A. (2013). "Les données sur la nature entre rationalisation et passion", *Revue du MAUSS*, 2, 202-220.

Aspe C. (2008). "La naturalité entre profunda scientia et esthétique verte : l'exemple de la forêt", *Forêt méditerranéenne* XXIX, n°4, 517-524.

Aspe C. et Jacqué M. (2012). "L'éducation à l'environnement : entre critique et adaptation". Dans C. Aspe et M. Jacqué, (coord). *Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale*. Maison des Sciences de l'Homme/Quae, p. 213-253.

Attard-Maraninchi M.-F. (1998). "Des grandes avenues aux petits sentiers, La Société des Excursionnistes Marseillais, une sociabilité organisée". (coord). *Les buveurs d'air. Photographies des Excursionnistes Marseillais. 1897-1937*. p. 75-94.

Augustin J.-P. (2002). "La diversification territoriale des activités sportives", *L'Année sociologique* 52, 2, 417-435.

Auly T. et Veiga J. (2010). *Le Bassin d'Arcachon, un milieu naturel menacé ?*, Confluences / Fédération départementale des chasseurs de la Gironde.

Banos V. et Candau J. (2014). *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale. Enquêtes en Dordogne*. Quae.

Banos V., Candau J. et Baud A.-C. (2009). "Anonymat en localité", *Enquête sur les relations de voisinage en milieu rural* 127, 2, 247-267.

Barbier R. (2005). "Quand le public prend ses distances avec la participation", *Natures Sciences Sociétés* 13, 3, 258-265.

Barbier R. et Rémy E. (2012). "Chapitre 12. Les controverses environnementales publiques". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 187-201.

Barbier R. et Trepos J.-Y. (2007). "Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs", *Revue d'anthropologie des connaissances* 1, 1, 1, 35-58.

Barthe Y., de Blic D., Heurtin J.-P., Lagneau É., Lemieux C., Linhardt D., Moreau de Bellaing C., Rémy C. et Trom D. (2013). "Sociologie pragmatique : mode d'emploi", *Politix* 103, 3, 175-204.

Barthélémy C. (2005). "Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance", *Vertigo* 6, 1.

Barthélémy C. (2013). *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire. Usages, savoirs et gestions de la nature*. L'Harmattan.

Baticle C. (2007). *Les pratiques de chasse comme affirmations politiques du principe d'autochtonie : dimensions territoriales des luttes cynégétiques*. Thèse de doctorat de sociologie et d'anthropologie, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

Baticle C. (2012). "Le localisme cynégétique à l'épreuve du Développement durable. Autochtonie et gestion des territoires dans la Somme", *Économie rurale* 327-328, 1, 152-166.

Becker S. H. (1985). *Outsiders*.

Bercovitz R. et Briffaud S. (2013). *Histoire des représentations sociales de la qualité des paysages et du milieu (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle). Contribution au projet "Ostréiculture et qualité du Bassin d'Arcachon"*. Rapport, 27 p., CEPAGE.

Berger M. (2008). "Répondre en citoyen ordinaire. Pour une étude ethnopragmatique des engagements profanes", *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, 191-208.

Berlan-Darqué M. et Kalaora B. (1992). "L'écologisation de l'agriculture française", *Revue de droit rural*, 204, 255-258.

Berque A. (1990). *Médiance: de milieux en paysages*. Reclus Montpellier, France.

Berque A. (2011). "Le rural, le sauvage, l'urbain", *Études rurales* 1, 187, 51-61.

Bessy C. et Chateauraynaud F. (1995). *Experts et faussaires : pour une sociologie de la perception*. Editions Métailié.

Bessy O. et Mouton M. (2004). "Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux.", *Les cahiers Espaces* 81, 13-34.

Bidet A. (2008). "La genèse des valeurs : une affaire d'enquête", *Tracés* 15, 2, 217-228.

Billaud J.-P. (2012). "Sociologie rurale et environnement : renouveau ou dépassement ?". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 99-112.

Bodin B. (2008). "Le point de vue de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage". Dans V. Scherrer, (coord). *Chasse et développement durable. Les débats du forum d'Iéna au Conseil économique et social*. Paris, Editions de Montbel, p. 166.

Boltanski L. (2006). "Préface". Dans M. Nachi, (coord). *Introduction à la sociologie pragmatique. Vers un nouveau «style» sociologique ?*, Armand Colin.

Boltanski L. (2009). *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*. Gallimard.

Boudes P. (2008). *L'environnement, domaine sociologique. La sociologie française au risque de l'environnement*. Université Victor Segalen-Bordeaux II.

Boudon R. (2003). *Raison, bonnes raisons*. Presses universitaires de France.

Bouleau G. (2012). "Ce que nous apprend l'histoire des indicateurs environnementaux", *Revue Forestière Française*, 5.

Bourdeau P. et Mao P. (2002). "Nouvelles » pratiques sportives de nature, nouveaux espaces... nouveaux territoires ? Une problématique géo-culturelle de l'accès aux espaces naturels". Dans L. Mermet et P. Moquay, (coord). *Accès du public aux espaces naturels. Outils d'analyse et méthodes de gestion*. Paris, , Hermès, p. 345-364.

Bourdieu P. (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les éditions de Minuit.

Bourdieu P. (1980). "Comment peut-on être sportif?". (coord). *Questions de sociologie*. Editions de Minuit, p. 173-195.

Bourdieu P. (1987). *Programme pour une sociologie du sport*.

Bozon M. et Chamboredon J.-C. (1980). "L'organisation de la chasse en France et la signification de la pratique", *Ethnologie française* 10, 1, 65-88.

Bozonnet J.-P. (2010). "Boycott et « buycott » en Europe. Écocitoyenneté et culture libérale", *Sociologies pratiques* 20, 1, 37-50.

Bozonnet J.-P. (2012). "La sensibilité écologique". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 147-162.

Breviglieri M. et Trom D. (2003). "Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville", *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, PUF, Paris.

Bromberger C. (1995). "De quoi parlent les sports ? ", *Terrain*, 25, 5-12.

Bromberger C. (1998a). "Introduction". Dans C. Bromberger, (coord). *Passions ordinaires. Football, jardinage, généalogie, concours de dictée...* . Paris Bayard éditions p. 5-38.

Bromberger C. (1998b). *Passions ordinaires. Football, jardinage, généalogie, concours de dictée...* . Paris Bayard éditions

Bromberger C. et Dufour A.-H. (1982). "Pourquoi braconner ? Jeux interdits en Basse-Provence", *Etudes rurales* La chasse et la cueillette aujourd'hui, 87-88, 357-375.

Bromberger C. et Lenclud G. (1982). "La chasse et la cueillette aujourd'hui, un champ de recherche anthropologique ?", *Etudes rurales* La chasse et la cueillette aujourd'hui, 87-88, 7-36.

Brun B., Dufour A. H., Picon B. et Ribéreau-Gayon M. D. (2000). *Cabanes, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire.*, Editions de Bergier.

Brunet P. (2008). "De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire", *Natures Sciences Sociétés* 16, 4, 317-325.

Buhot D. (1985). "Classes moyennes et transformations d'un loisir de nature : le cas d'une association ornithologique.". Dans A. Cadoret, (coord). *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement.* Paris, L'Harmattan, p. 94-107.

Callède J.-P. (2004). "Sport et anthropologie du politique". Dans S. Chevalier et J.-M. Privat, (coord). *Norbert Elias et l'anthropologie. "Nous sommes tous si étranges"*. Paris, CNRS Editions, p. 143-147.

Callède J.-P. (2007). *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005). Essai sur le sport. Forme et raison de l'échange sportif dans les sociétés modernes.* Bordeaux, MSHA.

Callon M. (1986). "Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *Année sociologique* 36, 169-208.

Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique.* Le Seuil.

Callon M. et Rip A. (1992). "Humains, non-humains : morale d'une coexistence". Dans J. Theys et B. Kalaora, (coord). *La terre outragée. Les experts sont formels.* Paris, Editions Autrement, p. 140-156.

Camy J. (1995). "Les quilles en Gascogne. Entre jeu et sport", *Terrain*, 25, 61-72.

Candau J. (2014). *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale. Enquêtes en Dordogne.* Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Bordeaux.

Candau J., Aznar O., Guérin M., Michelin Y. et Moquay P. (2007). "L'intervention publique paysagère comme processus normatif", *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales* 84-85, 167-190.

Candau J. et Ginelli L. (2011). "L'engagement des agriculteurs dans un service environnemental. L'exemple du paysage", *Revue française de sociologie* 52, 4, 691-718.

Candau J. et Lewis N. (2012). "Un regard particulier sur les postulats de Marx et de Durkheim à l'heure de la sociologie de l'environnement". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 63-77.

Candau J. c., Deuffic P., Ginelli L., Lewis N. et Lyser S. (2005). *La prise en compte de l'environnement par les agriculteurs. Résultats d'enquête*. Rapport, 83 + annexes 196 p. Cestas, Cemagref-Cnasea.

Cardona A. (2014). "Le développement de l'agriculture biologique: effets directs et indirects dans le monde agricole et non-agricole. Une enquête en Île-de-France", *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 339-340, 183-194.

Catton W. R. et Dunlap R. E. (1978). "Environmental Sociology, a new paradigm", *The American Sociologist* 13, 15-47.

Céfaï D. (2002). "Qu'est-ce qu'une arène publique ? Quelques pistes pour une approche pragmatiste". Dans D. Céfaï et I. Joseph, (coord). *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues, p. 51-81.

Céfaï D. (2009). "Comment se mobilise-t-on? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective", *Sociologie et sociétés* 41, 2, 245-269.

Céfaï D. et Joseph I. (2002). "Introduction". Dans D. Céfaï et I. Joseph, (coord). *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues.

Céfaï D. et Terzi C. (2012). *L'expérience des problèmes publics*, Editions de l'EHESS, (Coll. Raisons pratiques).

CGDD (2011). "Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011", *La revue du CGDD*, Octobre 2011, 70.

Chamboredon J. C. (1980). "Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation.", *Revue française de sociologie XXI*, 1, 97-119.

Chamboredon J. C. (1982). "La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural.", *Etudes rurales* La chasse et la cueillette aujourd'hui, 87-88, 233-260.

Chamboredon J. C. (1985). "La naturalisation de la campagne : une autre manière de cultiver les simples ?". Dans A. Cadoret, (coord). *Protection de la nature : histoire et idéologie. De la nature à l'environnement.*, L'Harmattan, p. 138-151.

Charles L. (2001). "Du milieu à l'environnement". Dans M. Boyer, G. Herzlich et B. Maresca, (coord). *L'environnement, question sociale*. Paris, Editions Odile Jacob, p. 21-28.

Charles L. et Kalaora B. (2007). "De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?", *Espaces et sociétés* 130, 3, 121-133.

Charles L. et Kalaora B. (2008). "Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature", *Annales de Géographie*, 663, 3-25.

Chartier R. et Vigarello G. (1982). "Les trajectoires du sport. Pratiques et spectacle", *Le débat* 19, 2, 35-58.

Charvolin F. (2009). "Comment penser les sciences naturalistes "à amateurs" à partir des passions cognitives", *Natures, Sciences, Sociétés* 17, 145-154.

Charvolin F. (2012). "Chapitre 13. Les objets de/dans les politiques de l'environnement. variations autour de la nature administrée". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J.

Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 203-214.

Chateauraynaud F. (2011). *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*. Paris, Editions Pétra.

Chateauraynaud F., Debaz J. et Fintz M. (2013). "Aux frontières de la sécurité sanitaire. Les controverses métrologiques sur les faibles doses et les perturbateurs endocriniens", *Natures Sciences Sociétés* 21, 3, 271-281.

Chateauraynaud F. et Torny D. (1999). *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, ehess, p. 476.

Chauvin P.-M. (2006). "Les classifications en actions. De la sociologie durkheimienne des classifications aux hiérarchies des vins de Bordeaux", *Tracés Genres et catégories*, 10, 29-43.

Chazel F. (1997). "Normes et valeurs sociales", *Encyclopaedia Universalis* 13, 124-127.

Chenu A. et Herpin N. (2002). "Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs?", *Économie et statistique* 352, 1, 15-37.

Chlous-Ducharme F. (2004). "L'archipel de Molène et « l'Autre bord »", 34, 1, 113-122.

Cicourel A. V. (2008). Micro-processus et macro-structures, *SociologieS [En ligne]*. Vol. Découvertes /Redécouvertes, Aaron V. Cicourel, mis en ligne le 29 octobre 2008. URL : <http://sociologies.revues.org/index2432.html>.

Claeys C. (2001). "Qu'est-ce qu'une population concernée ? L'exemple camarguais.", *Géocarrefour* 76-3, 217-223.

Claeys C., Consales J.-N. et Barthélémy C. (2012). "Marseille et ses natures: permeabilites spatiales, segmentations sociales", *Desenvolvimento e Meio Ambiente* 26.

- Cloke P. et Perkins H. C. (1998). "'Cracking the canyon with the awesome foursome": representations of adventure tourism in New Zealand", *Environment and Planning D : Society and Space* 16, 2, 185-218.
- Comby J.-B. (2009). "Quand l'environnement devient «médiatique»", *Réseaux*, 5, 157-190.
- Comby J.-B. et Grossetête M. (2012). "« Se montrer prévoyant » : une norme sociale diversement appropriée ", *Sociologie*, 3, 251-266.
- Corbin A. (1988). *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage*. Flammarion.
- Corbin A. (1995a). "Du loisir cultivé à la classe de loisir ". Dans A. Corbin, (coord). *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Flammarion.
- Corbin A. (1995b). *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Flammarion.
- Corcuff P. (2012). *Où est passée la critique sociale ? Penser le global au croisement des savoirs*. La Découverte.
- Corneloup J. (2011). "La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature", *Développement durable et territoires* 2, 3, [En ligne].
- Corvol A. (2010). *Histoire de la chasse. L'homme et la bête*. Perrin.
- Coulangeon P. et Duval J. (2013). *Trente ans après La distinction de Pierre Bourdieu*, La Découverte.
- Coulangeon P. et Lemel Y. (2009). "Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul", *Economie et statistique*, 423, 3-30.
- Cronon W. (1996). "The trouble with wilderness: or, getting back to the wrong nature", *Environmental History* 1, 1, 7-28.

Cuin C.-H. (2001). "Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim", *Revue européenne des sciences sociales* XXXIX, 120, 77-100.

Cuin C.-H. (2005). "Le paradigme "cognitif" : quelques observations et une suggestion", *Revue française de sociologie* 46, 3, 559-572.

Cuin C.-H. (2011). *Durkheim, modernité d'un classique*. Paris, Hermann.

Dalla Bernardina S. (1989). "L'invention du chasseur écologiste : un exemple italien", *Terrain*, 13, 130-139.

Dalla Bernardina S. (2011). *Le retour du prédateur. Mises en scène du sauvage dans la société post-rurale*. Presses universitaires de Rennes

Dalla Bernardina S. (2012). *L'appel du sauvage. refaire le monde dans les bois.*, Presses universitaires de Rennes.

Darbon D. (1997). *La crise de la chasse en France. La fin d'un monde*. Paris, L'Harmattan.

Darbon S. (2011). "Introduction. La diffusion des sports: confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques", *Ethnologie française* 41, 4, 581-592.

Darré J.-P. (1994). "Le mouvement des normes avec Bakhtine, et quelques agriculteurs". Dans J.-P. Darré, (coord). *Pairs et experts en agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action*. Ramonville Saint -Agne, Erès, p. 15-30.

Deboudt P. (2012a). "La construction territoriale du Parc national des calanques (1971-2012)". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 25-52.

Deboudt P. (2012b). "La construction territoriale du Parc national des calanques (1971-2012)". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 25-51.

Déchaux J.-H. (1995). "Sur le concept de configuration: quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias", *Cahiers internationaux de sociologie*, 293-313.

Déchaux J.-H. (2001). "La mort dans les sociétés modernes: La thèse de Norbert Elias à l'épreuve", *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 161-183.

Déchaux J.-H. (2010). "Agir en situation : effets de disposition et effets de cadrage", *Revue française de sociologie* 51, 4, 720-746.

Deldrève V. (2012a). "Acteurs concertés, acteurs engagés". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 113-130.

Deldrève V. (2012b). "Les enjeux : quels usages légitimes pour le futur parc national ? ". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 131-150.

Deldrève V. et Candau J. (2014). "Produire des inégalités environnementales justes?", *Sociologie* 5, 3, 255-269.

Deldrève V. et Deboudt P. (2012). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Versailles, Quae.

Deldrève V. et Hérat A. (2012). "Des inégalités garantes de la protection des Calanques ? ", *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]* 12, 2, [en ligne].

Delmotte F. (2010). "Une théorie de la civilisation face à «l'effondrement de la civilisation »", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 106, 2, 54-70.

Deuffic P. (2012). *Produire et négocier les normes environnementales. Écologues et forestiers face à la biodiversité associée aux bois morts*. Thèse de sociologie. Bordeaux, Université Victor Segalen.

Deuffic P. et Candau J. (2006). "Farming and Landscape Management: How French Farmers are Coping with the Ecologization of their Activities", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*. 19, 6, 563-585.

Deverre C. et de Sainte Marie C. (2008). "L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? ", *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement/Review of Agricultural and Environment Studies* 89, 4 83-104.

Dobré M. (2002). *L'écologie au quotidien: éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*. Editions L'Harmattan.

Dodier N. (1993). "Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique", *Réseaux* 11, 62, 63-85.

Doidy E. et Gramaglia C. (2012). "Chapitre 20. Pragmatiques et politiques de la nature". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 307-319.

Dosse F. (1995). *L'empire du sens. L'humanisation des sciences humaines*. Paris, La Découverte.

Dubet F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Seuil

Dubet F. (2009). *Le travail des sociétés*. Paris, Editions du Seuil.

Dubet F., Caillet V., Cortéséro R., Mélo D. et Rault F. (2006). *Injustices. L'expérience des inégalités au travail*. Paris, Editions du Seuil.

Dugas É. (2007). "Du sport aux activités physiques de loisir : des formes culturelles et sociales bigarrées", *SociologieS, Théories et recherches* [En ligne].

Dumazedier J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Paris, Editions du Seuil

Dunning E. (1997). "Civilisation, formation de l'Etat et premier développement du sport moderne". Dans A. Garrigou et B. Lacroix, (coord). *Norbert Elias, la politique et l'histoire*. Paris, La Découverte, p. 131-144.

Duret P. (2009). *Sociologie de la compétition* Paris, Armand Colin.

Duret P. (2012 (2008)). *Sociologie du sport*. Puf.

Durkheim E. (1960 [1912]). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Presses universitaires de France.

Durkheim É. ([1913] 1955). *Pragmatisme et sociologie. Cours inédit prononcé à la Sorbonne en 1913-1914 et restitué par Armand Cuvillier d'après des notes d'étudiants*. Paris, Librairie philosophique J. Vrin.

Ehrenberg A. (2008 [1991]). *Le Culte de la performance* Paris Calmann-Lévy.

Eizner N. (1988). *L'imaginaire de la chasse. Hier et demain*  
Châlon-sur-Saône, Atelier CRC France.

Eizner N. c., Aspe C., Picon B., Pfirsch J. et Woehl B. (1994). *Les représentations sociales de l'environnement. Le cas de la France*. Rapport, 172 p., Rapport CNRS- GRMSE pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elias N. (1973). *La civilisation des mœurs*. Paris, Calmann-Lévy.

Elias N. (1976). "Sport et violence", *Actes de la recherche en sciences sociales* 2, 6, 2-21.

Elias N. et Dunning E. (1994 [1986]). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard.

Emerson R. M. et Messinger S. L. (2012 (1977)). "Micro-politique du trouble. Du trouble personnel au problème public". Dans D. Céfai et C. Terzi, (coord). *L'expérience des problèmes publics*. Editions de l'EHESS, p. 51-80.

Etudes rurales (1982). *La chasse et la cueillette aujourd'hui*.

Fabiani J.-L. (1982). "Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel", *Etudes rurales La chasse et la cueillette aujourd'hui*, 87-88, 309-324.

Fabiani J.-L. (1984). "L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 54, 81-84.

Fabiani J.-L. (1985). "Science des écosystèmes et protection de la nature". Dans A. Cadoret, (coord). *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement.*, L'Harmattan, p. 75-93.

Fabiani J.-L. (1988). "Les prédateurs éclairés : remarques sur la "gestion rationnelle" de la chasse en France". *L'imaginaire de la chasse, Atelier CRC*, France.

Fabiani J.-L. (2000). "Éthique et politiques de la techno-nature. À propos de la biologie de la conservation", *Revue européenne des sciences sociales XXXVIII*, 18, 15-28.

Fabiani J.-L. (2001). "L'amour de la nature". Dans M. Boyer, G. Herzlich et B. Maresca, (coord). *L'environnement, question sociale*. Paris, Editions Odile Jacob, p. 39-47.

Fabiani J.-L. (2013a). "Distinction, légitimité et classe sociale". Dans P. Coulangeon et J. Duval, (coord). *Trente ans après La distinction de Pierre Bourdieu*. La Découverte, p. 69-82.

Fabiani J.-L. (2013b). "Réforme de soi et injonctions environnementales". 5<sup>o</sup> *Congrès de l'Association Française de Sociologie. Session semi-plénière "Environnement et inégalités sociales : les sciences sociales face aux différents programmes de modernisation écologique"*, Nantes, 2-5 septembre 2013.

Farcy J.-C. (1995). "Le temps libre au village (1830-1930)". Dans A. Corbin, (coord). *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Flammarion.

Flipo F. (2006). "L'enjeu écologique. Lecture critique de Bruno Latour", *Revue du MAUSS* 27, 1, 481-495.

Fortier A. (1992). "L'épouse dévouée et la femme fantasmatique. Enquête sur la chasse dans les Ardennes", *Ethnologie française* XXII, 4, 491-500.

Fortier A. (2005). "Des savoirs locaux insaisissables ? L'exemple de la tenderie aux grives en Ardenne", *VertigO* 6, 3, 30-39.

Fourniau J.-M. (2008). "La sélection des participants dans les dispositifs de démocratie participative : un citoyen plus amateur qu'ordinaire". *Colloque « Sélection des acteurs et des instruments de l'action publique » (SAIAP)* Lyon, 26 - 28 juin 2008.

Fournier L. S. (2009). "Le jeu de « soule » en France aujourd'hui : un revivalisme sans patrimonialisation", *Ethnologie française* 39, 3, 471-481.

Frioux S. et Pépy E.-A. (2009). *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine. France, 16 e-21e siècle*, ENS Editions.

Genard J.-L. (2011). "Investiguer le pluralisme de l'agir. Discussion de l'ouvrage *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, par Laurent Thévenot, Paris, Editions La Découverte, 2006", *SociologieS* [En ligne].

Ginelli L. (2012a). "Chasse-gestion, chasse écologique, chasse durable... Enjeux d'une écologisation", *Economie rurale* janvier-mars 2012, 327-328, 38-51.

Ginelli L. (2012b). "Chasse terrestre et chasse sous-marine dans le Parc national des Calanques. Des "passions" aux prises avec la protection des patrimoines.". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 173-190.

Ginelli L. (2015). "Loisirs de nature et environnement. Spécificités des épreuves, liens avec les professions ". Dans I. Arpin, G. Bouleau, J. Candau et A. Richard, (coord). *Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*. Octarès.

Ginelli L., Marquet V. et Deldrève V. (2014). "Bien pratiquer la nature... pour protéger les Calanques ?", *Ethnologie française* 44, 3, 525-536.

Goffman E. (1992 [1974]). *Les cadres de l'expérience*. Paris, Editions de Minuit.

Gontier C. (1991). *Le cabanon marseillais. Images et pratiques*. Marseille, Editions du Cerfise.

Granjou C. (2013). *Micropolitiques de la biodiversité. Experts et professionnels de la nature*. Peter Lang.

Granjou C., Mauz I. et Cosson A. (2010). "Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension", *SociologieS [En ligne]*.

Griffet J. (1995). *Aventures marines. Images et pratiques*. Paris, L'Harmattan.

Griffet J. (1997). "Le double sens du sport", *Sociétés*, 55, 5-12.

Griffet J. (1999). "La mise en commun de la nature. Du "bon coin en chasse sous-marine et en escalade.", *Dossier de la revue de Géographie Alpine* n°20, 41-46.

Griffet J. (2001). "Le village flottant", *Ethnologie française* 31, 4, 651-660.

Grossetti M. (2006). "Les limites de la symétrie", *SociologieS [En ligne]*, mis en ligne le 22 octobre 2007, consulté le 29 mai 2015. URL : <http://sociologies.revues.org/712>.

Guyon F. et Fuchs J. (2013). "« Se dire "sportif" dans les pratiques de prédation (chasse, pêche, cueillette) en France. Conditions d'un processus de qualification »", *Recherches sociologiques et anthropologiques [En ligne]* 43, 2, mis en ligne le 19 février 2013, consulté le 03 juin 2013. .

Hanula G., Travert M. et Griffet J. (2011). "Jouer au-dessus du vide. Les parcours acrobatiques en hauteur : une offre hybride de loisir sportif", *Ethnologie française* 42, 1, 165-174.

Havet P. (2007). *La chasse en quête de sens. Nature, chasse et société. Vol.2.* Paris, L'Harmattan.

Heinich N. (1992). "L'esthétique contre l'éthique ou l'impossible arbitrage : de la tauromachie considérée comme un combat de registres", *Espaces et sociétés*, 69, 39-53.

Heinich N. (1997). *La sociologie de Norbert Elias.*

Heinich N. (2006a). "La sociologie à l'épreuve des valeurs", *Cahiers internationaux de sociologie* 121, 287-315.

Heinich N. (2006b). "Vers une science sociale de l'expérience", *Revue du MAUSS*, 2, 403-413.

Heinich N. (2009). *La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère.* Maison des Sciences de l'Homme

Hell B. (1985). *Entre chien et loup. Faits et dits de la chasse dans la France de l'Est.* Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme.

Hérat A. (2012). "Une politique de nature à l'épreuve du territoire : le quartier de la Cayolle et la calanque de Sormiou (Marseille)". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages.* Quae, p. 53-72.

Jamin J. (1988). "La tendrie aux grives en Ardennes, une éducation sentimentale". *L'imaginaire de la chasse, Atelier CRC, France.*

Joas H. (2002). "Pragmatisme et sciences sociales. L'héritage de l'Ecole de Chicago". Dans D. Cefaï et I. Joseph, (coord). *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. Collection « Cerisy ». La Tour d'Aigues.

Jollivet M. (1992). *Sciences de la nature, sciences de la société: les passeurs de frontières*. CNRS.

Joseph I. (2002). "Pluralisme et contiguïtés". Dans D. Cefaï et I. Joseph, (coord). *L'Héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*. La Tour d'Aigues, p. 83-105

Kalaora B. (1993 [1981]). *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*. Paris, L'Harmattan.

Kalaora B. (2001). "A la conquête de la pleine nature", *Ethnologie française* 31, 4, 591-597.

Karsenti B. (2004). "La sociologie à l'épreuve du pragmatisme. Réaction durkheimienne", *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme, Paris, Raisons Pratiques*, 319-349.

Karsenti B. et Quéré L. (2004). *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*. Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, (Coll. Raisons Pratiques).

Krieger S.-J. et Ginelli L. (à paraître). "Le kayak de mer. Du « besoin de nature »... à l'« expérience écologique » ?", *Nature et Récréation. Revue pluridisciplinaire de recherche sur les pratiques récréatives de nature*, 2.

Lahire B. (2013). "La culture à l'échelle de l'individu". Dans P. Coulangeon et J. Duval, (coord). *Trente ans après La distinction de Pierre Bourdieu*. La Découverte, p. 165-176.

Lamine C. (2008). *Les intermittents du bio. Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*. Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme / Quae.

Lamine C. (2011). "Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture", *Sociologie du Travail* 53, 1, 75-92.

Larrère C. (2006). "Éthiques de l'environnement", *Multitudes*, 1, 75-84.

Larrère C. (2010). "Les éthiques environnementales", *Natures, Sciences, Sociétés* 18, 4, 405-413.

Larrère C. et Larrère R. (1997a). *Du bon usage de la Nature : pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier.

Larrère C. et Larrère R. (1997b). "Le contrat domestique", *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, 30.

Larrère R. (2002). "Nature, campagne et paysage : des différents regards et de leur légitimité". Dans J. P. Sylvestre, (coord). *Agriculteurs, ruraux et citadins les mutations des campagnes françaises*. Dijon, educagri / Centre régional de documentation pédagogique, p. 193-208.

Larrère R. et De La Soudière M. (1985). *Cueillir la montagne. Plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne et Limousin*. Lyon, La Manufacture.

Larrère R. et Larrère C. (2012). "Hypermodernité et sociocentrisme". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement*. Presses de l'Université Laval, p. 53-62.

Latour B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris, La Découverte.

Lazzarotti O. (2000). "Chasse en France et construction européenne : le cas du gibier d'eau", *Géographie et cultures*, 36, 21-38.

Le Berre S., Courtel J. et Brigand L. (2010). "Etude de la fréquentation nautique du Bassin d'Arcachon", *Rapport final*.

Le Floch S. et Ginelli L. (2013). *La « qualité du milieu » à l'épreuve du quotidien. (Re)constructions ordinaires de l'idée de qualité relative au bassin d'Arcachon. Résultats d'une enquête par entretiens auprès d'usagers et d'acteurs locaux*

*Projet OSQUAR, action « (Re)constructions ordinaires de l'idée de « qualité écologique»*.  
Rapport, 46 p., Irstea.

Le Guirriec P. (2012). "De l'espace à loisir à la pointe de la Bretagne", *Ethnologie française* 42, 4, 689-696.

Le Pogam Y. (1995). "Imaginaire sportif et fantasme de la performativité", *Cahiers internationaux de sociologie*, 23-41.

Lebreton F., Héas S., Bodin D., Robène L. et Aït Abdelmalek A. (2008). "Terre et ciel : étude sociologique d'espaces-temps sportifs marginaux", 132-133, 1-2, 209-222.

Lemieux C. (2011). "Jugements en action, actions en jugements. Ce que la sociologie des épreuves peut apporter à l'étude de la cognition". Dans F. Clément et L. Kaufmann, (coord). *La sociologie cognitive*. Maison de Sciences de l'Homme, p. 249-274.

Lemieux C. (2012). "Peut-on ne pas être constructiviste ?", *Politix* 100, 4, 169-187.

Lepart J. et Marty P. (2006). "Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité L'exemple de la France", *Annales de géographie* 651, 5, 485-507.

Linhardt D. (2001). "Le procès fait au Procès de civilisation. A propos d'une récente controverse allemande autour de la théorie du processus de civilisation de Norbert Elias", *Politix* 14, 55, 151-181.

Lizet B. (1991). "De la campagne à la "nature ordinaire". Génie écologique, paysages et traditions paysannes.", *Etudes rurales* 121-124, 169-184.

Lolive J. (2014). "Le nouveau sauvage dans la modernité réflexive", *Nature et récréation*, 1, 53-66.

Loret A. (1995). Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige... La révolution du sport des "années fun", Paris, Autrement.

Marquet V. (2012). "L'escalade à l'épreuve de la concertation". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 191-208.

Marsac A. (2006). "En kayak de haute rivière : pratiques individuelles et engagements partagés", *Ethnologie française* 36, 4, 603-611.

Marsac A. (2008). *Canoë-kayak, des torrents au Stade d'eau vive. Sociologie des pratiques et ethnographie des apprentissages*. Thèse de doctorat, Université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

Marsac A. (2011). "Du tourisme au développement durable : Les usages des cours d'eau par les kayakistes français ", *VertigO- la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne]*, Hors-série 10.

Mascret V. (2010). *L'aventure sous-marine. Histoire de la plongée sous-marine de loisir en scaphandre autonome en France (1865-1985)*. Université Claude Bernard-Lyon I.

Masséna-Gourc G. (1994a). "La protection à l'épreuve de la diversité des usages. Le massif des Calanques", *Etudes rurales Littoraux en perspective*, 133-134, 149-162.

Masséna-Gourc G. (1994b). "Sur nos besoins de nature : l'exemple du Massif des Calanques", *Forêt méditerranéenne* 15, 3, 289-306.

Mauz I. (2002). "Comment est née la conception française des parcs nationaux?", *Revue de géographie alpine* 90, 2, 33-44.

Mélard F. (2008). *Ecologisation. Objets et concepts intermédiaires*. Bruxelles, Peter Lang, coll. "Ecopolis".

Melin H. (2012). "De l'exploitation des ressources à la protection : une histoire humaine de la nature dans les calanques". Dans V. Deldrève et P. Deboudt, (coord). *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*. Quae, p. 153-172.

Menault J. (1994). *Chasseurs et citadins en Bordelais. Les enjeux récents de la pratique d'un loisir traditionnel*. Talence, MSHA.

Mennell S. (1997). "L'envers de la médaille : les processus de décivilisation". Dans A. Garrigou et B. Lacroix, (coord). *Norbert Elias, la politique et l'histoire*. Paris, La Découverte, p. 100-126.

Micoud A. (1992). "La production sociale de normes en matière d'environnement". Dans P. Fritsch, (coord). *L'activité sociale normative*. Paris, CNRS, p. 69-91.

Micoud A. (1993). "Comment en finir avec les animaux dits nuisibles", *Etudes rurales* 129-130, 83-94.

Micoud A. (2004). "Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises", *Ethnologie française* XXXIV, 1, 13-22.

Micoud A. (2010). "Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes ?", 108, 2, 99-107.

Micoud A. et Bobbé S. (2006). "Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? ", *Natures, Sciences, Sociétés* 14, Numéro spécial "Gestions durables de la faune sauvage", 32-35.

Mignon P. et Truchot G. (2001). "La France sportive. Premiers résultats de l'enquête « Pratiques sportives 2000 »", *Stat-info, Bulletin de statistiques et d'études* 1, 1, 8.

Mills C. W. (1940). "Situating Actions and vocabularies of Motive", *American Sociological Review* 5, 6, 904-913.

Mischi J. (2008). "Les militants ouvriers de la chasse. Éléments sur le rapport à la politique des classes populaires", *Politix* 83, 3, 105-131.

Mischi J. (2012). "Protester avec violence. Les actions militantes non conventionnelles des chasseurs", *Sociologie* 3, 2, 145-162.

Mol A. P. J. et Spaargaren G. (2000). "Ecological modernisation theory in debate: a review", *Environmental politics* 9, 1, 17-49.

Morin E. (1992). "Pour une pensée écologisée", *La Terre outragée. Les experts sont formels*, 66-77.

Mormont M. (2009). "Globalisations et écologisations des campagnes", *Etudes rurales* 183, 1, 143-160.

Mormont M. (2013). "Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques", 21, 2, 159-160.

Mougenot C. et Roussel L. (2005). "To poison or to trap ? The ecologisation of 'pest' control", *Sociologia Ruralis* 45, 1/2, 115-129.

Mounet J.-P. (2007a). "La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation", *Développement durable et Territoires*.

Mounet J.-P. (2007b). "Sports de nature, développement durable et controverse environnementale", *Natures Sciences Sociétés* 15, 2, 162-166.

Muller P. (2005). "Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs", *Revue française de science politique* 55, 2005/1, 155-187.

Ogien A. (1995). *L'esprit gestionnaire (une analyse de l'air du temps)*. EHESS.

Ogien A. (2014). "Pragmatismes et sociologies", *Revue française de sociologie* 55, 3, 563-579.

Ollitrault S. (2001). "Les écologistes français, des experts en action", *Revue française de science politique* 51, 1, 105-130.

Papinot C. (2003). "Requalification du littoral et conflits d'usage. L'estrans-environnement et l'estrans-territoire", *Sociétés contemporaines*, 52, 105-121.

Parisis J. L. et Péraldi M. (1981a). "Des jardins des oeuvres aux chantiers du Maréchal.. Mise au vert et encadrement des masses", *Recherches. Tant qu'il y aura des arbres... Pratiques et politiques de nature, 1870-1960*, 45, 272.

Parisis J. L. et Péraldi M. (1981b). *La mise au vert. Des rapports de l'Etat et du mouvement associatif dans l'institutionnalisation des loisirs de nature*. Thèse de Doctorat en sociologie Marseille, Université de Provence Aix-Marseille 1.

Parlebas P. (2002). "Réseaux dans les jeux et les sports", *L'Année sociologique* 52, 2, 314-349.

Patriat F. (2000). Propositions pour une chasse responsable et apaisée. Paris La Documentation française.

Pelosse V. (1988). "Les modes d'interprétation des pratiques cynégétiques modernes en France.", *L'Homme* 108, 122-133.

Picon B. (1978). *L'espace et le temps en Camargue*. Éditions Actes Sud.

Picon B. (1991). "Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées", *Sociétés contemporaines* Décembre, Production domestique., 8, 87-100.

Picon B. (2008 [1978]). *L'espace et le temps en Camargue*. Éditions Actes Sud.

Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. (1993). *La chasse à courre : ses rites et ses enjeux*. Paris, Payot.

Pociello C. (1999). *Les cultures sportives: pratiques, représentations et mythes sportifs*. PUF.

Pradelles de Latour C.-H. (1982). "La passion de la chasse dans une commune cévenole", *Etudes rurales* La chasse et la cueillette aujourd'hui, 87-88, juillet-décembre, 325-334.

Pröbstl U., Elands B. H. M. et Wirth V. (2009). "Forest recreation and nature tourism in Europe: context, history, and current situation". Dans S. Bell, M. Simpson, L. Tyrväinen, T. Sievänen et U. Pröbstl, (coord). *European Forest Recreation and Tourism : a Handbook*.

Pruneau J., Dumont J. et Célimène N. (2006). "Voiles traditionnelles aux Antilles françaises : « sportivisation » et patrimonialisation", *Ethnologie française* 36, 3, 519-530.

Pudal R. (2011). "Enjeux et usages du pragmatisme en France (1880-1920). Approche sociologique et historique d'une acculturation philosophique", *Revue française de sociologie* 52, 4, 747-775.

Quéré L. (2012). "Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne.". Dans D. Céfaï et C. Terzi, (coord). *L'expérience des problèmes publics*. Editions de l'EHESS, p. 135-162.

Ragouet P. (2012). *Controverse dans la science. L' "affaire Benveniste" sous le microscope du sociologue*. Sociologie. Bordeaux, Mémoire de HDR, Université Bordeaux Segalen.

Raison du Cleuziou Y. (2008). "'De la résistance à la subversion. Les chasseurs de la baie de Somme et le développement durable". ", *Etudes rurales* 181, 1, 133-148.

Raison du Cleuziou Y. (2009). "L'invention de la "chasse durable". Genèse d'une appropriation subversive des normes de développement durable par les chasseurs de la baie de Somme. ". Dans B. Villalba, (coord). *Appropriations du développement durable: émergences, diffusions, traductions*. Presses Univ. Septentrion, p. 341-362.

Rauch A. (1995). "Les vacances et la nature revisitée (1830-1939)". Dans A. Corbin, (coord). *L'avènement des loisirs. 1850-1960*. Flammarion, p. 626.

Rech Y. et Mounet J.-P. (2011). "Les sports de nature en débat. Réceptions différenciées de la gestion participative dans le Parc naturel régional de la Chartreuse.", *Développement durable et territoires* 2, 3, [En ligne].

Retière J.-N. (2003). "Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire", *Politix* 16, 63, 121-143.

Roques S. et Vigarello G. (2008). "Enjeux et limites des performances", *Communications* 83, 2, 169-179.

Roué M. (2009). "Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes". Dans R. Larrère, B. Lizet et M. Berlan-Darqué, (coord). *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Quae, p. 131-141.

Roué M. (2012). "Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones. De la tradition à la mode", *Revue d'ethnoécologie*, 1.

Roux F. (2007). *Des «pêcheurs sans panier» : contribution à une sociologie des nouveaux usages culturels de la nature.* . U.F.R de Sociologie, Université de Nantes.

Roux F. (2013). "Des pêcheurs distingués. L'espace des pratiques halieutiques". Dans P. Coulangeon et J. Duval, (coord). *Trente ans après La distinction de Pierre Bourdieu.* La Découverte, p. 354-377.

Roux J., Charvolin F. et Dumain A. (2009). "Les « passions cognitives » ou la dimension rebelle du connaître en régime de passion. Premiers résultats d'un programme en cours", *Revue d'anthropologie des connaissances* 3, 3, 369-385.

Sainteny G. (2012). "L'émergence complexe et chaotique de l'écologisme en France". Dans R. Barbier, P. Boudes, J.-P. Bozonnet, J. Candau, M. Dobré, N. Lewis et F. Rudolf, (coord). *Manuel de sociologie de l'environnement.* Presses de l'Université Laval, p. 133-145.

Salles D. (2006). *Les défis de l'environnement - Démocratie et efficacité.* Editions Syllepse.

Salles D. (2009). "Environnement : la gouvernance par la responsabilité ?", *Vertigo* Hors Série, 6.

Saumade F. (1995). "Chasseur, torero, boucher: le triangle sémantique du sang animal", *L'Homme* 35, 136, 113-121.

Sayeux A.-S. (2008). *Surfeurs, l'être au monde. Une analyse socio-anthropologique*. Presses universitaires de Rennes.

Scherrer V. (2002). *Réinventer la chasse pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique et social.

Selmi A. (2009). "L'émergence de l'idée de parc national en France. de la protection des paysages à l'expérimentation coloniale". Dans R. Larrère, B. Lizet et M. Berlan-Darqué, (coord). *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Quae, p. 43-59.

Sintomer Y. (2008). "Du savoir d'usage au métier de citoyen ?", *Raisons politiques* 31, 3, 115-133.

Sirost O. (2009). "La vie au grand air ou l'invention occidentale des milieux récréatifs". Dans O. Sirost, (coord). *La vie au grand air. Aventures du corps et évasions vers la nature*. . Presses universitaires de Nancy, p. 7-44.

Stavo-Debaugue J. (2012). "Des "événements" difficiles à encaisser. Un pragmatisme pessimiste. ". Dans D. Céfaï et C. Terzi, (coord). *L'expérience des problèmes publics. Raisons pratiques*. Editions de l'EHESS, p. 191-223.

Terral P. et Weisbein J. (2011). "Ce que savent les surfeurs : formes de traduction entre savoirs situés et registre expert dans le monde social du surf". Dans Y. Bérard et B. Crespin, (coord). *Aux frontières de l'expertise : dialogues entre savoirs et pouvoirs*. p. 101-113.

The Outdoor Foundation (2012). Outdoor Recreation Participation Topline Report. [www.outdoorfoundation.org](http://www.outdoorfoundation.org).

Theys J. et Kalaora B. (1992). "Quand la science réinvente l'environnement". Dans J. Theys et B. Kalaora, (coord). *La Terre outragée. Les experts sont formels*. Autrement, p. 15-49.

Touraine A., Hegedus Z., Dubet F. et Wieviorka M. (1980). *La prophétie anti-nucléaire*. Seuil.

Traimond B. (1984). "Le braconnage du gibier dans la Lande, XIX-XX siècles. Dits et interdits", *Ethnologie Française* 14, 4, 355-363.

Traini C. (2004). "Territoires de chasse", *Ethnologie française* 34, 1, 41-48.

Traini C. (2003a). "Aficionados et opposants à la tauromachie. Les formes plurielles de la civilisation ", *Politix* 16, 64, 103-125.

Traini C. (2003b). *Les braconniers de la République*. Paris, PUF.

Traini C. (2011). "Les émotions de la cause animale. Histoires affectives et travail militant.", *Politix* 93, 1, 69-92.

Trépos J.-Y. (2002). "L'expertise comme équipement politique de la société civile", *Questions de communication*, 2, 7-18.

Trom D. (2001). "À l'épreuve du paysage", *Revue du MAUSS*, 1, 247-260.

Trom D. et Zimmerman B. (2001). "Cadres et institution des problèmes publics. Les cas du chômage et du paysage". Dans D. Cefaï et D. Trom, (coord). *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans les arènes publiques*. Paris, Editions de l'EHESS, p. 281-315.

Van Tilbeurgh V. et Charlier-Kerbiguet M. (2007). *La mer d'Iroise. Négociations sur le principe de protection*. . Presses universitaires de Rennes.

Viard J. (2006). *Éloge de la mobilité. Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*. Editions de l'Aube.

Vigne M. et Dorvillé C. (2009). "Les jeux traditionnels du Nord, entre tradition ludique culturelle et modernité sportive", *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie [En ligne]*, 4.

Vigour C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Paris, La Découverte.

Vourc'h A. et Pelosse V. (1985). "Chasseurs et protecteurs : les paradoxes d'une contradiction". Dans A. Cadoret, (coord). *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*. L'Harmattan, p. 108-123.

## **ANNEXES**



## Annexe 1

### Liste des personnes enquêtées

#### Calanques

M : chasse sous-marine ; G : chasseur à la glu ; R : représentant

Codage	Pseudo	Usage ou mandat principal	âge	profession	Lieu de résidence	Autres
M1	Herbert	Chasse sous-marine	62	Cadre secteur médical	Marseille	
M2	Léon	Chasse sous-marine	45	Agent protection civile	Marseille Sud	
M3	Arsène	Chasse sous-marine	51	Architecte et concepteur de récifs artificiels	Marseille Sud	
M4	Alain	Chasse sous-marine	35	Biologiste marin	Marseille Sud	
M5	Gilbert	Chasse sous-marine	32	Garde-Technicien de l'environnement	NSP	
M6	Pablo	Chasse sous-marine	31	Policier	Les Pennes-Mirabeau	
M7	Jules	Chasse sous-marine	65	Cadre	Auriol	Elu EELV
M8	Michel	Chasse sous-marine	53	Employé fonction publique	NSP	
M9	Germain	Chasse sous-marine	30	pompier	Marseille Sud	
M10	Alphonse	Chasse sous-marine	52	enseignant	Marseille Sud	
M11	Gaston	Chasse sous-marine	30	Doctorant en biologie	Marseille Sud	
M12	Olivier	Chasse sous-marine	41	assureur	Marseille Sud	
M13	Eugène	Chasse sous-marine	41	Agent de maîtrise	Saucé-les-Pins	
M14	Gustave	Chasse sous-marine	68	Enseignant retraité	La Ciotat	

M15	Nicolas	Chasse sous-marine	40	Editeur de guides touristiques	Marseille Sud	
M16	Paul	Chasse sous-marine	54	commerçant	Marseille Nord	
G1	Mario	Chasse à la glu	60	Ouvrier retraité	Roquefort-la-Bédoule	
G2	Frédéric	Chasse à la glu	67	Employé municipal retraité	Cassis	
G3	Giacomo	Chasse à la glu	30	policier	Marseille Sud	
G4	Gabin	Chasse à la glu	74	Gendarme retraité	Mazargues	
G5	Brice	Chasse à la glu	62	Ouvrier retraité	Roquefort-la-Bédoule	
G6	Jules	Chasse à la glu	38	Jardinier paysagiste	Roquefort-la-Bédoule	
G7	Charlotte	Chasse à la glu	36	agricultrice	Roquefort-la-Bédoule	
G8	Félix	Chasse à la glu	73	Ouvrier retraité	Marseille Sud	
G9	Barnabé	Chasse à la glu	72	Viticulteur retraité	Cassis	
G10	Raymond	Chasse à la glu	63	Restaurateur retraité	Habite Cassis, chasse à Roquefort-la Bédoule	
R1	Clémentine	Chargé de mission parc national		PN Calanques	NSP	
R2	Giovanni	Chasse sous marine, représentant	NSP	chercheur	NSP	
R3	Roger	Chasse sous marine, représentant	55	enseignant	NSP	
R4	Pierre	Chasseur et représentant	50	Plombier	Roquefort-la Bédoule	
R5	Vincent	Chasseur et représentant	48	policier	Mazargues	
R6	Eddy	Chasse sous marine, représentant	NSP	NSP	NSP	Président de club
R7	Jeanne	Chargé de mission parc national		PN Calanques	NSP	

R8	Rémi	Président asso défense chasse tradi	60	Fonctionnaire territorial retraité	Aubagne	
R9	Bruno	Membre du CNPN		CNPN	NSP	

## bassin d'Arcachon

À : chasseur à l'arc

GE : chasseur de gibier d'eau

K : kayakiste

R : représentant

Codage	Pseudo	Usage principal	âge	Profession	Lieu de résidence	Autres usages
A1	Cédric	Chasse à l'arc	42	Employé communal	Lège	
A2	Zachary	Chasse à l'arc	40	Employé communal	Lège	
A3	William	Chasse à l'arc	43	Employé communal	Arès	Chasse à tir
A4	Laurent	Chasse à l'arc	34	artisan	Lège	
A5	Sébastien	Chasse à l'arc	46	commerçant	Lège	
A6	Gilles	Chasse à l'arc	54	Technicien espace protégé	Le Teich. Chasse à Lège	
GE1	Charles	Gibier d'eau	68	Enseignant retraité	La Teste (chasse sur l'île aux oiseaux)	
GE2	Félix	Gibier d'eau	40	Employé du secteur public	Biganos (chasse à Arès)	
GE3	Auguste	Gibier d'eau	70	Ostréiculteur	Arès	

				retraité		
GE4	Florent	Gibier d'eau	63	Journaliste retraité	Lège	
GE5	Peïo	Gibier d'eau	59	employé de la fonction publique, retraité	La Teste	
GE6	Max	Gibier d'eau	55	Contremaître retraité	Saint-Médard-en-Jalles (chasse à Arès)	
GE7	Tony	Gibier d'eau	65	Artisan retraité	Lège (y chasse aussi)	
GE8	Jacques	Gibier d'eau	72	Ostréiculteur retraité	Andernos	
GE9	Esteban	Gibier d'eau	28	Ostréiculteur	Andernos (chasse sur l'île aux Oiseaux, le Teich)	
GE10	Jean-Marie	Gibier d'eau	54	Employé du secteur public	Dordogne	
GE11	Philippe	Gibier d'eau	40	intérimaire	Arès	
GE12	Florian	Gibier d'eau	50	NSP	Gujan-Mestras	
GE13	Boris	Gibier d'eau	60	contremaître retraité	Gujan-Mestras	
GE14	Jean	bécasse	33	Educateur spécialisé	Léognan	
GE15	Louis	Gibier d'eau	40	Agent hospitalier	Saint-Symphorien	
GE16	José	Gibier d'eau	33	Ouvrier ostréicole	Le Porge	
K1	Fiona	Kayak	43	Educatrice spécialisée	La Teste	

K2	Olivier	Kayak	52	Animateur espace protégé	Bassin d'Arcachon Sud	
K3	Gwenaëlle	Kayak		Institutrice retraitée	La Hume	
K4	Jean-Philippe	Kayak	50	Enseignant	Biganos	
K5	Gaël	Kayak	42	Enseignant	Andernos	
K6	Annie	Kayak	35	Educatrice spécialisée	Villeneuve d'Ornon	
K7	Emilie	Kayak	45	NSP	Eysines	
K8	Edgar	Kayak-ornithologie	36	informaticien	Taillan-Médoc	
K9	Béatrice	Kayak	34	Sans emploi	Taillan-Médoc	
R21	Gérald		50	ONCFS		
R10 et R11	Virginie et Paul		NSP		asso	
R12	Fiona		43	Educatrice spécialisée	La Teste	
R13	Sylvie		41	Profession indépendante	Arès	
R14	Rodolphe		68	Enseignant retraité	Gujan-Mestras	
R15	Jacques		72	Ostréiculteur retraité	Andernos	
R16	Gaël	Kayak	42	Enseignant	Andernos	
R17	Nathalie			Chargée de mission secteur associatif		
R18	David			retraité		
R19	Franck		70	retraité	Andernos	
R20	Joël	kayak	55	naturaliste		



## Annexe 2

### Exemple de guide d'entretien

#### I. La chasse sous-marine et vous

- Pour commencer, pouvez-vous me dire comment vous êtes devenu chasseur ?
- Comment avez-vous découvert cette chasse en particulier ?
- Quel type de chasse en particulier et à quel endroit ?
- Qu'est-ce qui fait un « bon coin » de chasse sous-marine ?  
(Ambiance, présence de poissons intéressants, confrontation à une adversité, jeu aux limites...)
- Comment repérer un « bon coin » ? (utilisation d'une carte, de GPS, carnet de notes, observation ?)
- Pratiquez-vous d'autres activités dans les Calanques (plongée, randonnée, escalade, kayak de mer...)
- À quelle fréquence chassez-vous ? Chassez-vous ailleurs ?

#### - Réseau de pratiques

Chassez-vous seul ou avec d'autres ? Si oui, partagez-vous d'autres activités avec ces personnes ?

- Pratiquez-vous en club ?
- Quelle place cela a-t-il dans votre vie (négociations avec vie professionnelle et conjugale) ? [Relance si besoin] Est-ce plutôt une passion, un loisir, un sport, une tradition familiale... ?
- En parlez-vous avec des non-chasseurs (en famille, avec des amis, des collègues) ? Si non, est-ce par expérience ou par crainte ?

#### II. Matériel et modalités concrètes

- matériel nécessaire ?
- entraînement spécifique
- Comment définir un « bon chasseur sous-marin » ? (relance : y'a-t-il des chasseurs dans votre entourage qui vous ont inspiré, influencé ?)
- Apprentissage et transmissions des techniques de chasse ? Connaissance des « bons coins » ?
- Y'a-t-il des chasseurs qui ont des pratiques différentes des vôtres ? (*Demander les coordonnées*)
- Récit d'une journée de chasse.
- Rencontrez-vous ou voyez-vous d'autres chasseurs pendant que vous chassez ? D'autres usagers ? ex : kayakistes, plongeurs, bateliers, jet-ski...

### **III. Les changements observés à propos de votre chasse**

- La chasse que vous pratiquez a-t-elle changé du point de vue de la réglementation Qu'en pensez-vous ?
- Changements à propos du poisson chassé (en voie d'augmentation, stable, en diminution ?) Comment l'expliquez-vous ?
- Que pensez-vous des zones de réserves existant (Prado) ? D'autres actions sont-elles nécessaires ? Si oui, qu'est-ce qui vous fait penser cela ?
- Chassez-vous ailleurs que dans les Calanques ? Quelles sont les différences avec la chasse sur d'autres territoires ?

### **IV. Actions collectives et réseaux d'informations**

- Participation à des initiatives collectives ? (comptages de mérours, autres ?)
- Vous informez-vous à propos de la chasse sous-marine et si oui, comment (presse et chaîne TV spécialisées, revue Apnée, internet...) ?
- Avez-vous des mandats (élu, membre d'une association) ?

### **V. L'avenir de votre chasse**

- Comment voyez-vous l'avenir de votre chasse ?
- La chasse doit-elle être défendue et par quel(s) moyen(s) ?

### **VI. Le projet de Parc National des Calanques**

- Êtes-vous informé de ce projet ? du processus de concertation en cours ? Si oui, par quel moyen ?  
Que pensez-vous de ce projet ?
- Y'a-t-il selon vous des choses à faire concernant votre usage ? D'autres usages ?

### **VII. Informations diverses**

Age

Sexe

Profession :

Ville de Résidence ? Pour Marseille indiquer l'arrondissement

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée  
ACMBA : Association de Chasse Maritime du Bassin d'Arcachon  
ANCER : Association Nationale pour une Chasse Écologiquement Responsable  
APPN : Activités Physiques de Pleine Nature  
AST : Association Sportive de La Teste  
CAF : Club Alpin Français  
CAKE : Club Arésien Kayak Environnement  
CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres  
CIC : Conseil International de la Chasse et de la conservation du gibier  
CGDD : Commissariat Général au Développement Durable  
CNCFS : Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
CNPN : Conseil National de Protection de la Nature  
COSINA : Comité de défense des Sites Naturels  
CPNT : Chasse Pêche Nature Traditions  
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement  
DPM : Domaine Public Maritime  
FACE : Fédération des Associations de Chasse et de conservation de la faune sauvage de l'Union Européenne  
FCSMP : Fédération Chasse Sous-marine Passion  
FDC : Fédération Des Chasseurs  
FFCA : Fédération Française de Chasse à l'Arc  
FSPNES : Fédération des Sociétés de Pêche à la Nage et d'Études Sous-marines  
FFESSM : Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins  
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs  
FNE : France Nature Environnement  
FNPSA : Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée  
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique  
GIP : Groupement d'Intérêt Public

GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER

IRSTEA : Institut national de Recherches en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

MIACA : Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

OSQUAR : Ostréiculture et QUalité du bassin d'Arcachon

PMA : Prélèvement Maximum Autorisé

PNR : Parc Naturel Régional

POS : Plan d'Occupation des Sols

ROC : Rassemblement des Opposants à la Chasse

RNN : Réserve Naturelle Nationale

UCL : Union Calanques Littoral

UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ZICO : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZNP : Zone de Non-Pêche

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Encadré 1 : Des matériaux empiriques éclairés par la contribution à deux recherches collectives.....	106
Illustration 1 : Jeunes plongeurs dans les Calanques, des usagers « sans voix » (photo : R. Cresp)...	106
Illustration 2 : Ouvrage issu de la recherche coordonnée par Deldrève et Deboudt .....	106
Illustration 3 : Présentation de résultats aux acteurs enquêtés.....	106
Illustration 4 : Observation participante d'un chantier écocitoyen (bassin d'Arcachon, 2012, photo L.Ginelli) .....	106
Illustration 5 : Les Calanques, un espace marginal institué en haut-lieu de nature (source : Parc national des Calanques) .....	110
Illustration 6 : Le bassin d'Arcachon et ses outils de gestion des espaces naturels (Source : mission pour la création d'un parc naturel marin, 2011) .....	115
Illustration 7 : La plage d'Arcachon, 1905 (Source : Dupuyoo, 2005). .....	117
Illustration 8 : L'ostréiculture arcachonnaise vers 1860 : une spectaculaire exploitation du milieu à des fins productives (Source : Dupuyoo, 2005). .....	118
Illustration 9 : Un parc naturel marin bientôt aux commandes du « millefeuille environnemental » du bassin d'Arcachon ? (réalisation : André-L, Mellac, Pierson, Pissoat, 2010, projet Osquar, rapport intermédiaire année 1).....	122
Illustration 10 : Affiche de l'opération « Forêt propre » à l'occasion de la semaine du développement durable. Andernos-les-Bains (33), printemps 2011. ....	137
Illustration 11 : La fédération des chasseurs de la Gironde, de la contestation à la promotion de la chasse durable. (source : SDGC 2007-2013, p. 2).....	137
Illustration 12 : Les chasseurs, des urbains comme les autres ? Campagne de promotion pour la chasse en Gironde. Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, printemps 2011. ....	144
Illustration 13 : Extérieur et intérieur d'une tonne de chasse, sur le bassin d'Arcachon (photo : L. Ginelli) .....	147
Illustration 14 : Cabane de chasse dans le massif des Calanques, extérieur et intérieur (photo : L. Ginelli) .....	148
Illustration 15 : Carnet de prélèvement pour la chasse à la glu (photo : L.Ginelli).....	150
Illustration 16 : Une tonne arcachonnaise doublement immatriculée (photo : L.Ginelli) .....	150
Illustration 17 : Des mattes d'argiles utilisées pour la réfection des lacs de tonne (photos L.Ginelli)	155
Illustration 18 : Une disposition évolutive des appelants précisément consignée.....	156
à titre personnel (photos L. Ginelli) .....	156
Illustrations 19 et 20 : De la théorie aux savoirs techniques... Mise en place des appelants sur le plan d'eau au moyen d'attaches coulissantes (photo L. Ginelli) .....	156

Illustration 21 : Installation des appelants à l'aube pour la chasse des grives (photo L. Ginelli) .....	157
Illustration 22 : Un archer sur son <i>tree-stand</i> (photo C. Gesta) .....	170
Illustration 23 : Archer à l'affût en tenue de camouflage intégral (photo : C. Gesta) .....	172
Illustrations 24 et 25 : Mimétisme avec la nature et quête sportive d'un trophée. Prise d'un Denti (Dentex dentex) après une plongée en apnée de 20 mètres (photo L. Ginelli, mai 2012).....	185
Illustration 26 : Retour au Vieux-Port à bord d'un zodiac équipé pour la chasse sous-marine .....	188
(Marseille, mai 2012, photo L. Ginelli).....	188
Illustration 27 : Une autre perspective sur la dune du Pyla (source : blog AST kayak, 2014).....	193
Illustrations 28 et 29 : Départ du port nautique et pique-nique au banc d'Arguin lors d'une sortie (photos : blog de l'AST kayak, 2014).....	195
Illustration 30 : Chasseur de gibier d'eau aux prises avec des zostères en installant ses appelants (photo : L. Ginelli).....	218
Illustration 31 : Des espaces de nature prisés par chasseurs et d'autres usagers. Ici, kite-surfeurs près des tonnes de chasse du bassin d'Arcachon (photo : L.Ginelli) .....	226
Illustration 32 : La presse locale, relais de la légitimité publique des archers. ....	231
Illustration 33 : Des rochers d'huîtres en bord de chenaux, près de l'île aux Oiseaux (photo : L. Ginelli, janvier 2012).....	243
Illustration 34 : Un exemple de restauration écologique. La « renaturation » d'un ancien circuit d'auto- cross sur la réserve naturelle des prés salés d'Arès et Lège Cap-ferret (photo : L. Ginelli).....	257
Illustration 35 : Une nouvelle signalétique pour réaffirmer des interdictions d'usage (photo : L. Ginelli) .....	262
Illustration 36 : Des scientifiques visitant une installation de chasse, avril 2012 (photo : L. Ginelli)	263
Encadré 2 : le gestionnaire, le biologiste et le chasseur d'oiseaux.....	264
Illustrations 37 et 38 : Chantiers bénévoles de coupe du baccharis, février 2011 et février 2012 .....	287
Encadré 3 : Une entreprise d'écologisation réussie La participation des chasseurs d'Arès à la « gestion raisonnée » du baccharis.....	290
Illustration 39 : Jeunes bordelais et chasseurs arésiens après un chantier bénévole, février 2011 .....	291
Encadré 4 : Contentieux nationaux, crispations locales. Les chasseurs de gibier d'eau, acteurs dubitatifs de la « gestion raisonnée » du baccharis.....	292

# TABLE DES MATIERES

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>1</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>1</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>5</b>
 <b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	 <b>7</b>
1. L'ENGOUEMENT CONTEMPORAIN POUR LES « LOISIRS DE NATURE » .....	7
2. AU PRISME DES « LOISIRS DE NATURE », INTERROGER DES CATÉGORISATIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET L' ARTICULATION DES ESPACES-TEMPS SOCIAUX .....	10
3. DE L'ÉCOLOGISATION DES SOCIÉTÉS AUX LOISIRS DE NATURE COMME « EXPÉRIENCES ÉCOLOGIQUES » ? .....	11
 <b>PARTIE 1 : L'EXPÉRIENCE DES LOISIRS DE NATURE. UNE APPROCHE SOCIO- HISTORIQUE ET PRAGMATISTE .....</b>	 <b>17</b>
 <b>CHAPITRE 1 : L'INVENTION DES LOISIRS DE NATURE .....</b>	 <b>19</b>
1. DU LOISIR ÉLITISTE AUX LOISIRS DE MASSE (FIN XIX <sup>E</sup> - ANNÉES 1960) .....	19
2. USAGES RURAUX ET LOISIRS URBAINS DE LA NATURE : UNE OPPOSITION ESTOMPÉE .....	22
L'expérience urbaine de la nature : de l'hygiénisme patriote à la désaffection institutionnelle (fin XIXe à nos jours) .....	22
Des activités de subsistance d'origine rurale et populaire remodelées par les normes urbaines des loisirs de nature ? À propos des pratiques de prélèvement .....	26
Du rural à la « nature sauvage ». A propos de la naturalisation des espaces de loisirs.....	34
CONCLUSION .....	38
<b>CHAPITRE 2 : LA SPORTIVISATION DES LOISIRS DE NATURE .....</b>	<b>41</b>
1. DES JEUX D'EXERCICE PHYSIQUE AUX SPORTS MODERNES. LA SPORTIVISATION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES.....	41
Des jeux d'exercice anciens aux activités sportivisées. Effets sociaux de valeurs « nouvelles » .....	44
2. LA THÉORIE DE LA SPORTIVISATION : À MANIPULER AVEC PRÉCAUTION .....	47
3. L'ÉCOLOGISATION DES LOISIRS DE NATURE. PROLONGEMENT OU RUPTURE AVEC LA SPORTIVISATION ? .....	52
CONCLUSION .....	55
<b>CHAPITRE 3 : UNE APPROCHE PRAGMATISTE DES EXPÉRIENCES D'ENVIRONNEMENTS SOCIO-NATURELS .....</b>	<b>59</b>
1. DES PHILOSOPHES FONDATEURS DU COURANT PRAGMATISTE (JAMES, PIERCE, DEWEY ET MEAD) .....	61
2. LES USAGES CONTRASTÉS DU PRAGMATISME PAR DES SOCIOLOGUES FRANÇAIS (À PARTIR DES ANNÉES 1980) .....	69
Le niveau micro comme accomplissement pratique du niveau macro.....	71
L'intégration de la temporalité historique des phénomènes sociaux .....	73
« Prendre au sérieux » les acteurs ... mais comment ? Fondements pratiques et effets sociaux des expériences. ....	74
De la domination généralisée aux rapports de pouvoir descriptibles et réversibles.....	77
3. PETITS ET GRANDS DÉFIS DES SOCIOLOGIES PRAGMATISTES : ÉCLECTISME, DILUTION DES CONCEPTS ET STATUT DES « NON-HUMAINS » .....	80

Un éclectisme empirique et théorique assumé .....	80
Au risque d'une définition extensive des « épreuves » .....	81
Le statut des non-humains, ou le problème « principe de symétrie » .....	82
4. APPROCHES PRAGMATISTES DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES .....	84
5. EXPÉRIENCE, TROUBLE, ENQUÊTE, ET PRISES. À PROPOS DES MÉDIATIONS ENVIRONNEMENTALES ET DES ENTREPRISES D'ÉCOLOGISATION DES LOISIRS DE NATURE .....	88
Sociologies de l'expérience .....	88
Trouble, enquête et prise .....	90
CONCLUSION PARTIE 1 : CONCILIER APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE ET PRAGMATISTE DES LOISIRS DE NATURE .....	95
 <b>PARTIE 2. EXPÉRIENCES LUDIQUES DANS LES ESPACES NATURALISÉS DU BASSIN D'ARCACHON ET DES CALANQUES DE MARSEILLE .....</b>	 <b>97</b>
 <b>CHAPITRE 4 : MÉTHODES, DONNÉES, TERRAINS .....</b>	 <b>99</b>
1. DES OBSERVATIONS ET ENTRETIENS EN SITUATION .....	99
2. INVESTIR L'ENVIRONNEMENT EN SOCIOLOGUE : UN IMPÉRATIF DE DISTANCIATION REDOUBLÉ .....	103
« Contre, tout contre » l'expérience des acteurs. L'exemple des savoirs pratiques de l'environnement .....	104
3. JUSTIFICATION DES USAGES ET DES TERRAINS .....	105
Les Calanques de Marseille et le bassin d'Arcachon. Deux territoires aux trajectoires comparables .....	109
La chasse au gibier d'eau, le kayak, et la chasse à l'arc sur le bassin d'Arcachon (33) .....	122
Chasse sous-marine et chasse à la glu dans les Calanques de Marseille (13) .....	124
<b>CHAPITRE 5 : ENTRE « TRADITION » ET INVESTISSEMENT URBAIN DE LA NATURE. CHASSER SUR LE BASSIN D'ARCACHON ET DANS LES CALANQUES.....</b>	<b>129</b>
1. DE LA « CRISE » AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? DES RÉFÉRENTIELS CYNÉGÉTIQUES EN MOUVEMENT .....	130
Avant l'écologie : chasse-cueillette et chasse-gestion .....	130
Les années 1970, début de la « crise » pour la chasse française .....	131
Des chasses anciennes instituées au nom de la « tradition » .....	132
Une écologisation en tensions (années 1990 à 2005) .....	133
Depuis 2002 : la « chasse durable » promue par les dirigeants cynégétiques .....	135
2. CONSTANCE DES IDÉAUX, CHANGEMENT DES NORMES ET DES TECHNIQUES. CHASSER DES OISEAUX MIGRATEURS EN CABANE SUR LE BASSIN D'ARCACHON ET DANS LES CALANQUES .....	139
Du côté de l'affiliation. La « gloire de mon père » et les réjouissances du passé .....	139
Un idéal de chasses entre égaux pour se délasser du quotidien .....	140
Des chasseurs moins souvent ruraux et rarement agriculteurs .....	143
Des cabanes et des modes de chasse davantage réglementés .....	147
Des sociabilités plus resserrées .....	151
« La chasse, c'est du boulot » ! Jugements discordants sur le travail cynégétique .....	153
« Belles chasses » et pratiques « honteuses ». Pourquoi transgresser l'esprit sportif ? .....	157
CONCLUSION : LA TRADITION, UNE « PRISE » PIÉGEUSE POUR LA QUALIFICATION DE PRATIQUES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES ANCIENNES .....	160
<b>CHAPITRE 6 : CHASSE À L'ARC, CHASSE SOUS-MARINE ET KAYAK DE MER. VARIATIONS SUR DES EXPÉRIENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES « SPORTIVISÉES ».....</b>	<b>163</b>
1. LA CHASSE À L'ARC. DE LA CLANDESTINITÉ À LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE D'UN RÉFÉRENTIEL GESTIONNAIRE .....	163
Une chasse clandestine jusqu'en 1995 .....	163
L'appropriation du référentiel cynégétique global par les archers : rapide mais critique .....	165
Faire l'expérience de la chasse à l'arc : des savoirs environnementaux portés par une éthique sportive .....	167

2. LA CHASSE SOUS-MARINE, UNE « SŒUR AINÉE » DEVENUE DISSIDENTE DE LA PLONGÉE ...	176
Un encadrement réglementaire amorcé en 1990 .....	178
Un référentiel écologique structuré lors du Grenelle de l'environnement (2007) et du Grenelle de la Mer (2009).....	180
La « passion sportive », une prise centrale dans l'expérience des Calanques et des jugements entre chasseurs sous-marins.....	184
3. LE KAYAK DE MER SUR LE BASSIN D'ARCAÇON .....	189
Du tourisme élitiste au développement durable ? Du côté des référentiels.....	189
Entre randonnée maritime, fusion avec le sauvage, et pratique sportive. Variations autour des expériences environnementales des kayakistes .....	192
Une expérience cognitive : le kayak comme vecteur de savoirs sur l'environnement.....	196
Le kayak comme « musée bleu » ? .....	198
CONCLUSION PARTIE 2 : DES LOISIRS DE NATURE ENTRE USAGES SPORTIFS ET PASSIONS COGNITIVES DE L'ENVIRONNEMENT.....	202
Loisirs de nature et mondes sociaux du quotidien : une « double frontière ».....	203
Des expériences environnementales relevant d'une « logique de subjectivation » ?.....	203
« Passions cognitives » et savoirs environnementaux.....	205
Des « passions » contrôlées par l'éthique sportive .....	207
Des prises instituées mais inégalement appropriées .....	208

## **PARTIE 3 : ÉCOLOGISATION(S). DE L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE À LA SURENCHÈRE ..... 211**

### **CHAPITRE 7 : INTERACTIONS ET COPRÉSENCE EN ESPACES NATURALISÉS : DES TROUBLES À L'ÉCOLOGISATION ? ..... 213**

1. LES CHASSES ANCIENNES AUX OISEAUX MIGRATEURS. RÉSISTANCE À L'ÉCOLOGISATION OU OPPOSITION AUX « ÉCOLOS » ?.....	215
Des expériences environnementales fréquemment troublées.....	215
Une opposition farouche aux entreprises adverses d'écologisation.....	219
Chasseurs « traditionnels » et « écolos » : des identifications clivantes .....	221
Des chasses au goût des autres ? Identifications cynégétiques alternatives et troubles en situation de coprésence .....	224
2. CHASSE À L'ARC, CHASSE SOUS-MARINE ET KAYAK DE MER : DES PRATIQUES SPORTIVISÉES LÉGITIMÉES ENVERS AUTRUI PAR L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE.....	227
Troubles environnementaux et enquêtes dans l'expérience de la chasse à l'arc.....	227
L'exemplarité écologique, au centre des (dis)qualifications entre usagers concurrents de la mer .....	236
Les kayakistes arcachonnais, du « besoin de nature » à l'expérience écologique ?.....	242
CONCLUSION : LA NORMALISATION PAR L'EXEMPLARITÉ ÉCOLOGIQUE, QUELS EFFETS AU QUOTIDIEN ?.....	246
La surenchère écologique au centre des disputes et des légitimités en espaces naturalisés... ..	246
Des « passions cognitives » de l'environnement rétives à la normalisation par l'expertise et l'exemplarité écologiques .....	248
L'écologisation entre réforme de soi et confinement à des micro-collectifs .....	251

### **CHAPITRE 8 : L'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNELLE DES LOISIRS DE NATURE : MODALITÉS ET SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES..... 253**

1. DES RÉFÉRENTIELS DE PROTECTION DE LA NATURE EN MOUVEMENT .....	255
De la conservation des hauts lieux de nature à la gestion de la biodiversité.....	255
Des dispositifs participatifs contrastés et restreints aux usages institués.....	258
De l'« éco-compatibilité » des usages dans les espaces protégés. Des enjeux écologiques redéfinis.....	259
2. USAGES ET GESTIONS DE L'ENVIRONNEMENT À L'ÉPREUVE DE L'IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE ET PARTICIPATIF .....	266

« Traditions » et « patrimoine culturel » dans les espaces protégés. Une reconnaissance sous conditions et restreinte aux usages institués .....	266
L'expertise écologique : une figure imposée pour représenter publiquement des usages sportivisés .....	280
Les dispositifs de mesure : une « prise » pour la contre-expertise des usagers .....	282
<b>3. FRAGILITÉS ET CONTESTATIONS POLITIQUES DES ACCORDS GESTIONNAIRES .....</b>	<b>286</b>
Une entreprise d'écologisation diffuse : les chantiers « écocitoyens » de coupe du baccharis .....	287
Des dispositifs participatifs débordés par des acteurs politisés ou concernés.....	295
<b>CONCLUSION CHAPITRE 8 : DÉBATS EXPERTS, NORMES TECHNIQUES ET RESSOURCES POLITIQUES AU CENTRE DES ÉCOLOGISATIONS INSTITUTIONNELLES .....</b>	<b>303</b>
<b>CONCLUSION PARTIE 3 : DES EXPÉRIENCES ENVIRONNEMENTALES À L'ÉPREUVE DE L'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNELLE. COMMENT PASSER (OU NON) DE L'UNE À L'AUTRE ?.</b>	<b>307</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>311</b>
1. SPORTIVISATION ET ÉCOLOGISATION : UNE CONTINUITÉ APPARENTE, DU POINT DE VUE DES RÉFÉRENTIELS .....	312
2. LES LOISIRS DE NATURE : DES EXPÉRIENCES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES AUX PRISES AVEC LES NORMALISATIONS ÉCOLOGIQUES.....	314
Des passions cognitives de l'environnement .....	314
L'exemplarité écologique, une norme partagée... au risque de la surenchère.....	316
Des passions cognitives à l'épreuve de l'écologie instituée .....	318
3. PORTÉE ET LIMITES D'UNE ANALYSE PRAGMATISTE DES NORMALISATIONS ÉCOLOGIQUES ACTUELLES .....	320
4. DE LA CRITIQUE RADICALE À LA MODERNISATION ÉCOLOGIQUE, L'ÉQUIVOQUE DE L'ÉCOLOGISATION DES SOCIÉTÉS .....	323
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>327</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>357</b>
ANNEXE 1 .....	359
ANNEXE 2.....	365
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>367</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>369</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>371</b>

